

Règles particulières du Master Santé (M1 et M2, A3R et MEDCRIM)

Modalités de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité

L'assiduité des étudiant-e-s à tous les enseignements du Master Santé est obligatoire et sauf indication contraire, se tiennent en présentiel dans les locaux universitaires. Toute absence doit donc être justifiée par une obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ou pour raison de maladie. Dans le premier cas, les responsables du Master doivent être informés par avance, ainsi que les responsables des UE concernées par l'absence. Dans le second cas, les responsables du Master doivent être prévenus dans un délai de 8 jours maximum à compter du 1er jour d'absence par l'envoi d'un arrêt de travail faisant figurer les dates d'absence. Dans le cas où ces consignes ou délais ne sont pas respectés, l'absence sera *ipso facto* considérée comme non excusée. Le jury de la mention disposera du relevé des absences non excusées lors de ses délibérations.

Validation d'une année, d'un semestre, d'une UE

Une année est validée si chacun de ses deux semestres est validé, sans compensation de l'un par l'autre, impliquant la validation de toutes les UE de M1 et M2. Dans le cas contraire, l'étudiant est en échec et ne valide pas l'année, ni le diplôme en M2.

Un semestre est validé sans compensation possible par l'autre semestre, si toutes les UE composant le semestre ont été validées.

Une UE est validée si la note finale après les épreuves de Session1 incluant celles éventuelles de 2de chance est au moins égale à 10/20. La note finale retenue pour l'UE sera la meilleure entre d'une part la moyenne Moy1 des épreuves de Session1, et d'autre part la moyenne entre Moy1 (50%) et la note de 2de chance (50%) si cette dernière est supérieure à Moy1. Toutes les UE de M1 et M2 doivent être validées individuellement, sans compensation par les autres UE. Toutefois, en M1, l'UE 804 (pour les étudiants du parcours A3R) et l'UE 801 (pour les étudiants du parcours MEDCRIM) peuvent, si nécessaire, être validées par compensation avec l'UE 805 qui doit, elle, être validée sans compensation. Mais si la compensation est nécessaire pour valider l'année de M1, le bloc 2 "Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés" sera en conséquence considéré comme non validé dans le relevé de compétences accompagnant le diplôme.

Validation des compétences

Les blocs de connaissances et de compétences regroupent plusieurs compétences préparées par différentes UE (*cf.* tableaux matriciels ci-dessous).

La moyenne d'un bloc ou d'une compétence est calculée à partir des notes des UE qui le ou la préparent (cases vertes dans les tableaux ci-dessous) au prorata du nombre de ces UE. Le bloc ou la compétence est validé.e que si sa moyenne est égale ou supérieure à 12/20, sachant que la validation d'un bloc ou d'une compétence incluant l'UE 805 ou l'UE 1001 nécessite que ces UE soient validées.

En M1, l'étudiant valide le bloc entier, à condition que toutes les UE contributrices aient été validées sans compensation. Le bloc 2 "Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés" ne peut pas être validé si l'UE 804 (en M1 A3R) ou l'UE 801 (en M1 MEDCRIM) a nécessité une validation par compensation par l'UE 805 (restriction identifiée par les cases rouges dans les tableaux ci-dessous) ; en conséquence, le relevé de compétences accompagnant le diplôme indiquera la non-validation du bloc 2.

En M2, l'étudiant valide le bloc entier s'il s'agit d'un BCC RNCP. Pour les BCC spécifiques en revanche, chaque compétence considérée comme "signature" est validée individuellement.

L'étudiant peut donc valider une compétence ou un bloc sans nécessairement valider son année ou son diplôme. De même, il peut valider son année ou son diplôme sans nécessairement avoir validé toutes les compétences et tous les blocs.

Un relevé de compétences sera associé au diplôme, indiquant pour chaque bloc et chaque compétence le niveau d'acquisition en fonction de la moyenne. Ainsi, le niveau de compétence est qualifiée de **Exceptionnel** si la moyenne est égale ou supérieure à 18/20, **Maîtrisé** si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20, **Approfondi** si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20, **Confirmé** si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20, **Non validé** si la moyenne est inférieure à 12/20 ou, pour le bloc 2, si l'UE 804 (A3R) ou 801 (MEDCRIM) a été validée par compensation (*cf.* détails ci-dessus).

		UE 701UE 702UE 703UE 704UE 705UE 801UE 802UE 803UE 804UE 805										Research methodologies and project engineeringPhysiotherapy - compensation of systemsEnvironment and healthAnthropology, prevention and healthEvolution and innovation in health technologies in healthChronic diseases, ageing, impact on autonomyHealth psychology and mentalEconomy of healthLaw of health responsibility, deontology and medical lawResearch study									
M1 SANTÉ A3R		UE 701	UE 702	UE 703	UE 704	UE 705	UE 801	UE 802	UE 803	UE 804	UE 805										
RNCP34295BC01	BCC 1 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)	X	X				X			X											
Compétence 11	Maîtriser les outils numériques appropriés pour la recherche documentaire, la bureautique et la PAO																				
RNCP34295BC02	BCC 2 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
Compétence 21	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés pour analyser une situation																				
Compétence 22	Développer une conscience critique des savoirs																				
Compétence 23	Identifier la complexité des problématiques dans leurs différentes dimensions																				
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte toute la complexité d'une situation																				
Compétence 25	Appréhender les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques																				
RNCP34295BC03	BCC 3 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)	X	X				X														
Compétence 31	Délivrer une communication sérieuse et crédible s'appuyant sur des ressource fiables																				
Compétence 32	Enrichir des méthodes de communication écrite et orale																				
M1 SANTÉ MEDCRIM		UE 701	UE 702	UE 703	UE 704	UE 705	UE 801	UE 802	UE 803	UE 804	UE 805										
RNCP34295BC01	BCC 1 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)	X	X				X			X											
Compétence 11	Maîtriser les outils numériques appropriés pour la recherche documentaire, la bureautique et la PAO																				
RNCP34295BC02	BCC 2 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
Compétence 21	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés pour analyser une situation																				
Compétence 22	Développer une conscience critique des savoirs																				
Compétence 23	Identifier la complexité des problématiques dans leurs différentes dimensions																				
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte toute la complexité d'une situation																				
Compétence 25	Appréhender les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques																				
RNCP34295BC03	BCC 3 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)	X	X				X														
Compétence 31	Délivrer une communication sérieuse et crédible s'appuyant sur des ressource fiables																				
Compétence 32	Enrichir des méthodes de communication écrite et orale																				
MBC05	BCC 5 - Gestion d'une expertise légale en matière criminelle ou délictuelle (BCC spécifique MEDCRIM)									X											
Compétence 51	Intégrer les règles de la procédure pénale en matière criminelle ou délictuelle - Appréhender l'organisation de la justice en France																				
Compétence 52	Adopter les principes de la médecine légale et de la toxicologie médico-légale - Appréhender le rôle du médecin légiste																				

		UE 901UE 902UE 903UE 904UE 905UE 906UE 907UE 908UE 909UE 910UE 1001											Resilience et déterminants psychosociaux de l'autonomieRéseaux de prise en charge pour l'autonomieAccompagnant innovationDéveloppement entrepreneurialRéglementaire et gestion de projetHabitat et autonomieHabitat intelligent et santé connectéeGestion de la diversité et communication de santéPrévention et éducation pour l'autonomieSociétés and health culturesProjet de recherche et d'innovation											
M2 SANTÉ A3R																								
RNCP34295BC01	BCC 1 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)		X		X				X	X			X											
Compétence 11	Identifier les pratiques et les usages numériques dans le contexte professionnel, ainsi que les impacts de leur évolution sur la prise en charge du handicap et de la dépendance																							
RNCP34295BC02	BCC 2 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X							X	X	X	X									X			
Compétence 21	Mobiliser des savoirs spécialisés les plus récents issus de la veille informationnelle pour développer de nouveaux concepts pertinents																							
Compétence 22	Adopter une démarche d'analyse critique dans ses projets																							
Compétence 23	Répondre aux problématiques pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures dans le cadre du maintien de l'autonomie																							
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée pour proposer des solutions innovantes, adaptées et acceptables																							
RNCP34295BC03	BCC 3 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)			X	X						X				X									
Compétence 31	Délivrer une communication fiable, rigoureusement argumentée, précise et éprouvée																							
Compétence 32	Maîtriser sa communication, écrite et orale, en français et en anglais, afin de présenter un projet ou un bilan de façon convaincante																							
RNCP34295BC04	BCC 4 - Appui à la transformation en contexte professionnel (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Compétence 41	Intégrer des contextes professionnels pour inspirer des approches stratégiques nouvelles																							
Compétence 42	Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) en mobilisant des savoirs pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif																							
Compétence 43	Prendre en considération les principes d'éthique et de déontologie																							
Compétence 44	Analyser ses actions, autoévaluer sa pratique professionnelle et réviser sa performance dans le cadre d'une démarche qualité																							
ABC05	BCC 5 - Coordination de parcours en faveur de l'autonomie (BCC spécifique A3R)																							
Compétence 51	Intégrer les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques dans le champ de la santé	X	X		X			X	X	X											X			
Compétence 52	Établir un diagnostic global de situation dans laquelle une autonomie est menacée	X							X							X					X			
Compétence 53	Concevoir un projet d'action acceptable en faveur du maintien de l'autonomie en conditions optimales de bien-être sur le lieu de vie	X						X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Compétence 54	Mailler les expertises professionnelles au service de l'autonomie	X	X						X						X						X			
Compétence 55	Innover et entreprendre dans le champ professionnel de l'autonomie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			

		Justice, procédure pénale	Technique d'investigation criminelle	Médecine légale et expertise médico-légale	Expertise et victimologie en santé	Toxicologie médico-légale	Archéologie médico-légale	Anthropologie	Anthropologie biologique et médico-légale	Projet de recherche et d'innovation
		UE 911	UE 912	UE 913	UE 914	UE 915	UE 916	UE 917	UE 1001	
M2 SANTÉ MEDCRIM										
RNCP34295BC01	BCC 1 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)		X	X		X		X	X	
Compétence 11	Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution dans la gestion d'une scène de crime et dans le cadre de l'identification criminelle									
RNCP34295BC02	BCC 2 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	
Compétence 21	Mobiliser des savoirs spécialisés dans le cadre de l'expertise légale									
Compétence 22	Adopter une démarche d'analyse critique dans le cadre de l'expertise légale									
Compétence 23	Répondre aux problématiques pour développer de nouvelles procédures dans le cadre d'une problématique légale									
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée en prenant en compte les enjeux légaux dans une situation d'expertise criminelle									
RNCP34295BC03	BCC 3 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)		X	X		X	X	X	X	
Compétence 31	Mobiliser les ressources spécialisées pour documenter une problématique légale dans le cadre de l'expertise									
Compétence 32	Maîtriser sa communication, écrite et orale, en français et en anglais, afin de présenter ses travaux									
RNCP34295BC04	BCC 4 - Appui à la transformation en contexte professionnel (BCC RNCP)		X		X	X	X	X	X	
Compétence 41	Gérer des situations complexes de scènes de crime ou d'expertises dans un contexte criminel									
Compétence 42	Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) en mobilisant des savoirs pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif									
Compétence 43	Prendre en considération les principes d'éthique et de déontologie									
Compétence 44	Analyser ses actions, autoévaluer sa pratique professionnelle et réviser sa performance dans le cadre d'une démarche qualité									
MBC05	BCC 5 - Gestion d'une expertise légale en matière criminelle ou délictuelle (BCC spécifique MEDCRIM)									
Compétence 51	Intégrer les règles de la procédure pénale en matière criminelle ou délictuelle	X	X	X		X				X
Compétence 52	Adopter les principes de la médecine légale et de la toxicologie médico-légale		X	X		X		X	X	
Compétence 53	Appliquer les méthodologies de l'archéologie et de l'anthropologie dans les enquêtes criminelles						X	X	X	
Compétence 54	Mettre en œuvre les principes de la gestion d'une scène d'infraction dans un cadre médico-légal		X							X
MBC06	BCC 6 - Prise en charge d'une victime de violences (BCC spécifique MEDCRIM)									
Compétence 61	Déterminer le régime juridique applicable à la prise en charge de la victime	X			X					X
Compétence 62	Réaliser une évaluation globale des différents besoins d'une personne victime en fonction de son âge et du type de victimisation				X					X
Compétence 63	Proposer une orientation adaptée aux victimes au sein du parcours médico-légal				X					X

Intitulé du diplôme MASTER Santé - M1 (parcours A3R et MEDCRIM)

Composante concernée Université de Lorraine - Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

							Session 1							2nde chance				Paramétrage APOGEE					
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report		
Semestre 7																							
S7	UE 701	UE	Research methodology and project engineering	6	1	CCI	Écrit / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 702	UE	Physiopathologie : décompensation des systèmes	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 703	UE	Environnement et santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 704	UE	Anthropologie, prévention et santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 705	UE	Evolution et innovation des technologies en santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		

Semestre 8																					
S8	UE 801	UE	Maladies chroniques, vieillissement, impact sur l'autonomie	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
	UE 802	UE	Santé psychique et mentale	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
	UE 803	UE	Économie de la santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
	UE 804	UE	Droit, responsabilité, déontologie et médecine légale	6	1	CCI	Écrit	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
	UE 805	UE	Research study	6	1	CT	Oral	2		Epr1 *0,25 / Epr2 *0,4	nc	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
							Rapport	2		0,1					sur 20						
Portfolio							1		0,15	sur 20											

Intitulé du diplôme : MASTER Santé - M2, parcours A3R (Autonomie et Résilience : Ressources et Réseaux)

Composante concernée : Université de Lorraine - UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

							Session 1				2nde chance				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																					
S9	UE 901	UE	Résilience et déterminants psychosociaux de l'autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Résilience et vieillissement réussi		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Enjeux gérontologiques : bien vieillir, autonomie, coordination		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
	UE 902	UE	Réseaux de prise en charge pour l'autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Politiques publiques de la santé et du social		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Organisation des réseaux de soins et de coordination		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
	UE 903	UE	Accompanying innovation	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Sociology of innovation		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Soft skills, the new professional challenge		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
	UE 904	UE	Développement entrepreneurial	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Opportunités et réseaux d'affaire		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Conception d'un projet entrepreneurial		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
	UE 905	UE	Ingénierie et gestion de projet	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
	EC	Analyse, gestion, animation et diagnostic		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1												
	EC	Elaboration, coordination et évaluation d'une action		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1												

Semestre 10																				
S10	UE 906	UE	Habitat et autonomie	3	1	CCI		2		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Santé et bien-être par l'architecture		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
		EC	Maintien à domicile et aménagement du logement		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
	UE 907	UE	Habitat intelligent et santé connectée	3	1	CCI		2		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Domotique, santé connectée et outils d'assistance		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
		EC	Informatique affective		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
	UE 908	UE	Gestion de la diversité et communication de santé	3	1	CCI		2		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Management de la diversité		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
		EC	Communication de santé		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
	UE 909	UE	Prévention et éducation pour l'autonomie	3	1	CCI		2		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Approche pluridisciplinaire pour le maintien de l'autonomie		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
		EC	Dispositifs d'éducation thérapeutique		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1										
	UE 910	UE	Societies and health cultures	3	1	CCI	Écrit / Oral	2	1 h max si écrit	0,5	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc
UE 1001	UE	Projet de recherche et d'innovation	30	10	CT	Mémoire	1		0,3	nc	nc	nc	nc	sur 20	nc	nc	nc	nc	nc	
						Soutenance	1		0,5					sur 20						
						Portfolio	1		0,2					sur 20						

Intitulé du diplôme : MASTER Santé - M2, parcours MEDCRIM (Médecine légale, Victimologie, Archéothanatologie, Criminalistique)

Composante concernée : Université de Lorraine - Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

							Session 1							2nde chance			Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report		
Semestre 9																							
S9	UE 911	UE	Justice, procédure pénale (JUPP)	4	4	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 912	UE	Techniques d'investigation criminelle (TIC)	6	6	CCI	Écrit + Rapport	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 913	UE	Médecine légale et expertise médico-légale (MLEX)	3	3	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 914	UE	Expertise et victimologie en santé (CVIC)	6	6	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 915	UE	Toxicologie médico-légale (TOMEL)	3	3	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 916	UE	Archéologie Thanatologie (ARTHA)	4	4	CCI	Ecrit + Rapport	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		
	UE 917	UE	Anthropologie biologique et médico-légale (AMEL)	4	4	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc		

Semestre 10																					
S10	UE 1001	UE	Projet de recherche et d'innovation	30	30	CT	Rapport et soutenance	1	nc	1	nc	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Addictions, psychiatrie, VIH et hépatites virales : approche transversale et enjeux changement d'intitulé Addictions Psychiatrie et Maladie du foie	DIU	S	Faculté de Médecine Nancy / Strasbourg	9KUE078 /900	AKUNC1/701-700		Michael BISCH en cours de remplacement par le Pr Laprevote		Me Alice ANDURAND	secretariat.dpt.addictologie@cn-laxou.com		L'examen comprend : - une épreuve écrite de 3 heures, notée sur 50 - un mémoire noté sur 50 Pour être admis le candidat doit avoir : - Valider l'assiduité aux enseignements - Obtenir la moyenne à l'épreuve écrite - Obtenir la moyenne au mémoire Le 0 à une épreuve est une note éliminatoire. L'absence à l'épreuve écrite ou la non rédaction du mémoire est éliminatoire. Le jury de l'examen est constitué d'au moins trois enseignants participant au DIU, dont au moins un est un des responsables de la formation.	6	S 25 26
Analyse du mouvement et de la marche : Bases théoriques et applications cliniques	DIU	O	Faculté de Médecine Aix-Marseille/ Paris 7 / Nancy / Caen	DI2ANM O-271	DI2121-127		Pr. Christian BEYAERT	christian.beyaert@univ-lorraine.fr	Céline Fautrat	celine.fautrat@aphp.fr	01 40 03 53 87	Session organisée sur le site de Marseille dont les sujets et les modalités sont définis par le Conseil pédagogique. Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'ensemble des enseignements. L'examen comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures ET une épreuve orale de 30 minutes -Un mémoire La réussite à l'examen est prononcée dans un délai de six semaines suivant les épreuves. La réussite à l'examen est acquise par obtention de la moyenne de l'épreuve écrite, orale et du mémoire. La réussite ou l'échec est complet : il ne peut être décerné d'admission partielle. En cas de redoublement, toutes les épreuves doivent être repassées. La participation aux modules d'enseignement peut être capitalisée après avis du Conseil pédagogique en cas de redoublement. L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter-Universitaire est prononcée par le jury au vu de l'ensemble des résultats du candidat.	6	IA à paris sur : https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu...
Appareillage des handicapés moteurs	DU	O	Faculté de Médecine Nancy	9KUE042 /900	AKUN58/700-701		Professeur Jean PAYSANT	jean.paysant@univ-lorraine.fr	Hélène ANTOINE	03 83 52 67 50 helene.pijat@ugca.m-assurance-maladie.fr		L'enseignement est par un examen final. Pour être admis à subir cet examen, les candidats doivent avoir eu une assiduité suffisante aux enseignements théoriques et pratiques. Il y a une session d'examen par an . L'examen final comprend : - une épreuve écrite (2 h, notée de 0 à 40), - une présentation d'un mémoire (noté de 0 à 20). Le mémoire Chaque mémoire doit être remis en cinq exemplaires au secrétariat de la Faculté de Médecine avant la présentation à l'examen. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale. Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils ont obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Les candidats ayant subi trois échecs ne sont plus admis à postuler au D.U. d'Appareillage des Handicapés Moteurs.	6	
Appareillage et déformations du rachis de l'enfant et de l'adulte	DIU	S	Faculté de Médecine Nancy /Lyon / Saint étienne /Versaille Saint Quentin	9KUE061 /900	AKUN89/701-700		Professeur Jean PAYSANT	jean.paysant@univ-lorraine.fr	Hélène ANTOINE	helene.pijat@ugca.m-assurance-maladie.fr	03 83 52 67 50	Examen écrit : une épreuve écrite de connaissances (question rédactionnelle de 2 heures notée de 0 à 60) une épreuve écrite d'analyse de compétences sur situations cliniques d'une heure, notée de 0 à 40 - Conditions d'obtention du diplôme : moyenne à chaque épreuve. - Nombre de sessions annuelles : 1 Les candidats ayant subi trois échecs ne sont plus admis à postuler au DIU.	6	S 23 24
Apprentissage de l'échographie pour les anesthésistes réanimateurs et urgentistes	DU	O	Faculté de Médecine Nancy / Strasbourg /Franche comté	9KUE026 /900	AKUN26/701-700 /AKUN27/701-700		Professeurs AUDIBERT, BOUAZIZ, MERTES	g.audibert@hru-nancy.fr	Magali DUMAS	m.dumas@chru-nancy.fr 03 83 85 14 03		Il y a deux sessions d'examen écrit par an, en juin et septembre. L'examen écrit porte sur l'enseignement théorique et pratique. Peuvent s'y présenter les étudiants assidus aux sessions de cours théoriques et pratiques. Les épreuves écrites ont une durée de 2 heures . La moyenne est exigée pour être admis à l'examen écrit. Pour être déclaré admis, le candidat doit avoir validé les épreuves écrites et rempli les objectifs définis dans le carnet de stage. Si l'étudiant est ajourné, il peut se réinscrire l'année universitaire suivante en gardant, le cas échéant, le bénéfice de la validation de l'épreuve écrite ou de la validation du stage pratique acquis l'année précédente.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Arthroscopie	DIU	O	Faculté de Médecine Aix-Marseille II/Besançon/Bordeaux/Brest/Montpellier/Grenoble/Lille II / Lyon I/ Caen/Clermont ferrand/ Paris 5 / Paris Bichat / Nice / Rennes / Strasbourg/ Toulouse / Tours / Nancy	9KUE064 /900	AKUN93/700 - 701 /AKUN94 /700-701		Professeur SIRVEAUX	F.SIRVEAUX@chru-nancy.fr	Aurore SIMON	A.SIMON2@chru-nancy.fr	03 83 85 75 30	7.1. L'assiduité et la participation aux différents séminaires d'enseignement sont strictement obligatoires. Un contrôle sera exercé. L'autorisation de présenter le mémoire ainsi que la validation de stage seront soumises au respect de ces exigences. 7.2. Le mémoire porte sur la rédaction d'un travail concernant le domaine de l'arthroscopie et doit être original. Il sera noté de 0 à 20, et corrigé par un responsable d'enseignement d'une UFR différente de celle du candidat. En cas de note inférieure à 10, un deuxième correcteur sera sollicité et la note finale sera la moyenne des deux notes. 7.3. L'examen écrit porte sur le programme enseigné. Il est noté de 0 à 20. 7.4. Le candidat est déclaré admissible s'il a obtenu la moyenne à ces deux épreuves. Si, à l'une de ces épreuves, la moyenne ou une note supérieure à la moyenne est obtenue, l'épreuve est considérée comme définitivement acquise. 7.5. Le candidat est déclaré reçu après avoir validé son stage pratique par le Bureau Interrégional. 7.6. Une seule session d'examen est organisée. 7.7. En l'absence de validation de l'examen écrit, du stage ou du mémoire, l'inscription l'année suivante permettra de compléter cette validation. L'absence aux séminaires est éliminatoire et interdit une nouvelle inscription l'année universitaire suivante. 7.8. Le jury est composé d'au moins quatre enseignants du D. I. U. et présidé par l'enseignant coordonnateur.	6	M 24 25
Bases de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque : les fondamentaux - Niveau 1	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, de Montpellier, de Toulouse, de Nantes, de Paris cité et Paris Sorbonne,	SIUEA08/500	AJUN20/400-401		Professeur N GIRERD Docteur G BAUDRY	n.girerd@chru-nancy.fr, G.BAUDRY@chru-nancy.fr	néant			Examen écrit commun aux 5 modules de 2 heures sous forme de QCM en ligne et de dossiers cliniques différents noté sur 20 (coef 1) , Rédaction et soutenance orale d'un mémoire de 30 minutes notée sur 20 (coef 1). Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir un note au moins égale à la moyenne (10/20) dans chacune des épreuves (aucunes compensations possible entre les épreuves). L'assiduité est laissée à l'appréciation du responsable de formation. En cas d'échec à l'examen, le stagiaire conservera les notes des épreuves pour l'année suivante et sera exonéré des frais de formation si il ne suit pas les enseignements. L'accès aux salles d'examen sera strictement interdit après l'ouverture des sujets. Nul n'est autorisé à quitter la salle d'examen dans la première demi-heure lorsque l'épreuve est d'1 heure et dans la première heure lorsque l'épreuve exède 1 heure.	6	
Bases de neuro-oncologie pour la pratique infirmière en milieu spécialisé	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy, de Picardie Jules Verne, Segalen Bordeaux II, Basse Normandie Caen, Lille 2, Claude Bernard Lyon 1, Université de la Méditerranée Aix Marseille II, Montpellier I, Paris Pierre et Marie Curie, Strasbourg, et Paul Sabatier Toulouse III.	DIZNEOI-261	DI2053-126		Professeur Luc TAILLANDIER	l.taillandier@chru-nancy.fr	néant			Les connaissances sont évaluées en une journée par un écrit national (matinée) se déroulant en un lieu unique et comportant 2 épreuves de 1 heure (chaque épreuve est notée sur 20), par un oral national se déroulant en un lieu unique (après midi) et portant sur le programme d'enseignement noté sur 30, par la rédaction d'un mémoire (forme de type « article » acceptée) pouvant être rédigé par 1, 2 ou 3 personnes maximum et qui sera présenté en session plénière le dernier jour d'enseignement (noté sur 30) L'obtention du DIU est soumise à l'obtention d'une note globale égale ou supérieure à 50 sur 100. Une note inférieure ou égale à 6 sur 20 pour les épreuves écrites ou 9 sur 30 à l'examen oral et au mémoire est éliminatoire. Si un étudiant est ajourné, il peut se réinscrire en gardant pendant 2 ans le bénéfice des épreuves validées l'année précédente. Si un étudiant se réinscrit pour valider le mémoire, le diplôme pourra lui être attribué à la date de la remise de la note du dit mémoire (si celle ci égale ou dépasse 15)	5	
Bases théoriques et modalités pratiques de l'Antibiothérapie en milieu hospitalier	DU	O	Faculté de Médecine Nancy	9KUE027 /900	AKUN28/701-700		Professeur Christian RABAUD	c.rabaud@chru-nancy.fr	Mme Sirélia ALIBI	malinf.sec@chru-nancy.fr ; S.ALIBI@chru-nancy.fr	03 83 15 40 97	7.1. l'assiduité aux séminaires est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. 7.2. un examen comportant deux parties :- Une épreuve écrite anonyme d'admissibilité sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20. - Une épreuve orale au cours de laquelle les étudiants ayant entre 8/20 et 10/20 7.3. Sont déclarés admis ou ajournés : - Les étudiants avec une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite sont admis au diplôme. - Les étudiants avec une note entre 8/20 et 10/20, bénéficieront d'un rattrapage via une épreuve orale. - Les étudiants avec une note strictement inférieure à 8/20 ne pourront pas validés le DIU et seront ajournés. 7.4. Les étudiants non admissibles ou non admis, mais ayant eu une assiduité satisfaisante durant l'enseignement pourront, s'ils se réinscrivent au diplôme, demander à être dispensés de l'enseignement théorique au profit d'un stage clinique dans le Service des Maladies Infectieuses et Tropicales. 7.5. Le jury est composé de 3 membres, dont le Directeur du diplôme et deux enseignants ayant participé à l'enseignement du diplôme, choisis par le Directeur du diplôme.		
Biologie appliquée à la procréation	DIU	O	Facultés de Médecine de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.	9KUE095 /900	AKUNF2/701-700		AGOPIANTZ Mikael	m.agopiantz@chru-nancy.fr	C Diligent	C.DILIGENT@chru-nancy.fr		Un étudiant doit avoir suivi chaque période d'enseignement du tronc commun pour être autorisé à se présenter aux épreuves de contrôle continu des connaissances Pour subir les épreuves finales, le stage pratique doit être validé. Toutefois, un étudiant peut être autorisé à titre exceptionnel avec l'accord de son coordonnateur local à se présenter à ces épreuves même s'il n'a pas validé la totalité de son stage pratique. Il ne sera déclaré admis qu'une fois ce stage validé Le contrôle des connaissances comprend un contrôle écrit de chacune des sessions d'enseignement théorique, une évaluation des acquis pratiques, à la fin du cursus, organisée dans chaque université, la réalisation et la soutenance d'un mémoire dont le sujet sera établi pour chaque étudiant par le coordonnateur local. Le mémoire aura fait l'objet d'une évaluation par les membres de droit du Conseil Pédagogique et d'une présentation orale Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note moyenne de 10/20 aux épreuves écrites (coefficient identique pour chaque épreuve), une note de 10/20 à l'évaluation pratique, une note moyenne de 10/20 à l'évaluation et la soutenance du mémoire (coefficient identique pour la note d'évaluation du mémoire qui sera une moyenne des notes attribuées par chaque coordonnateur local des Facultés contractantes et la note de soutenance)	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Biologie et sécurité transfusionnelle	DIU	O	Faculté de Nancy, Besançon, Dijon, Lille, Reims et Strasbourg	9KUE081/900	AKUNC6/701/AKUNC7/701		Professeur Pierre FEUGIER	p.feugier@chru-nancy.fr	Céline TISSERAND	gest-drh.forma@efs.sante.fr		7.1 Le contrôle des connaissances est réalisé par un examen écrit organisé à l'issue de l'ensemble des enseignements théoriques. Il comprend une série de questions de 20 minutes portant sur chacun des sept modules de l'enseignement théorique, soit 2h20, de 14h à 16h20. L'examen sera organisé en mai par chaque université dans les locaux définis par les régions, mais les questions posées seront identiques pour tous les candidats de l'inter-région. 7.2 Chaque enseignant proposera au responsable des enseignements du module dans lequel il intervient, des questions susceptibles d'être posées aux examens écrits au plus tard sept jours à l'issue des enseignements théoriques. Chaque responsable d'enseignement centralisera les questions reçues et transmettra au coordonnateur de l'inter-région (copie à celine.tisserand@efs.sante.fr), les questions susceptibles d'être posées aux examens écrits au moins trente jours avant l'examen. Il a été convenu pour la correction, que l'enseignant dont la question aura été retenue pour les épreuves écrites sera chargé de la corriger. Une double correction sera effectuée par chaque responsable d'enseignement et centralisée pour l'inter-région. 7.3 Pour valider les examens écrits, chaque candidat devra obtenir une moyenne générale des sept modules, au moins égale à 70/140 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des sept modules. Si le candidat obtient une note globale inférieure à 70/140 ou une note inférieure à 6/20, il repassera l'ensemble des modules à la session de rattrapage organisée selon les mêmes modalités en septembre. 7.4 Pour être admis au DIU, les candidats doivent valider la partie théorique (examens écrits) et la partie pratique (attestations de stages) du diplôme. 7.5 Le jury, composé des universitaires de rang A et B et de praticiens responsables des modules d'enseignements, se réunira pour valider les résultats globaux de l'année universitaire : examens écrits (session 1 et session 2) et stages pratiques, fin septembre. 7.6 Les délibérations du Jury seront suivies d'une réunion pédagogique organisée fin septembre dans les villes de l'inter-région à tour de rôle et dans l'ordre suivant : Nancy / Lille / Strasbourg / Besançon pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les modalités des enseignements de l'année suivante.	6	M 24 25
Brûlologie	DIU	O	Faculté de NANCY, AIX-MARSEILLE II, BORDEAUX II, LILLE II, LYON I, MONTPELLIER I, NANTES, PARIS V, TOULOUSE III, TOURS	9KUE098/900	AKUNF5/701-700		Professeur Marie-Reine LOSSER	marie-reine.losser@univ-lorraine.fr	Claude BAILLOT	c.baillot@chru-nancy.fr	03 83 15 46 81	L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études organisé par l'université pilote (Paris V). L'examen consiste en : -Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures notée de 0 à 10 -Une épreuve orale, notée de 0 à 5 pour les candidats ayant obtenu une note supérieure à 5 aux épreuves écrites, -Un mémoire noté de 0 à 5 La date limite de soutenance est fixée au 30 septembre. Seront admis les candidats ayant validé leur stage et obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire égale à 0 à l'épreuve orale ou au mémoire. Deux sessions sont organisées par an.	6	
Cardiologie interventionnelle structurée	DU	O	Faculté de Médecine Nancy	5WUE012-500	AWUEA4/200		Dr POPOVIC Batrice	b.popovic<b.popovic@chru-nancy.fr>;	Sophie ADAM	s.adam@chru-nancy.fr		Le diplôme comporte une session par an, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité à 80% aux 5 modules. Le contrôle des connaissances porte sur 5 modules sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples) , notés chacun sur 20 : 1. Module théorique général, 2. Module de pratique sur simulateurs Pour la formation sur simulateur, l'évaluation est réalisée par le formateur. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 5 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules. En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne. Le jury final est composé d'au moins trois membres désignés par le président d'Université sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine, choisis parmi les responsables des modules, et présidé par le responsable de l'enseignement.	6	
Chirurgie de la main	DIU	O	Faculté de Nancy	9KUE058/900	AKUN84/700-701/AKUN85/700-701		Pr François DAP et Pr Lionel ATHLANI	L.ATHLANI@chru-nancy.fr	Sabine CAMPANER	s.campaner@chru-nancy.fr	03 83 85 78 63	A l'issue de la première année, un examen en session unique (pas de session de rattrapage) est organisé et consiste en un examen écrit avec QCM Le candidat est admis à s'inscrire en deuxième année s'il obtient une note supérieure ou égale à la moyenne de 10/20. A l'issue de la deuxième année, l'examen comporte : -un oral portant sur deux cas cliniques, à discuter et commenter par le candidat -la présentation d'un mémoire de fin de cycle, sous forme d'un travail « soumis à publication » dans une revue proche de la discipline enseignée. -un examen du cursus du candidat, analysant la qualité de la formation hospitalière obtenue dans la discipline. La note finale est la moyenne de chacune des trois épreuves (oral, mémoire, cursus) avec un coefficient identique (1). L'obtention de la moyenne sur l'ensemble des trois épreuves est requise pour validation finale du DIU (pas de note éliminatoire).	6	M 24 25
Chirurgie de l'épaule et du cou	DIU	O	UFR Médecine Besançon, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nice, Paris, Rouen, Reims, Strasbourg, Toulouse, Tours	9KUE085/900	AKUND4/700		Professeur SIRVEAUX	F.SIRVEAUX@chru-nancy.fr	Aurore SIMON	A.SIMON2@chru-nancy.fr	03 83 85 75 30	Présence obligatoire aux 4 séminaires de formation Validation des visites de deux centres du Sofec-tour Une épreuve écrite QCM de 1h Évaluation du mémoire	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Chirurgie digestive robotique option chirurgien	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Strasbourg, Montpellier	9KUE007/900	AKUN10/401	AKUN10 U1	Professeur AYAV Ahmet	a.ayav@chru-nancy.fr	Marion BERNARD	marion.bernard@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 66	Le diplôme comporte une session par an. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité minimum aux différents modules. 7.1 - <u>Option chirurgien :</u> Le contrôle des connaissances porte sur 6 modules, notés chacun sur 20 : 1.Module théorique général + de spécialité (E-learning) 2.Module de chirurgie sur simulateur 3.Module de microchirurgie 4.Module de formation dry lab et wet lab sur l'animal 5. Module Team Training 6.Module de stage d'observation au bloc opératoire du CHRU de Nancy (Live dans des blocs opératoires de robot) Le contrôle des connaissances porte sur 2 modules (Module théorique général & de spécialité + module de chirurgie sur simulateur), notés chacun sur 20. Le contrôle des connaissances acquises pour le module théorique se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Une note inférieure à 8/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 2 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.	6	M 24 25
Chirurgie digestive robotique option Infirmière				9KUE008/900	AKUN11/401							7.2 <u>Option infirmière :</u> Le contrôle des connaissances porte sur 2 modules, notés chacun sur 20 : 1.Module théorique général 2.Module fonction IBODE de formation sur l'animal 3. Module de chirurgie sur simulateur : coelioscopie Le contrôle des connaissances acquises pour les 2 modules (Module théorique général & de spécialité + module de chirurgie sur simulateur), notés chacun sur 20. L'évaluation portera sur les fonctions d'instrumentiste et d'aide opératoire dans les temps pré, per et post opératoire. La validation sera faite par les formateurs. Une note inférieure à 8/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 2 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules. En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne. Le jury final est composé d'au moins trois membres désignés par le président d'Université sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine, choisis parmi les responsables des modules, et présidé par le responsable de l'enseignement .	5	
Chirurgie du pied et de la cheville	DIU	O	Faculté de Nancy, d'Amiens, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris, Strasbourg, Toulouse.	9KUE072/900	AKUNB3/701/700		Professeur Didier MAINARD	didier.mainard@univ-lorraine.fr	néant			Il n'y a qu'une seule session d'examen. Pour être admis à passer l'examen, les 4 séminaires, les 12 stages, doivent avoir été validés, et le mémoire adressé aux correcteurs, avant le 15 avril. Le mémoire porte sur la rédaction d'un travail concernant la chirurgie du pied et de la cheville et doit être original (pourra porter sur un cas clinique, une revue de la bibliographie, une technique chirurgicale originale). Il sera noté sur 50 points et sera corrigé par deux responsables d'enseignement d'une UFR différente de celle du candidat. Il est conseillé de ne commencer à rédiger ce mémoire qu'après acceptation du sujet par l'un des responsables de l'enseignement. L'examen théorique porte sur le programme enseigné. Il est noté sur 100 points. Cet examen aura lieu dans deux Facultés différentes le même jour et à la même heure. Ce lieu est susceptible de changer d'une année sur l'autre. Sa durée sera de deux heures sous forme de questions rédactionnelles, QCM, QROC. Le candidat est déclaré admis s'il a satisfait aux critères d'assiduité et s'il a obtenu la moyenne générale à la somme des deux épreuves (écrit et mémoire). Le jury est composé d'au moins 4 enseignants du DIU et présidé par l'enseignant coordinateur. Une autorisation de redoublement ne peut être accordée qu'en cas de moyenne insuffisante à l'examen. Dans ce cas, le candidat peut garder le bénéfice du mémoire s'il a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. Aucun redoublement n'est possible pour défaut de validation d'un ou plusieurs stages pratique ou du mémoire. Toute absence à un séminaire est éliminatoire et interdit une nouvelle inscription l'année suivante.	6	
Chirurgie expérimentale	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE005/900	AKUN08/300	AKUN08 U1	Professeur Frédéric MARCHAL	f.marchal@nancy.univ-lorraine.fr	Marion BERNARD	marion.bernard@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 66	L'examen des connaissances porte sur 3 contrôles, notés chacun sur 20 : -un module théorique général, examen online sur les cours dispensés en e- learning sous forme de questions courtes QROC ou de QCM (questions choix multiples) - un contrôle sur la partie pratique dry-lab - un contrôle sur la partie pratique wet-lab A chaque contrôle, est octroyée une note sur 20. Le diplôme est délivré aux étudiants dont la somme des notes sera égale ou supérieure à 30/60. En cas d'échec, l'étudiant peut conserver les notes obtenues supérieures ou égales à 10 pendant un an.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Chirurgie faciale - chirurgie buccale	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE065/900	AKUN95/700-701/AKU N96/700-702/AKU N97/700-701/AKU N98/700-701		Professeure Muriel BRIX	m.brix@chru-nancy.fr			03 83 85 15 65	L'enseignement est sanctionné par un examen sélectif à la fin de la 4ème année d'enseignement pour l'option Chirurgie Maxillo-faciale, Plastique Reconstructrice et Esthétique et à l'issue du suivi d'au moins 6 modules en ce qui concerne l'option Chirurgie Buccale. Dans les deux options, les candidats devront soutenir un mémoire. Pourront se présenter à cet examen les candidats ayant montré une assiduité suffisante. Cet examen se déroulera sous la forme d'une épreuve écrite comportant : • pour l'option Chirurgie Maxillo-Faciale, Plastique Reconstructrice et Esthétique, 6 questions de 45 minutes chacune, portant sur les différents secteurs de l'enseignement. • pour l'option Chirurgie Buccale, 3 questions de 45 minutes chacune, portant sur le programme de 6 des modules de l'enseignement choisis par le candidat parmi les 12 modules enseignés. Chaque question sera notée sur 20. Pour être admis à la soutenance du mémoire, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite. Le thème du mémoire sera choisi après avis du Directeur de l'enseignement. Le Diplôme sera décerné à l'issue de la soutenance du mémoire aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne à cette épreuve. En cas de réinscription au diplôme pour valider le mémoire, le candidat garde le bénéfice de l'épreuve écrite s'il a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.	6	
Chirurgie faciale - maxillo-faciale, plastique, reconstructrice et esthétique de la face				9KUE066/900	AKUN99/700-701/AKU N93/700-701/AKU N93/700-701								6	
Chirurgie gynécologique	DIU	F	Faculté de Médecine Nancy	DI1CGYN-241	DI1921-124		?					Assiduité, la participation à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire. Modalités d'examen En fin d'année, est organisée une seule session d'examen comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale. L'épreuve écrite d'une durée globale de 3 heures comporte deux sujets qui sont chacun notés sur 20. L'épreuve orale consiste en la présentation d'un mémoire ou d'un article personnel soumis à publication dans un journal. Ce mémoire ou cet article doit porter sur un sujet de chirurgie gynécologique et est noté sur 20. Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale moyenne égale ou supérieure à 10 sans note éliminatoire (inférieure à 6) à une des 2 épreuves. Dépôt du mémoire : Le dépôt du mémoire ou de l'article personnel soumis à publication doit avoir lieu au plus tard 15 jours avant les épreuves d'examen. Modalités de réinscription en cas d'échec : En cas d'échec, tout candidat peut se réinscrire à une nouvelle session du D.I.U. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 à leur mémoire peuvent en garder le bénéfice.	6	F 24 25
Chirurgie robotique (option chirurgien)	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy / Lyon 1 / Nice / Tours / Homburg	9KUE028/900	AKUN31/700-701		Professeur Jacques HUBERT	j.hubert@chru-nancy.fr	néant			Ce module est accessible directement à des chirurgiens répondant aux critères définis en liminaire du présent article « Nature et organisation des enseignements » et souhaitant obtenir une validation universitaire de leurs compétences. • Nature du module Contrôle final des connaissances et savoir-faire, portant sur l'ensemble des savoirs acquis au cours des modules. Cette évaluation est effectuée « au fil de l'eau » pour les stagiaires inscrits au DIU ou sur une journée pour les candidats à la validation universitaire des compétences. • Critères de validation : Une note minimale de 10/20 est exigée pour valider ce module. Une note inférieure à 6/20 a un des ateliers et une note inférieure ou égale à 8/20 à l'atelier Wetlab est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux ateliers est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules. • Durée du module 8 heures.	6	
Chirurgie robotique (option chef de clinique). Module Evaluation				9KUE028/900	AKUN29/700-701								6	
Chirurgie robotique (option infirmier)				9KUE028/901	AKUN32/701-700								5	
Chirurgie robotique (option ingénieur)				9KUE028/902	AKUN34/700-701								6	
Chirurgie robotique gynécologique	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy et Paris descartes	9KUE023/900	AKUN23/601-600/		Professeur Frédéric MARCHAL	f.marchal@nancy.univ-lorraine.fr	Marion BERNARD	marion.bernard@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 66	L'enseignement repose sur : Un module de base comportant un enseignement théorique, un entraînement sur simulateur et un entraînement sur le robot permettant d'acquérir les bases du fonctionnement du robot Da Vinci DEUX modules de spécialité : 1 module théorique de chirurgie gynécologique bénigne (endométriose, myome, prolapsus), 1 module théorique de chirurgie gynécologique cancérologique (cancer du col de l'utérus, cancer de l'endomètre, cancer de l'ovaire) Une participation à un ou des congrès de chirurgie robotique agréés, pendant l'année de formation. Le module de base a lieu à Nancy, et les modules théoriques de spécialité ont lieu en rotation entre Nancy et Paris en fonction de la disponibilité de cadavres L'enseignement est organisé en 4 modules. 1.Module général: cours magistraux et TD sur l'animal 2.Module de chirurgie gynécologique bénigne: cours magistraux et TD sur cadavres 3.Module de chirurgie gynécologique cancérologique : cours magistraux et TD sur cadavres 4.Module - Congrès : Participation à un ou plusieurs congrès de robotique agréé(s). Chaque module est affecté d'un coefficient 1. Le contrôle des connaissances acquises pour les modules théoriques 2 et 3 se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal, sur cadavres et les stages au bloc opératoire, l'évaluation est réalisée par le formateur. Pour le module-congrès, une grille de points pouvant être acquis dans les différents congrès est établie par le jury. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 4 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.	6	
Concept de l'action et de l'évaluation (santé publique)	DU (ESP)	F	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE101/900	AKUNG2/801-800/		LAPLUME Stéphanie	stephanie.gradet@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	Jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		L'obtention du diplôme est soumise à la validation des deux UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UE. En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE	6	F 24 25

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Coordination d'actions en soins primaires (santé publique)	DU (ESP)	S	Faculté de Médecine de Nancy	5WUE003/500	AWUNE9/101		Violaine Mauffrey	violaine.mauffrey@univ-lorraine.fr ;	Jean-Claude Bensadou	jean-claude.bensadou@		CC avec un mémoire et un stage	6	S 24 25
Coordination en Gériatrie	DIU	O	Faculté de Nancy, Reims et Strasbourg	5WUE011-500	AWUEA3/200 ou 201		Pr PERRET GUILLAUME Christine	c.perret-guillaume@chru-nancy.fr	Laura GERROLD T	l.gerroltdt@chru-nancy.fr		Le diplôme est validé par un examen annuel commun aux différentes UFR (ses modalités feront l'objet d'un vote annuel en CNEG). Il est prévu à terme un examen sur SIDES NG. La délivrance du diplôme nécessite la validation sur SIDES de la vision de 100% des e-learning avec 100% de validation des QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. la présence obligatoire aux séminaires de formation présentiels et nécessite la validation du stage par le tuteur de stage sur les 20 demi-journées (sans rapport de stage). Sauf cas particulier (motif impérieux) validé par le responsable pédagogique local, l'accès aux épreuves n°2 et 3 est possible uniquement aux personnes ayant été présentes aux 64 heures de séminaires inter-régionaux et local -L'assiduité est obligatoire pour passer l'épreuve 2 et l'épreuve 3.Les modalités de certifications du DIU seront réalisées de la manière suivante : •Epreuve 1 : Validation du module d'E-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs (modalités identiques au niveau national). Aucune limite au nombre de tentatives pour parvenir à 100% de réussite n'est exigée. •Epreuve 2 : Epreuve en ligne sur SIDES-NG d'une durée d'1h30 (notée de 0 à 20, coefficient 2) (modalités identiques au niveau national), organisée par le CNEG. •Epreuve 3 : Oral sur le contenu des séminaires en présentiel (notée de 0 à 20, coefficient 1) (Jury local de 3 membres dont un universitaire, un médecin coordonnateur d'EHAD, un médecin coordonnateur d'un dispositif de coordination gériatologique). -Une note inférieure à 08/20 à l'épreuve n°2 est éliminatoire.Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve n°3 est éliminatoire.Seront déclarés admis les candidats ayant validé le module d'E-learning et non éliminés aux épreuves 2 et 3 et ayant obtenu, une note totale pondérée aux épreuves 2 et 3 de 10/20 points. En cas d'ajournement, une seconde session sera organisée. Dans le cas où un apprenant serait ajourné il pourrait être autorisé à se réinscrire une fois, après avis favorable du responsable pédagogique local (ou de son représentant).		
Coronarographie et cathétérisme interventionnel	DIU	O	Faculté de médecine de nancy,de Besançon, Dijon, Reims, Strasbourg et Lausanne (Suisse).	DI2CORO-271	DI2172-127		Edoardo CAMENZIND	edoardo@camenzind-cardio.net	Sophie ADAM	s.adam@chru-nancy.fr	03 83 15 32 96	L'enseignement se déroule sur deux années universitaires, comportant pour chaque année un enseignement théorique concentré sur quelques jours. A cet enseignement théorique s'ajoute l'enseignement pratique réalisant 500 à 2000 heures selon le profil des étudiants. Formation pratique : Objectif : réaliser au décours des stages un minimum de 500 coronarographies et 250 angioplasties dont 150 en premier opérateur (ce qui correspond aux recommandations des sociétés de cardiologie). Modalités des stages : stage de deux ans, 5 jours par semaine, 40 semaines par an, 5 heures par jour, soit un total de 2000 heures de stage pratique. En alternance : stage d'un ou deux ans en fonction du niveau de départ et de la vitesse d'acquisition des techniques. Un minimum de 500 heures sera demandé. Evaluation de la formation pratique Nombre total de procédures réalisées et nombre de procédures en opérateur principal (carnet de stage). Aptitudes manuelles en salle de cathétérisme capacités de décision diagnostique et thérapeutique La validation de la pratique sera effectuée par le jury de délivrance du diplôme, en fonction des recommandations du tuteur Evaluation de la formation théorique objectifs généraux : Vérifier les connaissances théoriques des candidats au travers d'un travail scientifique dans le champ de la cardiologie interventionnelle. objectifs fixés à l'étudiant : Travail de recherche bibliographique, de collection et d'analyse de données, et de présentation de résultats modalités de soutenance et d'évaluation : Réalisation d'un travail scientifique (article publié dans une revue médicale à comité de lecture ou présentation en congrès international à comité de lecture) échéances d'évaluation : Au terme de la première année : préciser le thème scientifique (identification de la question, bibliographie, méthodologie de l'étude et modalités de réalisation) A mi-parcours de la première année, vérifier lors d'un entretien entre tuteur et étudiant, que l'enseignement répond aux attentes de l'étudiant ainsi que les aptitudes de l'étudiant à poursuivre sa formation. Au terme de la seconde année : présentation de l'étude en congrès (congrès à comité de lecture) ou dans une publication dans un ouvrage scientifique. Validation le passage la 1ère à la 2ème année sera prononcé par le responsable de l'évaluation pratique au vu du travail effectué lors de la 1ère année. En fin de 2e année : . réalisation d'un travail scientifique, coeff. 2. évaluation de la pratique, coeff. 3 Le candidat est admis au diplôme s'il obtient la moyenne entre l'évaluation théorique et pratique.	6	
COURJIS " cours en ligne statistiques"	DIU	O	Faculté de médecine de nancy	5KUE001/500	AKUN01/300-801		Nicolas JAY	nicolas.jay@univ-lorraine.fr	néant			L'examen permettant d'obtenir le diplôme universitaire est organisé deux fois par an dans le mois qui suit la fin de la formation. L'examen se déroule en présentiel dans les locaux de l'Université de Lorraine. Il s'agit d'un examen écrit avec des questions et des exercices portant sur le programme d'enseignement de COURJIS. La validation est obtenue par une note de 10/20 à l'examen.	5	
Dermatologie chirurgicale	DIU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE073/900	AKUNB4/701-700		Anne-Claire BURSZEJN	AC.BURSZEJN@chru-nancy.fr	Aurélien VISINE	a.visine@chru-nancy.fr	03 83 15 71 46	Les candidats doivent avoir été assidus aux quinze demi-journées de stages, aux travaux pratiques et aux 9 sessions théoriques afin de pouvoir se présenter aux épreuves terminales (une seule absence sur les 9 sessions théoriques sera tolérée). La liste des étudiants admis à se présenter à l'examen sera communiquée par le Responsable local à l'administration universitaire. Epreuves terminales : Un examen de travaux pratiques à Marseille et un examen théorique écrit de 2 heures en juin, portant sur les notions théoriques et sur des situations cliniques noté sur 20 et ont lieu simultanément dans les universités participant au DIU fin juin. Une deuxième session pour l'examen théorique est organisée dans chaque ville en octobre N+1. Pas de possibilité de rattrapage pour l'examen pratique.	6	M 24 25
Echocardiographie technique ultra sonore MTE option général et sp et ac	DIU	F	Faculté de médecine de nancy	9KUE030-900 9KUE031-900 9KUE032-900	AKUN38-700/701 AKUN40-700/701 AKUN42-									F 18 19

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Echocardiographie et doppler	DIU	F	Université d'Alsace (UFR Strasbourg), Bourgogne (UFR Dijon), Franche-Comté (UFR Besançon) et Lorraine (UFR Nancy)	9KUE039/900	AKUN52/700-701/AKU N53/700-701		Professeur Christine SUTY-SELTON	c.suty-selton@chru-nancy.fr	Sophie ADAM	s.adam@chru-nancy.fr	03 83 15 32 96	7.1 L'évaluation Pour chaque année, les études sont sanctionnées par un examen de fin d'étude comportant : -une épreuve écrite anonyme d'une durée de deux heures sanctionnant les connaissances théoriques et comprenant plusieurs questions (notées sur 20) et plusieurs cas cliniques (notés sur 20). Cet examen se déroule dans les locaux des 4 universités concernées de manière synchrone. -Une épreuve pratique sous la forme de la validation du carnet de stage (cf. article 6). Pour être reçu à cet examen, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite. Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a été reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 3 années maximum. Une seule session est organisée chaque année. 7.2. Le jury Il est composé au minimum de 4 enseignants comprenant au moins 2 enseignants du rang A et des membres ayant participé à l'enseignement ainsi que toutes personnes choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'échocardiographie. Le jury est présidé par un professeur de cardiologie	6	F 24 25
Echocardiographie Grand-Est option médecin	DIU	O	Université d'Alsace (UFR Strasbourg), Université de Champagne Ardenne (Reims), Bourgogne (UFR Dijon), Franche-Comté (UFR Besançon) et Lorraine (UFR Nancy)	SIJUEA11-502	AJUN24/400-401 AJUN25/400-401		Pr Olivier HUTTIN	olivier.huttin@univ-lorraine.fr	Madame ADAM	s.adam@chru-nancy.fr	03 83 15 32 96	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités Cette épreuve peut se dérouler soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS* Contrôle portfolio à la fin de chaque année. Pas de note mais une simple validation 120 examens d'écho-cardiologies + présence de 10 demi-journées pour les non-internes sur l'année (20 sur les deux ans) au laboratoire du CHU référent est demandée. Pour être reçu à la 1ère année, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite. L'accès à la 2ème année se fera après la validation de l'écrit et du stage de la 1ère année. La délivrance du diplôme se fera à la validation des examens écrits et du stage pour les 2 années. Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a été reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 3 années maximum. En cas d'échec, il devra se réinscrire l'année suivante et n'aura rien validé. Une demande peut être faite au jury pour autoriser l'examen en distanciel sur tablette en fonction de la situation. Une seule session est organisée chaque année : en cas de validation d'une première année, le droit de repasser la deuxième année est conservée pour les 2 prochaines sessions d'examen de deuxième année. Le jury est composé des enseignants responsables de la formation dans chaque faculté, ainsi que des médecins échographistes non universitaires qui participent à l'enseignement théorique et pratique. Pas de stage obligatoire pour les internes de cardiologie mais participation obligatoire à l'activité d'échocardiographie dans les différents hôpitaux reconnus comme terrain de stage ; pour les non-internes en cardiologie, Pas de mémoire		M 24 25
Echocardiographie Grand-Est option paramédicale	DIU	O	Université d'Alsace (UFR Strasbourg), Université de Champagne Ardenne (Reims), Bourgogne (UFR Dijon), Franche-Comté (UFR Besançon) et Lorraine (UFR Nancy)	SIJUEA11-501	AJUN23/400-401		Pr Olivier HUTTIN	<olivier.huttin@univ-lorraine.fr>	Madame ADAM	s.adam@chru-nancy.fr	03 83 15 32 96	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités. Cette épreuve peut se dérouler soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS* Présence à 10 demi-journées sur l'année au laboratoire du CHU référent est demandée. Pas de mémoire. Contrôle portfolio (120 écho-cardiographies) à la fin de chaque année. Pas de note mais une simple validation. Pour être reçu à ce diplôme, les candidats devront avoir obtenus la moyenne à l'épreuve écrite et valider leur carnet de stage. Une seule session est organisée chaque année. Il n'y a pas de session de rattrapage sur l'année. Le jury peut autoriser un candidat à composer son examen écrit sur tablette à distance en fonction de la situation et sur la surveillance d'un enseignant. Le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a réussi l'épreuve écrite, le bénéfice de l'écrit est conservé pendant 3 années maximum. Il n'a rien validé, il doit se réinscrire pour tout repasser l'année suivante et ceux pendant une durée de 2 ans. Le jury est composé des enseignants responsables de la formation dans chaque faculté, ainsi que des médecins échographistes non universitaires qui participent à l'enseignement théorique et pratique.		M 24 25
Echographie du membre supérieur pour le chirurgien	DIU	F		9KUE002/900	AKUN02/300								6	F 23 24

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Education thérapeutique du patient	DU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE041 /900	AKUN56/700-701/AKU N57/701-700		Professeur Olivier ZIEGLER	olivier.ziegler@univ-lorraine.fr ; o.ziegler@chr-u-nancy.fr	Mohamed YOUNSI	mohamed.younsi@univ-lorraine.fr	03 72 74 63 52	Chaque module donne lieu à un examen écrit de 2 heures (question rédactionnelle : 1 h (coefficient 2) ; deux questions courtes : 30 min (coefficient 1). Il n'y a pas de note éliminatoire. 1ère session L'examen portant sur l'enseignement du module 1 a lieu le premier jour du module 2 (Janvier ou Février) et celui portant sur l'enseignement du module 2 a lieu au mois de Juin. 2ème session Les candidats qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas été reçus aux examens de Janvier et de Juin peuvent se présenter à la session de Septembre. Le module est validé lorsque la note obtenue est au minimum de 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules. Les candidats du DU, qui ont réussi l'examen d'un module (UE) mais qui n'ont pas validé le deuxième module au cours d'une même année universitaire, gardent le bénéfice de cette validation. Ils doivent néanmoins se réinscrire pour une année supplémentaire. Mémoire Le sujet du mémoire est proposé par le candidat au coordinateur de l'enseignement qui donne son accord. Il peut concerner des études cliniques, expérimentales, épidémiologique ou de santé publique concernant l'ETP. Il peut aussi faire l'objet d'une synthèse bibliographique ou prendre la forme d'un carnet de route, rapportant l'analyse critique de la mise en place d'un programme d'ETP. Le mémoire doit être remis, en triple exemplaires, à la fin de l'année universitaire (Septembre au plus tard) au coordinateur. Un jury de 2 membres est constitué par le coordinateur pour la validation du mémoire noté sur 20. Validation du stage La validation du stage est établie par le responsable du service ou de la structure validant, qui atteste, au moyen d'une fiche signée, de la présence et de la participation du stagiaire aux activités d'ETP. Cette fiche, remplie par le stagiaire mentionne les objectifs du stage et comporte un bref commentaire du maître de stage, notamment en cas d'invalidation du stage (Cf annexe 5). Jury et diplôme Pour obtenir le diplôme les candidats doivent obtenir la moyenne pour chaque module (ou UE) d'enseignement, la validation du stage et celle du mémoire. Le jury est constitué d'au moins trois membres désignés par le Coordinateur de l'enseignement parmi les enseignants ou les membres du conseil pédagogique. En cas d'échec, l'étudiant qui souhaite se réinscrire, peut garder le bénéfice des épreuves validées (module(s), stage et/ou mémoire) lors des 2 années universitaires suivantes. Dans des situations exceptionnelles (maladie, maternité...) appréciées par le responsable de l'enseignement, le maintien des épreuves validées peut-être prolongé d'une année supplémentaire.	6	
Epileptologie	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, d'Aix Marseille, Bordeaux, Franche-Comté, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris V, Paris VI, Rennes, Strasbourg	9KUE029 /900	AKUN37/700-701/AKU N35/700-701/AKU N36/700-701/AKU NG8-300	AWUG8N 01	Professeur Louis MAILLARD puis Louise TYVAERT	l.maillard@chru-nancy.fr, L.TYVAERT@c-hru-nancy.fr				7.1. Les connaissances sont évaluées : - par un examen écrit national se déroulant en un lieu unique, comportant une épreuve de 3 h, chaque sujet est noté sur 20. - l'évaluation du stage pratique réalisé par le maître de stage (noté sur 20) - une note portant sur le mémoire (noté sur 20) - par un examen oral national se déroulant en un lieu unique, portant sur : - la présentation du mémoire (noté sur 20). - la présentation du stage et du projet professionnel en lien avec la prise en soin des épilepsies (noté sur 20) 7.2. L'obtention du D.I.U. est soumise à la validation des objectifs pédagogiques après avoir crédité chaque épreuve ou partie du diplôme noté sur 20 du coefficient suivant : - coefficient "1" pour chaque épreuve de l'examen écrit national, (soit un total de 80) - coefficient "1" pour le stage pratique, (soit un total de 20) - coefficient "1" pour la note écrite du mémoire (total de 20) - coefficient "1" pour la présentation orale du mémoire (total de 20) - coefficient "1" pour la présentation orale du stage et du projet professionnel (total de 20) 7.3. Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu la moitié du maximum des points soit au minimum 80 points sur 160. Une note inférieure à 6/20 à l'une ou l'autre des épreuves ou partie du diplôme est éliminatoire. 7.4. Si un candidat a validé les épreuves écrites mais n'a pas présenté son mémoire, il peut se réinscrire en gardant le bénéfice des épreuves validées pendant 2 années universitaires. 7.5. Si un candidat se réinscrit pour valider le mémoire, le diplôme pourra lui être délivré à la date de la remise de la note du mémoire s'il obtient la moyenne.	6	M 24 25
Ethique de la décision et de la relation	DU (ESP)	S	Faculté de médecine de Nancy	3WUE00 5/300	AWUNE6 /100-100		Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	Jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	S 24 25
Ethique de la fin de vie, du handicap et du vieillissement	DU (ESP)	S	Faculté de médecine de nancy	3WUE00 2/300	AWUNE1 /100-101		Frédérique Claudot	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr				Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	S 24 25
Ethique	DU (ESP)	S	Faculté de médecine de nancy	3WUE00 3/300	AWUNE2 /100-101		Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	Jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que par la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	S 24 25
Ethique et Relation de Soins	DU (ESP)	F	Faculté de médecine de nancy		DU2751/400		Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	Jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que par la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	F 24 25
Ethique Pratique	DU (ESP)	F	Faculté de médecine de nancy		DU2742/126		Frédérique Claudot		Claude Bensadoun	claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que par la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	F 24 25
Etude et prise en charge de la douleur	DIU	O	Faculté de Médecine Nancy et Dijon	9KUE052 /900	AKUN74/701-700	AKUN74 N1	Professeure Sophie COLNAT-COULBOIS	s.coulbois@c-hru-nancy.fr	Sophie GENIN	s.genin@c-hru-nancy.fr		La présence aux cours est obligatoire. A titre exceptionnel 2 demi-journées d'absence sur l'année universitaire pourront être tolérées. Au-delà, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique. L'examen comporte une épreuve écrite de 3 heures et une épreuve orale avec présentation d'un mémoire. Le mémoire doit être rendu avant l'épreuve écrite. Le dépôt du mémoire conditionne l'autorisation de passer l'épreuve écrite. Pour être reçu au diplôme, la moyenne est exigée tant à l'épreuve écrite qu'au mémoire. Une seule session est organisée chaque année. En cas d'échec, l'étudiant devra procéder à une nouvelle inscription et pourra garder le bénéfice de la note obtenue à la 1ère session si elle est supérieure ou égale à la moyenne.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Expertise dans la gestion des situations exceptionnelles en établissement sanitaire	DIU	F	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg		DI2321-110		Professeur Pierre Edouard BOLLAERT	pe.bollaert@chru-nancy.fr ; pierre-edouard.bollaert@univ-lorraine.fr	Nathalie LAINE	n.laine@cchru-nancy.fr	03 83 85 14 96	Le diplôme comporte une session d'examen par an. Le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et se fait sous la forme : 1.D'une épreuve écrite finale associant QCM et questions rédactionnelles de mise en situation concrète, comptant pour 70 % de la note finale. 2.D'une présentation orale d'un travail de groupe lors de la journée de restitution prévue en dernière semaine comptant pour 30 % de la note finale. Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20.	6	F 23 24
Expertise en insuffisance cardiaque et cardiomyopathies	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, de Montpellier, de Toulouse, de Nantes, de Paris cité et Paris Sorbonne,	SJUEA09/500	AJUN21-400/401		Professeur N GIRERD Docteur G BAUDRY	n.girerd@chru-nancy.fr	néant			Examen terminal sous forme de QCM •Assiduité = Temps de présence aux cours online en direct ≥ 50% Si assiduité < 50 % : l'étudiant ne sera pas admissible pour l'examen et sera ajourné •Pas de contrôle continu •Examen final écrit 30 QCM + 2 dossiers progressifs 1 h 30 noté sur 50 en juin •Session de rattrapage en septembre si moins de 25/50 à l'écrit en juin •De même si présence de <50% des cours online = non admissible pour écrit et sera automatiquement ajourné. 2ème session Temps de présence aux cours online en direct ≥ 50 Si assiduité < 50 % : l'étudiant ne sera pas admissible pour l'examen et sera ajourné. en cas d'échec à l'examen, le stagiaire conservera l'année suivante ses notes des épreuves. Examen final écrit 30 QCM + 2 dossiers progressifs 1 h 30 noté sur 50. Dans ce cas, le stagiaire sera exonéré des frais de formation s'il ne suit pas les enseignements. * REGLE : Pour valider la session d'examen, la note de chaque épreuve doit être à la moyenne. Sinon, il faut préciser l'existence de compensations et en définir les seuls.	6	
Fin de vie, handicap vieillesse	DU (ESP)	F	Faculté de médecine de nancy		AWUNE1/100-101		Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que par la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	F 23 24
Formation à l'expertise judiciaire	DU	O	Faculté de médecine de Nancy	5WUE006-500	AWUNF4-100 et 101		Pr Elodie MARCHAND	elodie.marchand@univ-lorraine.fr	Aurelien BARTHELEMY ; Jennifer BOSI	medecine-diu-expertisejudiciaire-contact@univ-lorraine.fr ; aurelien.barthelemy@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 80	L'examen comprend : •une épreuve écrite de 2 heures portant sur les séminaires ; cette épreuve est notée sur 20 ; toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire, •un mémoire dont le sujet est accepté par le conseil des enseignants ; ce mémoire est noté sur 20 ; toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire. La participation aux travaux pratiques fera l'objet d'une « validation » ou d'une « non validation » L'admission définitive sera prononcée lorsque l'étudiant aura : •obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves (épreuve écrite et mémoire), sans note éliminatoire à l'une ou l'autre de ces épreuves, •obtenu la « validation » des travaux pratiques. En cas de réinscription, les candidats pourront garder le bénéfice de la validation des travaux pratiques et/ou de l'épreuve écrite et/ou du mémoire s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.	6	
Formation complémentaire en gynécologie-obstétrique	DIU	O	Faculté de médecine de NANCY de Aix-Marseille II, Amiens, Angers, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier-Nîmes, Nice, Paris VI, Poitiers, Pointe à Pitre, Reims, Rennes, Rouen, St. Etienne, Strasbourg et Toulouse.	9KUE054/900	AKUN77/700-701/AKU N78/700-701		Professeur Philippe JUDLIN	p.judlin@chru-nancy.fr ; philippe.judlin@univ-lorraine.fr	Mathilde LEHMANN	sec.hu.ma.ternite@univ-lorraine.fr	03.83.34.29.37	7.1. Le contrôle des connaissances comporte : - un examen écrit, national d'une durée de 3 heures portant sur 6 cas cliniques. L'épreuve sera notée de 0 à 20 avec un coefficient 1. Une note minimale de 10/20 est requise pour l'admission. - la validation de la partie pratique par un maître de stage, confirmée par un jury régional. La présence aux consultations peut être remplacée par une participation clinique équivalente sous forme de gardes ou d'astreintes ou toute forme accréditée par le jury régional. Les 2 conditions (épreuve écrite avec une note supérieure ou égale à 10/20 et la validation de l'activité clinique) doivent être remplies avant la fin de l'année universitaire (31 octobre de l'année) pour que le candidat soit définitivement déclaré admis au D.I.U. Si un étudiant est ajourné, il a la possibilité de se réinscrire l'année suivante en conservant le bénéfice de (des) épreuve(s) validée(s) l'année précédente. 7.2. Le jury est à 2 niveaux : un jury national pour décider de l'épreuve écrite commune, organiser sa correction et un jury régional pour valider l'activité clinique et prononcer l'admission définitive.	6	
Formation des assistants de recherche cliniques et des techniciens d'études cliniques (FARC)	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy de Pierre et Marie Curie - Paris VI, d'Aix - Marseille II, de Bordeaux II, de Lyon I, de Nantes, de Paris VII et de Strasbourg	9KUE053/900	AKUN75/700-701/AKU N76/700-701		Professeur P. ROSSIGNOL puis Pr Jean Marc BOIVIN	jm.boivin@chru-nancy.fr	Stéphanie GROJEAN	sgrojean@fondation-force.fr ; sgrojean@eddh.fr	03 83 50 19 21	Le CNO s'assurera que les universités partenaires organisent aux mêmes dates les examens écrits et oraux. La première session est en mai et la seconde en juin de la même année (pour absences justifiées ou ajournement à la session de juin.) L'examen comporte : - une épreuve écrite anonyme comptant pour 75% de la note finale, une épreuve orale comptant pour 25% de la note finale. La délivrance du diplôme nécessite l'obtention de la moyenne à l'examen final. Les candidats ajournés à la 1ère session repassent l'intégralité des épreuves. Le choix des questions tirées au sort par les étudiants lors de l'examen oral correspond à une liste commune de questions dans toutes les universités	5	
Formation des professionnels de santé intervenant ds les milieux sportifs pro de ht niv	DIU	F		DI2FOPS-271	DI2141-127/-DI2142-127								6	F 23 24
Formation médicale en chirurgie bariatrique	DU	O	Faculté de Médecine Nancy	SJUEA02-500	AJUN02/400-401		Pr Didier QUILLIOT/Pr Laurent BRUNAUD/Mr Mohamed YOUNSI	d.quilliot@chru-nancy.fr ; l.brunaud@cchru-nancy.fr ; mohamed.yousni@univ-lorraine.fr	Mohamed YOUNSI	mohamed.yousni@univ-lorraine.fr	03 72 74 63 52	L'évaluation des connaissances comporte un examen écrit et la rédaction d'un mémoire. session 1, et durera 2 heures cas pratique : 1 h (coefficient 2) ; deux questions courtes : 30 min (coefficient 1). Les candidats qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas été reçus aux examens Mai - Juin peuvent se présenter à la session de Septembre (session 2). Mémoire . Le mémoire doit être remis, en triple exemplaires. Un jury de 2 membres est constitué par le coordinateur pour la validation du mémoire, acquise par une note minimale de 10 sur 20. Pour obtenir le diplôme les candidats doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit et au mémoire. En cas d'échec, l'étudiant qui souhaite se réinscrire, peut garder le bénéfice des épreuves validées (écrit, et/ou mémoire) lors des 2 années universitaires suivantes. Dans des situations exceptionnelles (maladie, maternité...) appréciées par le responsable de l'enseignement, le maintien des épreuves validées peut-être prolongé d'une année supplémentaire		

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Formation des professionnels en hospitalisation à domicile (HAD)	DIU	S	Faculté de Médecine Nancy	9KUE074/900	AKUNB5/701-700		Pierre FEUGIER	pierre.feugier@univ-lorraine.fr ; p.feugier@chru-nancy.fr	MILITZER Virginie	diu.had@santer-lorraine.fr	03 83 44 43 42	Une épreuve écrite de 3h propose 1 à 2 questions. La note globale intègre la moyenne des notes attribuées à chaque question et est exprimée sur 20. Un mémoire remis au jury avant la soutenance. 3. Admission : l'admission est prononcée si l'étudiant a satisfait aux obligations suivantes : • Assiduité aux cours contrôlée par les signataires des étudiants durant les 4 séminaires, Rédaction et soutenance du mémoire, • Obtenir une note qui ne soit pas inférieure à 8/20 aussi bien pour l'épreuve écrite, que pour la soutenance du mémoire (dans le cas contraire les étudiants sont invités à se réinscrire) • Obtenir une note finale qui ne soit pas inférieure à 10/20 (50% revenant à l'épreuve écrite, 50% au mémoire) 4. Il y a une session d'examen par an.	6	
Formation Recherche clinique épidémiologique (FORCE)	DU (ESP)	F	Faculté de Médecine Nancy	DI1EPID-251	DI1131-125		Abdou Omorou	yacoubou.omorou@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		CT Exemple : -Prise en compte des conditions d'assiduité -Autres modalités de compensation -En cas de non validation, modalités pour se représenter -Etc Des équivalences d'UE pourront être accordées en fonction des résultats obtenus dans le cadre de diplômes du même champ disciplinaire de l'épidémiologie et la recherche clinique.		F 25 26
Gestion de l'Insulinothérapie Automatisée	DIU	En cours de passage dans les Conseils	Universités d'Aix-Marseille, d'Amiens, d'Angers, de Besançon Franche Comté, de Caen Normandie, de Grenoble Alpes, de Lille, de Lyon, de Montpellier-Nîmes, de Nancy, de Nantes, de Paris, de Paris-Saclay, de Strasbourg et de Toulouse.	A créer	A créer		Bruno GUERCI ET Emeline RENARD	b.guerci@chru-nancy.fr / e.renard@chru-nancy.fr		néant		Assiduité obligatoire aux enseignements et au stage Epreuve écrite d'une durée de 2 heures, en distanciel, regroupant l'ensemble des 2 UE d'enseignement théorique (UE1 et UE2). Support de l'examen à distance sur Zoom, connexion fournie par l'Université de Montpellier. Correction par l'équipe nancéenne des copies des étudiants inscrits à Nancy Validation de stage : Stage obligatoire, avec un carnet de stage à retourner à l'équipe pédagogique de l'Université d'inscription. Le stage permet une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue en insulinothérapie automatisée Il est validé par l'assiduité et l'atteinte d'objectifs pédagogiques (carnet de stage) Pour être admis, les étudiants doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) et sans compensation possible. Pas de session de rattrapage. Réinscription payante autorisée pour l'année suivante (en cas de force majeure ayant empêché la participation à l'examen ou au stage, les frais de réinscription se limiteront à l'inscription administrative)	6	modification CG 28/04/2025
Hémaphérese transfusionnelle et thérapeutique opt infirmier	DIU	F		DI1HEMI-251	DI1991								5	F 23 24
Hémaphérese transfusionnelle et thérapeutique opt médecin	DIU	F		DI1HEM M-251	DI1981								6	F 23 24
Hygiène hospitalière et de prévention des infections associées aux soins	DU	O	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg	9KUE019/900	AKUN19-601	AKUEA00 1- AKUEA02 0- AKUEA02 1- AKUEA02 2- AKUEA02 3- AKUEA02 4- AKUEA02 5- AKUEA02 6	Professeur Arnaud FLORENTIN	arnaud.florentin@univ-lorraine.fr		medecine-dhreas-inscription@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 91	Il y a 7 unités d'enseignement dont la validation se fait par un contrôle continu effectué de la façon suivante : Pour les UE 1, 2, 3 et 5, par un examen écrit coefficient 3 Pour l'UE 4, par une épreuve écrite de coefficient 2 et une épreuve orale coefficient 1 Pour l'UE 6, par une épreuve orale de coefficient 3 Pour l'UE 7, par une épreuve écrite coefficient 6 Une note inférieure à 6/20 à chaque unité d'enseignement est considérée comme éliminatoire. L'étudiant est admis à passer en deuxième session le cas échéant. Pour être admis pour la présentation du mémoire (UE8, projet tutoré avec un mémoire coefficient 4 et une épreuve orale coefficient 2), l'étudiant devra avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement 1 à 7 sans note éliminatoire. Dans le cas contraire, l'étudiant ne pourra pas se présenter pour l'examen de l'unité d'enseignement 8. Il pourra sous réserve de l'accord du responsable du diplôme s'inscrire une nouvelle fois au diplôme. Un étudiant admis pour une deuxième inscription pourra conserver le bénéfice des unités d'enseignement validé en accord avec le responsable du diplôme. L'étudiant bénéficiera d'une réduction de 50% sur les droits pédagogiques. Sous réserve de l'accord pour le responsable du diplôme, un étudiant pourra solliciter le passage du diplôme sur deux années avant le début des enseignements. Un planning des unités d'enseignement sera concerté et validé entre l'étudiant et le responsable du diplôme. L'étudiant bénéficiera d'une exemption des droits pédagogiques lors de la deuxième inscription. Au maximum 3 jours d'absence justifiée seront admis pour le diplôme. Au-delà, l'étudiant ne sera pas autorisé à soutenir son mémoire et à passer les épreuves du contrôle continu. Il devra demander une nouvelle inscription.	6	
Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, de Paris VI, Poitiers et Tours	9KUE097/900	AKUNF4/701-700		Professeur Patrick ROSSIGNOL remplacement du Pr Boivin			c.villemain@chru-nancy.fr	03 83 15 73 22	Il y a 2 sessions d'examen par an Le contrôle des connaissances comprend :-Une épreuve de validation écrite : note sur 80 points, (2h) -Un travail personnel à propos de cas cliniques ou d'analyse d'articles : note sur 20 points. Conditions pour être admis : Le diplôme universitaire sera délivré aux étudiants -ayant participé aux 4 séminaires -ayant obtenu une note 50 points sur 100	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Identification en Anthropologie médico-légale (DIUE)	DU	F	Faculté de médecine de Nancy,d'ANGERS, BREST, BRUXELLES, LILLE, MARSEILLE, MONTPELLIER, NICE, STRASBOURG, TOULOUSE, MILAN, COIMBRA	DI2IAML-210	DI2341-110							Examen écrit : Il comprend une épreuve écrite de 3 heures portant sur l'ensemble du programme enseigné et constituée de 3 questions notées chacune sur 20. Toute note inférieure ou égale à 6/20 à l'une des questions est éliminatoire. Les épreuves sont organisées dans chaque Faculté co-contractante. Réalisation d'un mémoire : Chaque étudiant devra rédiger un mémoire qui pourra être, soit un sujet validé par l'équipe pédagogique, soit une mise au point bibliographique sur un sujet validé par l'équipe pédagogique. Les mémoires seront soutenus par les étudiants dans leurs Facultés d'inscription. Il sera remis un exemplaire par membre du jury (3 membres). Un exemplaire du mémoire sera conservé localement. Le mémoire est noté sur 20 . Stage : Le stage fera l'objet d'une validation ou d'une non-validation par le Comité Pédagogique. Validation : Pour être autorisés à se présenter aux épreuves écrites, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire et leur attestation de stage avant la date limite qui est fixée par le Comité Pédagogique. Sont déclarés admis au diplôme les candidats ayant obtenu : •une note au moins égale à la moyenne à l'épreuve écrite, sans note éliminatoire à l'une des 3 questions. •une note au moins égale à la moyenne à la soutenance du mémoire et ayant validé le stage. En cas de réinscription, les candidats pourront garder le bénéfice des épreuves auxquelles ils auront obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.	6	F 15 16
Imagerie en pathologie ostéo-articulaire	DIU	O	Faculté de médecine de nancy et lyon	9KUE056/900	AKUN81/700-701/AKU N82/700-701		Professeur Alain BLUM	alain.blum@univ-lorraine.fr			03 83 85 21 63	Seuls sont autorisés à se présenter à l'examen, les candidats ayant eu une assiduité suffisante. L'assiduité des candidats est contrôlée par un émargement à chaque séminaire. Une évaluation sous forme de pré et post-tests sera réalisée. L'absence non justifiée à 2 séminaires interdit le passage de l'examen. L'enseignement est sanctionné par un examen qui comprend deux parties : des questions rédactionnelles notées sur 20 (durée : 1 heure) et une séance d'interprétation de dossiers radio cliniques notée sur 20 (durée : 1 heure). Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 20/40. Il est organisé une seule session d'examen par an.	6	
Imagerie en pathologie sportive	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, lyon, dijon	9KUE043/900	AKUN59/700-701/AKU N60/700-701		Professeur Alain BLUM	alain.blum@univ-lorraine.fr			03 83 85 21 63	L'assiduité des candidats est contrôlée par un émargement à chaque séminaire. Une évaluation sous forme de pré et post-tests sera réalisée. L'absence non justifiée à 2 séminaires interdit le passage de l'examen. L'enseignement est sanctionné par un examen qui comprend deux parties : une épreuve comportant des questions rédactionnelles, notée sur 20 (durée : 1 heure) et une séance d'interprétation de dossiers radio-cliniques notée sur 20 (durée : 1 heure). Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils obtiennent la moyenne générale. Le jury est composé d'au moins un représentant de chaque université participante. Il est organisé une seule session d'examen par an.	6	
Imagerie néphro-urologique	DIU	F	Faculté de médecine de nancy	9KUE082	AKUNC8-AKUNC9						03 83 15 49 74	7.1. L'obtention du diplôme repose sur la réussite à une évaluation des connaissances et la validation d'un stage pratique spécialisé. L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études organisé par le conseil pédagogique. L'examen de fin d'études consiste en une épreuve théorique écrite nationale d'une durée de 2 heures et 30 minutes comportant une liste de questions à choix multiple ou à réponses ouvertes et courtes et/ou des questions rédactionnelles de 30 minutes chacune dont au moins une comportant un cas clinique concret (soit une liste de QCM ou QROC et 4 questions rédactionnelles ou 5 questions rédactionnelles). L'épreuve est notée sur 100 points. La validation du stage pratique, noté sur 100 points, est fondée sur : - le contrôle des présences de l'étudiant aux demi-journées d'activité spécialisée dans un service d'accueil ayant reçu l'agrément du conseil pédagogique - la validation d'un carnet de stage élaboré par le conseil national pédagogique définissant les critères de spécialisation d'une demi-journée d'activité validante d'une part, les types et le nombre d'actes auxquels l'étudiant doit avoir assisté ou qu'il doit avoir réalisé d'autre part et, le cas échéant, d'une note d'épreuve pratique de fin de stage reposant sur une étude de cas concrets. Trois niveaux de stage en fonction des acquisitions de l'étudiant sont définis et correspondent à autant d'option dans l'attribution du diplôme : ③Option « Imagerie Morphologique et Fonctionnelle » ; ③Option « Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique » ; ③Option « Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique et Thérapeutique » . Les candidats ayant obtenu une note globale de 100/200 résultant de la somme de la note à l'épreuve théorique nationale au moins égale à 50/100 et de la note de stage pratique au moins égale à 50/100 sont déclarés admis au Diplôme Inter Universitaire d'Imagerie Néphro-Urologique avec l'une des trois options précitées plus haut. 7.2. Le jury de l'examen de fin d'études est proposé par les directeurs pédagogiques et désigné par le président de l'université	6	F 20 21

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Immuno-hématologie pédiatrique	DIU	S	Faculté de médecine de nancy d'Aix-Marseille, Grenoble, St Etienne, Besançon, Toulouse et Lyon.	D11HPE-241	DI1941-124		Professeur Pascal CHASTAGNER					Les modalités de contrôle des connaissances seront : -Questions rédactionnelles traditionnelles. -Dossier clinique pour l'écrit. -Admission définitive après une épreuve orale et appréciation d'un mémoire, lequel doit être remis au moment de l'épreuve écrite. Il est prévu UNE SESSION D'ECRIT PAR AN ET UNE SESSION D'ORAL 3 SEMAINES PLUS TARD, pour les candidats ayant obtenu la moyenne à l'écrit. Il est prévu également UNE 2EME SESSION D'ORAL EN SEPTEMBRE pour les candidats ayant été admissibles à l'écrit mais non admis à la première session d'oral. Le mémoire sera remis lors de la session d'écrit. L'obtention du diplôme est basée sur la totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves. La répartition de la note entre les différentes épreuves est la suivante : - Epreuve théorique 50 % de la note - Epreuve orale 30 % de la note - Mémoire 20 % de la note Il n'est pas prévu que des acquisitions partielles puissent être reportées sur l'année suivante. L'EXAMEN AURA LIEU A L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD À LYON I.	6	S 24 25
Immunologie et biothérapies	DIU	O	Faculté de médecine de nancy de Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes, Paris V, Paris VI, Paris XIII, Rennes, Rouen.	DIZIMBI-251	DI2011/DI201E-125		Professeur Marcelo De Carvalho	marcelo.decarvalho@univ-lorraine.fr ; m.decarvalho@chu-nancy.fr				1) L'assiduité des étudiants aux enseignements est obligatoire pour être autorisés à se présenter à l'examen. 2) L'examen écrit de trois heures : 3 questions de 1 heure, de même coefficient, notée chacune sur 20 faisant appel à la fois à des connaissances acquises au cours de l'enseignement, des analyses de résultats d'articles et des réflexions personnelles autour de mise en œuvre de biothérapies. 3) Session de rattrapage en Septembre sous forme d'oral 4) Admission : moyenne générale sur un total maximum de 60 5) Si l'étudiant a obtenu une note inférieure à 30/60 à la session écrite de juin, il est autorisé à se présenter à la session orale de rattrapage notée sur 60. Cette session aura lieu la première quinzaine de septembre. Une question sera donnée par le jury, le candidat ayant une demi-heure pour la préparer. Il exposera le sujet sur une durée maximale de 10 minutes, le jury posant des questions complémentaires sur une durée de 10 minutes environ de façon à évaluer les connaissances des candidats. Le jury est composé d'un président choisi parmi les coordonnateurs nationaux et de trois enseignants correcteurs des copies. Pour la session de rattrapage, le jury est formé d'un président et de trois enseignants choisis parmi les responsables de modules.	6	
Infection par le VIH (1 an /2)	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Besançon (Université de Franche-Comté), de Dijon (Université de Dijon), de Reims (Université de Reims), de Strasbourg (Université de Strasbourg).	9KUE096/900	AKUNF3/701-700		Professeur Christian RABAUD	c.rabaud@chu-nancy.fr	Mme Sirélia ALIBI	malinf.sec@chu-nancy.fr ; S.ALIBI@chu-nancy.fr	03 83 15 41 01	L'assiduité aux enseignements est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. Ces épreuves portant sur le programme désigné ci-dessus comportent : Une épreuve écrite d'admissibilité, anonyme de deux heures sous la forme de questions rédactionnelles comptant pour deux tiers de la note globale. Une note au moins égale à 8 sur 20 sera exigée pour passer l'épreuve d'admission. Le contrôle des connaissances se déroulera le même jour dans chaque université, pour les candidats qui y sont inscrits, et les questions seront communes à l'ensemble des universités. Une épreuve orale d'admission comptant pour un tiers de la note globale. Une note globale au moins égale à 15 sur 30 sera exigée pour l'obtention du diplôme.	6	
Information et littérature	DU (ESP)	S	Faculté de Médecine de Nancy	3WUE006/300	AWUNE7/100-101		Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	Jean-Claude Bensadoun		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	S 24 25
Information médicale, PMSI, T2A	DU	F	Faculté de Médecine de Nancy	DU2PMSI-261	DU2621-126		Nicolas JAY	nicolas.jay@univ-lorraine.fr	néant			L'évaluation est indépendante pour chaque unité d'enseignement. Il n'y a pas de compensation entre unité de valeur. Chaque évaluation comporte une partie écrite pour 7 points, une partie orale pour 6 points et un contrôle continu pour 7 points. Une note de 10/20 permet de valider une unité. La validation des cinq unités est obligatoire pour obtenir le DU. En cas de réinscription dans les 3 ans qui suivent la première inscription le bénéfice des unités validées les années précédentes reste acquis.	5	F 24 25 CG 28/04/2025
Initiation à la psychiatrie générale	DU	F	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE071/900	AKUNA9-700-701/AKU NB1-700-701/AKU NB2-700-701		Professeur Jean-Pierre KAHN					En l'absence de recommandations nationales par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie, les modalités d'examen comportent : - A l'issue de la 1ère année : Une épreuve théorique écrite de deux heures, portant sur l'ensemble du programme de l'enseignement, comptant pour 50% de la note globale ; - Une épreuve orale comptant pour 50% de la note globale. L'épreuve orale se déroule devant un jury composé d'au moins deux enseignants universitaires de la discipline. Pour être admis à s'inscrire en 2ème année, le candidat doit obtenir une note globale supérieure ou égale à la moyenne aux épreuves écrites et orales, doit avoir validé 4 séminaires de base dispensés en 1ère année du DES de Psychiatrie et avoir validé 2 semestres de fonctions cliniques dans un des services de psychiatrie agréés de Lorraine. L'étudiant ajourné à l'oral peut conserver le bénéfice des notes de l'écrit pour la deuxième session de la même année universitaire. A l'issue des 2ème et 3ème années, le candidat doit : -Avoir validé 4 séminaires par an, dont 2 obligatoirement animés par les enseignants des équipes universitaires parmi l'ensemble des séminaires proposés dans la maquette du DES de Psychiatrie et avoir validé 2 semestres de fonctions cliniques par an dans un des services de psychiatrie agréés de Lorraine. -Avoir passé une épreuve orale portant sur des cas cliniques et l'enseignement théorique. Pour valider la 2ème ou la 3ème année, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale. -Deux sessions d'examen sont prévues, l'une en juin-juillet et l'autre en septembre-octobre.	6	F 23 24

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Insuffisance cardiaque avancée, greffe et assistance	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Montpellier, Toulouse	SIUEA10/500	AJUN22-400/401		Professeur N GIRERD Docteur G BAUDRY	n.girerd@chru-nancy.fr	néant			•Assiduité, Nécessité de présence ≥ 75% aux web-conférences, Examen final écrit, 2 cas cliniques (comprenant une alternance de QCM et de QROC) de 30 minutes chacun. Examen le même jour à la même heure en ligne via GoToMeeting (présentation du cas clinique progressif en direct. Mémoire écrit 15-20 pages maximum, format article avec bibliographie (max 30 références) Validation du stage par la Commission Pédagogique du DIU. Pour obtenir le diplôme les candidats doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit et au mémoire et valider leur stage de 4 semaines. Pas de session de rattrapage sauf cas exceptionnels de permettre de décaler d'un an l'examen. En cas d'échec, l'étudiant doit repayer la totalité de son inscription	6	
Européen sur les Lasers médicaux (DUIE)	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy de Barcelona, Bruxelles ULB, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lausanne, Lille II, Leuven, Lyon I, Paris V, Paris VI, Paris XI, Paris XII, Université Paul Sabatier Toulouse III et la Faculté de Pharmacie et l'Université de Nantes.	9KUE075/900	AKUNB6/701-700		Professeur Frédéric MARCHAL	f.marchal@chru-nancy.fr ; f.marchal@nancy.univ.fr		enseignements@nancy.univ.fr	03 83 59 83 19	Pour avoir le droit de se présenter au contrôle final, les étudiants doivent avoir suivi le tronc commun et validé le stage pratique. Toutefois, un étudiant peut être autorisé, avec l'autorisation de son coordonnateur local, à se présenter à l'examen écrit même s'il n'a pas validé la totalité de son stage pratique. Mais il ne sera déclaré admis qu'une fois ce stage validé. Le contrôle final des connaissances est organisé, une fois par an, dans chaque Université, dans la langue locale. Il comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 3 heures qui se déroule au même moment car l'épreuve est identique pour toutes les Universités. La ou les questions sont choisies par le Conseil Pédagogique et sont traduites dans la langue locale par le coordonnateur local. Pour être admis il faut obtenir une note au moins égale à 20 sur 40.	6	
Leçons de pratiques chirurgicales	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg	D11LEPC/251	D1871-123							L'assiduité aux journées d'enseignement est exigée pour pouvoir se présenter à l'examen. L'examen comporte 2 contrôles : -Contrôle de l'assiduité aux journées d'enseignement. Une note est octroyée en présence de l'étudiant aux 10 journées d'enseignement : note sur 20 (2 points par séance), -Contrôle final des connaissances théoriques : le jour de l'examen final, les étudiants sont interrogés individuellement par écrit sur 2 questions du programme abordé pendant les 10 leçons (note sur 40). Le diplôme sera délivré aux étudiants dont la somme des notes sera égale ou supérieure à 30/60 ;	6	
Les maladies héréditaires du métabolisme (opt clinique/biologie)	DIU	F	Faculté de nancy, Paris VII (Bichat), Paris V (Necker), Brest	9KUE104/900	AKUNG6/900		Professeur François FEILLET	francois.feillet@univ-lorraine.fr ; f.feillet@chru-nancy.fr			03 83 15 47 48	Une seule session est organisée en un lieu unique. L'évaluation comporte : - une épreuve écrite de 3 heures notée sur 60. - une épreuve orale notée sur 40 - la rédaction d'un mémoire (à valider) Pour être déclarés admis les candidats doivent obtenir la moyenne générale, la validation du mémoire (non noté) et la validation du stage pratique (non noté). Quand un candidat, pour des raisons médicales ou professionnelles, ne peut satisfaire à la totalité des obligations (stage en service agréé, mémoire, examen écrit et oral) durant la même année, le DIU pourra être effectué en 2 ans. Sous réserve d'avoir obtenu la moyenne d'admissibilité à l'écrit et à l'oral la 1ère année dont il gardera le bénéfice, l'étudiant sera dispensé de la part pédagogique des droits la 2ème année.	6	F 24 25 CG 28/04/2025
Lymphologie (opt pathologie vasculaire/pathologie ganglionnaire bénigne ou maligne)(DUIE)	DIU	F	Faculté de médecine de Nancy, Bruxelles, Gènes	D11551-125 et D11541-125	D11LYGA/251 et D11LYVA/251		Professeur DENIS WAHL	d.wahl@chru-nancy.fr	néant			examen écrit 3 h et oral, assiduité aux enseignements, stage pratique dans la spécialité	6	F 24 25 CG 29/10/2024
Manipulateurs en électroradiologie-médicale (MERM) experts en IRM	DIU	En cours de passage dans les Conseils	Faculté de médecine de nancy, strasbourg	A créer	A créer		Jacques Felblinger, PU-PH, Pauline Lefebvre MCU	j.felblinger@chru-nancy.fr Pauline.lefebvre@univ-lorraine.fr	néant			Evaluation via des QCM en contrôle continue sur la plateforme en e-learning, production d'un mémoire et d'une soutenance à orale devant un jury (coef 1), Présence obligatoire aux modules en présentiel. Conditions d'obtention du diplôme : Moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Pour les étudiants qui ne n'obtiennent pas la moyenne générale de 10/20, une épreuve de rattrapage sera proposée sous un délai de 2 mois. L'étudiant devra produire un mémoire et le soutenir à l'oral. Le jury sera à minima composé de M. Jean-Philippe DILLENGER et d'un enseignantchercheur de l'Université de Nancy	5	CG 3/03/2025
Médecine de catastrophe	DU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE036/900	AKUN49/701-700	AWUN49 N1	Docteur NACE Lionel / Pr. CHOUIHED	t.chouihedma@chru-nancy.fr ; l.nace@chru-nancy.fr	Nathalie LAINE	n.laine@chru-nancy.fr	03 83 85 14 96	L'enseignement est sanctionné par des épreuves théoriques anonymes et une épreuve pratique de mise en situation sur le terrain. Les candidats ne peuvent avoir été absents pendant plus de 4 demi-journées aux sessions d'enseignement pour pouvoir se présenter à l'examen. Les épreuves théoriques, d'une durée de 3 heures, comprennent des questions théoriques et pratiques de type rédactionnel. La moitié des questions est commune à l'ensemble des participants, l'autre moitié est spécifique à chacune des catégories suivantes : médecins, pharmaciens, infirmiers. L'épreuve pratique est validée par l'assiduité des étudiants. L'admission finale nécessite une note supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves théoriques et la validation de l'épreuve pratique.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Médecine de la personne âgée	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, strasbourg, reims	5WUE01 0-500	AWUEA2 /200 ou 201		Pr PERRET GUILLAUME Christine	c.perret- guillaume@c hru-nancy.fr	Laura GERROLD T	l.gerroltdt@chru-nancy.fr	03 83 15 33 22	Sauf cas particulier (motif impérieux) validé par le responsable pédagogique local, l'accès aux épreuves n°2 et 3 est possible uniquement aux personnes ayant été présentes aux 21h de séminaires locaux et aux 35h d'enseignements pratiques. - L'assiduité est obligatoire pour passer l'épreuve 2 et l'épreuve 3 - Les modalités de certifications du DIU seront réalisées de la manière suivante : - Epreuve 1 : Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs (modalités identiques au niveau national). Aucune limite au nombre de tentatives pour parvenir à 100% de réussite n'est exigée. - Epreuve 2 : Epreuve en ligne sur SIDES-NG d'une durée d'1h30 (notée de 0 à 20, coefficient 3) (modalités identiques au niveau national), organisé par le CNEG. - Epreuve 3 : Présentation d'un récit de situation complexe authentique (notée de 0 à 20, coefficient 1) (Jury local de 3 membres dont deux universitaires, cf ci-dessous). - Une note inférieure à 08/20 à l'épreuve n°2 est éliminatoire. - Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve n°3 est éliminatoire. - Seront déclarés admis les candidats ayant validé le module d'e-learning et non éliminés aux épreuves 2 et 3 et ayant obtenu, une note totale pondérée aux épreuves 2 et 3 de 10/20 pts. - En cas d'ajournement, une seconde session sera organisée. - Dans le cas où un apprenant serait ajourné il pourrait être autorisé à se réinscrire une fois, après avis favorable du responsable pédagogique local (ou de son représentant).	6	
Médecine de l'obésité et des co-morbidités	DU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE049 /900	AKUN71/ 700- 701/AKU N70/700- 701		Professeur Olivier ZIEGLER	olivier.ziegler @univ- lorraine.fr	Mohamed YOUNSI	mohamed. younsi@u niv- lorraine.fr	03 72 74 63 52	L'évaluation des connaissances comporte un examen écrit par module et la rédaction d'un mémoire. 7.1. Examens Chaque module donne lieu à un examen écrit de 3 heures (question rédactionnelle : 1 h 30 (coefficient 3) ; questions courtes : 1 h 30 (coefficient 3). Il n'y a pas de note éliminatoire. L'examen portant sur l'enseignement du module 1 (Novembre) a lieu le premier jour du module 2 (A ou B) (de Janvier) et celui portant sur l'enseignement du module 2 (A ou B) a lieu au mois de Juin. Les candidats qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas été reçus aux examens de Janvier et de Juin peuvent se présenter à la session de Septembre. 7.2. Mémoire Le sujet du mémoire est proposé par le candidat au coordinateur de l'enseignement qui donne son accord. Il peut concerner des études cliniques, biologiques, expérimentales, de santé publique ou des travaux concernant l'aliment. Il peut aussi faire l'objet d'une synthèse bibliographique. Le mémoire doit être remis, en triple exemplaire, à la fin de l'année universitaire (début septembre au plus tard) au coordinateur. Le coordinateur est responsable de la validation du mémoire noté sur 20. 7.3. Jury Le jury est constitué d'au moins deux membres désignés par le Coordinateur de l'enseignement.	6	
Médecine de rééducation	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Bourgogne à Dijon, Louis Pasteur à Strasbourg, de Franche-Comté de Besançon, de Champagne-Ardenne de Reims	9KUE076 /900	AKUNB7/ 700- 701/AKU NB8/700- 701		Professeur Jean PAYSANT	jean.paysant @univ- lorraine.fr ; J.PAYSANT@c hru-nancy.fr	Hélène ANTOINE	helene.pij at@ugeca m.assuran ce- maladie.fr	03 83 52 67 50	Examen écrit de 2 h + Stage	6	
Médecine des sports subaquatiques et de plongée	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy, le Luxembourg, du Centre Centre Hospitalier Emile Mayrisch d'Esch-sur Alzette	5WUE00 1/500	AWUNE3 /100-101	AWCNE3 N1	Bruno CHENUEL	b.chenuel@c hru-nancy.fr ; bruno.chenu el@univ- lorraine.fr	Aline DIART	aline.diart @univ- lorraine.fr	03 72 74 62 91	Examen de fin d'année : - Epreuve écrite : 2 h notée sur 20. L'obtention du diplôme est conditionnée par la moyenne à l'épreuve écrite. En cas d'échec, l'étudiant doit procéder à une nouvelle inscription	6	
Médecine et réanimation néonatale	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Bordeaux Amiens, Brest, Caen, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris V, Paris VI, Paris VII, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Tours	9KUE067 /900	AKUNA4/ 700- 701/AKU NF6/700- 701		Professeur Jean- Michel HASCOET	j.hascoet@chru-nancy.fr	Madame Anne- Fleur ANDRE	desc- neonat@c hru- nancy.fr	03 83 34 29 34	Les modalités de validation sont définies par la commission pédagogique et sont les suivantes: La participation aux quatre semaines d'enseignement est obligatoire avec au moins une participation active à chaque session d'enseignement interactif définie plus haut. Cette participation est évaluée et notée sur 20 pour l'ensemble des 2 années d'enseignement. Cette obligation permet de présenter l'examen; L' EXAMEN est organisé annuellement. Il comprend: Une épreuve écrite notée sur 80 comprenant une analyse de 4 cas cliniques ; Une épreuve orale de présentation bibliographique notée sur 40, dont 20 points pour la synthèse et 20 points pour l'analyse critique. Le mémoire sera noté sur 60: 20 points pour la qualité scientifique du travail; 20 points pour la présentation du travail (forme et rédaction); 20 points pour la soutenance. Celle-ci consiste en une présentation orale de 15 minutes suivie d'une discussion. NB : une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves est éliminatoire. L'obtention du DIU de Médecine et Réanimation Néonatale nécessite: a. l'obtention d'un total minimum de 100 points aux épreuves définies ci-dessus. b. l'obtention d'au moins 100 unités de valeurs de F.M.C. tel que défini plus haut. c. la validation de 24 mois de stages pratiques (vacances comprises) prononcée par le jury après avis du ou des chefs de service concernés, y compris des 48 gardes médicales et la compétence attestée de prise en charge des nouveau-nés en maternité.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

Diplôme (intitulé précis) Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Médecine et traumatologie du sport	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Besançon, Dijon, Strasbourg et de Reims	9KUE040 /900	AKUN54/700-701/AKUN55/700-701		Bruno CHENUÉL	b.chenuel@c hru-nancy.fr ; bruno.chenuel@univ-lorraine.fr	Aline DIART	aline.diart@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 91	Assiduité : 1 absence permise voire 2 exceptionnellement sur décision du comité pédagogique - Examen 3h (6 questions rédactionnelles de 30 min ou équivalent) - Pas de session de rattrapage. Si absence, même pour maladie, le redoublement est autorisé - Pas de stage - Pas de mémoire	6	M 24 25
Médecine foetale (opt médecin-gynécobstétricien/opt médecin)	DIU	O	Faculté de Médecine DE Nancy, Besançon, Dijon, Strasbourg, Reims	9KUE093 /901	AKUNE7/701-700		Professeur Jean-Louis LEMELLE	jl.lemelle@chru-nancy.fr ; jean-louis.lemelle@univ-lorraine.fr	N. Fontaine	n.fontaine2@chru-nancy.fr;	03 83 15 47 11	Contrôle des connaissances : À la fin de l'année est organisée une session d'examen dont les sujets et les modalités sont définis par le conseil pédagogique. Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques. L'examen comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures comportant plusieurs questions rédactionnelles. Chaque université assurera la correction d'une question. La correction des épreuves écrites est assurée par des membres du conseil pédagogique. L'examen écrit est noté sur 40. Un mémoire bibliographique est exigé pour la validation du D.I.U. option gynécologue-obstétricien et option médecin. Il est noté sur 20. Il est évalué par les membres du jury. Il doit donc être envoyé au secrétariat du ou des coordinateurs du D.I.U dans un délai minimal de 1 mois précédant la date des épreuves écrites, le cachet postal faisant foi, de manière à ce que les membres du jury en disposent à temps. L'appréciation du mémoire est assurée par un jury régional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit. La réussite à l'examen est prononcée par obtention de la moyenne entre épreuve écrite et mémoire. En cas de redoublement, si le candidat avait obtenu la moyenne à l'épreuve écrite ou au mémoire, cette note peut être conservée pour une durée de 1 an. Dans ce cas, le candidat doit néanmoins se réinscrire à la Faculté l'année suivante. L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter-Universitaire est prononcée par le jury au vu de l'ensemble des résultats du candidat.	6	
Médecine manuelle - Osteopathie	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy, Reims-Champagne-Ardenne	9KUE017 /900	AKUN17/601-600/AKUN07/700 -- 701/AWUNF2/101-100	AKUEA000	Bruno CHENUÉL	b.chenuel@c hru-nancy.fr ; bruno.chenuel@univ-lorraine.fr	Aline DIART	aline.diart@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 91	<u>Pour la 1ère année</u> : Epreuve écrite sur 20 + Epreuve orale / travaux dirigés sur une moyenne de 10 : épreuve de démonstration pratique sur 10 / techniques de manipulation, examen clinique sur 10 <u>Pour la 2ème année</u> : Epreuve écrite sur 20 + Epreuve orale / travaux dirigés sur une moyenne de 10 : épreuve de démonstration pratique sur 10 / techniques de manipulation, examen clinique sur 10 <u>Pour la 3ème année</u> : Epreuve orale / travaux dirigés sur une moyenne de 10 : épreuve de démonstration pratique sur 10 / techniques de manipulation, examen clinique sur 10 et soutenance d'un mémoire sur 10 En cas de demandes supérieures aux capacités de formation, un examen probatoire pourra être réalisé et comportant une épreuve écrite et un entretien. <u>Examen de fin de 1ère et 2ème années</u> : épreuve écrite : 1h notée sur 20 (coef. 1) + épreuve orale : examen de travaux dirigés, noté sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes et démonstration de techniques manipulatoires et examen clinique orthopédique, notée sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes. Sur chaque épreuve la moyenne est requise (10/20 écrit, 5/10 TD et 5/10 examen clinique). <u>Examen de fin de 3ème année</u> : épreuve orale : examen de travaux dirigés, noté sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes et démonstration de techniques manipulatoires et examen clinique orthopédique, noté sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes + Soutenance mémoire (individuel ou en groupe) : coef 1 sur 10, sur 20 minutes (10 mn de présentation, 10 mn de questions) L'obtention du diplôme est conditionnée par la moyenne pour chaque année et à chaque épreuve : écrite, orale et à la soutenance du mémoire terminal pour la 3ème année et réalisation des 300 heures d'enseignement clinique. La moyenne est donc demandée pour l'examen écrit noté sur 20, pour l'examen oral / TD sera noté sur 10 pour les 3 années et également le mémoire sera noté sur 10 pour la 3ème année. Il n'y a pas de compensation entre épreuves écrite et orale. En cas d'échec, une deuxième session est organisée, selon les mêmes modalités de validation. L'étudiant pourra garder le bénéfice de la note obtenue à la 1ère session si elle est supérieure ou égale à la moyenne. En cas de nouvel échec, l'étudiant doit procéder à une nouvelle réinscription dans l'année d'échec. La réussite aux 3 années du diplôme permet d'obtenir le DIU de Médecine Manuelle-Ostéopathie Médicale, reconnu par l'Ordre des Médecins et confèrera à l'étudiant, ayant validé le cursus, le titre d'ostéopathe médical.	6	M 24 25
Mémoire normale et pathologie de la mémoire	DIU	O	Faculté de Nancy et Strasbourg, Reims	9KUE057 /900	AKUN83/701-700		Professeur Athanasios BENETOS	a.benetos@c hru-nancy.fr ; athanasios.benetos@univ-lorraine.fr	Mme GERROLD T	secretariat.geriatrie@chru-nancy.fr	03 83 15 33 22 et 49 39	Il y a deux sessions d'examen par an organisées en juin et septembre. Les connaissances sont évaluées par : Un examen écrit de 2 heures (noté sur 20). La rédaction d'un mémoire (noté sur 20) évalué par deux lecteurs de l'équipe des responsables scientifiques et de l'équipe pédagogique des 3 Facultés. Une soutenance publique du mémoire pourra dans certains cas être exigée. Pour être déclaré admis à l'examen, le candidat doit obtenir la moyenne à chacune des deux épreuves. Le stage de 10 demi-journées dans un centre mémoire labellisé est validé par une attestation du ou des maître(s) de stage. L'étudiant fournira également un rapport de stage. Si un étudiant est ajourné à la session de juin, et s'il a obtenu la moyenne à l'une des épreuves, écrite ou mémoire, ou s'il a validé le stage, il garde le bénéfice de cette épreuve pour la 2ème session ou pour l'année universitaire suivante.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Méthodologies de la recherche médicale et chirurgicale	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy et Wuhan	9KUE088 /900	AKUND9/700-701/AKU ND8/700-701		Professeurs Gilbert FAURE et Jacques HUBERT	gilbert.faure@univ-lorraine.fr ; j.hubert@chru-nancy.fr ; jacques.hubert@univ-lorraine.fr				Présence obligatoire des étudiants pour être autorisés à se présenter à l'examen. Examen écrit de trois heures : 2 questions de 1,30 heure, de même coefficient, notée chacune sur 20 faisant appel à la fois à des connaissances acquises au cours de l'enseignement, des analyses de résultats d'articles. Session de rattrapage sous forme d'oral. Admission : moyenne générale sur un total maximum de 40. Si l'étudiant a obtenu une note inférieure à 20/40 à la session écrite de juin, il est autorisé à se présenter à la session orale de rattrapage notée sur 40. La session orale de rattrapage aura lieu la première quinzaine de septembre. Une question sera donnée par le jury, le candidat ayant une demi-heure pour la préparer. Il exposera le sujet sur une durée maximale de 10 minutes, le jury posant des questions complémentaires sur une durée de 10 minutes environ de façon à évaluer les connaissances des candidats. Pour la session de rattrapage, le jury est formé d'un président et de trois enseignants choisis parmi les responsables de modules.	6	
Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique	DIU	O	Faculté de Médecine, Aix-Marseille Université	SJUEA07-500	AJUN19/400-401		Antoine VERGER	a.verger@chru-nancy.fr				Examen écrit final pour les 7 UE + Rédaction et soutenance Mémoire obligatoire, toute absence non justifiée entrainera l'exclusion du DIU. La validation de l'enseignement théorique sera annuelle avec une session de rattrapage. L'examen écrit d'une durée de 1h30 est un QCMs : 1 QCM à 5 items pour chaque UE (1 point si juste, 0,5 point si 1 erreur, 0,2 point si 2 erreurs, 0 si plus de 2 erreurs), avec une note QCM pour chacun des 7 UE (coefficient 1 pour chaque module) et une note écrite pour mémoire (coefficient 7) Le DIU est validé si la moyenne générale (QCMs + Mémoire) est au moins égale à 10 avec chaque note au moins égale à 6 pour les QCM et le mémoire. Les étudiants admis à l'écrit et ayant échoué à l'oral conserveront le bénéfice des résultats de l'écrit pour la session de rattrapage. Si le candidat n'a pas validé l'enseignement pratique mais qu'il est reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 1 ans maximum et pourra se réinscrire en étant exonéré des frais de formation après autorisation du conseil pédagogique	6	
Neuro-oncologie	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lyon, Nantes, Nice, Paris-Pitié-Salpêtrière, Paris-Bicêtre, Rennes, Saint Etienne, Toulouse.	DI2NEON /261	DI2051/126 DI2052/126		Professeur Luc TAILLANDIER	l.taillandier@chru-nancy.fr ; luc.taillandier@univ-lorraine.fr			03 83 85 16 88	Le contrôle des connaissances s'effectuera en cours et à la fin de la seconde année. La validation de la première année sera basée sur l'assiduité aux séminaires et la participation aux staffs-TD. Un certificat de validation de la première année sera remis à l'étudiant pour permettre son inscription à la seconde année. - Le contrôle des connaissances à la fin de la seconde année comporte des épreuves écrites, des épreuves pratiques orales et la présentation d'un mémoire (mémoire classique ou article rédigé selon les modalités requises pour proposition à une revue scientifique à comité de lecture). - Les épreuves écrites se dérouleront dans chaque université co-contractante sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de cette université. D'une durée de deux heures, elles pourront porter sur l'ensemble des questions enseignées. - Les épreuves pratiques s'effectueront par oral sur des dossiers neuro-oncologiques. La banque de dossiers sera constituée et renouvelée tous les deux ans. Plusieurs cas seront soumis à chaque candidat. Cette épreuve se déroulera dans une des villes co-contractante. - Le mémoire sera réalisé au cours du stage pratique sous la responsabilité du chef de service qui accueillera l'étudiant. Il sera jugé lors des épreuves orales par l'ensemble du jury. - La moyenne est exigée pour chacune des épreuves écrites, pratiques et pour le mémoire. L'obtention du diplôme nécessitera l'ensemble des conditions suivantes: - la validation du stage pratique - une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve écrite - une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve pratique - une note supérieure ou égale à la moyenne au mémoire. En cas d'échec L'autorisation de doublement et les modalités de suivi des enseignements et stages des candidats à une réinscription feront l'objet d'une décision individuelle	6	
Neurophysiologie clinique option EMG	DIU	O	Faculté de nancy, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Clermont-ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris VI, Poitiers, Rouen, Strasbourg, St Etienne, Toulouse, Tours	DI1NEU M/251	DI1351-125		Professeur Jacques JONAS	jacques.jonas@univ-lorraine.fr	M Dieng	oumar.dien@univ-lille.fr	03 20 62 68 65	Sous réserve de la validation des stages pratiques, la validation du DIU est obtenue après un ensemble d'épreuves comportant : 1)Un examen écrit national se déroulant simultanément dans deux universités centre d'examen : Paris et Lyon. Il comporte une épreuve de 1 heure 30 portant sur les matières du tronc commun et une épreuve de 2 heures pour chacune des U.V. choisie (chaque épreuve est notée sur 20). Il faut avoir une note au moins égale à la moyenne pour valider l'U.V. choisie. Pour être autorisé à présenter l'épreuve orale, les candidats doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit, une note inférieure à 6 à l'une des épreuves étant éliminatoire. 2)Validation du stage pratique : il est noté sur 10 et compte dans la note de l'examen oral. Le stage est validé par un maître de stage. En cas de non validation du stage ou si la note est inférieure à 5, le candidat ne peut pas se présenter à l'examen oral. 3)Un examen oral se déroule dans chaque interrégion universitaire (annexe 4). Cet examen porte sur le programme et l'interprétation des tracés pour les U.V. concernées (chaque U.V. est notée sur 20). Une épreuve pratique se tiendra dans le cadre de cet oral (noté sur 20). La note globale de l'oral est calculée sur 50 : U.V. choisie 20, validation du stage 10, épreuve pratique 20. Les candidats doivent obtenir la moyenne à l'oral. La Commission de Coordination désigne les membres du jury et fixe la date du jury.	6	IA à Lille
Neurophysiologie clinique option EEG				DI1NEUE /251	DI1211-125									
Neurophysiologie clinique option IFS				DI2NEUI/251	DI12091-982									
Neurophysiologie clinique option ESC				DI2NEUS /251	DI12081									

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Neuroréanimation	DIU	F	Faculté de nancy, Grenoble, Lyon	9KUE077 /900	AKUNB9/701-700		Professeur Gérard AUDIBERT	g.audibert@chru-nancy.fr	Madame Magali DUMAS	m.dumas@chru-nancy.fr	03 83 85 14 03	Il y a deux sessions d'examen par an, organisées en juin et en septembre. Le contrôle des connaissances est commun aux différentes Universités. Il comprend plusieurs parties : -un examen écrit (4 cas cliniques avec chacun 5 questions courtes, durée 1 heure, noté sur 20) -une présentation de cas clinique notée par un jury (cas clinique, 30 min, noté sur 20). -les ateliers pratiques font l'objet d'une vérification d'acquisition d'objectif. Le stage pratique, le cas échéant, fait également l'objet d'une validation par le maître de stage. L'obtention du diplôme nécessite d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (examen écrit et cas clinique) et d'avoir validé un atelier pratique, et le cas échéant le stage pratique. Les candidats ajournés à la 1ère session gardent le bénéfice de l'examen écrit et/ou du cas clinique s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20, et/ou la validation de l'atelier pratique et le cas échéant, du stage pratique pour la 2ème session d'examen.	6	F 25 26 CG 30/06/2025
Oncologie pédiatrique	DIU	O	Faculté de nancy, Paris XI, Aix marseille II, Lyon, Paris V, VI, VII, Toulouse	9KUE079 /900	AKUNC2/700-701/AKUNC3/700-701		Professeur Pascal CHASTAGNER	p.chastagner@chru-nancy.fr ; pascal.chastagner@univ-lorraine.fr			03 83 15 46 37	Épreuve écrite - coefficient 1 d'une durée de 1 h 30 programmée en juin et notée sur 20. Elle comporte des questions portant sur les aspects cliniques (diagnostics et thérapeutiques) et biologiques dans le domaine des cancers de l'enfant. Examen clinique objectif et structuré (ECOS) – coefficient 1 programmé en juin et noté sur 20. Il évalue la capacité opérationnelle de l'étudiant dans trois situations différentes. Seuls sont admis à se présenter les candidats autorisés par le Directeur de l'Enseignement après contrôle de leur assiduité (pas plus de quatre absences motivées sur les 20 journées d'enseignement). Session de rattrapage Une session de rattrapage est organisée en septembre pour les étudiants dont la moyenne obtenue aux épreuves de la session de juin est inférieure à 10/20. Elle comporte une épreuve écrite et un examen clinique objectif et structuré. Soutenance orale du mémoire - coefficient 1 Le travail de recherche est jugé et noté sur 20 par le Jury à l'issue d'une soutenance publique organisée en octobre. Validation du stage pratique : Elle est conduite par le responsable de stage. Conditions d'obtention du diplôme : L'admission est prononcée par le Jury après la soutenance orale. Elle nécessite que la moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite et à l'examen clinique objectif et structuré (éventuellement après l'épreuve de rattrapage) soit supérieure ou égale à 10/20, et que la note obtenue à la soutenance orale du mémoire soit supérieure ou égale à 10/20. Le Jury prend en compte l'avis du responsable du stage. La formation peut éventuellement être étalée sur deux ans (deux inscriptions consécutives) après avis du Conseil Pédagogique. La validation du diplôme est alors réalisée à la fin de la seconde année. Le redoublement est possible après avis du Conseil Pédagogique. Le report d'une partie des acquisitions peut être envisagé. La décision est prise par le Jury, au cas par cas.	6	
Partenariat et Engagement du patient dans le système de santé	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy	3WUE004/300	AWUNE4/101-100		Professeur Olivier ZIEGLER	olivier.ziegler@univ-lorraine.fr	Mohamed YOUNSI	mohamed.younsi@univ-lorraine.fr	03 72 74 63 52	La participation à l'ensemble des modules permet d'obtenir la validation d'un DU. Une participation partielle amène à valider une attestation de formation universitaire pour chaque module, laquelle spécifie le nombre d'heures et le niveau a (niveau de base) ou b (approfondissement). La validation du DU peut se faire en 2 ans.	Sans objet	
Pathologie et chirurgie orbito-palpébro-lacrymale	DIU	O	la Faculté de Médecine de NANCY, de Limoges, Nice, Paris VI (Descartes) Reims et Rennes	9KUE059 /900	AKUN86/AKUN87		Professeur Jean-Paul BERROD	p.berrod@chru-nancy.fr	Christine HARAUX	c.haraux@chru-nancy.fr	03 83 15 30 47	L'assiduité aux enseignements et la validation du stage pratique sont exigées pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. La présence à au moins 4 des 5 modules organisés au cours de l'année est nécessaire. Les épreuves du contrôle des connaissances portant sur le programme désigné ci-dessus comportent : La validation de la 1ère année comporte dont la présence à au moins 3 des 4 modules est obligatoire. Un examen de fin de première année écrit, anonyme, de 2 heures sous forme de quatre questions portant chacune sur un des modules. Chaque question est notée sur 20 et la validation de la première année nécessite l'obtention de 40 points sur 80 à l'examen. Toute note inférieure à 5 à l'une des quatre questions est éliminatoire. La validation de la 2ème année comporte : Un examen oral noté sur 20, organisé en fin d'année en présence d'au moins 3 des 4 enseignants titulaires du DIU. La validation du diplôme sera obtenue en fin de 2ème année par : -une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen oral -un mémoire validé -un stage validé L'étudiant n'ayant pas obtenu cette validation garde le bénéfice de l'acquisition de sa 1ère année et peut se représenter à une 2ème année ultérieurement. Une session de rattrapage sera organisée en septembre pour l'examen de 1ère et de 2ème années pour les candidats n'ayant pu, pour des raisons médicales dûment certifiées, être présents au premier examen.	6	
Pathologie chirurgicale pédiatrique	DU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE068 /900	AKUNA5		Professeur Jean-Louis LEMELLE	llemelle@chru-nancy.fr ; louis.lemelle@univ-lorraine.fr	Mme Tomaszewski	v.tomaszewski@chru-nancy.fr		Examen à la fin de chaque année d'étude par épreuve de cas cliniques. Conditions requises pour se présenter à l'examen : les candidats devront justifier d'une assiduité suffisante aux différents séminaires d'enseignement (présence à 80% des enseignements) L'examen aura lieu à la fin de chaque année d'étude. L'examen comprend une épreuve écrite théorique de 1 heures 30 et une épreuve orale de 20 minutes portant sur 2 cas clinique. Chaque épreuve est notée sur 20. L'admission impose une moyenne des deux notes supérieure ou égale à 10/20. Le candidat est ajourné si l'une des deux notes est inférieure à 7/20. Les épreuves ne comportent qu'une seule session. Si le candidat ne réussit pas l'examen, les 2 épreuves écrites et orales sont à repasser. Le jury est constitué de trois membres, comprenant au moins l'un des deux directeurs du DU, et 1 enseignant du DU des disciplines pédiatriques orthopédique et viscérale.	6	
Pathologie chirurgicale rétinovitréenne	DIU	O	Faculté de Médecine Nancy, Dijon, Bordeaux	9KUE046 /900	AKUN64/700-701/AKUN65/700-701		Professeur Jean-Paul BERROD	p.berrod@chru-nancy.fr ; paul.berrod@univ-lorraine.fr	Madame VAGNERRE	mc.vagnerre@chru-nancy.fr		Il sera organisé deux sessions d'examen par an : une session en juin et une en septembre. L'assiduité aux enseignements (90 % de présence obligatoire) est exigée pour pouvoir se présenter à l'examen. L'examen de fin d'année comprend une épreuve écrite composée de 2 questions rédactionnelles, dotées chacune d'un coefficient 1. Les candidats sont déclarés admis, s'ils ont obtenu une note au moins égale à la moyenne générale entre épreuve écrite et mémoire. Le jury de l'examen est constitué d'au moins 3 membres proposés par le Directeur de l'enseignement.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Pathologie fœtale et placentaire	DIU	F	Faculté de médecine de nancy Victor Segalen - Bordeaux 2, Auvergne - Clermont-Ferrand, Claude Bernard – Lyon 1, Paris V, Paris VI, Paris VII, Reims, Louis Pasteur - Strasbourg, Rouen	DI2PAFP/271	DI2161/DI2162-127		Professeur Bernard FOLIGUET	bernard.foliguet@univ-lorraine.fr			03 83 68 35 73	Enseignement théorique -Un examen théorique en fin de 2e année (comptant pour les 2/3 de la note globale) • noté sur 20 (une note inférieure à 8/20 est éliminatoire) • sous forme de QCM, questions rédactionnelles, cas cliniques. -Un mémoire sous la direction d'un responsable (comptant pour 1/3 de la note globale) • noté sur 10 (une note inférieure à 3 /10 est éliminatoire) • soutenance en fin de 2ème année. Pour valider leur formation théorique, les candidats doivent obtenir une note globale au moins égale à 15 sur 30 (sans note éliminatoire) et avoir été présents à chacun des 6 modules de l'enseignement théorique (sauf cas de force majeure, soumis à l'appréciation du jury). Il y a redoublement si la note globale est inférieure à 15 sur 30 ou en cas de note éliminatoire. • Le bénéfice de la note du mémoire peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire. • Le bénéfice de la note de l'examen théorique peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire. Dans ce dernier cas, l'étudiant est dispensé des enseignements Validation du stage pratique : L'attestation de validation du stage pratique est établie par le seul responsable du laboratoire où l'étudiant a pratiqué la majorité (au moins 26) autopsies fœtales si ce responsable est membre de la Commission Pédagogique Nationale. Si le responsable n'est pas membre de cette commission, l'attestation est établie conjointement par le responsable dudit laboratoire et par un membre de la Commission Pédagogique Nationale. Dans tous les cas, une copie de cette attestation de validation doit être communiquée aux deux coordonnateurs nationaux du DIU. Seule l'attestation de stage pratique, délivrée selon les modalités ci-dessus, pourrait conférer un éventuel agrément à l'exercice de la fœtopathologie. Le diplôme est délivré au candidat ayant validé la formation théorique et pratique.	6	F 24 25
Pathologies osseuses médicales	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, d'Angers, Bordeaux 2, Caen, Lille 2, Lyon, Montpellier, Paris 7.	9KUE062/900	AKUN90/701-700		Professeur Georges WERYHA	g.weryha@chu-nancy.fr				L'évaluation tient compte de la moyenne du contrôle continu et de l'examen final, selon la pondération suivante : - le contrôle continu sous forme de QCM chaque semaine d'enseignement compte pour 1/3 de la note finale - l'examen écrit final comporte des questions rédactionnelles courtes portant sur l'ensemble de l'enseignement et compte pour 2/3 de la note finale - le stage pratique, non noté, est obligatoire et doit être validé. Sont éliminatoires : - 3 contrôles continus manqués - une note inférieure à 6/20 à l'un des deux items (note moyenne) La moyenne de 10/20 est exigée, ainsi que la validation du stage pratique, pour la réussite au DIU. Mentions : 12 ≤ 14 mention AB 14 ≤ 16 mention B > 16 mention TB	6	
Pédagogie et simulation en santé	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg	9KUE003/900	AKUN03/300	AKUN03 U1	Professeur Stéphane ZUILY	s.zuily@chu-nancy.fr ; stephane.zuily@univ-lorraine.fr	Hind HANI	medecine-cuesim-contact@univ-lorraine.fr	03 72 74 60 91	7.1. L'assiduité et la participation aux différentes activités sont strictement obligatoires. Pour l'ensemble de l'année un maximum de trois absences est toléré en ce qui concerne l'unité de pédagogie. Une absence à la semaine de simulation proprement dite est rédhibitoire pour la validation future du DIU. Le Bureau Local assure l'évaluation continue des activités locales et en surveille la fréquentation ; il transmet au Bureau Exécutif local ses observations. La validation des deux unités peut être indépendante ; elles sont nécessaires pour la présentation du mémoire. 7.2. S'il a satisfait aux exigences précédentes, le candidat peut présenter un mémoire devant le jury local. Ce mémoire porte sur l'élaboration d'un projet pédagogique ou de recherche pédagogique avec éventuellement la publication d'un article. Deux exemplaires, le premier imprimé et le second en format pdf seront remis aux membres du jury d'évaluation. 7.3. Le candidat est admis à recevoir le D.I.U. si son mémoire est accepté par le jury local. 7.4. Le jury est composé des membres du Bureau Exécutif local (un membre du bureau interrégional peut être invité) ou de leurs suppléants. 7.5 Si le candidat est déjà titulaire d'un DIU de pédagogie médicale français, quelle que soit l'Université d'origine, il lui est possible de ne valider que la semaine de simulation proprement dite.	6	
Pédagogie médicale	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, de Besançon, Dijon, Reims, Strasbourg.	9KUE044/900	AKUN61-700-701/AKUN62-700-701		Professeur Laure JOLY	laure.joly@univ-lorraine.fr	néant			7.1. L'assiduité et la participation aux différentes activités sont strictement obligatoires. Le Bureau Local assure l'évaluation continue des activités locales et en surveille la fréquentation ; il transmet au Bureau Exécutif local ses observations. 7.2. S'il a satisfait aux exigences précédentes, le candidat peut présenter un mémoire devant le jury local. Ce mémoire porte sur une activité pédagogique personnelle. Un exemplaire imprimé est remis 2 semaines à l'avance à chacun des membres du jury. 7.3. Le candidat est admis à recevoir le D.I.U. si son mémoire est accepté par le jury local.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Pelvi-périnéologie de la femme	DIU	O	FACULTE DE Nancy, Paris Saint Quentin en Yvelines, Poitiers et de Strasbourg	9KUE099/900	AKUNF7/700-701/AKU NF8/700-701		Professeur Manuela PEREZ	m.perez@chru-nancy.fr ; manuela.perez@univ-lorraine.fr	Marion BERNARD	marion.bernard@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 66	a) Partie théorique : Un mémoire dont le sujet sera établi en accord avec le responsable du DIU, sera rendu par l'étudiant, et comptera pour la moitié de la note théorique. Une épreuve finale sous forme d'examen oral comptera également pour la moitié de la note théorique. Les sujets de l'examen oral sont les mêmes pour toutes les Universités et feront l'objet d'un tirage au sort parmi les sujets des trois unités d'enseignement. Une note pour la partie théorique inférieure à 10/20 est éliminatoire. b) Partie pratique : La partie pratique comprendra l'équivalent de 60 Heures de stage de pelvi-périnéologie. Le ou les lieux de stage seront décidés en accord avec le comité de pilotage du DIU. L'évaluation de cette partie sera notée sur 20, sous la forme d'une épreuve pratique. En cas de réinscription (échec à l'examen pratique ou théorique), l'étudiant garde le bénéfice de l'évaluation pratique ou théorique si la note est supérieure ou égale à 10/20. Il n'existe pas de compensation possible entre la partie théorique et la partie pratique. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire. L'obtention du diplôme nécessite la validation de la partie théorique et de la partie pratique.	6	
Plaies et cicatrisation	DU	O	Faculté de médecine de nancy,	9KUE034/900	AKUN45/701-700		Professeur Étienne SIMON	e.simon@chru-nancy.fr ; etienne.simon@univ-lorraine.fr	Marion BERNARD	marion.bernard@univ-lorraine.fr	03 72 74 61 66	L'enseignement est sanctionné par un examen écrit (une session en fin d'année scolaire et une session de rattrapage en septembre) Ne seront admis à s'inscrire que les étudiants ayant fait preuve d'assiduité lors de l'enseignement. L'examen sera écrit, et durera 3 heures. Il comportera 4 à 6 questions portant sur les enseignements dispensés. La notation globale sera sur 20. Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne à cet examen.	6	
Pneumologie pédiatrique	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Lyon Sud, Paris-St Antoine, Paris Descartes, Paris-Diderot, Marseille, Nice.	9KUE087/900	AKUND6/701-700		Pr. SCHWEITZER Cyril	schweitzer.cyril@chru-nancy.fr	Mme CHAPOTOT Valérie	v.chapotot@chru-nancy.fr	03 83 15 52 98	L'enseignement théorique est sanctionné par un examen écrit à la fin de chacune des deux années. L'examen de fin de 1er année (UE1) est assuré par l'Université Pierre et Marie Curie, l'examen de fin de 2ème année (UE2) par l'Université de Lorraine. Il n'y a pas de contrôle continu et une seule session annuelle est prévue. La moyenne à l'épreuve écrite de 1ère année est exigée pour le passage en 2ème année. Les mémoires réalisés au cours du stage pratique font l'objet d'une présentation orale en fin de 2ème année (UE3), suivie de questions, devant un jury composé de 4 à 5 maîtres de stage. La validation de la 2e année exige la moyenne à l'examen théorique écrit terminal de 2ème année la moyenne à la soutenance du mémoire, sans compensation possible entre ces deux épreuves. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne à chacune des 3 UE et ayant validé les stages pratiques. Le diplôme final est délivré par l'Université de Lorraine.	6	
Podologie médicale	DIU	O	Faculté de Nancy, Strasbourg, Dijon et Reims	9KUE069/900	AKUNA6/701-700		Professeur Damien LOEUILLE	d.loeuille@chru-nancy.fr ; damien.loeuille@univ-lorraine.fr			03 83 15 32 03	La modalité de l'obtention de l'examen repose sur une : 1 une note moyenne de coefficient 1 de l'ensemble des QCM validant les UE1 et UE2 2 une assiduité aux enseignements pratiques (obligatoire à l'obtention du DIU de podologie) 3 un examen final comportant 5 questions avec un coefficient 3 4 une présence obligatoire à l'UE 4 qui se déroulera chaque année à NANCY L'obtention du DIU de podologie requiert d'avoir une note moyenne supérieure ou égale à 10 et d'avoir eu une assiduité aux enseignements pratiques et de l'UE4.	6	
Pratique chirurgicale endovaleculaire cardiaque option chirurgien	DU	F		9KUE010/900	AKUN13/401		Professeur Thierry FOLLIGUET	t.folliguet@chru-nancy.fr			03 83 15 30 34	Modalités d'obtention du diplôme : Le diplôme comporte une session par an. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité à 80% aux 5 modules. - Option chirurgien et option non chirurgien Le contrôle des connaissances porte sur 5 modules, notés chacun sur 20 : 1.Module théorique général 2.Module de chirurgie sur simulateur 3.Module théorique de spécialité (selon la spécialité du candidat) 4.Module de formation sur l'animal 5.Module de formation au bloc opératoire (Stages dans des blocs opératoires agréés) Le contrôle des connaissances se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal et/ou modèle cadavérique, l'évaluation est réalisée par le formateur. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 5 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules. En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne.	6	F 23 24
Pratique chirurgicale endovaleculaire cardiaque option non chirurgien	DU	F		9KUE11/900	AKUN14		Professeur Thierry FOLLIGUET	t.folliguet@chru-nancy.fr			03 83 15 30 34	Modalités d'obtention du diplôme : Le diplôme comporte une session par an. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité à 80% aux 5 modules. - Option chirurgien et option non chirurgien Le contrôle des connaissances porte sur 5 modules, notés chacun sur 20 : 1.Module théorique général 2.Module de chirurgie sur simulateur 3.Module théorique de spécialité (selon la spécialité du candidat) 4.Module de formation sur l'animal 5.Module de formation au bloc opératoire (Stages dans des blocs opératoires agréés) Le contrôle des connaissances se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal et/ou modèle cadavérique, l'évaluation est réalisée par le formateur. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 5 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules. En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne.	6	F 23 24
Pratique chirurgicale endovaleculaire cardiaque option chirurgien	DU	F		9KUE01/900	AKUN13									
Pratiques chirurgicales endovasculaires option chirurgien	DU	F		9KUE012/900	AKUN15									
Pratiques chirurgicales endovasculaires option non chirurgien	DU	F		9KUE013/900	AKUN16									

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins : 1ère et 2ème année	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, NANCY de Franche comté, de Reims-Champagne-Ardennes et de Strasbourg	9KUE004/900	AKUN04/300/AKU N05/300	AKUN04 U1 et AKUN05 U1	Professeur Isabelle THAON	isabelle.thaon@univ-lorraine.fr			03 83 15 71 71	7.1 : Evaluation de la première partie de la formation (fin de 2ème année) : a) Enseignements théoriques : La présence aux enseignements théoriques est obligatoire. L'évaluation comprend lors de la première session : Une évaluation écrite en fin de 2ème année portant sur l'ensemble du programme dont la note comptera pour 80% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques. Sa durée sera de 2 heures et l'épreuve comportera 4 questions rédactionnelles - Deux présentations orales lors des journées d'enseignement des 2 premières années dont la moyenne des notes comptera pour 20% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques. La validation des enseignements théoriques nécessite une note globale d'au moins 10/20. En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage, l'étudiant peut prendre une nouvelle inscription sous réserve de l'accord du Conseil pédagogique interrégional. Il peut conserver les notes au-dessus de la moyenne déjà obtenues. b) Stages initiaux (2 fois 3 mois) L'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo-universitaire et/ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage. Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite de stage de ce 1er stage. En cas de non validation, l'étudiant aura la possibilité de refaire un stage pratique dont la durée pourra aller jusqu'à une période équivalente, selon l'avis du Conseil Pédagogique Interrégional c) Formation pratique encadrée Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques. Le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation. La validation de la formation pratique encadrée se fera sous la forme d'une présentation orale de ce rapport en fin de 2ème année. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors de l'examen oral de rattrapage.	6	
Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins : 3ème et 4ème année				9KUE004/900	AKUN06/300/AKU N07/300							7.2 : Evaluation de la deuxième partie de la formation (fin de 4ème année) : a) Formation pratique encadrée Durant les 3ème et 4ème années, la formation pratique tutorée sera validée par un rapport écrit d'acquisition de compétences remis en fin de cursus et réalisé par l'étudiant avec l'appréciation du tuteur. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors d'un examen oral de rattrapage. b) Journées de regroupement pédagogique L'enseignant responsable fournira une attestation de participation à ces journées. c) Mémoire de fin de formation Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant le Conseil Pédagogique Interrégional à l'issue des 4 ans de formation en octobre. Une note d'au moins 10/20 est nécessaire pour la validation. En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. La validation du DIU nécessite : Une note globale d'au moins 10/20 aux enseignements théoriques - Une note d'au moins 10/20 à la formation pratique encadrée en fin de 2ème année - Une note d'au moins 10/20 au rapport d'acquisition des compétences en fin de 4ème année - Une note d'au moins 10/20 au mémoire- L'obtention des attestations de validation des différents stages - L'obtention de l'attestation de participation aux journées d'enseignement et de regroupement pédagogique.		
Pratiques médicales en station thermale	DIU	O	Facultés de médecine de Montpellier de Grenoble et de Nancy	9KUE022/900	AKUN22/601-600		Professeur Gisèle KANNY	gisele.kanny@univ-lorraine.fr				Le diplôme s'obtient par capitalisation de 60 ECTS, la présence active aux cours et au stage, la validation des enseignements tels que précisée dans chacune des UE et par la production d'un mémoire. L'enseignement est évalué par : -l'assiduité aux enseignements -des épreuves écrites correspondant aux UE 1, 2 et 3 d'une durée de 3 heures (coefficient 2) -la soutenance du mémoire (coefficient 1) -la validation d'un stage en milieu thermal (coefficient 1). Le travail de mémoire est une production écrite soutenue à l'oral. Le mémoire pourra être rédigé sous forme d'article. L'évaluation du stage sera faite par une appréciation littéraire et critériée de l'investissement en stage par le maître de stage et validée par le responsable local du diplôme. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux épreuves écrites, au mémoire et au stage est égale ou supérieure à la moyenne. Une session principale est organisée par année. L'obtention de ce diplôme peut s'envisager en discontinu sur deux ou trois ans, par capitalisation d'ECTS en lien avec les UE. Pour ce faire, une inscription annuelle à taux plein est demandée pour l'année n, 50% pour l'année n+1 et 50 % pour l'année n+2. Le diplôme est obtenu si le candidat totalise 60 ECTS : 15 ECTS pour les 3 UE théoriques (5 ECTS par UE), 20 ECTS pour les stages et 25 ECTS pour le travail de mémoire produit écrit et soutenu.	6	
Pratiques psychothérapiques – psychiatrie d'adultes	DIU	O	Facultés de médecine de Nancy et de Reims	SJUEA04/500	AJUN04/400-401 AJUN15/401 400		Pr Schwan Raymund	Raymund.schwan@univ-lorraine.fr	Claudie Gérard	psychiatrie-enseignement@cpn-laxou.com	03 83 92 84 71	Une évaluation des connaissances sera réalisée à chaque UE. Une évaluation globale des connaissances et des compétences acquises sera réalisée par l'étudiant sous forme de rédaction d'un mémoire avec l'étude d'un cas clinique. Cette évaluation permettra d'évaluer si l'étudiant est dans la capacité d'indiquer une thérapie adaptée en fonction de la symptomatologie présentée. Le mémoire sera noté. Il est nécessaire pour l'étudiant d'obtenir un note minimum de 10/20. En cas d'échec, l'étudiant pourra renvoyer un mémoire lors de la prochaine session. Tous les modules doivent être validés, la participation à l'ensemble des modules est obligatoire : - Les étudiants de Nancy et Reims doivent valider les UE 2,3,4,6,7,8. - Les étudiants des autres subdivisions doivent valider les 8 UE. En cas d'absence ou de non validation d'un module, une réinscription dans une année supplémentaire peut être accordée après validation de la commission d'inscription. Ceci permettra de valider un ou des modules manquants.		M 24 25

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires	DIU	O	Faculté de Médecine nancy, Rennes, Tours, Marseille	5WUE002/500	AWUNES/101-100		Pr Didier MAINARD	didier.mainard@univ-lorraine.fr	Leatita MANGEOLLE	cricograndest@chru-nancy.fr		Une épreuve écrite anonyme nationale, d'une durée de deux heures, comportant : - Un dossier clinique ou thérapeutique noté sur 20 - Une question rédactionnelle notée sur 20 Un mémoire obligatoire noté sur 20. Ce mémoire devra être rendu au plus tard le 15 mai de l'année universitaire en cours de manière à ne pas retarder les délibérations du jury. Toutefois, les candidats n'ayant pas rendu leur mémoire en temps utile pourront, en cas de réussite à l'épreuve écrite, conserver le bénéfice de celle-ci et se présenter à une autre session du DIU, dans un délai maximum de deux ans. Pour être admis, les candidats devront avoir obtenu une note totale au moins égale à la moyenne pour chacune des épreuves, avoir validé le stage clinique, et avoir rendu le mémoire dans le délai imparti. Une note inférieure à 6/20 au dossier ou à la question rédactionnelle, est éliminatoire. DEUX SESSIONS D'EXAMEN SERONT ORGANISEES PAR AN. L'organisation des épreuves écrites sera nationale. Seuls les candidats ayant échoué à la première session (sauf absence pour motif grave dûment justifiée) auront la possibilité de tenter la seconde session.	6	IA à Rennes
Prise en charge de l'insuffisance cardiaque option paramédicale	DIU	F	Faculté de médecine de Nancy, Lyon, Nantes, Paris V, VI, VII, Montpellier, Strasbourg, Versailles-St Quentin	9KUE105/900	AKUNC5/701-700							Assiduité L'assiduité à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire. Modalités d'examen En fin d'année est organisée une seule session d'examen comportant 2 épreuves, l'une écrite et l'autre orale. L'épreuve écrite a une durée globale de 3 heures et comporte 2 sujets (un sujet théorique et un sujet pratique) pour tous les candidats. Cependant, les sujets seront différents selon l'option (médicale ou paramédicale) attribuée au candidat lors de son inscription en fonction de sa formation. Chaque sujet est noté sur 20. L'épreuve orale consiste en la présentation du mémoire ou de l'article soumis à publication. Une note sur 20 est attribuée. Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à zéro) à chacune des 2 épreuves. Dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication Le dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année. En cas d'échec En cas d'échec, tout candidat peut se présenter à une session ultérieure par une nouvelle inscription. Seul le mémoire peut être conservé pour l'examen sous réserve de l'accord de la Commission de Coordination.	5	F 23 24
Prise en charge de l'insuffisance cardiaque : option médicale	DIU	F		9KUE080/900	AKUNC4/701-700								6	
Projet en promotion de la Santé	DU (ESP)	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE091/900	AKUNES/701-700		LAPLUME Stéphanie	stephanie.gradet@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		L'obtention du diplôme est soumise à la validation des deux UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UE. En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE	6	
Psychiatrie et psychologie légales	DU	F	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE050/900	AKUN72/701-700		Pr Elodie MARCHAND	elodie.marchand@univ-lorraine.fr	Jennifer BOSI	medecine-djud-expertise-judiciaire-contact@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 80	L'enseignement est sanctionné par un examen final qui comporte : 7.1.1 Une épreuve écrite comptant pour 50 % de la note finale, comportant quatre questions, tirées au sort au début de l'épreuve. Une note moyenne inférieure à 6 est éliminatoire. La soutenance d'un mémoire de 25 pages minimum et 50 pages maximum devant le jury comptant pour 50 % de la note finale. Le bénéfice de la note d'écrit ou du mémoire peut être conservé pour la deuxième session d'examen ou la session universitaire suivante, si elle est supérieure ou égale à 10/20. 7.1.2 Il y a deux sessions d'examen (écrit et soutenance de mémoire) par an. 7.2 Le Jury est composé du Directeur de l'enseignement, président, et de deux membres du comité pédagogique ou à défaut de deux autres enseignants.	6	F 23 24
Psychopathologie périnatale	DU	F	Faculté de médecine DE NANCY	DU2PSYP/281	DU2651-128		Professeur Bernard KABUTH	b.kabuth@chru-nancy.fr ; bernard.kabuth@univ-lorraine.fr	Marie Chantal SCHERRER	mariechanthal.scherrer@cpn-laxou.com	03 83 15 48 50	L'enseignement est sanctionné par un examen terminal. Il y a deux sessions par an. Les candidats ne peuvent y accéder qu'à condition d'avoir eu une assiduité suffisante pendant l'année. L'examen comprend la présentation d'un mémoire soutenu devant un jury. Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne à la présentation de son mémoire Le jury est composé du directeur de l'enseignement, président et de trois autres enseignants du D.U. Les stages sont facultatifs et réservés aux étudiants qui n'ont pas encore d'implication professionnelle (étudiants en psychologie notamment) Leur durée minimum est de 20 heures. Le lieu de stage est à rechercher par l'étudiant. Une convention doit être ensuite établie entre l'Université et l'établissement d'accueil. Les stages sont facultatifs et réservés aux étudiants qui n'ont pas encore d'implication professionnelle (étudiants en psychologie notamment) Leur durée minimum est de 20 heures. Le lieu de stage est à rechercher par l'étudiant. Une convention doit être ensuite établie entre l'Université et l'établissement d'accueil.	6	F 23 24
Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique et formation au métier de psychothérapeute	DU	F	Faculté de médecine DE NANCY				Professeur Jean-Pierre KAHN	p.kahn@chru-nancy.fr ; pierre.kahn@univ-lorraine.fr		cpi-formation@univ-lorraine.fr	+33(0)3 72 74 83 32	Ecrit 1h30		F 23 24
Qualité dans les établissements sanitaires et sociaux	DU (ESP)	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE063/900	AKUN91		Olivier Chery, Francis Guillemain	olivier.chery@univ-lorraine.fr ; francis.guillemain@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les 3 éléments suivants sont pris en compte pour la validation du diplôme : • UE Grand Oral : la note obtenue comptera pour 20% de la note finale • UE en e-Learning : évaluations en cours d'année pour les deux UE, et pour chaque UE la note correspondra à 3/20 de la note finale. Pour les 2 UE : 30% de la note finale • UE Mémoire : constituée de 2 notes : - une note pour le rapport - une note pour la soutenance Les deux notes comptent pour 50% de la note finale Nous avons choisi de ne pas évaluer les enseignements en présentiel car il s'agit d'une succession de conférences sur des thématiques très diverses qui sont en fait mises en application dans le travail de mémoire que doivent réaliser les stagiaires.	6	
Radio-anatomie en oncologie et imagerie médicale	DIU	F	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg	DI1RAOI/251	DI1861-123							7.1. Le contrôle des connaissances sera assuré à chaque niveau de l'enseignement régional par un examen écrit dont les questions auront été déterminées par le conseil pédagogique régional. 7.2. Un contrôle complémentaire oral de connaissances portera sur l'interprétation de dossiers radio-cliniques. 7.3. Pour être déclaré admis, chaque candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne à l'ensemble des épreuves. 7.4. Le jury sera désigné à partir des membres du conseil pédagogique régional comprenant au moins un représentant de chacune des deux universités	6	F 23 24

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Radiologie oto-neuro-ophtalmologie	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy et Strasbourg	9KUE094/900	AKUNF1/701-700		Professeur Serge BRACARD	s.bracard@chru-nancy.fr ; serge.bracard@univ-lorraine.fr	Madame DAZY	sec.neuroradiologie@chru-nancy.fr ; a.dazy@chru-nancy.fr	03 83 85 17 73	Les examens de fin d'année ont lieu alternativement à Strasbourg et à Nancy. Il y a une session d'examen. Examen de fin année : L'enseignement est sanctionné à la fin de l'année par une épreuve écrite de 3 h (notée sur 20) et une épreuve orale (notée sur 20). Les candidats sont déclarés admis au DIU s'ils obtiennent une note globale au moins égale à 20.	6	
Radiothérapie externe haute technicité	DIU	O	Nancy 1, de Bordeaux 2, Lille, Nice, Paris 5, Paris 6, Paris 11.	DI2REHT/210	DI2331-110		Professeur Didier PEIFFERT	d.peiffert@nancy.univ-lorraine.fr				L'enseignement est sanctionné par une épreuve écrite organisée le lendemain du dernier jour de la 4ème et dernière session à Nice. (3 h – QCM + 2 questions rédactionnelles). Le rapport de stage d'un maximum de 40 pages de préférence, rédigé dans l'esprit d'un article sera remis au plus tard le 30 juillet au responsable du stage, avec envoi / email au responsable de stage et au Dr J. Thariat. Rédaction en anglais possible. Le rapport de stage sera noté sur le fond et la forme. Le candidat devra obtenir la moyenne à chaque épreuve pour être déclaré admis au diplôme. Il est composé par les responsables de l'enseignement. Les délibérations auront lieu après la remise du rapport de stage. Les étudiants auront leurs résultats de 1ère session en septembre. La session de rattrapage est organisée à Nancy fin septembre et les résultats communiqués durant la première session d'octobre. Validation de points FMC si validation du DIU. L'obtention du DIU permettra au candidat d'obtenir 2 points "évaluation des pratiques professionnelles" (EPP).	6	
Recherche clinique, investigation	DU (ESP)	F	Faculté de médecine DE NANCY	9KUE102/900	AKUNG3/801-800		Cédric BAUMANN	cedric.baumann@univ-lorraine.fr ; c.baumann@chru-nancy.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		L'obtention du diplôme est soumise à la validation des trois UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UEs. En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE.	6	F 21 22
Référent parcours santé complexe de DAC	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Bordeaux, Créteil, Lille, Lyon-Grenoble, Nantes, Bordeaux	SJUEA03/500	AJUN03/400-401		Pr Perret-Guillaume			secretariat.pole.maviegs@chru-nancy.fr		Attestation de présence, validation d'examen écrit et/ou oral à chaque UE avec un stage, 2 fois une semaine (soit 7x5x2=70 heures) en deux semaines non suivies, dans un DAC différent de celui où l'étudiant exerce. (Attestation de présence – carnet de stage), présence obligatoire, pour valider le DIU, obligation d'inscription à deux modules thématiques. Le module thématique Personnes Agées est obligatoire dans tous les cas. Le stagiaire classe les modules thématiques spécifiques, hors Personnes Agées, par ordre de préférence. Le Comité pédagogique national se réserve le droit de modifier le choix du stagiaire afin d'équilibrer le nombre de participants dans chaque module dans les différentes universités (pas de reversion financière d'une université à une autre). Possibilité de se ré-inscrire, dans son université d'origine, en ne payant que les droits d'inscription universitaires pour validation des UE (droits d'inscription à toute la formation si échec à UE2 (formation générale), droits d'inscription aux modules si échec à un module thématique). La validation complète du programme de formation obligatoire (formation générale et deux modules thématiques) n'est possible que sur un total d'inscription de 2 ans au total. Le bénéfice des UE validées est conservé pendant cette période de 2 ans.	6	modification CG 3/03/2025
Echographie et rhumatologie interventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique - REGARD	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE009/900	AKUN12/401	AKUN12 U1	Professeur Damien LOEUILLE	d.loeuille@chru-nancy.fr	Madame MARCHAL	mo.marchal@chru-nancy.fr	03 83 15 32 03	Les connaissances seront validées pour 1/3 sur les images envoyées (qualité, précision, annotations et commentaires). Pour 1/3 par les QCM remplis tous les 2 mois sur internet. Pour 1/3 de la note finale par un examen écrit en fin de formation (mois de Juin). L'examen sera organisé si possible dans les différents CHU afin d'éviter des déplacements aux candidats et sous réserve que le principe d'égalité des étudiants devant le règlement des examens et dans le déroulement des épreuves soit respecté, et sera réalisé à partir de QCM, de commentaires d'images, de coupes anatomiques ou de questions ouvertes courtes. L'examen théorique final sera organisé sous forme papier si possible dans les différents CHU des membres du Conseil Scientifique. Tous les candidats devront valider la partie théorique des cours sur internet ainsi que les 2 jours de formation pratique initiale avant de valider la suite du programme pédagogique. Ensuite, deux options seront possibles. Pour les candidats ne souhaitant ni ne pouvant effectuer de gestes sous radioscopie, la formation pratique sera orientée sur l'échographie uniquement (option E). Pour les autres (option E+R), la formation pratique concernera à la fois la radioscopie et l'échographie. Les candidats pouvant justifier d'un diplôme d'échographie certifié, et sur présentation de celui-ci, seront dispensés des 2 jours de formation initiaux ainsi que des après-midis de stage portant sur l'examen échographique des articulations. Ils suivront le reste de l'enseignement et seront soumis aux mêmes conditions de contrôle permanent (envoi des images + réponses aux QCMs) ainsi qu'aux mêmes conditions d'examen que les autres candidats.	6	
Remise à niveau en vue de l'exercice de la médecine générale	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy et 22 universités	9KUE086/900	AKUND5/701-700		Dr Jean-Charles VAUTHIER	Jean-charles.vauthier@univ-lorraine.fr				Modalités du contrôle des connaissances Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique avec un compte-rendu écrit validé par le tuteur qui est joint au portfolio de l'étudiant. A l'issue de son stage ambulatoire, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au responsable du DIU du département. La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale. (Validation des stages, validation du portfolio, FMC, TCS...) (cf annexe 2) Une sessions annuelles par candidat, une fois son évaluation formative satisfaisante Composition du jury de l'examen Le Jury est proposé par le comité pédagogique du diplôme. (cf point II - 8) Il est composé de trois membres enseignants de Médecine générale dont au moins un est un universitaire titulaire de la discipline qui présidera le jury.	6	M 24 25

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

Diplôme (intitulé précis) Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Réparation juridique du dommage corporel	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy	9KUE048 /900	AKUN69/700-701/AKU N68/701-700		Pr Elodie MARCHAND	elodie.march and@univ-lorraine.fr	Jennifer BOSI	medecine.diu.expertise@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 80	un examen écrit et la rédaction d'un mémoire. L'épreuve écrite est une composition législative d'une durée de 45 mn notée sur /20, une composition (2) sur la pathologie séquellaire, d'une durée de 30 mn notée sur /20, une composition (3) sur un cas d'expertise réelle, anonymisée, l'étudiant doit rédiger la discussion, la conclusion, et donner les modalités de convocation et d'envoi du rapport, d'une durée de deux heures notée sur /40. Il y a une session d'examen par an. Le mémoire (4) de 25 pages. Le mémoire est noté sur /20. Toute note inférieure à 8/20 aux compositions (1), (2) et (4) et à 16/40 à la composition (3) est éliminatoire, les notes se compensent entre elles. 7.2. Sont déclarés définitivement admis au DIU, les candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne aux épreuves écrites et au mémoire sans note éliminatoire et à la validation des travaux pratiques. En cas de réinscription, les candidats pourront garder le bénéfice de la validation des épreuves écrites et/ou du mémoire s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.	6	
Rythmologie et stimulation cardiaque	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, de Strasbourg, Reims, Dijon et Besançon	9KUE070 /900	AKUNA7/700-701/AKU NAB/700-701		Professeur Christian DE CHILLOU	c.dechillou@chru-nancy.fr	Sophie ADAM	s.adam@c hr- nancy.fr	03 83 15 32 96	7.1 L'évaluation Pour obtenir le DIU, le candidat doit avoir validé les 4 modules : théorique, ablation, surveillance, implantation (cf. article 6). La validation du module théorique et du module d'ablation seuls permet d'obtenir l'attestation en électrophysiologie interventionnelle. La validation du module théorique et du module d'implantation seuls permet d'obtenir l'attestation d'implantation en stimulation et défibrillation. La validation du module théorique et du module de surveillance seuls permet d'obtenir l'attestation de surveillance des prothèses cardiaques implantées. La validation de l'attestation et du diplôme est organisée par le coordonnateur inter-universitaire. En cas d'échec au module pratique, les candidats ont la possibilité de conserver le bénéfice du module théorique pendant 4 ans. La validation éventuelle du DIU doit se faire dans un délai de 2 à 4 ans après la 1ère inscription. 7.2. Le jury Le jury d'examen de fin d'études est désigné par le Président de l'Université où siège le coordonnateur inter-universitaire qui le préside de droit. Il est composé, outre le Président, d'au moins deux professeurs des universités - praticiens hospitaliers ou praticiens hospitaliers exerçant dans les CHRU correspondant aux universités intéressées et spécialistes en Rythmologie et en stimulation cardiaque	6	M 24 25
Santé de l'enfant	DIU	O	Faculté de Médecine de Nancy et Besançon	9KUE037 /900	AKUN50/701-700		Pr. SCHWEITZER Cyril	schweitzer.cyril@chru-nancy.fr	Mme CHAPOTOT Valérie	v.chapotot@chru-nancy.fr	03 83 15 52 98	Il y a une session d'examen par an. Sont autorisés à se présenter à l'examen les candidats ayant participé régulièrement aux enseignements. L'examen comporte : - une épreuve écrite (coefficient 2), - une épreuve orale (coefficient 2). Pour être admis le candidat doit obtenir la moyenne à chaque épreuve. En cas d'échec, l'étudiant sera admis à se représenter une seule fois. Il devra subir à nouveau l'ensemble des épreuves.	6	
Santé et activité physique adaptée	DU	O	Faculté de Médecine de Nancy et Faculté des Sciences du Sport de Nancy	9KUE021 /900	AKUN21/601-600		Bruno CHENUEL	b.chenuel@c hr- nancy.fr ; bruno.chenuel@univ-lorraine.fr	Aline DIART	aline.diart@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 91	Le candidat peut, sur la base du volontariat, participer à des stages pratiques (1 ou 2 jours en UFR des Sciences du Sport et une journée d'immersion avec un enseignant APA). Examen de fin d'année à distance : - Epreuve écrite : 1 h notée sur 20 (coef 1). L'obtention du diplôme est conditionnée par la moyenne à l'épreuve écrite qui aura lieu à distance. En cas d'échec, l'étudiant doit procéder à une nouvelle réinscription.	6	M 25 26 CG 29/10/2024
Santé et précarité	DU (ESP)	S	Faculté de médecine de Nancy	DI2SAPR/261	DI2058-126		Joëlle KIVITS	joelle.kivits@univ-lorraine.fr	Poirson Lydie	lydie.poirson@univ-lorraine.fr		La validation exige la présence du candidat à chacune des séances d'enseignement présentiel (une seule absence justifiée sur l'ensemble des séances est acceptée après avis du directeur) et une note de 0 à 20 au mémoire et au rapport de stage. Pour être déclaré admis, le candidat devra obtenir la moyenne au mémoire et au rapport de stage.	6	S 24 25
Santé et thermalisme	DU	O	Faculté de médecine de nancy	9KUE020 /900	AKUN20/600-601	AKUN200 1	Professeur Gisèle KANNY	gisele.kanny@univ-lorraine.fr				Prise en compte des conditions d'assiduité aux UE et au stage pour se présenter à l'examen final et présenter le mémoire - Pas de modalités de compensation entre UE, - En cas de non-validation, modalités pour se représenter à une session de rattrapage : * si note inférieure à 10 à l'examen écrit, * si note inférieure à 10 au mémoire et la soutenance. NB : en cas de non-participation à une ou plusieurs UE ou au stage, l'étudiant assistera à l'enseignement ou referra son stage l'année suivante. Les situations individuelles seront étudiées par le comité pédagogique du diplôme. En cas d'absence non justifiée à l'une ou l'autre des épreuves, l'étudiant devra s'acquitter des droits d'inscription pour une inscription ultérieure.	6	
Santé tropicale et pathologie du voyageur (enseignement 1 an/2)	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Reims, Dijon, Besançon	9KUE060 /900	AKUN88/701-700		Professeur Christian RABAUD	c.rabaud@chru-nancy.fr	Mme Sirélia AUBI	malinf.sec fac@chru-nancy.fr ; S.ALIBI@c hr- nancy.fr	03 83 15 40 97	L'assiduité aux enseignements est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. Ces épreuves portant sur le programme de l'enseignement comportent : une épreuve d'admissibilité écrite, anonyme de deux heures sous la forme de questions rédactionnelles comptant pour deux tiers de la note globale. Une note au moins égale à 8 sur 20 sera exigée pour passer l'épreuve d'admission. Le contrôle des connaissances se déroulera le même jour dans chaque université, pour les candidats qui y sont inscrits et les questions seront communes à l'ensemble des universités. une épreuve d'admission orale comptant pour un tiers de la note globale. Le jury de l'examen oral est constitué dans chaque université d'au moins 2 membres dont un extérieur à cette université. Les jurys sont proposés par le conseil des enseignants. Une note globale au moins égale à 15 sur 30 sera exigée après délibération du jury pour la délivrance du diplôme. Il sera organisé une seule session d'examen tant pour l'écrit que pour l'oral.	6	
Savoirs et concepts fondamentaux en Ethique	DU (ESP)	S	Faculté de Médecine de Nancy				Frédérique Claudot	frederique.claudot@univ-lorraine.fr	Jean-Claude Bensadoun	jean-claude.bensadoun@univ-lorraine.fr		Les modalités d'obtention du diplôme se font par le biais du contrôle continu et contrôle terminal ainsi que la rédaction d'un mémoire. Les UE de ce DU sont validées à 10/20 non compensables entre elles.	6	S 24 25

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert - S : suspendu - F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Sexologie et Médecine Sexuelle	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Montpellier, Marseille, Lyon, Paris XIII, Amiens, Clermont Ferrand, Nantes, Rennes, Angers, Brest, Caen, Poitiers, Tours, Toulouse, Bordeaux, Lille, Paris V,	5WUG00 5-500	AWUGFG - 200/0KU GF2-200		Professeur Jean-Marc BOIVIN	jm.boivin@chru-nancy.fr	Madame ROZIER	aude.rozier@univ-lorraine.fr	03 87 54 74 92	L'examen est obligatoirement organisé à la fin des enseignements en juin pour la 1ère et 2ème année. Pour la 3ème année le contrôle des connaissances est national.	6	
Soins palliatifs et accompagnement 1ère année	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, Strasbourg, Besançon, Dijon, Reims	9KUE024 /900	AKUN24/ 601-600		Professeur Didier PEIFFERT	didier.peiffert@univ-lorraine.fr ; d.peiffert@chru-nancy.fr ; d.peiffert@nancy.unicancer.fr	S. Thivet	enseignements@nancy.unicancer.fr; s.rousselot@nancy.unicancer.fr		Pour la première année : - La présence aux enseignements : Les cours sont obligatoires 4 demi-journées d'absence Au-delà de 4 demi-journées/année d'absence, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique. - La réussite à l'examen de fin de 1ère année (05 juin 2024) : Examen 3 heures, a lieu en juin dans la ville d'inscription de l'étudiant. Une session de rattrapage pour la première année aura lieu début septembre 2024. La réussite à ce dernier conditionne l'accessibilité à la deuxième année.	5	
Soins palliatifs et accompagnement 2ème année				9KUE024 /900	AKUNE9/ 701-700							- Pour la deuxième année : - La présence aux enseignements : Les cours sont obligatoires, 4 demi-journées d'absence peuvent être tolérées sera examinée par le comité pédagogique. - La validation du stage de 2ème année avant la soutenance du mémoire (nov. 2025) - En tout état de cause, la validation de ce deuxième stage devra être enregistrée auprès de la Faculté avant la soutenance des mémoires. - Réalisation d'un mémoire - L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à la soutenance du mémoire. Les résultats seront transmis par courrier. Dans les cas particuliers, le jury final composé des responsables de la formation, de représentants désignés par le Comité Pédagogique ainsi que du responsable du Collège National des Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs, est seul juge de l'acceptation de l'inscription en 2ème année et de la validation des DIU.		
Le Sommeil et sa pathologie	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy, d'Amiens, d'Angers, de Besançon, de Bordeaux, de Brest, de Dijon, de Grenoble, de Limoges, de Lille, de Marseille, de Montpellier, de Nantes, d'Université de Paris, de Sorbonne Université, de Paris Sud, de Paris Est-Créteil, de Poitiers, de Reims, de Rouen, de Saint-Etienne, de Strasbourg, de Toulouse, de Tours.	SIJUEA05/ 400	AJUN05/ 400-401 AJUN06/ 400-401		Professeur Ari CHAOUAT	a.chaouat@chru-nancy.fr; ari.chaouat@univ-lorraine.fr	Madame TALLOTTE	c.tallotte@chru-nancy.fr		7.1. L'enseignement est sanctionné en 1ère année par un examen écrit national de 4 h à Paris réalisé en fin d'année universitaire sur les connaissances théoriques. L'étudiant doit obtenir 10/20 pour valider son année. Une seule session annuelle est organisée. Seuls les étudiants ayant validés l'épreuve écrite pourront s'inscrire en deuxième année du DIU. 7.2. Un stage clinique se déroulera en 2ème année et sera validé en fin d'année par une épreuve orale sur la formation pratique au niveau régional. L'étudiant devra obtenir 10/20 pour valider son année. Une seule session annuelle est organisée. Au terme de deux épreuves, les candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10/20 et sont assidus au stage, seront déclarés admis au Diplôme Interuniversitaire « Le sommeil et sa pathologie » et pourront être diplômés. Une note inférieure à 10 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Les étudiants ont la possibilité de redoubler.	6	
Spécialisation en diététique de l'enfant et de l'adolescent	DU	O	Faculté de médecine de Nancy	9KUE047 /900	AKUN66- AKUN67		Professeur Olivier ZIEGLER	olivier.ziegler@univ-lorraine.fr	Mohamed YOUNSI	mohamed.younsi@univ-lorraine.fr	03 72 74 63 52	Examen de fin de 2ème année : Conditions requises pour se présenter à l'examen : • obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des travaux d'évaluation réalisés au cours des 2 ans de formation • valider les 3 stages de regroupement • valider le stage pratique de 35 H en Service Diététique Pédiatrique Épreuves : • remise d'un mémoire sur un sujet choisi par le candidat et validé par un enseignant • épreuves écrites d'une durée de 3 H • épreuve orale auprès d'un jury composé de : 1 médecin pédiatre et 1 diététicien spécialisé en pédiatrie : il s'agira de la soutenance du mémoire L'obtention d'une note ≥ 10 / 20 à chacune de ces épreuves conditionne l'obtention du diplôme	5	
Tabacologie et aide au sevrage tabagique	DIU	En cours de passage dans les Conseils	Faculté de Médecine de Nancy, Reims, Strasbourg	9KUE051 /900	AKUN73/ 701-700		Bruno CHENUEL ET WIRTH Nathalie	b.chenuel@chru-nancy.fr; bruno.chenuel@univ-lorraine.fr / n.wirth@chru-nancy.fr	Aline DIART	aline.diart@univ-lorraine.fr	03 72 74 62 91	Examen écrit de 3 heures (noté sur 20) + Rédaction d'un mémoire (noté sur 20) et validation de 5 demi-journées de stage dans une structure agréée à valider. Les connaissances sont évaluées : - Par un examen écrit se déroulant simultanément à Nancy, Reims et Strasbourg. Il comporte trois questions de 1 heure chacune portant sur le tronc commun et le séminaire local. Cette épreuve est notée sur 20. - Par un mémoire noté sur 20. Pour être admis au diplôme, les étudiants doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit, la moyenne au mémoire et valider 5 demi-journées de stage dans une structure agréée. Si l'étudiant est ajourné mais a une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve écrite ou au mémoire ou s'il a validé le stage, le bénéfice de cette épreuve peut être conservé pour la 2ème session et/ou pour l'année universitaire suivante.	6	M 24 25 CG 30/06/2025

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Techniques avancées en phlébologie	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Université de Grenoble Alpes, Lorraine, d'Amiens, de Bordeaux, de Rennes et de Montpellier	5WUE004/500	AWUNF1/101-100		Professeur Stéphane ZUILY	stephane.zuily@univ-lorraine.fr	Hind HANI	medecine-sim-contact@univ-lorraine.fr		La présence aux 5 séminaires est obligatoire pour les apprenants suivant le cursus complet et aux 2 séminaires thermiques pour les médecins vasculaires ayant obtenus une dispense. Préciser ici les modalités et critères de notation : - examen écrit à la fin du dernier séminaire avec épreuve par QCM - livret de stage signé - soutenance orale du rapport de stage avec la liste des procédures interventionnelles auxquelles le candidat a participé ou a réalisé (10 minimum pour échoscélérothérapie, 10 minimum pour les procédures endovasculaires thermiques les résultats de l'épreuve écrite du dernier séminaire. Note de recevabilité de 10/20. - QCM évaluant l'acquisition des connaissances via les elearning avec note de recevabilité de 10/20 - Livret de stage signé à remettre au responsable pédagogique avec la liste des procédures interventionnelles auxquelles le candidat a participé ou a réalisé (10 minimum pour échoscélérothérapie, 10 minimum pour les procédures endovasculaires thermiques). La note de recevabilité de l'épreuve écrite est de 10/20. Le livret de stage devra comporter la liste des procédures interventionnelles auxquelles le candidat a participé ou a réalisé (10 minimum pour échoscélérothérapie, 10 minimum pour les procédures endovasculaires thermiques). Pour les Techniques avancées en phlébologie (avec dispense des modules 1-3 et 4) : Par fiche d'évaluation anonyme à compléter en ligne par les étudiants	6	
Techniques diagnostiques et thérapeutiques allergologiques	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Besançon, de Reims et de Strasbourg	9KUE106/900	AKUNG7/801-800		Professeur Gisèle KANNY	gisele.kanny@univ-lorraine.fr			03 83 15 52 38	7.1 : Sont autorisés à se présenter à l'examen les étudiants ayant validé deux stages pratiques et assisté à un enseignement théorique de leur choix (article 6.3.) d'une durée de deux jours. 7.2 : Les connaissances sont évaluées par un examen écrit se déroulant en un lieu unique comportant quatre épreuves de 45 minutes, portant sur des cas cliniques avec questions explorant les connaissances fondamentales, le raisonnement clinique, le choix des explorations biologiques, les conduites thérapeutiques et préventives (relatives à l'environnement). Chaque épreuve est notée sur 20. 7.3 : Pour être déclarés admissibles, les candidats doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite. Ils subissent ensuite une épreuve d'admission consistant soit en un examen oral ou un mémoire, soit à une participation active à une étude faisant l'objet d'une publication. Les résultats définitifs sont rendus en octobre. 7.4 : L'organisation de l'examen écrit dépend du secrétariat des enseignements de la Faculté de Médecine où se déroule l'écrit. Le lieu de l'examen sera déterminé chaque année par les enseignants. 7.5 : Les candidats sont déclarés admis au diplôme s'ils obtiennent la moyenne à l'examen d'admission.	6	
Techniques microchirurgicales	DIU	O	Faculté de médecine de Nancy	9KUE045/900	AKUN63/701-700		Professeur Lionel ATHLANI	L.ATHLANI@chru-nancy.fr	Sabine CAMPANER	s.campanger@chru-nancy.fr	03 83 85 78 63	Il y a une session d'examen par an. 7.1.L'assiduité est obligatoire. 7.2.Le mémoire doit être remis à l'enseignant responsable avant l'épreuve écrite. Il est noté sur 20. (Option 1 uniquement) 7.3.L'examen comporte : Option 1 : -une épreuve écrite de 3 heures comportant 4 questions sur les matières enseignées. Cette épreuve est notée sur 20. -une épreuve pratique comportant la réalisation d'une suture vasculaire et nerveuse chez le rat. Cette épreuve est notée sur 20. Option 2 : -Les étudiants inscrits dans la filière optionnelle N° 2 passeront une épreuve écrite durant une heure, comportant une question rédactionnelle, portant sur le contenu théorique identifié plus haut comme faisant partie de l'enseignement optionnel correspondant. -une épreuve pratique comportant la réalisation d'une suture vasculaire et nerveuse chez le rat. Cette épreuve est notée sur 20. 7.4.Le candidat est admis s'il obtient une note égale ou supérieure à la moyenne à chaque épreuve ainsi qu'au mémoire (option 1 uniquement). 7.5.En cas d'échec, tout candidat peut se réinscrire au DIU et se présenter à une session ultérieure. Il garde le bénéfice des différentes épreuves auxquelles il a obtenu des notes égales ou supérieures à la moyenne, sous réserve de l'accord du coordinateur du DIU.	6	M 24 25
Techniques ultrasoniques OPTION anesthésie loco régional OPTION Cardio vasculaire OPTION anesthésie loco régional reins OPTION Cardio vasculaire reins TUSAR	DIU	O	Faculté de médecine de nancy, Paris V, Amiens, Rennes, Nantes, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Lyon.	9KUE035/902	AKUN48/700-701		Professeur Hervé BOUAZIZ	h.bouaziz@chru-nancy.fr ; herve.bouaziz@univ-lorraine.fr	Magali DUMAS	m.dumas@chru-nancy.fr	03 83 85 14 03	Le jury de l'examen est désigné par le président de l'université sur proposition du responsable coordinateur du DIU dans chaque interrégion. Il est présidé par un PU-PH d'anesthésie-réanimation et de réanimation médicale et comprend au moins un représentant de chaque spécialité dans chaque interrégion. La validation de l'enseignement théorique sera annuelle avec une session de rattrapage. L'examen peut être organisé de manière concomitante dans plusieurs interrégions. La 1ère session est organisée en juin de chaque année universitaire. La session de rattrapage est organisée, en septembre. Les deux sessions comprennent les mêmes épreuves : -une épreuve écrite d'admissibilité anonyme d'une durée de 2 heures sanctionnant les connaissances théoriques et comprenant plusieurs questions, notée sur 20 -une épreuve orale subordonnée à la réussite de l'épreuve écrite comprenant plusieurs cas cliniques dynamiques à commenter, notée sur 20 -les sujets des questions et des cas cliniques concernent les modules choisis par le candidat. Sont déclarés admissibles à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20. Une session de rattrapage à l'oral est organisée en cas de note inférieure à 10/20 ou absence justifiée lors de l'oral de septembre. Cette session de rattrapage individuelle se fera au plus tard fin octobre au sein de l'établissement hospitalier du membre du jury représentant la spécialité cardiovasculaire ou anesthésie locorégionale. Pour valider la partie théorique, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale. Le diplôme est délivré au candidat ayant satisfait au contrôle des connaissances théoriques et à la validation de l'enseignement pratique.	6	

MCC VALIDEES
POLE FORMATIONS SUR BUDGET PROPRE DE FACULTE DE MEDECINE, MAIEUTIQUE ET METIERS DE LA SANTE

<u>Diplôme (intitulé précis)</u> Lien vers la réglementation	DIU/DU (ESP = santé publique)	Statut (O : ouvert -S : suspendu -F : fermé définitivement)	Universités partenaires	VDI	VET	UE	Responsable Formation	mail responsable	Secrétaire de la Formation	Mail Secrétaire	Téléphone Secrétaire	MCC 2023/2024	Niveau du diplôme (5, 6, 7 ou 8 - voir légende)	Observations :
Transfusion sanguine et médecine du don	DIU	O	Faculté de Médecine de Strasbourg, Lille, Nancy et Besançon.	9KUE084/900	AKUND3/701-700		Professeur Pierre FEUGIER	p.feugier@chru-nancy.fr		gest-drh.formation@efs.sante.fr		7.1 Le contrôle des connaissances est réalisé par un examen écrit organisé à l'issue de l'ensemble des enseignements théoriques. Il comprend une série de questions de 20 minutes portant sur chacun des sept modules de l'enseignement théorique, soit 2h20, de 14h à 16h20. L'examen sera organisé en mai par chaque université dans les locaux définis par les régions, mais les questions posées seront identiques pour tous les candidats de l'inter-région. 7.2 Chaque enseignant proposera au responsable des enseignements du module dans lequel il intervient, des questions susceptibles d'être posées aux examens écrits au plus tard sept jours à l'issue des enseignements théoriques. Chaque responsable d'enseignement centralisera les questions reçues et transmettra au coordonnateur de l'inter-région (copie à celine.tisserand@efs.sante.fr), les questions susceptibles d'être posées aux examens écrits au moins trente jours avant l'examen. Il a été convenu pour la correction, que l'enseignant dont la question aura été retenue pour les épreuves écrites sera chargé de la corriger. Une double correction sera effectuée par chaque responsable d'enseignement et centralisée pour l'inter-région. 7.3 Pour valider les examens écrits, chaque candidat devra obtenir une moyenne générale des sept modules, au moins égale à 70/140 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des sept modules. Si le candidat obtient une note globale inférieure à 70/140 ou une note inférieure à 6/20, il repassera l'ensemble des modules à la session de rattrapage organisée selon les mêmes modalités en Septembre. 7.4 Pour être admis au DIU, les candidats doivent valider la partie théorique (examens écrits) et la partie pratique (attestations de stages) du diplôme. 7.5 Le jury, composé des universitaires de rang A et B et de praticiens responsables des modules d'enseignements, se réunira pour valider les résultats globaux de l'année universitaire : examens écrits (session 1 et session 2) et stages pratiques, fin septembre. 7.6 Les délibérations du jury seront suivies d'une réunion pédagogique organisées fin septembre dans les villes de l'inter-région à tour de rôle et dans l'ordre suivant : Nancy / Lille / Strasbourg / Besançon pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les modalités des enseignements de l'année suivante.	6	M 24 25
Trouble spécifique du langage et des apprentissages	DU	F	Faculté de médecine de Nancy	9KUE038/900	AKUN51/701-700		Professeur Cyril SCHWEITZER	schweitzer.cyril@chru-nancy.fr	Mme CHAPOTOT Valérie	v.chapotot@chru-nancy.fr	03 83 15 52 98	Une évaluation des acquis est organisée sous forme d'un questionnaire. Un examen final est organisé à la fin de l'année d'étude. Un mémoire de recherche ou une étude de cas valide le stage ET est présenté oralement devant le jury et les autres étudiants. L'attribution du DU est l'obtention d'une note minimale de 50/100 calculée sur la moyenne des évaluations de chaque session, comptant pour 25% de la note finale, La note de l'écrit de contrôle des connaissances comptant pour 50% de la note finale, La note du mémoire de recherche ou de l'étude de cas, comptant pour 25 % de la note finale Une seule session d'examen écrit sera organisée à la fin de l'année d'étude. En cas d'échec l'étudiant pourra se réinscrire à la formation sans obligation d'assiduité aux sessions de formation. Il pourra ainsi garder les notes des évaluations des sessions auxquelles il a déjà participé, ainsi que celles du contrôle écrit final ou du mémoire selon son choix. Le jury de l'examen est constitué de 5 membres proposés par le Directeur de l'enseignement parmi les enseignants de chaque UE.	6	F 25 26
Troubles du Langage et des Apprentissages	DU	En cours de passage dans les Conseils	Faculté de médecine de Nancy	A créer	A créer		Responsable du DU : Dr Mathieu KUCHENBUCH (MCU-PH) / Co-coordinatrice du DU : Dr Hélène VINCENT (médecin du CRTLA)	mathieu.kuchenbuch@univ-lorraine.fr H.VINCENT@chru-nancy.fr				Examen écrit (2h) – QCM/QROC de l'UE 1 à 4 + UE 5 Mémoire écrit et soutenance orale devant un jury L'assiduité aux unités d'enseignements sera exigée et fera l'objet d'un émargement. Un examen écrit est organisé à la fin de l'année universitaire sur une durée de 2 h (présumé en juin) Un mémoire sous forme d'étude de cas avec revue bibliographique validant le stage d'observation est soutenu oralement devant le jury. L'attribution du DU est soumise à l'obtention d'une note minimale de 50/100 calculée sur : - La note d'examen écrit de contrôle des connaissances théoriques comptant pour 50% de la note finale, - La note du mémoire, comptant pour 50 % de la note finale. Une session de rattrapage est prévue pour l'examen écrit à la fin de l'année universitaire (en juillet). Une note inférieure à 25/50 à l'examen écrit et/ou au mémoire est éliminatoire. Le mémoire devra être repassé en candidat libre à l'année universitaire suivante (maximum en 2 ans). En cas d'échec de l'examen écrit et/ou du mémoire, l'étudiant pourra se réinscrire au DU sans obligation d'assiduité aux sessions d'enseignements et il pourra conserver le bénéfice de ses notes obtenues à l'examen écrit ou au mémoire (si >25/50), selon son choix. En cas de réinscription pour passer ses examens (en fonction de la situation ci-dessous), l'étudiant pourra être exempté des frais pédagogiques et s'acquitter uniquement de la part administrative des droits.		modification CG 28/04/2025
Victimologie	DU	O	Faculté de médecine de Nancy	5JUAEA01-500	AJUN01-300-301		Pr. Elodie MARCHAND	elodie.marchand@univ-lorraine.fr		medecine-du-victimologie-contact@univ-lorraine.fr		Les examens se composent comme suit : - Un examen de questions spécifiques : 60 QCM ; - Une question de synthèse à partir d'un cas pratique ; - Un mémoire. Le Diplôme est validé par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve qu'aucune des UE n'ait une note inférieure à 7/20.	6	

**Modalités de contrôle des connaissances
CES de parodontologie**

2025-2026

Responsable : Pr. Catherine BISSON

Organisation générale des enseignements

Les cours et TP ont lieu les mardis ou jeudis de 9h-12h et 13h30-16h30

La durée de la formation est de 1 an minimum (120 h) permettant d'acquérir 16 crédits ECTS. Ce CES comprend 3 UE spécifiques obligatoires (correspondant à l'intitulé du CES) qui confèrent 12 ECTS et 1 UE en sciences fondamentales obligatoire représentant 4 ECTS.

Objectifs généraux

- Assurer une formation et un approfondissement disciplinaire en parodontologie et appliqués aux détenteurs du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire ou de diplômes délivrés par une université française ou étrangère après avis du conseil de l'UFR.
- Constituer un pré-requis de formation supérieure dans le cadre d'une autre formation des sciences de la vie et de la santé en raison de sa spécificité disciplinaire.
- Faire partie d'un parcours universitaire dans le cadre de la formation continue destinée aux détenteurs de diplômes précités.
- Faire tout ou partie d'une unité d'enseignement d'un parcours de formation en raison de la spécificité disciplinaire de la formation odontologique proposée.

Objectifs spécifiques

À l'issue de cet enseignement l'étudiant devra avoir acquis :

- Une connaissance théorique de l'anatomie, de l'histologie et de la physiologie du parodonte sain et malade.
- Une connaissance théorique en microbiologie et en immunologie parodontale. À partir de la classification des maladies parodontales, il devra en connaître l'étiopathogénie, et les mécanismes de cicatrisation impliqués lors de la mise en œuvre des traitements.
- La connaissance des facteurs de risques associés aux maladies parodontales et les relations avec les autres pathologies.
- Toutes les possibilités thérapeutiques, non chirurgicales et chirurgicales, comprenant également les thérapeutiques médicamenteuses.
- Une connaissance théorique des thérapeutiques de chirurgie plastique parodontale.
- Les relations entre la parodontie et les autres disciplines odontologiques, nécessaires à l'élaboration d'un plan de traitement pluridisciplinaire.

Unités d'enseignement à valider

Les candidats au CES de parodontologie doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS) par une évaluation écrite d'une durée d'1h30 pour chaque UE, par une note supérieure ou égale à 10/20.
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS) par une évaluation écrite d'une durée d'1h30, par une note supérieure ou égale à 10/20.

Les candidats doivent être présents aux travaux pratiques et aux enseignements dirigés ainsi qu'aux cours présentiels obligatoires. Toute absence non justifiée entraîne la non validation de l'UE concernée.

En cas de redoublement, les candidats gardent le bénéfice des UE déjà acquises.

A) Unités d'enseignement spécifiques obligatoires : 12 ECTS

UE 1 : Du parodonte sain au parodonte pathologique (4 ECTS)

EC1 : Physiologie du parodonte

EC2 : Étiopathogénie des parodontopathies (biofilm, réponses de l'hôte, etc.)

EC3 : La cicatrisation parodontale (réparation et régénération)

EC4 : Classification et épidémiologie des parodontopathies

EC5 : Les facteurs de risque en parodontie

EC6 : Santé parodontale et santé générale

EC7 : Diagnostic, pronostic et plan de traitement

UE 2 : Thérapeutiques parodontales (4 ECTS)

EC1 : Les traitements non chirurgicaux (hygiène, traitements mécaniques et thérapeutiques alternatives)

EC2 : L'apport des médicaments (antibiotiques, antiseptiques, etc.)

EC3 : Les traitements chirurgicaux : lésions supra-osseuses, infra-osseuses, inter-radiculaires, lésions combinées.

EC4 : La thérapeutique parodontale de soutien

EC5 : Résultats à long terme des thérapeutiques parodontales

UE 3 : Thérapeutiques associées (4 ECTS)

EC1 : Chirurgie plastique parodontale

EC2 : Les traitements ortho-parodontaux

EC3 : Les relations endo-parodontales

EC4 : Les contentions en parodontie

EC5 : Parodontie et implantologie

EC6 : Prothèses et parodontie

B) Unité d'enseignement de sciences fondamentales (4 ECTS)

Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : anatomie-histologie du parodonte, immunologie et cavité buccale, microbiologie buccale, cicatrisation (muqueuse et osseuse), propriétés biologiques des biomatériaux, choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales.

La validation finale pour l'obtention du diplôme « Certificat d'Etude Supérieure » en Parodontologie se fait par :

La validation de chaque UE, par une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation des présences obligatoires aux ED et aux TP.

**Modalités de contrôle des connaissances :
CES d'odontologie prothétique, mention prothèse conjointe
2025-2026**

Responsables : Pascale CORNE et Anne-Sophie VAILLANT

L'objectif du CES odontologie prothétique mention « prothèse conjointe » consiste en l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques approfondies de la prothèse dentaire :

- ➡ étude des principes de base de réalisation des prothèses,
- ➡ étude de leur mise en pratique dans la conception et la réalisation de restaurations prothétiques,
- ➡ étude du suivi prothétique et de l'aspect médico-légal afférant à cette technique (traçabilité ; obligation de moyens et de résultats ; attitude face à l'échec).

L'ensemble du CES est inclus dans le DU de Réhabilitation mention prothèse

Ce CES suit le programme national : <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/31/esrs1000291a.html>

UE 1 : Occlusion prothétique (4 ECTS)

UE 2 : clinique et physiologie en prothèse fixée (4 ECTS)

UE 3 : Technologie et laboratoire en prothèse fixée (4 ECTS)

UE 4 : Unité d'enseignement en sciences fondamentales (4 ECTS)

Évaluations des connaissances

Chaque UE est sanctionnée par un examen écrit de 30 minutes (matérialisé ou dématérialisé).

La note minimale de 10/20 doit être obtenue pour valider chaque UE.

L'obtention du CES est acquise après validation de

- Une UE de Science Fondamentale (UE4 ou autre UE fondamentale déjà acquise)
- 3 UE spécifiques : UE 1, UE2, UE 3

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE ORALE

Année 2025-2026

Modalités d'organisation de l'enseignement.
Modalités de validation du DES de Chirurgie Orale.

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques

Arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Décret 2011-957 du 10 août 2011 modifié relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages

Arrêté du 12 août 2011 modifié fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers

Décret no 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle de médecine

Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'interrégion.

L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8).

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.

Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.

Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire

Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale

Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases:

- pour les connaissances :
 - o des autoévaluations par questionnaire,
 - o des examens nationaux ou interrégionaux
 - o un portefeuille numérique
- pour les compétences :
 - o un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
 - o un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
 - o la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées

au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^{ème} année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à parts égales.

Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée.

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant :

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle. Il se fonde sur :

- la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;
- la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale;
- la validation des trois phases de formation;
- un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires;
- des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option;
- l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE ORALE

Année 2025-2026

Modalités d'organisation de l'enseignement.
Modalités de validation du DES de Chirurgie Orale.

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques

Arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Décret 2011-957 du 10 août 2011 modifié relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages

Arrêté du 12 août 2011 modifié fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers

Décret no 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle de médecine

Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'interrégion.

L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8).

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.

Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.

Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire

Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale

Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases:

- pour les connaissances :
 - o des autoévaluations par questionnaire,
 - o des examens nationaux ou interrégionaux
 - o un portefeuille numérique
- pour les compétences :
 - o un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
 - o un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
 - o la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées

au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^{ème} année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à parts égales.

Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée.

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant :

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle. Il se fonde sur :

- la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;
- la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale;
- la validation des trois phases de formation;
- un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires;
- des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option;
- l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale.

Modalités de contrôle des connaissances du DES de MEDECINE BUCCO-DENTAIRE Année 2025-2026

L'enseignement dispensé aux internes du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de médecine bucco-dentaire (MBD) a une durée de 6 semestres et comprend deux parties :

- *Une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) comprenant :*
 - une formation théorique en médecine, dont l'objectif est de compléter les notions médicales nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques. Elle comporte 6 unités d'enseignement (UE 1 à UE 6 *) organisées au cours des semestres S1, S2, S3, et S4. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux. La présence et le suivi de ces UE valent pour validation.
 - une formation théorique spécifique en médecine bucco-dentaire, qui comporte 6 UE (UE 7 à E12*), organisées au cours des semestres S1 à S6. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux. La présence, le suivi et une évaluation de ces UE valent pour validation.
- *Une formation pratique de 6 semestres.* Ces enseignements sont dispensés sous forme de stages dans des lieux de stage agréés pour les DES de médecine bucco-dentaire. Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge de patients présentant des pathologies spécifiques et/ou un état bucco-dentaire particulier. Cette formation théorique est complétée par une formation pratique sous la forme de stages cliniques à valider sous la responsabilité d'un responsable du lieu de stage.

Validation

L'évaluation et la validation se font au niveau de l'inter-région.

L'évaluation porte à la fois sur les connaissances théoriques et la formation pratique. Chaque séminaire ou stage donne lieu à une évaluation de l'interne. Pour l'évaluation pratique, le carnet de stage et l'avis du responsable du stage sont pris en compte.

La validation du DES de médecine bucco-dentaire concerne les enseignements théoriques et pratiques, et les présentations de cas cliniques.

La validation porte sur :

- Les UE de la formation médicale complémentaire ;
- Les UE de la formation théorique spécifique ;
- Les semestres d'internat ;
- L'épreuve finale du DES de médecine bucco-dentaire.

Validation des unités d'enseignement de la formation médicale complémentaire.

A la fin de chaque UE un examen écrit, d'une durée de 30 à 60 min et sous forme de QCM ou QRC, portant sur le programme de l'UE est organisé.

La validation de l'UE intervient lorsque le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

En cas de note insuffisante ou d'absence à l'examen, une deuxième session est organisée dans un délai de trois à quatre semaines après publication des résultats.

Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique.

A la fin de chaque UE un examen écrit, d'une durée de 30 à 60 min et sous forme de QCM ou QRC, portant sur le programme de l'UE est organisé.

La validation de l'UE intervient lorsque le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

En cas de note insuffisante ou d'absence à l'examen, une deuxième session est organisée dans un délai de trois à quatre semaines après publication des résultats.

Validation des semestres d'internat.

A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-MBD après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas cliniques au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

Validation finale du DES de médecine bucco-dentaire

- Le jury et le mémoire final du DES MBD :

- Préalablement à l'attribution du DES-MBD l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, et proposé par le coordonnateur inter régional au président de l'université concernée.
- A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, désigné par le président de l'université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.
- Pour se voir délivrer le DES de médecine bucco-dentaire, l'interne doit :
 - Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
 - Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
 - Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
 - Avoir soutenu avec son mémoire et avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

-Le mémoire de fin de cursus du DES MBD doit respecter les conditions suivantes :

- Ce mémoire devra se référer une activité clinique (présentation de cas, synthèse d'activité, travail de thèse ou autre activité clinique) ou une activité de recherche à application clinique traitées par l'interne au cours de son cursus.
- Ce mémoire devra comporter au moins 20 pages de texte en format times 12, non compris l'iconographie, le plan et la bibliographie. La page de garde et la dernière de couverture doivent



être standardisées selon l'université.

- Ce mémoire sera présenté à l'aide d'un PowerPoint pendant 20 minutes, qui seront suivies de 20 minutes de questions.
- Les internes de MBD concernés doivent se rapprocher de leur référent responsable DES MDB local et/ou du coordonnateur interrégional pour envisager et préparer avec eux le sujet de leur mémoire.
- Les sujets définitifs des mémoires devront être communiqués au coordonnateur interrégional, président du jury de DES MBD, 1 mois au plus tard avant la soutenance.
- Un exemplaire de ce mémoire devra être adressé à chaque membre du jury au plus tard 10 jours avant la soutenance.
- La composition définitive du jury, le lieu et la date de soutenance doit être adoptée par les conseils d'université et d'UFR et doit être affichée et portée à la connaissance avant la soutenance.
- En cas de force majeure ou empêchement, la coordination nationale et les coordonnateurs interrégionaux se laissent libre de réorganiser la soutenance dans les délais et les conditions les plus brèves dans le respect des dispositions réglementaires.

* : Intitulé des Unités d'enseignement :

UE 1 : Séméiologie

UE 2 : Cardiologie

UE 3 : Thérapeutiques

UE 4 : Infectiologie

UE 5 : Médecine interne

UE 6 : Cancérologie

UE 7 : Recherche clinique en médecine bucco-dentaire

UE 8 : Santé publique bucco-dentaire

UE 9 : Urgence et sédation

UE 10 : Prise en charge globale du patient. Psychologie. Communication. UE 11 : Ingénierie biomédicale et imagerie.

UE 12 : Dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPECIALISÉES EN ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE (DES ODF) Année 2025-2026

Modalités d'organisation de l'enseignement
Modalités de contrôle des connaissances du DES d'ODF

Coordination de l'enseignement théorique et de la formation pratique

Un enseignant coordonnateur de l'inter-région NORD-EST est désigné pour quatre ans par les directeurs d'unité de formation et de recherche d'odontologie de l'inter-région ; il assure l'organisation de l'enseignement théorique et de la formation pratique.

Les coordonnateurs interrégionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DES d'ODF.

1.- Organisation de l'enseignement

Enseignements théoriques

Deux volets sont à distinguer :

- L'enseignement théorique et pratique de base (formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice des fonctions, dispensée sur le lieu d'affectation en sus d'une formation universitaire, art R6153-2 Modifié par décret n° 2011-954 du 10 août 2011). Cet enseignement est dispensé sur site sous forme de séminaires locaux.
- Avec L'Université de Reims une coopération est établie avec des cours en commun +/- 2 x par mois (ULUR)
- Avec l'Université de Lille une coopération est établie pour mutualiser des cours (ULURUL) +/- 2x par mois.
- L'enseignement théorique au programme des Unités d'Enseignement (UE).

Le BO du 12 mai 2011 fixe une liste de 3 unités d'enseignement (UE) générales et 6 UE spécifiques.

L'exécution du programme de chaque UE peut nécessiter plusieurs réunions-séminaires.

L'enseignement théorique et pratique sur site (formation non directement sur patient) : séminaires locaux

« L'interne reçoit sur son lieu d'affectation, en sus d'une formation universitaire, la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de ses fonctions ».

- Les domaines suivants sont abordés et notés par les enseignants titulaires de la sous-section
- Travail sur simulateur (electrodonts)
- Présentation et discussion de cas cliniques :
 - Chaque interne présente cinq cas cliniques par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion). Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement.
 - Cas complexes, interdisciplinarité
- Questions mises en discussion,
- Revues et critiques d'article, etc. ...
- Tenue des dossiers patients, tant sous les aspects cliniques qu'administratif (tenue à jour des ententes et facturation notamment)

Les Séminaires Unités d'Enseignement spécifiques d'interrégion (UE) et séminaires nationaux

Principe des séminaires UE spécifiques : ces séminaires doivent être des mises au point sur les derniers acquis de la discipline (les notions « de bases » sont enseignées en séminaires locaux).

- Programmation des séminaires spécifiques d'inter région : l'ensemble du programme général des UE spécifiques est organisé sur trois ans. Les séminaires sont organisés à l'intention de tous les internes des trois années confondues. L'organisation des séminaires annuels d'interrégion spécifiques à l'ODF est laissée à la discrétion de chaque coordonnateur d'inter région. Les présentations faites par les internes lors de ces séminaires auront été contrôlées dans leur préparation par un superviseur qualifié.
- Programmation des séminaires spécifiques nationaux : l'ensemble du programme général des UE spécifiques est organisé sur trois ans. Les séminaires sont organisés à l'intention de tous les internes des trois années confondues.
- Un séminaire national annuel « Typodont » est créé, en remplacement du séminaire annuel portant sur le même programme et destiné en son temps aux étudiants du CECSMO.
- Cas particulier des internes entrants :
 - Le séminaire général UE 1 « Communication » est reconduit tous les ans pour la mise en route des nouveaux internes ; il est organisé dès la rentrée.
 - Le séminaire « pliage et anatomie céphalométrique » de trois jours est assuré au niveau national tous les ans pour les nouveaux internes.

Objectifs pédagogiques des UE

L'enseignement théorique du DES d'ODF concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe qui concerne le DES d'ODF dans l'arrêté du 31 mars 2011, publié au B.O.E.N du 12 mai 2011.

Principes

- L'enseignement théorique des UE est dispensé sous la forme de séminaires qui sont consacrés aux thèmes sélectionnés dans les enseignements généraux et spécifiques tels que définis dans l'arrêté du 31 mars 2011.
- Le nombre de séminaires est de 6-7 par an. Ce nombre de séminaires pourra être augmenté selon les nécessités de la formation.

- La durée moyenne d'un séminaire est de 4 demi-journées mais peut être adaptée aux circonstances.
- Lors des séminaires thématiques d'inter-région :
 - Les internes présentent des exposés oraux qui sont notés par des seniors titulaires (un exposé par an par interne minimum).
 - Une épreuve de contrôle continu est organisée au début du séminaire de la session suivante.
 - Les sujets des exposés oraux sont répartis au choix par ordre alphabétique après tirage au sort d'une première lettre.
 - Chaque exposé est noté immédiatement.
- Lors des séminaires locaux de présentation de cas cliniques :
 - Chaque interne présente cinq cas cliniques par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion)
 - Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter cinq cas complets et terminés, traités personnellement du début à la fin.
 - Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement par le ou les titulaires de l'unité assistant à la présentation.
- L'interactivité des séminaires repose sur le travail personnel de l'interne, en amont du séminaire et sur la présentation des synthèses par les enseignants en fin de séance.
- Le travail personnel de l'interne consiste en une analyse des données de la bibliographie avec recherche des niveaux de preuves selon la méthodologie de la dentisterie factuelle. Ceci s'applique aussi bien aux séminaires thématiques qu'aux séminaires de présentation des cas cliniques. Des illustrations cliniques sont à rechercher et à présenter, quand c'est pertinent.

2.- Le mémoire

- Le mémoire correspond à un travail de troisième cycle. Il doit en avoir la rigueur, le niveau et répondre aux exigences rédactionnelles et de présentation conformes aux usages en vigueur dans le troisième cycle. Le mémoire porte sur tout sujet clinique ou fondamental ayant un rapport avec l'orthopédie dento-faciale. Il peut également être une présentation de documents liés à l'expérience personnelle de l'interne, pendant ses trois années du DES d'ODF. Ce travail doit alors être assorti d'une analyse critique des situations présentées. Ce mémoire ne peut se limiter à un simple travail de compilation, mais doit être original et individuel. Il doit servir de support à la présentation d'une communication orale ou affichée dans une société scientifique importante (SFODF, CEO, EOS, BOS, ADF, IADR...) ou à la publication d'un article dans une revue orthodontique (Orthod Fr, Rev Orthop Dentofac, Inter Orthod, Am J Orthod Dentofac Orthop, Angle Orthod, Eur J Orthod., Progress in Orthodontics, ...).
- Le mémoire est encadré par un directeur de mémoire, praticien titulaire. Le format suivant est recommandé : texte dactylographié en police 12, style normal justifié, interligne double ou 1,5 avec marges de 2,5 cm. Iconographie et bibliographie comprises, il doit, au maximum annexes comprises, totaliser minimum 60 pages en format A4. La convention d'Oxford est privilégiée pour la bibliographie.
- L'analyse de la bibliographie est réalisée selon les critères de la médecine factuelle. Les cas cliniques doivent être rédigés et accompagnés de tous les documents complémentaires utiles (radios, photos...).
- Le sujet du mémoire est soumis à une commission inter-région (Lille, Nancy, Reims et Strasbourg) d'au moins trois membres enseignants titulaires de la sous-section 56-01 dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne pour validation avant débuter le travail.

- Le mémoire est soumis à l'avis d'un rapporteur désigné parmi les membres du jury de validation du DES ; il fait l'objet d'une soutenance de 10 à 15 minutes suivie de discussion devant le jury de validation du DES.

Les membres du jury sont des enseignants titulaires, conformément à la maquette du DES d'ODF.

3.- Validation et obtention du DES d'ODF

La validation des enseignements est établie par un contrôle continu effectué sur l'ensemble des six semestres, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 (B.O.E.N N° 19 du 12 mai 2011).

La validation de la formation clinique et pratique sur site :

est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional, après avis du responsable du lieu de stage. Tout avis négatif doit être motivé.

Un carnet de validation de stage est remis à chaque interne au début de sa formation. Ce document recueille les avis du responsable du lieu de stage et du coordonnateur interrégional du DES d'ODF et la décision du directeur d'UFR à la fin de chaque semestre. Ce carnet de stage permet d'évaluer l'activité clinique de l'interne et notamment son évolution vers une autonomie de la pratique professionnelle au cours de sa formation pratique. Les stages de l'interne dans les autres disciplines y sont également évalués.

Chaque semestre l'étudiant a passé une épreuve orale de présentation de cas cliniques en séminaire local, devant les enseignants titulaires ODF du site.

Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter dix cas complets et terminés, donc 5 cas traités personnellement du début à la fin et 5 cas repris.

La validation de la formation théorique

Est établie par un contrôle continu effectué au cours des séminaires.

Ce contrôle continu comprend chaque année, pour chaque interne :

- 1 épreuve écrite par séminaire
- Au moins une présentation orale par an, sur un thème au programme d'un séminaire d'inter région

A la fin des deuxièmes et quatrièmes semestres du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires de la sous-section 56-01 dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et éventuellement à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur le programme des unités d'enseignements théoriques ayant fait l'objet du contrôle continu.

A défaut de trois titulaires dans la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires de la sous-section dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne.

A la fin du sixième semestre du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires de la sous-section 56-01 dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de

ratrappage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique.

A défaut de trois titulaires dans la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires de la sous-section dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne.

Obtention du DES d'ODF

Pour se voir délivrer le DES d'ODF, l'interne doit :

- Valider l'intégralité des enseignements pratiques et des stages hospitaliers de formation clinique des six semestres.
- Obtenir une validation à l'ensemble des épreuves écrites et orales des six semestres.
- Soutenir avec succès son mémoire devant un jury qui aura préalablement entendu l'avis du rapporteur.
- Avoir soumis (au minimum) un article pour publication dans une revue indexée.
- Avoir présenté au minimum un poster clinique ou un poster scientifique.
- Avoir présenté dix cas complets et terminés, donc 5 cas traités personnellement du début à la fin et 5 cas repris.

Le jury de validation du DES ODF est composé d'au moins cinq enseignants titulaires, dont le coordonnateur interrégional du DES d'ODF qui préside le jury. Au moins deux des membres du jury appartiennent à la sous-section 56-01 dont au moins un enseignant titulaire de l'UFR concernée par l'interne.



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
D'ODONTOLOGIE
DE LORRAINE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE
D'ENDODONTIE CLINIQUE
ET MICROSCOPIE OPÉRATOIRE
(DUECMO)

Modalités de contrôle des
connaissances

2025-2026

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

Responsables du diplôme : Professeur Éric Mortier (PU-PH) et Docteur Rémy Balthazard (MCU-PH)

Responsables scientifiques : Professeur Éric Mortier (PU-PH) et Docteur Rémy Balthazard (MCU-PH)

Le diplôme universitaire d'endodontie clinique et microscopie opératoire (D.U.E.C.M.O.) est organisé sur deux années, le cycle se renouvelant tous les deux ans.

INFORMATIONS

Objectifs de la formation

L'objectif de ce DU est d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des chirurgiens-dentistes dans le domaine de l'endodontie.

Organisation de la formation

Prérequis

- Titulaires du diplôme français de Docteur en Chirurgie Dentaire,
- Titulaires du diplôme français de Docteur en Médecine, reconnus spécialistes en Stomatologie, en Chirurgie Orale ou en Chirurgie Maxillo-Faciale par le Conseil National de l'Ordre des Médecins,
- Titulaires d'un diplôme étranger permettant d'exercer la Stomatologie ou l'Odontologie dans leur pays d'origine.

Organisation

Les études en vue de l'obtention du diplôme universitaire d'endodontie clinique et microscopie opératoire durent 2 ans. Elles comportent des enseignements théoriques dispensés sous la forme de séminaires, des enseignements pratiques réalisés sous la forme de travaux pratiques (sous microscope) ainsi qu'un exercice hospitalier encadré et ce, durant les 2 années du DU.

VALIDATION DU DIPLÔME

Les modalités de contrôle des connaissances sont fixées comme suit :

- Première année (comptant pour l'admissibilité en 2^e année – 50% de la note finale).
 - Un examen écrit d'une durée de 3 heures



→ Une présentation orale d'un cas clinique d'une durée de 15 minutes associée à 10 minutes de questions

Les candidats doivent obtenir la moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 6/20 dans une question faisant tout ou partie d'une épreuve est éliminatoire.

- Les candidats devront choisir et présenter un cas clinique réalisé dans le cadre de leur activité clinique au sein du CHRU de Nancy
- La date de cette présentation orale sera communiquée par le jury au minimum 6 mois avant la soutenance. Cette dernière sera réalisée au sein de la faculté d'odontologie de Lorraine en présentiel, devant l'ensemble des candidats ayant accédé à la deuxième année et devant le jury, à l'aide d'un support (type *PowerPoint®*). La durée de cette soutenance est fixée à 15 min de présentation suivies de 10 minutes d'échanges et de questions.

La note de cette soutenance est composée d'une note portant sur la qualité du cas clinique présenté et d'une autre note portant sur la qualité de la présentation orale.

- Deuxième année (50% de la note finale)

Pour être reçu, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure à 10/20 en première année.

→ Un examen écrit d'une durée de 3 heures

→ Une soutenance orale du mémoire de fin d'étude d'une durée de 15 minutes associée à 10 minutes de question

Les candidats doivent obtenir la moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 6/20 dans une question faisant tout ou partie d'une épreuve est éliminatoire.

En cas de non validation de la 2^e année du DU, le candidat devra recommencer le cursus complet et se réinscrire en première année.

- Dès le début de la deuxième année, après validation des sujets de mémoires auprès des responsables du DU, les candidats doivent déposer leur projet avec un plan détaillé.
- Ce mémoire sera adressé aux membres du jury au minimum un mois avant la date de soutenance fixée par le jury et sera soutenue à l'oral en fin de deuxième année (date transmise au minimum 6 mois avant la soutenance). La soutenance sera réalisée au sein de la faculté d'odontologie de Lorraine en présentiel, devant l'ensemble des candidats ayant accédé à la deuxième année et devant le jury, à l'aide d'un support (type power-point). La durée de cette soutenance est fixée à 15 min de présentation suivies de 10 minutes d'échanges et de questions.
La note de cette soutenance est composée d'une note portant sur la qualité du manuscrit et d'une autre note portant sur la qualité de la présentation orale.

- Concernant le module pratique, celui-ci sera validé par la présence des candidats aux différentes sessions de travaux pratiques

- Concernant le stage mené au sein du service d'odontologie du CHRU de Nancy, celui – ci sera validé par la présence des candidats lors des 1/2 journées qui leurs sont attribuées
- Le jury des examens de fin de 1^{re} année et de fin de 2^e année est composé des responsables scientifiques dudit diplôme et de deux enseignants hospitalo-universitaires.
- Les attestations de réussite sont signées par le Doyen de la faculté d'odontologie.
- Les attestations de réussite sont délivrées sous le sceau de l'Université de Lorraine



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Première année

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES :

UE 1 : Bases physio-pathologiques de l'endodontie

- Notions fondamentales
 - Anatomie canalaire et radiculaire
 - Histologie de la dent et du parodonte : pulpe dentine, émail, ciment os alvéolaire.
 - Physiologie pulpaire et parodontale
 - Biofilms endodontiques et Immunologie pulpo-parodontale
 - Sémiologie endodontique et diagnostic
 - Pathologies pulpaires
 - Hygiène et asepsie au cabinet dentaire
- Pathologies pulpaires et pulpo-parodontales
- Lésions pulpaires réversibles : coiffage
- Lésions pulpaires irréversibles
- Pathologies périapicales et complications
- Coiffages
- Cicatrisation pulpaire et parodontale

UE 2 : Matériaux et technologies en endodontie

- Traitements endodontiques initiaux
 - Traitements d'urgence en endodontie
 - Traitement des pulpites
 - Traitement des nécroses pulpaires et de leurs complications (Parodontite apicale)
- Procédures opératoires
 - Cavités d'accès
 - Pénétration initiale, détermination de la LT
 - Mise en forme du réseau canalaire, irrigation
 - Médications transitoires
 - Obturation canalaire
 - Plateau technique endodontique
 - Aides visuelles
 - Le champ opératoire en Endodontie
 - L'instrumentation manuelle
 - L'instrumentation mécanisée
 - Dispositifs médicaux en endodontie
 - Appareils Ultra sonores, laser ...
- Matériaux endodontiques

- Les alliages de Nickel-Titan
- Les solutions d'irrigation
- Les matériaux d'obturation
- Les médications intracanales
- Les matériaux bioactifs
- État général et endodontie
- Évaluation de la complexité du traitement
- Imagerie et examens complémentaires en Endodontie
- La prise en charge de la douleur et de l'anxiété en endodontie
- Prescriptions, anesthésie, sédation
- Procédures opératoires manuelles et mécanisées
- Évaluation des succès et échecs en endodontie

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET CLINIQUES :

- 11 séances de travaux pratiques obligatoires sont organisées sur toute l'année :
 - Manipulation des logiciels CBCT
 - Pose du champ opératoire – cavité d'accès – endodontique
 - Mise en forme canalaire manuelle – pré-élargissement – cathétérisme mécanisé – glide Path
 - Mise en forme canalaire mécanisée pluri-instrumentale
 - Mise en forme canalaire mécanisée mono-instrumentale en rotation continue
 - Mise en forme canalaire mécanisée mono-instrumentale en reciprocité
 - Obturation canalaire
 - Gestion des perforations
 - Techniques d'apexification
- ½ journée par semaine obligatoire au sein du service d'odontologie du CHRU de Nancy pour la prise en charge de patients sous microscope opératoire



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS
Deuxième année

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES :

UE 3 : Thérapeutiques spécifiques en endodontie

- Les traumatismes des dents permanentes
 - Formes cliniques : fractures, luxations, traumatismes intrinsèques : fêlures
 - Incidences fonctionnelles pulpo-parodontales
 - Prise de décision et suivi
- Thérapeutiques endodontiques spécifiques
 - Coiffage
 - Apexogénèse
 - Apexification
 - Revascularisation
 - Réimplantation
- Les résorptions
 - Pathogénie
 - Formes cliniques
 - Traitements
 - Pronostic
- Les douleurs orofaciales
 - Pathogénie
 - Formes cliniques
 - Traitements
 - Pronostic
- La rupture instrumentale
 - Prévention
 - Prise en charge
- Éclaircissement de la dent dépulpée

UE4: Réintervention et prospectives en endodontie

- Réintervention en Endodontie
- La prise de décision, stratégie
- Retraitement Endodontique orthograde
 - Élimination des obstacles coronaires : réaménagement de la cavité d'accès
 - Élimination des obstacles radiculaires : accès à la zone apicale
- Remise en forme et obturation
- Pronostic
- Endodontie chirurgicale
 - Indications/ contre-indications
 - Examens préopératoires, prémédications, contrôles, pronostic
- Restauration des dents dépulpées



- Le continuum endo/restaurateur
- Restaurations sans ancrage
- Restaurations avec ancrage
- Pronostic
- Nouvelles technologies
- L'endodontie du futur

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET CLINIQUES :

- 7 séances de travaux pratiques obligatoires sont organisées sur toute l'année :
 - Chirurgie endodontique
 - Reprise du traitement endodontique
 - Élimination des bris instrumentaux
 - Le laser en endodontie
- ½ journée par semaine obligatoire au sein du service d'odontologie du CHRU de Nancy pour la prise en charge de patients sous microscope opératoire

Diplôme Universitaire Orthodontie Clinique Numérique (DUOCN) Année 2025-2026

Modalités d'organisation de l'enseignement
Modalités de contrôle des connaissances du DUOCN

1.- Organisation de l'enseignement

Enseignements théoriques

Deux volets sont à distinguer :

- l'enseignement théorique et pratique de base (formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice des fonctions, dispensée sur le lieu d'affectation en sus d'une formation universitaire Cet enseignement est dispensé sur site sous forme de séminaires locaux.
- l'enseignement théorique au programme des Unités d'Enseignement (UE) donné surplace par U lorraine.

L'exécution du programme de chaque UE peut nécessiter plusieurs réunions-séminaires.

L'enseignement théorique et pratique sur site (formation non directement sur patient) : séminaires locaux

« Le(a) candidat(e) reçoit sur son lieu d'affectation, en sus d'une formation universitaire, la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de ses fonctions » à un rythme de 3 journées par mois pendant 18 mois.

Semestre 1 : 63 heures

Semestre 2 : 63 heures

Semestre 3 : 63 heures

Semestre 4 : 63 heures

Stage Clinique : 72h/an

Semestre 1 : 36 heures

Semestre 2 : 36 heures

Semestre 3 : 36 heures

Semestre 4 : 36 heures

Durée total : 198 heures par an, soit 396 heures pour la durée de la formation.

L'intégralité de la 1^{ère} année soit : Les unités d'enseignement 1 à 9, un enseignement pratique sous forme de stage d'une durée d'un an

Enseignement théorique : UE1 – 7 (18 ECTS)

UE 1 : 3 ECTS

UE 2 : 2 ECTS

UE 3 : 4 ECTS

UE 4 : 2 ECTS

UE 5 : 3.5 ECTS

UE 6 : 2 ECTS
UE 7 : 2.5 ECTS

UE 1 : Numérique, au cabinet et flux : 3 ECTS

EC 1 : Le numérique ED 7h (1 j)

- Bases et principes du numérique
- La visibilité numérique
- Site WEB, Avis Google, Plateformes de RDV en ligne, les réseaux sociaux
- Les applications sur smartphones
- Maîtrise de l'outil informatique

UC 2 : Le cabinet numérique ED 8h TP 8h (2j)

- Organisation de l'espace de travail
- L'équipement du cabinet numérique :
Matériel informatique et réseaux, logiciels de gestion, Appareils photographiques, radiographie 2D, radiographie 3D ou Cône Beam (CBCT), scanners intra-oraux, imprimantes 3D
- L'utilisation des logiciels professionnels métiers (Gestion)
ORTHALIS™ /ORTHOLEADER™ /ARAKIS™ ...
- L'ordonnancement des tâches et planification (agenda, planning)
- Fonctionnalités des outils informatiques et télétransmission
- RGPD / Secret professionnel, déontologie et législation
- La photographie numérique au cabinet
- Principes et mise en œuvre, choix du matériel
- Les techniques photographies
- Traitement et stockage des photographies
- Les techniques céphalométriques 2D
- Les techniques céphalométriques 3D

EC 3 : Le Flux Numérique ED 8h TP 8h (2j)

- Les Scanners 3D Intra-oraux
- Les différents scanners sur le marché
- Savoir réaliser un scan 3D intra-oral
- Gestion et Transmission des fichiers STL
- Relation avec le Laboratoire 3D
- Utilisation des fichiers DICOM



- Fusion des fichiers STL et DICOM
- Applications de communication (Smile Design®)
- Les applications sur smartphones (Dental monitoring®, Dentapoché®, Bellus 3D® ...)
- Trios Patient Monitoring
- Dolphin
- Morphing
- Treatment Simulator
- Augmenter le taux d'acceptation avec l'apport des nouveaux outils numériques

UE2 : C.A.O. Le modèle Numérique : 2 ECTS

EC 1 : C.A.O. Le modèle Numérique ED 8h TP 8h (2j)

- ORTHO-ANALYSER®/ORTHODONTIC PLANNER®
- Outils d'aide à l'analyse
- Outils d'aide au Diagnostic
- *Set-up* Numérique

EC 2 : C.A.O. Le set-up numérique /Prescription ED 8h TP 8h (2j)

- Les clés pour utiliser les logiciels de conception 3D
- La prescription des objectifs de traitement
- Prescription INSIGNA®
- Prescription SURE SMILE®
- Prescription INVISALIGN®
- Prescription SPARK®
- Prescription HARMONY®
- Prescription INCOGNITO®

UE 3 C.A.O. Indirect Bonding : 4 ECTS

EC 1 : C.A.O. Validation Clin-check ou Maquette prévisionnelle ED 8h TP 7h (2j)

- INSIGNA®
- INCOGNITO®
- HARMONY®
- INVISALIGN®
- SPARK®

EC 2 : C.A.O. Indirect Bonding Studio ED 8h TP 6h (2j)

- Indirect bonding
- Indirect bonding et occlusion dynamique : Modjaw®

EC 3 : C.A.O. Clear Aligner Studio ED 8h TP 6h (2j)

EC 4 : C.A.O. Splint Studio ED 8h TP 6h (2j)

EC 5 : C.A.O. Attaches Linguales ED 8h TP 6h (2j)

- INCOGNITO®
- HARMONY®

UE 4 F.A.O. : 2 ECTS

EC 1 : F.A.O. Attaches Linguales ED 8h TP 6h (2j)

- INCOGNITO®
- HARMONY®

EC 2 : F.A.O. Impression 3D/ Home Made ED 8h TP 6h (2j)

- A quoi sert l'impression 3D
- Législation et Impression 3D
- Différents types d'imprimantes
- Préparation modèle à imprimer
- Préparation imprimante à l'impression
- Impression et post production
- Réalisation des aligneurs
- Workflow du cabinet / Comment l'intégrer dans le cabinet

UE 5 Collage & numérique : 3,5 ECTS

EC 1 : Collage indirect numérique ED 8h EP 6h (2j)

- INSIGNA®
- SURE-SMILE®
- HOME-MADE®
- INCOGNITO®/HARMONY®

EC 2 : Utilisation outil Lingual ED 8h TP 12h (3j)

EC 3 : Utilisation outil Aligneurs ED 8h TP 12h (3j)

UE 6 Contention et suivi : 2 ECTS

EC 1 : Contention numérique ED 16h TP 6h (3j)

- Dépose des attaches linguales
- Gouttière active
- Fil collé (Memotain®, Primo® ...)

EC 2 : Monitoring ED 7h TP 4h (1 j)

- Dental monitoring

EC 3 : Gestion numérique ED 7h TP 1h (1 j)

- Investissements
- Rentabilité et optimisation
- Evolution dans le futur

UE 7 : Préparation à la Thèse d'exercice et/ou mémoire DU : 2,5 ECTS

- Rédiger de façon argumentée un projet de thèse
- Présentation nationale/internationale

Nombre d'heures d'enseignement dirigé : 136/252

Nombre d'heures d'enseignement pratique : 116/252

Total volume horaire : 252heures
(Théorique, TD, TP)

La formation comporte une formation clinique dans les cabinets de démonstration de la faculté

1. Enseignement clinique et pratique : total volume horaire 144h

Prise en charge de patient sous l'encadrement des formateurs. La formation comporte une formation clinique dans les cabinets de démonstration de la faculté

Les domaines suivants sont abordés et notés par les enseignants sur place avec coopération de l'Université de Lorraine.

- travail sur simulateur (typodont)
- présentation et discussion de cas cliniques :
 - chaque candidat(e) présente au minimum UN (1) cas cliniques (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion). Chaque présentation de cas clinique est notée immédiatement.
 - cas complexes, interdisciplinarité
- questions mises en discussion,
- revues et critiques d'article, etc. ...
- tenue des dossiers patients, tant sous les aspects numériques cliniques et administratif (tenue à jour des ententes et facturation notamment)

A l'**UNIVERSITE**, Faculté d'Odontologie au sein de la faculté d'odontologie :

Objectifs pédagogiques des UE

L'enseignement théorique du DUOCN concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques qui concerne l'ODF.

Principes

- L'enseignement théorique des UE est dispensé sous la forme de séminaires qui sont consacrés aux thèmes sélectionnés dans les enseignements généraux et spécifiques.
- Le nombre de séminaires est de 10 par an. Ce nombre de séminaires pourra être augmenté selon les nécessités de la formation.
- La durée moyenne d'un séminaire est de 2 journées mais peut être adaptée aux circonstances.
- Lors des séminaires locaux de présentation de cas cliniques :
 - Chaque candidat(e) présentera au moins cinq cas cliniques traité avec les modalités numériques (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion)
 - Au dernier semestre chaque candidat(e) est tenu de présenter au minimum 5 cas complets et terminés, traités personnellement du début à la fin.
 - Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement par le ou les titulaires de l'unité assistant à la présentation. Cette présentation se tiendra à l'Université de Lorraine, au sein de la Faculté d'Odontologie.
 - Le(a) candidat(e) porteur(euse) du DES ODF ou équivalent peut présenter 2 cas sous les mêmes conditions.
- L'interactivité des séminaires repose sur le travail personnel de chaque candidat(e), en amont du séminaire et sur la présentation des synthèses par les enseignants en fin de séance.
- Le travail personnel de chaque candidat(e) consiste en une analyse des données de la bibliographie avec recherche des niveaux de preuves selon la méthodologie de la dentisterie factuelle (*evidence based dentistry*). Ceci s'applique aussi bien aux séminaires thématiques qu'aux séminaires de

présentation des cas cliniques. Des illustrations cliniques sont à rechercher et à présenter, quand c'est pertinent.

2.- Le mémoire

- Le mémoire correspond à un travail de troisième cycle. Il doit en avoir la rigueur, le niveau et répondre aux exigences rédactionnelles et de présentation conformes aux usages en vigueur dans le troisième cycle. Le mémoire porte sur tout sujet clinique ou fondamental ayant un rapport avec l'orthopédie dento-faciale. Il peut également être une présentation de documents liés à l'expérience personnelle de chaque candidat(e), pendant ses 2 années du DUOCN. Ce travail doit alors être assorti d'une analyse critique des situations présentées. Ce mémoire ne peut se limiter à un simple travail de compilation, mais doit être original et individuel. Il doit servir de support à la présentation d'une communication orale ou affichée dans une société scientifique importante (SFODF, CEO, EOS, BOS, ADF, IADR...) ou à la publication d'un article dans une revue orthodontique (Orthod Fr, Rev Orthop Dentofac, Inter Orthod, Am J Orthod Dentofac Orthop, Angle Orthod, Eur J Orthod....).
- Le mémoire est encadré par un directeur de mémoire, praticien titulaire. Le format suivant est recommandé: texte dactylographié en police 12, style normal justifié, interligne double ou 1,5 avec marges de 2,5 cm. Iconographie et bibliographie comprises, il doit, au maximum annexes comprises, totaliser 60 pages en format A4. La convention d'Oxford est privilégiée pour la bibliographie.
- L'analyse de la bibliographie est réalisée selon les critères de la médecine factuelle. Les cas cliniques doivent être rédigés et accompagnés de tous les documents complémentaires utiles (radios, photos...).
- Le mémoire est soumis à l'avis d'un rapporteur désigné parmi les membres du jury de validation du DU ; il fait l'objet d'une soutenance de 10 à 15 minutes suivie de discussion devant le jury de validation du DU ODF.

Les membres du jury sont des enseignants titulaires.

3.- Validation et obtention du DU d'ODF

Modalités de contrôle des connaissances :

Evaluation :

1^{er} année :

- Epreuve écrite :

Durée 1h00..... note / 20

La note éliminatoire inférieure à 7/20 entraîne l'exclusion du diplôme.

2^e année et validation du DUOCN

• Epreuve orale :

Présentation de cas cliniques (durée 30 minutes par cas) / 20

Présentation du mémoire (durée 10 minutes par partie)

• Epreuve écrite :

Durée 1h00 note / 20

Pour être déclaré admis au DUOCN il faut avoir été assidu aux enseignements dirigés et pratiques et aux stages cliniques, ainsi qu'aux épreuves de fin d'année et avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire. Une note inférieure 7/20 dans une épreuve est éliminatoire.

Il n'y aura pas de session de rattrapage.

En cas d'échec, si l'étudiant a une moyenne générale inférieure à 10/20 sans note éliminatoire, il est autorisé à prendre une inscription supplémentaire et une seule en 2^{ème} année. Cette inscription doit obligatoirement être prise au cours de l'année universitaire qui suit l'échec

Le jury est proposé par le Directeur pédagogique local conjointement avec le responsable de la formation et désigné par le Président de l'université ou son représentant. Il comprend au moins trois membres et est présidé par le responsable de la formation. Les membres sont choisis en raison de leur compétence et/ou leur participation à l'enseignement de ce DUOCN.

La validation des enseignements est établie par un contrôle continu effectué sur l'ensemble des 4 semestres,

La validation de la formation clinique et pratique sur site :

est prononcée par le doyen de l'UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition après avis du responsable titulaire en ODF du lieu de stage. Tout avis négatif doit être motivé.

Un carnet de validation de stage est remis à chaque candidat au début de sa formation. Ce document recueille les avis du responsable du lieu de stage et le chef de clinique et le Doyen. Ce carnet de stage permet d'évaluer l'activité clinique de chaque candidat(e) et notamment son évolution vers une autonomie de la pratique professionnelle au cours de sa formation pratique.

Chaque semestre l'étudiant a passé une épreuve orale de présentation de cas cliniques en séminaire local, devant les enseignants titulaires ODF du site.

Au dernier semestre chaque candidat(e) est tenu(e) de présenter au minimum un cas complets et terminés, traité personnellement du début à la fin.

La validation de la formation théorique

Est établie par un contrôle continu effectué au cours des séminaires.

Ce contrôle continu comprend chaque année, pour chaque candidat(e) :

- 1 épreuve écrite par séminaire

- Au moins la présentation de minimum un cas clinique, sur un thème au programme d'un séminaire d'unité d'enseignement (UE 1-7)

A la fin du quatrième semestre du DUOCN, un jury est composé.

Le jury est proposé par le Directeur pédagogique local conjointement avec le responsable de la formation et désigné par le Président de l'université ou son représentant. Il comprend au moins trois membres et est présidé par le responsable de la formation. Les membres sont choisis en raison de leur compétence et/ou leur participation à l'enseignement de ce DUOCN. Ce jury se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, le candidat subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique.

Obtention du DUOCN (18 points ECTS)

Pour se voir délivrer le DUOCN, le candidat doit :

- Valider l'intégralité des enseignements pratiques et des stages hospitaliers de formation clinique des quatre semestres.
- Obtenir une validation à l'ensemble des épreuves écrites et orales des 4 semestres.
- Soutenir avec succès son mémoire devant le jury qui aura préalablement entendu l'avis du rapporteur.
- Avoir présenté(e) les cas complets terminés et traités personnellement du début à la fin.

Le jury est proposé par le Directeur pédagogique local conjointement avec le responsable de la formation et désigné par le Président de l'université ou son représentant. Il comprend au moins trois membres et est présidé par le responsable de la formation, titulaire en ODF. Les membres sont choisis en raison de leur compétence et/ou leur participation à l'enseignement de ce DUOCN. Ce jury se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, le candidat subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique

4. Sanction de la formation :

Diplôme Universitaire.

Diplôme Universitaire Orthodontie Maroc (DUOM) Année 2025-2026

Modalités d'organisation de l'enseignement

Modalités de contrôle des connaissances du DUOM

1. Organisation de l'enseignement

1.1. Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques et pratiques (formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice des fonctions, dispensée sur le lieu d'affectation en sus d'une formation universitaire) sont dispensés sur site sous forme de séminaires locaux.

L'exécution du programme de chaque UE peut nécessiter plusieurs réunions-séminaires.

L'enseignement théorique et pratique sur site (formation non directement sur patient) : séminaires locaux

«Le(la) candidat(e) reçoit sur son lieu d'affectation, la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de ses fonctions » à un rythme de 6 séminaires de 3 jours pendant 12 mois.

Semestre 1 : 48 heures

Semestre 2 : 48 heures

Stage Clinique au centre All-Dental : 48h/an

Semestre 1 : 24 heures

Semestre 2 : 24 heures

Durée totale : 144 heures par an

39 heures par des enseignants UL

Enseignement théorique : Chaque UE correspond à 3 jours de formation (Jeudi-vendredi-samedi)

UE 1 : Les traitements multidisciplinaires en ODF

L'orthodontie de l'adulte

Collaboration Ortho-Paro

Collaboration Ortho-Prothèse

Séances cliniques prise en charge des patients

UE2 : Chirurgie orthognathique et ODF



Approche orthodontique
Approche chirurgicale
Séances cliniques prise en charge des patients

UE3 : Contention et récidive

Critères de décisions thérapeutiques et pronostic en ODF
Approche orthodontique des inclusions et agénésies
Les différents moyens de contention
Récidive : diagnostic et prévention
Séances cliniques prise en charge des patients

UE4 : L'occlusion en ODF

Diagnostic occlusal en ODF
Les critères de fin de traitement et de finition en ODF
Les dysfonctions cranio- mandibulaires
Séances cliniques prise en charge des patients

UE5 : Les systèmes autoligaturants passifs

Principes des appareils autoligaturants
Fonctionnement des appareils autoligaturants
Indications / contre-indications des appareils autoligaturants
Séances cliniques prise en charge des patients

UE6 : Le numérique en ODF

Empreintes optiques en ODF
Manipulation des logiciels
Set-up numérique et orthodontie digitale
Les principes des traitements orthodontiques par gouttières

1.2. Enseignement pratique

Le programme des enseignements pratiques est défini comme suit et sera sous forme de stage

- Simulation (typodont)
- Analyses de dossiers cliniques.
- Analyses et réévaluations des cas cliniques.
- Constitution des dossiers de présentation clinique
- Occlusodontie
- Pose et activation d'appareils orthodontiques de divers types
- Plaques amovibles de fonctions diverses
- Disjoncteurs scellés et collés
- Appareils fonctionnels
- Bielles
- Masques faciaux
- Dispositifs pour distractions
- Orthèses respiratoires

- Appareils multi-attaches vestibulaires
- Appareils multi-attaches linguaux
- Gouttières orthodontiques de divers types
- Gestion de la contention (fixe et amovible)
- Conception et fabrication de dispositifs spécifiques à l'obtention d'objectifs précis
- Traitements pluridisciplinaires
- Pose d'implants d'ancrage (minivis)

Prise en charge de patients sous l'encadrement des formateurs au sein de la clinique ALL Dental.

Les domaines suivants sont abordés et notés par les enseignants sur place avec coopération de l'Université de Lorraine.

- travail sur simulateur (typodont)
- présentation et discussion de cas cliniques :
- questions mises en discussion,
- revues et critiques d'article, etc.,
- tenue des dossiers patients, tant sous les aspects cliniques qu'administratif (tenue à jour des ententes et facturation notamment) au de la clinique ALL Dental.

Objectifs pédagogiques des UE

Les enseignements du DUOM concernent les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques qui concerne l'ODF.

Principes

- L'enseignement théorique des UE est dispensé sous la forme de séminaires qui sont consacrés aux thèmes sélectionnés dans les enseignements généraux et spécifiques.
- Le nombre de séminaires est de 6 par an. Ce nombre de séminaires pourra être augmenté selon les nécessités de la formation.
- La durée moyenne d'un séminaire est de 3 journées mais peut être adaptée aux circonstances.
- L'interactivité des séminaires repose sur le travail personnel de chaque candidat(e), en amont du séminaire et sur la présentation des synthèses par les enseignants en fin de séance.
- Le travail personnel de chaque candidat(e) consiste en une analyse des données de la bibliographie avec recherche des niveaux de preuves selon la méthodologie de la dentisterie factuelle (*evidence based dentistry*). Ceci s'applique aussi bien aux

séminaires thématiques qu'aux séminaires de présentation des cas cliniques. Des illustrations cliniques sont à rechercher et à présenter, lorsque cela est pertinent.

- Présentation de cas cliniques :
 - Au dernier semestre chaque candidat(e) est tenu de présenter au minimum UN cas complet, terminé, et traité personnellement du début à la fin.
 - Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement par le ou les titulaires de l'unité assistant à la présentation.

2. Le mémoire

- Le mémoire consiste en la présentation d'au minimum un cas clinique. Il doit en avoir la rigueur, le niveau et répondre aux exigences rédactionnelles et de présentation conformes aux usages en vigueur dans le troisième cycle de formation en ODF. Le mémoire porte sur tout sujet clinique ou fondamental ayant un rapport avec l'orthopédie dento-faciale. Il peut également être une présentation de documents liés à l'expérience personnelle de chaque candidat(e), pendant le DUOM. Ce travail doit alors être assorti d'une analyse critique des situations présentées. Ce mémoire ne peut se limiter à un simple travail de compilation, mais doit être original et individuel. Il peut servir de support à la présentation d'une communication orale ou affichée dans une société scientifique importante (SFODF, CEO, EOS, BOS, ADF, IADR...) ou à la publication d'un article dans une revue orthodontique (Orthod Fr, Rev Orthop Dentofac, Inter Orthod, Am J Orthod Dentofac Orthop, Angle Orthod, Eur J Orthod....). Chaque candidat(e) sera encouragé pour faire ceci.
- Le mémoire est encadré par un des enseignants en ODF. Le format suivant est recommandé :
 - texte dactylographié en police 12, style normal justifié, interligne double ou 1,5 avec marges de 2,5 cm.
 - Iconographie, bibliographie et annexes comprises, il doit au maximum totaliser 60 pages au format A4. La convention d'Oxford est privilégiée pour la bibliographie.
- L'analyse de la bibliographie est réalisée selon les critères de la médecine factuelle. Les cas cliniques doivent être rédigés et accompagnés de tous les documents complémentaires utiles (radios, photos...).
- Le mémoire est soumis à l'avis d'un rapporteur désigné parmi les membres du jury de validation du DU ; il fait l'objet d'une soutenance de 15 minutes suivie de discussion devant le jury de validation du DUOM.

Les membres du jury sont des enseignants titulaires, conformément à la maquette du DUOM.

3. Validation et obtention du DUOM.

Modalités de contrôle des connaissances :

Evaluation :

• Épreuve écrite :

Durée 1h00..... note/ 20

• Épreuve orale (Présentation de cas cliniques-mémoire) :

Durée 15 minutes de présentation note/ 20

+ 10 minutes de questions

Pour être déclaré admis au DUOM, il faut avoir été assidu aux enseignements dirigés et pratiques ainsi qu'aux épreuves de fin d'année et avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire. Une note inférieure à 7/20 dans une épreuve est éliminatoire.

Il n'y aura pas de session de rattrapage.

En cas d'échec, si l'étudiant a une moyenne générale inférieure à 10/20 sans note éliminatoire, il est autorisé à prendre une inscription supplémentaire. Cette inscription doit obligatoirement être prise au cours de l'année universitaire qui suit l'échec

Le jury est proposé par le Directeur pédagogique local conjointement avec le responsable de la formation et désigné par le Président de l'université ou son représentant. Il comprend au moins trois membres et est présidé par le responsable de la formation. Les membres sont choisis en raison de leur compétence et/ou leur participation à l'enseignement de ce DU. Ce jury se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements. En cas de non-validation, le candidat subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique.

Obtention du DUOM

Pour se voir délivrer le DUOM, le candidat doit :

- Valider l'intégralité des enseignements pratiques et des stages de formation clinique des quatre semestres.
- Obtenir une validation à l'ensemble des épreuves écrites et orales.



- Soutenir avec succès son mémoire devant le jury qui aura préalablement entendu l'avis du rapporteur.
- Avoir présenté(e) au minimum UN cas complet terminé, et traité personnellement du début à la fin.

4. **Sanction de la formation**

Diplôme Universitaire

Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026

DU de Parodontologie et Implantologie Clinique (DUPIC)

L'enseignement dispensé aux étudiants du DUPIC a une durée de 6 semestres et comprend :

- **Une formation clinique de 6 semestres :**

- o comprend l'évaluation de la capacité d'analyse des paramètres cliniques des patients, la pose d'un diagnostic , la capacité à faire un plan de traitement et sa mise en place. Un staff hebdomadaire est mis en place pour étudier tous les cas cliniques des étudiants.

- o La formation clinique occupe un volume horaire de 464h/an.

- o La mise en œuvre :

- La 1ère année (Semestre 1 & 2) : de techniques chirurgicales simples (insertion d'un implant, traitement non chirurgical et chirurgical des maladies parodontales) la 1ere année
- La 2ème année (Semestre 3 & 4) : de techniques chirurgicales plus complexe (traitement de récession gingivale unitaire, sinus lift crestal, régénération osseuse sur un édentement unitaire, ...)
- La 3ème année (Semestre 5 & 6) : de techniques chirurgicales avancées (traitement de récession multiple, sinus lift latéral, régénération osseuse sur une hémi-arcade, ...)

- **Une formation théorique** : dont l'objectif est d'analyser la littérature concernant un point spécifique d'acte chirurgical. Ce travail est réalisé sous la forme d'une revue de littérature selon les modalités PRISMA et PICO.

- **Une recherche** sera réalisée par la mise en place d'un protocole clinique ciblant un acte chirurgical en particulier. Ce protocole est cadré afin de d'évaluer objectivement tous les paramètres cliniques pertinents. Une dizaine de patients doit pouvoir être recruté dans le protocole et les résultats sont analysés après les 3 années du DUPIC.

La validation

L'évaluation et la validation se font au niveau de l'UFR d'Odontologie de Lorraine, par les membres titulaires du département de parodontologie, ainsi que par 2 autres titulaires de disciplines odontologiques différentes. Des membres invités pourront être présents.

L'évaluation porte à la fois sur les connaissances théoriques et la formation pratique. Chaque année donne lieu à une évaluation de l'étudiant.

- **Evaluation de la 1ère année :**

La formation clinique est évaluée par la présentation de deux cas cliniques pendant 20 minutes, illustrant des techniques chirurgicales simples, à l'aide d'un power point ; La formation théorique se passe par la présentation du protocole de recherche clinique élaborée.

- **Evaluation de la 2ème année :**

La formation clinique est évaluée par la présentation de trois cas cliniques pendant 30 minutes, illustrant des techniques chirurgicales plus complexes, l'aide d'un power point ;

- **Evaluation de la 3ème année :**

La formation clinique est évaluée par la présentation de deux cas cliniques pendant 20 minutes, illustrant des techniques chirurgicales avancées, l'aide d'un power point ;

Concernant la formation théorique, l'étudiant présente :

- les résultats du protocole clinique mis en place durant les trois années de son DUPIC
- ainsi qu'une revue de littérature dont seul le protocole et les principaux résultats sont renseignés.

La validation finale du DUPIC est soumise à :

- **L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20, suite à l'évaluation :**
 - De la présentation de cas cliniques (1ère, 2ème et 3ème année) ;
 - De la présentation du protocole de recherche clinique et des résultats obtenus (1ère et 3ème année) ;
 - De la présentation de la revue de littérature (sous le format IMRAD) (3ème année).
- **La présence à un congrès national ou international de parodontologie (validation au préalable par l'équipe encadrante du DUPIC)**
- **L'assiduité dans le service d'odontologie du CHRU de Nancy.**
 - Toute absence et retard itératifs non motivés (sans justificatif) pourra impliquer une prolongation de la formation clinique ou redoublement de l'année.

RÉGLEMENTATION DES EXAMENS

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

VU l'arrêté du 9 mars 1978 relatif aux études en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie-dentaire modifié par l'arrêté du 9 décembre 1998 ;

VU l'arrêté du 27 septembre 1994, relatif aux études en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie-dentaire modifié par les arrêtés du 24 mai 2005 et 27 février 2007 ;

VU la circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 relative aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de docteur chirurgie-dentaire ;

VU l'arrêté du 12 juin 2018 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

VU le code de l'éducation « Les droits et obligations des usagers du service public de l'enseignement supérieur » (Articles D811-1 à R811-42) ;

VU le règlement intérieur de l'université de Lorraine ;

VU la charte de l'université de Lorraine relative aux modalités des examens universitaires ;

Sont arrêtées les dispositions suivantes pour l'année universitaire 2025-2026 :

Préambule

Titre I. - Organisation générale des examens

- **Article 1.** Organisation de la première année du parcours spécifique d'accès en santé (PASS) ou des licences avec option d'accès en santé (L.AS)
- **Article 2.** Organisation de la FGSO2 à la TCEO1
- **Article 3.** Surveillance des examens
- **Article 4.** Sujets d'examens
- **Article 5.** Retrait des copies après anonymat
- **Article 6.** Jurys d'examens
 - Composition du jury
 - Commission de pré-délibération des stages hospitaliers odontologiques
 - Fonctionnement des jurys
- **Article 7.** Demandes d'explications de notes
 - Épreuves écrites
 - Épreuves pratiques
 - Épreuves orales
 - Stages hospitaliers odontologiques (FASO1 et FASO2)
- **Article 8.** Assiduité, retard et absences
 - Assiduité
 - Retard
 - Absence
- **Article 9.** Fraude, tentative de fraude

Titre II. - Règlement propre aux différentes épreuves

- **Article 10.** Stage d'initiation aux soins infirmiers
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 11.** Examens écrits ou en numérique, unités d'enseignement
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 12.** Examens de travaux pratiques
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 13.** Stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 14.** Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (FGSO3, FASO2)
- **Article 15.** Attestation de formation à la radioprotection des patients (FASO2)
- **Article 16.** Service sanitaire
 - Projet pédagogique
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 17.** Stage hospitalier odontologique de FASO1, FASO2 et TCEO1
 - Stage hospitalier odontologique en DFASO1
 - Formation clinique

- Évaluation
 - Stage hospitalier odontologique en DFASO2
 - Formation clinique
 - Évaluation
 - Stage hospitalier odontologique en TCEO1
 - Critères de répartition et de classement des affectations hospitalières
 - Formation clinique
 - Évaluation
 - Validation des stages hospitaliers
 - Validation du stage hospitalier odontologique de DFASO1 et DFASO2
 - Validation du stage hospitalier odontologique de TCEO1
- **Article 18.** Stages hospitaliers hors service d'odontologie (FASO2)
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 19.** Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (FASO2)
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 20.** Stage actif d'initiation à la vie professionnelle (TCEO1)
 - Déroulement
 - Validation
- **Article 21.** Thèse d'exercice (TCEO1)

Titre III. - Validations des différentes années

- **Article 22.** Validation de la 2e année du premier cycle (FGSO2)
- **Article 23.** Validation de la 3e année du premier cycle (FGSO3)
- **Article 24.** Validation de la 1e année du 2e cycle des études en chirurgie-dentaire (FASO1)
- **Article 25.** Validation de la 2e année du 2e cycle des études en chirurgie-dentaire (FASO2)
- **Article 26.** Critères d'attribution des enseignements complémentaires
- **Article 27.** Validation de la première année du troisième cycle des études dentaires (TCEO1)
- **Article 28.** UE acquises

Titre IV. - Modalités du contrôle des connaissances et compétences

- **Article 29.** FGSO2
- **Article 30.** FGSO3
- **Article 31.** FASO1
- **Article 32.** FASO2
- **Article 33.** TCEO1

Titre V. - Tableau des U.E. librement choisies

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Préambule

Titre I. – Organisation générale des examens

Titre II. – Règlement propre aux différentes épreuves

Titre III. – Validation des différentes années

Titre IV. – Modalités de contrôle des connaissances et compétences

Titre V. – Tableau des UE librement choisies

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Préambule

Les candidats au diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes pour se présenter aux épreuves d'examens :

- Être régulièrement inscrit administrativement. L'inscription administrative est annuelle et effective après acquittement du droit de scolarité (et éventuellement de sécurité sociale) afférent au diplôme concerné ;
- Être régulièrement inscrit pédagogiquement. L'inscription pédagogique vaut inscription aux épreuves correspondantes.

Le statut d'auditeur libre ne permet pas de se présenter ni aux examens, ni aux évaluations sommatives.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre I. - Organisation générale des examens

Les candidats au diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire doivent satisfaire aux épreuves d'examens dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 1. Organisation de la première année du parcours spécifique d'accès en santé (PASS) ou des licences avec option d'accès en santé (L.AS)

Les règlements d'examens de la première année d'étude du premier cycle sont ceux qui sont en vigueur pour l'enseignement de la première année du parcours spécifique d'accès en santé (PASS) ou des licences avec option d'accès en santé (L.AS). L'organisation de ces examens est placée sous la responsabilité du département PASS/L.AS de l'université de Lorraine.

Article 2. Organisation de la FGSO2 à la TCEO1

Les examens de la deuxième année du premier cycle (FGSO2), de la troisième année du premier cycle (FGSO3), de la première année du deuxième cycle (FASO1), de la deuxième année du deuxième cycle (FASO2) et de la première année du troisième cycle court (TCEO1) sont organisés sous la responsabilité de la faculté d'Odontologie selon les modalités suivantes :

- 1) Un stage d'initiation aux soins infirmiers pour les étudiants entrant en deuxième année du premier cycle d'études dentaires (FGSO2) sauf dispositions particulières ;
- 2) Un examen écrit dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), en semestrialisation (première session + deuxième session) pour toutes les années ;
- 3) Des examens d'unités d'enseignement de travaux pratiques pour les étudiants de FGSO2 et FGSO3 (2 semestres + 2^e session) ;
- 4) Des enseignements complémentaires sous forme d'unités d'enseignement libres (première session + deuxième session) pour les étudiants de FGSO2 à FASO2 ;
- 5) Un stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques pour les étudiants de troisième année du premier cycle d'études odontologiques (FGSO3) ;
- 6) Un service sanitaire pour les étudiants de FASO1 (UE théoriques devant être validées lors du premier cycle d'études odontologiques) ;
- 7) Un stage hospitalier odontologique pour les étudiants de FASO1, de FASO2 et TCEO1 ;
- 8) Des stages hospitaliers hors des services d'odontologie pour les étudiants de FASO2 et TCEO1 ;
- 9) Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) pour les étudiants de FASO2 (1^{ère} session et 2^e session) ;
- 10) Un stage actif d'initiation à la vie professionnelle pour les étudiants de TCEO1 ;
- 11) La soutenance d'une thèse en vue de l'obtention du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire.

Article 3. Surveillance des examens

Le planning de surveillance des examens écrits et de travaux pratiques est établi par le service de la scolarité de la faculté d'odontologie. La désignation des surveillants tient compte, dans la mesure du possible, de leurs obligations de service. Une convocation écrite par courrier électronique (adresse universitaire) est adressée aux enseignants concernés. Un accusé de réception doit être retourné au secrétariat ; aucun rappel ne sera effectué. Tout échange de surveillance d'examen doit être signalé au service de la scolarité.

La surveillance des examens est réglementée par une procédure remise à l'enseignant responsable d'amphithéâtre ou de salle de TP qui est chargé de veiller à sa stricte application. Une lecture est effectuée avant le début de l'épreuve afin de rappeler les règles aux candidats.

Les surveillants devront être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve afin de veiller et participer à la bonne mise en place de celle-ci. La comptabilisation des copies, à la fin de chaque épreuve, par rapport au nombre de candidats inscrits et présents, doit être mentionnée sur le procès-verbal, celui-ci étant signé par les surveillants et annoté d'éventuels incidents ou le cas échéant, d'événements survenus lors de l'épreuve.

Les étudiants devront émarger en fin d'épreuve afin d'attester du nombre de copies rendues. Tout sujet non traité doit faire l'objet d'une copie blanche.

Le personnel administratif est chargé de l'organisation matérielle des examens (préparation des salles, appel, distribution des copies et des sujets, réception des copies, mise sous anonymat).

Article 4. Sujets d'examens

Les sujets d'examens définitifs des écrits, Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) et de travaux pratiques des deux sessions sont remis par le responsable de chaque UE pour la faculté d'odontologie, ou par le responsable de l'épreuve pour les intervenants extérieurs, au service de la scolarité, 10 jours au moins avant la date de la session. Ce dernier assure la reprographie conformément aux sujets déposés. L'enseignant rédacteur de sa question doit s'assurer de sa qualité et de son adéquation avec le programme et les MCC. L'enseignant responsable d'UE doit ensuite vérifier la cohérence de l'épreuve. Le sujet de l'épreuve, tout comme la rédaction de son contenu, peut être effectué sous format papier ou électronique (Arche, Université Numérique en Santé et Sport (UNESS) Évaluation ou toute autre plateforme pédagogique). Dans le cas d'un examen sur ordinateur ou sur tablette, c'est à l'enseignant responsable de l'UE de s'assurer de la mise à disposition des sujets sur l'espace numérique de travail (ENT) ou sur UNESS.

Article 5. Retrait des copies après anonymat

Après établissement de l'anonymat par le service de la scolarité, les copies seront remises aux enseignants concernés qui devront impérativement en accuser réception.

Les expéditions par voie postale seront exceptionnelles et effectuées sous pli recommandé avec accusé de réception. En cas de composition sur ordinateur ou sur tablette, il appartient à l'enseignant concerné d'effectuer les corrections sauf si les corrections sont automatiques. Les enseignants seront informés de la mise à disposition des copies électroniques sur la plateforme pédagogique.

Chaque correcteur reçoit et remplit une grille de notes, celle-ci doit être rendue signée et porter le nom du correcteur, ou renvoyée par voie électronique (format tableur). Chaque correcteur reçoit et remplit une grille de notes au format tableur, celle-ci doit être renvoyée par voie électronique au service de la scolarité. Ce dernier collationne les grilles de notes et assure les moyennes.

Article 6. Jurys d'examens

On distingue deux types de jurys de délibérations des examens ou des compétences requises évaluées.

Le jury statue, pour chaque année d'étude du cursus, sur la validation des connaissances universitaires ou des compétences requises évaluées des :

- Enseignements en présentiel : cours magistraux, travaux ou enseignements dirigés, travaux pratiques ;
- Enseignements à distance : cours magistraux, travaux ou enseignements dirigés, travaux pratiques ;
- Enseignements mobilisant les outils numériques ;
- Séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle :
 - Stages universitaires obligatoires : stage d'initiation aux soins infirmiers en FGSO2, stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques en FGSO3, service sanitaire en FASO1, et hors service d'odontologie des étudiants en FASO2 ;
 - Stages hospitaliers au sein du service d'odontologie du CHRU de Nancy en FASO1 et FASO2 ;
 - Stages hospitaliers odontologiques en TCEO1 ;

- Projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

A) Composition du jury

Le jury d'examen est composé de 6 membres permanents désignés par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie, et est assisté – mais sans pour autant s'y limiter – par les responsables de département d'enseignement et/ou les responsables des UE considérées.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement (Article L613-1 code de l'éducation).

Le jury d'examen comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs ; parmi lesquels le président du jury est nommé.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie, a prérogative pour présider le jury lorsqu'il est présent. Il peut toutefois désigner un autre président parmi les vice-doyens ou parmi les autres enseignants titulaires de la faculté d'odontologie pour tout ou partie de l'ensemble des jurys réunis.

La composition du jury est affichée à la faculté d'odontologie de Lorraine au moins 15 jours avant la tenue du jury. La composition du jury pour chaque année de formation habilitée doit suivre ces règles de composition, selon la réglementation en vigueur.

Le jury est compétent pour valider les stages hospitaliers en odontologie et peut demander à un étudiant de réaliser une période de stage hospitalier complémentaire en vue de valider l'acquisition de ses compétences et connaissances cliniques. Le travail du jury hospitalier peut être facilité par des propositions émises à titre consultatif par une commission de pré-délibération des stages hospitaliers odontologiques dans les conditions précisées dans l'article 6. B).

Tant en composition qu'en fonctionnement, le jury est souverain, tenu au secret des délibérations et ses décisions sont sans appel, à l'exclusion d'erreur matérielle.

B) Commission de pré-délibération des stages hospitaliers odontologiques (FASO1 et FASO2)

Une commission de pré-délibération hospitalière peut se réunir sur invitation du chef du service d'odontologie du CHRU de Nancy en amont de la tenue du jury.

Cette commission réunit, sur invitation du chef du service qui la préside, les référents de chaque secteur hospitalier responsables des cahiers d'évaluations des stages ou leurs représentants désignés et toute personne qu'il estime susceptible d'apporter un éclairage utile sur l'évaluation des stagiaires. En l'absence du chef de service, il peut désigner un membre pour en prendre la présidence pour tout ou partie de la séance.

Sa fonction est de délivrer un éclairage technique sur les compétences cliniques acquises par le stagiaire au cours de son cursus hospitalier odontologique en FASO1 et en FASO2, sous forme de propositions émises à titre consultatif, qu'elle transmet au jury. Elle traduit une volonté de prendre en compte l'aspect clinique de la formation des étudiants.

Cette commission est tenue au secret des délibérations.

C) Fonctionnement des jurys

Le jury se réunit à l'issue de chaque semestre.

Pour les FASO2, le jury statue à l'issue du second semestre, sur la validation des stages hospitaliers après avoir pris connaissance des remarques et recommandations de la commission de pré-délibération des stages hospitaliers.

Pour les TCEO1, le jury statue à l'issue du stage hospitalier en odontologie, sur la validation semestrielle de ce stage après avoir pris connaissance des remarques et recommandations du chef de service (ou du référent de secteur hospitalier) du terrain de stage concerné.

La commission de pré-délibération des stages hospitaliers se réunit à la fin de l'année universitaire en amont de la tenue du jury concerné. Elle émet des propositions à titre consultatif et un éclairage technique sur les compétences cliniques acquises par l'étudiant au cours de son cursus hospitalier (stage hospitalier composé de 4 semestres ; 2 en FASO1 et 2 en FASO2).

Le président du jury est garant du respect des modalités de contrôle des connaissances (programme, règlement de l'examen, équité de traitement des étudiants, déroulement correct des épreuves et des délibérations du jury). Quel que soit le jury, son président, s'il est saisi d'une irrégularité (à l'exclusion d'une erreur matérielle), a l'obligation de réunir à nouveau le jury pour qu'il délibère.

Ce jury se réunira et délibérera à partir des résultats obtenus par les candidats.

Si la décision ne relève pas d'une majorité évidente, ou à la demande d'un seul membre du jury, la décision de délibération se fera obligatoirement par vote à main levée de tous les membres présents du jury concerné. Le vote se fait en réponse à une question posée par le président du jury : pour, contre ou abstention. Les votes se font à la majorité. En cas d'égalité, la voix du président du jury devient prépondérante.

La délibération du jury a lieu en séance non publique et en la seule présence de ses membres (la présence de personnel administratif est néanmoins admise en tant que secrétaire de séance).

Un membre du jury peut demander la mention d'une remarque ou réserve particulière au procès-verbal.

A l'issue des délibérations, tous les membres présents sont tenus de signer le procès-verbal.

La date d'affichage des résultats est portée à la connaissance des étudiants au plus tard en début de session.

Le jury est responsable de la proclamation des résultats, l'affichage des résultats est assuré après un délai maximum de 3 jours ouvrables après la délibération.

Les résultats sont mis en ligne via l'ENT et si possible sous panneaux fermant à clé et accessible aux candidats y compris en dehors des horaires d'ouverture du service ou de la composante.

Les documents affichés, datés et signés par le président de jury, ne doivent comporter aucune rature qui ne soit contresignée par lui-même.

Lors de la parution des résultats toutes les notes sont ramenées sur 20.

La délivrance du diplôme et la validation des UE sont prononcées après délibération du jury. Celui-ci délibère à partir des résultats obtenus par les étudiants aux épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux de l'année universitaire, incluant la validation de leurs stages hospitaliers. Le jury est seul habilité à procéder à d'éventuelles modifications de notes.

Tant en composition qu'en fonctionnement, le jury est souverain, tenu au secret des délibérations et ses décisions sont sans appel, à l'exclusion d'erreur matérielle.

Article 7. Demandes d'explication de notes

A) Épreuves universitaires

- **Épreuves écrites** : les étudiants désireux d'obtenir une explication sur la correction d'une copie sur une épreuve peuvent en adresser la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après affichage des résultats, au service de la scolarité. Seul le responsable de l'épreuve (ou rédacteur/correcteur de la question) concernée est habilité à leur donner les explications nécessaires à l'administration. Ce dernier doit répondre dans les meilleurs délais. Les copies sont détruites un an après la notification des résultats. Un échantillonnage est gardé aux archives. Les étudiants désireux de simplement consulter leur copie d'examen peuvent en adresser la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après affichage des résultats, au service de la scolarité. Cette consultation simple peut se faire en l'absence du responsable de l'épreuve mais doit se dérouler en présence d'un membre de l'administration qui n'est pas habilité à donner d'explication. Si l'épreuve s'est déroulée sur tablette par le biais de la plateforme UNESS, au cours de la consultation, les étudiants peuvent demander à obtenir la version corrigée de l'épreuve. Au cours de la consultation simple des copies, toute reproduction, qu'elle soit intégrale ou partielle, est strictement interdite, quels que soient les procédés utilisés. Ainsi, aucune prise de notes manuscrite, aucune photographie, aucune numérisation ni aucune photocopie de la copie ou de sa version corrigée ne sont autorisées. La consultation simple d'une copie est à distinguer d'une demande d'explication de la correction d'une copie.

- **Épreuves pratiques** : les étudiants désireux d'obtenir une explication sur la correction de leurs travaux pratiques sur une épreuve peuvent en faire la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après affichage des résultats, au service de scolarité. Les étudiants désireux de simplement consulter leur modèle ou travail d'épreuve de travaux pratiques peuvent en adresser la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après affichage des résultats, au service de la scolarité. Cette consultation simple peut se faire en l'absence du responsable de l'épreuve mais doit se dérouler en présence d'un membre de l'administration qui n'est pas habilité à donner d'explication. Au cours de la consultation simple des copies, toute reproduction, qu'elle soit intégrale ou partielle, est strictement interdite, quels que soient les procédés utilisés. Ainsi, aucune prise de notes manuscrite, aucune photographie du modèle ou du travail d'épreuve n'est autorisée. Cette consultation simple est à distinguer d'une demande d'explication de la correction du modèle ou du travail d'épreuve de travaux pratiques.
- **Épreuves orales** : les étudiants désireux d'obtenir une explication sur la correction de leur épreuve peuvent en faire la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après affichage des résultats, au service de scolarité. Les grilles de barème sont à disposition de l'enseignant à des fins d'explications mais ne peuvent être présentées à l'étudiant.

Après validation de la procédure administrative de la demande d'explication, l'enseignant concerné a l'obligation de fournir à l'étudiant les explications relatives à sa notation au cours d'un entretien à huis-clos au sein de la faculté d'odontologie.

Toute procédure de recours administratif doit être engagée dans les deux mois suivant la publication des résultats.

B) Stages hospitaliers odontologiques

- **Stages hospitaliers odontologiques (FASO1 et FASO2)** : les stagiaires désireux d'obtenir une explication sur leurs évaluations cliniques peuvent en faire la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après publication des résultats, auprès du chef de service ou des référents de chaque secteur hospitalier. Seuls, le chef de service, et les référents de chaque secteur hospitalier (ou la personne désignée par ces derniers) sont habilités à leur donner les explications nécessaires.
- **Stages hospitaliers odontologiques (TCEO1)** : les stagiaires désireux d'obtenir une explication sur leurs évaluations cliniques peuvent en faire la demande écrite, sous 8 jours ouvrés après publication des résultats, auprès du chef de service (ou de son représentant) du terrain de stage concerné. Seul le chef de service (ou la personne désignée par ce dernier), est habilité à leur donner les explications nécessaires.

Article 8. Assiduité, retard et absences

A) Assiduité

Les conditions de scolarité et d'assiduité incluent l'obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique, conformément au règlement de la scolarité et des études.

Durant l'année universitaire, l'assiduité est obligatoire aux :

- Enseignements en présentiel : travaux ou enseignements dirigés, travaux pratiques ;
- Enseignements à distance : travaux ou enseignements dirigés, travaux pratiques ;
- Enseignements mobilisant les outils numériques ;
- Séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle (notamment les stages hospitaliers) ;
- Projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

Il est fortement recommandé d'assister aux cours magistraux que ce soit en présentiel ou à distance.

B) Retard

Aucun retard ne sera toléré. Les retards des étudiants sont comptabilisés par année universitaire.

Trois retards (de 1 à 15 minutes) dans l'année universitaire équivalent à une absence.

Tout retard de plus de 15 minutes sera comptabilisé comme une absence.

C) Absences

Les absences des étudiants sont comptabilisées par semestres universitaires.

Comme rappelé dans le chapitre « assiduité », la présence est obligatoire aux travaux ou enseignements dirigés (TD, ED) et aux travaux pratiques (TP), qu'ils soient dispensés en présentiel ou distanciel.

Toute absence – quelle qu'en soit la durée - devra faire l'objet d'un justificatif fourni ou posté au plus tard 48 heures à compter de sa date d'émission (cachet de la poste faisant foi ou date de remise au secrétariat) hors dimanches et jours fériés, sauf cas de force majeure.

Il est rappelé que :

- L'étudiant devra prévenir les services administratifs par téléphone au 03.72.74.67.68 ou par mail (odonto-absence@univ-lorraine.fr) dès le premier jour d'absence dans la mesure du possible ;
- Tout certificat médical devra être établi sur papier à entête du cabinet avec signature et tampon du praticien (pour les certificats qui émanent d'un centre hospitalier le nom du prescripteur et sa qualité devront clairement y figurer) ;
- Aucun certificat médical émis *a posteriori* (sous 48 heures) de l'absence ne sera accepté comme valide ;
- L'étudiant ne pourra pas se présenter à la faculté pendant toute la durée de son arrêt maladie ;
- Pour les absences autres que pour raison médicale, l'étudiant est tenu de fournir l'original d'un justificatif, seuls les cas de force majeure seront acceptés par l'administration ;
- Chaque étudiant doit se tenir informé de son statut absent/en retard, disponible sur simple demande au service de scolarité.

La validation des examens d'un étudiant présentant plus de trois absences injustifiées par semestre sera discutée par le jury de délibération des examens.

Pour les absences lors des stages hospitaliers, se reporter également à l'article 14. Noter que l'étudiant stagiaire, salarié d'une structure hospitalière, doit fournir un arrêt de travail au bureau de la direction des affaires médicales concerné, copies jointes au chef du service concerné, à son secrétariat, ainsi qu'au service de scolarité de la faculté d'odontologie de Lorraine pour information.

Trois absences non justifiées durant un stage hospitalier entraînent l'invalidation du dit stage hospitalier.

Article 9. Fraude, tentative de fraude (disciplinaire usagers)

Relève du régime disciplinaire prévu aux articles R. 811-10 à R. 811-42 du code de l'éducation tout usager de l'université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours.

Lorsqu'un candidat est surpris en flagrant délit de fraude lors d'épreuves écrites ou en numérique, pratiques, orales ou cliniques, en présentiel ou à distance, le responsable de la surveillance doit, conformément aux dispositions de l'article R811-12 du code de l'éducation :

- Prendre toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats ;
- Saisir les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
 - ✓ Sans les consulter : téléphone portable, tablette, calculatrice ou montre ;

- ✓ Sans les confisquer : une fois l'examen terminé ;
- Dresser un procès-verbal de constatation (différent du procès-verbal de déroulement de l'épreuve) et mentionner le refus de signer de l'étudiant si tel est le cas
- Dresser un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, en porter mention au procès-verbal ;
- En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par le doyen ou son représentant, ou par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement.

La copie de la personne mise en cause est corrigée dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Le jury délibère sur les résultats du candidat ayant fait l'objet du procès-verbal mentionné ci-dessus, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat.

Aucun certificat de réussite ni aucun relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la commission de discipline ait statué. Toutefois, il peut être envisagé de délivrer aux usagers qui en font la demande un relevé de note provisoire qui devra alors s'accompagner d'une mention précisant ce caractère.

A la suite de la délibération du jury :

- si ses résultats le lui permettent : l'utilisateur poursuivi pourra s'inscrire pour l'année suivante. Toutefois, l'inscription pourra être remise en cause en cas de sanction prononcée par la commission de discipline suivant les résultats obtenus du fait du prononcé de la sanction (annulation de l'épreuve ou du groupe d'épreuves) ;
- si ses résultats le lui permettent : l'utilisateur poursuivi pourra s'inscrire à la session de rattrapage dans les mêmes conditions que les autres candidats ;
- s'il ne remplit pas les conditions prévues pour cette inscription : l'étudiant poursuivi ne pourra pas participer « préventivement » à la session de rattrapage en anticipant l'hypothèse où la décision de la section disciplinaire prononcerait la nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir d'épreuve de substitution ou de permettre à l'étudiant de passer à titre préventif le rattrapage.

Les situations suivantes constituent également une faute :

- Le plagiat constitue une fraude à l'examen et sa sanction est donc du ressort de la section disciplinaire. L'enseignant devra transmettre à l'appui de la demande de saisine tous les éléments permettant de le soupçonner : liens internet ou références correspondant à l'original, rapport Compilatio®, copie recherche IA...
- Faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement. Une procédure peut être engagée même si les faits ont été commis à l'extérieur de l'établissement : retentissement au sein de la communauté universitaire, conséquences sur la santé et la scolarité de la victime, atteinte à la réputation de l'Université de Lorraine. La commission de discipline ne se substitue pas au juge pénal et n'a pas à se prononcer au sujet de l'infraction que pourraient constituer les faits en cause. (Exemples : faits commis lors d'un week-end d'intégration ; propos injurieux, à caractère sexiste ou encore diffamatoire tenus sur les réseaux sociaux, faits de harcèlement ...)

En cas de faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement :

- Aucun impact sur les résultats de l'intéressé ;
- Poursuite normale de son cursus mais possibilité de prendre des mesures conservatoires ;
- Le jury se prononce dans les mêmes conditions que pour les autres candidats.

Un dossier disciplinaire est établi par la composante, sur la base des éléments transmis par les surveillants, notamment le procès-verbal de constatation. Ce dossier est ensuite transmis à la direction des affaires juridiques en vue de la saisine de la section disciplinaire.

L'échelle des sanctions est la suivante :

1. L'avertissement
2. Le blâme
3. La mesure de responsabilisation
4. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
5. L'exclusion définitive de l'établissement
6. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
7. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cadre d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé la nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves. La nullité est prononcée sur décision de la commission de discipline.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre II. – Règlement propre aux différentes épreuves

Article 10. Stage d'initiation aux soins infirmiers (FGSO)

A) Déroulement

Avant la fin du premier cycle (FGSO), les étudiants doivent avoir effectué, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Ces gestes sont enseignés sous la responsabilité d'un enseignant - praticien hospitalier désigné pour organiser cette formation par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie, après avis du conseil de cette dernière.

Les modalités de ce stage sont définies par la scolarité.

B) Validation

La validation du stage est prononcée avec les établissements qui ont conclu une convention, par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie, sur avis du responsable de la structure d'accueil où l'étudiant a été affecté.

Ce stage devra être validé avant l'entrée en FASO1.

Le stage est acquis définitivement.

Article 11. Examens écrits ou en numérique, unités d'enseignement (UE)

A) Déroulement

Les épreuves se déroulent sous forme d'unités d'enseignement à la fin de chaque semestre (ou au cours de chaque semestre en cas de contrôle continu) des enseignements correspondants.

Une seconde session pour les deux semestres est organisée pour l'ensemble des unités d'enseignement en fin d'année universitaire.

Toute convocation à l'examen est faite par voie d'affichage sur le tableau correspondant à chaque année d'études. La liste des candidats est affichée à l'entrée de la salle d'examen. Un numéro de place est attribué à chaque candidat.

Le candidat doit impérativement être présent 15 minutes avant le début de chacun des examens pour répondre à l'appel.

L'accès de la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout candidat retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, seulement si le retard est dû à un empêchement justifié et n'excède pas un quart de la durée de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé au candidat concerné, la mention du retard et ses circonstances seront portées sur le procès-verbal d'examen.

Le candidat doit avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant impérative ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité).

Tout candidat non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant (obligatoire pour examen sur tablette) ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à composer.

Chaque copie sera tamponnée avant l'épreuve par les soins de la scolarité. En cas d'épreuve sur tablette ou sur ordinateur, c'est l'authentification sur l'ENT ou sur UNESS qui fait foi.

Le candidat ne doit détenir aucun document.

Doivent être regrouvés les sacs, porte-documents, cartables.

Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, trousse, ainsi que tout matériel et document non autorisé, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve doivent être déposés à l'entrée de la salle ou à l'endroit indiqué par les surveillants. Les téléphones portables et tout autre appareil électronique de communication et de stockage de données doivent être impérativement éteints et sont soit rangés dans le sac du candidat soit remis aux surveillants de salle.

Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve. Aussi, l'utilisation des téléphones portables et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges, la recherche ou la consultation d'informations, est interdite. Ces situations sont susceptibles de poursuites pour tentative de fraude et sont notifiées par les surveillants sur le procès-verbal. Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons. En cas de troubles affectant le déroulement de l'épreuve ou de la poursuite des communications entre les candidats entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve, le responsable de salle prévient le directeur de la composante ou à défaut le responsable administratif qui pourront prononcer l'expulsion de la salle du ou des candidats. Cela devra être notifié dans le procès-verbal avec l'identité du ou des candidats.

Tout candidat présent en début d'épreuve sera considéré comme ayant participé à cette épreuve.

Il est demandé au candidat de composer chaque épreuve (ou chaque question si issue d'enseignants différents) sur une copie séparée.

Conformément au principe d'anonymat, la copie qui est rendue ne doit comporter, en dehors de l'en-tête, aucun signe distinctif, signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.

Lorsque le candidat doit composer sur un document autre qu'une copie à en-tête, par exemple directement sur le sujet, sur un modèle de travaux pratiques ou sur un dossier réponse, seul le document rendu par le candidat doit être anonymisé. En l'absence de bande d'anonymat sur ce document, il convient d'insérer et d'agrafer ce dernier à la copie à en-tête fournie par l'administration.

Durant la première heure d'épreuve, aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée. Toutefois, en cas de nécessité absolue, un candidat peut exceptionnellement être autorisé à sortir de la salle durant la première heure. Après avoir relevé toutes ses feuilles de copie et de brouillon, un des surveillants accompagne le candidat à l'extérieur de la salle et il est fait mention de cette sortie au procès-verbal. Si le candidat revient dans la salle, ses feuilles de copie et de brouillon lui sont rendues. À l'issue de la première heure, les candidats qui souhaitent quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et sont accompagnés par l'un des surveillants.

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle au plus tôt après la première heure de composition pour une épreuve dont la durée atteint ou excède deux heures, ou après la moitié du temps prévu pour les épreuves dont la durée est strictement inférieure à deux heures, et sans remettre sa copie, dont l'en-tête aura été renseigné, même s'il rend une copie blanche. Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement. Lorsque que la ou les épreuves sont organisées en numérique via UNESS Évaluation et réalisées au sein de la faculté d'odontologie, les tablettes sont mises à disposition par l'UFR. Les éléments d'épreuves sont créés sur UNESS par les enseignants de chaque enseignement concerné par l'épreuve, ou par les responsables d'UE pour les enseignants extérieurs. Le sujet d'épreuve est constitué par la scolarité de l'UFR.

B) Validation

Pour valider une unité d'enseignement, la moyenne de 10/20 est exigée, sauf disposition spécifique (cf titre IV des présentes MCCC).

La validation des épreuves de questions courtes exige la moyenne de 12/20, pour toutes les promotions concernées.

Un candidat n'ayant pas obtenu à la première session la moyenne de 10/20 à une unité d'enseignement devra repasser l'ensemble des épreuves de cette unité d'enseignement lors de la seconde session, sauf dispositions spécifiques (cf titre IV des présentes MCCC).

La forme de l'épreuve de seconde session, si celle-ci concerne un maximum de 5 étudiants, pourra être différente de celle de la première session (orale éventuellement) hormis pour les travaux pratiques et les stages hospitaliers. Un candidat ayant obtenu la moyenne de 10/20 à une unité d'enseignement mais ayant une note éliminatoire dans une ou plusieurs épreuves de l'unité d'enseignement, devra composer, à la seconde session, la ou les épreuve(s) correspondante(s) sauf dispositions spécifiques (cf titre IV des présentes MCCC). La pondération des unités

d'enseignement prévoit une note éliminatoire inférieure à 7/20, dans chaque matière, sauf dans certaines unités d'enseignement où la moyenne est exigée et sauf dispositions spécifiques (cf titre IV des présentes MCCC).

Les EC/matières peuvent ou non se compenser à l'intérieur d'une unité d'enseignement (cf titre IV des présentes MCCC).

L'étudiant redoublant doit acquérir l'unité d'enseignement dans son intégralité.

Concernant les épreuves sur UNESS :

- les questions à réponses uniques (QRU) sont corrigées automatiquement avec 100% des points attribués si l'étudiant coche la bonne proposition de réponse et zéro si la bonne réponse n'est pas cochée.
- les questions à réponses multiples (QRM) sont corrigées automatiquement avec pour un QRM à 4 ou 5 propositions de réponse : 100% des points attribués pour aucune discordance (toutes les propositions vraies sont cochées et toutes les propositions fausses ne sont pas cochées), 50% des points pour 1 discordance, 20% des points pour 2 discordances et zéro pour 3 discordances ou plus. Attention, l'enseignant peut préalablement indiquer certaines propositions de réponses comme « indispensables » ou « inacceptables », dans ce cas si l'étudiant coche ou ne coche pas respectivement ces deux types de proposition, zéro point sera attribué. L'enseignant peut aussi préalablement fixer des coefficients à chacun de ces QRM, permettant ainsi à certains QRM de peser plus fortement sur la note finale de l'épreuve que d'autres.
- les questions à réponses ouvertes courtes (QROC) nécessitent une phase de correction manuelle de l'enseignant qui pourra attribuer la note qu'il souhaite selon la proposition de réponse de l'étudiant (de 0 à 100% des points).

Article 12. Examens de travaux pratiques (TP)

A) Déroulement

Les examens de travaux pratiques sont groupés à la fin de chaque semestre des enseignements pratiques.

Une seule 2^e session en fin d'année universitaire est organisée pour l'ensemble des travaux pratiques.

Les résultats des travaux pratiques des disciplines odontologiques de FGSO2 et FGSO3 seront publiés après chaque session.

La 2^e session de travaux pratiques est précédée d'une semaine de révision avec présence obligatoire des candidats ayant échoué dans ces matières, à la discrétion du (des) enseignant(s) responsable(s).

Lorsqu'une épreuve de travaux pratiques comporte une partie écrite et une partie pratique ou orale, la partie écrite entre en compte pour 25 % de la note.

Toute convocation à l'examen de travaux pratiques se fait par voie d'affichage sur le tableau correspondant à l'année d'études.

Le candidat doit être présent impérativement 15 minutes avant le début de chacun des examens de travaux pratiques pour répondre à l'appel et effectuer la mise en place pour l'épreuve. Le candidat doit avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant impérative ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité). Tout candidat non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à réaliser son examen de travaux pratiques.

L'accès à la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout candidat retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, seulement si le retard est dû à un empêchement justifié et n'excède pas un quart de la durée de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition ou de réalisation de l'épreuve, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé au candidat concerné, la mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal d'examen.

B) Validation

Pour valider les examens de travaux pratiques, chaque semestre correspond à 50% de la note terminale, exception faite des travaux pratiques d'odontologie conservatrice de FGSO2 (1/3 de la note finale au premier semestre et 2/3 au second semestre).

La note terminale doit être égale à 10/20 à chaque TP.

Un candidat n'ayant pas obtenu la moyenne à un TP réalisera à nouveau ce TP lors de la seconde session.

Les travaux pratiques ne sont acquis que pour l'année universitaire en cours.

Se référer au Titre IV, articles 29 et 30, « travaux pratiques ».

Article 13. Stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques (FGSO3)

A) Déroulement

Les étudiants doivent accomplir un stage, de 100h maximum, d'initiation aux fonctions odontologiques dans le service d'odontologie du CHRU de Nancy.

Il est réalisé sous la forme d'enseignements dirigés et d'une introduction à la clinique odontologique.

B) Validation

Les validations de ce stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques sont prononcées par le responsable du stage.

La validation s'effectue également par la présence des étudiants.

La 2^e session consiste en la rédaction d'un mémoire dont le thème est choisi par l'enseignant responsable du stage.

En cas de redoublement (ou plus), l'étudiant devra accomplir à nouveau le stage d'initiation aux soins odontologiques.

Article 14. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (FGSO3, FASO2)

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), les étudiants de FGSO3 devront valider le module 1 relatif à la prise en charge des urgences vitales de l'AFGSU.

Ces mêmes étudiants devront valider ensuite le module 2 relatif à la prise en charge des urgences potentielles, ainsi que le module 3 relatif aux risques collectifs, en FASO2.

Cet enseignement étant obligatoire, il est considéré comme une unité d'enseignement à part entière en ce qui concerne sa validation.

Chaque attestation est valable 4 ans.

L'enseignement sera assuré conformément à la loi par le centre d'enseignement des soins d'urgence de Meurthe-et-Moselle (CESU 54) sous convention avec la faculté d'odontologie.

Article 15. Attestation de formation à la radioprotection des patients (FASO2)

Conformément à l'arrêté du 18 mai 2004 relatif aux programmes de formation portant sur la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants, tout chirurgien-dentiste doit avoir suivi une formation de radioprotection pour pouvoir utiliser des générateurs de rayons X en cabinet. Cette formation, valable 10 ans, est incluse dans le cycle de formation et dispensée aux étudiants de FASO2. Elle est considérée comme une unité d'enseignement à part entière en ce qui concerne sa validation.

Article 16. Service sanitaire (FGSO2, FGSO3, FASO1)

A) Projet pédagogique

La formation théorique ainsi que la réalisation des actions concrètes de prévention composant le service sanitaire doivent permettre aux étudiants de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'attention d'un public cible.

Cette action de prévention primaire porte sur la promotion de comportements favorables à la santé.

B) Déroulement

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du code de la santé publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci, dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette durée comprend la durée de la formation théorique des étudiants à la prévention, celle du travail personnel de l'étudiant, celle de la préparation de l'action de prévention, ainsi que celle de la réalisation de l'action et de son évaluation en fonction des spécificités de chaque cursus et des terrains où est effectuée l'action.

Les temps composant le service sanitaire peuvent être répartis sur deux années consécutives de chacune des formations décrites par les arrêtés susvisés sans toutefois excéder la fin du deuxième cycle pour les étudiants en médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie.

Des dérogations à cette continuité peuvent être mises en œuvre par les établissements organisant le service sanitaire dans le cadre d'un projet pédagogique particulier qui le nécessite.

C) Validation

La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis et capitalisé l'ensemble des crédits d'enseignement issus des différentes unités d'enseignement concernées et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire.

Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

La validation de l'action de prévention est effectuée par l'établissement d'inscription de l'étudiant après avis du responsable de la structure d'accueil dans laquelle l'action a été réalisée.

Un justificatif qui précise le lieu où l'action concrète de prévention a été effectuée ainsi que sa date de réalisation, la thématique développée et les publics rencontrés lors de cette action est délivré par le responsable de la structure d'accueil.

Article 17. Stage hospitalier odontologique (FASO1, FASO2, TCEO1)

Les étudiants hospitaliers en odontologie participent, à l'activité hospitalière et ambulatoire dans les services de soins. A ce titre, ils ont la qualité d'agent public et sont notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière.

Les étudiants hospitaliers sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement hospitalier d'affectation. Ce règlement précise notamment leurs obligations vis-à-vis des patients, du personnel médical et de l'administration hospitalière.

Les obligations de présence de ces étudiants sont portées à la connaissance des intéressés par le responsable de l'entité de stage où ils sont affectés. Leur temps de présence en formation pratique est de cinq demi-journées par semaine en moyenne sur douze mois. Ils prennent part aux cours, contrôles et examens sur leur temps de présence universitaire.

Les enseignements cliniques de participation aux fonctions hospitalières s'accomplissent dans le ou les services d'odontologie sous la responsabilité du chef de ce service ou des chefs de services des hôpitaux sous convention.

- FASO1 : 2 semestres ;
- FASO2 : 2 semestres ;
- TCEO1 : 2 semestres (1 poste hospitalier par semestre dans la mesure où le nombre de postes le permet)

A) Stage hospitalier odontologique en FASO1 :

- Formation clinique

Les affectations ont lieu dans le service d'odontologie du CHRU de Nancy dans les secteurs cliniques suivants :

- Odontologie pédiatrique ;
- Orthopédie dento-faciale ;
- Chirurgie orale et parodontologie ;
- Dentisterie restauratrice/endodontie ;
- Prothèses.

Une répartition du temps de travail dans les différents secteurs est mise en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique, des heures d'ouverture du service. Ce document est validé par les autorités hospitalo-universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994).

Il est instauré un carnet de stage permettant de suivre l'activité du stagiaire. Ce carnet sera semestriel et par secteur clinique. Il est sous la responsabilité du stagiaire et devra être rendu à la fin de chaque semestre pour évaluation. L'évaluation ne pourra en aucun cas être réalisée si celui-ci est rendu hors délais, une note de zéro sur vingt sera alors attribuée.

L'objectif de la formation clinique des FASO1 est d'acquérir les connaissances et les compétences, liés à :

- La gestion du dossier médical ;
- La compréhension d'un plan de traitement ;
- La compréhension des examens complémentaires demandés dans le cadre du plan de traitement ;
- La gestion d'une unité de soins : mise en place, desserte, asepsie, etc... ;
- L'aide opératoire de praticiens plus expérimentés (FASO2, internes, praticiens seniors) ;
- La réalisation d'actes odontologiques simples y compris de prévention dans le cadre du plan de traitement. Une quantité d'actes pourra être requise ;
- La participation à la continuité des soins ;
- La participation aux staffs pluridisciplinaires.

Le stagiaire justifie qu'il remplit les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L.111-4 du code de la santé publique.

- Évaluation

L'évaluation se réalise :

- À la fin de chaque semestre ;
- À partir des carnets de stage de chaque secteur hospitalier et du logiciel ODS.

Elle porte sur les critères définis et mentionnés dans les cahiers cliniques.

Une faute grave constituant une infraction au règlement intérieur du CHRU de Nancy peut suffire à invalider un stage hospitalier.

Lorsque, au cours d'un semestre clinique, un stagiaire interromp ses fonctions hospitalières pendant plus de deux mois au titre des articles R. 6153-13 à R. 6153-18, R. 6153-25, R. 6153-26 ou R. 6153-40 du code de la santé publique ou s'absente pendant plus de deux mois dans des conditions qui lui font encourir les sanctions

disciplinaires prévues au deuxième alinéa de l'article R. 6153-6, le stage hospitalier n'est pas validé. Ce qui entraînera le redoublement du stage hospitalier en FASO1.

3 absences non justifiées entraîneront l'invalidation du stage hospitalier de FASO1.

B) Stage hospitalier odontologique en FASO2

- Formation clinique

Les affectations ont lieu dans le service d'odontologie du CHRU de Nancy dans les secteurs cliniques suivants :

- Odontologie pédiatrique ;
- Orthopédie dento-faciale ;
- Chirurgie orale et parodontologie ;
- Dentisterie restauratrice/endodontie ;
- Prothèses ;
- Urgences dentaires adultes (1 semaine sur 2).

Une répartition du temps de travail dans les différents secteurs est mise en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique, des heures d'ouverture du service.

Il est instauré un carnet de stage permettant de suivre l'activité du stagiaire. Ce carnet sera semestriel et par secteur clinique. Il est sous la responsabilité du stagiaire et devra être rendu à la fin de chaque semestre pour évaluation. L'évaluation ne pourra en aucun cas être réalisée si celui-ci est rendu hors délais, une note de zéro sur vingt sera alors attribuée.

L'objectif de la formation clinique des FASO2 est, en plus de renforcer les compétences acquises en FASO1, d'acquérir les connaissances et les compétences, liés à :

- L'élaboration de plans de traitement disciplinaire et pluridisciplinaire ;
- La maîtrise des examens complémentaires demandés ;
- La réalisation d'actes odontologiques courants y compris de prévention dans le cadre du plan de traitement pluridisciplinaire. Une quantité d'actes pourra être requise ;
- La participation à la continuité des soins ;
- La participation aux staffs pluridisciplinaires.

Le stagiaire justifie qu'il remplit les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L.111-4 du code de la santé publique.

- Évaluation

L'évaluation se réalise :

- À la fin de chaque semestre ;
- À partir des carnets de stage de chaque secteur hospitalier et du logiciel métier utilisé dans le service hospitalier.

Elle porte sur les critères définis et mentionnés dans les cahiers cliniques.

Une faute grave constituant une infraction au règlement intérieur du CHRU de Nancy peut suffire à invalider un stage hospitalier.

Lorsque, au cours d'un semestre clinique, un stagiaire interromp ses fonctions hospitalières pendant plus de deux mois au titre des articles R. 6153-13 à R. 6153-18, R. 6153-25, R. 6153-26 ou R. 6153-40 du code de la santé publique ou s'absente pendant plus de deux mois dans des conditions qui lui font encourir les sanctions disciplinaires prévues au deuxième alinéa de l'article R. 6153-6, le stage hospitalier n'est pas validé. Ce qui entraînera le redoublement du stage hospitalier en FASO2.

3 absences non justifiées entraîneront l'invalidation du stage hospitalier de FASO2.

C) Stage hospitalier odontologique en TCEO1

- Critères de répartition et de classement des affectations hospitalières

Le stage hospitalier de TCEO1 s'effectue sur 2 semestres.

Les affectations hospitalières se font d'après un classement des étudiants qui dépend :

- Pour 30 % des notes (hors stage hospitalier) de 4e année (FASO1) ;
- Pour 40 % des notes (hors stage hospitalier et hors CSCT) de 5e année (FASO2) ;
- Pour 20 % des notes du stage hospitalier de 5e année (FASO2) ;
- Pour 10% des notes obtenues au CSCT en 5e année (FASO2).

Les notes prises en compte sont celles obtenues lors des premières sessions d'examens de FASO1 et FASO2.

La répartition dans les stages sera faite en fonction du classement.

- Formation clinique

Les affectations ont lieu, à raison de 4 demi-journées par semaine par stagiaire, stage actif non compris :

- CHRU de Nancy :
 - site Heydenreich (Urgences dentaires adultes) ;
 - site Brabois adultes (polyclinique adulte) ;
 - site Brabois pédiatrie (polyclinique pédiatrique) ;
 - site Brabois enfants ;
- CHR de Metz-Thionville :
 - site CHR Mercy / HIA Legouest (Metz) ;
 - site Centre Hospitalier Bel-Air (Thionville) ;
- CH Emile Durkheim d'Épinal ;
- CHU de Dijon.

Une répartition du temps de travail est mise en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique des différents sites, des heures d'ouverture des services, en accord avec les responsables des centres formateurs de manière à permettre une prise en charge globale du patient par l'étudiant de TCEO1.

Les objectifs de la formation clinique des TCEO1, outre la gestion de l'unité de soins et des dossiers médicaux sont les suivants :

- La prise en charge de patients par délégation et sous la responsabilité des praticiens hospitaliers, du ou des chefs de service dont il relève, en exerçant des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins qui concernent les pathologies de la bouche, des dents et des maxillaires. Un quota minimum d'actes peut être envisagé ;
- La prise en charge des urgences bucco-dentaires ;
- La participation aux staffs.

Le stagiaire justifie qu'il remplit les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L.111-4 du code de la santé publique.

- Évaluation

L'évaluation se réalise à la fin de chaque semestre et porte, notamment sur :

- L'assiduité du stagiaire ;
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie ;
- La tenue du dossier médical ;
- Le comportement et la communication vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante ;
- La bonne prise en charge des patients du service.

Une faute grave constituant une infraction au règlement intérieur du terrain de stage concerné peut suffire à invalider un stage hospitalier.

3 absences non justifiées par semestre entraîneront l'invalidation du stage hospitalier de TCEO1.

D) Validation des stages hospitaliers

- Validation du stage hospitalier odontologique de FASO1 et FASO2

Les séquences d'évaluation sont semestrielles.

La validation du stage hospitalier est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie sur avis motivé des praticiens responsables des départements cliniques et repose sur un carnet de stage hospitalier. Chaque carnet est approuvé par le conseil de la pédagogie de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage hospitalier permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par le stagiaire. Il est à remettre au service administratif aux dates fixées par ledit service. La notation de ce carnet ne pourra en aucun cas être réalisée si celui-ci est rendu hors délais.

Une faute grave constituant une infraction au règlement intérieur du CHRU de Nancy peut suffire à invalider un stage hospitalier.

Une note sur 20, coef. 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières. Pour valider le stage hospitalier odontologique en FASO2, le stagiaire doit obtenir une note terminale supérieure ou égale à 10/20 pour chacun des enseignements cliniques (pour chaque année, note terminale = moyenne des notes obtenues lors des deux évaluations semestrielles ; la note obtenue en FASO1 comptant pour 1/3 de la note finale et celle de FASO2 pour 2/3).

La non-validation du stage hospitalier odontologique (FASO1 et FASO2) entraîne le redoublement de l'année de FASO2. Le redoublement s'effectue sur les deux semestres cliniques portant sur l'enseignement de l'année. Après validation du stage, toute absence non justifiée sera reportée sur l'année universitaire suivante.

- Validation du stage hospitalier odontologique de TCEO1

Les séquences d'évaluation sont semestrielles.

Chaque stage hospitalier devra être validé avec une moyenne de 10 au minimum.

Le stage recevra une note sur 20, coefficient 1, moyenne exigée.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie sur avis motivé des praticiens responsables des structures d'accueil.

Les stages hospitaliers odontologiques de TCEO1 sont validés au 30 septembre de l'année, sous réserve de leur évaluation.

La non-validation d'un ou des deux stages hospitaliers odontologiques TCEO1 entraîne le redoublement de la TCEO1.

La non-validation du stage hospitalier odontologique de TCEO1 pour non-respect de l'assiduité entraîne l'invalidation du stage.

En cas de redoublement, dû à l'invalidation d'un ou des deux stages hospitaliers odontologiques, le stagiaire devra refaire le nombre de stages invalidés. Les stages à effectuer seront proposés par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie.

Article 18. Stages hospitaliers hors service d'odontologie (FASO2)

A) Déroulement

Les étudiants de FASO2 accomplissent des stages hospitaliers hors services d'odontologie d'une durée minimale de 15 heures.

B) Validation

La validation du stage dépend de l'assiduité et de l'implication au cours du stage et de la présentation d'un cas clinique sous forme de rapport écrit.

Les validations de ces stages sont prononcées par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie sur avis motivé du ou des chefs de service (s) concerné (s) et du responsable odontologique du stage. La validation du stage peut avoir lieu jusqu'aux délibérations finales.

En cas d'invalidation, le stagiaire doit refaire un stage dans une structure d'accueil selon les recommandations du jury.

La validation des stages hospitaliers hors odontologie est acquise définitivement.

Article 19. Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (FASO2)

Ce certificat consiste en une synthèse des connaissances et compétences cliniques acquises au cours de la formation en odontologie.

A) Déroulement

Le CSCT est organisé avant la fin juin de la 2^e année du 2^e cycle des études odontologiques. Il est sanctionné par un examen composé de trois groupes d'épreuves :

- 1^{er} groupe : six épreuves écrites à caractères cliniques portant sur l'ensemble des enseignements de FGSO2, FGSO3, FASO1, FASO2 ;
- 2^e groupe : neuf épreuves (une par département d'enseignement) de 10 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie ;
- 3^e groupe (CSCT oral) : sept épreuves orales, sous formes d'examens cliniques objectifs structurés (ECOS), portant sur l'analyse de situations cliniques. Il comporte 5 stations ECOS sans geste clinique et 2 stations ECOS avec geste clinique.

Ces examens comportent une première session ainsi qu'une seconde session avant le mois de juillet de l'année universitaire en cours. La deuxième session du 3^e groupe d'épreuve consiste en 5 stations ECOS sans geste clinique.

B) Validation

La validation du groupe 1 et 3 d'épreuves constituant le CSCT est acquise par l'obtention de la moyenne de chaque groupe d'épreuves (pas de compensation entre les différents groupes d'épreuves).

La validation du groupe 2 (neuf épreuves de 10 questions courtes) est acquise par l'obtention d'une note supérieure à 12 à chacune des neuf épreuves.

Pour les groupes d'épreuves écrites : le candidat ayant obtenu la moyenne mais une note éliminatoire (<7) à une ou plusieurs épreuves écrites repasse l'épreuve ou les épreuves concernées.

Le CSCT oral est obtenu dès lors que la moyenne des notes aux six épreuves orales est ≥ 10 . Dans le cas contraire, le candidat se présentera à la 2^e session, répondant aux critères de validation suivants : 5 épreuves orales sous forme de stations ECOS sans geste clinique.

Article 20. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle (TCEO1)

A) Déroulement

Tous les étudiants doivent effectuer un stage actif d'initiation à la vie professionnelle d'une durée minimale de 250 heures chez un chirurgien-dentiste au cours du troisième cycle court (TCEO1).

Ce stage est effectué soit à temps plein soit à temps partiel.

L'étudiant a le libre choix du ou des praticiens chez lequel il désire faire son stage (hors proche famille).

B) Validation

La validation du stage est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie après avis du maître de stage (selon les documents fournis) et évaluation du rapport de stage remis au plus tard le 15 septembre de l'année universitaire.

En cas de redoublement le stage acquis l'est définitivement.

Article 21. Thèse d'exercice (TCE01)

La thèse d'exercice consiste en un travail dactylographié, préparé sous la conduite d'un directeur de thèse et qui se devra d'être soutenu publiquement. La thèse peut porter sur :

1. L'analyse d'une thématique selon les principes de la médecine ou de l'odontologie fondée sur la preuve ;
2. La rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique et/ou d'une présentation de résultats ;
3. Les activités réalisées au cours d'un stage dans une structure de recherche ;
4. Sur l'analyse d'un ou de plusieurs cas cliniques « originaux » ou de données extraites de dossiers médicaux ;
5. Sur une recherche expérimentale et/ou clinique ;
6. Sur l'évaluation des pratiques professionnelles.

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du troisième cycle court, une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie dans laquelle ils sont inscrits.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie. Cette dérogation ne constitue pas une prolongation d'autorisation de l'exercice de la chirurgie-dentaire.

La composition du jury de thèse est définie par l'article 21 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire.

L'étudiant devra impérativement respecter les indications et consignes contenues dans le guide de la thèse, disponible sur le WIKI de la faculté d'odontologie.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre III. – Validation des différentes années

1er cycle d'études en chirurgie-dentaire

Article 22. Validation de la 2^e année du premier cycle (FGSO2)

Pour valider la FGSO2, les étudiants devront avoir validé :

- La totalité des unités d'enseignement moins une ;
- La totalité des enseignements liés à la vie universitaire ;
- La totalité des huit épreuves (une par département d'enseignement) de 6 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie portant sur le programme de FGSO2 ;
- L'ensemble des travaux pratiques.

En cas de redoublement, l'étudiant devra accomplir de nouveau, l'ensemble des travaux pratiques.

Article 23. Validation de la 3^e année du premier cycle (FGSO3)

Pour valider le FGSO3, les étudiants devront avoir validé :

- Le stage d'initiation aux soins infirmiers ;
- La totalité des enseignements liés à la vie universitaire ;
- La totalité des unités d'enseignement de premier cycle ;
- La totalité des neuf épreuves (une par département d'enseignement) de 6 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie portant sur le programme de FGSO2 et FGSO3 ;
- L'ensemble des travaux pratiques ;
- Le stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques.

En cas de redoublement, l'étudiant devra accomplir de nouveau l'ensemble des travaux pratiques ainsi que le stage hospitalier d'initiation aux fonctions odontologiques.

2^e cycle d'études en chirurgie-dentaire

Article 24. Validation de la 1^{ère} année du 2^e cycle des études en chirurgie-dentaire (FASO1)

Pour valider la FASO1, les étudiants devront avoir validé :

- La totalité des unités d'enseignements de FASO1 moins une ;
- La totalité des 9 épreuves (une par département d'enseignement) de 8 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie portant sur le programme de FGSO2, FGSO3 et FASO1 ;
- Stage d'immersion et de sensibilisation au handicap (10 demi-journées en dehors des enseignements et vacances hospitalières).

En cas de redoublement, l'étudiant - ayant statut d'étudiant hospitalier - devra accomplir de nouveau le stage hospitalier odontologique dans son intégralité.

Article 25. Validation de la 2^e année du 2^e cycle des études en chirurgie-dentaire (FASO2)

Pour valider la FASO2, les étudiants devront avoir validé :

- La totalité des unités d'enseignements de 2^e cycle (FASO1-FASO2) ;

- Le service sanitaire ;
- Le stage hospitalier odontologique ;
- Les stages hospitaliers hors des services d'odontologie ;
- Le CSCT.

En cas de redoublement, le CSCT, s'il est validé, est acquis définitivement.

En revanche, l'étudiant - ayant statut d'étudiant hospitalier - devra accomplir de nouveau le stage hospitalier odontologique dans son intégralité.

Remarque : aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie.

Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et compétences nécessaires à la validation de la FASO2. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Article 26. Critères d'attribution des enseignements complémentaires (UE Librement choisies) :

- **Étudiants de FGSO2** : prise en compte de la moyenne obtenue lors du concours de la PASS/L.AS ;
- **Étudiants de FGSO3** : prise en compte des notes obtenues aux unités d'enseignements et aux travaux pratiques de la 1^{ère} session de FGSO2,
Pour les étudiants ayant redoublé l'année de FGSO2 : prise en compte des notes de la 1^{ère} session de FGSO2 de l'année en cours pour les UE non validées précédemment et de la première session de FGSO2 de l'année précédente pour les UE acquises ;
- **Étudiants de FASO1** : prise en compte des notes obtenues aux unités d'enseignements et aux travaux pratiques de la 1^{ère} session de FGSO3,
Pour les étudiants ayant redoublé l'année de FGSO3 : prise en compte des notes de la première session de FGSO3 de l'année en cours pour les UE non validées précédemment et de la première session de FGSO3 de l'année précédente pour les UE acquises ;
- **Étudiants de FASO2** : prise en compte des notes obtenues aux unités d'enseignements de la première session de FASO1,
Pour les étudiants ayant redoublé l'année de FASO1 : prise en compte des notes de la première session de FASO1 de l'année en cours pour les UE non validées précédemment et de la première session de FASO1 de l'année précédente pour les UE acquises.

S'agissant des UE librement choisies de monitorat en travaux pratiques, les enseignants responsables de TP se réservent le droit de tenir compte également du comportement et de l'engagement de l'étudiant au cours des travaux pratiques de DFGSO2 et/ou DFGSO3, au-delà des notes obtenues.

Les enseignements complémentaires (UE Librement choisies) sont considérés comme des unités d'enseignement.

3^e cycle d'études en chirurgie-dentaire

Article 27. Validation de la première année du troisième cycle des études dentaires (TCEO1)

Pour valider la TCEO1, les étudiants devront avoir validé :

- La totalité des unités d'enseignement de deuxième cycle ;
- La totalité des unités d'enseignement de troisième cycle ;
- Le stage actif d'initiation à la vie professionnelle ;

- Les stages hospitaliers odontologiques ;
- Le stage de santé publique ou de prévention d'intérêt général (sensibilisation aux handicaps).

Le diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des trois cycles et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Article 28. UE acquises

Les UE acquises le sont définitivement (excepté pour les TP de FGSO2 et FGSO3).

Pour l'UE clinique, les EC cliniques pour lesquelles la note moyenne des semestres est inférieure à 10 entraînent un redoublement de l'année de FASO2.

En FASO2, toute l'UE clinique devra être validée pour passer dans le cycle supérieur.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

IMPORTANT :

Les durées d'épreuves sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Pour les TP et s'il est nécessaire de prendre en considération un cas de force majeure ou de survenance d'un événement exceptionnel occasionnant une modification du volume horaire des enseignements et des TP : les modèles de chaque étudiant seront conservés obligatoirement dans la salle de travaux pratiques dans le tiroir du simulateur Kavo de telle manière à ce qu'ils soient éventuellement récupérés pour l'évaluation des travaux pratiques qui n'envisagent pas le contrôle continu (des sachets pour chaque TP et chaque modèle devront être mis à disposition de chaque étudiant pour remiser leur modèle de travail).

Titre IV. - Modalités de contrôle des connaissances DFGSO2

Article 29. DFGSO2

NC : Non compensation

UE/EC	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE1 : Anatomie			NC <10	11 (S1)
EC 1 : Anatomie cervico-céphalique		1	<10	
-contrôle partiel 1 (CC)	1h00	0,3		
-contrôle partiel 2 (CC)	1h00	0,3		
-contrôle terminal (CT)	1h00	0,4		
EC 2 : Anatomie des dents temporaires		1	<10	
- contrôle continu (CC) : 1 CC	1h	0,25		
- contrôle terminal (CT)	1h	0,75		
EC 3 : Anatomie des dents permanentes		1	<10	
- contrôle continu (CC) : 4 CC (moyenne des 4 CC)	2h00	0,25		
- contrôle terminal (CT)	2h00	0,75		
2 ^e session : 3 notes individuelles (EC1, EC2, EC3) sans compensation				
EC 1 : Anatomie cervico-céphalique	1h00	1	<10	
EC 2 : Anatomie des dents temporaires	1h00	1	<10	
- dessin		0,5		
- épreuve théorique et reconnaissance de dents		0,5		
EC 3 : Anatomie des dents permanentes	2h00	1	<10	
- dessin		0,5		
- épreuve théorique et reconnaissance de dents		0,5		
UE2 : Immunologie - infectiologie			NC <10	5 (S2)
EC 1 : Immunologie	0h30	1	<10	
EC 2 : Agents infectieux	1h30	1	<10	

UE3 : Physiologie			NC <10	5 (S2)
EC 1 : Hématologie	0h30	1	<10	
EC 2 : Physiologie générale	0h45	1	<10	
EC 3 : Physiologie oro-faciale	1h15	1	<10	
UE 4 : Biologie orale			NC <10	9 (S1)
EC 1 : Génétique	0h30	1	<10	
EC 2 : Biologie du développement oro-facial	1h00	1	<10	
EC 3 : Description histologique et physiologique des tissus dentaires et parodontaux	1h00	1	<10	
UE 5 : Réhabilitation orale			NC <10	11 (S2)
EC 1 : Biomatériaux	1h00	1	<10	
EC 2 : Réhabilitation de la dent vivante et traitement pulpaire conservateur	1h00	1	<10	
EC 3 : Odontologie prothétique	1h00	1	<10	
EC 4 : Posture céphalique - occlusodontie	0h30	1	<10	
UE 6 : Numérique				7 (S1)
EC 1 : Hygiène et sécurité informatique -Contrôle continu (Arche)	-	1	<100%	
EC 2 : Compétences numériques PIX -Contrôle continu (compétences PIX)	-	0,5	<10	
-Contrôle terminal (certification PIX)	2h00	0,5	<10	
UE 7 : Anglais**			<10	2 (S1)
1 ^{ère} session : - Contrôle continu - Épreuve écrite	1h30	0,25 0,75	<10	
2 ^e session : - Contrôle continu (note de la 1 ^{ère} session conservée) - Épreuve orale ou écrite suivant le nombre d'étudiants	1h30	0,25 0,75	<10	
Enseignements librement choisis			Validation	-
Délégués de promotion				
Elu étudiant (UFR odontologie ou collégium santé)				
Histoire de l'odontologie				
Organisation du laboratoire de prothèses dentaires				
Santé en milieu militaire				
Sensibilisation à l'exercice professionnel				
Tutorat institutionnel (Tutorat Santé Lorraine)				
Sous forme d'enseignements dirigés. Présence obligatoire et/ou validation d'un mémoire. Affectation par tirage au sort			<10	
Épreuve de 48 questions courtes				
Huit sous épreuves (une par département d'enseignement) de 6 questions courtes portant	0h48	1	<12	(S2)

sur les connaissances fondamentales en odontologie.
Une moyenne de 12 à l'ensemble de l'épreuve est exigée pour valider l'épreuve de 48 questions courtes.
En cas de redoublement, les étudiants repassent l'épreuve de questions courtes.

Enseignements liés à la vie universitaire (arche)

Module de formation numérique de UL
Module de formation pour tous les étudiants de Licence de UL (SENSE niveau 1)
Module de formation VSS

Attestation
de suivi ou
de
réalisation

Tout le
long de
l'année

*Pour les épreuves et les cours de préparation, chaque étudiant devra disposer d'un ordinateur portable équipé du WIFI.

**La présence en cours (ED) est obligatoire à l'horaire donné par le service de la scolarité. Les changements de groupe doivent rester exceptionnels et justifiés. Toute modification non signalée à l'enseignant au préalable sera comptabilisée comme absence injustifiée. Les absences et les retards répétés et/ou injustifiés seront sanctionnés, tout comme les comportements anormaux occasionnant un trouble au bon déroulement de l'enseignement, les sanctions allant du simple rappel à l'ordre à l'exclusion du cours, entraînant donc une absence injustifiée.

Travaux pratiques :

UE/EC	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE 9 : TP Morphologie tridimensionnelle des dents		<10	2 (S2)
EC 1 : Sculpture sur plâtre			
1 examen final de 2h00	1		
EC 2 : Céroplastie			
1 examen final de 2h00	1		
Note finale = moyenne des deux épreuves EC1 et EC2	1	<10	
2 ^e session : 1 examen final de 2 heures	1	<10	
UE 10 : TP Odontologie prothétique amovible		<10	2 (S2)
EC 1 : Odontologie prothétique amovible 1			
1 épreuve (TP : 75%, épreuve de 2h et écrit : 25%, épreuve de 30min)	1		
EC 2 : Odontologie prothétique amovible 2			
1 épreuve (TP : 75%, épreuve de 2h et écrit : 25%, épreuve de 30min)	1		
Note finale = moyenne des deux épreuves	1	<10	

2 ^e session : examen pratique (TP 100%, épreuve de 2h) sur l'ensemble du programme	1	<10	
UE 11 : TP Odontologie prothétique fixée			2 (S2)
EC1 : épreuve pratique de prothèse fixée (durée : 2h)	1	<10	
EC2 : épreuve pratique de prothèse fixée (durée : 2h) Fiche de validation des compétences (tous les items doivent être validés)	1	Note à l'épreuve pratique <10 ou non validation de la fiche de validation des compétences	
1 ^e session : pour être validée, l'étudiant doit obtenir la note moyenne minimale de 10/20 (moyenne des deux épreuves pratiques) ET avoir validé toutes les compétences inscrites sur la fiche de validation		<10	
2 ^e session : épreuve pratique de prothèse fixée (examen final, durée : 2h)	1	<10	
UE 12 : TP Odontologie conservatrice		<10	2 (S2)
EC 1 : Odontologie conservatrice 1	1/3	Durée épreuve 2h	
EC 2 : Odontologie conservatrice 2	2/3	Durée épreuve 2h	
Note finale = moyenne des deux épreuves	1	<10	
2 ^e session : Examen pratique sur l'ensemble du programme	1	Durée épreuve 2h <10	
UE 13 : TP Prophylaxie (validant SSES théorique)			1 (S1)
contrôle terminal (C.T.) (examen 20 minutes)	1	<10	
2 ^e session : examen sur l'ensemble du programme		<10	
UE 14 : TP Biomatériaux			1 (S2)
contrôle continu (C.C.) (note de TP)	0,4	<10	
contrôle terminal (C.T.) (examen 30 minutes)	0,6	<10	
2 ^e session : examen sur l'ensemble du programme (examen 30 minutes)		<10	
Stage d'initiation aux soins infirmiers		Validation	-

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre IV. - Modalités de contrôle des connaissances et compétences DFGSO3

Article 30. DFGSO3

NC : Non Compensation

UE/EC	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE 1 : Pathologies systémiques et odontologie	1h00	1	<10	6 (S1)
UE 2 : Prévention et promotion de la santé orale (validant SSES théorique)			NC <10	4 (S2)
EC 1 : Santé publique et service sanitaire	0h30	1	<10	
EC 2 : Prévention	0h30	1	<10	
UE 3 : Croissance et développement	1h	1	<10	3 (S1)
UE 4 : Réhabilitation orale			NC <10	7 (S1)
EC 1 : Biomatériaux				
Examen écrit	1h00	0,9	<10	
TP biomatériaux	Compte rendu de TP	0,1	<10	
EC 2 : Pathologies pulpaire et péri-dentaires	0h20	1	<10	
EC 3 : Odontologie prothétique	1h00	1	<10	
UE 5 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance			NC <10	6,5 (S1)
EC 1 : Microbiologie	0h30	1	<10	
EC 2 : Anti-infectieux et antibiorésistance	0h30	1	<10	

EC 3 : Infectiologie, prévention des infections liées aux soins	1h	1	<10	
UE 6 : Numérique		1	<10	3,5 (S1)
Contrôle continu	NA	0,25	<1000 étoiles	
Validation du module sécurité (site UL)	NA	0,25	Non validation	
Épreuve pratique sur tablette	0h30	0,25	<10	
Sessions formation proposée dans le cadre du numérique en santé	NA	0,25	Validation à la présence	
UE 7 : Communication et professionnalisme	0h30	1	<10 ou absence	4 (S2)
Présence des étudiants lors des ED + épreuve écrite (format papier ou UNESS)				
UE 8 : Biologie orale	1h00	1	<10	3 (S2)
UE 9 : Chirurgie orale, médecine orale et thérapeutiques			<10	4,5 (S2)
EC 1 : Anatomopathologie et histopathologie	0h30	1	<7	
EC 2 : Médecine orale, chirurgie orale	1h00	1	<7	
EC 3 : Pharmacologie générale	1h00	1	<7	
UE 10 : Biophysique et techniques radiologiques	1h00	1	<10	3 (S2)
UE 11 : Parodontologie			NC <10	4 (S2)
EC 1 Étiologie et pathologie des maladies parodontales	1h	1	<10	
EC 2 Consultation et traitement parodontal	1h	1	<10	
UE 12 : Anglais			Présence	1 (S2)
Enseignements librement choisis			Validation	-
Délégués de promotion				
Anglais général et professionnel				
Elu étudiant (UFR odontologie ou collegium santé)				
Initiation à l'ODF				
Histoire de l'odontologie				
Organisation du laboratoire de prothèses dentaires				
Anatomie dentaire				

Citoyenneté associative étudiante				
Monitorat en simulation haptique				
Santé en milieu militaire				
Monitorat santé en milieu militaire				
Sport collectif académique				
SUAPS Mobilisation de la personne				
Tutorat institutionnel (Tutorat santé lorraine)				
Tutorat institutionnel (Tutorat d'Année Supérieur) dans le cadre du Tutorat Associatif Dentaire des Étudiants de Nancy (TADEN)				
Sous forme d'enseignements dirigés. Présence obligatoire et/ou validation d'un mémoire. Choix réalisé selon classement.			<10	
Épreuve de 54 questions courtes Neuf sous épreuves (une par département d'enseignement) de 6 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie Une moyenne de 12 à l'ensemble de l'épreuve est exigée pour valider l'épreuve de 54 questions courtes. En cas de redoublement, les étudiants repassent l'épreuve de questions courtes.	0h54	1	<12	(S2)
Enseignements liés à la vie universitaire (Arche) Module de formation numérique de UL Module de formation pour tous les étudiants de Licence de UL (SENSE niveau 1) Module de formation VSS			Attestation de suivi ou de réalisation	Tout le long de l'année

* Validant service sanitaire.

** Pour les épreuves et les cours de préparation, chaque étudiant devra disposer d'un ordinateur portable équipé du WIFI.

*** La validation de l'anglais se basera sur l'assiduité et la participation au travail de groupe. Un minimum de 5 ateliers réalisés sur la plateforme EDOLang ainsi qu'un rapport d'activité seront exigés.

Travaux pratiques

UE/EC	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE 14 : TP Endodontie		<10	2 (S2)
EC 1 : Endodontie 1 (TP : 75% et écrit : 25%, 2h d'épreuve TP et 15min d'épreuve écrite)	1		
EC 2 : Endodontie 2 (TP : 75% et écrit : 25%, 2h d'épreuve TP et 15min d'épreuve écrite)	1		
Note finale = moyenne des deux EC	1	<10	
2 ^e session : (TP : 75% et écrit : 25%, 2h d'épreuve TP et 15min d'épreuve écrite) Épreuve sur l'ensemble du programme	1	<10	
UE 15 : TP Odontologie conservatrice		<10	2 (S2)
EC 1 : Odontologie conservatrice 1 (TP : 75% 1h45 d'épreuve et écrit : 25% 15min d'épreuve)	1		
EC 2 : Odontologie conservatrice 2 (TP : 75% 1h45 d'épreuve et écrit : 25% 15min d'épreuve)	1		
Note finale = moyenne des deux EC	1	<10	
2 ^e session : examen sur l'ensemble du programme 15 points de pratique (1h 45 minutes) + 5 points de théorie (15 minutes)	1	<10	
UE 16 : TP Odontologie prothétique amovible		Non validation de l'EC 1 ou note EC2 <10	2 (S2)
EC 1 : Odontologie prothétique amovible 1 – Évaluation des compétences (tous les items doivent être validés)	1	Pas de note, l'EC est « validé » ou « non validé ». Pour que l'EC soit « validé », la fiche de validation des différentes compétences doit être complètement validée	
EC 2 : Odontologie prothétique amovible 2 (TP 100%, épreuve de 3h)	1		
Validation finale : EC 1 validé et note EC2 <10	1	<10	

2 ^e session : épreuve pratique de prothèse amovible (durée : 3h)	1	<10	
UE 17 : TP Odontologie prothétique fixée		<10	2 (S2)
EC 1 : Odontologie prothétique fixée 1 (épreuve : 2h)	1		
EC 2 : Odontologie prothétique fixée 2 (épreuve : 2h)	1		
Note finale = moyenne des deux EC	1	<10	
2 ^e session : examen sur l'ensemble du programme (épreuve : 2h)	1	<10	
UE 18 : TP Parodontologie			1 (S2)
Contrôles continus		Validation	
UE 19 : TP Odontologie pédiatrique		<10	1 (S2)
EC1 : Odontologie pédiatrique semestre 1 (TP = 75% épreuve de 2h, écrit = 25%, épreuve de 15min)	1		
EC 2 : Odontologie pédiatrique semestre 2 (TP = 75% épreuve de 2h, écrit = 25% épreuve de 15min)	1		
Note finale = moyenne des deux EC	1	<10	
2 ^e session : examen sur l'ensemble du programme (TP = 75% épreuve de 2h, écrit = 25%, épreuve de 15min)	1	<10	
UE 20 : TP d'éducation à l'hygiène orale (validant SSES théorique)			0,5 (S2)
Sous forme de contrôles continus (présence aux trois TP)		Validation	
2 ^e session : contrôle terminal (examen 15 minutes)		<10	
Stage clinique d'initiation aux fonctions odontologiques		Validation	-
AFGSU (Geste et soins d'urgence) niveau 1		Validation	-

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre IV. - Modalités de contrôle des connaissances et compétences DFASO1

Article 31. DFASO1

NC : Non Compensation

UE/EC	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE 1 : Orthopédie dento-faciale - Odontologie pédiatrique			NC <10	6 (S1)
EC 1 Orthopédie dento-faciale	1h00	1	<10	
EC 2 Prévention et thérapeutiques en odontologie pédiatrique	1h00	1	<10	
UE 2 Prévention des infections et de l'antibiorésistance			NC <10	7 (S1)
EC 1 Hygiène	0h30	1	<10	
EC 2 Prescription des anti-infectieux	0h30	1	<10	
UE 3 Professionnalisme			<10	4 (S2)
EC 1 Système de santé, droit de la santé, éthique et déontologie	0h30	1	<10	
UE 4 Evidence based dentistry (initiation à la recherche)			NC <10	5 (S2)
EC 1 Initiation à la recherche	0h30	1	<10	
EC 2 Épidémiologie	1h00	1	<10	
UE 5 Réhabilitation orale			NC <10	10 (S1)
EC 1 Biomatériaux	0h30	1	<10	
EC 2 Réhabilitation coronaire et endodontie	0h45	1	<10	
EC 3 Odontologie prothétique	1h00	1	<10	
EC 4 Occlusodontie	0h30	1	<10	
UE 6 Examens complémentaires			<10	8 (S2)
EC 1 Anatomie pathologique	1h00	1	<7	
EC 2 Examens biologiques et outils diagnostiques	0h30	1	<7	
EC 3 Imagerie clinique	1h00	1	<7	
UE 7 Médecine et chirurgie orales			<10	7 (S2)
EC 1 Chirurgie orale	1h00	1	<7	
EC 2 Pharmacologie et anesthésiologie	1h00	1	<7	
EC 3 Médecine orale	1h00	1	<7	
UE 8 Parodontologie			NC <10	7 (S1)
EC 1 Parodontologie	1h00	1	<10	
EC 2 Implantologie	1h00	1	<10	
UE 9 Prévention, promotion de la santé globale et environnementale			NC <10	6 (S2)
EC 1 Écoresponsabilité en odontologie	0h20	1	<10	

EC 2 Prévention et promotion de la santé globale	0h20	1	<10	
EC 3 Prévention liée à l'exercice professionnel odontologique	0h20	1	<10	
Enseignements librement choisis			Validation	-
Sous forme d'enseignements dirigés => présence obligatoire et/ou validation d'un mémoire. Choix réalisé selon classement.			Validation	
Aide opératoire aux internes Délégués de promotion Organisation du laboratoire de prothèses dentaires Santé en milieu militaire Monitorat santé en milieu militaire Aide opératoire des enseignants de prothèse Aide sociale à l'enfance-prévention Apprentissage langue des signes française Citoyenneté associative étudiante Éducation à la santé orale du tout petit en crèche/PMI Élu étudiant (UFR odontologie ou collégium santé) Hygiène et asepsie Initiation clinique aux soins spécifiques Stage d'observation à l'université de Birmingham Monitorat en simulation haptique mention prothèse Prévention en milieu scolaire Soins sous microscope opératoire Sport collectif académique SUAPS Monitorat travaux pratiques Tutorat institutionnel (Tutorat Santé Lorraine) Tutorat d'Année Supérieure dans le cadre du Tutorat Associatif Dentaire des Étudiants de Nancy (TADEN) Tutorat service sanitaire en santé Valorisation par la création d'entreprise en santé				
Stages hospitaliers cliniques 2^e cycle (notes /20) Validation = note terminale supérieure ou égale à 10/20 pour chacun des enseignements cliniques (pour chaque année DFASO1 et DFASO2, note terminale = moyenne des notes obtenues lors des deux évaluations semestrielles. La note finale de validation = la note obtenue en DFASO1 compte pour 1/3 et celle de DFASO2 pour 2/3)				-
Prothèses		1	<10	
Prothèses S1				
Prothèses S2				
Parodontologie		1	<10	
Parodontologie S1				
Parodontologie S2				
Odontologie conservatrice – endodontie		1	<10	
Odontologie conservatrice – endodontie S1				
Odontologie conservatrice – endodontie S2				
Chirurgie orale		1	<10	

Chirurgie orale S1				
Chirurgie orale S2				
Odontologie pédiatrique		1	<10	
Odontologie pédiatrique S1				
Odontologie pédiatrique S2				
Orthopédie Dento Faciale				
Orthopédie Dento Faciale S2		1	<10	
Service sanitaire des étudiants en santé (SSES)				(S2)
Action partie 1 : préparation de l'action de prévention sur le terrain			Validation	
Conception du projet, travaux dirigés avec les enseignants + présentation du projet			Validation	
Poursuites des actions partie 2 : actions de prévention/promotion de la santé sur le terrain			Validation	
Présentation, retour d'expérience et évaluation des actions			Validation	
Stage d'immersion et de sensibilisation au handicap			Validation	-
Atelier compétences psychosociales en santé			Validation	(S2)
Épreuve de 72 questions courtes				
Neuf sous épreuves (une par département d'enseignement) de 8 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie				
Une moyenne de 12 à l'ensemble de l'épreuve est exigée pour valider l'épreuve de 72 questions courtes.				
En cas de redoublement, les étudiants repassent l'épreuve de questions courtes.				
	1h12	1	<12	(S2)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre IV. - Modalités de contrôle des connaissances et compétences DFASO2

Article 32. DFASO2

NC : Non Compensation

UE/EC	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
UE 1 Orthopédie dento-faciale-odontologie pédiatrique			NC <10	7 (S1)
EC 1 Orthopédie dento-faciale	1h00	1	<10	
EC 2 Odontologie pédiatrique	1h00	1	<10	
UE 2 Parodontologie - Implantologie			NC <10	6 (S1)
EC 1 Parodontologie	1h00	1	<10	
EC 2 Implantologie	1h00	1	<10	
UE 3 Médecine et chirurgie cervico-faciales			<10	10 (S2)
EC 1 Médecine et chirurgie orale	1h00	1	<7	
EC 2 Chirurgie cervico-faciale	1h00	1	<7	
EC 3 Cancérologie	1h00	1	<7	
UE 4 Communication et professionnalisme			NC	5 (S2)
EC 1 Communication 1ère session : validation par la présence aux ED 2ème session : rendu d'un travail personnel	-	1	1ère session : validation à la présence 2ème session : note du travail personnel	
EC 2 Droit médical appliqué à l'odontologie	1h00	1	<10	
UE 5 Soins centrés sur les patients vulnérables			NC <10	9 (S2)
EC 1 Odontologie gériatrique	1h00	1	<10	
EC 2 Situation de handicap	0h30	1	<10	
EC 3 Personnes fragiles	0h30	1	<10	
EC 4 Bonne pratique des soins spécifiques Comprenant également un stage obligatoire en Unité de Long Séjour Gériatrique hospitalier (validation par la présence et	0h30	1	<10	

rédaction d'un rapport, à valider avant les délibérations de 2 ^e session du 2 ^e semestre)			Validation stage ULSG	
UE 6 Réhabilitation orale			NC <10	15 (S1)
EC 1 Odontologie prothétique	1h00	1	<10	
EC 2 Occlusodontie, orthèses d'avancée mandibulaire et traitement des troubles du sommeil	1h00	1	<10	
EC 3 Endodontie	0h30	1	<10	
EC 4 Technologies récentes	0h30	1	<10	
UE 7 : Radioprotection en cabinet dentaire			<10	3 (S2)
EC1 : Radioprotection en cabinet dentaire	1h00	1	<10	
Examen validant la certification de radioprotection*				
UE 8 Les douleurs oro-faciales			<10	2 (S1)
EC 1 Les douleurs oro-faciales : diagnostic et traitement	1h00	1	<10	
Enseignements librement choisis			Validation	-
Sous forme d'enseignements dirigés : présence obligatoire et/ou validation d'un mémoire. Choix réalisé selon classement			<10	
Délégués de promotion				
Organisation du laboratoire de prothèses dentaires				
Santé en milieu militaire				
Monitorat santé en milieu militaire				
Aide opératoire des enseignants de prothèse				
Aide sociale à l'enfance-prévention				
Apprentissage langue des signes française				
Citoyenneté associative étudiante				
Éducation à la santé orale du tout petit en crèche/PMI				
Elu étudiant (UFR odontologie ou collégium santé)				
Hygiène et asepsie				
Prévention en milieu scolaire				
Soins sous microscope opératoire				
Sensibilisation à la recherche - Halle technique				
Sport collectif académique				
SUAPS				
Monitorat travaux pratiques				
Assistance opératoire Parodontologie				
Préparation internat				
Initiation clinique aux soins spécifiques				
Aide opératoire en dermatologie buccale				
Tutorat institutionnel (Tutorat santé lorraine)				
Tutorat institutionnel (Tutorat d'Année Supérieur) dans le cadre du Tutorat Associatif Dentaire des Étudiants de Nancy (TADEN)				
Tutorat Service Sanitaire en Santé				
Valorisation par la création d'entreprise en santé				

	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT)			<10	3(S2)
Écrit : (2 groupes d'épreuves)				

- 1 ^{er} groupe : 6 épreuves portant sur des questions à caractère clinique	3h00	1	<10	
- 2 ^e groupe : Neuf sous épreuves (une par département d'enseignement) de 10 questions courtes portant sur les connaissances fondamentales en odontologie. Une note de 12 à chacune des sous épreuves est exigée pour valider l'épreuve de 90 questions courtes. Pour les 2 groupes d'épreuves, le candidat ayant obtenu la moyenne mais une note éliminatoire (<7) à une ou plusieurs épreuves ou sous-épreuves écrites repasse l'épreuve ou les épreuves concernées.	1h30	1	<12	
Oral : (1 groupe d'épreuve)				
- 5 stations ECOS sans geste clinique (7 min/station)			<10	
- 2 stations ECOS avec geste clinique (8 min/station)			<10	
Le CSCT Oral est obtenu dès lors que la moyenne des notes aux 7 stations est ≥ 10 , Dans le cas contraire, l'étudiant se présentera à la 2 ^e session, répondant aux critères de validation suivants :				
- 5 stations ECOS sans geste clinique (7 min/station)			<10	
Validation CSCT : Obtention de la moyenne de chaque groupe d'épreuves (<u>pas de compensation entre les différents groupes d'épreuves</u>)				
Écrit : le candidat ayant obtenu la moyenne mais une note éliminatoire (<7) à une ou plusieurs épreuves écrites repasse l'épreuve ou les épreuves concernées				
Oral : moyenne sur l'ensemble des stations ECOS (note éliminatoire <10).				
Stages hospitaliers cliniques 2^e cycle (notes /20) Validation = note terminale supérieure ou égale à 10/20 pour chacun des enseignements cliniques (pour chaque année DFASO1 et DFASO2, note terminale = moyenne des notes obtenues lors des deux évaluations semestrielles. La note finale de validation = la note obtenue en DFASO1 compte pour 1/3 et celle de DFASO2 pour 2/3)		1	<10	-
Prothèses note terminale DFASO1+DFASO2		1	<10	
Prothèses S1 DFASO2				
Prothèses S2 DFASO2				
Parodontologie note terminale DFASO1+DFASO2		1	<10	
Parodontologie S1 DFASO2				
Parodontologie S2 DFASO2				
Odontologie conservatrice – endodontie note terminale DFASO1+DFASO2		1	<10	
Odontologie conservatrice – endodontie S1 DFASO2				
Odontologie conservatrice – endodontie S2 DFASO2				
Chirurgie orale note terminale DFASO1+DFASO2		1	<10	
Chirurgie orale S1 DFASO2				
Chirurgie orale S2 DFASO2				
Odontologie pédiatrique note terminale DFASO1+DFASO2		1	<10	
Odontologie pédiatrique S1 DFASO2				
Odontologie pédiatrique S2 DFASO2				
Orthopédie Dento Faciale		1	<10	
Orthopédie Dento Faciale S1 DFASO2				
Orthopédie Dento Faciale S2 DFASO2				

Urgences dentaires adultes		1	<10	
Urgences dentaires adultes S1 DFASO2				
Urgences dentaires adultes S1 DFASO2				
AFGSU			Validation	-
Niveau 2				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre IV. - Modalités de contrôle des connaissances et compétences TCEO1

Article 33. TCEO1

NC : non compensation

	Durée des épreuves	Coef	Note éliminatoire /20	ECTS (semestre)
Unité d'enseignement 1			<10 NC	7,5 (S1)
EC1 Accompagnement professionnel	0h15	1	<10	
EC2 Comptabilité	0h15	1	<10	
EC3 Gestion	0h15	1	<10	
EC4 Droit professionnel et médical	0h30	1	<10	
EC5 Médiation et expertise	0h15	1	<10	
Stage de sensibilisation au handicap			Validation : Présence	1 (S1)
TP Ergonomie				1 (S1)
-participation au TP			Absence	
-2 ^{ème} session : examen sur l'ensemble du programme	0h15		<10	
TP Hygiène				0,5 (S1)
-participation au TP			Absence	
-2 ^{ème} session : examen sur l'ensemble du programme	0h15		<10	
TP DRE (endodontie et prothèse)				1 (S1)
Atelier de préparation à la thèse d'exercice				0,5 (S1)
Atelier conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes				0,5 (S1)
Stages hospitaliers odontologiques				18(S1)+18(S2)
Stage acquis définitivement en cas de redoublement		S1 1 S2 1	<10 <10	
Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	≥ 250h		Validation	12 (S2)
Validé par la réalisation d'une activité clinique minimale de 250h, après avis du maître de stage et évaluation du rapport de stage. Stage acquis définitivement				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Titre V. –

Tableau des enseignements librement choisis

TABLEAU DES UE librement choisies 2025/2026
Sous forme d'enseignements dirigés : PRESENCE OBLIGATOIRE

Optionnel	Responsable	Nombre de postes ouverts				VALIDATION	SESSION
		DFGS02	DFGS03	DFAS01	DFAS02		
Aide opératoire aux internes	Dr VAILLANT Dr JURAS			9		Présence OBLIGATOIRE à toutes les vacances	1
Aide opératoire en dermatologie buccale	Dr KICHENBRAND				4	Assiduité + présentation d'un cas clinique	1
Aide sociale à l'enfance - Prévention au sein des maisons d'enfants et foyers parentaux	Dr JAGER			6		Double validation Optionnel / Service Sanitaire Validation sur la présence aux ED et aux différentes interventions et sur la réalisation du projet pédagogique à visée préventive (1 projet unique par groupe).	1
Anatomie dentaire	Dr JANTZEN		8			Mémoire en binôme - Présentation à l'oral d'un travail personnel à réaliser sous forme de support vidéo/tutoriel	1
Anglais général et professionnel	Mme DIPPENWEILER		15			Présentation orale sur un sujet au choix + contrôle terminal	1
Apprentissage Langue des Signes Française	Dr KICHENBRAND			Condition nécessaire : 5 étudiants minimum et maximum pour bénéficier du tarif de 100 €		Assiduité avec attestation de présence signée par le responsable formation	1
Assistance Opératoire-Parodontologie	Pr BISSON				2	Participation effective aux différentes activités / Validation par le Dr Bisson sur l'assistance et la motivation observées lors des séances / Réalisation d'un mémoire	1
Citoyenneté associative étudiante	Pr MARTRETTE		10			Présentation des objectifs réalisés durant l'année (entretien oral + rapport écrit)	1
Délégué de promotion	Dr YASUKAWA	2	2	2	2	Participation effective aux activités liés aux différents profils ; Participation effective aux différentes réunions et commissions ; Réalisations des plannings et des répartitions	1
Education à la santé orale du tout-petit en crèches/PMI	Dr JAGER			2		Double validation Optionnel / Service Sanitaire Validation sur la présence aux ED et aux différentes interventions et sur la réalisation du projet pédagogique à visée préventive (1 projet unique par groupe).	1



Elu étudiant (UFR odontologie ou collegium santé)	Dr YASUKAWA	1	1	1	1	Participation effective aux différentes activités Validation par les pairs des différentes activités réalisées.	1
Histoire de l'Odontologie	Pr STRAZIELLE	6	6			Participation aux enseignements et soutenance orale d'un mémoire	1
Hygiène & asepsie	Dr BAUDET			2	2	Participation active à un maximum d'actions proposées en prenant en compte les contraintes du planning hospitalier de chaque étudiant inscrit à l'optionnel.	1
Initiation clinique aux soins spécifiques	Pr STRAZIELLE			3	3	Participation active aux soins dispensés aux patients à besoins spécifiques à raison de 20 vacations cliniques réparties dans l'année Présentation orale d'un cas clinique choisi parmi les patients suivis au cours du stage devant deux des praticiens impliqués dans l'optionnel.	1
Monitorat en simulation haptique_ mention prothèses	Dr CORNE Dr VAILLANT		5	5		Assiduité (tenue d'un registre numérique de présence) / Rédaction d'un guide/mémoire par groupe d'étudiants-moniteurs	1
Monitorat santé en milieu militaire	Dr KICHENBRAND		1			Assiduité (présence obligatoire à toutes les séances/cours)	1
Organisation du laboratoire de prothèses dentaires	Dr VAILLANT	5	5	5	5	Grille d'évaluation du maître de stage + Mémoire + Soutenance	1
Internat	Dr JURAS				15	Participation à l'ensemble des séances de préparations (en présentiel et en distanciel) – toute absence devra pouvoir être justifiée Passage obligatoire de l'épreuve locale d'internat blanc Passage OBLIGATOIRE du concours de l'internat (national)	1
Pliage et gouttières ODF	Dr VANDE VANNET		20			Participation active aux ateliers et aux séances encadrées. Réalisation et présentation des dispositifs amovible complet en respectant les critères techniques. Evaluation des connaissances pratiques et un examen de pliage.	
Prévention en milieu scolaire (classes de grande section, CP et CE1)	Dr JAGER			8		Double validation Optionnel / Service Sanitaire Validation sur la présence aux ED et aux différentes interventions et sur la réalisation du projet pédagogique à visée préventive (1 projet unique par groupe).	1
Santé en milieu militaire	Dr KICHENBRAND	Entre 15 et 20				Examen à base de courtes questions rédactionnelles et/ou QCM portant sur l'enseignement. Durée de l'épreuve 1 heure	1



Sensibilisation à l'exercice professionnel	Dr VAILLANT Dr JURAS	60				Rapport de stage écrit + grille d'évaluation du maître de stage	1
Sensibilisation à la recherche - optionnel halle technique	Dr VINCENT				5 à 10	Ecriture d'un rapport + soutenance orale + validation d'un SIR	1
Soins sous microscope opératoire	Dr BALTHAZARD			7	7	Comportement de l'étudiant, Ponctualité de l'étudiant, Intérêt clinique et investissement de l'étudiant, Réalisation d'un cas clinique sous microscope au cours de la 2e année	1
Sport collectif académique	Pr MARTRETTE		20	20	20	Fiche d'auto évaluation gérée par le responsable d'équipe et le responsable de l'association DSN	1
Stage d'observation à l'université de Birmingham (USA). 1 mois (Temps Plein) avec possibilité de le faire par anticipation	Dr JOSEPH			2 étudiants (par an) à répartir sur les 3 années		Présentation d'un rapport écrit et attestation de présence de l'université de Birmingham	1
SUAPS - Mobilisation de la personne	M. BERGANTZ		18			Engagement dans l'action, progrès, assiduité et connaissances acquises ; Validation impérative des 3 activités physiques et sportives ; Rattrapage dans le cas contraire de l'APS (ou des APS) non validée(s) par l'enseignant	1
SUAPS - Mobilisation de la personne	M. BERGANTZ			A déterminer	A déterminer	Respect du contrat	1
Travaux pratiques	Pr MORTIER			2	reconduction	Assiduité, implication, qualités relationnelles de l'étudiant, engagement sur 2 ans	1
	Dr BALTHAZARD			4	reconduction	Engagement sur 2 ans, assiduité, implication pédagogique, respect des enseignants et des étudiants, intérêt pour la discipline endodontique	1
	Dr VAILLANT			5	reconduction	Assiduité	1
	Dr DE MARCH			4	reconduction	Assiduité / Engagement dans l'accomplissement des besoins et objectifs pédagogiques d'enseignements du TP	1
	Dr HIRTZ			4	reconduction	Assiduité - Engagement sur 2 ans	1
	Dr CORNE Dr MOUGEL			4		Assiduité et proactivité lors des TP Engagement dans l'accomplissement des besoins et objectifs pédagogiques d'enseignements du TP	1
	Dr AMORY			2		Assiduité, engagement sur 2 ans	1



	Dr PREVOST			3		Assiduité, engagement sur 2 ans	1
	Pr STRAZIELLE M. LORRAIN			3		Assiduité, engagement sur 2 ans	1
Tutorat institutionnel (Tutorat Santé Lorraine)	Dr YASUKAWA	10	4			Participation effective aux différentes activités Rédaction d'un compte-rendu / rapport d'activité.	1
Tutorat institutionnel (Tutorat d'année supérieure) dans le cadre du Tutorat Associatif Dentaire des Etudiants de Nancy (TADEN))	Dr YASUKAWA		6	6	à déterminer	Participation aux activités pédagogiques et aux réunions + évaluation par les pairs	1
Tutorat service sanitaire en santé	Dr VEYNACHTER				4	Aide apportée à la réalisation des projets pédagogique, aide à la logistique et suivi des projets de service sanitaire	1
Valorisation par la création d'entreprise en santé	Dr KICHENBRAND			Variable (places disponibles réparties entre les filières)		Assiduité sur la semaine dédiée + présentation d'un projet de création d'entreprise	1

En fonction des effectifs d'étudiants dans les différentes années, le nombre de postes (optionnels) ouverts peut être modifié.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 12/06/2025

Le doyen de la faculté d'odontologie de Lorraine

Monsieur K. YASUKAWA

La présidente de l'université de Lorraine

Madame H. BOULANGER

Avis du conseil de l'UFR.
le 12/06/2025

Approbation du conseil du collégium santé
le

Avis du conseil de la formation
le

* validation du stage accordée :
stage effectué dans sa totalité
appréciation du maître de stage (assiduité, conduite générale, le travail, la conscience professionnelle, l'application pratique des connaissances, la qualité des services rendus)
tenue du carnet de bord
examen oral devant jury

Intitulé du diplômeLICENCE STAPS - Année universitaire 2025/2026																						
Composante(s) concernéesFACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																						
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 0 (doublement sur autorisation du jury)																						
COLLEGIUM SANTE																						
N° Semestre		Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve(s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
	Site Nancy	Site Epinal	Semestre 1																			
S1	1JU14N01	1JU14E01	UE	UE 101 Connaissances Théoriques et Pratiques des APS-1	9	9			6							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N01	1JE14E01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JE14N02	1JE14E02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JE14N03	1JE14E03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique C-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JU14N02	1JU14E02	UE	UE 102 Sciences Humaines et Sociales 1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N04	1JE14E04	EC	EC Sociologie du sport et du corps		50%	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N05	1JE14E05	EC	EC Psychologie et sciences cognitives		50%	CT	Ecrit	2	15 à 30 mn par épreuve écrite	écrit *0,3 / écrit *0,7	écrit	1	30'	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JU14N03	1JU14E03	UE	UE 103 Système musculo-squelettique : anatomie et physiologie	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N06	1JE14E06	EC	EC Anatomie descriptive et fonctionnelle du squelette axial		50%	CT	Ecrit	2	20 à 30 mn par épreuve écrite	50% par écrit	écrit	1	30	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N07	1JE14E07	EC	EC Physiologie des grandes fonctions - Contraction musculaire		50%	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JC14N01	1JC14E01	Choix 1 sur 2	Choix de Parours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	1JH14N	1JH14E01	PAR	Parcours STAPS																		10
S1	1JU14N04	1JU14E04	UE	UE 104 Méthodologie du Travail Universitaire, Projet Perso. et Pro.	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N08	1JE14E08	EC	EC Méthodologie du Travail Univ. & Recherche documentaire		1	CC	Ecrit et Oral	3	écrit 1h30 / oral 15 mn max	Fiche Lecture *0.2 / Oral *0.3 / Ecrit * 0.5	écrit	1	1h30	1	sur 20	NON			non	nc	10
S1	1JU14N05	1JU14E05	UE	UE 105 Bases et mise à niveau en SVS et SHS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N09	1JE14E09	EC	EC Mise à niveau en Maths-Physique pour l'analyse de l'AP		50%	CT	Ecrit	1	30' à 1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N10	1JE14E10	EC	EC Bases en Sciences Humaines et Sociales		50%	CT	Ecrit	1	15 à 30 mn par épreuve écrite	1	écrit	1	15 à 30 mn	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JU14N06	1JU14E06	UE	UE 106 Culture STAPS 2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N11	1JE14E11	EC	EC Evolution et Organisation des Activités Physiques &Sportives		1	CT	Ecrit	1	1h	nc	Ecrit	1	1h	1					non		10
	1JH14N	1JH14E02	PAR	Parcours Santé (UEs 104 + 105 + 106)																		
S1	1JU14N07	1JU14E07	UE	UE 107 UE English and human anatomy (pour parcours Staps uniquement)	3	3	CT	Compréhension Orale et Ecrit	1	1h30	nc	CO et Ecrit	1	1h à 1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JT14N01	1JT14E01	STG	STG Stage d'observation semestre 1 - facultatif													non concerné			non concerné		
Semestre 2																						
S2	2JU14N01	2JU14E01	UE	UE 201 Connaissances théoriques et pratiques des APS-2	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N01	2JE14E01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JE14N02	2JE14E02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JE14N03	2JE14E03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique C-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JU14N02	2JU14E02	UE	UE 202 Introduction à l'histoire des APS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N04	2JE14E04	EC	EC Histoire: des jeux traditionnels aux enjeux du sport moderne		1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	nc	écrit	1	1h par épreuve é	nc	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JU14N03	2JU14E03	UE	UE 203 Bases théoriques de la production du mouvement en APS	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N05	2JE14E05	EC	EC Métabolisme et Physiologie de la croissance			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S2	2JE14N06	2JE14E06	EC	EC Intro à l'analyse de déterminants biomécaniques du mouvement			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S2	2JE14N07	2JE14E07	EC	EC Neurophysiologie de la production du mouvement			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S1	2JC14N01	2JC14E01	Choix 1 sur 2	Choix de Parours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	2JH14N	2JH14E01	PAR	Parcours STAPS																		
S2	2JU14N04	2JU14E04	UE	UE 204 Méthodologie du Travail Universitaire, Projet Perso. et Pro.	3	3	CC	Ecrit et Oral	3	écrit 1h30 / oral 15 min max	Ecrit (65%) / Oral (30%)	écrit	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N08	2JE14E08	EC	EC MTU - PPP																		
S2	2JU14N05	2JU14E05	EC	UE 205 Dvlpt corporel aux plans sensori-moteur et socioculturel	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N09	2JE14E09	EC	EC Sensibilisation à une approche anthropologique du corps		1	CT	Ecrit	1	30 min	100%	Ecrit	1	30 min	1	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JE14N10	2JE14E10	EC	EC Fondements de la motricité et du développement de l'enfant		1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	100%	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JU14N06	2JU14E06	UE	UE 206 Culture STAPS 2	3	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N11	2JE14E11	EC	EC Ethique et Sport																		
	2JH14N	2JH14E02	PAR	Parcours Santé (UEs 204 + 205 + 206)																		
S2	2JU14N07	2JU14E07	UE	UE 207 Explaining the rules of a sport in English (pour parcours Staps uniquement)	3	3	CC	POC, PE	2	15 minutes POC / 1h PE	50% / 50%	POC	1	15 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N12	2JE14E12	EC	EC Explaining the rules of a sport in English																		
S2	2JT14N01	2JT14E01	STG	STG Stage d'observation semestre 2 - facultatif													non concerné			non concerné		

* Oral de substitution en cas de dispense justifiée de pratique
** chaque épreuve (pratique ou écrit) peut être scindée et se dérouler en plusieurs temps d'évaluation

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

LICENCE STAPS - Année universitaire 2025/2026																					
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																					
Composante(s) concernées																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Session 1																					
Session 2 si CT / 2nde chance si CC																					
Paramétrage APOGEE																					
Semestre 1																					
S3	3IU14N01	UE	UE 301 APSA 3 et Approfondissement APSA 1	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A3		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3IE14N02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B3		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3IE14N03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique Approfondie 1		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3IU14N02	UE	UE 302 Approches historique et anthropologique en lien avec les APS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N04	EC	EC Approche historique et anthropologique du sport moderne		1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N05	EC	EC Approche anthropologique du corps et de la santé		1	CT	Ecrit	1	30 minutes	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IU14N03	UE	UE 303 Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N06	EC	EC Analyse biomécanique du mouvement et de la performance		0,4	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N07	EC	EC Neurosciences du contrôle moteur		0,3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N08	EC	EC Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs		0,3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IC14N01	Choix 1 sur 5	CHOI Choix du parcours	9											sur 20						
S3	3IH14N01	PAR	PAR Parcours STAPS																		
S3	3IU14N04	UE	UE 304 Choix Filières 1 (choix 1 sur 5)	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N09	EC	314 - EC Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Approfondissement			CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N01		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé																		
S3	3IM14N02		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Approfondissement																		
S3	3IM14N03		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée																		
S3	3IM14N04		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Approfondissement																		
S3	3IE14N10	EC	324 - EC Filière EM - Education et Motricité - Approfondissement			CT	Oral et Ecrit	2	Oral 5 à 15', Ecrit 1h	Oral 0,6/Ecrit 0,4	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N05		MATI Filière EM - Education et Motricité																		
S3	3IM14N06		MATI Filière EM - Education et Motricité - Approfondissement																		
S3	3IE14N11	EC	334 - EC Filière ES - Connaissances du milieu entraînement sportif - Approfondissement																		10
S3	3IM14N07		MATI Filière ES - Connaissances institutionnelles : sport fédéral			CT	Ecrit	1	1h	0,3	Ecrit	1	1h	0,3	sur 20	NON				oui	
S3	3IM14N08		MATI Filière ES - Didactique & Dévelop. des qualités physiques			CT	Ecrit (différent initiation)	1	1h	0,7	Ecrit	1	1h	0,7	sur 20	NON				oui	
S3	3IT14N02		STG Filière ES - Stage d'observation en milieu associatif			CT	*****														
S3	3IE14N12	EC	344 - EC Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail - Approfondissement			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N09		MATI Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail																		
S3	3IM14N10		MATI Filière ESPM - Ergonomie du Sport et facteurs de la Performance																		
S3	3IE14N13	EC	354 - EC Filière MS - Management du sport - Approfondissement			CT	Ecrit	3	45min par épreuve écrite	Ecrit*0,33/Ecrit*0,33/Ecrit*0,34	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N11		MATI Filière MS - Management du sport																		
S3	3IM14N12		MATI Filière MS - Management du sport - Approfondissement																		
S3	3IU14N05	UE	UE 305 Choix catalogue (1 sur 5)	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N14	EC	315 - EC Catalogue - Nutrition, sommeil et Bien-Etre			CT	Ecrit	3	30min par épreuve	écrit (nutrition) 0,3 / écrit (sommeil) 0,3/ écrit (bien être) 0,4	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N15	EC	325 - EC Catalogue - A la découverte de votre style d'intervention	3	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N16	EC	335 - EC Catalogue - Sport, dev. durable et transformations écologie			CT	Dossier + Oral**	1	oral 20 min	dossier 0,7 / oral 0,3	Oral **	1	oral 20 min	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N17	EC	345 - EC Catalogue - Techniques d'improvisation & de prise de parole			CT	Pratique	1***	NC		ORAL	1	5 à 20 min	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IE14N18	EC	355 - EC Catalogue - Vulgarisation en STAPS			CT	dossier ou oral	1	oral 5 à 15 min	dossier 0,8 / oral 0,2	Dossier	1		1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IU14N06	UE	UE 306 Choix Filières 2 (choix 1 sur 5)	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IE14N19	EC	316 - EC Filière APAS - Initiation			CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N01		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé																		
S3	3IM14N03		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée																		
S3	3IE14N20	EC	326 - EC Filière EM : Education et Motricité - Initiation			CT	Oral et Ecrit	2	Oral 5 à 15', Ecrit 1h	Oral 0,4/Ecrit 0,6	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N05		MATI Filière EM - Education et Motricité																		
S3	3IE14N21	EC	336 - EC Filière ES : Initiation												sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N07		MATI Filière ES - Connaissances institutionnelles : sport fédéral			CT	Ecrit	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5							
S3	3IM14N13		MATI Filière ES : Dévelop. des qualités physiques			CT	(différent approfondisse	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5							
S3	3IE14N22	EC	346 - EC Filière ESPM : Initiation			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N09		MATI Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail																		
S3			MATI Filière ESPM - Ergonomie du Sport et facteurs de la Performance																		
S3			MATI Filière ESPM - Principes généraux d'Ergonomie																		
S3	3IE14N23	EC	356 - EC Filière MS : Management du sport - Initiation			CT	Ecrit	2	45min par épreuve écrite	Ecrit*0,5/Ecrit*0,5	Ecrit	1	1h30	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IM14N11		MATI Filière MS - Management du sport																		
S3	3IH14N01	PAR	PAR Parcours Santé (Ues 304 Staps + 305 Santé + 306 Santé)	6																	
S3	3IH14N01	PAR	PAR Parcours ORION (Ues 304 Staps + 305 staps + 306 orion)	6																	
S3	3IH14N01	PAR	PAR Parcours Entreprenariat (Ues 304 Staps + 305 staps + 306 entreprenariat)	6																	
S3	3IH14N01	PAR	PAR Parcours AgILES (Ues 304 Staps + 305 staps + 306 AgILES)	6																	
S3	3IU14N07	UE	UE 307 Techniques for summarizing in English	3	1	CT	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	1	Ecrit	1	1h	nc	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3IT14N01	STG	STG Stage d'observation semestre 3 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Semestre 2																					
S4	4IU14N01	UE	UE 401 APSA 4 et Approfondissement APSA 2	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S4	4IE14N01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A4		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	NON	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4IE14N02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B4		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	NON	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4IE14N03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique Approfondie 2		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	NON	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4IU14N02	UE	UE 402 Sciences humaines et sociales 4	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S4	4IE14N04	EC	EC Sciences sociales et sport	</																	

Intitulé du diplôme																				
LICENCE STAPS Parcours Activités Sportives Adaptées - Année universitaire 2025/2026																				
Composante(s) concernées																				
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																				
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																				
COLLEGIUM SANTE																				

*l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année

Intitulé du diplôme																						
LICENCE STAPS Parcours Educatio et Motricité - Année universitaire 2025/2026																						
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																						
COLLEGIUM SANTE																						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Session 1																						
Session 2 si CT / 2nde chance si CC																						
Paramétrage APOGEE																						
Semestre 1																						
S5		UE	UE 521 Concevoir et intervenir en EM -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		EC	EC Péda/dida de l'usage des APSA à des fins éducatives -1	/	3	CT	Ecrit	1	3h	1	Ecrit	1	3h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Analyse de la conception des projets éducatifs -1	/	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Analyse de la mise en oeuvre des projets éducatifs -1	/	1	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min, report note dossier	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	sur 20	NON				oui	dossier 0/ écrit10	
		EC	EC Connaitre et s'initier à l'enseignement d'APSA émergentes -1	/	1	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10	
		STG	STG Stage tuteuré dans une structure à vocation éducative -1*				Attestation*								sur 20	NON				oui	10	
S6		UE	UE 522 Appr. pluridiscip. des app. moteurs & pédagogies corporelles	6	6	CT	Ecrit et/ou Oral	2	2h épreuve écrite et 4h épreuve écrite, oral 15 min à 1h	1	Ecrit et/ou Oral	2	2h épreuve écrite et 4h épreuve écrite, oral 15 min à 1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		UE	UE 523 Théorie et pratique des APSA -1	6	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		EC	EC APSA en approfondissement des compétences -1	/	1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Ecrit 1h à 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
		EC	EC APSA en polyvalence 1	/	1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Ecrit 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
		EC	EC APSA en polyvalence 2	/	1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Ecrit 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours STAPS EM	9	9																	
		UE	UE 524 Connaissances sur les étapes du processus de recherche - SHS	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,7/ Oral * 0,3	Dossier	1	//	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		UE	UE 525 Filière EM - Choix de spécialisation -1	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		EC	EC Filière EM - Parcours AP à fin éducative 1	/	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Filière EM - Parcours professeur des écoles 1	/	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		UE	UE 526 Filière EM - Approfondissement des connaissances 1	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10	
		EC	EC Adaptation d'un projet d'AP à la diversité des publics	/	1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Sensibilisation aux AP à vocation d'une santé durable	/	1	CT	Dossier et Oral	2	Oral 15 à 30 min	Oral*0,7/Dossier*0,3	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC De l'AP français aux systèmes d'EP étrangers	/	1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours Entreprenariat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entreprenariat)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		UE	UE 527 Teaching a foreign language and teaching using it	3	3	CT	Ecrit/Dossier	2	Ecrit 1h	Ecrit *0,5 / Dossier *0,5	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou oral 15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC		
Semestre 2																						
S6		UE	UE 621 Concevoir et intervenir en EM -2	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Péda/dida de l'usage des APSA à des fins éducatives -2		3	CT	Ecrit/Oral	1	Ecrit 3h, Oral 15 min à 1h	1	Ecrit	1	3h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Analyse de la conception des projets éducatifs -2		1	CT	Ecrit ou Oral	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Analyse de la mise en oeuvre des projets éducatifs -2		1	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	Dossier	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
S6		EC	EC EPS et innovations numériques		1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		STG	STG Stage tuteuré dans une structure à vocation éducative -2*				Attestation*								sur 20	NON				oui	10	
		UE	UE 622 Appr. pluridiscip. des modes de vie sains, actifs & durables	6	6	CT	Ecrit/Dossier	2	Ecrit 4h	Ecrit *0,8/Dossier *0,2	Ecrit/Dossier	2	Ecrit 2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		UE	UE 623 Théorie et pratique des APSA -2	6	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC APSA en approfondissement des compétences -2		1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 1h à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Ecrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
		EC	EC APSA en polyvalence 3		1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Ecrit 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
S6		EC	EC APSA en polyvalence 4		1	CT	Ecrit + pratique	2	Ecrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	écrit 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours STAPS EM																			
		UE	UE 624 Connaissances sur les étapes du processus de recherche - SHS	3	3	CT	Dossier/Ecrit ou Oral	2	1h épreuve écrite ou oral 15 min	1	Dossier	1		1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		UE	UE 625 Filière EM - Choix de spécialisation -2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		EC	EC Filière EM - Parcours AP à fin éducative 2		1	CT	Ecrit	1	Ecrit 1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Filière EM - Parcours professeur des écoles 2		1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		UE	UE 626 Filière EM - Approfondissement des connaissances -2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		EC	EC Se spécialiser, se diversifier, se professionnaliser - Droit		1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Initier l'intervenant en AP aux liens entre dév durable & AP		1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		EC	EC Procédures de gestion de projet à vocations éducatives		1	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	Dossier/Ecrit ou Oral	2	1h épreuve écrite ou oral 15 min	1	Dossier	1	0	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	Ecrit 1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON	0	0	0	0	oui	10
			UE 605 Staps	3	3																	
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	Ecrit ou Dossier ou Oral	1	Ecrit 1h ou Oral 15 min	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON	0	0	0	0	oui	10
			UE 605 Staps	3	3																	
		PAR	PAR Parcours Entreprenariat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entreprenariat)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			UE 605 Staps	3	3																	
		UE	UE 627 How to teach PE using the medium of English	3	3	CT	Ecrit ou Oral	1	Ecrit 1h à 2h ou Oral 10 à 15 min	1	Ecrit ou Oral	1	Ecrit									

Intitulé du diplôme																					
LICENCE STAPS Parcours Entraînement Sportif - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernées																					
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
		UE	PARCOURS ES UE 531 Spécialité sportive & Préparation Physique -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Culture, connaissance et intervention dans la discipline -1	/	2	CT	Ecrit + pratique	2	Écrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	EC Développement musculaire - Halterophilie et ses dérivés	/	2	CT	1 animation & 1 pratique	2	nc	Animation *0,6 / Pratique *0,4	Ecrit	1	1h	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	PRI Projet d'optimisation de performance ou de prévention	/	2	CT	Ecrit & Attestation (classement compétition)	1	2h par épreuve écrite	1	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 532 Conception et mise en œuvre de l'encadrement sportif -1	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Analyse et bilan de l'intervention en stage -1	/	3	CT	Dossier + Oraux**	3	Oraux entre : 10 et 15 min 1 ou 2 écrits	Oral1*0,5/ Oral2*0,5	Dossier* + oral	1	Oral : 15 min	2*0,5	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Concepts de planification à des fins de performance	/	1,5	CT	1 ou 2 écrits	1 ou 2	pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	sur 20	NON					10
		EC	EC Connaissance des publics : jeunes sportifs	/	1,5	CT									sur 20	NON					10
		EC	EC Accès à l'expertise et apprentissages sportifs	/	1,5	CT	Ecrit	1	1 ou 2 h par écrit	1	Ecrit	1	1 h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		STG	STG Mise en œuvre des concepts d'entraînement lors d'un stage	/	/	CT	Attestation & Appréciation*	nc	nc	nc	Attestation	nc	nc	nc	sur 20	NON				nc	10
		UE	UE 533 Développement des qualités physiques & Analyse scientifique	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Méthodologie de développement des qualités physiques	/	6	CT									sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Physiologie de développement des qualités physiques	/	6	CT	Ecrits	2	1h30 par écrit	Ecrit 1 *0,4 / Ecrit 2 * 0,6	Ecrit	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Analyse biomécanique et développement des qualités physiques	/	6	CT									sur 20	NON				oui	10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS ES	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 534 EAPS Mesure de la Performance-1 / EGP Méthodologie de projet	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Outils de mesures des performances -1	/	3	CT	Compte-rendus de TP et Ecrit	2 CR de TP + 1 écrit	1 h par écrit	TP*0,6 (2*0,3) / Ecrit*0,4	Ecrit	1	1h	TP*0,6 (2*0,3) / Ecrit*0,4	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour TP
		EC	EC Parcours EGP - Contextualisation & Méthodologie de Projet	/		CT	Dossier	1	/	1	Oral (sous condition de dossier déposé)		15 min	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 535 EAPS Psychologie de la performance / EGP Ressources mentales	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Psycho & Dév des ressources mentales	/	3	CT	Ecrits	2	30 à 45 min pour l'écrit 1 / 2h pour l'écrit 2	Coef 0,5 par épreuve	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON		nc		oui	10
		EC	EC Parcours EGP Coaching : Interventions & Insertion profession	/	3	CT	Dossier et/ou Oral	1 ou 2	Oral 5 à 10 min** (sous condition de dossier déposé)	coeff 1 si une épreuve / coeff 0,5 pour chaque épreuve	Oral** (sous condition de dossier déposé)	1	Oral 5 à 15 min	1	sur 20	NON		nc		oui	10
		UE	UE 536 Initiation & Méthodologie de la recherche -1	3	3	CT	Oraux et dossier	3	Oral 1 10 min / Oral 2 15 min	Oral 1*0,1 / Oral 2*0,2 / Dossier*0,7	Dossier	1	/	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneuriat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneuriat)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 537 Help athletes communicate with foreign medical staff	3	3	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
Semestre 2																					
		UE	PARCOURS ES UE 631 Spécialité sportive & Préparation Physique -2	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Culture, connaissance et intervention dans la discipline -2	/	2	CT	Ecrit + pratique	2	Écrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Ecrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	EC Développement musculaire & Halterophilie performance	/	2	CT	Ecrit & Pratique	2	Ecrit 2h & 1 Pratique (halterophilie)	Ecrit*0,6 / Pratique*0,4	Ecrit	1	2h par écrit	Ecrit*0,6	sur 20	NON		nc	nc	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		PRI	PRI Projet d'optimisation de performance ou de prévention -2	/	2	CT	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par épreuve écrite	1	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 632 Optimisation et mise en œuvre de l'encadrement sportif	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Analyse et bilan de l'intervention en stage -2	/	3	CT	Dossier + Oraux**	3	Oraux entre : 10 et 30 min	Oral1*0,5/ Oral2*0,5	Dossier + oral**	2	Oral 30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Programmation et Périodisation de l'entraînement	/	1,5	CT	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	sur 20	NON		nc	nc	oui	10
		EC	EC Connaissance des publics (féminines, vétérans...)	/	1,5	CT									sur 20	NON				oui	10
		STG	STG Mise en œuvre d'une programmation d'entraînement en stage	/	/	/	Attestation & Appréciation*								sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 633 Risques de blessures : Hygiène du sportif & Réathlétisation	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Risques de blessures & Hygiène du sportif	/	6	CT	Oral** + Animation + Ecrit	3	1h par écrit Oral de 7 à 10 min	Oral *0,4 / Animation *0,3 / Ecrit *0,3	Oral** + Ecrit	2	1h par écrit Oral de 7 à 10 min	Oral *0,4 / (note Animation de 1ère session) *0,3 / Ecrit *0,3	sur 20	NON		nc	0	oui	10 pour l'oral/10 pour l'écrit/0 pour l'animation
		EC	EC Prévention, Réathlétisation & Performance	/	6	CT									sur 20	NON				oui	10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS ES	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 634 EAPS Cinématique de la performance / EGP Gestuelle sportive	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Déterminants cinématiques de la performance	/	3	CT	Dossiers (compte-rendus de TP et/ou productions informatiques)	3	nc	3*0,33	Ecrit ou Production informatique	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Analyse de la motricité sportive - Vidéo 2D	/	3	CT	1 Vidéo	1	nc	1	Vidéo	1	nc	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 635 EAPS : Mesure de la performance-2 / EGP : Conduite de projet	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Outils de mesures des performances -2	/	3	CT	Compte-rendus de TP	3	nc	3*0,33	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Mise en oeuvre d'un projet sportif associatif	/	3	CT	Dossier	1	nc	1	Oral (sous condition de dossier déposé)	1	15 min	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 636 EAPS: Recherche SVS / EGP: Secteurs de professionnalisation	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Méthodologie de la recherche en SVS	/	3	CT	Oraux et dossier	3	Oral 1 10 min / Oral 2 15 min	Oral 1*0,1 / Oral 2 *0,2 / Dossier *0,7	Dossier	1	nc	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Secteurs professionnels : Contextes et outils	/	3	CT	Ecrits	2	1h30 par écrit	2*0,5	Ecrits	2	1h30 par écrit	2*0,5	sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneuriat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneuriat)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 637 Contacting foreign partners who don't speak French	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					
			Bloc fondamental																		
			UE 502 & 503																		
			UE 602 & 603																		

*l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année
** oral conditionné par le dépôt du dossier

Intitulé du diplômeLICENCE STAPS Parcours Ergonomie du Sport et Performance Motrice - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernéesFACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'annéevisée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
COLLEGIUM SANTE																					
Session 1																					
Session 2 si CT / 2nde chance si CC																					
Paramétrage APOGEE																					
Semestre 1																					
		UE	UE 541 Etude & Accompagnement de la Performance - 2	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Fondements psychologiques des facteurs Motivationnel & Emoti	/	2	CT	Compte-rendu	1	---	1	Compte-rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10
S5		EC	EC Fondements de la perception de l'envir. et de l'orga du mvt	/	2	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S5		EC	EC Fondements des caractéristiques de Personnalité	/	2	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S5		UE	UE 542 Performance, Bien-être, Santé	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Bases fondamentales de la Posture et de la Locomotion	/	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S5		EC	EC Charge physique à l'effort : de la contrainte à l'astreinte	/	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S5		UE	UE 543 Méthodologie de la recherche / outils 1	6	6	CT	Compte-rendu	3	---	1	Dossier	1	---	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Recherche 1	/																	
S5		EC	EC Outils 1	/																	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9	CT															
		PAR	PAR Parcours STAPS ESPM	9																	
S5		UE	UE 544 Prévention et à l'Accompagnement de la Performance - 1	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Conception d'une intervention et suivi de stage	/		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S5		EC	EC APS et modalités d'intervention	/	3	CT	Compte-rendu / Pratique	2	---	CR *0,5 / Pratique *0,5	Oral	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10
S5		UE	UE 545 Méthodologie et Ergonomie de l'Activité - 2	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Outils de l'analyse de l'activité	/	1,5	CT	Compte-rendu	1		1	Compte-rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10
S5		EC	EC Gestion de projet en Ergonomie	/	1,5	CT	Oral	1	30 min	1	Oral	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10
S5		UE	UE 546 Méthodologie de l'Interv. et de l'Accompagnement de la Perf.	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		EC	EC Innovation et bases légales de la protection des données	/	1,5	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S5		EC	EC Conception : les bases de la CAO	/	1,5	CT	Oral	2	15 min par épreuve orale	Oral 1 *0,5 / oral 2 *0,5	Oral	2	15 min par épreuve orale	Oral 1 *0,5 / oral 2 *0,5	sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneariat)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S5		UE	UE 547 Defending your opinion in English	3	1	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif																		
Semestre 2																					
		UE	UE 641 Etude & Accompagnement de la Performance - 3	6	6	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Contrôle moteur, aspects structuraux et neurophysiologiques	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		EC	EC Perception, action et prise de décision	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		UE	UE 642 Prévention, Bien-être, Santé	6	6	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Psychologie et psychodynamique du travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		EC	EC Initiation au Droit du Travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		EC	EC Connaissances des Organisations du Travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		UE	UE 643 Méthodologie de la recherche / outils 2	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Recherche 2	/	2	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	NON				oui	10
S6		EC	EC Outils 2	/	4	CT	Compte-rendu	3	---	1	Dossier	1	---	1	sur 20	NON				oui	10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS ESPM																		
S6		UE	UE 644 Prévention et à l'Accompagnement de la Performance - 2	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Conception d'une intervention et suivi de stage	/	1,5	CT	Compte rendu	1	---	1	Compte rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10
S6		EC	EC APS et modalités d'intervention	/	1,5	CT	Ecrit / Pratique	2	2 h par épreuve écrite	Ecrit *0,5 / Pratique *0,5	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S6		STG	STG 604 Stage d'observation ESPM	/		---	Inclus dans le compte rendu de l'EC 1	---	---	---	---	---	Inclus dans le compte rendu de l'EC 1	---	---						
S6		UE	UE 645 Méthodologie de l'Interv. et de l'Accompagnement de la perf.	3	3	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Perspectives & Accompagnement du Sportif Blessé	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		EC	EC Processus de réathlétisation & reprise entraînement/compét.	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10
S6		UE	UE 646 Principes de Communication	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Principes de communication verbale et non verbale	/	1,5	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	NON				oui	10
S6		EC	EC Principes de communication écrite	/	1,5	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneariat)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		UE	UE 647 Defending both sides of an argument in a debate	3	3	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif																		
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					

Intitulé du diplôme																					
LICENCE STAPS Parcours Management du Sport - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernée(s) FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1 (sur autorisation du jury au-delà de la 5ème année d'inscription sur la licence)																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S5			PARCOURS MS																		
		UE	UE 551 Management et environnement professionnel	9	9	CC		4							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Appréhender et investir un environnement professionnel		1	CC	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Management des organisations et des ressources humaines		2	CC	Ecrit/Oral	4	1 écrit 1h / 1 écrit 2h et 2 oraux 15 minutes	Ecrit *0,75 / Oral *0,125 / Oral 0,125	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Les outils du manager						EC 2 et EC 3 évaluées ensemble						sur 20	NON			oui	oui	10
		UE	UE 552 Marketing, entrepreneuriat et communication numérique	6	6	CC		2							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Marketing sportif		1	CC	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Entrepreneuriat		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	sur 20	NON			oui	oui	10
		EC	EC Bases de communication numérique		1	CC	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		UE	UE 553 Activités physiques de cohésion d'équipe	3	3	CC		2			Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Activité physique 1		1	CC	Pratique	1	Pratique d'encadrement	1	/				sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Activité physique 2		1	CC	Pratique	1	Pratique d'encadrement	1	/				sur 20	NON			oui	oui	0
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS MS	9	9																
		UE	UE 554 Méthodologie de la recherche et usages numériques appliqués	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Recherche qualitative appliquée au management du sport		1	CC	Oral / Dossier	2	Oral 15 minutes / Dossier	Oral*0,3 / Dossier*0,7	Oral	1	15min	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Usages numériques appliqués au management du sport		1	CC	Ecrit/TP	2	1h par épreuve écrite / TP	Ecrit*0,8 / TP*0,2	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			oui	oui	0
		UE	UE 555 Projets collectifs co-construits	3	3	CC		2			Dossier	1	Dossier	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Définition et enjeux d'un projet collectif		0,3	CC	Oral	1	Oral 15 minutes	1	/				sur 20	NON			oui	oui	0
		EC	EC Montage de projets collaboratifs		0,7	CC	Oral	1	Oral 15 minutes	1	/				sur 20	NON			oui	oui	0
		UE	UE 556 Développement personnel et communication orale fr. ou ang.	3	3	CC	Oral	2	Oral 15 minutes	Oral*0,5 / Oral*0,5	Oral	1	15min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Développement personnel fr. ou ang.												sur 20	NON			oui	oui	10
		EC	EC Techniques de communication orales fr. ou ang.												sur 20	NON			oui	oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgILES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgILES)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CC	0	2	0		Dossier	1	Dossier		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneuriat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneuriat)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CC	0	2	0		Dossier	1	Dossier		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	CC	0	2	0		Dossier	1	Dossier		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 557 Fundamentals of international sports marketing	3	3	CC	Ecrit / Oral	2	1h écrit et oral 15 minutes	Ecrit*0,5 / Oral*0,5	Oral	1	15min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Semestre 2																					
			PARCOURS MS																		
S6		UE	UE 651 Environnements professionnels et stage	9	9	CC		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Approche juridique des environnements sportifs		1	CC	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	0
		EC	EC Compréhension du contexte du stage		2	CC	Dossier / Oral	2	Dossier et oral 20 minutes	Dossier*0,4 / Oral*0,6	Dossier / Oral	2	Dossier et oral 20 min	Dossier*0,5 / Oral*0,5	sur 20	NON				oui	0
S6		EC	EC Suivi de stage						EC 2 et EC 3 évaluées ensemble						sur 20	NON				oui	10
		STG	STG Stage dans l'un des trois secteurs de professionnalisation				Validation		Attestation							non concerné					
S6		UE	UE 652 Structurer une communication professionnelle	6	6	CC		3			Dossier	1	Dossier	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Elaborer un plan de communication ciblé		1	CC	Dossier	1	Dossier	1	/				sur 20	NON				oui	0
S6		EC	EC Design Graphique et communication promotionnelle		1	CC	Dossier	1	Dossier	1	/				sur 20	NON				oui	0
		EC	EC Démarches stratégiques de partenariat		1	CC	Ecrit	1	1h	1	/				sur 20	NON				oui	0
S6		UE	UE 653 Activités Physiques et spécificités territoriales	3	3	CC		2			Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Emergence et implantation d'AP territoriales		1	CC	Dossier	1	Dossier	1	/				sur 20	NON				oui	0
S6		EC	EC Encadrement et pratique d'AP territoriales		1	CC	Pratique	1	Pratique	1	/				sur 20	NON				oui	0
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS MS																		
		UE	UE 654 Méthodologie de la recherche et comptabilité appliqués	3	3	CC		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Recherche quantitative appliquée au management du sport		1	CC	Oral / Dossier	2	Oral 15 minutes / Dossier	Oral*0,3 / Dossier*0,7	Oral	1	15min	1	sur 20	NON				oui	0
		EC	EC Comptabilité		1	CC	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	0
		UE	UE 655 Mise en œuvre / Promotion de projets collaboratifs	3	3	CC	TP / Oral	2	TP / Oral 15 minutes	TP*0,5 / Oral*0,5	Dossier	1	Dossier	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 656 Choix de spécialisation MS	3	3	CC		4			Oral	1	15min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Transformation des organisations du sport et de l'AP			CC	Dossier / Oral	2	Dossier / Oral 15 minutes	Dossier*0,5 / Oral*0,5	/				sur 20	NON				oui	0
		EC	EC Accompagnement à l'insertion professionnelle			CC	Dossier / Oral	2	Dossier / Oral 15 minutes	Dossier*0,5 / Oral*0,5	/				sur 20	NON				oui	0
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CC	0	3	0		0	0	0		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CC	0	3	0		0	0	0		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CC	TP / Oral	2	TP / Oral 15 minutes		Dossier	1	Dossier		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgILES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgILES)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CC	0	3	0		0	0	0		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CC	TP / Oral	2	TP / Oral 15 minutes		Dossier	1	Dossier		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneuriat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneuriat)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	CC	0	3	0		0	0	0		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	CC	TP / Oral	2	TP / Oral 15 minutes		Dossier	1	Dossier		sur 20	non conce	non conce	non conce	oui	nc	nc
		UE	UE 657 Operational team building	3	3	CC	Oral	2	Oral 15 minutes	Oral*0,5 / Oral*0,5	Oral	1	15min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					
			Bloc fondamental						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année												
			UE A 501		2																
			UE B 601		2																
			UE C 607		1																

Modalités Contrôle des Connaissances et des Compétences M3C- LICENCES

Règles générales - Université de Lorraine

Règles spécifiques aux licences STAPS (en bleu) + Annexe

Références réglementaires : Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence modifié

Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié

I- Inscription Pas de dispositions particulières

L’inscription administrative en Licence est obligatoire et annuelle. L’inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

II- Crédits européens Pas de dispositions particulières

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d’Enseignement. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l’étudiant, ainsi que les examens. Il correspond à une charge de travail de 25 à 30h par crédit. Les crédits sont affectés (en nombre entier) aux UE et éventuellement aux EC. Ils sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

La licence est composée de 6 semestres (de 30 crédits chacun) groupés en 3 années (de 60 crédits chacune). Sa validation entraîne l’attribution de 180 crédits. L’échelle des valeurs en crédits est cohérente avec celle des coefficients affectés aux UE. Un aménagement de la durée peut être proposée dans le cadre de parcours aménagés (accélérés ou progressifs). La licence sanctionne toutefois un niveau validé par l’obtention de 180 crédits européens.

III- Structuration des enseignements

Les enseignements d’une licence sont organisés en :
- Année : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
- Semestre : il porte des crédits européens. Il est capitalisable.
- Blocs de connaissances et de compétences : il ne peut exister qu’au sein d’un semestre. Il porte des crédits, il est capitalisable.
- Unité d’Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
- Élément Constitutif (EC) : Les EC constituent l’UE. L’EC peut porter des crédits européens, auquel cas il est capitalisable. Lorsqu’un EC porte des crédits au sein d’une UE, tous les EC de l’UE doivent en porter pour un total égal au nombre de crédits de l’UE.
- Matière : Les matières composent un EC. La matière ne porte pas de crédits européens. Elle n’est pas capitalisable.

Modalités spécifiques : Les EC en Staps ne portent pas d’ECTS

IV- Report, conservation et capitalisation

Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session quand elle est prévue. C’est-à-dire que l’épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les M3C particulières du diplôme).
Conservation : une note d’EC peut être conservée sans que ce soit obligatoire. Dans ce cas, la conservation ne peut être que d’une année.
Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans la même mention de licence d’un autre établissement, ou dans une autre mention de l’Université de Lorraine dans laquelle les enseignements correspondent. La correspondance des enseignements est appréciée lors de l’examen de la candidature.

Modalités spécifiques : Les EC ne se conservent pas d’une année sur l’autre. L’UE non acquise (par sa note ou par compensation des enseignements qui la composent) devra être repassée intégralement l’année suivante, sauf pratiques mentionnées sur les M3C spécifiques.. Les étudiants relevant d’un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d’aménagements, un contrat signé par l’étudiant précisera les enseignements concernés.

V- Validation et compensation

Article 15 de l’arrêté Licence
Les établissements organisent l’acquisition des unités d’enseignement qui composent les parcours de formation et des 180 crédits du diplôme de licence selon le principe de capitalisation appliqué dans le cadre du système européen de crédits.

Article 16 de l’arrêté Licence

Les établissements arrêtent également, pour chacune des formations de licence, les modalités d’obtention du diplôme qui font l’objet d’une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s’effectue au sein des unités d’enseignement définies par l’établissement. Elle s’effectue également au sein de regroupements cohérents d’unités d’enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
Pour mettre en œuvre la compensation, les établissements attribuent à chaque unité d’enseignement un coefficient et un nombre de crédits. L’échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d’enseignement.
Le diplôme s’obtient soit par acquisition de chaque unité d’enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme obtenu par l’une ou l’autre voie confère la totalité des 180 crédits.
En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l’étudiant d’obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l’étudiant notamment lorsqu’il fait le choix de se réorienter, d’effectuer une mobilité dans un autre établissement d’enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

V-1- Validation du diplôme :
Le diplôme de licence s’obtient comme suit :
Par validation de chaque année, L1, L2 et L3 composant la licence dans les conditions fixées ci-après, pour les années suivies à l’UL.
Ou par validation de chacun des blocs de connaissances et de compétences.

Certificat SENSE :
Le Certificat SENSE doit être validé en entier pour permettre la délivrance du diplôme. Les étudiants disposent des 3 années de Licence pour valider les 3 modules du certificat ou des années 2 et 3 ou 3 en fonction de leur niveau d’entrée. (voir annexe SENSE)

V-2- Validation des années du diplôme :
Une année peut être validée :
- par compensation entre les semestres, la note obtenue est ainsi supérieure ou égale à 10/20. Si elle est choisie, cette compensation est applicable comme suit :
En première année de licence : entre S1 et S2. En deuxième année de licence : entre S3 et S4. En troisième année de licence : entre S5 et S6.
- ou par capitalisation des UE de l’année, sans compensation entre elles
- ou par validation des blocs de compétences et de connaissances qui composent l’année
- ou par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les semestres avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances caractéristiques (voir V-4- Définition et validation des BCC)

Le résultat calculé peut alors être :
- ADM (avec note >ou = à 10/20 et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d’UE et/ou à la validation d’un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue < à 10/20 et/ou conditions relatives à la capitalisation d’UE et/ou à la validation d’un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d’absence (voir paragraphe Absences)
La modalité choisie doit être précisée dans les M3C du diplôme.

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu’une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-3- Validation des semestres :
Un semestre peut être validé :
- par compensation entre les UE qui le composent, c’est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20 au semestre.
- sans compensation entre les UE qui le composent, c’est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par validation des blocs de connaissances et de compétences qui composent le semestre
- par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les UE avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances

Le résultat calculé au semestre peut alors être :
- ADM (avec note >ou = à 10/20 et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d’UE et/ou à la validation d’un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue < à 10/20 et/ou conditions relatives à la capitalisation d’UE et/ou à la validation d’un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d’absence (voir paragraphe Absences)

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu’une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-4- Validation des blocs de connaissances et de compétences :

Les blocs de connaissances et de compétences sont des ensembles cohérents d’enseignements. Dans le cadre des M3C, ils peuvent être construits et utilisés de manière à garantir l’acquisition des connaissances et des compétences nécessaires au diplôme.

La compensation entre Unités d’Enseignement s’effectue au sein des blocs de connaissances et de compétences sans note éliminatoire et sans note plancher. Les blocs de connaissances et de compétences ne peuvent se compenser entre eux. A l’exception de ceux, sur une année universitaire, qui visent les mêmes compétences.

Des BCC dits « caractéristiques » peuvent être définis au sein de chaque semestre du diplôme. Ainsi, ces BCC caractéristiques devront impérativement être validés dans des conditions précisées dans les M3C spécifiques de chaque diplôme, pour que l’année puisse être validée. En cas d’échec l’étudiant sera ajourné, et selon les modalités prévues, bénéficiera d’une seconde chance ou d’une 2ème session aux UE le composant. A l’issue, un ajournement à l’année est possible.

Un BCC peut comporter des enseignements ou activités qui ne font pas l’objet d’une seconde chance ou d’une 2ème session (par exemple BCC composé d’un stage et d’un projet tutoré).

V-5- Validation des UE et EC :

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20. Le résultat calculé peut alors être :
- ADM si la note obtenue est > ou = à 10/20
- AJ si la note obtenue est < à 10/20
- DEF en cas d’absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Tous les enseignements n’ont pas vocation à être évalués, l’évaluation peut se situer uniquement au niveau de l’UE.

Renonciation à la compensation au semestre ou à l’année :

La renonciation à la compensation peut être proposée aux étudiants (à spécifier dans les M3C particulières). Le cas échéant, celle-ci concerne les étudiants qui ont validé un semestre ou une année par compensation (et donc qui n’ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à chaque UE du semestre). Dans ce cas, à l’issue de la 1ère session et dans un délai de 48 heures après la publication des résultats, l’étudiant demande à repasser toutes les épreuves dont les notes sont inférieures à 10 dans les UE non validées au sein du ou des semestres faisant l’objet d’une renonciation. Cette renonciation fait l’objet d’un document écrit, co-signé par l’étudiant et le président de jury. Ce document précise les UE et épreuves concernées. La renonciation à la compensation entraîne l’ajournement au semestre visé, sans note, et donc à l’année. L’admission ne sera éventuellement prononcée qu’en deuxième session. Les notes utilisées pour le calcul de la moyenne annuelle ne pourront être que les notes obtenues en deuxième session, quelles que soient les notes obtenues, y compris si l’étudiant obtient des notes inférieures à celles obtenues en 1ère session.

Si une 2ème session est organisée, ou dans le cadre d’une session unique, un étudiant peut renoncer à la compensation dans les mêmes conditions. Dans ce cas, aucune des notes d’UE inférieure à 10 n’est conservée. Les EC validés sont conservés suivant les règles indiquées dans les modalités propres à chaque diplôme et pour une durée qui ne peut excéder 1 an.

Modalités spécifiques : Un courrier devra être transmis au Responsable d’année ou Directeur des Etudes ou Doyen

VI- Attribution des crédits : Pas de dispositions particulières

- 60 crédits sont attribués lorsque l’année est validée - 30 crédits sont attribués lorsque le semestre est validé - les crédits à l’UE ne sont attribués que si l’UE est validée avec une note supérieure ou égale à 10, il est de même pour les BCC.

Prise en compte d’Unités d’Enseignement validées par ailleurs :

Article 14 de l’arrêté licence :
Lorsqu’un étudiant change d’établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l’établissement d’origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l’obtention de son diplôme.

Des Unités d’Enseignement peuvent être obtenues par validation d’acquis professionnels (articles D. 613-38 à D. 613-50 du code de l’éducation), par validation des acquis de l’expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l’éducation), ou par validation d’études supérieures accomplies en France ou à l’étranger (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l’éducation), par exemple en semestre Erasmus ou lors du parcours antérieur de l’étudiant.

Cette validation se fait par UE entière, sous la forme de dispense, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche, ces UE n’entrent pas dans le calcul de la moyenne et des compensations.

Les modalités d’obtention des UE validées par ailleurs sont définies dans les M3C particulières à chaque licence.

VII- Examens :

Natures et types d’épreuves

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de nature différente au sein d’une UE, ou d’un EC :
- examen écrit, examen oral, travaux pratiques, rendus individuels ou collectifs etc.
On peut également décomposer chaque nature d’épreuve selon les types qu’ils peuvent prendre : Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...
Examen oral : soutenance d’un rapport, exposé, interrogation ...
Un examen, portant sur un même enseignement dispensé sur plusieurs sites doit être de même nature, de même type et de même durée.

Modes de contrôle et sessions

Article 10 de l’arrêté Licence :
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu’elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d’apprentissage ainsi que les dispositifs d’accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d’études prévus par l’article 12 de l’arrêté du 22 janvier 2014 susvisé. S’agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l’article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l’étudiant entre l’entrée en licence et l’obtention du diplôme. Une certification du niveau qu’il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l’étudiant lors de l’obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l’obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Article 11 de l’arrêté Licence :
*Hors régime spécial d’études mentionné à l’article 12 de l’arrêté du 22 janvier 2014 susvisé les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation. L’évaluation continue doit intervenir à des moments pertinents pour l’orientation de l’étudiant et sa progression par rapport à son projet personnel et à son projet professionnel. Lorsqu’elle est mise en place, l’évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d’observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l’étudiant dans ses apprentissages et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :
1° Permettre d’apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d’éventuelles remédiations à l’étudiant ;
2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l’article 12.*
Les établissements précisent, dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les unités d’enseignement ou les blocs de connaissances et de compétences qui relèvent de cette modalité d’évaluation. Pour accompagner la progression de l’étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l’établissement fixe, par unité d’enseignement, le nombre minimal d’évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Ces évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre. Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 %.

Article 12 de l’arrêté Licence : (la partie en gras est l’adaptation de l’article pour le cas particulier de l’UL qui ne dispose pas d’une CFVU)
*Dans le cadre des dispositions de l’article 14 de l’arrêté du 22 janvier 2014 susvisé et des articles 10, 11 et 13 à 16 de l’arrêté du 30 juillet 2018, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont fixées à l’UL, par dérogation, par décision du conseil du collégium concerné, après avis du conseil de la formation. A cette fin, ces organes prennent en compte les résultats des dispositifs d’évaluation interne mentionnés à l’article 17. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place en application des articles 10 et 11 ci-dessus sont organisées de telle sorte qu’elles garantissent à l’étudiant de bénéficier d’une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :
1° D’une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l’évaluation initiale ;
2° Ou, en cas d’évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Lorsqu’un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu’il s’agit d’un étudiant relevant d’un régime spécial d’études prévu à l’article 12 de l’arrêté du 22 janvier 2014 susvisé il bénéficie de droit d’une évaluation de substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.*

Principe du Contrôle Terminal avec deuxième session :

Le contrôle terminal implique une 2^{ème} session d’évaluation.
Dès lors que l’évaluation d’un enseignement (EC ou UE) ne fait l’objet que d’une seule épreuve, alors celui-ci est appelé **Contrôle Terminal**. Il est toutefois possible d’avoir plusieurs épreuves. Le contrôle terminal se déroule :
- soit pendant ou à la fin des enseignements, en dehors ou dans les heures d’enseignement prévues dans la maquette, il s’agit de l’examen organisé avant, en dehors ou dans la session officielle des examens.
- soit à la fin du semestre, il s’agit de l’examen organisé au sein de la session officielle des examens
Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d’évaluation écrite ou orale, compte rendu, devoir à remettre à l’enseignant, exposé...
La date, l’heure, et le lieu de la ou des épreuves en contrôle terminal doivent faire l’objet d’un affichage (web ou physique) 15 jours avant l’épreuve aux étudiants concernés.
Le choix de la temporalité est défini par chaque formation après avis du collégium concerné.

Deuxième session dans le cadre du contrôle terminal (évaluation organisée après la publication des résultats de l’évaluation initiale) :
Sauf report ou conservation, tous les EC au sein des UE non validées d’un semestre non validé d’une année non validée, font l’objet d’une seconde session. La seconde session peut consister en un regroupement d’épreuves au sein d’une même évaluation de synthèse. Dans ce cas, cette évaluation devra se situer au niveau de l’UE, ou au niveau du BCC le cas échéant.
Les évaluations suivantes peuvent éventuellement ne faire l’objet que d’une seule et unique session et ne pas être incluses dans l’épreuve de synthèse de 2^{ème} session :

- évaluations de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l’examen ne peuvent être à nouveau réunies
- évaluations de soutenance d’un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Notes obtenues en deuxième session

Lorsqu’un étudiant est amené à composer en deuxième session (semestres, année non validés en première session), alors les notes obtenues lors de cette deuxième session remplacent dans le calcul de la moyenne finale de la 2^{ème} session des EC, UE, semestres et de l’année, les notes aux EC, UE, semestres et année attribuées en première session.

2- Principe du Contrôle Continu avec deuxième session :

Dès lors qu’une UE fait l’objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu.
Le contrôle continu peut être effectué sous forme d’évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l’enseignant, exposés...
Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l’objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d’enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC.
La date, l’heure, et le lieu de l’épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d’une heure d’enseignement doivent faire l’objet d’un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

L’évaluation continue doit permettre à l’équipe pédagogique d’attester que l’étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n’a pas nécessairement pour objectif d’évaluer tous les contenus pédagogiques d’une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l’emploi du temps.
Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Régimes spéciaux d’études et modalités associées).
Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l’évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l’objet d’une correction selon des modalités laissées à l’appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l’enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l’enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l’objet que d’une seule et unique session :
- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l’examen ne peuvent être à nouveau réunies
- soutenance d’un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Deuxième session dans le cadre du contrôle continu (évaluation organisée après la publication des résultats de l’évaluation initiale) :

Les modalités d’organisation sont identiques à celles qui prévalent pour la 2^{nde} session du contrôle terminal.

3-Principe du Contrôle Continu intégral avec seconde chance

Les grands principes du contrôle continu sont identiques :

Dès lors qu’une UE fait l’objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu.
Le contrôle continu peut être effectué sous forme d’évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l’enseignant, exposés...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l’objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d’enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC.
La date, l’heure, et le lieu de l’épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d’une heure d’enseignement doivent faire l’objet d’un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

L’évaluation continue doit permettre à l’équipe pédagogique d’attester que l’étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n’a pas nécessairement pour objectif d’évaluer tous les contenus pédagogiques d’une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l’emploi du temps.
Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l’évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l’objet d’une correction selon des modalités laissées à l’appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l’enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l’enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l’objet que d’une seule et unique session :
- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l’examen ne peuvent être à nouveau réunies
- soutenance d’un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

En sus, pour pouvoir organiser un contrôle continu intégral avec la seconde chance dans la session initiale, les principes suivants devront être respectés :
Un minimum de 2 évaluations au sein d’une UE. Ces évaluations font l’objet d’une moyenne pondérée appelée (note 1). Aucune des évaluations ne pourra peser pour plus de 50% dans la note finale de l’UE.
S’ajoute une évaluation supplémentaire appelée (note 2) qui doit se dérouler dans la continuité des enseignements, après la fin des enseignements de l’UE visée ou à la fin du semestre. Le poids de cette évaluation supplémentaire ne pourra excéder 50% dans le calcul de la note finale à l’UE
Cette évaluation supplémentaire est proposée à l’ensemble des étudiants inscrits à l’UE, y compris en cas d’absence (justifiée ou injustifiée).
La note finale retenue sera le max (note 1 ; (moyenne pondérée de la note 1 et de la note 2)).

Si l’ensemble des principes indiqués ci-dessus ne sont pas respectés, l’évaluation est alors considérée comme du contrôle terminal ou continu avec organisation d’une 2^{ème} session.

Assiduité aux enseignements :

(voir annexe Conditions de mise en œuvre de l’assiduité)
L’assiduité des étudiants peut être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances, à condition que celle-ci fasse l’objet d’une procédure généralisée à l’ensemble des étudiants de la formation.
Le cas échéant, les M3C précisent le nombre d’absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l’obligation d’assiduité lorsque cette assiduité est obligatoire, ainsi que les conséquences de ce manquement sur l’appréciation des résultats de l’étudiant.
Les justificatifs doivent être présentés dans les 8 jours qui suivent l’absence.

Modalités spécifiques : Un retrait de points (5 maximum) peut s’opérer sur la note finale à partir de 2 ABI pour un même enseignement, sans que cela n’entraîne une note finale de 0/20 à ce dernier.

Gestion des absences aux évaluations :

Absences aux épreuves :
- **Absence justifiée** : L’étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l’épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. La justification de l’absence est laissée à l’appréciation du responsable de la formation.

En contrôle terminal : La mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l’épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l’UE.
En contrôle continu : En cas d’absence justifiée, un contrôle de substitution peut être organisé en fonction des contraintes matérielles et organisationnelles. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l’épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l’UE, du semestre. La neutralisation intervient si et seulement si le coefficient de cette épreuve est strictement inférieur à celui de l’autre épreuve de contrôle ou à la somme des coefficients des autres épreuves si plusieurs contrôles. Dans le cas contraire, la mention ABJ est portée sur le relevé de notes et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l’UE.
Dans chacun de ces deux cas, l’étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d’un examen terminal, le président du jury peut décider d’un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

- **Absence injustifiée** : Quel que soit le mode de contrôle, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année. L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance selon le mode de contrôle. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Anonymat des copies *Pas de dispositions particulières*

Les contrôles terminaux, les 2^{èmes} sessions et secondes chances écrites sont anonymes. Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre du contrôle continu écrit organisé sur le temps de l'enseignement évalué. Toute forme d'anonymat est admise. Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé. L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

Régimes spéciaux d'études et modalités spécifiques

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, et tout autre statut reconnu par l'établissement...) peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier. (Voir Régimes spéciaux d'études).

Modalités spécifiques :

Un contrat pédagogique devra être établi afin de déterminer les adaptations et aménagements des cours mis en place pour chaque semestre. La dispense n'est pas automatique.

Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard huit jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Stage

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les modalités alternatives doivent être prévues dans les M3C.

Modalités spécifiques :

Pour les semestres de licence comportant la réalisation d'un stage, les étudiants ne seront admis que si la note au semestre ou par compensation des semestres est supérieur à 10/20 ET que le stage a été validé par l'étudiant. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme défaillant au semestre présentant le stage. L'étudiant pourra se présenter en seconde session, mais ne pourra pas valider l'année sans la réalisation et la validation du stage avant le Jury final.

*L'étudiant n'est autorisé à se présenter en stage que lorsque la convention est signée par toutes les parties.
Le stage peut être potentiellement pénalisé en cas de retard de convention au regard de la grille de dépassement de l'échéancier.
L'attestation de fin de stage conditionne la validation de ce dernier, ce document est obligatoire.
L'équipe pédagogique s'appuiera sur l'avis du maître de stage pour valider ou non les compétences attendues durant le stage, et ainsi déclarer l'étudiant ADM ou AJ à ce dernier*

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) ne peuvent pas bénéficier de modalités particulières de validation du stage, mais peuvent bénéficier d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université et/ou des UFR.

VIII- Résultats

Article 18 de l'arrêté Licence

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'établissement accrédité nomme le président et les membres des jurys. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative. La composition des jurys est publique. Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est également responsable de l'établissement des procès-verbaux. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Dans le cadre de l'évaluation continue, les copies et les notes ainsi que les évaluations de tout autre travail réalisé sont communiquées régulièrement aux étudiants. En tant que de besoin, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec l'étudiant le bilan pédagogique de sa progression. Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Elle est accompagnée du supplément au diplôme mentionné au d) de l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

Article 19 de l'arrêté Licence

Afin de faciliter la reconnaissance des acquis des étudiants, notamment dans le cadre de l'application du dernier alinéa de l'article 16, les établissements peuvent délivrer aux étudiants concernés un diplôme d'établissement ou une certification attestant l'acquisition partielle des connaissances et compétences constitutives de la licence. Il peut s'agir en particulier d'un certificat attestant du niveau en langue. A cette fin, il certifie l'acquisition de crédits européens pour favoriser une réorientation ou une reprise d'études ultérieure dans une formation où ces acquis antérieurs ont vocation à être reconnus.

Jury

Un jury est nommé par mention par la présidente sur proposition du ou des directeurs de collègiiums, après consultation des directeurs des composantes concernées et des responsables de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l'équipe de formation. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres, des BCC, et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné). Il se prononce également sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Modalités spécifiques : Se tiendront en 3 temps :

- 1- Une commission pédagogique (responsables d'années et enseignants)
- 2- Une commission préparatoire au jury (Directeur des Etudes, responsables d'années)
- 3- Le jury de diplôme

Le diplôme intermédiaire du DEUG peut être délivré, sur demande de l'étudiant, après validation du L1 et du L2, ou de la L2 en cas d'entrée directe en L2. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l'étudiant. La note au diplôme de DEUG est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : La moyenne générale L2 ou moyenne générale L1+L2, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement.

- Note obtenue au diplôme de Licence

La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : La moyenne générale L3 ou moyenne générale L2+L3 ou moyenne générale L1+L2+L3, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement. En cas d'entrée directe en L2 ou L3 seules les années validées à l'UL entrent dans le calcul.

Les mentions au diplôme sont délivrées comme suit :

- Passable : moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12 sur 20
- Assez bien : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 sur 20
- Bien : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 sur 20
- Très bien : moyenne supérieure ou égale à 16 sur 20

- Communication des résultats

Les notes des épreuves de contrôle continu doivent faire l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, après correction par les enseignants et en fonction des modalités prévues par le jury, et ce afin de leur permettre d'évaluer leur progression tout au long du semestre.

Les notes et résultats aux semestres, à l'année font l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, dans un délai maximum de trois jours ouvrables après le jury. Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l'objet d'un affichage public avec indication du numéro étudiant. Le jury est souverain dans ses décisions, dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées. Les notes ne sont définitives qu'après validation par le jury.

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande à la consultation de leurs copies et à un entretien, au plus tard avant la session suivante dans le cadre d'une évaluation en 2 sessions, et dès la publication de leur note dans le cadre d'une évaluation continue.

Modalités spécifiques :

La demande de consultation de copie doit être effectuée dans les 8 jours qui suivent les délibérations du jury. Aucune photocopie ou prise de photo de la copie n'est autorisée.

IX- Progression

Le passage de L1 à L2 est de droit dès lors que l'année de L1 est validée.

Le passage de L2 à L3 est de droit dès lors que la L1 est validée d'une part et que la L2 est validée d'autre part y compris les BCC le cas échéant. Si la L2 n'est pas validée, l'étudiant ne peut s'inscrire en L3.

Redoublement :

En principe le redoublement n'est pas de droit, s'agissant d'une réponse pédagogique de l'équipe enseignante, destinée à permettre à l'étudiant de combler ses lacunes ayant conduit à un ajournement.

Toutefois chaque diplôme de licence peut spécifier le nombre de redoublements auquel un étudiant a droit sans avis du jury. Le redoublement fait l'objet de l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique validé par l'équipe enseignante et l'étudiant, précisant les modalités de celui-ci.

Dans tous les cas le nombre d'inscriptions annuelles au sein d'une même mention de licence, en vue de sa validation ne peut être supérieur à cinq ; le triplement d'une année reste exceptionnel et est soumis à autorisation du jury.

Les règles applicables doivent être explicitement spécifiées dans les M3C du diplôme.

Modalités spécifiques :

*Le doublement en L1 n'est pas de droit mais sur avis du jury. 1 seul doublement de droit est autorisé sur la L2 ainsi que sur la L3.
Un étudiant en réorientation pour le 2nd semestre de la L1 n'est autorisé à accéder en L2 que s'il a validé ou compensé le semestre 1 de sa composante d'origine ET s'il a validé les UEs suivantes de Staps : UE 201 + UE 202 + UE 203 + (UE 205 ou UE 206)*

-> Le statut AJAC « automatique » est supprimé

Toutefois le jury décide au regard des résultats des étudiants concernés, quels enseignements du niveau supérieur peuvent être suivis par anticipation
Le statut d'AJAC est alors appliqué dans le cadre d'un CPRE précisant les UE à suivre
L'étudiant est inscrit administrativement en AJAC dans les 2 niveaux concernés et pédagogiquement uniquement aux UE précisées dans le CPRE
Pour avoir ce statut AJAC, l'étudiant devra avoir validé 1 des 2 semestres de l'année en cours, avoir obtenu 42 ECTS, ET avoir une moyenne au semestre non validé >= à 9/20

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences particulières, proposées au Conseil de la Formation puis validées en Conseil de Collegium dans le mois qui suit la rentrée. Ces modalités doivent notamment indiquer les M3C alternatives prévues en cas d'évènement particulier et les modalités d'épreuves de substitution (ABJ en CC ou évènement particulier).

Les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu'ils existent doivent être explicitement décrites, ainsi que les modalités de validation de l'année si les BCC sont utilisés. La mise en œuvre des modalités de contrôle des connaissances et compétences par blocs explicitement décrits pour l'ensemble du diplôme permet de ne pas appliquer de compensation entre les blocs de compétences. La compensation s'effectue ainsi entre ue d'un même bloc.

Annexe MCC Licences STAPS

1 - L'étudiant blessé

a - Ponctuellement dans les APS

Chaque APS donne lieu à une note de Pratique comprenant 2 évaluations pratiques : 1 évaluation intermédiaire et 1 évaluation terminale, et à une note d'Ecrit.

2 cas de figure :

1. Si l'étudiant est inapte avec certificat médical à l'évaluation intermédiaire un contrôle pratique de substitution doit lui être proposé.
Si compte tenu de la spécificité de l'APS ce contrôle est impossible à organiser l'étudiant recevra un ABJ (Absence Justifiée), son évaluation intermédiaire sera neutralisée et sa note finale sera calculée sur sa seule évaluation terminale (+ note Ecrit).

2. Si l'étudiant a participé à l'évaluation intermédiaire, mais qu'il est inapte avec certificat médical lors de l'évaluation terminale, une évaluation pratique de substitution doit lui être proposée avant la tenue du jury final. Si cette évaluation de substitution est impossible à organiser, l'enseignant devra attribuer à l'étudiant une note sur la base des observations de l'évolution de son apprentissage (+ note Ecrit).

Dans ces deux cas de figure, si l'état de santé de l'étudiant le permet, celui-ci devra être présent lors des enseignements de pratique pour participer par exemple à l'organisation, à l'arbitrage, à la mise en place de situations, etc. pour les Activités Physiques Sportives et Artistique (APSA) le permettant (modalités définies par chaque enseignant dans son APSA si possibilités).

b - A long terme
L'étudiant disposant d'une inaptitude « à long terme » ne lui permettant pas de passer l'évaluation intermédiaire et finale se verra proposer les modalités d'évaluation suivantes :
Les notes relevant de la pratique physique sont remplacées par une épreuve d'analyse de pratique ou par un travail d'exposé témoignant de l'investissement de l'étudiant dans l'APSA.
De plus, si l'état de santé de l'étudiant le permet, celui-ci devra impérativement être présent lors des enseignements de pratique pour participer par exemple à l'organisation, à l'arbitrage, à la mise en place de situations, etc. pour les Activités Physiques Sportives et Artistique (APSA) le permettant (modalités définies par chaque enseignant dans son APSA si possibilités) et pourra donner lieu à une note.
Seul le Doyen peut dispenser un étudiant de suivre des enseignements

2 – L'étudiant Sportif de Haut Niveau
Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.
Les sportifs de haut niveau bénéficient d'un statut particulier qui prévoit notamment :
a - L'aménagement des cursus adaptés aux contraintes sportives ;
b - Une dispense d'assiduité pour l'ensemble des enseignements. Dans la mesure où leur activité leur permet, ils ont cependant le choix de suivre normalement tous les cours ou d'aller dans un autre groupe pour suivre un enseignement en fonction du contrat passé avec le responsable pédagogique ;
c – Dans la mesure du possible les APSA proposées au SHN sont adaptées en fonction de leur contrainte d'entraînement et de planification (temps, type de sollicitation physiologique, etc.).
d - Des épreuves de remplacement pourront être proposées aux étudiants sportifs de haut niveau se trouvant dans l'impossibilité de suivre tout ou partie des enseignements évalués en contrôle continu, ou de participer aux épreuves du contrôle terminal. Ces épreuves de remplacement (épreuves reportées, épreuves orales, épreuves de pratique...) pourront se dérouler durant les semaines d'enseignement du semestre en cours. La date du jury d'examen constitue la limite pour la tenue de ces sessions de remplacement. Cette mesure sera étendue aux cas des blessures empêchant l'étudiant d'écrire et lorsqu'un tiers temps pédagogique ne pourra pas être proposé. Un certificat médical justifiant, le cas échéant, la nature des blessures et la durée de l'indisponibilité, ou une attestation justifiant de l'indisponibilité pour les cas ne relevant pas de blessure, devra être fourni.
e – une conservation de note comprise entre 8 et 10/20 peut être accordée pour la session 2, sur demande de l'ESHN auprès du responsable Haut Niveau et service scolarité de la composante.

Si ce statut est accordé par la commission haut niveau, l'étudiant devra ensuite se présenter auprès du correspondant chargé du suivi des sportifs(ives) de haut niveau pour élaborer avec lui son contrat de formation et le signer. En cas d'absence de contrat dans un enseignement, l'étudiant sera considéré comme un étudiant ordinaire.

3 – Etudiants handicapés

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les enseignants relais-étudiants handicapés des UFR mettent en place un contrat pédagogique spécifique pour chaque étudiant handicapé. Ce contrat est négocié à partir des principes suivants :
Les principes d'aménagement des contrats pédagogiques concernent essentiellement la participation et l'évaluation aux cours d'APSA.
Ce contrat doit être validé par la commission handicap, le médecin en charge du dossier de l'université, le directeur des études et le responsable d'année.

4 – Double inscription

Dans le cas d'une double inscription, des dispositions d'aménagement peuvent être mises en place comme par exemple : changement de groupe pour assister aux enseignements, aménagement du cursus sur deux ans au lieu d'un, etc.
Après contact avec le responsable d'année et après vérification de la double inscription, l'étudiant devra élaborer avec le responsable d'année son contrat de formation et le signer. En cas d'absence de contrat dans un enseignement, l'étudiant sera considéré comme un étudiant ordinaire. Il en sera de même, si la double inscription n'est pas constatée.

5 – Etudiants Salariés en Formation Continue (FC)

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les étudiants salariés bénéficient d'un statut particulier qui prévoit notamment :
a - L'aménagement des cursus adaptés aux contraintes professionnelles ;
b - Une dispense d'assiduité en fonction des contraintes professionnelles. Dans la mesure où leur activité leur permet, ils ont cependant le choix de suivre normalement tous les cours ou d'aller dans un autre groupe pour suivre un enseignement en fonction du contrat passé avec le responsable pédagogique ;
d - Des épreuves de remplacement pourront être proposées aux étudiants salariés en FC se trouvant dans l'impossibilité de suivre tout ou partie des enseignements évalués en contrôle continu, ou de participer aux épreuves du contrôle terminal. Ces épreuves de remplacement (épreuves reportées, épreuves orales, épreuves de pratique...) pourront se dérouler durant les semaines d'enseignement du semestre en cours. La date du jury d'examen constitue la limite pour la tenue de ces sessions de remplacement. Un justificatif de l'employeur sera demandé et laissé à l'appréciation du responsable.

6 – Conditions dites « Exceptionnelles »

Dans le cas de conditions dites « exceptionnelles », non décrites précédemment telles qu'un confinement, une commission semblable à celle du jury des licences STAPS se réunira afin d'évaluer la situation et de statuer sur les possibilités.

Intitulé du diplôme

Master Ingénierie de la Santé (IS)

Composante(s) concernées

Faculté de Médecine, Maieutique et métiers de la Santé (IB et EPT) - Faculté de Pharmacie (ITD)

COLLEGIUM SANTE

Session 1

Session 2 si CT / 2nde chance si CC

Paramétrage APOGEE

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 7																					
S7	7JUIQN01	UE	IS. 701 - Outil d'approche professionnel	3	3	CC	Rapport écrit + Soutenance orale	2	15 à 90 min. / soutenance	1,5+1,5	Oral	1	20 à 50 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JEIQN01	EC	IS. 701 - EC1 - Principe de la communication et professionnalisation																		
S7	7JEIQN02	EC	IS. 701 - EC2 - Communication, professionnalisation en ITD																		
S7	7JEIQN03	EC	IS. 701 - EC3 - Communication, professionnalisation en EPT																		
S7	7JEIQN04	EC	IS. 701 - EC4 - Communication, professionnalisation en IB																		
S7	7JUIQN02	UE	IS.702 - Management de la qualité	3	3	CC	Rapport écrit + Soutenance orale	2	15 à 90 min. / soutenance	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7EIQN05	EC	IS.702.EC1 - Les méthodes utilisées dans le management de la qualité																		
S7	7EIQN06	EC	IS.702.EC2 - IB Elaboration de protocole de qualité biomédical																		
S7	7EIQN07	EC	IS.702.EC3 - EPT Elaboration de protocole de qualité																		
S7	7EIQN08	EC	IS.702.EC4 - Elaboration de protocole de qualité médicament ITD																		
S7	7JUIQN03	UE	IS.703 - Procédures Opératoires Standardisées	3	3	CC	Rapport écrit + Soutenance orale	2	15 à 90 min. / soutenance	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7EIQN09	EC	IS.703.EC1 - Base et Principe de métrologie et POS																		
S7	7EIQN10	EC	IS.703.EC2 - Mise en oeuvre POS IB																		
S7	7EIQN11	EC	IS.703.EC3 - Mise en oeuvre POS EPT																		
S7	7EIQN12	EC	IS.703.EC4 - Mise en oeuvre POS ITD																		
S7	7JUIQN04	UE	IS 731 - Mathématique du traitement de signal et de l'image	3	3	CC	Ecrits (CT)	2	1h à 2h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN04	EC	IS 731 - EC1 - Mathématique du traitement de signal																		
S7	7JUIQN04	EC	IS 731 - EC1 - Mathématique du traitement de l'image																		
S7	7JUIQN05	UE	IS 732 - Biologie pour les Techniques Biomédicales - A	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1h à 2h	3	Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN06	UE	IS 733 - Informatique, programmation, base de données	3	3	CC	Ecrit (CT) + Examen TP	2	1h à 2h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN07	UE	IS 734 - Maintenance des équipements biomédicaux	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1h à 2h	3	Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN08	UE	IS 735 - Génie Mécanique et Instrumentation Biomédicale	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport et/ou Soutenance orale	2	1h à 3h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN09	UE	IS 736 - Chaîne d'acquisition des signaux biomédicaux	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TP	2	1h à 3h / épreuve	2+1	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUIQN10	UE	IS 737 - Analyses et Traitements et des Signaux Biomédicaux	3	3	CC	Ecrit (CT) + Examen TP	2	1h à 2h / épreuve	2+1	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN01	UE	IS.711- Adaptation musculaire et cardiovasculaire à l'effort	3	3	CC	ecrit/TP	2	1 à 2 h par épreuve	TP*0,2/ecrit* 0,8	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN02	UE	IS.712- physiologie des ambiances physiques	3	3	CC	ecrit/TP	2	1 à 2 h par épreuve	TP*0,3/ecrit* 0,7	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 21	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN03	UE	IS.713- Sécurité et prévention des risques professionnels	3	3	CC	ecrit	2 à 3	1 à 2 h par épreuve	écrit	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 22	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN04	UE	IS.714-Intervention en ergonomie: de la théorie aux outils	6	6	CC	Rapports/écrit	4 à 6 TP	1 à 2 h par épreuve	Rapports TP *0,4 /ecrit* 0,6	ecrit/oral	1	1h/20mn	6	sur 23	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN05	UE	IS.715- Organisation et droit du travail	3	3	CC	écrit	2	1 à 2 h par épreuve	0,5/0,5	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 24	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JUGMN06	UE	IS.716 Demarche de prévention des TMS	3	3	CC	rapport/écrit	2	1 à 2 h par épreuve	rapport*0,2/ecrit* 0,8	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 25	oui	1an	10	oui	non	10
S7	7JURTNO1	UE	IS.751 Traitement, Analyse de Données à Grande Echelle	3	3	CC	Rapport et/ou soutenance	1 ou 2	1 h à 3 h	3	Oral	1	20 à 90 minutes	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO2	UE	IS.752 Initiation Expertise Préclinique du Médicament	3	3	CC	Rapport et/ou Soutenance TP	1 ou 2	10 à 60 min. / épreuve	3	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO3	UE	IS.753 Bases Moléculaires de la Régulation Cellulaire	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TP/TD	3	1 h à 2 h	0,7 + 0,3 + 2	Ecrit ou oral	1	1 h à 2 h	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO4	UE	IS.754 Introduction Thérapie Ingénierie Cellulaire	3	3	CC	Visite UTCT (questionnaire + Ecrit (CT)	2	1 h à 2 h / épreuve	2,25 + 0,75	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO5	UE	IS.755 Intoxications et intonixations	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TD/TP	2	1 h à 3 h / épreuve	2 + 1	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO6	UE	IS.756 Grandes pathologies, Biomarqueurs et Médicaments	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TP	2	1 h à 3 h / épreuve	2,4 + 0,6	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO7	UE	IS.761 Agents Anti-infectieux	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1 h à 2 h	3	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO8	UE	IS.762 Contrôle Qualité du Médicament	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TP	2	1 h à 3 h / épreuve	1,5	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S7	7JURTNO9	UE	IS.763 Bases Pharmacologiques de la Thérapeutique	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1 h à 2 h	3	Ecrit ou oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
Semestre 8																					
S8	8JUIQN01	UE	IS 801 - Analyse d'activité et des systèmes	6	6	CC	Ecrit et/ou Rapport TP et/ou Soutenance orale	1 à 3	20 à 120 min. / épreuve	2+2+2	Ecrit ou Oral	1	10 à 90 min.	6	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S8	8JEIQN04	EC	IS 801 - EC1 - Microsystèmes																		
S8	8JEIQN05	EC	IS 801 - EC2 - Analyse d'activité																		
S8	8JEIQN06	EC	IS 801 - EC3 - Procédés de production de molécules d'intérêt pharmaceutique	3	3	CC	Ecrit (CT) + Rapport TP/TD	3	1 h à 2 h / épreuve	2 + 0,8 + 0,2	Ecrit ou oral	1	10 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JPIQN01	EC	IS 801 - EC4 - Intégration et Mise en situation	3	3	CC	Rapport et/ou Soutenance TP	1 ou 2	10 à 60 min. / épreuve	3	Oral	1	10 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN02	UE	IS 831 - Biologie pour les techniques biomédicales - B	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1h à 2h	3	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN03	UE	IS 832 - Interactions Ondes – Tissus Biologiques	3	3	CC	Ecrit(s) et/ou Rapport et/ou Soutenance	3	1h à 2h / épreuve	3	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN04	UE	IS.833 - Imageries Biophotoniques et Interactions Lumière-Tissus	6	6	CC	Ecrit(s) et/ou Rapport et/ou Soutenance	3	1h à 2h / épreuve	6	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	6	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN04	EC	IS 833 - EC1 - Traitement d'Images Biomédicales																		
S8	8JUIQN04	EC	IS 833 - EC2 - Optique Bioméd. et Inter. Lumière-Tissus																		
S8	8JUIQN04	EC	IS 833 - EC3 - Imageries Scient. et Méthodo. Recherche																		
S8	8JUIQN05	UE	IS 841 - Tp excellence ORION	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	1h à 2h	3	Ecrit ou Oral	1	NA	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN06	UE	IS 842 - Outils de la R&D	3	3	CC	Rapport écrit + Soutenance orale	2	15 à 90 min. / soutenance	1,5+1,5	Oral	1	NA	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN07	UE	IS 830 - Mise en situation professionnelle	9	9	CC	Rapport écrit + Soutenance orale	2	20 à 50 min. / soutenance	9	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S8	8JUIQN07	EC	IS 830 - EC1 -Mise en pratique professionnelle																		
S8	8JUIQN07	EC	IS 830 - EC2 - Stage																		
S8	8JUGMN01	UE	IS.812- Recherche sur l'homme au travail	3	3	CT	ecrit	1	1 à 2 h par épreuve	1	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S8	8JUGMN02	UE	IS.813 Psychologie du travail	3	3	CT	ecrit	1	1 à 2 h par épreuve	1	ecrit/oral	1	1h/20mn	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	10
S8	8JUGMN03	UE	IS.814- Vieillessement , genre																		

Intitulé du diplôme			Master Ingénierie de la Santé (IS)																		
Composante(s) concernée(s)			Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé (IB et EPT) - Faculté de Pharmacie (ITD)																		
COLLEGIUM SANTE						Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																					
S9	9IUIQN01	UE	IS.901 - Projet Professionnel et Personnel	3	3	cc	Ecrit(s) et/ou Rapport(s) et/ou Soutenance(s) orale(s)	3	20 à 120 min. / épreuve	1 + 1 + 1	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IEIQN01	EC	IS.901.EC1 - Communication	1,5	1,5																
S9	9IEIQN02	EC	IS.901.EC2 - Marketing	1,5	1,5																
S9	9IEIQN03	EC	IS.901.EC3 - Valorisation/transfert de la recherche et PI	1,5	1,5																
S9	9IEIQN04	EC	IS.901.EC4 - Médiation et gestion des conflits	1,5	1,5																
S9	9IUIQN03	UE	IS.902 - Innovation, Ingénierie et Projet	6	6	CC	Rapport + Soutenance orale	2	20 à 50 min. / soutenance	3+3	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN02	UE	IS.931 - Traitement d'Images Biomédicales	6	6	CC	Ecrits + Examens TP	4	1h à 3h / épreuve	1,5+1,5+1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	6	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN04	UE	IS.932 - Innovations en Imageries et Technologies Médicales	6	6	CC	Ecrit (CT) + questionnaire en ligne (e-learning)	2	1h à 2h / épreuve	4+2	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	6	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IEIQN05	EC	IS.932.EC1 - Méthodologie de Recherche en Imagerie Médicale	4	4																
S9	9IEIQN06	EC	IS.932.EC2 - Innovations en Technologies Médicales (e-learning)	2	2																
S9	9IUIQN05	UE	IS.933 - Technologies Médicales et Hospitalières	6	6	CC	Ecrits (CT)	2	1h à 2h / épreuve	3+3	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	6	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN06	UE	IS.934 - Réseaux et Systèmes Informatiques Hospitaliers	3	3	CC	Ecrits (CT)	2	1h à 2h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN07	UE	IS.951 - Analyse d'Images Avancée & Optimisation Numérique	3	3	CC	Ecrits (CT) + Projet recherche bibliographique avec soutenance	2	Ecrit :1h, Soutenance : 30 min.	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 120 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN08	UE	IS.952 - Traitement Statistique du Signal	3	3	CC	Ecrits (CT)	2	1h à 2h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 120 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUIQN09	UE	IS.953 - Plans d'Expériences	3	3	CC	Ecrits (CT)	2	1h à 2h / épreuve	1,5+1,5	Ecrit ou Oral	1	20 à 120 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUGMN01	UE	IS.902 - Innovation, Ingénierie et Projet	6	6	CC	ET et/ou Rapport + Soutenance orale	2	20 à 50 min. / soutenance	3+3	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S9	9IUGMN02	UE	IS.911 - Epistémologie & métho. analyse des pratiques prof	3	3	CT	Ecrit (CT) et/ou Rapport et/ou Soutenance	1	20 à 120 min. / épreuve	3	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	5 ans	10	oui	non	NA
S9	9IUGMN03	UE	IS.912 - Expertise et démarche ergonomique	6	6	CC	Ecrits (CT) et/ou Rapport	5	1h à 2h / épreuve	2+2+1	Ecrit ou Oral	3	20 à 60 min.	2+2+2	sur 20	oui	5 ans	10	oui	non	NA
S9	9IEGMN01	EC	IS.912.EC1 - Expertise et démarche de prévention des TMS	2	2																
S9	9IEGMN02	EC	IS.912.EC2 - Expertise et démarche de prévention des RPS	2	2																
S9	9IEGMN03	EC	IS.912.EC3 - Expertise CHSCT	1	1																
S9	9IUGMN04	UE	IS.913 - Conception industrielle et architecturale	6	6	CC	Ecrit (CT)	3	1h à 2h / épreuve	3+2+1	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	6	sur 20	oui	5 ans	10	oui	non	NA
S9	9IUGMN05	UE	IS.914 - Ergonomie et Stratégie d'intervention	3	3	CT	Ecrit (CT) et/ou Rapport et/ou Soutenance	1	60 à 120 min.	3	Ecrit ou Oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	5 ans	10	oui	non	NA
S9	9IUGMN06	UE	IS.915 - Ingénierie de Formation	3	3	CC	Rapport + Soutenance orale	2	3h / soutenance	1,5+1,5	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	5 ans	10	oui	non	NA
S9	9IURTN01	UE	IS.902 Innovation, Ingénierie et Projet	6	6	CC/CT	Rapport + Soutenance orale +/- écrit	2	20 à 120 min. / épreuve	3	Ecrit ou oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IERTN01	EC	IS.902.EC1 Projets tutorés	3	3																
S9	9IERTN02	EC	IS.902.EC3 Biomarqueurs et nouvelles cibles thérapeutiques	3	3																
S9	9IURTN03	UE	IS.951 Recherche Translationnelle et Clinique en Cancérologie	3	3	CT	Ecrit	1	1h30	3	oral	1	20 min	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN02	UE	IS.952 Ingénierie Cellulaire	3	3	CC	Ecrit (CT) + pédagogie Inversée	2	1h30	2,25 + 0,75	oral	1	20 min	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN04	UE	IS.961 Analyse et méthodologie de recherche en physiopathologie translationnelle et thérapeutique	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	2 h	3	Ecrit	1	2 h	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN05	UE	IS.962 Montage de projet, Réglementation	3	3	CT	oral	1	10 à 30m.	3	oral	1	10 à 30 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN06	UE	IS.963 Rédaction de communications scientifiques	3	3	CT	Ecrit (CT)	1	2 h	3	Ecrit	1	2 h	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN07	UE	IS.964 Les métiers de la recherche clinique	3	3	CT	oral	1	10 à 30m.	3	oral	1	10 à 30 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN09	UE	IS.971 Nanotechnologies et Vectorisation en Santé	3	2	CC	Rapport et/ou Soutenance orale	2	20 à 120 min. / épreuve	1,5	Ecrit ou oral	1	20 à 90 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN10	UE	IS.972 Interactions Rayonnement-Tissus	3	3	CC	Ecrit (CT) Evaluation TD	2	30 m. à 90 m.	2,1 + 0,9	Ecrit	1	1h30	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN11	UE	IS.973 Nanomatériaux : de l'usage aux risques	3	3	CC	Rapport / Soutenance orale / écrit	3	NA/20 minutes/2h	0,75+0,75+1,5	Oral	1	20 minutes	3	sur 20	oui	1 an	12	oui	non	N/A
S9	9IURTN12	UE	IS.974 Méthodes alternatives à l'expérimentation animale	3	3	CT	Oral	1	20 à 30 min	3	Oral	1	20 à 30 min	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	oui	10
S9	9IURTN13	UE	IS.975 Médecine Régénérative et Innovation Thérapeutique	3	3	CT	Ecrits (CT)	1	1h à 2h	3	Ecrit ou oral	1	20 à 60 min.	3	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
Semestre 10																					
S10	0IUIQN01	UE	IS.1000 - Insertion professionnelle et Stage de fin d'étude	30	30	CC	Rapport + Soutenance orale	2	20 à 50 min. / soutenance	15+15	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S10	0IEIQN01	EC	1000.EC1 - Préparation à l'Insertion Professionnelle	15	15																
S10	0IUIQN01	EC	1000.EC2 - Stage de Fin d'Etudes	15	15																
S10	0IUGMN01	UE	IS.1000 - Insertion professionnelle et Stage de fin d'étude	30	30	CC	Rapport + Soutenance orale	2	20 à 50 min. / soutenance	15+15	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA
S10	0IEGMN01	EC	1000.EC1 - Suivi et encadrement de stage	15	15																
S10	0IUGMN01	EC	1000.EC2 - Stage de Fin d'Etudes	15	15																
S10	0IURTN01	UE	IS.1000 - Stage de fin d'étude	30	30	CC	Rapport + Soutenance orale	2	20 à 50 min./soutenance	30	NA	NA	NA	NA	sur 20	oui	1 an	10	oui	non	NA

Règles complémentaires spécifiques pour le M1 et le M2

IV - Report, conservation et capitalisation

La note minimale de report définie est : 10/20

V - Validation et compensation

En cas de seconde session, les notes de session 1 ne sont pas conservées.

VI - Examens

La note plancher est fixée à 6/20

VII - Résultats

Le redoublement en M1 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury et de l'équipe de formation

Le nombre de redoublement autorisé par année est de 1.

COLLEGIUM SANTE						Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC Intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S1	3IUMDN10	UE	Biopathologies tissulaires, illustrations et moyens d'exploration	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	3IUMDN11	UE	Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	3IUMDN12	UE	Tissu sanguin	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	3IUMDN13	UE	Appareil respiratoire	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	3IUMDN14	UE	Système cardio-vasculaire	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	3IUMDN15	UE	Numérique en santé	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
Semestre 2																					
S2	4JLMDN01	MODU	Être médecin			CC	Assiduité/écrit	1	Assiduité au cours 30 minutes d'épreuve sur tablette	1	Vidéo pédagogique + participation à la séance de présentation	1	3h00	1	pas de note	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4JTMDN01	STG	Stage de sensibilisation au handicap			Validation									non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4JTMDN02	STG	Stage de sémiologie			Validation									non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4JTMDN03	STG	Stage d'initiation aux soins infirmiers			Validation									non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN01	UE	Agents infectieux et microbiologie	4	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN02	UE	Biochimie clinique : bases moléculaires et SDD	4	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN03	UE	Hormonologie reproduction	4	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN07	UE	Génétique	3	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN08	UE	Histologie	1	1	CT	Ecrit	1	45 minutes	1	Ecrit	1	45 minutes	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN09	UE	Unité d'enseignement personnalisé	1	1	En fonction des UEP	En fonction des UEP	En fonction des UEP	en fonction des UEP	1	En fonction des UEP	En fonction des UEP	En fonction des UEP	1	non concerné	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN10	UE	Revêtement cutané	3	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN11	UE	Appareil digestif	4	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN12	UE	Nutrition	3	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	Ecrit	1	1h00	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN13	UE	SESS	2	1	CT	Ecrit	1	45 minutes	1	Ecrit	1	45 minutes	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	4IUMDN14	UE	Anglais	1	1	CT	Oral	1	Simulation de consultation en anglais (10 à 25 minutes)	1	Oral	1	Simulation de consultation en anglais (10 à 25 minutes)	1	sur 20	oui	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc

Intitulé du diplôme			Diplôme de formation générale en sciences médicales																		
Composante(s) concernées			Faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé																		
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée																					
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S1	SJUMDN01	UE	Tissu sanguin	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	SJUMDN02	UE	Reins et voies urinaires	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	SJUMDN03	UE	Santé, société, humanité	3	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	CT	1	1h00	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	SJUMDN04	UE	Immunopathologie et immunointervention	3	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	CT	1	1h00	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	SJUMDN05	UE	Biomédecine quantitative et analyse d'articles	4	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	en cours de structuration	UE	Appareil locomoteur	3	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	SJUMDN07	UE	Système neurosensoriel	5	1	CT	Ecrit et assiduité/oral	2	1h30 pour l'épreuve écrite et participation aux ateliers/travail de groupe	1	CT	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S1	en cours de structuration	UE	Histologie	2	1	CT	Ecrit	1	45 minutes	1	CT	Ecrit	45 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
Semestre 2																					
S2	en cours de structuration	STG	Stage de sémiologie			Validation															
S2	en cours de structuration	UE	Maladies infectieuses	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	Ecrit	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Neurologie	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	CT	Ecrit	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Ophtalmologie	4	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	CT	Ecrit	1h00	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	SESS	3	1	CC	Travail de groupe, rapport, action	3	n°1: préparation projet + action sur site n°2: rapport de stage n°3: travail de groupe		CT	Action	Action sur site	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Anglais	1	1	CT	Oral/écrit	1	Simulation de consultation en anglais (5 à 10 minutes) + évaluation sur tablette (partie LCA)	1	CT	Oral	Simulation de consultation en anglais (5 à 10 minutes)	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Pneumologie	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	CT	Ecrit	1h00	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Cardiologie	5	1	CT	Ecrit	1	1h00	1	CT	Ecrit	1h00	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2	en cours de structuration	UE	Gestes techniques	2	1	CC	Ecrit/Oral/E-learning	1	e-learning, présence et participation aux ateliers	1	CC	Ecrit/Oral			non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc

Composante(s) concernées	Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée	
2019-2020	1
2020-2021	1
2021-2022	1
2022-2023	1
2023-2024	1
2024-2025	1
2025-2026	1
2026-2027	1
2027-2028	1
2028-2029	1
2029-2030	1
2030-2031	1
2031-2032	1
2032-2033	1
2033-2034	1
2034-2035	1
2035-2036	1
2036-2037	1
2037-2038	1
2038-2039	1
2039-2040	1
2040-2041	1
2041-2042	1
2042-2043	1
2043-2044	1
2044-2045	1
2045-2046	1
2046-2047	1
2047-2048	1
2048-2049	1
2049-2050	1
2050-2051	1
2051-2052	1
2052-2053	1
2053-2054	1
2054-2055	1
2055-2056	1
2056-2057	1
2057-2058	1
2058-2059	1
2059-2060	1
2060-2061	1
2061-2062	1
2062-2063	1
2063-2064	1
2064-2065	1
2065-2066	1
2066-2067	1
2067-2068	1
2068-2069	1
2069-2070	1
2070-2071	1
2071-2072	1
2072-2073	1
2073-2074	1
2074-2075	1
2075-2076	1
2076-2077	1
2077-2078	1
2078-2079	1
2079-2080	1
2080-2081	1
2081-2082	1
2082-2083	1
2083-2084	1
2084-2085	1
2085-2086	1
2086-2087	1
2087-2088	1
2088-2089	1
2089-2090	1
2090-2091	1
2091-2092	1
2092-2093	1
2093-2094	1
2094-2095	1
2095-2096	1
2096-2097	1
2097-2098	1
2098-2099	1
2099-2100	1

[illegible]

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

Semestre 8

Intitulé du diplôme

DIPLÔME D'ETAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (IPA)

Composante(s) concernées

Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																					
S9		UE 10	UE- 10- Recherche (Présentiel et/ou e-learning et/ou distanciel)	3	1	CC	Ecrit(devoir à rendre)	3		1					Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S9		UE11	UE- 11-Anglais (Présentiel et/ou e-learning et/ou distanciel)	3	1	CT	Ecrit ou oral	1	15-30 mn	1	Ecrit ou oral	1	15-30 mn	1	Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S9		UE12	UE-12- Bases fondamentales	6	2	CT	CT et/ou oral et/ou CC	1	Ecrit de 45mn	1	CT et/ou oral et/ou CC	1	Ecrit de 45mn	1	Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S9		UE13	UE-13-Clinique	14	4,5	CC	CT et/ou oral et/ou CC	2	Ecrit de 2h ECOS 2H	2 1	CT et/ou oral et/ou CC	1	Ecrit de 2h	1	Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S9		UE14	UE-14- Parcours de Santé	4	1,5	CT	CT et/ou oral et/ou CC	1	Ecrit de 45mn	1	CT et/ou oral et/ou CC	1	Ecrit de 45mn	1	Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
Semestre 10																					
S10		UE Stage	UE- Stage 4mois	24			VALIDATION								Sur 20	oui	1an	10	oui	non	10
S10		UE MEMOIRE	UE-Mémoire	6	2		Dossier écrit et Oral	2	Oral présentation 20mn Mémoire	1 2	Dossier écrit et Oral	2	Oral présentation 20mn Mémoire	1 2	Sur 20 Sur 20	oui oui	1an 1 an	10 10	oui oui	non non	10 10

Intitulé du diplôme

Licence Sciences pour la Santé

Composante(s) concernées

Faculté de Médecine, Maieutique et métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S1		UE	UE 101 Chimie générale	3	3	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 102 Histoire de la médecine et de la SP	3	3	CC	Ecrit	3	1h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,4/ CC2 Ecrit 0,3/ CC3 Ecrit 0,3	Ecrit ou oral	1	2h si écrit	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 103 Système cardio-respiratoire	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		EC	Anatomie et Histologie cardiorespiratoire	/	20%	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	30 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	Physiologie et Physiopathologie cardiovasculaire	/	40%	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	Physiologie et Physiopathologie de l'appareil respiratoire	/	40%	CC	Ecrit et/ou Oral	3	2h par épreuve écrite	CC1 Oral 0,3 / CC2 Ecrit 0,5/ CC3 TD 0,2	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 104 Mathématiques et physique fondamentales	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		EC	Biophysique 1	/	/	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	statistiques	/	/	CC	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	CC1 Ecrit	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	Mathématiques 1	/	/	CC	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,5/CC2 Ecrit 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 105 Méthodologie du travail universitaire	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		EC	Méthodes de travail/ gestion du temps	/	/	CC	Ecrit	3	2h par épreuve écrite/oral	CC1 Ecrit 0,35/CC2 Ecrit 0,35/CC3 Oral 0,3	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	Bureautique	/	/	CC	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 CC écrit d'1h	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 106 Biologie cellulaire	3	3	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,5 + CC2 Ecrit 0,5	Ecrit ou oral	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 107 Anglais	3	3	CT	Ecrit	1	2h	EA	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 108 Ethique et données numériques	3	3	CT + CC	écrite ou Oral	2	1 ou 2h par épreuve écrite	CC1 ecrit 0,3/ CT 0,7	Ecrit ou oral	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		UE	UE 109 Consolidation Maths physique chimie biologie 1	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S1		EC	Consolidation mathématiques	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	consolidation physique	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	consolidation chimie	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S1		EC	consolidation biologie	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné

Semestre 2																					
S2		UE	UE 201 Biochimie structurale	3	3	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 202 Production connaissance action santé 1	3	3	CT	Ecrit ou oral	1	3h	EA	Ecrit ou oral	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 203 Physiologie rénale et digestive	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		EC	Rein	/	/	CC	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,7 / CC2 TD 0,3	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	appareil digestif	/	/	CC	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	EA	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		UE	UE 204 Chimie organique	3	3	CT + CC	Ecrit/TP	3	1h par épreuve écrite	CC1 TP 0,15 / CC2 TP 0,15/ CT 0,7	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 205 Mathématiques et physique fondamentale	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		EC	Physique	/	/	CC	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	EA	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	Mathématiques	/	/	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	Circuits électriques	/	/	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		UE	UE 206 Biologie-Santé	3	3	CT	Ecrit	1	2h épreuve écrite	ET	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 207 Anglais	3	3	CT	Oral	1	Oral	EA Oral	oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 208 Biomécanique de l'appareil locomoteur	3	3	CT	Ecrit	1	2h	ET	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		UE	UE 209 Quels métiers en Sciences pour la Santé ?	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		EC	Ingénierie biomédicale	/	/	CC	Ecrit/Oral/TP	2		CC : TP1 0,5 TP2 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	Ergonomie	/	/	CC	Ecrit/Oral/TP	2	TP/Oral	CC Oral 0,5 CC TP 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	Bio-ingénierie et médicament biophysique	/	/	CC	Ecrit/Rapport	2	de 1h épreuve écrite/Rapport	CC Ecrit 0,5 CC Rapport 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	Santé Publique	/	/	CC	Ecrit/Oral/TP	2	de 1h épreuve écrite/Rapport	CC Ecrit 0,5 CC Rapport 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2			UE 210 Consolidation Maths physique chimie biologie 2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	nc
S2		EC	Consolidation mathématiques	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	consolidation physique	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
S2		EC	consolidation chimie	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc
		EC	consolidation biologie	/	/	CC	Ecrit	1	1h	EA					sur 20	non	non concerné	non concerné	non	non concerné	nc

Intitulé du diplôme

Licence Sciences pour la Santé

Composante(s) concernées

Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

COLLEGIUM SANTE										Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report			
Semestre 1																								
S3		UE	301 Santé et Société	3	3	CC+CT	Ecrit et/ou Oral	2	30 min ou 2h	CC (30 min) 50% / ET (2h) 50%	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		UE	302-Production connaissance action santé 2	3	3	CT	Ecrit	1	2H		ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		UE	303 Physiologie neuro-sensorielle	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Physio du SN et pathologies associées	/	1	CC	Ecrit et/ou Oral/et ou rapport	1	1H par épreuve écrite	CC Ecrit	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Système sensoriel : auditif et visuel	/	2	CC	Ecrit et/ou Oral/et ou rapport	2	2H par épreuve écrite	CC Ecrit *0,75/CC Oral*0,25	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Thermorégulation	/	1	CC	Ecrit et/ou Oral/et ou rapport	1	1H par épreuve écrite	CC Ecrit	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		UE	304 Sciences appliquées et Informatique	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Mathématiques et informatique	/	/	CC	Ecrit	2	1h30 (CC1) et 1h (CC2)	CC1 Ecrit 1/CC2 Ecrit 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		EC	Physique et applications médicales	/	/	CT	Ecrit	1	2H par épreuve écrite	1	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		UE	307 Langues	3	3	CT	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	EA1 0,5 /EA2 0,5	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		UE	308 Chimie et biochimie appliquée au métabolisme	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Chimie organique	/	1,5	CC+CT	Ecrit/Rapport	3	1h	CC1 TP 0,15/CC2 TP 0,15 et CT 0,7	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		EC	Biochimie métabolique	/	1,5	CC	Ecrit	2	1h	2 CC Ecrit 50% chaque	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		UE	309 Méthodologie et démarche scientifiques	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S3		EC	Méthodologie des statistiques	/	2	CC	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	CC	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		EC	Démarche scientifique	/	1	CT	Rapport /Présentation Travail de groupe/oral	2	Oral 20 min	Rapport 0,5 / Oral 0,5	Pas de 2è session				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S3		UE	310 Biologie moléculaire	3	3	CC	Ecrit et/ou rapport TP	3	1h par épreuve écrite	CC Ecrit 1h 0,35, CC Ecrit 1H 0,35, CC TP 0,3	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
Semestre 2																								
S4		UE	401 Chronobiologie et rythmes circadiens	3	3	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	CC1 70% / CC2 30%	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		UE	402 Théorie des signaux	3	3	CC	Ecrit	2	1h30 par épreuve écrite	CC1 Ecrit 1 / CC2 Ecrit 2	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		UE	403 Pathologies infectieuses et immunitaires	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		EC	Maladies Infectieuses	/	1,5	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S4		EC	Immunité et maladies immunitaires	/	1	CC + ET	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	CC Ecrit 0,5/ET 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S4		UE	404 Quels métiers en Sciences pour la santé (niv 2)	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		EC	Projet professionnel personnalisé	/	1	CC	Ecrit/Poster/Oral	1	Oral autour du Poster ou du Rapport	Ecrit	/	/	/	/	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S4		EC	Projet ou stage	/	1	CC	Ecrit/Poster/Oral	1	Oral autour du Poster ou du Rapport	CC Oral autour du rapport ou du Poste	/	/	/	/	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S4		UE	407 Langage médical et scientifique	3	3	CT	Poster travail d'équipe/oral	3	création poster et biblio + oral 10 min	Poster 0,25, oral 0,5, biblio0,25	Pas de 2è session				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		UE	408 Législation du Travail et de la Santé	3	3	CT	Ecrit	1	2 h par épreuve écrite		Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		UE	409 Physiologie cellulaire	3	3	CC	Ecrit et/ou Oral et/ou rapport TP	3	1h par épreuve écrite ou Oral et rapport TP	CC1 TP 0,2/CC2 Ecrit 0,4/ CC3 Ecrit 0,4	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		UE	410 Protection sociale et accès à la santé	3	3	CT	Ecrit /Rapport TP/ Test	2	1h par épreuve écrite ou Oral ou rapport ou test	EA (40%) ET (60%)	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4	Choix 1 EC/4	UE	411 Pré-professionnalisante	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		EC	anatomie et physiopathologie du membre sup et rachis	/	1	CT	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	2 EA. 50% chaque	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		EC	Pharmacologie générale	/	1	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	CC1 30% / CC2 70%	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné			
S4		EC	Electronique des appareils médicaux	/	1	CT	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	EA1 Ecrit 0,66 / EA TP 0,34	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			
S4		EC	Notions clés en SP	/	1	CT	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	2 EA. 50% chaque	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné			

Intitulé du diplôme	Licence Sciences pour la Santé
Composante(s) concernées	Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1	

COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
S5		UE	501 Outils documentaires, scientifiques Gestion de données	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		EC	Outils de la démarche scientifique	/	/	CC	crit/rapport/Or	2	1h par épreuve écrite	CC Oral 0,5/CC Ecrit ou rapport 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Recueil et gestion de données	/	/	CC	rapport/Oral	3	1 CC Rapport 0,25/1 CC oral 0,5/ 1 rapport 0,25		Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Communication	/	/	CC	Ecrit/Oral	2	1h par épreuve écrite	CC : 0,5/0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		UE	502 Qualité et droit du travail	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		EC	Qualité	/	/	CC + CT	Ecrit et/ou Rapport et/ou Oral	3	1h par épreuve écrite	ET 0,3 / CC 1 0,35 / CC 0,35	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Droit du travail et des entreprises	/	/	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		UE	503 déterminants en sciences pour la santé	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		EC	Concepts en signalisation et métabolisme	/	/	CC	Ecrit et/ou Rapport et/ou Oral	3	1h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,3/CC2 écrit 0,3/TP 0,4	Ecrit ou oral	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Acteurs en ergonomie et analyse d'activité	/	/	CC + CT	Ecrit et/ou Rapport et/ou Oral	4	2h par épreuve écrite	ET 0,25/CC 0,25*3 (TP + 2 rapports)	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Système électronique analogique	/	/	CC	Ecrit/Rapport	3	2h par épreuve écrite	CC1 Ecrit 0,5 / TP 0,25 / TP 0,25	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Concepts et savoirs en SP et déterminants de santé	/	/	CC+CT	Ecrit et/ou Rapport	2	2h par épreuve écrite	ET 0,6 / CC : 0,4	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		UE	504 Outils en Sciences pour la santé	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		EC	Bioanalyse du médicament	/	/	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Conception du poste de travail	/	/	CC + CT	TP et/ou Ecrit et/ou projet	3	2h par épreuve écrite	CC: Rapport TP 0,25/ Rapport projet 0,35/ ET 0,4	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Techniques de maintenance	/	/	CC	Ecrit et/ou Rapport	2	TP	CC lors des TP : CC 0,5/CC 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Analyse qualitative des données.	/	/	CC+CT	Rapport	2	2h par épreuve écrite	ET 0,6 / CC : 0,4	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		UE	505 électrophysiologie	3	3	CC + CT	TP et/ou Ecrit	2	2h par épreuve écrite	CC TP 0,3/ ET 0,7	Ecrit/Oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	507 Langues étude critique d'articles	3	3	CC	Ecrit	2	1h par épreuve écrite + 2h TD noté	CC1 Ecrit 1h 0,5/CC2 TD noté Ecrit	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	508 Instrumentation et capteurs	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		EC	Instrumentation en IB	/	/	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		EC	Instrumentation en Ergonomie	/	/	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné	
S5		UE	509 Prise d'informations et impact sur l'activité	3	3	CC + CT	TP et/ou Ecrit	2	2h par épreuve écrite	TP 0,3/ ET 0,7	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	510 Electronique numérique 1	3	3	CC	Ecrit/TP	2	2h épreuve écrite	CC 0,5 Ecrit / TP 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	511 Santé des populations et politiques sociales	6	6	CC + CT	Ecrit et/ou Rapport	3	2H par épreuve écrite	CC1 Rapport 0,25/ CC2 Rapport 0,25/ ET 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	512 Approches socio psycho de la santé	3	3	CC+CT	Ecrit et ou Rapport	2	2h par épreuve écrite	ET 0,6 / CC 0,4	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	513 Introduction à la bio-ingénierie cellulaire et tissulaire	3	3	CC	Ecrit et/ou Rapport et/ou Oral	3	2h écrit	CC1 Ecrit 0,5/TP 0,2/ Oral 0,3	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	514 Toxicologie	3	3	CC + CT	Ecrit/Oral/Rapport	4	1h par épreuve écrite	CC1 Oral 1/6, CC2 Rapport 1/6, CC3 Rapport 1/6, ET 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	
S5		UE	515 Chimie du médicament	3	3	CC + CT	Ecrit et TP	2	2h écrit	cc1 Ecrit TP 0,5, ET 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné	

Semestre 2																					
S6		UE	601 Stage et vie en entreprise	9	9	CC	Dossier +/- oral ou diaporama (e-learning)	3	Rapport/Soutenance/Entreprise	Rapport coef 0,6, Soutenance (Oral/diaporama) 0,3, Entreprise 0,1	/	/	/	/	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	602 Sciences appliquées	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		EC	Projet en électronique médicale	/	/	CC	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	CC Oral 0,5 / CC Ecrit 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Biostatistiques	/	/	CC	Ecrit et/ou Rapport	2	2h pour l'écrit	CC1 Ecrit 0,8 / CC2 Ecrit ou rapport 0,2	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Métrologie médicale	/	/	CC	Ecrit/Oral/Rapport	2	1H par épreuve écrite	CC1 0,5 / CC2 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		UE	603 Risques professionnels environnementaux matériovigilance	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		EC	Risque professionnel	/	/	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Santé environnement et travail	/	/	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Vigilances sanitaires et matériovigilance	/	/	CC	Ecrit et/ou Rapport	2	1h par épreuve écrite	CC 1 Ecrit 0,5/CC 2 Ecrit ou Rapport 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		UE	604 Méthodologie de l'analyse d'activité	3	3	CC	Ecrit et/ou Oral	2	Rapport/Soutenance	CC Rapport 0,6 CC Soutenance 0,4	/	/	/	/	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	605 Risques professionnels liés à l'activité physique	3	3	CC + CT	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	CC : CR TP (30%) / ET (70%)	Ecrit ou oral	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	606 Organisation du travail et contrainte temporelle	3	3	CC + CT	Ecrit/Rapport	2	1h par épreuve écrite	ET 0,5 / CC Projet 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	607 Internationalisation en Sciences pour la Santé	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		EC	Dépense énergétique et activité physique	/	/	CC + CT	Ecrit/Oral/Rapport	3	2h par épreuve écrite	ET (0,5) + CC1 : TP (0,25) + CC2 (0,25)	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Biophysique et imagerie médicale	/	/	CC	Ecrit	2	1h30 par épreuve écrite	CC1 Ecrit 1/ CC2 Ecrit 1	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		EC	Etudes épidémiologiques et cliniques	/	/	CC	Ecrit/Oral/Rapport	3	2h pour écrit / oral : 20min/rapport maisons	CC1 1/3 pour l'écrit, CC2 1/3 pour l'oral CC3 1/3 pour le rapport	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	non	non concerné	non concerné
S6		UE	608 Electronique numérique 2	3	3	CC	Ecrit/Oral/Rapport	2	2h par épreuve écrite	CC Ecrit 0,5 / CC TP 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	609 Traitement des signaux biomédicaux	3	3	CC	Ecrit/Oral/Rapport	3	2h par épreuve écrite	CC1 Ecrit (en séance) 0,5 / CC2 TP1 0,25/ CC3 TP2 0,25	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	610 Informatique et instrumentation	3	3	CC	Ecrit/Oral/Rapport	2	2H par épreuve écrite	CC1 Ecrit en séance 0,5 / CC2 TP 0,5	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	611 Economie de la santé	3	3	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	612 Action Evaluation en SP	6	6	CC+CT	Rapport	3	2h par épreuve écrite	ET 0,6 / CC1 0,2 / CC2 0,2	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	613 Signalisation cell. en bioingénierie & médicament	3	3	CC	Ecrit/Oral/Rapport	8	30min par épreuve écrite	Chaque CC coef 0,125	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	614 Immunomodulation	3	3	CT	Ecrit	1	2h	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S6		UE	615 Sciences pharmacologiques pharmaco-dynamie et cinétique	3	3	CT	Ecrit	1	2H	1 ET	Ecrit ou oral	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné

M3C spécifiques à la Licence Sciences pour la Santé

Les M3C de la Licence Sciences pour la Santé sont celles définies par les M3C votées en CF

Apparaissent ici uniquement les éléments qui contiennent des adaptations pour le diplôme.

IV - Report/Conservation/Capitalisation

Report : Aucune note n'est reportée de la 1ère à la 2ème session.

Conservation : Aucune note d'EC ou d'UE n'est conservé

Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans la même mention de licence d'un autre établissement, ou dans une autre mention de l'Université de Lorraine dans laquelle les enseignements correspondent. La correspondance des enseignements est appréciée lors de l'examen de la candidature.

V- Validation et compensation

V-1- Validation du diplôme :

Le diplôme de licence s'obtient par **validation de chaque année, L1, L2 et L3 composant la licence dans les conditions fixées dans les M3C votées en CF**

- Renonciation à la compensation au semestre :

A l'issue de la 1ère session de contrôle des connaissances, l'étudiant a la possibilité de renoncer à la compensation. Il doit le faire savoir, au secrétariat pédagogique, par écrit dans un délai de 48 h jours ouvrables à partir de l'affichage des résultats. Cette renonciation fera l'objet d'un document écrit, co-signé par l'étudiant et le président de jury. Ce document précise les UE et épreuves concernées.

Cette renonciation concerne les étudiants qui ont validé un semestre ou une année par compensation (et donc qui n'ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à chaque UE du semestre)

VII - Examens :

Pendant les épreuves, tous les matériels et documents de quelque nature que ce soit, en dehors du nécessaire à la composition (stylo, crayon, gomme, règle) sont interdits sauf l'emploi d'une calculatrice si son usage est prévu explicitement dans le libellé des sujets d'examens. Seules les copies, grilles optiques, questionnaires distribués par l'administration, et ne comportant aucun signe distinctif, seront soumis à la correction, à l'exclusion de tout autre document y compris brouillon.

Durant les épreuves, toute sortie d'étudiant sera consignée dans le procès verbal de l'épreuve.

Le téléphone portable doit être éteint et rangé dans un sac. Les sacs doivent être hors de portée de l'étudiant et déposés au fond de la salle d'examen. Tout étudiant surpris avec un téléphone portable **ou tout objet connecté**, même éteint, à proximité de lui sera considéré comme étant en situation de fraude.

-Sessions :

Les TP seront évalués soit à la fin de la séance, soit via un rapport propre au TP ou regroupant plusieurs séances de TP.

Seules les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

- note de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies

- note de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, un projet, etc ...

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées, au sein de la Licence Sciences pour la santé, pour chaque semestre :

- Semestres 1, 3 et 5 : 1ère session en décembre, 2ème session en fin juin

- Semestres 2, 4 et 6 : 1ère session en mai pour S2 et S4 et en mars pour S6, 2ème session fin juin pour S2, S4 et S6

1ère session : Les dates et la durée des épreuves réalisées en ET sont affichées par le Service de la Scolarité au moins 15 jours avant le début de la 1ère session

2ème session : Une seconde session est proposée pour les UE ayant donné lieu à une note inférieure à 10/20 lors de la première session. Seront exclues de cette seconde session, les UE suivantes : **601 Stage et vie en entreprise et 604 Méthodologie de l'analyse d'activité.**

- Gestion des absences aux évaluations : (Cf. Règlement Intérieur de la Licence). Dans le cas d'un travail de groupe faisant l'objet d'un compte rendu (TP, projet, stage,...), le non respect des dates de rendu ainsi que l'absence d'un nom d'étudiant sur le compte rendu sera considérée comme une absence injustifiée.

- Assiduité aux enseignements :

L'assiduité des étudiants est prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances. Le nombre d'absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l'obligation est fixé à 4. Les justificatifs doivent être présentés dans les 8 jours qui suivent l'absence.

Les conséquences de ce manquement seront une perte de priorité pour le redoublement. Si il s'agit d'une absence à une séance notée, la mention ABI remplacera la note. Enfin, si l'étudiant est boursier, une information sera transmise au CROUS.

- Stage :

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances se verront proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité fera l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

VIII - Résultats

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur demande, à la consultation de leurs copies et à un entretien, au plus tard avant la session suivante dans le cadre d'une évaluation en 2 sessions, et dès la publication de leur note dans le cadre d'une évaluation continue.

IX - Progression

Si le L1 ou le L2 ne sont pas validés mais que l'étudiant a validé au moins 70% des crédits, il a la possibilité de s'inscrire dans l'année N+1. Les UE qu'il suivra dans l'année N+1 seront réfléchies en concertation avec la Responsable du diplôme et dépendront des pre-requis de l'étudiant.

- Redoublement :

Le redoublement n'est pas de droit, s'agissant d'une réponse pédagogique de l'équipe enseignante, destinée à permettre à l'étudiant de combler ses lacunes ayant conduit à un ajournement.

SI un redoublement est demandé, il fera l'objet de l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique validé par l'équipe enseignante et l'étudiant, précisant les modalités de celui-ci.

Dans tous les cas le nombre d'inscriptions annuelles au sein d'une même mention de licence, en vue de sa validation ne peut être supérieur à cinq ; le triplement d'une année reste exceptionnel et est soumis à autorisation du jury.

nom UE
101 Chimie générale
102 Histoire de la médecine et de la SP
103 Système cardio-respiratoire
104 Mathématiques et physique fondamentales 1
105 Méthodologie du travail universitaire
106 Biologie cellulaire
107 Anglais
108 Ethique et données numériques
109 Consolidation Maths Physique Chimie Biologie -Biologie 1
201 Biochimie structurale
202 Production connaissance action santé 1
203 Physiologie rénale et digestive
204 Chimie organique
205 Mathématiques et physique fondamentale 2
206 Biologie et Santé
207 Anglais
208 Biomécanique de l'appareil locomoteur
209 Quels métiers en Sciences pour la Santé ?
Consolidation Mathématiques Physique Chimie Biologie -Biologie 2
301 Santé et Société
302 Production connaissance action santé 2
303 Physiologie neuro-sensorielle
304 Sciences appliquées et informatique
307 Anglais
308 Chimie et biochimie appliquée au métabolisme
309 Méthodologie & Démarche Scientifiques
310 Biologie -Moléculaire
401 Chronobiologie et rythmes circadiens
402 Théorie des signaux
403 Pathologies infectieuses et immunitaires
404 Quels métiers en Sciences pour la santé 2
407 Language Médical et Scientifique
408 Législation du Travail et de la Santé
409 physiologie cellulaire
410 Protection sociale et accès à la santé
411 Pré-professionnalisante
501 Outils documentaires, scientifiques et gestion de données
502 Qualité et droit du travail
503 Déterminants en SpS
504 Outils en SpS
505 Electrophysiologie
507 Langues étude critique d'articles
508 Instrumentation et capteurs
509 Prise d'information et impact sur l'activité
510 Electronique numérique 1
511 Santé des pop et politiques sociales

512 Approches socio-psycho de la santé
513 Intro. Bio-ingénierie cell. & tissulaire
514 Toxicologie
515 Chimie du médicament
601 Stage
602 Sciences appliquées
603 Risques professionnels, environnementaux et matériovigilance
604 Méthodologie de l'analyse d'activité
605 Risques pro liés à l'activité physique
606 Organisation du travail et contrainte temporelle
607 Internationalisation en SpS
608 Electronique numérique 2
609 Traitement des signaux biomédicaux
610 Informatique et instrumentation
611 Economie de la santé
612 Actions et Evaluation en SP
613 Signalisation Cellulaire en BIM
614 Immunomodulation
615 Sciences Pharmacologiques

Libellé de l'UE ou de la matière
101 Chimie générale
102 Histoire de la médecine et de la Santé Publique
103 Système cardio-respiratoire
104 Mathématiques et physique fondamentales 1
105 Méthodologie du travail universitaire
106 Biologie cellulaire
107 Anglais
108 Ethique et données numériques
109 Consolidation Maths Physique Chimie Biologie 1
201 Biochimie structurale
202 Production connaissance action santé 1
203 Physiologie rénale et digestive
204 Chimie organique
205 Mathématiques et physique fondamentales 2
206 Biologie et Santé
207 Anglais
208 biomécanique de l'appareil locomoteur
209 Quels métiers en Sciences pour la Santé ?
Consolidation Mathématiques Physique Chimie Biologie 2
301 Santé et Société
302 Production connaissance action santé 2
303 Physiologie neuro-sensorielle
304 Sciences Appliquées et informatique
307 Anglais
308 Chimie et biochimie appliquées au métabolisme
309 Méthodologie & Démarche Scientifiques
310 Biologie Moléculaire
401 Chronobiologie et rythmes circadiens
402 Théorie des signaux
403 Pathologies infectieuses et immunitaires
404 Quels métiers en Sciences pour la santé 2
407 Language Médical et Scientifique
408 Législation du Travail et de la Santé
409 physiologie cellulaire
410 Protection sociale et accès à la santé
411 Pré-professionnalisante
<i>Outils de la démarche scientifique</i>
<i>Recueil et gestion de données</i>
<i>Communication</i>
502 Qualité et droit du travail
503 Déterminants en Sciences pour la santé
504 Outils en Sciences pour la Santé
505 Electrophysiologie
507 Langues étude critique d'articles
508 Instrumentation et capteurs
509 Prise d'information et impact sur l'activité
510 Electronique numérique 1
511 Santé des populations politiques sociales

512 Approches socio-psycho de la santé
513 Intro. Bio-ingénierie cell. & tissulaire
514 Toxicologie
515 Chimie du médicament
601 Stage
602 Sciences appliquées
603 Risques professionnels, environnementaux et matériovigilance
604 Méthodologie de l'analyse d'activité
605 Risques pro liés à l'activité physique
606 Organisation du travail et contrainte temporelle
607 Internationalisation en Sciences pour la Santé
608 Electronique numérique 2
609 Traitement des signaux biomédicaux
610 Informatique et instrumentation
611 Economie de la santé
612 Actions et Evaluation en Santé Publique
613 Signalisation Cellulaire en BIM
614 Immunomodulation
615 Sciences Pharmacologiques

responsable ue
Nick Ramalanjaona
Arnaud Fischer
Nguyen Tran
Pauline Lefebvre
Natalia De Isla
Rümeysa Bascetin
Véronique Coeuré
Selma Ben Fradj
Natalia De Isla
Sandrine Boschi-Muller
Marie Buzzi
Simon Toupance
Maxime Mourer
Pauline Lefebvre
Natalia de Isla
Christine Mutin
Pascal Reboul
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Natalia De Isla
Stéphanie Laplume
Cédric Baumann
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Pauline LEFEBVRE
Lucy Georges
Maxime Mourer
Pascal Reboul
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Céline Huselstein
Pauline LEFEBVRE
Christophe Gantzer
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Pascal Reboul
Olivier Anselme Martin
Rümeysa Bascetin
Laurent Magnien
Pascal Reboul
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Anne-Cécile Schwartz
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Laurent Koessler
Céline Huselstein
Christophe Choserot
Charlotte Milot
Rémi Adam
Stéphanie Laplume

Antonia Csillik
Natalia De Isla
Luc Ferrari
Michel Boisbrun
Céline Huselstein
Simon Toupance
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Céline Huselstein
Charlotte Milot
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Rémi Adam
Pierre Varis
Pierre Varis
Vincent Lhuillier
Abdou Omorou
Raphaël Duval
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Caroline Sarrado

adresse mail
nick.ramalanjaona@univ-lorraine.fr
arnaud.fischer@univ-lorraine.fr
nguyen.tran@univ-lorraine.fr
pauline.lefebvre@univ-lorraine.fr
natalia.de-isla@univ-lorraine.fr
rumeyza.bascetin@univ-lorraine.fr
veronique.coeure@univ-lorraine.fr
selma.ben-fradj@univ-lorraine.fr
natalia.de-isla@univ-lorraine.fr
sandrine.boschi@univ-lorraine.fr
marie.buzzi@univ-lorraine.fr
simon.toupance@univ-lorraine.fr
maxime.mourer@univ-lorraine.fr
pauline.lefebvre@univ-lorraine.fr
Natalia.De-Isla@univ-lorraine.fr
christine.mutin@univ-lorraine.fr
pascal.reboul@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
natalia.de-isla@univ-lorraine.fr
stephanie.laplume@univ-lorraine.fr
cedric.baumann@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
pauline.lefebvre@univ-lorraine.fr
lucy.georges@univ-lorraine.fr
maxime.mourer@univ-lorraine.fr
pascal.reboul@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
celine.huselstein@univ-lorraine.fr
pauline.lefebvre@univ-lorraine.fr
christophe.gantzer@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
pascal.reboul@univ-lorraine.fr
olivier.anselme-martin@univ-lorraine.fr
rumeyza.bascetin@univ-lorraine.fr
laurent.magnien@univ-lorraine.fr
pascal.reboul@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
annececile.schwartz@gmail.com
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
laurent.koessler@univ-lorraine.fr
celine.huselstein@univ-lorraine.fr
cchoerot@mairie-maxeville.fr
charlotte.milot@hotmail.fr
remi.adam@univ-lorraine.fr
stephanie.laplume@univ-lorraine.fr

antonia.csillik@univ-lorraine.fr
natalia.de-isa@univ-lorraine.fr
luc.ferrari@univ-lorraine.fr
Michel.Boisbrun@univ-lorraine.fr
celine.huselstein@univ-lorraine.fr
simon.toupance@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
celine.huselstein@univ-lorraine.fr
charlotte.milot@hotmail.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
remi.adam@univ-lorraine.fr
pierre.varis@univ-lorraine.fr
pierre.varis@univ-lorraine.fr
vincent.lhuillier@univ-lorraine.fr
yacoubou.omorou@univ-lorraine.fr
raphael.duval@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
caroline.perrin-sarrado@univ-lorraine.fr

Tel
+33 72 74 52 41
+33 3 72 74 61 64
+33 72 74 63 37
+33 72 74 62 60
+33 72 74 62 67
+33 72 74 62 55
+33 72 74 62 60
+33 3 72 74 66 62
+33 72 74 62 69
+33 72 74 52 63
+33 72 74 63 37
+33 72 74 62 60
+33 72 74 62 69
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 60
+33 72 74 62 33
+33 72 74 62 62
+33 72 74 63 37
+33 72 74 60 96
+33 72 74 52 63
+33 72 74 62 69
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 65
+33 72 74 63 37
+33 72 74 72 92
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 69
+33 72 74
+33 72 74 62 67
+33 72 74 62 69
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 62
+33 83 59 56 42
+33 72 74 62 65
06 82 13 67 12
+33 72 74 62 68
+33 72 74 62 33

+33 72 74
+33 72 74 62 60
+33 72 74 73 34
+33 72 74 52 64
+33 72 74 62 65
+33 72 74 60 73
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 62
+33 72 74 62 65
06 82 13 67 12
+33 72 74 62 65
+33 72 74 62 68
+33 72 74 62 61
+33 72 74 62 61
+33 83 85 93 03
+33 72 74 73 18
+33 72 74 62 62
+33 72 74 72 72

responsable UE E-learning

Jonathan Epstein

Selma Ben Fradj

??

Omourou Yacoubou

Stéphanie Laplume

Antonia Csillik
Stéphanie Laplume
Aurélie Bannay
Anne-Sophie Liovat-Carnin
Nathalie Auchet
vincent.lhuillier@univ-lorraine.fr
yacoubou.omorou@univ-lorraine.fr

antonia.csillik@univ-lorraine.fr
stephanie.laplume@univ-lorraine.fr
aurelie.bannay@univ-lorraine.fr
anne-sophie.liovat@univ-lorraine.fr
Nathalie.Mercier@univ-lorraine.fr
+33 83 85 93 03



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026

Dispositions spécifiques au :

- **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques**
- **Diplôme d'Etat de sage-femme**

Références réglementaires :

-Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

-Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.

-Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé JORF n°0134 du 13 juin 2018.

-LOI no 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

- Décret no 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

-Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

-Arrêté du 13 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

- Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret no 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

-Arrêté du 4 mars 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

- Règlement intérieur de UL

-La charte de l'UL relative aux modalités des examens universitaires

Dispositions générales

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année des filières santé des Parcours d'accès Spécifique Santé (PASS) et Licences avec Accès Santé (LAS) à hauteur de 60 ECTS.

Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sont :

- Les étudiants reçus aux épreuves de la première année PASS ou LAS en filière maïeutique ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des Études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme (les passerelles) ;
- Les étudiants de DFGSMa 2 redoublants.

Le projet pédagogique de l'année universitaire comprenant :

- La répartition stages-cours
- Les MCCC comprenant le calendrier des examens
- Les différentes dates de jurys de délibération de l'année universitaire
- Les fiches UE (description détaillée de chaque UE décrivant le programme de chaque semestre et celui des UE optionnelles de l'année universitaire en cours) est porté à la connaissance des étudiants et mis à disposition au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire après passage au conseil du DUM.

Le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence pour obtenir l'attestation **AFGSU**, des exercices d'alerte et/ou d'évacuation des locaux, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques certifié par **PIX** et une initiation à la recherche sont également organisés.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Le deuxième cycle, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages.

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique ;

- L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages ;

- Une formation à la démarche scientifique ;

- L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel ;

- La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Titre I- Organisation générale des examens

Article1. Surveillance des examens

Les surveillants sont présents dans la salle d'examen 10min avant le début de l'épreuve pour effectuer l'appel et procéder à la vérification de l'identité de l'étudiant. La comptabilisation des copies, à la fin de chaque épreuve, par rapport au nombre de candidats inscrits et présents, est mentionnée sur le procès-verbal, celui-ci étant signé par les surveillants et annoté d'éventuels incidents survenus lors de l'épreuve. Toutes les copies sont anonymisées.

Le personnel administratif ou enseignant est chargé de l'organisation matérielle des examens (préparation des salles, appel, distribution, récupération des tablettes, distribution des copies et des sujets, récupération des copies, mise sous anonymat).

Lorsque que la ou les épreuves sont organisées de façon dématérialisée, les tablettes sont mises à disposition par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et Maïeutiques.

Les étudiants doivent impérativement être présents 15 minutes avant le début de chacun des examens pour répondre à l'appel.

L'accès de la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout étudiant retardataire qui se présente après le début de l'épreuve, seulement si le retard est dû à un empêchement motivé et n'excède pas $\frac{1}{4}$ de la durée de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé à l'étudiant concerné, la mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal d'examen.

Les étudiants émargent en fin d'épreuve afin d'attester du nombre de copies rendues.
Tout sujet non traité fait impérativement l'objet d'une copie blanche.

Les étudiants ne doivent détenir aucun document. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, trousse, règles plates métalliques, doivent être déposés à l'entrée de la salle. **Les téléphones portables et tout autre appareil électronique doivent être mis hors service et laissés dans les sacs pendant la durée des épreuves.** L'étudiant(e) garde les oreilles dégagées.

Tout candidat présent en début d'épreuve sera considéré comme ayant participé à cette épreuve. Il est demandé aux étudiants de composer chaque épreuve (ou chaque question si issue d'enseignants différents) sur une copie séparée.

Ils remettent obligatoirement—la ou les copies comportant leur nom et leurs coordonnées même si ce(s) document(s) est (sont) blanc(s), et ou la tablette après la validation et l'envoi de l'épreuve et la fermeture de la session d'examen.

Toute copie ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sera considérée comme nulle.

Le candidat n'est pas autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve.

Article 2. Sujets d'examens

Les sujets d'examens définitifs des deux sessions sont validés par la commission de docimologie du cycle. Le responsable de chaque UE, ou le référent pédagogique du cycle transmet les sujets au Secrétariat Administratif 4 jours au moins avant la date de la session. Ce dernier assure la reprographie conformément aux sujets déposés. L'enseignant responsable d'UE doit vérifier la conformité de la reprographie. Le sujet de l'épreuve, tout comme la rédaction de son contenu, peuvent être sur tablette numérique ou en format papier (sur décision de l'enseignant responsable de l'UE). Dans le cas d'un examen sur tablette, c'est à l'enseignant responsable de l'UE et/ou l'enseignant référent de promotion de s'assurer de la mise à disposition des sujets sur la plateforme d'examen.

Article 3. Jury de délibération des examens et stages

Le jury d'examen comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs.

La composition du jury pour chaque année de formation est validée par le Président de l'Université selon la réglementation en vigueur.

La directrice du Département Universitaire de Maïeutique a prérogative pour présider le jury. En cas d'absence, elle désigne un autre président parmi les autres enseignants titulaires du DUM pour tout ou partie de l'ensemble des jurys réunis.

Le jury se réunit à l'issue de chaque semestre et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats.

Le jury est responsable de la proclamation des résultats, la publication des résultats est assurée dans un délai maximal de 3 jours ouvrables après la délibération. Les résultats sont mis en ligne via le portail de l'Université : <http://ent.univ-lorraine.fr>.

Les dates des jurys sont portées à la connaissance des étudiants ~~au plus tard~~ en début d'année universitaire.

La Présidente du jury est garante du respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (programme, règlement de l'examen, égalité de traitement des étudiants, déroulement correct des épreuves et des délibérations du jury).

En cas de saisine du DUM pour irrégularité, la Présidente a l'obligation de réunir un nouveau jury.

Le jury est souverain dans le cadre de l'évaluation des connaissances universitaires théoriques et cliniques.

Le jury est souverain pour statuer sur la validation des stages hospitaliers. Il décide de valider, d'invalider les stages ou peut demander à un étudiant de réaliser une période de stage hospitalier complémentaire en vue de valider l'acquisition de ses compétences et connaissances cliniques.

Article 4. Demandes d'explication de notes, de recours

Pour toutes épreuves, les étudiants désireux d'obtenir une explication sur la correction d'une épreuve-invalidée peuvent adresser une demande écrite, sous 15 jours ouvrés après publication des résultats à la direction du DUM. Seul le responsable de l'épreuve (ou rédacteur/correcteur de la question) concernée est habilité à leur donner les explications nécessaires.

Dans la limite **de 3 jours ouvrables**, les étudiants peuvent **adresser une demande de recours par courrier**, à la directrice du DUM, **sur un sujet d'épreuve non conforme à la maquette d'enseignement initiale.**

Les copies sont détruites un an après la notification des résultats. Un échantillonnage est gardé aux archives.

La grille de correction ne peut être communiquée aux étudiants, cet élément relevant de la souveraineté du jury.

Article 5. Assiduité/ absence

Durant l'année universitaire, l'assiduité aux enseignements dirigés, pratiques et cliniques est obligatoire.

Pour toute absence **aux enseignements obligatoires**, les étudiants doivent se conformer à la procédure suivante :

Raison médicale : L'étudiant absent pour des raisons de santé doit fournir un certificat médical de son médecin traitant au plus tard 48 heures à compter de sa date d'émission, sauf cas de force majeure. L'équipe pédagogique se réserve le droit de soumettre le certificat médical pour validation à la Santé U.

Événement imprévisible (accident, empêchement...) : L'étudiant devra fournir une explication écrite assortie de tous les justificatifs permettant d'attester de la véracité de la situation.

Événement prévisible : L'étudiant devra fournir à la scolarité du DUM un courrier expliquant le motif de l'absence (copie faite à la direction) **au moins 15 jours avant la séance**. Il faudra prévoir éventuellement une permutation de groupe.

La décision de valider ou non l'absence de l'étudiant sera prise par l'équipe pédagogique.

Il est rappelé que :

- En cas d'absence pendant un enseignement obligatoire ou un stage, l'étudiant **en premier ou en deuxième cycle**, devra prévenir impérativement par téléphone ou par mail la scolarité du DUM et le terrain de stage dès le premier jour d'absence. De plus, l'étudiant en **deuxième cycle**, salarié du CHRU de Nancy, doit fournir dans les 48h un arrêt de travail à la Direction des Affaires Médicales du CHRU de Nancy, copie jointe à la scolarité du DUM pour information.

Tout certificat médical devra être établi sur papier à entête du cabinet avec signature et tampon du praticien (pour les certificats qui émanent d'un centre hospitalier le nom du prescripteur et sa qualité devront y figurer), ainsi que la durée précise de l'arrêt.

L'étudiant en arrêt de travail ne pourra se présenter ni à la faculté, ni sur son terrain de stage et ce pendant toute la durée de son arrêt.

Aucun certificat médical émis *a posteriori* de l'absence ne sera accepté.

Toute absence en stage, supérieure à 40% du volume horaire total, entraîne une réserve quant à la validation de celui-ci. La validation ne peut être effective qu'après la récupération de la totalité des heures manquées pendant le stage si possible, sinon sur une période la plus proche de la période de stage.

En cas d'absences répétées, la direction du DUM peut soumettre le cas de l'étudiant(e) au Conseil de discipline. En cas de maternité/paternité, les étudiant(e)s sages-femmes bénéficient des droits spécifiques inhérents à la législation du travail.

Article 6. Absences à un examen

La défaillance à la première session ne peut avoir pour effet d'empêcher l'étudiant de se présenter à la session de rattrapage. Celle-ci est ouverte de plein droit dès lors que les modalités propres aux épreuves le permettent.

Article 7. Fraude, tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

En cas de fraude, l'épreuve est systématiquement invalidée.

La juridiction disciplinaire de l'UL, qui peut être substituée par le jury de délibération des examens, décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la

nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen). (**Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015, article R811-11**). La nullité est prononcée par l'autorité habilitée à délivrer le diplôme.

Dispositions particulières relatives aux tentatives de fraude lors des épreuves numériques :

- Au cours de l'examen, la connexion à un contenu autre que les épreuves prévues (cours ou messagerie) est considéré comme une tentative de fraude et passible de sanction.
- En cas de suspicion de fraude, un historique de l'ensemble des connexions d'un étudiant peut être édité par les administrateurs de la plateforme utilisée pour l'épreuve afin d'être examiné en comité pédagogique et conduire le cas échéant à une sanction.
- Les sorties anticipées ne sont pas autorisées pour les épreuves en ligne.
- **Toute tentative de capture ou de copie des épreuves est considérée comme une tentative de fraude et passible de sanction.**

Un rapport peut être immédiatement adressé par l'administration à Monsieur le Président de l'Université de Lorraine pour saisine de la commission disciplinaire.

Conformément à l'article R811-11 de ce code, les sanctions disciplinaires sont les suivantes :

1. l'avertissement
2. le blâme
3. l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans
4. l'exclusion définitive de l'établissement
5. l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur public pour une durée maximum de cinq ans
6. l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cadre d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé la nullité de cet examen ou de ce concours. La nullité est prononcée par l'autorité habilitée à délivrer le diplôme.

Article 8. Règles générales de validation et de compensation

Conformément à la législation en vigueur, les aptitudes et l'acquisition des connaissances de chaque semestre sont appréciées par un contrôle continu ou par un examen de fin de semestre soit par ces deux modes de contrôles combinés.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) sont validées par ordre chronologique en Conseil de gestion de la faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé puis en conseil de collégium santé et enfin par le conseil de formation et de vie universitaire (CFVU). Elles sont connues des étudiants au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Les examens de fin de semestre font l'objet de deux sessions annuelles.

Toutes les informations, décisions, modifications concernant les examens sont communiquées aux étudiants par voie électronique ou d'affichage. Aucune convocation écrite individuelle pour les examens (1ère et 2ème sessions) n'est adressée au candidat. Les résultats d'examens sont accessibles sur le portail de l'Université : <http://ent.univ-lorraine.fr>, suite à la délibération du jury après chaque session.

Nature des enseignements :

Les enseignements sont caractérisés en fonction de leur nature :

- Unité d'Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable. Elle peut être obligatoire ou optionnelle.
- Élément Constitutif (EC) : Les EC sont les différentes modalités d'épreuves qui constituent l'UE.

La validation du semestre peut se faire de plusieurs façons : UE acquises / UE compensées.

- Les UE : **obstétrique, gynécologie, pédiatrie, démarche clinique** ne sont pas compensables. **La moyenne minimale de 10 sur 20 est requise** pour la validation de ces UE.
- Les autres UE peuvent se compenser entre elles si leur note est $\geq$ à 8 sur 20 **et si la moyenne des UE compensables du semestre est $\geq$ à 10 sur 20.**
- Concernant l'examen du CSCT organisé en fin de 5e année, **la note minimale de 10 sur 20 est requise pour chaque EC avec une moyenne de 12 sur 20.**

L'inscription aux UE optionnelles libres et/ou librement choisies sont validées par le référent de chaque année de formation dans le mois suivant la rentrée universitaire. La date limite et les modalités d'inscription aux UE optionnelles sont communiquées aux étudiants lors de la rentrée universitaire. Suite à la validation des UE libres en conseil pédagogique, les étudiants seront informés des critères permettant leur validation et du nombre d'ECTS accordé. Sauf cas exceptionnel, justifié, et/ou nécessité pédagogique **aucune nouvelle demande d'UE optionnelle ne sera acceptée pour l'année universitaire au terme de la date d'inscription.** Elles peuvent être validées en fin de semestre ou d'année universitaire, sur présentation d'une attestation de participation, et/ou d'une validation d'un stage clinique, et/ou par l'obtention d'ects délivrés par la structure externe organisant la formation suivie.

Un candidat n'ayant pas obtenu la validation d'une unité d'enseignement à la 1ère session se représentera aux épreuves proposées **de chaque élément constitutif non**

validé de cette unité d'enseignement lors de la 2^e session, conservant les mêmes règles applicables en première session.

Lors de la 2^e session du CSCT, **la note minimale de 10 sur 20 est requise pour chaque EC et une moyenne ≥ 12 sur 20.**

La nature de l'épreuve de rattrapage pourra être différente de celle de la 1^e session (écrit/oral/ECOS) hormis pour les travaux pratiques et les stages cliniques.

L'UE clinique est composée de différents stages. Les compétences acquises au cours du stage, sont évaluées par les professionnels accueillant les étudiants. Les ECTS s'y rapportant sont attribués finalement par la Directrice du DUM après avis de l'équipe pédagogique. L'UE clinique est acquise, après la validation de tous les stages. En cas de non-validation, un stage de rattrapage peut être effectué y compris sur une période de vacances. **A partir de deux stages non validés sur l'année ou la totalité du stage intégré pré-professionnalisant en 5^{ème} année, un redoublement fait l'objet d'une discussion spécifique en jury.**

Un étudiant est admis à poursuivre dans l'année supérieure du cycle en cours si :

- les UE théoriques et cliniques sont acquises à hauteur d'au moins 55 ECTS sur les 60 exigés. Pour passer dans l'année supérieure du cycle en cours, une dette de maximum 5 ECTS est autorisée. Cette dette peut inclure une UE théorique ou une option ou un stage. **La dette de stage est autorisée uniquement au sein du premier cycle.**

La seconde session est organisée habituellement, directement à l'issue du semestre. Les dates et périodes de passation de ces épreuves sont indiquées dans les calendriers d'examen de chaque année universitaire à la fin de ce document.

Le passage en 2^{ème} cycle nécessite l'obtention de l'ensemble des UE du premier cycle par validation ou compensation. Aucune dette n'est admise pour ce changement de cycle.

Article 9. Redoublement et capitalisation

Les étudiants qui n'ont pas validé une année sont autorisés à redoubler.

Pour le premier cycle des études en Sciences Maïeutiques et en cas de redoublement, la capitalisation des UE théoriques est acquise en revanche **les unités cliniques ne sont pas capitalisables.**

Pour le second cycle des études en Sciences Maïeutiques et en cas de redoublement, la capitalisation des UE théoriques est acquise en revanche **les unités cliniques ainsi que le Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique ne sont pas capitalisables.**

Titre II- Modalités d'Enseignement au second cycle

L'enseignement dispensé au second cycle est conforme à l'arrêté ministériel du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de sage-femme. L'enseignement comporte des unités d'enseignement théorique et clinique.

Le second cycle comprend les semestres 7, 8, 9 et 10 de la formation en vue du Diplôme de sage-femme. Il correspond à un grade master.

Les objectifs de ce cycle de formation, pour l'étudiant, est de compléter et d'approfondir les connaissances acquises au premier cycle.

L'acquisition des connaissances comprend :

- Des connaissances scientifiques dans les domaines :
 - Des sciences fondamentales et biomédicales
 - Des sciences humaines et sociales
 - Du droit et de la législation
 - De la santé publique
 - Du management et de l'économie
 - De l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique :
 - Diagnostic, surveillance de la grossesse, préparation psychoprophylactique à l'accouchement
 - Surveillance et pratique de l'accouchement, soins postnataux concernant la mère et l'enfant, examen postnatal
 - Santé génésique, gynécologie, assistance médicale à la procréation, interruption médicamenteuse de la grossesse
- Des connaissances pratiques et de compétences par une formation clinique et des stages
- Une formation à la démarche clinique
- L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et à l'acquisition de techniques de communication
- Une sensibilisation au développement professionnel continu par l'évaluation des pratiques professionnelles et par le maintien des connaissances
- Un renforcement de la pratique de l'anglais écrit et oral
- Une formation à la démarche scientifique

Par la mise en place d'un tronc commun, l'étudiant devra savoir, à la fin de son cursus :

- Communiquer
- Dépister et prévenir
- Etablir un diagnostic
- Concevoir une proposition thérapeutique
- Réaliser et coordonner les soins adaptés
- Assurer les gestes de première urgence
- Appréhender les objectifs de santé publique

- Appliquer les règles juridiques, déontologiques et les principes éthiques
- Travailler en équipe autour et avec la patiente, le couple et son environnement
- Fonder sa pratique professionnelle sur des bases scientifiques

Un parcours personnalisé par des unités d'enseignements librement choisies, lui permettra :

- D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale
- D'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation de recherche
- D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier de la maïeutique

En plus de l'organisation des stages, le Département Universitaire de Maïeutique met en place différents formats pédagogiques, en collaboration ou non avec d'autres disciplines :

- Des cours magistraux
- Des enseignements dirigés
- Des travaux dirigés
- Des travaux pratiques
- L'Examen Clinique Objectif et Structuré (ECOS)
- Des mises en situation clinique pluridisciplinaire et jeux de rôles
- Des mises en situation pratiques par la simulation sur mannequin haute-fidélité
- Des mises en situation par l'apprentissage par les pairs
- Des exposés et présentations orales par les étudiants, favorisant l'évaluation des pratiques professionnelles, le positionnement professionnel, la communication et l'expression orale
- La participation à des actions de santé publique notamment à travers le service sanitaire.

Les enseignements peuvent se faire en présentiel ou à distance si besoin, à l'aide de logiciels de communication, ou d'une plateforme en ligne de formation.

Les enseignements cliniques sont répartis sur l'année universitaire comme suit :

4^e année :

Six périodes de stages de quatre semaines, répartis sur les deux semestres de l'année universitaire (soit 24 ects).

5^e année :

Deux périodes de stages de 3 semaines au premier semestre et un stage intégré pré-professionnalisant de 22 semaines, dont une semaine de congés mobile, couvrant le

second semestre. Outre le fait d'amener l'étudiant à se positionner en tant que professionnel de santé en devenir, le stage intégré pré-professionnalisant lui permet de finaliser son parcours de formation en fonction de son plan de carrière.

Un travail de recherche est demandé aux étudiants. Il a pour objectifs de :

- Développer une culture de recherche
- Appréhender les normes scientifiques d'écriture
- Acquérir un esprit critique, s'approprier le processus de réflexivité durable dans l'exercice professionnel.

La recherche réalisée est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Elle peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Ce travail est finalisé par une production d'un manuscrit. Ce dernier peut prendre la forme d'un article scientifique en vue d'une publication dans une revue référencée.

Le travail de recherche donne lieu à une soutenance publique devant un jury. Les membres du jury sont désignés par le président de l'Université, sur proposition de la directrice du Département Universitaire de Maïeutique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- Deux sages-femmes dont une enseignante membre de l'équipe pédagogique
- Un expert du thème traité

Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Le directeur de mémoire peut être membre du jury.

Le diplôme d'état de sage-femme est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques du premier et du deuxième cycles, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) et avoir soutenu le mémoire de fin d'études avec succès.



CALENDRIER DES EXAMENS 2025-2026



Département Universitaire de Maïeutique



CALENDRIER D'EVALUATION UE THEORIQUES ET CLINIQUES						D.E.
SAGE-FEMME 4ème année						
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026						
SEMESTRE 7 / session 1						
UE	UNITE D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COEF.	DATE	HORAIRE
1	Obstétrique	7	Epreuve écrite*	1	15/12/2025	9h-10h
2	Néonatalogie Pédiatrie	3	Epreuve écrite*	5	16/12/2025	11h-11h30
			Epreuve orale	1	16/12/2025	13h30-17h30
5	Sciences humaines et sociales, Droit et Législation	3	Epreuve écrite*	1	16/12/2025	10h-11h
7	Recherche	1	Protocole de recherche (synopsis)	Validation	04 et 18/11/2025	13h-17h
16	Pharmacologie	1	Epreuve écrite*	1	15/12/2025	10h00-10h30
TOTAL ECTS		15				
SEMESTRE 8 / session 1						
UE	UNITE D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE	ECTS	DOCIMOLOGIE	COEF.	DATE	HORAIRE
1	Obstétrique	4	Epreuve écrite*	5	01/06/2026	9h-10h30
			Epreuve orale (staff simulé)	1	à définir	
2	Néonatalogie Pédiatrie	3	Epreuve écrite*	1	02/06/2026	9h-10h
3	Gynécologie Santé génésique des femmes	3	Epreuve écrite*	5	01/06/2026	11h-12h
			Epreuve orale	1	03/06/2026	10h-12h
6	Santé publique, économie, management	2	Epreuve écrite*	1	03/06/2026	14h-14h30
			Dossier Service Sanitaire		selon stages	
7	Recherche	2	Epreuve écrite Anglais	1	03/06/2026	14h30-15h30
			Epreuve écrite*	1	02/06/2026	10h30-12h
9	Démarche clinique	1	ECOS	1	05/06/2026	8h30-13h30
TOTAL ECTS		15				
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE Semestres 7 et 8						
10	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4	Validation des compétences par les professionnels de terrains			
	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4				
	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4				
	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4				
	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4				
	Suivi prénatal/pernatal /postnatal/gynécologie	4				
17	Options	6	Spécifique	(Cf fiche UE)		
TOTAL ECTS		60				
L'épreuve écrite comprend : Devoir sur feuille d'examen ou sur plateforme numérique. Elle peut comporter tout type de questions (QCM,QRU, QRM, QI, DP, QROC, vignette clinique).						
Jury 1ère session S7 : 05/02/2026						
2ème session S7 : du 02 au 06/03/2026 (Hors UE clinique)						
Jury 1ère session S8 +2ème session S7: 02/07/2026						
2ème session S8 : du 20 au 24/07/2026 OU du 17 au 21/08/2026 (Hors UE clinique)						
2ème session des stages (UE clinique) : à partir du 08/06/2026						
Jury 2ème session S8 : 27/08/2026						

CALENDRIER D'EVALUATION UE THEORIQUES ET CLINIQUES D.E. SAGE-FEMME 5ème année ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026						
SEMESTRE 9 / session 1						
UE	UNITE D'ENSEIGNEMENT	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COEF.	DATE	HORAIRE
1	Obstétrique	4	Epreuve écrite*	1	15/12/2025	9h-10h
2	Néonatalogie Pédiatrie	3	Epreuve écrite*	1	16/12/2025	10h-11h
3	Gynécologie Santé génésique des femmes	3	Epreuve écrite*	5	17/12/2025	9h-10h
			Epreuve orale*	1	02/12/2025	14h-16h
4	Démarche clinique	1	Elaboration stations Ecos	1	09/01/2026	
			Epreuve écrite*	1	17/12/2025	10h-11h
5	Sciences humaines et sociales, Droit et Législation professionnelle	2	Epreuve écrite*	1	15/12/2025	11h-12h
6	Santé publique, management, qualité	2	Epreuve écrite*	1	16/12/2025	11h-11h30
			Epreuve mixte**	1	20/11/2025	9h-12h
7	Recherche	1	Epreuve orale en anglais	1	18/12/2025	9h-12h
16	Pharmacologie	1	Epreuve écrite*	1	15/12/2025	10h-10h30
TOTAL ECTS		17				
SEMESTRE 10 / session 1						
UE	UNITE D'ENSEIGNEMENT	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COEF.	DATE	HORAIRE
17	Options	6	Spécifique	1	cf fiche UE	
CSCT	Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)		Epreuve écrite*	1	22/06/2026	9h-11h
			Epreuve pratique	1	23/06/2026	9h-12h 14h-17h
			ECOS	1	25/06/2026	8h30-12h
MÉMOIRE	Travail de recherche en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques.	5	cf calendrier et note d'information "parcours mémoire"			
TOTAL ECTS		11				
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE Semestres 9 et 10						
18	Suivi prénatal ou pernatal ou postnatal ou planification/surveillance gynécologique	4	stages		Validation des compétences par les professionnels de terrain en premier lieu et par l'équipe pédagogique au final	
		4				
		24	stages			
*L'épreuve écrite comprend : Devoir sur feuille d'examen ou sur plateforme numérique. Elle peut comporter tout type de questions (QCM,QRU, QRM, QI, DP, QROC, vignette clinique). Jury 1ère session S7 : 05/02/2026 2ème session S7 : du 02 au 06/03/2026 (Hors UE clinique) Jury 1ère session S8 +2ème session S7: 02/07/2026 2ème session S8 : du 20 au 24/07/2026 OU du 17 au 21/08/2026 (Hors UE clinique) 2ème session des stages (UE clinique) : à partir du 08/06/2026 Jury 2ème session S8 : 27/08/2026						



Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026

Dispositions spécifiques au :

- **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)**
- **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)**
- **Diplôme d'État de docteur en maïeutique**

Références réglementaires :

- LOI n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme
- Décret n°2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques
- Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique
- Décret no 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Arrêté du 4 mars 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Arrêté du 13 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme
- Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret no 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.
- Règlement intérieur de UL
- La charte de l'UL relative aux modalités des examens universitaires

Dispositions générales

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année des filières santé des Parcours d'accès Spécifique Santé (PASS) et Licences avec Accès Santé (LAS) à hauteur de 60 ECTS.

Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sont :

- Les étudiants reçus aux épreuves de la première année PASS ou LAS en filière maïeutique ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou

troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme (les passerelles)

Le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en maïeutique, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

La formation a pour objectifs :

- 1) l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme. Cette base scientifique englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes, plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice des métiers médicaux ;
- 2) l'approche fondamentale de l'être humain dans l'optique du maintien de la santé et de la prise en charge du malade, par l'acquisition de connaissances en santé publique, en séméiologies clinique et paraclinique ;
- 3) l'acquisition de connaissances fondamentales de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant d'obtenir une vision intégrée du fonctionnement normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité.

Afin de compléter les enseignements fondamentaux, un enseignement d'anglais, une formation socle au numérique en santé, une formation en santé environnementale, une formation aux gestes et soins d'urgence pour obtenir l'attestation **AFGSU** et des exercices d'alerte et/ou d'évacuation des locaux, sont également organisés

Fiche RNCP pour l'ensemble de la formation (grade Licence et grade Master)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35805/>

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Le deuxième cycle, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques.

Organisation générale des examens

Article 1. Surveillance des examens

Les surveillants sont présents dans la salle d'examen 10min avant le début de l'épreuve pour effectuer l'appel et procéder à la vérification de l'identité de l'étudiant. La comptabilisation des copies, à la fin de chaque épreuve, par rapport au nombre de candidats inscrits et présents, est mentionnée sur le procès-verbal, celui-ci étant signé par les surveillants et annoté d'éventuels incidents survenus lors de l'épreuve.

Le personnel administratif ou enseignant est chargé de l'organisation matérielle des examens (préparation des salles, appel, distribution, récupération des tablettes, distribution des copies et des sujets, récupération des copies, mise sous anonymat).

Lorsque que la ou les épreuves sont organisées de façon dématérialisée, les tablettes sont mises à disposition par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et Maïeutiques.

Les étudiants doivent impérativement être présents 15 minutes avant le début de chacun des examens pour répondre à l'appel.

L'accès de la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout étudiant retardataire qui se présente après le début de l'épreuve, seulement si le retard est dû à un empêchement motivé et n'excède pas $\frac{1}{4}$ de la durée de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé à l'étudiant concerné, la mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal d'examen.

Les étudiants émargent en fin d'épreuve afin d'attester du nombre de copies rendues.

Tout sujet non traité fait impérativement l'objet d'une copie blanche.

Les étudiants ne doivent détenir aucun document. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte- documents, cartables, trousse, règles plates métalliques, doivent être déposés à l'entrée de la salle. **Les téléphones portables et tout autre appareil électronique doivent être mis hors service et laissés dans les sacs pendant la durée des épreuves.** L'étudiant(e) garde les oreilles dégagées. Toute tentative de fraude constatée lors des épreuves notamment les épreuves d'ECOS fera l'objet d'une sanction (cf. article 9).

Tout candidat présent en début d'épreuve sera considéré comme ayant participé à cette épreuve. Il est demandé aux étudiants de composer chaque épreuve (ou chaque question si issue d'enseignants différents) sur une copie séparée.

Ils remettent obligatoirement la ou les copies comportant leur nom et leurs coordonnées même si ce(s) document(s) est (sont) blanc(s), et ou la tablette après la validation et l'envoi de l'épreuve et la fermeture de la session d'examen.

Toute copie ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sera considérée comme nulle.

Le candidat n'est pas autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve.

Article 2. Sujets d'examens

Les sujets d'examens définitifs des deux sessions sont validés par la commission de docimologie du cycle. Le responsable de chaque UE, ou le référent pédagogique du cycle transmet les sujets au Secrétariat Administratif 4 jours au moins avant la date de la session. Ce dernier assure la reprographie conformément aux sujets déposés. L'enseignant responsable d'UE doit vérifier la conformité de la reprographie. Le sujet de l'épreuve, tout comme la rédaction de son contenu, peuvent être sur tablette numérique ou en format papier (sur décision de l'enseignant responsable de l'UE). Dans le cas d'un examen sur tablette, c'est à l'enseignant responsable de l'UE et/ou l'enseignant référent de promotion de s'assurer de la mise à disposition des sujets sur la plateforme d'examen.

Article 3. Jury de délibération des examens et stages

Le jury d'examen comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs.

La composition du jury pour chaque année de formation est validée par le Président de l'Université selon la réglementation en vigueur.

La directrice du Département Universitaire de Maïeutique a prérogative pour présider le jury. En cas d'absence, elle désigne un autre président parmi les autres enseignants titulaires du DUM pour tout ou partie de l'ensemble des jurys réunis.

Le jury se réunit à l'issue de chaque semestre et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats.

Le jury est responsable de la proclamation des résultats, la publication des résultats est assurée dans un délai maximal de 3 jours ouvrables après la délibération. Les résultats sont mis en ligne via le portail de l'Université : <http://ent.univ-lorraine.fr>.

Les dates des jurys sont portées à la connaissance des étudiants en début d'année universitaire.

La Présidente du jury est garante du respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (programme, règlement de l'examen, égalité de traitement des étudiants, déroulement correct des épreuves et des délibérations du jury).

En cas de saisine du DUM pour irrégularité la Présidente a l'obligation de réunir un nouveau jury.

Le jury est souverain dans le cadre de l'évaluation des connaissances universitaires théoriques et cliniques.

Le jury est souverain pour statuer sur la validation des stages hospitaliers. Il décide de valider, d'invalider les stages ou peut demander à un étudiant de réaliser une période de stage hospitalier complémentaire en vue de valider l'acquisition de ses compétences et connaissances cliniques.

Article 4. Demandes d'explication de notes, de recours

Pour toutes épreuves, les étudiants désireux d'obtenir une explication sur la correction d'une épreuve invalidée peuvent adresser une demande écrite, sous 15 jours ouvrés après publication des résultats à la direction du DUM. Seul le responsable de l'épreuve

(ou rédacteur/correcteur de la question) concernée est habilité à leur donner les explications nécessaires.

Dans la limite de **3 jours ouvrables**, les étudiants peuvent **adresser une demande de recours par courrier**, à la directrice du DUM, **sur un sujet d'épreuve non conforme à la maquette d'enseignement initiale**.

Les copies sont détruites un an après la notification des résultats. Un échantillonnage est gardé aux archives.

La grille de correction ne peut être communiquée aux étudiants, cet élément relevant de la souveraineté du jury.

Article 5. Assiduité/ absence

Durant l'année universitaire, l'assiduité aux enseignements dirigés, pratiques et cliniques est obligatoire. Des contrôles impromptus peuvent avoir lieu et des feuilles d'émargement peuvent être utilisées pour vérifier l'assiduité.

Pour toute absence **aux enseignements à présence obligatoire**, les étudiants doivent se conformer à la procédure suivante :

Raison médicale : L'étudiant absent pour des raisons de santé doit fournir un certificat médical de son médecin traitant au plus tard 48 heures à compter de sa date d'émission, sauf cas de force majeure. L'équipe pédagogique se réserve le droit de soumettre le certificat médical pour validation à la Santé U.

Évènement imprévisible (accident, empêchement...) : L'étudiant devra fournir une explication écrite assortie de tous les justificatifs permettant d'attester de la véracité de la situation.

Évènement prévisible : L'étudiant devra fournir à la scolarité du DUM un courrier expliquant le motif de l'absence (copie faite à la direction) **au moins 15 jours avant la séance**. Il faudra prévoir éventuellement une permutation de groupe.

La décision de valider ou non l'absence de l'étudiant sera prise par l'équipe pédagogique.

Il est rappelé que :

- En cas d'absence pendant un enseignement à présence obligatoire ou un stage, l'étudiant **en premier ou en deuxième cycle**, devra prévenir impérativement par téléphone ou par mail la scolarité du DUM et le terrain de stage dès le premier jour d'absence. De plus, l'étudiant en **deuxième et troisième cycles**, salarié du CHRU de Nancy, doit fournir dans les 48h un arrêt de travail à la Direction des Affaires Médicales du CHRU de Nancy, copie jointe à la scolarité du DUM pour information.

Tout certificat médical devra être établi sur papier à entête du cabinet avec signature et tampon du praticien (pour les certificats qui émanent d'un centre hospitalier le nom du prescripteur et sa qualité devront y figurer), ainsi que la durée précise de l'arrêt.

L'étudiant en arrêt de travail ne pourra se présenter ni à la faculté, ni sur son terrain de stage et ce pendant toute la durée de son arrêt.

Aucun certificat médical émis *a posteriori* de l'absence ne sera accepté.

S'agissant d'une formation professionnalisante, la présence de l'étudiant est obligatoire en stage : toute absence doit être rattrapée.

Le rattrapage des gardes non effectuées suivra les règles suivantes :

Les gardes seront préférentiellement reprogrammées la période de stage initiale en accord avec le coordinateur responsable. Toutefois, si le planning de l'étudiant ne le permet pas, les absences seront capitalisées et l'étudiant devra alors effectuer ces gardes soit sur les vacances prévues au cours de l'année universitaire, soit au cours d'un stage (de préférence de même nature) au cours de l'année universitaire. L'étudiant doit informer le DUM des dates prévues de reprise des gardes et vérifier l'adéquation avec la conformité avec la convention initiale (cas échéant un avenant à la convention doit être rédigé).

Si les absences concernent plus d'1/4 du stage, elles devront être effectuées au cours du prochain stage de même nature ou de façon continue sur une période de vacances si le terrain a la possibilité d'accueillir l'étudiant concerné (cas échéant un avenant à la convention initiale doit être rédigé).

Si les absences concernent plus d'1/3 du stage, la directrice de la structure de formation se réserve le droit de refaire faire la totalité du stage à l'étudiant en concertation avec l'équipe pédagogique et en s'appuyant sur les objectifs de stage validés ou non par l'étudiant (une nouvelle convention de stage sera établie).

Par soucis de cohérence pédagogique :

A partir de 3 journées de consultations à rattraper en milieu hospitalier/CSS/cabinet libéral (prénatales et/ou gynécologiques), elles se rattraperont de manière groupée/consécutives sur une des périodes de vacances.

Un stage complet de consultations à rattraper en milieu hospitalier/CSS/en cabinet libéral (prénatales et/ou gynécologiques) pourra être rattrapé en 2 tranches de 15 jours sur les périodes de vacances.

Durant son stage, l'étudiant est soumis à la discipline du terrain d'accueil et aux dispositions du règlement intérieur. En cas de faute grave, le responsable du stage ou la directrice du département de maïeutique peut mettre fin au stage, après en avoir Informé l'équipe pédagogique.

En cas d'absences répétées, la direction du DUM peut soumettre le cas de l'étudiant(e) au Conseil de discipline. En cas de maternité/paternité, les étudiant(e)s sages-femmes bénéficient des droits spécifiques inhérents à la législation du travail.

Article 6. Statuts spécifiques étudiants

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. Dans ce contexte, l'université reconnaît trois statuts spécifiques

d'étudiants, qui peuvent donner droit à des aménagements et à une validation dans le diplôme.

Peuvent bénéficier de ces statuts, les étudiants qui répondent aux critères d'éligibilité définis par l'UL pour chacun des statuts, et qui en font la demande conformément aux calendriers arrêtés.

Il s'agit des statuts :

- d'étudiant sportif de haut niveau
- d'étudiant artiste de haut niveau
- d'étudiant engagé ; les activités visées par le statut d'étudiant engagé sont les suivantes :
 - Étudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3mois)
 - Étudiants membres du bureau d'une association (1 Président, 1 Trésorier, 1 Secrétaire)
 - Services civiques
 - Sapeurs-pompiers
 - Militaires dans la réserve opérationnelle
 - Volontariat des armées
 - Élus étudiants
 - Aidants familiaux

Aménagements spécifiques

Les aménagements qui peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et statuts spécifiques sont les suivants :

- Organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP)
- Dispense totale ou partielle d'enseignement
- Autorisation d'absence justifiée
- Session spéciale d'examens, sur site ou délocalisée
- Aménagement de la durée du cursus, étalement

Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement. Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements et/ou les modalités de validation mis en place.

Modalités de validation dans le diplôme :

Les modalités de validation peuvent être les suivantes :

- Attribution de crédits ECTS
- Attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5 maximum
- Validation d'acquis

Les modalités ci-dessus ne sont pas cumulables pour une même activité.

La valorisation

Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en conseil de formation de l'UL. Afin d'assurer

l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec des ects valorisant également l'engagement dans les instances de l'UL.

Attention : le bénéfice de la bonification pour l'élu.e étudiant.e est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (engagement associatif et syndical , dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)

Article 7 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure durant un semestre ou une année.

Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le début du dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études. Tout projet de césure est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation au directeur de composante, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet.

Article 8. Absences à un examen

La défaillance à la première session ne peut avoir pour effet d'empêcher l'étudiant de se présenter à la session de rattrapage. Celle-ci est ouverte de plein droit dès lors que les modalités propres aux épreuves le permettent.

Article 9. Fraude, tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

En cas de fraude, l'épreuve est systématiquement invalidée.

La juridiction disciplinaire de l'UL, qui peut être substituée par le jury de délibération des examens, décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen). (**Décret n° 2015-652 du 10**

juin 2015, article R811-11). La nullité est prononcée par l'autorité habilitée à délivrer le diplôme.

Dispositions particulières relatives aux tentatives de fraude lors des épreuves numériques :

- Au cours de l'examen, la connexion à un contenu autre que les épreuves prévues (cours ou messagerie) est considéré comme une tentative de fraude et passible de sanction.
- En cas de suspicion de fraude, un historique de l'ensemble des connexions d'un étudiant peut être édité par les administrateurs de la plateforme utilisée pour l'épreuve afin d'être examiné en comité pédagogique et conduire le cas échéant à une sanction.
- Les sorties anticipées ne sont pas autorisées pour les épreuves en ligne.
- Toute tentative de capture ou de copie des épreuves est considérée comme une tentative de fraude et passible de sanction.

Un rapport peut être immédiatement adressé par l'administration à Monsieur le Président de l'Université de Lorraine pour saisine de la commission disciplinaire. Conformément à l'article R811-11 de ce code, les sanctions disciplinaires sont les suivantes :

1. l'avertissement
2. le blâme
3. l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans
4. l'exclusion définitive de l'établissement
5. l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur public pour une durée maximum de cinq ans
6. l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cadre d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé la nullité de cet examen ou de ce concours. La nullité est prononcée par l'autorité habilitée à délivrer le diplôme.

Article 10. Règles générales de validation et de compensation

Conformément à la législation en vigueur, les aptitudes et l'acquisition des connaissances de chaque semestre sont appréciées par un contrôle continu ou par un examen de fin de semestre soit par ces deux modes de contrôles combinés.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) sont validées par ordre chronologique en Conseil de gestion de la faculté de médecine,

maïeutique et métiers de la santé puis en conseil de formation et de vie universitaire (CFVU) et enfin par le conseil de collégium santé. Elles sont connues des étudiants au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Les examens de fin de semestre font l'objet de deux sessions annuelles.

Toutes les informations, décisions, modifications concernant les examens sont communiquées aux étudiants par voie électronique ou d'affichage. Aucune convocation écrite individuelle pour les examens (1ère et 2ème session) n'est adressée au candidat. Les résultats d'examens sont accessibles sur le portail de l'Université : <http://ent.univ-lorraine.fr>, suite à la délibération du jury après chaque session.

Nature des enseignements :

Les enseignements sont caractérisés en fonction de leur nature :

-Domaine de compétences : chaque domaine peut inclure plusieurs unités d'enseignements théoriques et cliniques. Aussi, les domaines de compétences ne peuvent être entièrement validés qu'à la fin de l'année universitaire en cours.

-Unité d'Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable. Elle peut être obligatoire ou optionnelle.

-Élément Constitutif (EC) : Les EC sont les différentes modalités d'épreuves qui constituent l'UE.

La validation du semestre peut se faire de plusieurs façons : UE acquises / UE compensées.

« La compensation s'effectue au sein des UE définies par la structure de formation.

Les UE associées au socle fondamental sont compensables entre elles. Le nouveau programme présenté dans l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique étant basé sur une approche par compétence, aucune autre UE n'est compensable durant les semestres 3 et 4 du DFGSMa.

La note de 10 sur 20 est requise pour la validation de toutes les UE non compensables.

Les UE associées au socle fondamental peuvent se compenser entre elles **si leur note est $\geq$ à 8 sur 20 et si la moyenne des UE associées au socle fondamental du semestre est $\geq$ à 10 sur 20.**

Un candidat n'ayant pas obtenu, dans un domaine donné, la validation d'une unité d'enseignement à la 1ère session, pourra se représenter aux épreuves proposées **de chaque UE non validée** de ce domaine, lors de la 2^e session, conservant les mêmes règles applicables en première session.

La nature de l'épreuve de rattrapage pourra être différente de celle de la 1^e session (écrit/oral/ECOS) hormis pour les travaux pratiques et les stages cliniques.

Chaque domaine de compétence inclut une UE clinique pour l'acquisition des compétences spécifiques à ce domaine. Les capacités acquises au cours du stage, sont évaluées par les professionnels accueillant les étudiants. Les ECTS s'y rapportant sont attribués finalement par la Directrice du DUM après avis de l'équipe pédagogique. L'UE clinique de chaque domaine est acquise, après la validation de tous les stages.

Un étudiant est admis à poursuivre dans l'année supérieure du cycle en cours si :

- les UE théoriques et cliniques sont acquises à hauteur d'au moins 55 ECTS sur les 60 exigés. Pour passer dans l'année supérieure du cycle en cours, une dette de maximum 5 ECTS est autorisée. Cette dette peut inclure une UE théorique **ou** une option **ou** un stage. **La dette de stage est autorisée uniquement au sein du premier cycle.**

La seconde session est organisée habituellement, directement à l'issue du semestre. Les dates et périodes de passation de ces épreuves sont indiquées dans les calendriers d'examen de chaque année universitaire à la fin de ce document.

Le passage en 2^{ème} cycle nécessite l'obtention de l'ensemble des UE du premier cycle par validation ou compensation. Aucune dette n'est admise pour ce changement de cycle.

Article 11. Redoublement et capitalisation

Les étudiants qui n'ont pas validé une année sont autorisés à redoubler.

Pour le premier cycle des études en Sciences Maïeutiques et en cas de redoublement, la capitalisation des UE théoriques est acquise en revanche **les unités cliniques ne sont pas capitalisables.**

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Organisation générale des enseignements

Les études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique se composent de trois cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits du système européen d'unités d'enseignements capitalisables et transférables (« système européen de crédits-ECTS ») et conférant le grade licence.

Le deuxième cycle est sanctionné par le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits ECTS conférant le grade master.

Le troisième cycle est sanctionné par le diplôme d'État de docteur en maïeutique. Il est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice.

Les études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique sont organisées dans les structures de formation en maïeutique ou les universités dispensant cette formation.

A compter du 1er septembre 2027, les études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique sont organisées par les universités au sein des unités de formation et de recherche de santé ou à défaut, au sein d'une composante qui assure la formation de médecine au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation.

La formation dispensée est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements. Elle est organisée dans le respect des dispositions de l'article 40 de la directive 2005/36/CE susvisée.

Les étudiants inscrits peuvent suspendre temporairement leurs études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, dans les conditions prévues aux articles D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

Le diplôme d'État de docteur en maïeutique s'acquiert par la validation des six domaines de compétences professionnelles, du socle fondamental et du parcours personnalisé, figurant dans le référentiel de formation annexé au présent arrêté.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

L'objectif de la formation est l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte un socle fondamental de sciences médicales générales spécifique au 1er cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;

- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Ces compétences sont exprimées en situations professionnelles. Elles sont déclinées en capacités, selon une trajectoire de développement progressif sur les 3 cycles. Elles nécessitent la mobilisation de ressources internes, de ressources externes et la combinaison de connaissances et d'habiletés professionnelles et personnelles.

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres ou stages cliniques proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines non strictement médicales...

L'inscription aux UE optionnelles libres et/ou librement choisies sont validées par l'équipe pédagogique dans le mois suivant la rentrée universitaire. La date limite et les modalités d'inscription aux UE optionnelles sont communiquées aux étudiants lors de la rentrée universitaire. Suite à la validation des UE libres en conseil pédagogique, les étudiants seront informés des critères permettant leur validation et du nombre d'ECTS accordé. Sauf cas exceptionnel, justifié, et/ou nécessité pédagogique **aucune nouvelle demande d'UE optionnelle ne sera acceptée pour l'année universitaire au terme de la date d'inscription**. Elles peuvent être validées en fin de semestre ou d'année universitaire, sur présentation d'une attestation de participation, et/ou d'une validation d'un stage clinique, et/ou par l'obtention d'ects délivrés par la structure externe organisant la formation suivie.

Le parcours personnalisé représente au minimum 10% du total des enseignements. Les étudiants effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

Au cours de la formation, cinq principes régissent l'acquisition de connaissances et compétences :

- La non-exhaustivité : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances ; à cet effet, un temps de travail personnel est matérialisé dans l'emploi du temps de l'étudiant pour lui faciliter l'acquisition des connaissances théoriques et les capacités cliniques.
- La participation active des étudiants est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques ;
- La multidisciplinarité : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé ;
- La personnalisation du parcours de formation : il convient de préparer les étudiants, dès le premier cycle, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;

- Le bien-être étudiant : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.





CALENDRIER DES EXAMENS 2025-2026



Département Universitaire de Maïeutique

DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MAIEUTIQUE/ UNIVERSITE DE LORRAINE							
CALENDRIER D'EVALUATION - DOMAINES DE COMPETENCES							
DFGSMa 2							
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026							
SEMESTRE 3 / Session 1							
DOMAINE	Unité Enseignement théorique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COMP	DATE	HORAIRE	
SOCLE FONDAMENTALE	Pharmacologie	2	Epreuve écrite*	C	12/15/2025	9h-11h30	
	Processus infectieux	1	Epreuve écrite*				
	Physiologie et pathologie des systèmes d'or	4	Epreuve écrite*				
DOMAINE POSTNATAL	Accompagnement de la parentalité	2	Epreuve écrite*	NC	12/16/2025	9h-11h	
	Suivi mère-enfant à bas risque	3	Epreuve écrite*				
DOMAINE GYNECOLOGIE	Suivi gynécologique	1	Epreuve écrite*		12/17/2025	9h-11h	
	Santé sexuelle et reproductive	1	Epreuve écrite* (/15)				
			Epreuve orale (/5)				
DOMAINE GÉNÉRIQUE	Communication, Humanité, Société, Ethique et législation	1	Anglais/Epreuve écrite			12/16/2025	11h30-12h
			Edolang : Validation de 2 Ateliers spécifiques			12/14/2025	Avant 12H
sous-total		15					
SEMESTRE 4 / session 1							
DOMAINE	Unité Enseignement théorique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COMP	DATE	HORAIRE	
SOCLE FONDAMENTALE	Sémiologie	2	Epreuve écrite*	C	6/1/2026	9h-10h	
	Processus infectieux	2	Epreuve écrite*			10h30-12h	
	Physiologie et pathologie des systèmes d'or	3	Epreuve écrite*				
DOMAINE PRÉNATAL	Suivi des grossesses à bas risques	3	Epreuve écrite*	NC	6/2/2026	9h-10h	
			CC/ classe inversée		dates à définir		
	Accompagnement du projet de naissance	2	Epreuve écrite*		6/2/2026	10h-10h30	
Epreuve orale (Exposés PNP)			dates à définir				
DOMAINE PERNATAL	Naissances eutociques	2	Epreuve écrite*		6/3/2026	9h-11h	
	Accompagnement de la parentalité	2	Epreuve écrite*				
DOMAINE RECHERCHE	Recherche documentaire et méthodologique	2	Epreuve écrite*		NC	6/3/2026	11h30-12h30
DOMAINE GÉNÉRIQUE	Santé publique	1	Epreuve écrite*	6/2/2026		11h-11h30	
	Communication, Humanité, Société, Ethique et législation	2	Epreuve écrite*	6/2/2026		12h-12h30	
			Epreuve orale (sociologie)	dates à définir			
			Santé environnementale Module Uness	4/1/2026		Avant 12H	
			Santé numérique, +Certification PIX	dates à définir			
sous-total		22					
SEMESTRES 3 et 4 / session1							
DOMAINE	Unité Enseignement pratique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE				
SOCLE FONDAMENTALE	Stages cliniques/ Travaux pratiques	5	Validation				
	Travaux pratiques - AFGSU niveau 2		Présentiel - Attestation				
DOMAINE PRÉNATAL	Stages cliniques / Travaux pratiques	4	Validation				
DOMAINE PERNATAL		4					
DOMAINE POSTNATAL		4					
PARCOURS PERSONNALIS	UE optionnelles	6	Cf fiches UE Spécifiques				
Total ects		60					
*L'épreuve écrite comprend : devoir sur feuille d'examen ou sur plateforme numérique. Elle peut comporter tout type de questions (QCM,QRU, QRM, QI, DP, QROC, vignette clinique).							
**L'épreuve mixte peut intégrer différents modes d'évaluation combinés (oral, écrit, Ecos...)							
Jury 1ère session S3 : 05/02/2026							
2ème session S3 : (Hors UE clinique) : semaine 10 / 02/03/2026 au 06/03/2026							
Jury 1ère session S4+2ème session S3: 02/07/2026							
2ème session S4 : (Hors UE clinique) : semaine 27: 20/07/2026 au 24/07/2026 ou semaine 34/ 17/08/2026 au 21/08/2026							
Jury 2ème session S4 : 27/08/2026							

DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MAIEUTIQUE/ UNIVERSITE DE LORRAINE CALENDRIER D'EVALUATION - DOMAINES DE COMPETENCES DFGSMa 3 ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 SEMESTRE 5 / Session 1						
DOMAINE	Unité Enseignement théorique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COMP	DATE	HORAIRE
DOMAINE POSTNATAL	Suivi mère-enfant à bas risques	2	Epreuve écrite*	NC	12/15/2025	9h-11h30
	Accompagnement de la parentalité	1	Epreuve écrite*			
DOMAINE PRÉNATAL	Suivi des grossesses à bas risques	4	Epreuve écrite*		12/16/2025	9h-11h
	Accompagnement du projet de naissance	1	Epreuve écrite*		12/16/2025	
DOMAINE GYNECOLOGIE	Suivi gynécologique	3	Epreuve écrite*		12/17/2025	9h-11h
	Santé sexuelle et reproductive	1	Epreuve écrite*		12/17/2025	
DOMAINE RECHERCHE	Recherche documentaire et méthodologique	2	Epreuve écrite*		12/17/2025	11h30-12h30
sous-total		14				
SEMESTRE 6 / session 1						
DOMAINE	Unité Enseignement théorique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE	COMP	DATE	HORAIRE
DOMAINE PERNATAL	Naissances eutociques	5	Epreuve écrite*	NC	6/1/2026	10h30-12h
			Epreuve Orale/Récit de Situation Clinique Authentique			
			Epreuve pratique/ECOS Les 4 domaines évalués		6/4/2026	9h-13h
DOMAINE GÉNÉRIQUE	Communication, Humanité, Société, Ethique et législation	2	Edolang : Validation de 2 Ateliers spécifiques maieutique + 1 atelier généraliste		5/15/2026	A 12h
			Epreuve écrite*/Anglais		6/2/2026	11h-11h30
			Epreuve écrite*		6/2/2026	9h-10h
			Epreuve écrite* (Service Sanitaire)		Fac de médecine	
	Santé publique	1	Epreuve écrite*		6/2/2026	10h-10h30
SOCLE FONDAMENTALE	Pharmacologie	2	Epreuve écrite*	C	6/1/2026	9h-10h
	Physiologie et pathologie des systèmes d'organ	2	Epreuve écrite*			
sous-total		14				
SEMESTRES 5 et 6 / session1						
DOMAINE	Unité Enseignement pratique	ECTS	TYPE DOCIMOLOGIE			
SOCLE FONDAMENTALE	Stages cliniques/ Travaux pratiques	1	Validation			
DOMAINE PRÉNATAL	Stages cliniques / Travaux pratiques	4				
DOMAINE PERNATAL		10				
DOMAINE POSTNATAL		6				
DOMAINE GYNECOLOGIE		5				
PARCOURS PERSONNALISE	UE optionnelles	6	Cf fiches UE Spécifiques			
Total ects		60				

*L'épreuve écrite comprend : devoir sur feuille d'examen ou sur plateforme numérique. Elle peut comporter tout type de questions (QCM, QRU, QRM, QI, DP, QROC, vignette clinique).

**L'épreuve mixte peut intégrer différents modes d'évaluation combinés (oral, écrit, Ecos...)

Jury 1ère session S3 : 05/02/2026

2ème session S3 : (Hors UE clinique) : semaine 10 / 02/03/2026 au 06/03/2026

Jury 1ère session S4+2ème session S3: 02/07/2026

2ème session S4 : (Hors UE clinique) : semaine 27: 20/07/2026 au 24/07/2026 ou semaine 34/ 17/08/2026 au 21/08/2026

Jury 2ème session S4 : 27/08/2026

Intitulé du diplôme

MASTER 1 Santé

Composante concernée

Université de Lorraine - Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

							Session 1				2nde chance				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 7																					
S7	UE 701	UE	Research methodology and project engineering	6	1	CCI	Écrit / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S7	UE 702	UE	Physiopathologie : décompensation des systèmes	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S7	UE 703	UE	Environnement et santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S7	UE 704	UE	Anthropologie, prévention et santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S7	UE 705	UE	Evolution et innovation des technologies en santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
Semestre 8																					
S8	UE 801	UE	Maladies chroniques, vieillissement, impact sur l'autonomie	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S8	UE 802	UE	Santé psychique et mentale	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S8	UE 803	UE	Économie de la santé	6	1	CCI	Écrit / Oral / Rapport	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S8	UE 804	UE	Droit, responsabilité, déontologie et médecine légale	6	1	CCI	Écrit	2	1 h max si écrit	Epr1 *0,4 / Epr2 *0,6	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S8	UE 805	UE	Research study	6	1	CT	Oral	2		Epr1 *0,25 / Epr2 *0,4	nc	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
							Rapport	2		0,1					sur 20						
							Portfolio	1		0,15					sur 20						

Intitulé du diplôme

MASTER 2 Santé, Parcours Autonomie et Résilience : Ressources et Réseaux (A3R)

Composante concernée

Université de Lorraine - UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Session 1				2nde chance				Paramétrage APOGEE						
							Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																					
S9	UE 901	UE	Résilience et déterminants psychosociaux de l'autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Résilience et vieillissement réussi		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Enjeux gérontologiques : bien vieillir, autonomie, coordination		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S9	UE 902	UE	Réseaux de prise en charge pour l'autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Politiques publiques de la santé et du social		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Organisation des réseaux de soins et de coordination		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S9	UE 903	UE	Accompanying innovation	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Sociology of innovation		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Soft skills, the new professional challenge		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S9	UE 904	UE	Développement entrepreneurial	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Opportunités et réseaux d'affaire		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Conception d'un projet entrepreneurial		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S9	UE 905	UE	Ingénierie et gestion de projet	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Analyse, gestion, animation et diagnostic		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Elaboration, coordination et évaluation d'une action		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
Semestre 10																					
S10	UE 906	UE	Habitat et autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Santé et bien-être par l'architecture		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Maintien à domicile et aménagement du logement		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S10	UE 907	UE	Habitat intelligent et santé connectée	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Domotique, santé connectée et outils d'assistance		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Informatique affective		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S10	UE 908	UE	Gestion de la diversité et communication de santé	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Management de la diversité		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Communication de santé		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S10	UE 909	UE	Prévention et éducation pour l'autonomie	3	1	CCI		2			Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
		EC	Approche pluridisciplinaire pour le maintien de l'autonomie		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
		EC	Dispositifs d'éducation thérapeutique		0,5		Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1											
S10	UE 910	UE	Societies and health cultures	3	1	CCI	Écrit / Oral	2	1 h max si écrit	0,5	Écrit / Oral / Rapport	1	1 h max si écrit	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S10	UE 1001	UE	Projet de recherche et d'innovation	30	10	CT	Mémoire	1		0,3	nc	nc	nc	nc	sur 20	nc	nc	nc	nc	nc	nc
							Soutenance	1		0,5					sur 20						
							Portfolio	1		0,2					sur 20						

Intitulé du diplôme
Composante concernée

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Session 1				2nde chance				Paramétrage APOGEE						
							Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																					
S9	UE 911	UE	Justice, procédure pénale (JUPP)	4	4	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 912	UE	Techniques d'investigation criminelle (TIC)	6	6	CCI	Écrit + Rapport	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 913	UE	Médecine légale et expertise médico-légale (MLEX)	3	3	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 914	UE	Expertise et victimologie en santé (CVIC)	6	6	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 915	UE	Toxicologie médico-légale (TOMEL)	3	3	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 916	UE	Archéologie Thanatologie (ARTHA)	4	4	CCI	Ecrit + Rapport	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
S9	UE 917	UE	Anthropologie biologique et médico-légale (AMEL)	4	4	CCI	Écrit	2	1 h max par écrit	0,5 / 0,5	Écrit	1	1 h max	1	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc
Semestre 10																					
S10	UE	UE 1001	Projet de recherche et d'innovation	30	30	CT	Rapport et soutenance	1	nc	1	nc	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	nc	nc	nc

Règles particulières du Master Santé (M1 et M2, A3R et MEDCRIM)

Modalités de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité

L'assiduité des étudiant-e-s à tous les enseignements du Master Santé est obligatoire et sauf indication contraire, se tiennent en présentiel dans les locaux universitaires. Toute absence doit donc être justifiée par une obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ou pour raison de maladie. Dans le premier cas, les responsables du Master doivent être informés par avance, ainsi que les responsables des UE concernées par l'absence. Dans le second cas, les responsables du Master doivent être prévenus dans un délai de 8 jours maximum à compter du 1er jour d'absence par l'envoi d'un arrêt de travail faisant figurer les dates d'absence. Dans le cas où ces consignes ou délais ne sont pas respectés, l'absence sera ipso facto considérée comme non excusée. Le jury de la mention disposera du relevé des absences non excusées lors de ses délibérations.

Validation d'une année, d'un semestre, d'une UE

Une année est validée si tous les éléments qui la composent (10 UE en M1 ; 10 UE (A3R) ou 7 UE (MEDCRIM), ainsi que le projet de recherche et d'innovation en M2) sont validés individuellement. Dans le cas contraire, l'étudiant est en échec et ne valide pas l'année, ce qui en M1 ne lui donne donc pas accès à l'année de M2, ni en M2 à son diplôme.
Un semestre est validé si toutes les UE composant le semestre ont été validées individuellement. Chaque semestre doit être validé sans compensation par l'autre semestre.
Une UE est validée si la note finale après les épreuves de Session1 incluant celles éventuelles de 2nde chance est au moins égale à 10/20. La note finale retenue pour l'UE sera la meilleure entre d'une part la moyenne Moy1 des épreuves de Session1, et d'autre part la moyenne entre Moy1 (50%) et la note de 2nde chance (50%) si cette dernière est supérieure à Moy1.

UE 1001 Projet de recherche et d'innovation

Etant donné le caractère particulier de cette UE 1001, il n'est prévu ni Session 2, ni 2nde chance.
En M2 Santé-A3R, l'autorisation de présenter et soutenir le projet en fin de formation est conditionnée par la validation préalable de toutes les UE de M1 (701 à 805) et de M2 (901 à 910).

Validation des compétences

Les blocs de connaissances et de compétences regroupent plusieurs compétences préparées par différentes UE (cf. tableaux matriciels ci-dessous).
La moyenne d'un bloc ou d'une compétence est calculée à partir des UE qui le ou la préparent au prorata du nombre de ces UE. Le bloc ou la compétence n'est acquis(e) que si sa moyenne est égale ou supérieure à 12/20.
En M1, l'étudiant valide le bloc entier.
En M2, l'étudiant valide le bloc entier s'il s'agit d'un BCC RNCP. Pour les BCC spécifiques en revanche, chaque compétence est validée individuellement.
L'étudiant peut donc valider une compétence ou un bloc sans nécessairement valider son année ou son diplôme. De même, il peut valider son année ou son diplôme sans nécessairement avoir validé toutes les compétences et tous les blocs. En revanche, la validation des compétences incluant l'UE 805 ou l'UE 1001 implique que ces UE soient validées.
Un relevé de compétences est associé au diplôme, indiquant pour chaque bloc et chaque compétence le niveau d'acquisition en fonction de la moyenne. Ainsi, la compétence est qualifiée de **Exceptionnelle** si la moyenne est égale ou supérieure à 18/20, **Maîtrisée** si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20, **Approfondie** si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20, **Confirmée** si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20.

M1 SANTÉ A3R		UE 701	UE 702	UE 703	UE 704	UE 705	UE 801	UE 802	UE 803	UE 804	UE 805
RNCP34295BC01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)	X	X				X			X	
Compétence 11	Maîtriser les outils numériques appropriés pour la recherche documentaire, la bureautique et la PAO										
RNCP34295BC02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compétence 21	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés pour analyser une situation										
Compétence 22	Développer une conscience critique des savoirs										
Compétence 23	Identifier la complexité des problématiques dans leurs différentes dimensions										
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte toute la complexité d'une situation										
Compétence 25	Appréhender les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques										
RNCP34295BC03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)	X	X				X				X
Compétence 31	Délivrer une communication sérieuse et crédible s'appuyant sur des ressources fiables										
Compétence 32	Enrichir des méthodes de communication écrite et orale										

M1 SANTÉ MEDCRIM		UE 701	UE 702	UE 703	UE 704	UE 705	UE 801	UE 802	UE 803	UE 804	UE 805
RNCP34295BC01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)	X	X				X			X	
Compétence 11	Maîtriser les outils numériques appropriés pour la recherche documentaire, la bureautique et la PAO										
RNCP34295BC02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compétence 21	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés pour analyser une situation										
Compétence 22	Développer une conscience critique des savoirs										
Compétence 23	Identifier la complexité des problématiques dans leurs différentes dimensions										
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte toute la complexité d'une situation										
Compétence 25	Appréhender les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques										
RNCP34295BC03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)	X	X				X				X
Compétence 31	Délivrer une communication sérieuse et crédible s'appuyant sur des ressources fiables										
Compétence 32	Enrichir des méthodes de communication écrite et orale										
MBC05	Gestion d'une expertise légale en matière criminelle ou délictuelle (BCC spécifique MEDCRIM)									X	
Compétence 51	Intégrer les règles de la procédure pénale en matière criminelle ou délictuelle - Appréhender l'organisation de la justice en France										
Compétence 52	Adopter les principes de la médecine légale et de la toxicologie médico-légale - Appréhender le rôle du médecin légiste										

M2 SANTÉ A3R		UE 901	UE 902	UE 903	UE 904	UE 905	UE 906	UE 907	UE 908	UE 909	UE 910	UE 1001
RNCP34295BC01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)		X		X			X	X			X
Compétence 11	Identifier les pratiques et les usages numériques dans le contexte professionnel, ainsi que les impacts de leur évolution sur la prise en charge du handicap et de la dépendance											
RNCP34295BC02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X					X	X	X	X		X
Compétence 21	Mobiliser des savoirs spécialisés les plus récents issus de la veille informationnelle pour développer de nouveaux concepts pertinents											
Compétence 22	Adopter une démarche d'analyse critique dans ses projets											
Compétence 23	Répondre aux problématiques pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures dans le cadre du maintien de l'autonomie											
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée pour proposer des solutions innovantes, adaptées et acceptables											
RNCP34295BC03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)			X	X				X		X	X
Compétence 31	Délivrer une communication fiable, rigoureusement argumentée, précise et éprouvée											
Compétence 32	Maîtriser sa communication, écrite et orale, en français et en anglais, afin de présenter un projet ou un bilan de façon convaincante											
RNCP34295BC04	Appui à la transformation en contexte professionnel (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compétence 41	Intégrer des contextes professionnels pour inspirer des approches stratégiques nouvelles											
Compétence 42	Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) en mobilisant des savoirs pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif											
Compétence 43	Prendre en considération les principes d'éthique et de déontologie											
Compétence 44	Analyser ses actions, autoévaluer sa pratique professionnelle et réviser sa performance dans le cadre d'une démarche qualité											
ABC05	Coordination de parcours en faveur de l'autonomie (BCC spécifique A3R)											
Compétence 51	Intégrer les ressources socio-économiques, réglementaires et juridiques dans le champ de la santé	X	X		X		X	X	X			X
Compétence 52	Établir un diagnostic global de situation dans laquelle une autonomie est menacée	X					X			X		X
Compétence 53	Concevoir un projet d'action acceptable en faveur du maintien de l'autonomie en conditions optimales de bien-être sur le lieu de vie	X				X	X		X	X	X	X
Compétence 54	Mailler les expertises professionnelles au service de l'autonomie	X	X				X			X		X
Compétence 55	Innover et entreprendre dans le champ professionnel de l'autonomie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

M2 SANTÉ MEDCRIM		UE 911	UE 912	UE 913	UE 914	UE 915	UE 916	UE 917	UE 1001
RNCP34295BC01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques (BCC RNCP)		X	X		X		X	X
Compétence 11	Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution dans la gestion d'une scène de crime et dans le cadre de l'identification criminelle								
RNCP34295BC02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (BCC RNCP)	X	X	X	X	X	X	X	X
Compétence 21	Mobiliser des savoirs spécialisés dans le cadre de l'expertise légale								
Compétence 22	Adopter une démarche d'analyse critique dans le cadre de l'expertise légale								
Compétence 23	Répondre aux problématiques pour développer de nouvelles procédures dans le cadre d'une problématique légale								
Compétence 24	Conduire une analyse réflexive et distanciée en prenant en compte les enjeux légaux dans une situation d'expertise criminelle								
RNCP34295BC03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (BCC RNCP)		X	X		X	X	X	X
Compétence 31	Mobiliser les ressources spécialisées pour documenter une problématique légale dans le cadre de l'expertise								
Compétence 32	Maîtriser sa communication, écrite et orale, en français et en anglais, afin de présenter ses travaux								
RNCP34295BC04	Appui à la transformation en contexte professionnel (BCC RNCP)		X		X	X	X	X	X
Compétence 41	Gérer des situations complexes de scènes de crime ou d'expertises dans un contexte criminel								
Compétence 42	Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) en mobilisant des savoirs pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif								
Compétence 43	Prendre en considération les principes d'éthique et de déontologie								
Compétence 44	Analyser ses actions, autoévaluer sa pratique professionnelle et réviser sa performance dans le cadre d'une démarche qualité								
MBC05	Gestion d'une expertise légale en matière criminelle ou délictuelle (BCC spécifique MEDCRIM)								
Compétence 51	Intégrer les règles de la procédure pénale en matière criminelle ou délictuelle	X	X	X		X			X
Compétence 52	Adopter les principes de la médecine légale et de la toxicologie médico-légale		X	X		X		X	X
Compétence 53	Appliquer les méthodologies de l'archéologie et de l'anthropologie dans les enquêtes criminelles						X	X	X
Compétence 54	Mettre en œuvre les principes de la gestion d'une scène d'infraction dans un cadre médico-légal		X						X
MBC06	Prise en charge d'une victime de violences (BCC spécifique MEDCRIM)								
Compétence 61	Déterminer le régime juridique applicable à la prise en charge de la victime	X			X				X
Compétence 62	Réaliser une évaluation globale des différents besoins d'une personne victime en fonction de son âge et du type de victimisation				X				X
Compétence 63	Proposer une orientation adaptée aux victimes au sein du parcours médico-légal				X				X

Intitulé du diplômeMASTER 1 SANTE PUBLIQUE parcours PPS - ERCE - ETHIQUE

Composante(s) concernéesFaculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée1

COLLEGIUM SANTE						Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S7	7JU82N01	UE	UE Protocole d'investigation en santé publique	3	1	CC+CT	Ecrit	2-1 (30%-70%)	e-learning	1	Ecrit	1	1H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N02	UE	UE Concepts et savoirs de base	3	1	CC	Ecrit	2	e-learning	1	Ecrit	1	1H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N03	UE	UE Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives	9	3	CT	Ecrit	1	3H30	3	Ecrit	1	3H30	3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N08	UE	UE Concepts fondamentaux en éthique	9	2	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N04	UE	UE Statistiques de base	9	3	CC+CT	Ecrit	3-1 (20%-80%)	e-learning/2H	3	Ecrit	1	2H	3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N05	UE	UE Documentation et communication	3	1	CC+CT	Ecrit	2-1 (30%-70%)	e-learning	1	Ecrit	1	1H30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N06	UE	UE Démarches qualité dans les établissements de santé et en santé publique	3	1	CC	Ecrit	2	e-learning	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	7JU82N07	UE	UE Fondamentaux en éthique 1	15	2	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S7	en cours de création	UE	UE Éthique de la recherche et Intégrité scientifique	3	2	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
Semestre 2																					
S8	8JU82N01	UE	UE Gestion de projet	3	1	CC+CT	Ecrit	2-1(50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N02	UE	UE Stage d'initiation à la recherche	6	2	CC	Ecrit	3	e-learning	2	Ecrit	2 (présentation - question	30' (20'+10')	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N03	UE	UE Systèmes et politiques de santé	6	2	CT	Ecrit	1	2H30	2	Ecrit	1	2H30	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N04	UE	UE Intervention et évaluation en santé publique	6	2	CC+CT	Ecrit	2-1 (30%-70%)	e-learning/1H30	2	Ecrit	1	3H	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N05	UE	UE Déterminants et leviers d'action d'action en santé	6	2	CT	Ecrit	1	1h30	2	Ecrit	1	1H30	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N06	UE	UE Communication scientifique et Lecture Critique d'Article	6	2	CC+CT	Ecrit	2-1 (30%-70%)	e-learning/1H30	2	Ecrit	1	1H30	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N07	UE	UE Recherche clinique et épidémiologique	6	2	CT	Ecrit	1	2H	2	Ecrit	1	2H	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N08	UE	UE Statistiques approfondies	9	3	CT	Ecrit	1	2H	3	Ecrit	1	2H	3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N10	UE	UE Fondamentaux en éthique 2	9	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N11	UE	UE Fondamentaux en éthique 3	9	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N12	UE	UE Recherche et expertise 1	6	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N13	STG	Stage Ethique	3	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8
S8	8JU82N14	UE	UE Communication en anglais	3	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	8

Intitulé du diplôme

MASTER 2 SANTE PUBLIQUE parcours PPS

Composante(s) concernées

Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

1

COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
S9	9UJMN01	UE	Démarche d'investigation en promotion de la santé	6	1	CC	ECRIT	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN02	UE	Conduite de projet en milieu complexe	6	1	CC	ECRIT	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN03	UE	Démarche participative en santé	6	1	CC	ECRIT	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN04	UE	Communication en santé publique	3	1	CC	ECRIT/ORAL	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN05	UE	Méthodes d'investigation qualitatives avancées	3	1	CC	ECRIT	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN06	UE	Communication scientifique	3	1	CC	ECRIT	3	e-learning	1	ECRIT	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN07	UE	Démarches Innovantes en promotion de la santé	3	1	CC	ECRIT	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9		UE	Surveillance sanitaire	3	1	CC+CT	ECRIT	1-1 (50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6	
S9	9UJMN08	UE	Epidémiologie appliquée à l'environnement	3	1	CC+CT	ECRIT	3-1 (30%-70%)	e-learning/1H30	1	ECRIT	1	1H30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN09	UE	Communication au service de projets de prévention en santé publique	3	1	CC	ECRIT	2 (40%-60%)	e-learning	1	ECRIT	1	3H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN10	UE	Initiation à la recherche pluriprofessionnelle en soins primaires	3	1	CC	ECRIT	2 (40%-60%)	e-learning	1	ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN11	UE	Politiques de santé en soins primaires	3	1	CC	ECRIT	2 (40%-60%)	e-learning	1	ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN12	UE	Evaluation et gestion des risques environnementaux	6	1	CC+CT	ECRIT	3-1 (30%-70%)	e-learning	1	ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S9	9UJMN18	UE	Education pour la santé et éducation thérapeutique du patient	6	1	CC+CT	ECRIT	2-1 (30%-70%)	e-learning/1H30	1	ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
Semestre 2																						
S10	en cours	UE	Préparation au stage et au mémoire	3	1	CC	ECRIT et ORAL	2 (70%-30%)	e-learning	1	ECRIT	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	6	
S10	0TJMN01	STG	Stage professionnel ou de recherche	27	1	Mémoire et soutenance orale	Ecrit et oral	1	720h	1	Ecrit/oral	1		1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui		

Intitulé du diplôme	MASTER 2 SANTE PUBLIQUE parcours ERCE
Composante(s) concernées	Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée	1

COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S9	9JUGKN01	UE	Méthodologie générale	6	2	CC+CT	ECRIT	3-1 (30%-70%)	e-learning/2h00	2	Ecrit	1	2H	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN02	UE	Communication scientifique	3	1	CC	ECRIT/oral	3	e-learning	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN03	UE	Gestion de projet	3	1	CC+CT	ECRIT	2-1(50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN04	UE	Epidémiologie analytique approfondie	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN05	UE	Epidémiologie évaluative approfondie	6	2	CT	ECRIT	1	2H	2	Ecrit	1	2H	2	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN06	UE	Evaluation économique des actions de soins et de prévention	3	1	CC/CT	ECRIT	2-1 (50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN07	UE	Biostatistiques avancées	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN08	UE	Méthodes d'investigation qualitatives avancées	3	1	CC	ECRIT	3	e-learning	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN09	UE	Initiation aux méthodes bayésiennes	3	1	CT	ECRIT	1	1h00 à chaque session	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN10	UE	Surveillance sanitaire	3	1	CC+CT	ECRIT	1-1 (50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN11	UE	Meta analyse	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN12	UE	Mesure de la santé perçue	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN13	UE	Réglementation et bonnes pratiques en recherche clinique	3	1	CT	ECRIT	1	2H en e-learning	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN15	UE	Communication en santé publique	3	1	CC	ECRIT	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	en cours	UE	Démarche qualité en recherche clinique	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
Semestre 2																					
S10	0JTGKN01	STG	Stage MERI	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 oral, ACC2 oral, ACC3 écrit+oral)	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	
S10	0JTGKN02	STG	Stage PREC	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 oral, ACC2 oral, ACC3 écrit+oral)	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	
S10	0JTGKN03	STG	Stage RCIR	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 écrit,	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	

Intitulé du diplômeMASTER 2 SANTE PUBLIQUE parcours ETHIQUE

Composante(s) concernéesFaculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée1

COLLEGIUM SANTE				Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE								
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S9	9JUGON01	UE	Fondamentaux en éthique 4	12	1	CCI		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JEGON01	EC	Les concepts clés en éthique	/	1	CCI	Ecrit/Oral	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JEGON02	EC	Décision et relation en santé	/	1	CCI	Ecrit/Oral	1	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JUGON02	UE	Approfondissement en éthique 1	6	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JUGON03	UE	Recherche et expertise 2	9	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JTGON01	STG	stage S9	3	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
Semestre 2																					
S10	0JUGON01	UE	Approfondissement en éthique 2	15	1	CCI		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S10	0JEGON01	EC	Ethiques en santé publique, éthiques des interventions	/	1	CCI	Ecrit/Oral	1	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S10	0JEGON02	EC	Ethiques et nouvelles technologies	/	1	CCI	Ecrit/Oral	1	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S10	0JEGON03	EC	Santé, éthiques environnementales et développement durable	/	1	CCI	Ecrit/Oral	1	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S10	0JUGON03	UE	Recherche et expertise 3	9	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S10	0JTGON01	STG	Stage	6	1	CCI	Ecrit/Oral	3	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	non concerné
S9	9JUGKN09	UE	Initiation aux méthodes bayésiennes	3	1	CT	ECRIT	1	1h00 à chaque session	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN10	UE	Surveillance sanitaire	3	1	CC+CT	ECRIT	1-1 (50%-50%)	e-learning/2h00	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN11	UE	Meta analyse	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN12	UE	Mesure de la santé perçue	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN13	UE	Réglementation et bonnes pratiques en recherche clinique	3	1	CT	ECRIT	1	2H en e-learning	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	9JUGKN15	UE	Communication en santé publique	3	1	CC	ECRIT	2	e-learning	1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
S9	en cours	UE	Démarche qualité en recherche clinique	3	1	CT	ECRIT	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	6
Semestre 2																					
S10	0JTGKN01	STG	Stage MERI	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 oral, ACC2 oral, ACC3 écrit+oral)	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	
S10	0JTGKN02	STG	Stage PREC	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 oral, ACC2 oral, ACC3 écrit+oral)	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	
S10	0JTGKN03	STG	Stage RCIR	30	3	CC	Ecrit et oral	3 (ACC1 écrit,	920h		Ecrit/Oral	1		3	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	non concerné	

Modalités de contrôle des connaissances 2025/2026**Dispositions spécifiques au
Master Santé Publique****Inscription**

L'inscription administrative est annuelle.

Validation - capitalisation - compensation

En M1, un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE affectées de leurs coefficients).

Il n'y a pas de compensation entre les semestres de M1

En M2, la compensation est possible entre les UE du semestre 9 (S9). Elle n'est pas possible entre les semestres 9 et 10 (S9 et S10).

En M1 et en M2, les étudiants peuvent renoncer à la compensation dans les 48 heures après la divulgation des résultats. Ils doivent alors repasser toutes les UE inférieures à 10/20.

Les étudiants qui n'auront pas acquis les 30 crédits du semestre 9 (S9) de M2 peuvent néanmoins poursuivre en semestre 10 (S10). Ces étudiants doivent cependant rester vigilants aux conseils de l'équipe pédagogique.

Les étudiants ayant acquis leur M1 PPS avec une moyenne de 10/20 minimum et ayant un stage validé par la commission pédagogique peuvent accéder au M2 PPS dans la limite du nombre de places disponibles, les étudiants ayant validé le M1 ERCE avec une moyenne de 10/20 min et ayant un stage agréé accèdent automatiquement en M2 ERCE

Le stage de M2 PPS (720heures) se fait obligatoirement en temps partiel de septembre à juin

Pour le M2 ERCE 3 orientations sont au choix, pour le Master 2 PPS 4 orientations sont proposées (Pour ces 2 parcours les ouvertures sont conditionnées par le nombre d'étudiants inscrits)

Notes planchers

Une note plancher est fixée à 8/20 pour une UE en Master 1 et 6/20 en Master 2.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher, les conséquences sont les suivantes :

- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée ;
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée.

Particularité pour l'UE SIR de M1. Elle est composée de 4 activités notées dont 3 collectives et une portant sur la participation individuelle de l'étudiant. Si la note est inférieure ou égale à 6/20 à l'évaluation de la participation individuelle l'étudiant n'accède pas à la seconde session et redouble cette UE et l'année quelque soit la note finale.

Sessions d'examens

A l'issue des résultats de la 1ère session, une 2ème session constituée d'une épreuve orale ou écrite par UE est organisée.

La note retenue est la meilleure note des 2 sessions. Seuls les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à la 1ère session sont autorisés à se présenter à la 2ème session à condition de ne pas avoir validé ou compensé le semestre. Un étudiant défaillant à une épreuve sera autorisé à se présenter en seconde session,

Pour les UE dont le contrôle continu en 1ère session est partiel ou intégral, la 2ème session est organisée uniquement sous forme d'une épreuve orale ou écrite.

Redoublement

Les étudiants peuvent demander le redoublement la 2ème année à condition de repasser toutes les UE dont la note est inférieure à 10/20. Il est subordonné à la décision du jury.

Le redoublement n'est pas systématique il est soumis à l'appréciation d'une commission pédagogique

Absences

Le jury pourra, pour un examen de contrôle continu, autoriser un étudiant absent pour un motif valable, à subir une épreuve de rattrapage ou la neutralisation de l'activité manquante s'il dispose de 2 notes minimum par UE. En cas d'absence à cet examen, la mention « absent » figurera sur le procès-verbal.

Dans le cas d'un examen terminal, une absence entraîne la mention « ABI » ou « ABJ » selon la justification ou non de l'absence.

L'étudiant ne pourra alors pas valider l'UE ou le diplôme, il sera déclaré « défaillant ». Aucune épreuve de rattrapage ne peut être organisée en dehors de la session suivante.

Jury

Le jury a la possibilité d'attribuer des « points de jury ».

Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels sont consultables sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

Modalités de contrôle des connaissances 2025/2026

Dispositions spécifiques au Master Santé Publique - Parcours Ethique

Dispositions générales

Le parcours éthique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies et ci-après désigné par « parcours éthique » ;
Le semestre 1 de l'année de master 1 est ci-après désignée par S7 ;
Le semestre 2 de l'année de master 1 est ci-après désignée par S8 ;
Le semestre 1 de l'année de master 2 est ci-après désignée par S9 ;
Le semestre 2 de l'année de master est ci-après désignée par S10 ;
Une unité d'enseignement est ci-après désignée par UE ;
Une activité de contrôle continu est ci-après désignée par ACC ;

Inscription

Il faut être préalablement inscrit administrativement (s'être acquitté des droits d'inscription) et être inscrit pédagogiquement (s'être acquitté de la totalité des frais de formation ou être à jour dans l'acquittement des échéances de paiement des frais de formation) aux unités d'enseignement concernées pour le semestre universitaire en cours pour pouvoir accéder aux enseignements synchrones et asynchrones, pour se présenter aux examens, pour réaliser les activités de contrôle continu et pour les valider. La preuve de l'acquittement des frais de formation se fait par la production d'une attestation de banque.

Les enseignements de master 1 sont dispensés sur 1 année universitaire. Les enseignements de master 2 sont dispensés sur 1 année universitaire.

En raison de circonstances exceptionnelles, l'année de master 1 ou l'année de master 2 peut être étalée sur deux ans, pour un ou plusieurs étudiants, sur décision du (de la) responsable du parcours, après avis de la commission pédagogique du parcours éthique. Dans cette situation, un contrat de progression pédagogique est

Contrat de progression pédagogique

Le contrat de progression pédagogique permet de formaliser les attentes et les engagements communs entre l'équipe pédagogique et l'apprenant. Il n'est pas systématique. Il est proposé aux étudiants en difficulté ainsi que dans les circonstances décrites au paragraphe "inscription".

Modalités d'évaluations

Pour le parcours éthique, les UE sont évaluées en contrôle continu intégral. A cet effet, trois activités de contrôle continu (ACC) sont organisées par unité d'enseignement. L'évaluation des connaissances et des compétences étant organisée en contrôle continu intégral, il n'y a ni session 1, ni session 2 d'examens dans Les ACC réalisées pendant les séminaires d'enseignement ou les heures d'enseignement ne font pas l'objet de convocation.

Les ACC qui se déroulent en dehors des heures ou séminaires d'enseignement font l'objet d'un affichage web (Arche dédié au parcours éthique) au moins 15 jours avant les épreuves. Seront alors affichés la date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu.

Les ACC relèvent de la libre appréciation de l'enseignant. Sans être exhaustif, elles prennent la forme d'interrogation(s) écrite(s) ou orale(s), de compte-rendu(s) de travaux pratiques, de devoir(s) à remettre à l'enseignant, d'exposé(s), d'article(s) à rédiger, de protocole(s) de recherche ou d'intervention à rédiger... Elles peuvent avoir lieu sous forme de travaux de groupes ou de travaux individuels, d'épreuves à distance dématérialisées asynchrones ou d'épreuves synchrones en visioconférence. Elles portent sur une partie variable des connaissances, des compétences et des acquis d'apprentissage visées dans les unités d'enseignements. Il Les notes sont communiquées au service dédié de la scolarité de l'UFR.

Les Unités d'enseignement du tronc commun peuvent être en contrôle terminal, en contrôle continu partiel ou en contrôle continu intégral. Les M3C de l'UE Concepts et savoirs de base relèvent de la responsabilité du responsable de l'UE. Il en est de même pour l'UE protocole d'investigation en santé publique.

L'UE Intégrité scientifique et éthique de la recherche est soumise aux mêmes M3C que celles du parcours éthique, y compris les règles particulières du parcours (sous réserve de validation de l'UE par les conseils de l'Université).

Validation, capitalisation, compensation des Unités d'enseignements, semestres et années.

L'année de master 1 s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

En master 1, le S7, comme le S8 sont validés dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui les composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre les différentes UE qui les composent (moyenne des notes d'UE affectées de leurs coefficients).

Les étudiants peuvent renoncer à la compensation dans les 48 heures après la proclamation des résultats. Ils doivent alors repasser toutes les UE inférieures à Il n'y a pas de compensation entre le S7 et le S8.

Les étudiants ayant validé le M1 parcours éthique avec une moyenne générale d'au minimum 10/20 accèdent au master 2 parcours éthique.

Pour le master 2 l'année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

En master 2, le S9 comme le S10 sont validés lorsque l'étudiant valide chacune des UE qui les composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre les différentes UE qui les composent (moyenne des notes d'UE affectées de leurs coefficients).

Il n'y a pas de compensation entre le S9 et le S10.

Note et Moyenne plancher

Pour le master 1, la note plancher pour les UE de tronc commun Concepts et savoirs de base, protocole d'investigation en santé publique et communication en anglais Pour les autres UE Fondamentaux en éthique 1,2,3 ; Concepts fondamentaux en éthique; recherche et expertise; stage et intégrité scientifique - sous réserve de validation par les conseils de l'UL-) une moyenne inférieure à 08/20 est éliminatoire.

Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à la note plancher, les conséquences sont les suivantes :

- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée ;
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée.

Pour le master 2, une moyenne à une UE inférieure à 08/20 est éliminatoire

Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à la note plancher, les conséquences sont les suivantes :

- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée ;
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée.

Absences

Absence non justifiée :

En cas d'absence non justifiée aux ACC et/ou de non rendu du ou des travaux d'ACC et/ou de rendu du ou des travaux d'ACC après l'heure ou la date butoir,
En cas d'absence à toutes les ACC et/ou d'aucun travail d'ACC rendu, l'étudiant est déclaré défaillant et ne pourra valider l'UE. S'il est autorisé à redoubler, il devra

Absence justifiée :

En cas d'absence justifiée, le/la responsable de l'UE pourra, pour un examen de contrôle continu intégral, autoriser un étudiant absent, pour un motif valable, à passer une ACC de rattrapage au besoin sous une autre forme. En cas d'absence à cet examen, la mention « défaillant » ("DEF") figurera sur le procès-verbal. En cas d'absences justifiées multiples à des épreuves/contrôles/évaluations prévues par le contrôle continu intégral, l'enseignant, s'il estime valable le motif des absences, peut organiser une ou plusieurs épreuves de substitution pour l'ensemble des contrôles/épreuves/évaluations pour lesquels l'étudiant n'a pas pu. Le caractère "justifié" d'une absence est apprécié par l'enseignant responsable du parcours sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être parvenus au responsable du parcours au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrables après la fin de sa période d'absence. Passé ce délai, aucune justification ne pourra être acceptée et l'absence sera considérée comme injustifiée. En cas d'absence justifiée, l'étudiant sollicite, dans un délai raisonnable, un aménagement pour la remise

Stage

Trois périodes de stage, visant à une mise en situation professionnelle ou à la recherche, ponctuent la formation. Elles ont respectivement lieu durant les S8, S9 et S10. Les lieux, travaux et sujet de stage doivent être autorisés par l'équipe pédagogique à peine d'invalidation. Pour les salariés et les professionnels libéraux, le stage peut être réalisé sur leur lieu de travail, dans des conditions définies avec l'équipe pédagogique.
Pour pouvoir valider une période de stage, il faut avoir effectué 308 heures minimum de stage au cours du semestre, et avoir obtenu une moyenne de 10/20 aux

Jury d'examen

Au sein de chaque parcours du master de santé publique, il existe un jury d'examen de master 1 et un jury d'examen de master 2.
Les jurys d'examen de master 1 et de master 2 peuvent se tenir en présentiel ou en visioconférence. Ils transmettent le résultat de leurs délibérations au service dédié de la scolarité de l'UFR Médecine, maïeutique et métiers de la santé et pour information au service des examens de l'École de Santé Publique.

Au cours des délibérations, le jury peut seul procéder aux ajustements de notes nécessaires à une validation réglementaire d'un élément constitutif, d'une UE, d'un
Dans le cas de l'obtention d'une note égale à 0 due à une absence justifiée, le jury peut décider de modifier la note au cours de la délibération s'il estime que le niveau de l'étudiant n'est pas en adéquation avec la note obtenue ou la moyenne calculée ;
Le jury peut attribuer des points de jury ;
Le jury, souverain dans ses décisions, n'est pas tenu de confirmer une note attribuée par un des correcteurs et a dès lors, la possibilité d'augmenter les notes des étudiants, en tenant compte de la valeur de leur travail tout au long de l'année et de leur mérite
Le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. En cas de pluralité de correcteurs pour une épreuve, le jury peut procéder à une péréquation des notes et il doit le faire en cas de différences substantielles de notation. Le jury peut procéder, pour sauvegarder l'égalité entre les étudiants aux différentes épreuves d'option, à une compensation des notes même si le règlement ne l'a pas prévu.
Le jury n'est nullement tenu de motiver les décisions prises lors des délibérations.

La signature des procès verbaux de délibération se fait de façon manuscrite ou par signature électronique authentifiée (par exemple Lex persona - eparapheur mis

Communication des résultats

La proclamation des résultats se fait par l'intermédiaire du service de la scolarité de l'UFR Médecine, maïeutique et métiers de la santé après délibération du jury.
Les notes et résultats individuels sont consultables sur l'Espace Numérique de Travail de l'étudiant et/ou par voie d'affichage

Redoublement

Le redoublement de l'année de master 1 ou de l'année de master 2 n'est pas de droit.
Le jury d'année constitué en commission de redoublement statue sur les étudiants autorisés à redoubler. Le jury est souverain.
Le redoublement n'existe pas dans le code du travail pour les apprentis. Les dispositions de l'article L.6222-11 du code du travail s'appliquent.

Modalités de Contrôle des Connaissances 2025/2026**Dispositions spécifiques au Certificat de Capacité d'Orthophoniste du 1er
Cycle des études 1ère, 2ème et 3ème années****Références réglementaires :**

- Décret N°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie
- Vu l'avis du Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
- Vu l'avis du Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine

Dispositions générales

La formation est structurée en deux cycles :

- Premier cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau licence.
- Deuxième cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages et la soutenance du mémoire permettent l'acquisition des 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau master.

L'unité de base constitutive est l'UE. Les UE sont capitalisables. Elles sont affectées de crédits européens. Chaque semestre donne lieu à une valorisation de 30 crédits européens.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est validé par l'obtention de 300 crédits européens.

Art. 1 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, au début de chaque année universitaire.

Les étudiants doivent justifier :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Le nombre d'étudiants admis en première année en vue du certificat de capacité d'orthophoniste est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Pour être autorisés à suivre la formation en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, les candidats doivent déposer un dossier de candidature via **Parcoursup** et satisfaire à des épreuves d'évaluation orales des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste (Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste - Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie).

Art. 2- Sessions

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par un contrôle continu (CC) et régulier (au moins 2 évaluations en cours de semestre) et/ou par un examen terminal (CT). Les modalités de contrôle des connaissances peuvent être proposées sous différents formats (écrit, oral, tablette...)

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements théoriques.

Les modalités de la première et de la deuxième session peuvent être différentes.

En cas d'événements ou circonstances exceptionnels, les examens peuvent être organisés en distanciel.

Art. 3- Assiduité

L'assiduité est de règle pour tous les enseignements délivrés.

Toute absence à un enseignement dirigé, à une UE à validation, à un séminaire ou à un stage doit être justifiée par un justificatif ou un certificat médical adressé à la scolarité et à l'enseignant concerné.

Tout étudiant ayant plus d'une absence non excusée pourra faire l'objet d'une convocation devant une commission composée par le Directeur pédagogique et un enseignant. Cet entretien pourra donner lieu à un travail supplémentaire.

- Une absence à un contrôle continu ou à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement. En cas d'absence justifiée, l'étudiant aura la note de '0' à l'examen. En cas d'absence non justifiée, l'UE ne pourra être validée et le résultat DEF (Défaillant) sera porté sur l'UE. L'étudiant devra passer en deuxième session.

Art. 4 - Anonymat des copies

L'anonymat des copies est de règle, sauf dans les cas du contrôle continu ponctuel et régulier et des examens à distance.

L'anonymat est levé par le secrétariat pédagogique sous la responsabilité du président de jury.

Art. 5 - Crédits européens

Les crédits européens sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement).

Art. 6 - Prise en compte d'Unités d'Enseignement validées par ailleurs

Des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux étudiants justifiant de titres ou de diplômes les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditive (article 26 du décret n°2013-798 du 30 août 2013).

De même, la dispense de l'UE 8.7 – (semestre 1) peut être accordée aux étudiants justifiant de l'obtention d'une équivalence.

Art. 7 - Validation – capitalisation- compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. article 9), les règles suivantes s'appliquent :

Une unité d'enseignement est acquise :

- dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

ou

- par compensation sauf pour les UE dites de « stage » ou les UE à validation. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Les UE de stage (UE 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.9, 6.7) doivent être validées et ne peuvent être compensées par d'autres UE.

Une **validation de stage** implique **obligatoirement** :

- La présence de l'étudiant sur le lieu de stage avec les modalités convenues avec le maître de stage ;
- La rédaction d'un rapport ou autre document (en fonction des stages) en accord avec le département et le maître de stage ;
- La validation du stage par le maître de stage et la responsable des stages du département ;
- La réalisation du stage auprès d'un ou une orthophoniste agréé.e par le département d'orthophonie ou obtenu auprès d'un autre CFUO.

- La signature de la convention de stage ; dans le cadre des stages réalisés auprès d'un ou d'une orthophoniste, la convention ne sera signée que si l'orthophoniste a un agrément de maître de stage en cours de validité via notre plateforme ou obtenu auprès d'un autre CFUO.

De ce fait, aucune UE de stage ne pourra être validée si ces conditions n'ont pas été respectées.

Un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20 et validation des UE 'non notées').

ou

- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20) et validation des UE 'non notées'. La compensation est semestrielle, sauf renonciation écrite de l'étudiant.

L'étudiant doit valider chacun des deux semestres d'une année universitaire sans compensation entre les deux semestres (note égale ou supérieure à 10).

Dans le cas où : un étudiant valide toutes les UE dites « notées » (par une note supérieure à la moyenne pour chacune des UE ou par compensation avec une note supérieure à la note-plancher pour toutes les UE) et qu'il ne valide pas les UE dites « non notées » en session 1, l'étudiant repassera uniquement les UE dites « non notées » en session 2.

Deux cas particuliers en M2 :

- i) Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 7.5 Mémoire au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 7.5 Mémoire au semestre 10 par la validation du mémoire et de sa soutenance, l'UE 7.5 du semestre 9 est alors compensée, en 2^{ème} session, par l'UE 7.5 du semestre 10.
- ii) Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 6.8 Stage clinique au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 6.8 Stage Clinique au semestre 10 par la validation intégrale de son parcours clinique, l'UE 6.8 Stage Clinique du semestre 9 est alors compensée, en 2^{ème} session, par l'UE 6.8 du semestre 10.

Cas particulier d'une inscription par transfert :

L'étudiant devra justifier de la validation de l'ensemble des U.E. de son cursus déjà parcouru.

Un contrat pédagogique sera mis en place avec l'équipe pédagogique afin de vérifier l'équivalence du parcours antérieur avec le parcours proposé au sein de l'Université de Lorraine.

Art. 8 - Bonus Étudiant

Le diplôme est ouvert au bonus étudiant (B2E), sous réserve de sa validation par le jury qui reste souverain dans ses décisions.

Art. 9 - Notes planchers

La note-plancher est fixée à **7/20** pour toutes les UE à l'**exception de l'UE 7.5 Mémoire du semestre 10 en 2^{ème} année de master qui est fixée à 10/20.**

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée. L'étudiant devra donc repasser en deuxième session les examens des UE pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en première session.

Art. 10 – Stages

La répartition des stages de la licence au master se déroule comme suit :

1^{ère} année – Semestre 2	Stage découverte en milieu scolaire (CP-CM2)
2^{ème} année – Semestre 3	Stage découverte en structures (EHPAD, Halte-garderie)
2^{ème} année – Semestre 4	Stage découverte en cabinet libéral auprès d'un orthophoniste et en structures de soin auprès de différents professionnels
3^{ème} année – Semestre 5	Stage observation en cabinet libéral et en structures de soin auprès d'un orthophoniste
3^{ème} année – Semestre 6	Stage clinique en cabinet libéral et structures de soin auprès d'un orthophoniste Stage anticipé d'initiation à la recherche au sein d'un laboratoire de recherche
4^{ème} année – Semestre 7	Stage clinique en cabinet libéral auprès d'un orthophoniste Stage d'initiation à la recherche au sein d'un laboratoire de recherche
4^{ème} et 5^{ème} année – Semestres 8, 9 et 10	Stages cliniques en cabinet libéral et en structures de soin auprès d'orthophonistes L'étudiant construira son parcours clinique sur 3 semestres en respectant le nombre de demi-journées minimum demandé dans chaque domaine. Stage recherche dans le cadre d'un parcours recherche (voir article 18)

Art. 11 - Progression – redoublement

L'admission au niveau supérieur des étudiants est prononcée par le Président du Jury.

Le passage dans l'année supérieure nécessite la validation des 2 semestres. Les étudiants ajournés à un ou deux semestres redoublent. Les étudiants ayant validé un semestre gardent le bénéfice de ce semestre pour l'année de redoublement.

L'équipe pédagogique peut autoriser un passage dans l'année supérieure avec une dette d'1 U.E. par semestre, à l'exception des U.E. validant des stages et des U.E. se validant par le présentiel, ce uniquement à l'intérieur d'un même cycle universitaire. Conformément au décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 : "Art. D. 636-20. – Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études d'orthophonie les étudiants qui ont acquis les 180 crédits européens correspondant au premier cycle."

Le premier cycle des études (S1 à S6) ne peut pas faire l'objet de plus de 4 inscriptions (hors césure).

Le deuxième cycle des études (S7 à S10) ne peut pas faire l'objet de plus de 3 inscriptions (hors césure).

En cas de période de crise sanitaire exceptionnelle, le passage en année supérieure pourrait exceptionnellement être accepté avec une dette sur une U.E. de stage. La validation de l'année supérieure N+1 ne pourra être effective qu'à condition que l'UE de stage de l'année N-1 soit validée.

En cas de redoublement, un contrat pédagogique sera mis en place avec l'équipe pédagogique afin d'accompagner l'étudiant.

En cas de redoublement en M2, un stage clinique de 50 demi-journées devra être effectué sur l'année

Art. 12 – Jury

Un jury est nommé par le président de l'université sur proposition de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. article 7) et sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Art. 13 - Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels sont communiqués aux étudiants.

Art. 14 - Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande et "dans un délai raisonnable", à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

Les correcteurs n'ont pas à annoter les copies. Toute annotation ou notation apparaissant sur les copies n'a pas de valeur définitive. Seule la note arrêtée par le jury est reconnue.

Art. 15 – Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap

Référence : décret 2005-1617 du 21/12/2005 et circulaire 2011-220 du 27/12/11

Les candidats présentant un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant 5 ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves ou dispenses d'épreuves, rendu nécessaire par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

Art. 16 - Certificat de Compétences Cliniques (CCC)

Conformément à l'article 12 du décret n°2013-798 du 30 août 2013, un certificat de compétences cliniques (CCC) est organisé au cours du semestre 10 de la formation (M2). Ce CCC est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors du second cycle.

Le CCC est en lien direct avec les UE 6.8 "Stage clinique 4". De ce fait, le CCC est validé par la validation de l'épreuve orale et sous conditions de validation des UE 6.8 "Stage clinique" des semestres 9 et 10. En outre, seuls les étudiants effectuant leurs stages (au moins un en cas de redoublement) au cours de l'année de passation du CCC sont autorisés à se présenter à ladite épreuve.

Le CCC est organisé sur une période donnée. Il s'agira d'une évaluation orale de l'étudiant, de manière individuelle, face à un jury constitué de deux professionnels orthophonistes. Deux sessions sont organisées (1^{ère} et 2^{de} session).

Suite à la présentation orale du CCC, les résultats sont envoyés individuellement à chaque étudiant par la scolarité. En cas de non validation du CCC en session 1, les commentaires des jurés sont communiqués et l'étudiant devra réaliser un stage supplémentaire de 10 demi-journées qui se déroulera de la façon suivante : 3 jours consécutifs au cours de la semaine 1 puis une période de réflexion au cours de la semaine 2 et enfin 2 jours au cours de la semaine 3 auprès d'un des membres du jury du CCC ne pouvant le réévaluer en 2^{ème} session. Ce stage permettra ainsi d'améliorer et approfondir sa posture professionnelle et repasser l'oral en session 2.

Dans le cas où l'année de M2 n'est pas validée en un an par un étudiant, le CCC sera à valider la dernière année de formation.

Art. 17 – Mémoire de Master

L'UE 7.5 Mémoire se déroule sur trois semestres de formation (S8, S9, S10) en M1 et M2.

Au S8 (M1), l'étudiant doit déposer un projet de mémoire de 3 pages. Ce projet de mémoire est validé par le maître de mémoire (ou les maîtres de mémoire en cas de co-encadrement).

Le **maître de mémoire** doit être un professionnel de santé, un enseignant-chercheur ou un expert du domaine visé par le mémoire et il doit exercer son activité professionnelle lors du dépôt du projet de mémoire ou du stage recherche si le projet de mémoire s'inscrit dans la poursuite du « stage recherche » effectué en L3.

Les recherches dites interventionnelles ne sont pas acceptées au département sauf s'ils s'inscrivent dans un projet scientifique en cours porté par un enseignant-chercheur ou un chercheur rattaché à un laboratoire de recherche et/ou une structure de recherche engagé dans le projet.

Après validation du projet de mémoire par le département d'orthophonie, tous les étudiants de M1 présentent leur projet de mémoire aux étudiants de L3 dans le cadre de cours mutualisés soit au S8 soit au S9. Cette présentation est obligatoire pour la validation de l'UE 7.5 Mémoire du S8 ou du S9 au choix de l'étudiant et en fonction de son avancée. Seule la validation du projet de mémoire par le département permet à l'étudiant de démarrer son projet de recherche, y compris le recueil de données (quel que soit le type de données envisagé).

Au S9 (M2), l'étudiant doit rendre une partie du mémoire correspondant soit à la partie théorique soit à la partie méthodologique (en cas de mémoire bibliographique). Cette partie sera évaluée par le ou les maîtres de mémoire.

Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 7.5 Mémoire au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 7.5 Mémoire au semestre 10 par la validation du mémoire et de sa soutenance, l'UE 7.5 du semestre 9 est alors compensée, en deuxième session, par l'UE 7.5 du semestre 10.

Au S10, les étudiants doivent réaliser et présenter par une soutenance orale un mémoire dit :

- bibliographique ;

- ou à orientation professionnelle ;
- ou à orientation de recherche.

Le mémoire ne peut être réalisé en binôme. Il est individuel. La soutenance du mémoire se déroule obligatoirement en juin pour la première session ou en septembre pour la deuxième session de chaque année universitaire. Toutes les modalités sont décrites dans le « guide mémoire ».

A partir de l'année universitaire 2025-2026 et pour une première phase d'expérimentation, un format « article » sera accepté pour les mémoires à orientation recherche et bibliographique (voire à orientation professionnelle, si cela est adapté au projet ; Voir « Guide mémoire »).

La validation avec une note supérieure ou égale à 10/20 est obligatoire pour l'UE 7.5 « Mémoire » en S10.

Art. 18 – Parcours recherche en orthophonie

Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans un des deux parcours de formation proposés : soit le parcours professionnel soit le parcours recherche.

Pour valider un parcours recherche, les étudiants doivent valider le parcours professionnel (cf. liste des UE à valider ci-dessous) auquel s'ajoute **obligatoirement** :

- la réalisation d'au minimum 4 semaines (soit au minimum 40 demi-journées) de stage recherche dans une structure de recherche.

NB : Les jours de stage réalisés en laboratoire de recherche dans le cadre de l'UE 6.9 « Stage de sensibilisation à la recherche » seront pris en compte pour la réalisation du stage recherche.

- la formation à distance et/ou en présentiel dans une structure de recherche à des outils de la recherche.

En outre, le parcours recherche ne sera validé qu'à condition de rédiger et soutenir un mémoire à orientation recherche encadré par un enseignant-chercheur ou chercheur ou un mémoire bibliographique encadré par un enseignant-chercheur ou chercheur.

Il est demandé à l'étudiant d'avoir été accueilli dans au moins deux structures de recherche différentes (en tenant compte du travail réalisé pour le mémoire et pour le stage recherche).

Art. 19 – Constitution du jury de soutenance de mémoire

Les membres du jury du mémoire sont désignés par le président de l'Université sur proposition du directeur d'UFR après avis du directeur du département d'orthophonie, et de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un extérieur à la structure de formation (à savoir la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé). Il doit être composé d'un président de jury (maître de conférences, professeur des universités y compris les professeurs émérites, chargé de recherche ou directeur de recherche), du maître de mémoire (ou des maîtres de mémoire en cas de co-encadrement) et d'au moins un assesseur. Parmi ces

membres, doivent être représentés un orthophoniste, un docteur en médecine, un universitaire et un expert du domaine concerné.

Tous les membres du jury de soutenance doivent être présents – physiquement ou virtuellement- lors de la soutenance orale du mémoire. Le président de jury et l'étudiant doivent être présents physiquement pour la soutenance. En cas de co-encadrement de mémoire, l'un des deux maîtres de mémoire peut ne pas être présent physiquement à condition de transmettre par mail ou par courrier un rapport écrit du mémoire. Celui-ci doit être transmis par le maître de mémoire lui-même deux jours avant la date de soutenance au département d'orthophonie. Ce rapport sera lu lors de la soutenance par le président du jury.

Art. 20 - Obtention du diplôme « Certificat de Capacité d'Orthophoniste »

La validation du premier cycle des études d'une part et du deuxième cycle des études d'autre part entraîne de droit l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste, ce dernier est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- Obtenu le certificat de compétences cliniques et
- Soutenu leur mémoire avec succès.

Le Doyen de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé,

Professeur S. ZUILY

1^{ère} ANNEE – Semestres 1 et 2

Liste des Unités d'Enseignement (y compris stages)

N°UE	Intitulé UE	Responsable UE	Crédits ECTS	Coef.	Semestre	Modalités de contrôle 1 ^{ère} session	Modalités de contrôle 2 ^{ème} session	Barème
1.1.1.	Introduction aux sciences du langage	BENZITOUN Christophe	4	4	1	CC	CT : écrit 1h	sur 20
1.2.1.	Psychologie générale et psychologie du développement	MULTON Sylvie	4	4	1	CT : écrit 2h	CT : écrit 2h	sur 20
1.3.1.	Sciences de l'éducation	AUDOIN-LATOURETTE Nicole	3	3	1	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
2.1.	Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	NEMOS Christophe MULTON Sylvie	3	3	1	CC : écrit 30 min ou 1h	CT : 20 min oral ou écrit 1 h	sur 20
2.2.1.	Neurosciences 1	Pr TYVAERT Louise	3	3	1	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
2.3.1.	Etude de l'audition	MULTON Sylvie	3	3	1	CT : écrit 1h30	CT : écrit 1h30	sur 20
3.1.	Physique générale et acoustique	MAILLOU Balbine	3	3	1	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
4.1.	Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	ANDERLINI Cécile	3	3	1	CC	CT : écrit 1h30 ou oral	sur 20
8.4.	Langues 1	COEURE Véronique	2	2	1	CCI	CT : oral	sur 20
8.7.	Formation aux compétences socles en numérique	Pr JAY Nicolas Dr BANNAY Aurélie	2	2	1	CT : 1H sur ordinateur	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
1.1.2.	Connaissances fondamentales en sciences du langage	Equipe enseignante	4	4	2	CT : écrit 2h	CT : écrit 2h	sur 20
1.2.2.	Psychologie sociale et théories de la communication	PIERRE Marie-Hélène MUSIOL Michel	3	3	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
1.4.	Sensibilisation aux sciences de la société	PETARD Antoine	3	3	2	CT : dossier	CT : dossier	sur 20
2.2.2.	Neurosciences 2 : plasticité cérébrale et récupération	Pr TYVAERT Louise	3	3	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
2.3.3.	Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Dr LENAY Nicolas	3	3	2	CT : épreuve écrite ou sur tablette 1h	CT : épreuve écrite ou sur tablette 1h ou oral	sur 20
2.4.	Pédiatrie et troubles du développement	Dr KUCHENBUCH Mathieu	3	4	2	CT : écrit 1h	CT : écrit : 1h	sur 20
3.2.	Imagerie, explorations et investigations	Pr ANXIONNAT René	3	3	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
6.1.	Stage découverte 1 : Stage en milieu scolaire	Equipe enseignante	3	-	2	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
8.8.	Module de formation aux compétences socles au numérique en santé	JAY Nicolas	2	2	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
9.1.	Concepts et savoirs de base en santé publique	Equipe enseignante	1	2	2	CT : écrit 2h	CT : écrit 1h ou oral	sur 20

2^{ème} ANNEE – Semestres 3 et 4

Liste des Unités d'Enseignement (y compris stages)

N°UE	Intitulé UE	Responsable UE	Crédits ECTS	Coef.	Semestre	Modalités de contrôle 1 ^{ère} session	Modalités de contrôle 2 ^{ème} session	Barème
1.1.3	Développement du langage et psycholinguistique	DA SILVA GENEST Christine	4	4	3	CC	CT : écrit 1 h ou oral	sur 20
1.1.4	Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	DA SILVA GENEST Christine	4	4	3	CC	CT : écrit 1h	sur 20
1.2.3	Psychologie cognitive et neuropsychologie	MULTON Sylvie	4	4	3	2 ou 3 CC : 30 min ou 1h	CT : écrit 1h	sur 20
2.5	Gériatrie	Dr JOLY Laure	3	3	3	CT : écrit 1h	CT : écrit 1 h	sur 20
2.7	Notions de pharmacologie	DUPUIS François	2	2	3	CT : écrit 1 h	CT : écrit 1 h ou oral	sur 20
7.1	Bibliographie et documentation	PIERRE Vincent	2	2	3	2 CC écrits 1h chacun	CT : écrit 1 h	sur 20
7.2	Statistique 1	DRIDI Mohamed	3	3	3	CC	CT : écrit 1 h	sur 20
8.5	Langues 2	MUTIN Christine	2	2	3	CCI	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
9.2	Intervention et promotion de la santé	HUSIANYCIA MAGALI	3	3	3	CC	CT : écrit 1h	sur 20
6.2	Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	COURRIER Catherine	3	-	3	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
1.2.4	Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	CLAUDON Philippe	4	4	4	CT : écrit 2h	CT : écrit 2h	sur 20
2.3.2	Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	Dr GORZKOWSKI Victor	4	4	4	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
5.1.1	Troubles du langage oral et communication	KESSLER Marion SALQUEBRE Coralie	4	4	4	CT : écrit 2h	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
5.2.1	Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	AUDOIN-LATOURTE Nicole	4	4	4	CC	CT : écrit 1h	sur 20
5.3.1	Aspect développemental de la cognition mathématique	BYNEN-JOURNO Grégory	4	4	4	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
5.4.1	Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	STRAZIELLE Catherine	4	4	4	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
9.3	Ethique et déontologie	CLAUDOT Frédérique	3	3	4	CT : écrit 1 h	CT : écrit 1 h ou oral	sur 20
6.3	Stage découverte 3 : milieux d'exercices en libéral et en structures de soins	COURRIER Catherine	3	-	4	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION

3^{ème} ANNEE – Semestres 5 et 6

Liste des Unités d'Enseignement (y compris stages)

N°UE	Intitulé UE	Responsable UE	Crédits ECTS	Coef.	Semestre	Modalités de contrôle 1 ^{ère} session	Modalités de contrôle 2 ^{ème} session	Barème
1.3.2	Apprentissages et didactique	Equipe enseignante	3	3	5	CC	CT : écrit 1h	sur 20
2.3.4	Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Dr MARÇON-MATHIS Camille	4	4	5	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
2.6	Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	SIBIRIL Véronique	3	3	5	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
4.2	Bilan et évaluation en orthophonie	SAUNIER Delphine	4	4	5	CC	CT : Ecrit 1 h	sur 20
5.2.2	Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	GUURLINGER Sophie	3	3	5	CC	CT : Ecrit 1 h ou oral	sur 20
5.3.2	Troubles de la cognition mathématique	BYNEN-JOURNO Grégory	4	4	5	CCI	CT : écrit 2 h	sur 20
7.4	Méthodologie d'analyse d'articles	GEORGES Lucy	3	3	5	CCI	CT : oral	sur 20
6.4	Stage d'observation auprès d'orthophonistes	COURRIER Catherine	6	-	5	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
4.3	Démarche clinique et intervention orthophonique	DA SILVA GENEST Christine	3	3	6	CC	CT : écrit 1 h	sur 20
5.1.2	Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	SALQUEBRE Coralie	3	3	6	CC	CT : écrit 1 h	sur 20
5.4.2	Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	HUIN Claire KOENIG Amélie	3	3	6	CT : écrit 2h	CT : écrit 1h ou 2h	sur 20
5.5.1	Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	GRANDJEAN Emilie	4	4	6	CT : écrit 1 h	CT : écrit 1 h	sur 20
5.6.1	Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Dr GALLET Patrice	3	3	6	CT : écrit 1 h	CT : écrit 1 h	sur 20
5.7.1	Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	MORIN Nathalie	6	6	6	CC	CT : dossier	sur 20
8.6	Langues 3	MUTIN Christine	2	2	6	CCI	CT : oral	sur 20
6.5	Stage clinique 1	COURRIER Catherine	6	-	6	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION

Annexe

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE)

(Validation CA du 07-07-2015, modifications : 11-07-2017, 10/07/18, 25/02/2020, 18/05/2021, 21/06/2022, 17/01/2023, 22/02/2024, 11/03/2025)

Le conseil d'administration fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau.

L'étudiant concerné bénéficie au minimum d'une dispense d'assiduité aux enseignements. Il bénéficie également d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Par conséquent, les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme d'examens terminaux. Pour les épreuves de contrôle terminal, le régime d'examens des étudiants bénéficiant d'un régime spécial est le même que celui des autres étudiants.

L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en accord avec l'équipe pédagogique sur une durée maximale égale au double de la durée normale.

Des aménagements sont prévus réglementairement pour les publics cités ci-dessous. Cette liste peut être complétée de statuts propres à l'Université, par délibération du CA, après avis du Conseil de la Formation et du CVU.

• **Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap** (référence : articles Article D613-26 et suivants du Code de l'éducation ; décret n°2005-1617 modifié et circulaire n° 2011-220 du 27/12/2011)

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la

rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant".

Les candidats, sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours, adressent leur demande au SSE, service de médecine préventive, au moment de leur inscription ou, au plus tard, dans un délai de deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen ou du concours.

Le médecin référent apprécie les aménagements qui lui apparaissent nécessaires :

- au vu de la situation particulière du candidat ;
- au vu des informations médicales actualisées transmises à l'appui de sa demande ;
- en tenant compte des conditions de déroulement de sa scolarité et notamment des aménagements dont il a pu bénéficier antérieurement
- en prenant appui sur les éléments cliniques décrits dans le guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées

L'avis précise les conditions particulières de déroulement des épreuves pour ce qui concerne :

- le temps de composition majoré en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique) ;
- l'accès aux locaux ;
- l'installation matérielle dans la salle d'examen ;
- l'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;
- le secrétariat ou l'assistance ;
- le matériel d'écriture en braille,
- l'assistance d'un spécialiste d'un mode de communication ;
- l'adaptation dans la présentation des sujets ;
- toute autre mesure jugée utile par le médecin référent.

L'avis précise en outre si le candidat peut être autorisé à :

- bénéficier d'une épreuve adaptée selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens
- être dispensé d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens ;
- étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et les épreuves de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement ;
- étaler sur plusieurs sessions annuelles consécutives le passage des épreuves de l'un des examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen ;
- conserver, quelle que soit la note, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans maximum, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens.

Le médecin adresse l'avis, dans lequel il propose des aménagements, au président de l'université qui décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin référent. Cet avis est communiqué au service scolarité et à l'enseignant responsable de la formation afin qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires.

Tout aménagement fait l'objet d'un contrat signé par le responsable de la formation et l'étudiant. Ce contrat est annexé au certificat d'accompagnement rédigé par le chargé d'accueil handicap à l'issue de la commission handicap.

• **Statut des étudiants salariés, Apprentis Professeurs et Service Civique, militaire de la réserve opérationnelle, engagement de sapeur-pompier volontaire, ou volontariat dans les armées (décret du 10 mai 2017)**

Les étudiants inscrits en formation initiale et engagés dans la vie active peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du président de jury au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, le président de jury **peut** autoriser :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- une dispense d'assiduité aux enseignements
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale

Les étudiants salariés se verront remettre sur demande personnelle un justificatif d'absence lors des épreuves pour leur employeur.

Afin de bénéficier de ce statut :

Emplois Salariés, Apprentis Professeurs, Services Civiques et autres activités salariées : l'étudiant justifie d'une activité salariée dont la quotité rend difficile le suivi des études. Dans les délais prévus, sur production de justificatifs (contrat de travail et attestation de l'employeur indiquant les périodes de présence de l'étudiant au sein de l'entreprise ou de l'organisme) et après avis du président du jury, l'étudiant pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens.

Le cas échéant, l'adaptation du cursus des étudiants bénéficiaires d'un contrat apprentis professeur tient compte de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans un l'établissement d'exercice, et des modalités de variation de celle-ci au cours de l'année scolaire.

Les stages prévus dans le cursus d'inscription de l'étudiant ne sont pas considérés comme une activité salariée.

Les étudiants réservistes peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps. Ils peuvent éventuellement bénéficier d'un

aménagement des examens. L'ensemble des aménagements devront être validés par le président du jury du diplôme sur présentation des convocations officielles.

• Statut « Etudiant sportif de haut niveau de l'Université de Lorraine

Il est destiné aux ayants droit au regard de la loi. Il s'agit des étudiants inscrits sur les listes ministérielles des sportifs ou des arbitres de haut niveau pour l'année en cours : Espoirs, relève, sénior, élite, reconversion, Sportifs des Collectifs Nationaux : SCN, admis dans un centre de formation d'un club professionnel ou qui appartiennent aux Projets de Performance Fédéraux (PPF). Ils figureront sur une **liste 1**

Il est également destiné aux étudiants satisfaisant à des critères de niveau de performance sportive (critères définis chaque année par le Comité Sport de Haut Niveau de l'Université) ou admis au Centre National Universitaire de Tennis (CNUT) ou au Centre Universitaire de Badminton (CUB).

Les étudiants des centres d'entraînement universitaires Aviron, Kayak (Pole de développement), Rugby, autres (HB) figureront sur une **liste 2**.

Après analyse individuelle de la situation, il peut permettre (Circulaire n°2006-123 du 1-8-2006 et note de service n°2014-071 du 30 avril 2014)

- Un aménagement de la durée des cursus adaptés aux contraintes sportives
- Une exonération des droits d'inscription de la deuxième année en cas d'étalement de la première année en deux ans
- Une organisation spécifique de l'emploi du temps (prise en compte des entraînements, des compétitions et des déplacements) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- La possibilité d'être dispensé de cours obligatoires et de préparer des U.E de l'année supérieure
- Un aménagement des examens (choix du mode de contrôle des connaissances-continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales), et conservation des notes ou des UE acquises ;

La plupart de ces aménagements ne peuvent pas être accordés lors de l'année de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ni de Licence avec Accès Santé (LAS).

Aucun aménagement ne peut être accordé en dehors de ce statut.

L'étudiant établit un dossier qui est soumis au Comité Sport de Haut Niveau. Les décisions, après examen et avis du comité, sont portées à la connaissance des étudiants et des directeurs de composantes.

Compte tenu des compétences acquises par la pratique du sport de haut niveau, il convient de les valoriser. En effet, l'étudiant.e ESHN est capable de :

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe, en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- S'autoévaluer.
- Communiquer de façon claire et non ambiguë.
- Analyser, diagnostiquer, modéliser l'activité d'un pratiquant ou d'un groupe en mobilisant les concepts scientifiques et systémique de la performance.
- Planifier et programmer une performance.
- Avoir une expérience approfondie dans la pratique d'une activité sportive.
- Pratiquer la compétition.
- Programmer la préparation physique générale d'un sportif.
- Prendre du recul par rapport à une situation

A ce titre, si sa formation propose une pratique sportive encadrée dans le cursus de formation, l'étudiant sportif de haut niveau peut être dispensé de présence lors des séances. Cependant, il doit obtenir tout de même une note afin de ne pas être pénalisé dans l'obtention de l'unité d'enseignement correspondante. La note sera attribuée par l'enseignant responsable du cursus SPORT. Il conviendra d'en fixer les modalités de la validation avec l'enseignant.

Les ESHN de liste 1 auront la possibilité de s'inscrire dans le parcours de personnalisation ESHN à partir de la rentrée 25/26. (3ECTS/ Semestre)

• Statut des étudiants chargés de famille

Les étudiants chargés de famille peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du Comité d'Action Sociale **au vu des justificatifs fournis** : livret de famille, attestation du mode de garde, à défaut attestation sur l'honneur.

Afin de bénéficier de ce statut : L'étudiant devra fournir dans les délais impartis l'ensemble des justificatifs demandés.

Il pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens, après validation par le président du jury.

• Statut des étudiants aidants

Les étudiants qui viennent en aide de manière régulière et fréquente, à un membre de leur entourage proche qui est perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap à une maladie chronique ou invalidante afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités quotidiennes à titre non professionnel. Le proche aidé peut être une personne de sa famille, son concubin, partenaire de pacs ou une personne avec laquelle il entretient des liens stables, peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du Comité d'Action Sociale **au vu des justificatifs fournis** : attestation du médecin mentionnant le besoin d'aide humaine du proche aidé et précisant que c'est le demandeur qui aide, une notification de la CDAPH de la personne en situation de handicap le cas échéant, un document officiel justifiant des liens familiaux ou une déclaration sur l'honneur du proche aidé attestant des liens étroits et stables.

• Statut des étudiantes en situation de grossesse

Les étudiantes en situation de grossesse peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiante, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du médecin du SSE **au vu des justificatifs fournis**

Afin de bénéficier de ce statut : L'étudiante devra fournir dans les délais impartis l'ensemble des justificatifs demandés.

Elle pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens, après validation par le président du jury.

• Statut des étudiants élus et étudiants assumant des responsabilités dans des associations nationales en relation avec les sujets de la vie étudiante, ou membres d'associations (exercice de responsabilités au sein du bureau d'une association – décret du 10 mai 2017)

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis des chargés d'actions vie étudiante de la DVUC - Vie des campus au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés, pour les **étudiants élus** en conseil (central ou au CROUS) ou membre de bureau d'associations étudiantes dès lors que la demande et les justificatifs sont fournis dans les délais impartis :

- Une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ;
- Une dispense d'assiduité à des enseignements.
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale.

En compléments de l'explicitation de la demande, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Justificatif de l'élection dans un conseil de l'établissement ou du CROUS ou une attestation de position dans un bureau associatif ;
- Attestation de présence aux séances du conseil concernées ou aux réunions de bureau.

Pour les étudiants membres d'une association non impliqués au sein d'un bureau : aucune demande d'aménagement spécifique ne sera accordée, mais les étudiants engagés sont incités à déposer un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience extracurriculaire dans le cadre du dispositif « Bonus Engagement Etudiant » (B2E), par ailleurs cumulable avec des engagements ouvrant droit à des aménagements spécifiques.

• Statut des étudiants - artistes,

Les étudiants ayant une activité artistique reconnue peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du **président de jury** après avis après avis du comité « étudiants-artistes » au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ;
- une dispense d'assiduité enseignements ;
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale.

Afin de bénéficier de ce statut, et selon le cas, l'étudiant devra fournir les justificatifs dans les délais impartis :

- Les informations sont disponibles : <https://www.univ-lorraine.fr/la-vie-a-luniversite-de-lorraine/culture/etudiants-artistes/>
- Dossier à transmettre : dvuc-etudiantartiste-contact@univ-lorraine.fr

• Statut des étudiants entrepreneurs,

Les étudiants ayant une activité entrepreneuriale reconnue peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du président de jury, après expertise du Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- une dispense d'assiduité enseignements
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale

Afin de bénéficier de ce statut, et selon le cas, l'étudiant devra fournir les justificatifs dans les délais impartis :

Dossier à constituer auprès du PEEL

Peut également faire l'objet d'aménagement des études, y compris d'un aménagement du cursus sur plusieurs années, tout étudiant en situation particulière, après examen du dossier par le président du jury. Celui-ci peut solliciter en tant que de besoin l'avis et l'expertise des services concernés.

Modalités de Contrôle des Connaissances 2025/2026**Dispositions spécifiques au Certificat de Capacité d'Orthophoniste du 2^d
Cycle des études 4^{ème} et 5^{ème} années****Références réglementaires :**

- Décret N°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie
- Vu l'avis du Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
- Vu l'avis du Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine

Dispositions générales

La formation est structurée en deux cycles :

- Premier cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau licence.
- Deuxième cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages et la soutenance du mémoire permettent l'acquisition des 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau master.

L'unité de base constitutive est l'UE. Les UE sont capitalisables. Elles sont affectées de crédits européens. Chaque semestre donne lieu à une valorisation de 30 crédits européens.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est validé par l'obtention de 300 crédits européens.

Art. 1 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, au début de chaque année universitaire.

Les étudiants doivent justifier :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Le nombre d'étudiants admis en première année en vue du certificat de capacité d'orthophoniste est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Pour être autorisés à suivre la formation en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, les candidats doivent déposer un dossier de candidature via **Parcoursup** et satisfaire à des épreuves d'évaluation orales des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste (Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste - Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie).

Art. 2- Sessions

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par un contrôle continu (CC) et régulier (au moins 2 évaluations en cours de semestre) et/ou par un examen terminal (CT). Les modalités de contrôle des connaissances peuvent être proposées sous différents formats (écrit, oral, tablette...)

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements théoriques.

Les modalités de la première et de la deuxième session peuvent être différentes.

En cas d'événements ou circonstances exceptionnels, les examens peuvent être organisés en distanciel.

Art. 3- Assiduité

L'assiduité est de règle pour tous les enseignements délivrés.

Toute absence à un enseignement dirigé, à une UE à validation, à un séminaire ou à un stage doit être justifiée par un justificatif ou un certificat médical adressé à la scolarité et à l'enseignant concerné.

Tout étudiant ayant plus d'une absence non excusée pourra faire l'objet d'une convocation devant une commission composée par le Directeur pédagogique et un enseignant. Cet entretien pourra donner lieu à un travail supplémentaire.

- Une absence à un contrôle continu ou à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement. En cas d'absence justifiée, l'étudiant aura la note de '0' à l'examen. En cas d'absence non justifiée, l'UE ne pourra être validée et le résultat DEF (Défaillant) sera porté sur l'UE. L'étudiant devra passer en deuxième session.

Art. 4 - Anonymat des copies

L'anonymat des copies est de règle, sauf dans les cas du contrôle continu ponctuel et régulier et des examens à distance.

L'anonymat est levé par le secrétariat pédagogique sous la responsabilité du président de jury.

Art. 5 - Crédits européens

Les crédits européens sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement).

Art. 6 - Prise en compte d'Unités d'Enseignement validées par ailleurs

Des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux étudiants justifiant de titres ou de diplômes les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditive (article 26 du décret n°2013-798 du 30 août 2013).

De même, la dispense de l'UE 8.7 – (semestre 1) peut être accordée aux étudiants justifiant de l'obtention d'une équivalence.

Art. 7 - Validation – capitalisation- compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. article 9), les règles suivantes s'appliquent :

Une unité d'enseignement est acquise :

- dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

ou

- par compensation sauf pour les UE dites de « stage » ou les UE à validation. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Les UE de stage (UE 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.9, 6.7) doivent être validées et ne peuvent être compensées par d'autres UE.

Une **validation de stage** implique **obligatoirement** :

- La présence de l'étudiant sur le lieu de stage avec les modalités convenues avec le maître de stage ;
- La rédaction d'un rapport ou autre document (en fonction des stages) en accord avec le département et le maître de stage ;
- La validation du stage par le maître de stage et la responsable des stages du département ;
- La réalisation du stage auprès d'un ou une orthophoniste agréé.e par le département d'orthophonie ou obtenu auprès d'un autre CFUO.

- La signature de la convention de stage ; dans le cadre des stages réalisés auprès d'un ou d'une orthophoniste, la convention ne sera signée que si l'orthophoniste a un agrément de maître de stage en cours de validité via notre plateforme ou obtenu auprès d'un autre CFUO.

De ce fait, aucune UE de stage ne pourra être validée si ces conditions n'ont pas été respectées.

Un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20 et validation des UE 'non notées').

ou

- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20) et validation des UE 'non notées'. La compensation est semestrielle, sauf renonciation écrite de l'étudiant.

L'étudiant doit valider chacun des deux semestres d'une année universitaire sans compensation entre les deux semestres (note égale ou supérieure à 10).

Dans le cas où : un étudiant valide toutes les UE dites « notées » (par une note supérieure à la moyenne pour chacune des UE ou par compensation avec une note supérieure à la note-plancher pour toutes les UE) et qu'il ne valide pas les UE dites « non notées » en session 1, l'étudiant repassera uniquement les UE dites « non notées » en session 2.

Deux cas particuliers en M2 :

- i) Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 7.5 Mémoire au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 7.5 Mémoire au semestre 10 par la validation du mémoire et de sa soutenance, l'UE 7.5 du semestre 9 est alors compensée, en 2^{ème} session, par l'UE 7.5 du semestre 10.
- ii) Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 6.8 Stage clinique au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 6.8 Stage Clinique au semestre 10 par la validation intégrale de son parcours clinique, l'UE 6.8 Stage Clinique du semestre 9 est alors compensée, en 2^{ème} session, par l'UE 6.8 du semestre 10.

Cas particulier d'une inscription par transfert :

L'étudiant devra justifier de la validation de l'ensemble des U.E. de son cursus déjà parcouru.

Un contrat pédagogique sera mis en place avec l'équipe pédagogique afin de vérifier l'équivalence du parcours antérieur avec le parcours proposé au sein de l'Université de Lorraine.

Art. 8 - Bonus Étudiant

Le diplôme est ouvert au bonus étudiant (B2E), sous réserve de sa validation par le jury qui reste souverain dans ses décisions.

Art. 9 - Notes planchers

La note-plancher est fixée à **7/20** pour toutes les UE à l'**exception de l'UE 7.5 Mémoire du semestre 10 en 2^{ème} année de master qui est fixée à 10/20.**

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée. L'étudiant devra donc repasser en deuxième session les examens des UE pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en première session.

Art. 10 – Stages

La répartition des stages de la licence au master se déroule comme suit :

1^{ère} année – Semestre 2	Stage découverte en milieu scolaire (CP-CM2)
2^{ème} année – Semestre 3	Stage découverte en structures (EHPAD, Halte-garderie)
2^{ème} année – Semestre 4	Stage découverte en cabinet libéral auprès d'un orthophoniste et en structures de soin auprès de différents professionnels
3^{ème} année – Semestre 5	Stage observation en cabinet libéral et en structures de soin auprès d'un orthophoniste
3^{ème} année – Semestre 6	Stage clinique en cabinet libéral et structures de soin auprès d'un orthophoniste Stage anticipé d'initiation à la recherche au sein d'un laboratoire de recherche
4^{ème} année – Semestre 7	Stage clinique en cabinet libéral auprès d'un orthophoniste Stage d'initiation à la recherche au sein d'un laboratoire de recherche
4^{ème} et 5^{ème} année – Semestres 8, 9 et 10	Stages cliniques en cabinet libéral et en structures de soin auprès d'orthophonistes L'étudiant construira son parcours clinique sur 3 semestres en respectant le nombre de demi-journées minimum demandé dans chaque domaine. <i>Stage recherche dans le cadre d'un parcours recherche (voir article 18)</i>

Art. 11 - Progression – redoublement

L'admission au niveau supérieur des étudiants est prononcée par le Président du Jury.

Le passage dans l'année supérieure nécessite la validation des 2 semestres. Les étudiants ajournés à un ou deux semestres redoublent. Les étudiants ayant validé un semestre gardent le bénéfice de ce semestre pour l'année de redoublement.

L'équipe pédagogique peut autoriser un passage dans l'année supérieure avec une dette d'1 U.E. par semestre, à l'exception des U.E. validant des stages et des U.E. se validant par le présentiel, ce uniquement à l'intérieur d'un même cycle universitaire. Conformément au décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 : "Art. D. 636-20. – Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études d'orthophonie les étudiants qui ont acquis les 180 crédits européens correspondant au premier cycle."

Le premier cycle des études (S1 à S6) ne peut pas faire l'objet de plus de 4 inscriptions (hors césure).

Le deuxième cycle des études (S7 à S10) ne peut pas faire l'objet de plus de 3 inscriptions (hors césure).

En cas de période de crise sanitaire exceptionnelle, le passage en année supérieure pourrait exceptionnellement être accepté avec une dette sur une U.E. de stage. La validation de l'année supérieure N+1 ne pourra être effective qu'à condition que l'UE de stage de l'année N-1 soit validée.

En cas de redoublement, un contrat pédagogique sera mis en place avec l'équipe pédagogique afin d'accompagner l'étudiant.

En cas de redoublement en M2, un stage clinique de 50 demi-journées devra être effectué sur l'année

Art. 12 – Jury

Un jury est nommé par le président de l'université sur proposition de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. article 7) et sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Art. 13 - Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels sont communiqués aux étudiants.

Art. 14 - Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande et "dans un délai raisonnable", à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

Les correcteurs n'ont pas à annoter les copies. Toute annotation ou notation apparaissant sur les copies n'a pas de valeur définitive. Seule la note arrêtée par le jury est reconnue.

Art. 15 – Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap

Référence : décret 2005-1617 du 21/12/2005 et circulaire 2011-220 du 27/12/11

Les candidats présentant un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant 5 ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves ou dispenses d'épreuves, rendu nécessaire par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

Art. 16 - Certificat de Compétences Cliniques (CCC)

Conformément à l'article 12 du décret n°2013-798 du 30 août 2013, un certificat de compétences cliniques (CCC) est organisé au cours du semestre 10 de la formation (M2). Ce CCC est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors du second cycle.

Le CCC est en lien direct avec les UE 6.8 "Stage clinique 4". De ce fait, le CCC est validé par la validation de l'épreuve orale et sous conditions de validation des UE 6.8 "Stage clinique" des semestres 9 et 10. En outre, seuls les étudiants effectuant leurs stages (au moins un en cas de redoublement) au cours de l'année de passation du CCC sont autorisés à se présenter à ladite épreuve.

Le CCC est organisé sur une période donnée. Il s'agira d'une évaluation orale de l'étudiant, de manière individuelle, face à un jury constitué de deux professionnels orthophonistes. Deux sessions sont organisées (1^{ère} et 2^{de} session).

Suite à la présentation orale du CCC, les résultats sont envoyés individuellement à chaque étudiant par la scolarité. En cas de non validation du CCC en session 1, les commentaires des jurés sont communiqués et l'étudiant devra réaliser un stage supplémentaire de 10 demi-journées qui se déroulera de la façon suivante : 3 jours consécutifs au cours de la semaine 1 puis une période de réflexion au cours de la semaine 2 et enfin 2 jours au cours de la semaine 3 auprès d'un des membres du jury du CCC ne pouvant le réévaluer en 2^{ème} session. Ce stage permettra ainsi d'améliorer et approfondir sa posture professionnelle et repasser l'oral en session 2.

Dans le cas où l'année de M2 n'est pas validée en un an par un étudiant, le CCC sera à valider la dernière année de formation.

Art. 17 – Mémoire de Master

L'UE 7.5 Mémoire se déroule sur trois semestres de formation (S8, S9, S10) en M1 et M2.

Au S8 (M1), l'étudiant doit déposer un projet de mémoire de 3 pages. Ce projet de mémoire est validé par le maître de mémoire (ou les maîtres de mémoire en cas de co-encadrement).

Le **maître de mémoire** doit être un professionnel de santé, un enseignant-chercheur ou un expert du domaine visé par le mémoire et il doit exercer son activité professionnelle lors du dépôt du projet de mémoire ou du stage recherche si le projet de mémoire s'inscrit dans la poursuite du « stage recherche » effectué en L3.

Les recherches dites interventionnelles ne sont pas acceptées au département sauf s'ils s'inscrivent dans un projet scientifique en cours porté par un enseignant-chercheur ou un chercheur rattaché à un laboratoire de recherche et/ou une structure de recherche engagé dans le projet.

Après validation du projet de mémoire par le département d'orthophonie, tous les étudiants de M1 présentent leur projet de mémoire aux étudiants de L3 dans le cadre de cours mutualisés soit au S8 soit au S9. Cette présentation est obligatoire pour la validation de l'UE 7.5 Mémoire du S8 ou du S9 au choix de l'étudiant et en fonction de son avancée. Seule la validation du projet de mémoire par le département permet à l'étudiant de démarrer son projet de recherche, y compris le recueil de données (quel que soit le type de données envisagé).

Au S9 (M2), l'étudiant doit rendre une partie du mémoire correspondant soit à la partie théorique soit à la partie méthodologique (en cas de mémoire bibliographique). Cette partie sera évaluée par le ou les maîtres de mémoire.

Si l'étudiant n'a pas validé l'UE 7.5 Mémoire au semestre 9 mais qu'il valide l'UE 7.5 Mémoire au semestre 10 par la validation du mémoire et de sa soutenance, l'UE 7.5 du semestre 9 est alors compensée, en deuxième session, par l'UE 7.5 du semestre 10.

Au S10, les étudiants doivent réaliser et présenter par une soutenance orale un mémoire dit :

- bibliographique ;

- ou à orientation professionnelle ;
- ou à orientation de recherche.

Le mémoire ne peut être réalisé en binôme. Il est individuel. La soutenance du mémoire se déroule obligatoirement en juin pour la première session ou en septembre pour la deuxième session de chaque année universitaire. Toutes les modalités sont décrites dans le « guide mémoire ».

A partir de l'année universitaire 2025-2026 et pour une première phase d'expérimentation, un format « article » sera accepté pour les mémoires à orientation recherche et bibliographique (voire à orientation professionnelle, si cela est adapté au projet ; Voir « Guide mémoire »).

La validation avec une note supérieure ou égale à 10/20 est obligatoire pour l'UE 7.5 « Mémoire » en S10.

Art. 18 – Parcours recherche en orthophonie

Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans un des deux parcours de formation proposés : soit le parcours professionnel soit le parcours recherche.

Pour valider un parcours recherche, les étudiants doivent valider le parcours professionnel (cf. liste des UE à valider ci-dessous) auquel s'ajoute **obligatoirement** :

- la réalisation d'au minimum 4 semaines (soit au minimum 40 demi-journées) de stage recherche dans une structure de recherche.

NB : Les jours de stage réalisés en laboratoire de recherche dans le cadre de l'UE 6.9 « Stage de sensibilisation à la recherche » seront pris en compte pour la réalisation du stage recherche.

- la formation à distance et/ou en présentiel dans une structure de recherche à des outils de la recherche.

En outre, le parcours recherche ne sera validé qu'à condition de rédiger et soutenir un mémoire à orientation recherche encadré par un enseignant-chercheur ou chercheur ou un mémoire bibliographique encadré par un enseignant-chercheur ou chercheur.

Il est demandé à l'étudiant d'avoir été accueilli dans au moins deux structures de recherche différentes (en tenant compte du travail réalisé pour le mémoire et pour le stage recherche).

Art. 19 – Constitution du jury de soutenance de mémoire

Les membres du jury du mémoire sont désignés par le président de l'Université sur proposition du directeur d'UFR après avis du directeur du département d'orthophonie, et de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un extérieur à la structure de formation (à savoir la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé). Il doit être composé d'un président de jury (maître de conférences, professeur des universités y compris les professeurs émérites, chargé de recherche ou directeur de recherche), du maître de mémoire (ou des maîtres de mémoire en cas de co-encadrement) et d'au moins un assesseur. Parmi ces

membres, doivent être représentés un orthophoniste, un docteur en médecine, un universitaire et un expert du domaine concerné.

Tous les membres du jury de soutenance doivent être présents – physiquement ou virtuellement- lors de la soutenance orale du mémoire. Le président de jury et l'étudiant doivent être présents physiquement pour la soutenance. En cas de co-encadrement de mémoire, l'un des deux maîtres de mémoire peut ne pas être présent physiquement à condition de transmettre par mail ou par courrier un rapport écrit du mémoire. Celui-ci doit être transmis par le maître de mémoire lui-même deux jours avant la date de soutenance au département d'orthophonie. Ce rapport sera lu lors de la soutenance par le président du jury.

Art. 20 - Obtention du diplôme « Certificat de Capacité d'Orthophoniste »

La validation du premier cycle des études d'une part et du deuxième cycle des études d'autre part entraîne de droit l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste, ce dernier est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- Obtenu le certificat de compétences cliniques et
- Soutenu leur mémoire avec succès.

Le Doyen de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé,

Professeur S. ZUILY

4^{ème} ANNEE – Semestres 7 et 8

Liste des Unités d'Enseignement (y compris stages)

N°UE	Intitulé UE	Responsable UE	Crédits ECTS	Coef.	Semestre	Modalités de contrôle 1 ^{ère} session	Modalités de contrôle 2 ^{ème} session	Barème
5.1.3	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	COURRIER Catherine	3	3	7	CC	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
5.2.3	Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	GUILLINGER Sophie	3	3	7	CC	CT : écrit 1h30	sur 20
5.3.3	Bilan et évaluation de la cognition mathématique	BYNEN-JOURNO Grégory	3	3	7	CC	CT : écrit 1h ou 2h	sur 20
5.4.3	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	HUIN Claire KOENIG Amélie	3	3	7	CT : écrit 2h	CT : écrit 2h	sur 20
5.7.2	Intervention orthophonique en aphasiologie	MORIN Nathalie	3	3	7	CC	CT : dossier	sur 20
5.7.7	Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux	GARRIGUES Christian	4	4	7	CC	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
5.8.1	Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	MERGER Carole	2	2	7	CC	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
6.6	Stage clinique 2	COURRIER Catherine	3	-	7	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
6.9	Stage de sensibilisation à la recherche	MULTON Sylvie	3	-	7	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
12	U.E. Optionnelles	Équipe enseignante	2	-	7	CC ou CT selon l'UE optionnelle choisie	CT selon l'UE optionnelle choisie	VALIDATION
8.3	Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	Équipe enseignante	1	-	7	PRESENTIEL	Dossier à remettre	VALIDATION
5.1.4	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	MERGER Carole	2	2	8	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	sur 20
5.2.4	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	GUILLINGER Sophie	2	2	8	CC	CT : écrit 1h30	sur 20
5.5.2	Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	BEAUMONT Anne-Sophie	3	3	8	CT : écrit 2h	CT : écrit 2h	sur 20
5.6.2	Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	ROUBLOT Pierre	2	2	8	CC	CT : écrit 1h	sur 20
5.7.3	Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	POTTIER Lise	3	3	8	CC	CT : écrit 1h	sur 20
5.8.2	Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	MERGER Carole	2	2	8	CC	CT : écrit 1h ou oral	sur 20
7.5	Mémoire	MULTON Sylvie	6	6	8	Projet de mémoire	Projet de mémoire	VALIDATION
6.7	Stage clinique 3	COURRIER Catherine	6	-	8	Rapport de stage	Rapport de stage	VALIDATION
12	U.E. Optionnelles	Équipe enseignante	4	-	8	CC ou CT selon l'UE optionnelle choisie	CT selon l'UE optionnelle choisie	VALIDATION

5^{ème} ANNEE – Semestres 9 et 10

Liste des Unités d'Enseignement (y compris stages)

N°UE	Intitulé UE	Responsable UE	Crédits ECTS	Coef.	Semestre	Modalités de contrôle 1 ^{ère} session	Modalités de contrôle 2 ^{ème} session	Barème
UE 4.4	Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	Dr BÖHME Philip	2	2	9	CC	CT : dossier	sur 20
UE 5.3.4	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	BYNEN-JOURNO Grégory	2	2	9	CC	CT : dossier ou écrit	sur 20
UE 5.6.3	Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	DAUBIE Catherine CISZEWSKI Céline	2	2	9	CC	CT : dossier ou écrit	sur 20
UE 5.7.4	Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	POTTIER Lise	2	2	9	CC	CT : dossier	sur 20
UE 5.7.5	Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	MORIN Nathalie	2	2	9	CC	CT : dossier	sur 20
U.E 7.3	Statistiques 2	DRIDI Mohamed	2	2	9	CT : dossier	CT : dossier	sur 20
U.E 7.5	Mémoire	Christine DA SILVA-GENEST	5	5	9	CT : chapitre du mémoire à rendre au maître de mémoire	CT : chapitre du mémoire à rendre au maître de mémoire	VALIDATION
U.E 8.1	Infectiologie et hygiène	Dr FLORENTIN Arnaud	1	1	9	CT : dossier	CT : dossier ou oral	sur 20
U.E 12	U.E Optionnelles	Christine DA SILVA-GENEST	6	4	9	CC ou CT selon l'UE optionnelle choisie	CT selon l'UE optionnelle choisie	VALIDATION
U.E 11	Séminaires professionnels	Equipe enseignante	0	0	9	Présentiel	Examen anticipé : dossier	VALIDATION
U.E 6.8	Stage clinique 4	COURRIER Catherine	6	6	9	Documents écrits divers en fonction des lieux de stage	Documents écrits divers en fonction des lieux de stage	VALIDATION
U.E 4.5	La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	LEGARDEUR Rachel	2	2	10	Présentiel	CT : dossier	VALIDATION
U.E 5.5.3	Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	DORIGNY Sabrina	2	2	10	CT : dossier	CT : écrit 1h	sur 20
U.E 5.7.6	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	MORIN Nathalie	2	2	10	CT : dossier	CT : dossier	sur 20
U.E 5.7.8	Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	ROUBLOT Pierre	2	2	10	CC	CT : dossier	sur 20
U.E 8.2	Formation aux gestes et soins d'urgence	Dr LOUIS Géraldine	1	1	10	Évaluation en formation (anticipation possible)	Évaluation en formation (anticipation possible)	CERTIFICAT
U.E 10	Évaluation des pratiques professionnelles	GUIRLINGER Sophie	1	1	10	Présentiel	Examen anticipé : dossier	VALIDATION
U.E 7.5	Mémoire	Christine DA SILVA-GENEST	11	11	10	Mémoire et soutenance orale	Mémoire et soutenance orale	sur 20
U.E 11	Séminaires professionnels	Equipe enseignante	2	2	10	Présentiel	Examen anticipé : dossier	VALIDATION
U.E 6.8	Stage clinique 4	COURRIER Catherine	7	7	10	Documents écrits divers en fonction des lieux de stage	Documents écrits divers en fonction des lieux de stage	VALIDATION
Certificat de Compétences Cliniques		MORIN Nathalie			10	Examen anticipé : Oral	CT : oral	VALIDATION

Annexe

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE)

(Validation CA du 07-07-2015, modifications : 11-07-2017, 10/07/18, 25/02/2020, 18/05/2021, 21/06/2022, 17/01/2023, 22/02/2024, 11/03/2025)

Le conseil d'administration fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau.

L'étudiant concerné bénéficie au minimum d'une dispense d'assiduité aux enseignements. Il bénéficie également d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Par conséquent, les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme d'examens terminaux. Pour les épreuves de contrôle terminal, le régime d'examens des étudiants bénéficiant d'un régime spécial est le même que celui des autres étudiants.

L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en accord avec l'équipe pédagogique sur une durée maximale égale au double de la durée normale.

Des aménagements sont prévus réglementairement pour les publics cités ci-dessous. Cette liste peut être complétée de statuts propres à l'Université, par délibération du CA, après avis du Conseil de la Formation et du CVU.

• **Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap** (référence : articles Article D613-26 et suivants du Code de l'éducation ; décret n°2005-1617 modifié et circulaire n° 2011-220 du 27/12/2011)

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la

rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant".

Les candidats, sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours, adressent leur demande au SSE, service de médecine préventive, au moment de leur inscription ou, au plus tard, dans un délai de deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen ou du concours.

Le médecin référent apprécie les aménagements qui lui apparaissent nécessaires :

- au vu de la situation particulière du candidat ;
- au vu des informations médicales actualisées transmises à l'appui de sa demande ;
- en tenant compte des conditions de déroulement de sa scolarité et notamment des aménagements dont il a pu bénéficier antérieurement
- en prenant appui sur les éléments cliniques décrits dans le guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées

L'avis précise les conditions particulières de déroulement des épreuves pour ce qui concerne :

- le temps de composition majoré en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique) ;
- l'accès aux locaux ;
- l'installation matérielle dans la salle d'examen ;
- l'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;
- le secrétariat ou l'assistance ;
- le matériel d'écriture en braille,
- l'assistance d'un spécialiste d'un mode de communication ;
- l'adaptation dans la présentation des sujets ;
- toute autre mesure jugée utile par le médecin référent.

L'avis précise en outre si le candidat peut être autorisé à :

- bénéficier d'une épreuve adaptée selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens
- être dispensé d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens ;
- étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et les épreuves de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement ;
- étaler sur plusieurs sessions annuelles consécutives le passage des épreuves de l'un des examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen ;
- conserver, quelle que soit la note, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans maximum, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens.

Le médecin adresse l'avis, dans lequel il propose des aménagements, au président de l'université qui décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin référent. Cet avis est communiqué au service scolarité et à l'enseignant responsable de la formation afin qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires.

Tout aménagement fait l'objet d'un contrat signé par le responsable de la formation et l'étudiant. Ce contrat est annexé au certificat d'accompagnement rédigé par le chargé d'accueil handicap à l'issue de la commission handicap.

• **Statut des étudiants salariés, Apprentis Professeurs et Service Civique, militaire de la réserve opérationnelle, engagement de sapeur-pompier volontaire, ou volontariat dans les armées (décret du 10 mai 2017)**

Les étudiants inscrits en formation initiale et engagés dans la vie active peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du président de jury au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, le président de jury **peut** autoriser :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- une dispense d'assiduité aux enseignements
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale

Les étudiants salariés se verront remettre sur demande personnelle un justificatif d'absence lors des épreuves pour leur employeur.

Afin de bénéficier de ce statut :

Emplois Salariés, Apprentis Professeurs, Services Civiques et autres activités salariées : l'étudiant justifie d'une activité salariée dont la quotité rend difficile le suivi des études. Dans les délais prévus, sur production de justificatifs (contrat de travail et attestation de l'employeur indiquant les périodes de présence de l'étudiant au sein de l'entreprise ou de l'organisme) et après avis du président du jury, l'étudiant pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens.

Le cas échéant, l'adaptation du cursus des étudiants bénéficiaires d'un contrat apprentis professeur tient compte de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans un l'établissement d'exercice, et des modalités de variation de celle-ci au cours de l'année scolaire.

Les stages prévus dans le cursus d'inscription de l'étudiant ne sont pas considérés comme une activité salariée.

Les étudiants réservistes peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps. Ils peuvent éventuellement bénéficier d'un

aménagement des examens. L'ensemble des aménagements devront être validés par le président du jury du diplôme sur présentation des convocations officielles.

• Statut « Etudiant sportif de haut niveau de l'Université de Lorraine

Il est destiné aux ayants droit au regard de la loi. Il s'agit des étudiants inscrits sur les listes ministérielles des sportifs ou des arbitres de haut niveau pour l'année en cours : Espoirs, relève, sénior, élite, reconversion, Sportifs des Collectifs Nationaux : SCN, admis dans un centre de formation d'un club professionnel ou qui appartiennent aux Projets de Performance Fédéraux (PPF). Ils figureront sur une **liste 1**

Il est également destiné aux étudiants satisfaisant à des critères de niveau de performance sportive (critères définis chaque année par le Comité Sport de Haut Niveau de l'Université) ou admis au Centre National Universitaire de Tennis (CNUT) ou au Centre Universitaire de Badminton (CUB).

Les étudiants des centres d'entraînement universitaires Aviron, Kayak (Pole de développement), Rugby, autres (HB) figureront sur une **liste 2**.

Après analyse individuelle de la situation, il peut permettre (Circulaire n°2006-123 du 1-8-2006 et note de service n°2014-071 du 30 avril 2014)

- Un aménagement de la durée des cursus adaptés aux contraintes sportives
- Une exonération des droits d'inscription de la deuxième année en cas d'étalement de la première année en deux ans
- Une organisation spécifique de l'emploi du temps (prise en compte des entraînements, des compétitions et des déplacements) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- La possibilité d'être dispensé de cours obligatoires et de préparer des U.E de l'année supérieure
- Un aménagement des examens (choix du mode de contrôle des connaissances-continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales), et conservation des notes ou des UE acquises ;

La plupart de ces aménagements ne peuvent pas être accordés lors de l'année de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ni de Licence avec Accès Santé (LAS).

Aucun aménagement ne peut être accordé en dehors de ce statut.

L'étudiant établit un dossier qui est soumis au Comité Sport de Haut Niveau. Les décisions, après examen et avis du comité, sont portées à la connaissance des étudiants et des directeurs de composantes.

Compte tenu des compétences acquises par la pratique du sport de haut niveau, il convient de les valoriser. En effet, l'étudiant.e ESHN est capable de :

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe, en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- S'autoévaluer.
- Communiquer de façon claire et non ambiguë.
- Analyser, diagnostiquer, modéliser l'activité d'un pratiquant ou d'un groupe en mobilisant les concepts scientifiques et systémique de la performance.
- Planifier et programmer une performance.
- Avoir une expérience approfondie dans la pratique d'une activité sportive.
- Pratiquer la compétition.
- Programmer la préparation physique générale d'un sportif.
- Prendre du recul par rapport à une situation

A ce titre, si sa formation propose une pratique sportive encadrée dans le cursus de formation, l'étudiant sportif de haut niveau peut être dispensé de présence lors des séances. Cependant, il doit obtenir tout de même une note afin de ne pas être pénalisé dans l'obtention de l'unité d'enseignement correspondante. La note sera attribuée par l'enseignant responsable du cursus SPORT. Il conviendra d'en fixer les modalités de la validation avec l'enseignant.

Les ESHN de liste 1 auront la possibilité de s'inscrire dans le parcours de personnalisation ESHN à partir de la rentrée 25/26. (3ECTS/ Semestre)

• Statut des étudiants chargés de famille

Les étudiants chargés de famille peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du Comité d'Action Sociale **au vu des justificatifs fournis** : livret de famille, attestation du mode de garde, à défaut attestation sur l'honneur.

Afin de bénéficier de ce statut : L'étudiant devra fournir dans les délais impartis l'ensemble des justificatifs demandés.

Il pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens, après validation par le président du jury.

• Statut des étudiants aidants

Les étudiants qui viennent en aide de manière régulière et fréquente, à un membre de leur entourage proche qui est perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap à une maladie chronique ou invalidante afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités quotidiennes à titre non professionnel. Le proche aidé peut être une personne de sa famille, son concubin, partenaire de pacs ou une personne avec laquelle il entretient des liens stables, peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du Comité d'Action Sociale **au vu des justificatifs fournis** : attestation du médecin mentionnant le besoin d'aide humaine du proche aidé et précisant que c'est le demandeur qui aide, une notification de la CDAPH de la personne en situation de handicap le cas échéant, un document officiel justifiant des liens familiaux ou une déclaration sur l'honneur du proche aidé attestant des liens étroits et stables.

• Statut des étudiantes en situation de grossesse

Les étudiantes en situation de grossesse peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiante, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis du médecin du SSE **au vu des justificatifs fournis**

Afin de bénéficier de ce statut : L'étudiante devra fournir dans les délais impartis l'ensemble des justificatifs demandés.

Elle pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens, après validation par le président du jury.

• Statut des étudiants élus et étudiants assumant des responsabilités dans des associations nationales en relation avec les sujets de la vie étudiante, ou membres d'associations (exercice de responsabilités au sein du bureau d'une association – décret du 10 mai 2017)

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation **du président de jury** après avis des chargés d'actions vie étudiante de la DVUC - Vie des campus au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés, pour les **étudiants élus** en conseil (central ou au CROUS) ou membre de bureau d'associations étudiantes dès lors que la demande et les justificatifs sont fournis dans les délais impartis :

- Une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ;
- Une dispense d'assiduité à des enseignements.
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale.

En compléments de l'explicitation de la demande, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Justificatif de l'élection dans un conseil de l'établissement ou du CROUS ou une attestation de position dans un bureau associatif ;
- Attestation de présence aux séances du conseil concernées ou aux réunions de bureau.

Pour les étudiants membres d'une association non impliqués au sein d'un bureau : aucune demande d'aménagement spécifique ne sera accordée, mais les étudiants engagés sont incités à déposer un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience extracurriculaire dans le cadre du dispositif « Bonus Engagement Etudiant » (B2E), par ailleurs cumulable avec des engagements ouvrant droit à des aménagements spécifiques.

• Statut des étudiants - artistes,

Les étudiants ayant une activité artistique reconnue peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du **président de jury** après avis après avis du comité « étudiants-artistes » au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ;
- une dispense d'assiduité enseignements ;
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale.

Afin de bénéficier de ce statut, et selon le cas, l'étudiant devra fournir les justificatifs dans les délais impartis :

- Les informations sont disponibles : <https://www.univ-lorraine.fr/la-vie-a-luniversite-de-lorraine/culture/etudiants-artistes/>
- Dossier à transmettre : dvuc-etudiantartiste-contact@univ-lorraine.fr

• Statut des étudiants entrepreneurs,

Les étudiants ayant une activité entrepreneuriale reconnue peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques **peuvent** être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du président de jury, après expertise du Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine au vu des justificatifs fournis.

Après analyse individuelle de la situation, **peuvent** être autorisés :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- une dispense d'assiduité enseignements
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale

Afin de bénéficier de ce statut, et selon le cas, l'étudiant devra fournir les justificatifs dans les délais impartis :

Dossier à constituer auprès du PEEL

Peut également faire l'objet d'aménagement des études, y compris d'un aménagement du cursus sur plusieurs années, tout étudiant en situation particulière, après examen du dossier par le président du jury. Celui-ci peut solliciter en tant que de besoin l'avis et l'expertise des services concernés.

Intitulé du diplôme	DEUST Technicien/Préparateur en Pharmacie
Composante(s) concernées	Faculté de Pharmacie

COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S1		UE	Anatomie / Physiologie	3	3	CT	Ecrit	1	1H d'épreuve écrite	1	écrit	1	1H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S1		UE	Chimie	4	3	CT + CC	Ecrit + CC	1	1H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	1H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S1		UE	Communication	3	1	CC	CC			1	écrit	1	30mn	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S1		UE	Législation/Gestion	7	4	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	2H30 d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H30	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S1		UE	Pharmacologie/Pathologie	5	5	CT + CC	écrit +CC	1 + CC	2H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S1		UE	Appareil Locomoteur	8	3	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	2H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
Semestre 2																					
S2		UE	Anglais	1	1	CC	oral	1		1	oral	1	15mn	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S2		UE	Sciences Technologiques	5	3	CT + CC	écrit + CC	1	1H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	1H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S2		UE	Microbiologie/Infectiologie	8	3	CT + CC	écrit + CC	1	2H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S2		UE	Appreil Respiratoire	7	4	CT + CC	écrit + CC	1	2H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S2		UE	Système cardiovasculaire	8	4	CT + CC	écrit + CC	1	2H d'épreuve écrite	3 (CT) et 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10
S2		UE	Projet tutoré	1	1	projet (manuscrit)	projet validé>10/non validé<10			1	projet (manuscrit)			1	20	oui	5 ans	10	oui	oui	10

Intitulé du diplôme **DEUST Technicien/Préparateur en Pharmacie**

Composante(s) concernées **Faculté de Pharmacie**

COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S3		UE	Immunologie/Vaccination	6	4	CT+CC	écrit + CC	1 + CC	2H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Mycologie	1	1	CT	écrit	1	30mn d'épreuve écrite	1	écrit	1	30mn	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Système nerveux central et psychiatrie	6	4	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	2H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Système digestif	4	3	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	1h30 d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	1H30	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Toxicologie	2	2	CT	écrit	1	1H d'épreuve écrite	1	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Troubles métaboliques	5	4	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	2H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Legislation/Gestion	2	2	CC	CC			1	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Sciences Technologiques	3	3	CT + CC	écrit + CC	1 + CC	1H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S3		UE	Projet tutoré	1	1	CC (50%note maître apprentissage- 50%note orale)	CC + oral	1 + CC		1 + 1	oral	1	15mn	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
Semestre 2																					
S4		UE	Anglais	1	1	CC	CC oral			1	Oral	1	15mn	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Legislation/Gestion	3	2	CT	écrit	1	1H d'épreuve écrite	1	ecrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Thérapie Anti-cancéreuse	3	2	CT	écrit	1	30mn d'épreuve écrite	1	écrit	1	30mn	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Système endocrinien, Urologie, Gynécologie, Transmission de la vie	7	4	CT+CC	écrit + CC	1	2H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	2H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Dermatologie	3	2	CT	écrit	1	1H d'épreuve écrite	1	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Biochimie	3	2	CT + CC	écrit + CC	1	1H d'épreuve écrite	3 (CT) + 1 (CC)	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Botanique et Pharmacognosie	2	2	CT	écrit	1	1H d'épreuve écrite	1	écrit	1	1H	1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Projet fin d'étude	4	2	projet	manuscrit + soutenance orale	1	soutenance orale 10mn	1 (manuscrit) + 1 (soutenance)	manuscrit + soutenance orale	1	soutenance orale 10mn	1 + 1	20	oui	5 an	10	oui	oui	10
S4		UE	Epreuve finale	4		CT	oral validé/non validé	1	10 min		oral	1	10 min		validé / non validé	non			oui	non	

Règles complémentaires spécifiques pour le diplôme de DEUST

I - Epreuves de rattrapage

Une session 2 aura lieu à l'issue du DEUST 1 et du DEUST 2.

Possibilité d'épreuves de rattrapage anticipées

II - Redoublement

L'étudiant ne pourra pas redoubler entre le DEUST 1 et le DEUST 2.

Si l'étudiant ne valide pas le DEUST à l'issue de l'année de DEUST2, l'intégration à une année supplémentaire de DEUST 2BIS n'est pas acquise de droit.

Cette année supplémentaire est conditionnée à l'accord de la commission pédagogique et à la signature d'un avenant au contrat de travail ou à la signature d'un nouveau contrat de travail

Elle est subordonnée :

- à l'assiduité de l'apprenant en DEUST1 et DEUST2 (enseignement théorique et pratique)
- à un nombre d'heures d'enseignement théorique des 2 années à rattraper inférieur ou égal à 400H
- à la signature d'un avenant au contrat de travail ou d'un nouveau contrat de travail

Des modalités particulières de rattrapage pourront être proposées aux apprenants ayant une ou deux UE non validées à l'issue des deux années DEUST1 et DEUST2

III - Report, conservation et capitalisation

La note minimale de capitalisation est : 10/20

IV - Validation et compensation

Les Ues se compensent entre elles.

Certaines UE ont des notes éliminatoire à 8 (UE Anatomie /Physiologie, UE Législation/Gestion, UE Pharmacologie/Pathologie, UE Appareil Locomoteur, UE appareil respiratoire, UE système cardiovasculaire, UE Immunologie/Vaccination, UE Système nerveux central / psychiatrie, UE système digestif, UE troubles métaboliques, UE sciences technologies, UE système endocrinien, UE dermatologie)

V - Examens

Les étudiants doivent avoir 10 au semestre pour le valider.

Les étudiants doivent valider le Grand Oral (UE epreuve finale) qui est l'épreuve quitus de validation du DEUST.

Les étudiants doivent avoir validé l'AFGSU avant la fin du DEUST 2

Les étudiants doivent avoir validé la formation SENSE avant la fin du DEUST 2

Intitulé du diplôme				DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES - DFG SP2																		
Composante(s) concernées				FACULTE DE PHARMACIE																		
COLLEGIUM SANTE				Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 3																						
S3	3JUPHN01	UE	UEB ANA Sciences et techniques analytiques pharmaceutiques	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H30/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	Ecrit/TP	2	1H30/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S3	3JUPHN02	UE	UEB ATB Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S3	3JUPHN03	UE	UEB DIV Biodiversité et bio évolution des règnes vég	4	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S3	3JUPHN04	UE	UEB FOR Formulation fabrication et aspects biopharm	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H30/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	Ecrit/TP	2	1H30/Oral	Ecrit 3/5 / TP 2/5	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S3	3JUPHN05	UE	UEB QUA Qualité et produits de santé	3	1	CC	Ecrit/TP/CC	2	1H/TP/CC	Ecrit 2/3 / TP 5/30 / CC 5/30	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN06	UE	UEB BIO Sciences biologiques	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN07	UE	UEB PHY1 Physiologie (1)	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H30/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	Ecrit/TP	2	1H30/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S3	3JUPHN08	UE	UEL ORG Les organes des sens	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN09	UE	UEL RES Respiration aérobie, utilisat* du dioxygène & stress	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN10	UE	UEL TOX Toxinologie	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN11	UE	UEL ZOO Zoopharmacie	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3	3JUPHN12	UE	UEL BMI Biologie moléculaire intégrée	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S3		UE	Tutorat Semestre 3																			
Semestre 4																						
S4	4JUPHN01	UE	UEB ANG Anglais	2	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S4	4JUPHN02	UE	UEB PHA Sciences pharmacologiques	5	1	CT	Ecrit	1	1H30	1	Ecrit	1	1H30	1	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S4	4JUPHN03	UE	UEB TIC Techniques de l'information et de la communication	3	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN04	UE	UEB BOT Botanique pharmaceutique et pharmacognosie	3	1	CC	Ecrit/TP	2	0,5H/TP	Ecrit 1/3 / TP 2/3	Ecrit/TP	2	0,5H/TP	Ecrit 1/3 / TP 2/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN05	UE	UEB HEM1 Hématologie non pathologique (1)	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN06	UE	UEB MIG Microbiologie et immunologie générales	4	1	CC	Ecrit/TP	CC	1H/TP	Ecrit 25/40 /TP 15/40	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 25/40 /TP 15/40	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S4	4JUPHN07	UE	UEB SAM Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S4	4JUPHN08	UE	UEB POP1 Projet d'Orientation Professionnelle (1)	1	1	CC	Présence/portfolio	CC	CC	1	Portfolio	CC	CC	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note	
S4		UE	UEB ST1 Stage officinal d'initiation	1	1	CT	Ecrit	1	0,5H	1	Ecrit	1	0,5H	1	10	NC	NC	NC	OUI	OUI	5	
S4	4JUPHN09	UE	UEL HES Les interactions homme-environnement-santé	3	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN10	UE	UEL INS Instrumentations et techniques médicales	3	1	CC	Ecrit/CC	2	0,5H/CC	Ecrit 1/2 / CC 1/2	Oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN11	UE	UEL SYN Synthèse organique avancée appliquée au médicament	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JUPHN12	UE	UEL TIA Toxi infections alimentaires collectives (TIAC)	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S4	4JCPHN02	UE	Tutorat Semestre 4																			

Intitulé du diplôme			DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES 3eme ANNEE																		
Composante(s) concernées			Faculté de Pharmacie																		
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CC ou CT / 2nde chance si CCI				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 5																					
S5	UE	5JUPHN01	UEB BIP Biopharmacie	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	5JUPHN02	UEB DIS Distribution Dispensation tracabilité des méd.	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
S5	UE	5JUPHN03	UEB OGE Organisation et Gestion	3	1	CC	Ecrit/CC	2	1H/CC	Ecrit 25/30 / CC 5/30	Oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN04	UEB SAP Systèmes de santé et santé publique	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN06	UEB BIC1 Biochimie clinique	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN07	UEB CTP Chimie thérapeutique pharmacognosie	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit/TP	2	1H / TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25
S5	UE	5JUPHN08	UEB HEM2 Hématologie pathologique (2)	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN09	UEB PHY2 Physiologie (2)	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN10	UEB PLA Plantes et champignons toxiques	2	1	CC	Ecrit/TP	2	0,5H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit/TP	2	0,5H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
S5	UE	5JUPHN11	UEL BLU Biotechnologies végétales et fongiques	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN12	UEL ESS Essais des médicaments chimiques et galéniques	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	5JUPHN13	UEL MOD - Modélisation en Santé	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN14	UEL PGP de la pharmacogénétique/pharmacogénomique	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN15	UEL QUE la toxicologie mécanistique questionne le vivant	3	1	CC	Oral	1	oral	1	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN16	UEL FIS Biofilms microbiens et santé	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JUPHN17	UEL INI - Initiation à la recherche	3	1	CC	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S5	UE	5JCPHN02	TUTORAT SEMESTRE 5																		
Semestre 6																					
S6	UE	6JUPHN01	UEB ANG6 Anglais	3	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	oral	1	30	NC	NC	nc	OUI	OUI	15
S5	UE	6JUPHN02	UEB BTE Biotechnologie dans l'industrie pharmaceutique	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
S6	UE	6JUPHN03	UEB CPS Communication compétences Psychorelationnelles avec Soi et a	2	1	CT	Ecrit	1	Devoir maison	1	oral	1	oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
S6	UE	6JUPHN04	UEB COQ Contrôle qualité - approche stat et validat*	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1,5h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN05	UEB DOC Analyse critique de documents	3	1	CC	CC	1	CC	1	TP	1	TP	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN06	UEB INF1 Pathologies infectieuses (1)	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 25/30 / TP 5/30	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 25/30 / TP 5/30	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN07	UEB MIB Microbiologie médicale	5	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/5 / TP 2/5	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25
S6	UE	6JUPHN08	UEB SII Syndrôme inflammatoire immunopathologie immunothér.	5	1	CT	Ecrit	1	2H	1	Ecrit	1	2H	1	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25
S6	UE	6JUPHN09	UEB POP2 Projet d'Orientation Professionnelle (2)	/	/	CC	Présence/portfolio	CC	CC	1	Portfolio	CC	CC	1	Validation sans note		NC	NC	NC	OUI	OUI
S6	STG	6JUPHN20	STAGE D'APPLICATION	1	1	CT	Appréciation stage/ oral	1	oral	1	oral	1	oral	1	Validation sans note		NC	NC	NC	OUI	OUI
S6	UE	6JUPHN11	UEL APO Analyse pharmacologique et règlementaire d'ordonnances	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN12	UEL APP Acte pharmaceutique dans des contextes	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN13	UEL FOM Formes galéniques microparticulaires	3	1	CC	Oral/TP/projet	3	Oral/TP	Ecrit 1/3 / TP 1/2 / projet 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN14	UEL IPI Initiation à la pharmacie industrielle	3	1	CC	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN15	UEL INI - Initiation à la recherche	3	1	CC	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN16	UEL MON Médicaments d'origine naturelle	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/3 / TP 2/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN17	UEL NAT Plantes et substances naturelles toxiques	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN18	UEL PEX Pharmacologie expérimentale	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JUPHN19	UEL RBC - Initiation à la Recherche en Biologie Cellulaire	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
S6	UE	6JCPHN02	TUTORAT SEMESTRE 6																		

VALIDATION ET DELIVRANCE DU DFG-SP

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutique (DFG-SP) est validé et délivré aux conditions suivantes :

- d'obtenir 180 ECTS correspondant à la formation enseignée
- de valider le stage officinal d'initiation et le stage d'application du DFG-SP3
- de valider l'UEB POP2

STAGES OBLIGATOIRES

Une réunion pré-stage est organisée dans les semaines qui précèdent le stage afin d'expliquer aux étudiants les objectifs et attendus du stage, ainsi que les modalités d'évaluation. Cette réunion fait partie intégrante du stage et la présence y est obligatoire. Toute absence à cette réunion sera considérée comme une absence en stage et peut conduire à l'invalidation de la partie pratique du stage pour défaut d'assiduité.

Les délais de rendu des documents de stage imposés par la scolarité doivent être respectés. En cas de non-respect de ces délais, l'étudiant sera dans l'impossibilité de réaliser son stage aux dates prévues et devra passer l'examen de stage en deuxième session. En cas de difficultés majeures, l'étudiant devra s'adresser au responsable des stages

Concernant les stages d'une durée inférieure ou égale à un mois, seuls les examens portant sur le stage peuvent être programmés durant la période de stage.

Seul le conseil de faculté, sur proposition de la CFAM, est habilité à valider un terrain de stage officinal.

Stage officinal d'initiation en DFG-SP

Le stage officinal d'initiation dont la durée est fixée par l'arrêté des études est obligatoire et doit être effectué et validé avant le début du 5^{ème} semestre.

A l'Université de Lorraine, l'étudiant effectue le stage officinal d'initiation au cours de la DFG-SP2 en une ou deux périodes.

Le stage est soumis à une double évaluation :

- Formation pratique évaluée par le maître de stage et validée par le Doyen, sur avis de la Commission Facultaire d'Agrément des Maîtres de Stage à l'Officine
- Examen écrit (questionnaire en ligne portant sur le stage). Cet examen permet d'acquérir 1 ECTS (UEB STI du DFG-SP2).

En cas de non validation de la formation pratique, l'étudiant effectue un nouveau stage, d'une durée maximale de 4 semaines, dans une autre officine avant le début du DFG-SP3.

Stage d'application en DFG-SP3

Le stage d'application du DFG-SP3 est un stage obligatoire ; sa validation permet d'acquérir 1 ECTS.

La formation pratique est évaluée par le maître de stage et validée par le Doyen, sur avis de la **Commission Facultaire d'Agrément des Maîtres de Stage à l'Officine.**

Le stage d'application est validé à la double condition :

- **Validation de la formation pratique**
- Validation de l'examen oral de restitution du stage d'application.

En cas de non validation de la formation pratique l'étudiant effectue un nouveau stage, dans une autre officine avant le début du DFA-SP1.

En cas de non validation de l'examen oral de restitution, le semestre 6 ne peut pas être validé. L'étudiant est ajourné (AJ) au semestre, il est dans l'obligation de repasser l'oral de restitution de stage en deuxième session ainsi que les UE pour lesquelles la note est < 50% de la note totale.

En cas de redoublement, si le stage d'application est validé, il reste acquis.

En cas de redoublement, si le stage d'application n'est pas validé, le semestre 6 n'est pas validé, l'étudiant est dans l'obligation de

Intitulé du diplôme			DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES 4ème ANNEE																			
Composante(s) concernées			Faculté de Pharmacie																			
COLLEGIUM SANTE			Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral										Session 2				Paramétrage APOGEE					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 7																						
S7	7JUPHN01	UE	UEB END Endocrinologie	5	1	CT	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30	1	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25	
S7	7JUPHN02	UE	UEB INF2 Infectiologie	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 25/30 / TP 5/30	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 25/30 / TP 5/30	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN03	UE	UEB TID Toxicologie - Iatrogénèse - Dépendance	4	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/4 / TP 1/4	Oral	1	oral	1	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S7	7JUPHN04	UE	UEB CAR Pathologie chroniques Système cardiovasculaire	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN05	UE	UEB ITC Ischémie et thrombose artérielle et veineuse	4	1	CT	Oral	1	oral	1	Oral	1	Oral	1	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S7	7JUPHN06	UE	UEB REG Réglementation, Déontologie et environnement socio-éco	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S7	7JUPHN07	UE	UEB BRU Système bronchopulmonaire, système rénal et urinaire	2	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/4 / TP 1/4	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/4 / TP 1/4	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S7	7JUPHN08	UE	UEB SNC Système nerveux central	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN18	STG	Stage d'application	1	1	CT	Appréciation stage/oral	1	oral	1	oral	1	oral	1	Validation sans note		NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
S7	7JUPHN10	UE	UEL ABR - Antibiotiques et Antibioresistances	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN11	UE	UEL EPA Evaluation du principe actif	3	1	CT	TP	1	TP	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	Oui	OUI	15	
S7	7JUPHN12	UE	UEL FON Formes innovantes nanoparticules	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN13	UE	UEL MYC Mycologie-Ecologie	3	1	CC	Ecrit/TP	2	0.5H/TP	Ecrit 5/30 / TP 25/30	TP	1	TP	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN14	UE	UEL PC1 Préparation au concours de l'Internat (1)	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN15	UE	UEL PDE Pharmacologie cell. intégr. de la dysf. endothéliale	3	1	CC	oral/TP	2	Oral/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN16	UE	UEL INI - Initiation à la recherche	3	1	CC	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JUPHN17	UE	UEL - PSA - Projet recherche : Isolement de nouvelles souches de Streptomyces spp. Productrices d'antimicro	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	7JCPHN02	UE	TUTORAT SEMESTRE 7	/	/																	
S7	7JUPHN19	UE	CSP : Certificat de synthèse pharmaceutique	/	/	CC	Oral/Ecrit	2	Oral/3H	Oral 1/2 / Ecrit 1/2	Ecrit	1	3H	1	Validation sans note		NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
Semestre 8																						
S8	8JUPHN01	UE	UEB ANG8 Anglais professionnel à orientation pharmaceutique	1	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	oral	1	10	NC	NC	NC	OUI	OUI	5	
S8	8JUPHN02	UE	UEB BIC2 Biochimie clinique (2)	2	1	CC	CC	CC	CC	1	oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S8	8JUPHN03	UE	UEB CAN Cancérologie	4	1	CT	Ecrit	1	1H30	1	oral	1	oral	1	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S8	8JUPHN04	UE	UEB CIP Connaissances intégrées pharmaceutiques	3	1	CC	Oral/TD	2	Oral/TD	Oral 2/3 / TD 1/3	Oral/TD	2	Oral/TD	Oral 2/3 / TD 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN05	UE	UEB ODS - Outils et Données en Santé	3	1	CC	CC	CC	CC	1	TP	1	TP	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN06	UE	UEB EDU1 Education thérapeutique (1)	2	1	CC	Ecrit/TD	2	1H/TD	Ecrit 3/5 / TD 2/5	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S8	8JUPHN15	UE	UEF SOQ Structure officinale et management de la qualité	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN16	UE	UEF AVD1 Analyse, validation & dispensation prescription (1)	4	1	CT	Ecrit/Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S8	8JUPHN17	UE	UEF AVD2 Analyse, validation & dispensation prescription (2)	3	1	CT	Ecrit/Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN18	UE	UEF VAC Vaccination	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S8	8JUPHN19	UE	UEF EPT Expertise non-clinique pharmacologique et toxico	2	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	Oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10	
S8	8JUPHN20	UE	UEF MAN Management de projet R&D par la pratique	3	1	CC	Oral/CC	CC	Oral/CC	Oral 1/2 / CC 1/2	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN21	UE	UEF CLI Développement clinique	4	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 3/4 / TP 1/4	Ecrit	1	1H	1	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20	
S8	8JUPHN22	UE	UEF DAG Développement analytique et galénique	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN23	UE	UEF PC12 Préparation au concours de l'Internat (2)	8	1	CT	Ecrit	1	3H30	1	Oral	1	Oral	1	80	NC	NC	NC	OUI	OUI	40	
S8	8JUPHN07	UE	UEL DEX Démarches expérimentales appliquées à la prod méd	3	1	CC	CC	CC	CC	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN08	UE	UEL DMC Diagnostic moléculaire, prédiction de rép.	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN09	UE	UEL DOP Développement d'outil de prévention et conseil	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN10	UE	UEL INI - Initiation à la recherche	3	1	CC	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	oral/TP/stage	2	oral/TP	oral 1/3 / TP 1/3 / stage 1/3	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	JUPHN11	UE	UEL MOP Marqueurs des pathologies héréditaires	3	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S7	8JUPHN12	UE	UEL SSO - Santé Sexuelle à l'Officine	3	1	CC	oral	2	oral	1	oral	2	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN13	UE	UEL TCI Thérapie Cellulaire et Médicaments de Thérapie Innovante	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JUPHN14	UE	UEL TEI Toxicologie environnementale et industrielle	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 2/3 / TP 1/3	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15	
S8	8JCPHN02	UE	TUTORAT SEMESTRE 8	/	/																	

Intitulé du diplôme			DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES Seme ANNEE																		
Composante(s) concernées			Faculté de Pharmacie																		
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Filière officine : parcours orientation professionnelle officine																					
	UE	7JUPHN19	CSP : Certificat de synthèse pharmaceutique	/	/	CT	Ecrit	1	3H	1	Ecrit (oral si redoublement)	1	3H	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	STAG	9JTPHN03	Stage hospitalier filière Officine	30	1	CC	Appréciation stage/Rapport de stage	/	/	/	/	/	/	/	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	/	/
	UE	9JUPHN18	UEO AMC Automédication/auto-prescription/médicaments	4	1	CC	Ecrit/Oral	2	45min/oral	Ecrit 1/2 / Oral 1/2	Ecrit/Oral	2	45min/oral	Ecrit 1/2 / Oral 1/2	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN19	UEO AQO Assurance qualité à l'officine	2	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	UE	9JUPHN20	UEO DCO Dermatologie et cosmétologie à l'officine	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN21	UEO NUT Nutrition	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN22	UEO OMD Orthèses, MAD et dispositifs médicaux	4	1	CC	Ecrit/oral	2	1,5 H/oral	Ecrit 25/40 / oral 15/40	Ecrit/oral	2	1,5H/oral	Ecrit 25/40 / oral 15/40	40	NC	NC	NC	OUI	OUI	20
	UE	9JUPHN23	UEO PAH Phytothérapie, Aromathérapie et Homéopathie	2	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 12/20 / TP 8/20	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 12/20 / TP 8/20	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	UE	9JUPHN24	UEO PHE1 Pharmacien et environnement (1)	2	1	CC	oral/TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	Oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	UE	9JUPHN25	UEO SPB Suivi pharmaceutique et biologique	4	1	CC	TP	CC	TP	1	Oral	1	Oral	1	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	30
	UE	9JUPHN26	UEO VET Médicaments vétérinaires	2	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	UE	9JUPHN02	UE PFH Prise de fonction hospitalière	/	/	CT	Ecrit	1	0h30	1	/	/	/	/	10	NC	NC	NC	NON	NON	
	UE	9JUPHN05	Service Sanitaire	/	/	CC	Ecrit/Rapport	2	En ligne/rapport	/	Rapport	1	Rapport	/	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	UE	9JUPHN27	UEL ARM Initiation au Service de Santé des Armées	3	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN28	UEL THE Thermalisme	3	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN30	UEL SSO Santé Sexuelle à l'Officine	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN29	UEL VOY Voyage en pays tropical	3	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9JUPHN31	UEL ACA Adaptation au changement et à autrui	3	1	CT	Ecrit	1	Devoir maison	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15

Intitulé du diplôme			DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES Seme ANNEE																		
Composante(s) concernées			Faculté de Pharmacie																		
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2				Paramétrage APOGEE							
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Filière industrie : parcours orientation professionnelle industrie																					
	UE	7IUPHN19	CSP : Certificat de synthèse pharmaceutique	/	/	CT	Ecrit	1	3H	1	Ecrit (oral si redoublement)	1	3H	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	STAG	9ITPHN02	Stage hospitalier filière Industrie	30	1	CC	Appréciation stage/Rapport de stage/oral	1	Rapport/Oral	cf règles particulières	Rapport de stage	1	Rapport/oral	cf règles particulières	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	STAG	9ITPHN05	Stage d'application	8	1	CC	Appréciation stage/Rapport de stage/oral(recherche fondamentale)	1	Rapport/oral	cf règles particulières	Rapport de stage	1	Rapport/oral	cf règles particulières	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	UE	5IUPHN02	UE PFH Prise de fonction hospitalière	/	/	CT	Ecrit	1	0h30	1	/	/	/	/	10	NC	NC	NC	NON	NON	
	UE		UEI DES1 Projet Professionnel - de POP vers DES IND / compétences métiers	1	1	CC	TP	1	TP	1	TP	1	TP	1	10	NC	NC	NC	OUI	OUI	5
	UE	9IUPHN08	UEI ERE Enregistrement-Régulation éco produits de santé	5	1	CC	Ecrit / CC	2	1,5h/CC	Ecrit 9/10 / CC 1/10	Ecrit	1	1,5h	1	50	NC	NC	NC	OUI	OUI	25
	UE	9IUPHN09	UEI PIQ Production Ingénierie Qualité	7	1	CT	Ecrit	1	3h	1	Ecrit	1	3h	1	70	NC	NC	NC	OUI	OUI	40
	UE	9IUPHN10	UEI RHG Ressources Humaines Gestion	3	1	CC	Ecrit / CC	2	1h/CC	Ecrit 25/30 / CC 5/30	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9IUPHN11	UEI TOE Formation au TOEIC	2	1	CC	Ecrit / TP	2	2,5H/TP	Ecrit 3/4 / TP 1/4	Ecrit	1	2,5H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	UE	9IUPHN05	Service Sanitaire	/	/	CC	Ecrit/Rapport	2	En ligne/rapport	/	Rapport	1	Rapport	/	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	UE	9IUPHN13	UEL PH+ Préparation Pharma +	3	1	CT	Ecrit	1	Ecrit	1	TP	1	TP	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9IUPHN15	UEL SPI Substances pharmaceutiques inconnues	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9IUPHN16	UEL TDS - Traitements des Données de Santé	3	1	CC	TP	1	TP	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	UE	9IUPHN17	UEL PIG - Production Industrielle de Générique	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Ecrit	1	1h	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15

Chaque absence injustifiée aux enseignements des UEI et des UEL IND entraîne la suppression d'un point (30 points au maximum) sur ces 220 points.

Intitulé du diplôme			DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES Seme ANNEE																		
Composante(s) concernées			Faculté de Pharmacie																		
COLLEGIUM SANTE			Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral							Session 2				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Filière hôpital : parcours orientation professionnelle hôpital																					
	UE	7JUPHN19	CSP : Certificat de synthèse pharmaceutique	/	/	CT	Ecrit	1	3H		Ecrit (oral si redoublement)	1	3H	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	STAG	9JTPHN01	Stage hospitalier filière Hospitalière	30	1	CC	Appréciation stage/Rapport de stage	/	/	/	/	/	/	/	/	NC	NC	NC	OUI	/	/
	PRJ	9JUPHN06	Projet recherche filière hospitalière	9	1	CT	Rapport	1	Rapport		Rapport	1	Rapport	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	UE	9JUPHN02	UE PFH Prise de fonction hospitalière	/	/	CT	Ecrit	1	0h30		/	/	/	/	10	NC	NC	NC	NON	NON	
	UE	9JUPHN01	UEH PC13 Préparation au Concours de l'internat (3)	11	1	CT	Ecrit	1	6h30		Oral	1	Oral	1	110	NC	NC	NC	OUI	OUI	60
	UE	9JUPHN03	UEH PFI Prise de Fonctions d'Interne	6	1	CC	Ecrit / oral	2	1,5H/oral	Ecrit 5/6 / oral1/6	Oral	1	Oral	1	60	NC	NC	NC	OUI	OUI	30
	UE	9JUPHN05	Service Sanitaire	/	/	CC	Ecrit/Rapport	2	En ligne/rapport	/	Rapport	1	Rapport	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
	UE	9JUPHN04	UEL DIM Dispositifs médicaux	3	1	CC	Oral / TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	Oral / TP	2	Oral/TP	Oral 1/2 / TP 1/2	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15

VALIDATION ET DELIVRANCE DU DFA-SP

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFA-SP) est validé et délivré aux conditions suivantes

- d’obtenir 120 ECTS correspondant à la formation enseignée
- de valider le stage d’application du DFA-SP1
- de valider le stage hospitalier du DFA-SP2
- de valider le stage d’application industrielle du DFA-SP2 pour la filière industrie
- de valider un projet recherche au cours du stage hospitalier du DFA-SP2 pour la filière hospitalière
- d’obtenir l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence niveau 2 (AFGSU)
- de valider le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP)
- de valider le Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)

STAGES OBLIGATOIRES

Une réunion pré-stage est organisée dans les semaines qui précèdent le stage afin d'expliquer aux étudiants les objectifs et attendus du stage, ainsi que les modalités d'évaluation. Cette réunion fait partie intégrante du stage et la présence y est obligatoire. Toute absence à cette réunion sera considérée comme une absence en stage et peut conduire à l'invalidation de la partie pratique du stage pour défaut d'assiduité.

Les délais de rendu des documents de stage imposés par la scolarité doivent être respectés. En cas de non-respect de ces délais, l'étudiant sera dans l'impossibilité de réaliser son stage aux dates prévues et devra passer l'examen de stage en deuxième session. En cas de difficultés majeures, l'étudiant devra s'adresser au responsable des stages

Concernant les stages d’une durée inférieure ou égale à un mois, seuls les examens portant sur le stage peuvent être programmés durant la période de stage.

Seul le conseil de faculté, sur proposition de la CFAM, est habilité à valider un terrain de stage officinal.

Stage d’application en DFA-SP1

Le stage d’application du DFA-SP1 est un stage obligatoire ; sa validation permet d’acquérir 1 ECTS.

La formation pratique est évaluée par le maître de stage et validée par le Doyen, sur avis de la **Commission Facultaire d’Agrément des Maîtres de Stage à l’Officine**.

Le stage d’application est validé à la double condition :

- **Validation de la formation pratique**
- Validation de l’examen oral de restitution du stage d’application.

En cas de non validation de la formation pratique du stage d’application, l’étudiant effectue un nouveau stage, dans une autre officine avant le début du DFA-SP2.

En cas de non validation de l’examen oral de restitution, le semestre 7 ne peut pas être validé. L’étudiant est ajourné au semestre (AJ), il est dans l’obligation de repasser l’oral de restitution de stage en deuxième session ainsi que les UE pour lesquelles la note est < 50% de la note totale.

En cas de redoublement, si le stage d’application est validé, il reste acquis.

En cas de redoublement, si le stage d’application n’est pas validé, le semestre 7 n’est pas validé, l’étudiant est dans l’obligation de repasser les UE non capitalisées du semestre.

Stage hospitalier en DFA-SP2-OFF

La validation du stage hospitalier permet d’acquérir 30 ECTS.

Le stage hospitalier est validé par un jury d’au moins trois membres, désignés par le Doyen parmi les membres du Collège d’Enseignement Pharmaceutique Hospitalier et présidé par l’enseignant coordonnateur. Le cahier de validation de stage doit être visé par les différents chefs de service et par le pharmacien responsable pour présentation au jury.

La validation du stage hospitalier comprend également la validation du carnet de bord par le chef de service et les responsables d’année et de stage hospitalier.

En cas de non validation du stage hospitalier, l’étudiant doit effectuer une période de stage complémentaire qui est appréciée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Stage hospitalier en DFA-SP2-IND

La validation du stage hospitalier permet d’acquérir 30 ECTS.

Remarque : le stage hospitalier se compose d'un mi-temps à caractère "clinique" (face au patient) et d'un mi-temps à caractère "industriel". Pour ce dernier, le sujet est défini au préalable.

Le stage hospitalier est validé par un jury d’au moins trois membres, désignés par le Doyen parmi les membres du Collège d’Enseignement Pharmaceutique Hospitalier et présidé par l’enseignant coordonnateur.

Cette validation prend en compte les notes portées sur le carnet de stage, les appréciations des chefs de service ou de département ayant accueilli les étudiants et les appréciations des encadrants du sujet à caractère "industriel". En cas de problème, une audition de l'étudiant est organisée par le jury. En l’absence de validation de la partie clinique et/ou industrielle, l’étudiant doit effectuer un stage complémentaire, après avis des responsables de la filière Industrie pour la partie industrielle.

Le stage hospitalier est validé si les deux parties, clinique et industrielle, sont validées.

Un mémoire correspondant au sujet à caractère "industriel" du stage hospitalier est réalisé par l'étudiant. Une mention de confidentialité est faite sur demande de l'encadrant dans le cas d'études pour lesquelles le maintien du secret est nécessaire.

Une soutenance orale de dix à quinze minutes est effectuée. Comme pour le rapport écrit, en cas de confidentialité, la soutenance se fait à huis clos, avec signature d'un accord de confidentialité par les membres de jury.

La validation du stage hospitalier à caractère "industriel" comprend :

- La validation d’un rapport écrit
- La validation de la présentation orale sur le sujet du stage.

Si l’étudiant n’est pas admis, il doit rédiger un nouveau mémoire et/ou refaire une présentation orale lors d’une 2^{ème} session.

Stage d'application industrielle en DFA-SP2-IND

La validation du stage d'application permet d'acquérir 8 ECTS.

Option stratégie en recherche

La validation du stage d'application comprend :

- La validation du stage par l'appréciation circonstanciée du candidat par le responsable du stage (industriel, universitaire, ou hospitalier) selon une fiche d'évaluation,
- La validation d'un mémoire écrit de stage noté par un ou deux responsable(s) d'enseignement.
- La validation de la présentation orale des travaux devant une commission d'audition constituée d'au moins trois membres.

Dans l'hypothèse :

- où le stage ne serait pas validé, l'étudiant est tenu d'effectuer un nouveau stage,
- où le stage est validé, mais que le mémoire ne serait pas validé, l'étudiant est tenu de rédiger un nouveau mémoire,
- où le stage est validé, mais que la présentation orale ne serait pas validée, l'étudiant est tenu de faire une nouvelle présentation.

Option spécialisation industrielle

La validation du stage d'application comprend :

- La validation du stage par l'appréciation circonstanciée du candidat par le responsable du stage (industriel, universitaire, ou hospitalier) selon une fiche d'évaluation,
- La validation d'un mémoire de stage écrit noté par un ou deux responsable(s) d'enseignement.

Dans l'hypothèse :

- où le stage ne serait pas validé, l'étudiant est tenu d'effectuer un nouveau stage,
- où le stage est validé, mais que le mémoire ne serait pas validé, l'étudiant est tenu de rédiger un nouveau document.

Stage hospitalier en DFA-SP2-HOS

La validation du stage hospitalier permet d'acquérir 30 ECTS.

Le stage hospitalier est validé au vu du cahier de validation de stage visé par les différents chefs de service et par le pharmacien responsable. Le cahier de validation de stage doit être visé par les différents chefs de service et par le pharmacien responsable pour présentation au jury.

La validation du stage hospitalier comprend également la validation du carnet de bord par le chef de service et les responsables d'année et de stage hospitalier.

En cas de non validation du stage hospitalier, l'étudiant doit effectuer une période de stage complémentaire qui est appréciée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Projet recherche en DFA-SP2-HOS

La validation du projet recherche permet d'acquérir 9 ECTS.

Les étudiants ont un projet à mener au cours du stage hospitalier sur un sujet donné par les responsables de la filière hospitalière.

La validation du projet recherche comprend la rédaction d'un mémoire (sans soutenance orale).

Intitulé du diplôme **DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES 6 SP OFF**

Composante(s) concernées **Faculté de Pharmacie**

COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 11																					
S 11	KJUPHN01	UE	UEO CGO Comptabilité et gestion à l'officine	3	1	CC	Ecrit/CC	CC	1H/CC	Ecrit 2/3 / CC 1/3	oral	1	oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN02	UE	UEO COF Cancérologie à l'officine	3	1	CT	Ecrit	1	1,5H	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN03	UE	UEO DRO Droits, devoirs et missions	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN04	UE	UEO EDU2 Démarches éducatives à l'officine	2	1	CC	Ecrit/TD	2	1H/TD	Ecrit 12/20 / TD 8/20	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN05	UE	UEO EIV Effets indésirables et vigilances	2	1	CC	Ecrit/TP	2	0H30/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Oral	1	oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN06	UE	UEO GRO Contraception et grossesse : conseil, suivi à l'off	2	1	CT	Ecrit	2	1H	1	Oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN07	UE	UEO NEA Du nouveau-né à l'adolescence	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
		UE	UEO NPO Numérique et pharmacien d'officine	2	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN09	UE	UEO PHE2 Pharmacien et environnement 2	2	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Oral 3/4 / TP 1/4	Oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN10	UE	UEO POM Préparations officinales et magistrales	2	1	CC	CC	CC	CC	1	TP	1	TP	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
		UE	UEO PSO Prise en soin du patient à l'officine	3	1	CT	Ecrit	1	1H	1	Ecrit	1	1H	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN12	UE	UEO VBF Vieillessement et besoins fondamentaux	2	1	CC	Ecrit/TP	2	1H/TP	Ecrit 1/2 / TP 1/2	Oral	1	Oral	1	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10
	KJUPHN14	UE	UEL EMR Evaluation modélisation et réalisat*de l'acquist*	3	1	CC	Oral/TP	2	Oral/TP	Ecrit 2/3 / TP 1/3	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN15	UE	UEL GAD Gestion et analyse documentaire	3	1	CC	CC/TP	2	CC/TP	CC 1/2 / TP 1/2	TP	1	TP	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN16	UE	UEL HAN Prise en charge médicale de l'handicap	3	1	CT	Oral	1	Oral	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN17	UE	UEL ACA Adaptation au changement et à autrui	3	1	CT	Ecrit	1	Devoir maison	1	Oral	1	Oral	1	30	NC	NC	NC	OUI	OUI	15
	KJUPHN13	UE	UEO VAC2 Vaccination	/	/	CC	Ecrit/CC	CC	0h30/CC	validation individuelle de chaque épreuve	CC	2	0h30/CC	validation individuelle de chaque épreuve	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
Semestre 12																					
S12	LTJPHN01	STAG	Stage de pratique professionnelle	30	1	EPR	Oral	1	Oral	1	Oral	1	oral	1	Validation sans note	NC	NC	NC	oui	oui	Validation sans note

Chaque absence injustifiée aux enseignements des UEO et des UEL de 6-SP OFF, entraîne la suppression de 0,5 point (30 points au maximum) sur ces 300 points.

Intitulé du diplôme			DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES 6 SP IND (pour les atudiants n'ayant pas choisi de Master 2)																		
Composante(s) concernées			FACULTE DE PHARMACIE																		
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 11																					
S 11 et S12	EKUO2N01	UE	UEI DES2 Projet Professionnel 2	6	1	CC	Validation tuteur	CC	CC	1	CC	1	CC	1	Validation sans note	NC	NC	NC	OUI	OUI	Validation sans note
		UE	UEI SCP Stage et contrat pédagogique individuel et spécifique	24	1	Selon éléments choisis										NC	NC	NC	OUI	OUI	selon éléments choisis
	EKGO2N01	STAG	Stage de pratique professionnelle	30	1	CC	Oral/Rapport	1	Oral/Rapport	cf règles particulières	Oral/Rapport	1	Oral/Rapport	cf règles particulières	20	NC	NC	NC	OUI	OUI	10

La 6-SP industrie peut être validée en équivalence par un master 2 intégrant une période en entreprise pharmaceutique ou liée à cette industrie de 6 mois temps plein ou en alternance. Chaque demande est étudiée au cas par cas.

VALIDATION ET DELIVRANCE du Diplôme d’Etat de Docteur en Pharmacie

Le diplôme d’Etat de Docteur en Pharmacie est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d’études et soutenu leur thèse avec succès (cf article 29 de l’arrêté du 8 avril 2013, modifié par l’arrêté du 26 novembre 2018).

STAGES OBLIGATOIRES

Les délais de rendu des documents de stage imposés par la scolarité doivent être respectés. En cas de non-respect de ces délais, l'étudiant sera dans l'impossibilité de réaliser son stage aux dates prévues et devra passer l'examen de stage en deuxième session. En cas de difficultés majeures, l'étudiant devra s'adresser au responsable des stages

Stage de pratique professionnelle en 6-SP-OFF

La validation du stage professionnel permet d’acquérir 30 ECTS.

Les étudiants effectuent un stage équivalent à 6 mois temps plein dans une officine.

La validation de stage est accordée par le Doyen, au vu des éléments suivants :

- Stage effectué dans sa totalité (y compris réunions, conférences et visites de laboratoire relatives au stage) sauf dérogation,
- Appréciation du maître de stage portant sur l’acquisition des compétences en lien avec les 4 domaines de compétences du référentiel de formation
- Validation du Carnet de bord tenu par l’étudiant,
- Examen oral de pratique officinale. Cet examen est composé de plusieurs mises en situation pratiques indépendantes les unes des autres (stations d’EPOS : examen pharmaceutique objectif structuré) et évaluées devant un jury validé par le Doyen et composé de 2 évaluateurs, un enseignant-chercheur et un pharmacien officinal.

Une station d’EPOS est validée si l’étudiant obtient une note $\geq 10/20$.

Il n’y a pas de compensation entre les EPOS.

L’examen oral est validé si l’étudiant valide toutes les stations d’EPOS.

En cas d’échec à l’examen de la session initiale, une session de rattrapage est organisée en septembre, sous forme d’examen oral de pratique officinale.

L’étudiant doit repasser toutes les stations d’EPOS non validées.

En cas de non-validation à la session de rattrapage, l'étudiant doit effectuer un nouveau stage dans une autre officine d’une durée de 6 mois. Ce stage est validé dans les mêmes conditions que le premier.

Concernant l’examen oral de pratique officinale, seules les stations EPOS non validées les années précédentes nécessitent d’être validées lors du redoublement (capitalisation à 10/20 des EPOS).

Stage de pratique professionnelle en 6-SP-IND

La validation du stage professionnel permet d’acquérir 30 ECTS.

Les étudiants effectuent un stage dans un établissement industriel pharmaceutique ou à finalité approchante (après accord par les responsables de la filière industrie).

La validation de stage est accordée après étude de la fiche d’évaluation du maître de stage industriel et validation de l’UEI DES2.

En cas de non-validation, l’étudiant doit effectuer un nouveau stage de 6 mois dans une autre entreprise.

Si l’étudiant a validé l’UEI DES2, il doit obtenir une évaluation positive du nouveau maître de stage ainsi que de son nouveau rapport de stage.

Dans le cas contraire, il doit valider l’UEI DES2 sur le nouveau stage.

Filière INDUSTRIE-RECHERCHE : parcours orientation professionnelle industrie-recherche

***UEI 6-SP IND : Industrie-Recherche Nancy**

DESCRIPTION

UEI SCP : Stage et Contrat pédagogique individuel et spécifique

1) Stage en Industrie pharmaceutique, instances régionales ou nationales ou européennes, laboratoires de recherche publics, services hospitaliers (**30 ECTS**)

2) Programme pédagogique (**24 ECTS**) adapté au projet professionnel, construit avec les responsables industrie et le tuteur, sur la base non exhaustive de la BEI (Banque d’Enseignements Industrie), validé par la Faculté.

UEI PRO2

Projet professionnel (**6 ECTS**)

Maquette pédagogique : L’étudiant propose des enseignements choisis en fonction de son projet professionnel, qui complètent le stage de 6 mois (UEI SCP) et l’UEI DES2. Il construit ainsi dès la DFA-SP1 et en DFA-SP2, avec l’équipe pédagogique de la filière IND et son tuteur universitaire, une « maquette pédagogique 6-SP IND » qui a valeur de contrat (incluant le stage de 6 mois et les ECTS). Cette maquette sera validée avant mi-septembre de l’entrée en 6-SP IND DES par la commission ad’hoc.

Une liste non exhaustive d’enseignements se trouve dans le livret des études sous l’acronyme BEI (Banque d’Enseignements Industrie). La validation de la 6-SP IND étant basée sur des éléments pédagogiques sanctionnés par un examen, les MOOCs choisis dans la BEI seront étudiés et validés comme éléments de la maquette à condition de la présence d’un examen.

MODALITES D’EVALUATION

La 6^{ème} année des études de Pharmacie, option Industrie Recherche, est obtenue si l’étudiant valide l’**UEI SCP** Stage et Programme pédagogique individuel et spécifique et l’UEI DES2.

UEI SCP, Stage et Contrat pédagogique individuel et spécifique

Tableau de résultats Individuels Etudiants de 6^{ème} année Industrie Recherche Cycle Court (60 ECTS) :

Fiche de validation des Enseignements du Projet pédagogique (24 ECTS)

Les enseignements sont validés au cas par cas selon la maquette initiale du contrat pédagogique. Chaque Unité d’Enseignement de la Banque d’Enseignement Industrie (BEI) ou autres ressources doit être validée selon ses modalités spécifiques. L’étudiant doit obtenir la validation des enseignements prévus au contrat, à hauteur des 24 ECTS prévus.

Fiche de validation du stage (30 ECTS)

Le stage est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 40 points.

- Evaluation du maitre de stage notée sur 20 points
- Evaluation du rapport écrit par le tuteur universitaire notée sur 20 points
- Evaluation du rapport écrit par le responsable UEI DES2 et/ou le responsable filière industrie, notée sur 20 points
- Evaluation de la soutenance orale par le jury notée sur 20 points

UEI DES2 :

Fiche de validation de l'UEL DES2 (6 ECTS) : évaluation positive par le tuteur universitaire, en lien étroit avec la réalisation du stage, garantissant la qualité des échanges avec l'étudiant sur les suivis de stage, du rapport et du projet professionnel.

En cas de non validation de un ou plusieurs éléments de la maquette pédagogique, plus particulièrement les DU, les MOOCs et autres formations avec examens, l'étudiant devra repasser les épreuves défectueuses si une deuxième session est prévue soit la même année, soit l'année suivante, avec pour conséquence une réinscription en 6^{ème} année.

En cas de non validation du stage,

- soit la note du maitre de stage est supérieure à 10/20, l'étudiant doit représenter un rapport corrigé/modifié, validé par son maître de stage, et refaire un exposé.
- soit la note du maitre de stage est inférieure à 10/20, l'étudiant doit refaire un stage équivalent dans une autre entreprise.

En cas de non validation de l'UEI DES2

- soit le stage est validé, l'étudiant rédige alors un rapport d'activité en lien avec le stage, et avec les éléments du l'UEI PRO2, à savoir la finalisation du projet professionnel, l'analyse de restitution et bilan professionnel en tant que futur cadre de l'industrie pharmaceutique.
- soit le stage n'est pas validé, l'étudiant recommence une seconde 6ème année.

***MAQUETTE 6-SP INDUSTRIE-RECHERCHE via parcours Master, Mastère ou Ecoles**

MODALITES D'ENTREE

Via les UEB POPs, puis les UEF, UEI, UEL et stages de DFA-SP1 et -SP2 IND, ainsi que via les expériences personnelles (CV construit et argumenté), les « compétences métiers » et « compétences transversales et applicatives » dans un des domaines de compétences correspondant à l'annexe du décret DES 2025 ont été initiées.

La maquette des compétences à acquérir sera analysée à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Lorraine par la commission ad'hoc (constituée au minimum des responsables de filière industrie-recherche et du tuteur universitaire) pour valoir contrat pédagogique d'entrée en 6-SP Industrie-Recherche.

MODALITES DE VALIDATION de la 6-SP Industrie-Recherche :

La validation sera faite au vu des éléments suivants :

Le certificat de réussite émanant de l'administration du master(e) ou école

Le bulletin de note complet émanant de l'administration du master(e) ou école, montrant la validation des UEs initialement choisies pour construire la maquette de « compétences métiers »

La copie du rapport de stage validé par le maitre de stage – *en cas de confidentialité, le minimum demandé sera un résumé de 4 à 5 pages intégrant la 1° de couverture (nom étudiant, nom entreprise, nom maitre de stage, nom Master, date, titre du sujet) puis le contexte, la question à résoudre, la démarche pour la résoudre, si possible les résultats obtenus, et finalement la dernière de couverture avec mots clés et résumé. Ce document doit être signé / validé par le maitre de stage ou le responsable de formation.*

La copie de la fiche d'évaluation de stage complétée par le maitre de stage

La fiche d'évaluation complétée par le maitre de stage, en termes d'acquisition des « compétences transversales et applicatives liées au stage »

Un mémoire écrit, détaillant, au-delà du rapport de stage, les étapes de l'évolution de l'étudiant en termes de toutes les compétences acquises, selon la maquette personnelle pédagogique engagée en début d'année.

Une présentation orale du mémoire devant la commission ad'hoc de la faculté de pharmacie de Nancy.

L'ensemble des notes obtenues finalisera l'obtention de la 6-SP.

La 6-SP sera validée par le jury d'année, après avis de la commission ad'hoc.

En cas de non validation d'un ou plusieurs éléments de la maquette pédagogique, la commission ad'hoc orientera :

- si les éléments non validés concernent la 6-SP : vers une ré-écriture et/ou 2° soutenance orale du mémoire,
- si le stage et/ou le master(e) ou école n'est pas validé : vers une ré-inscription en 6-SP

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L’INTERNAT

Les étudiants ont la possibilité, au cours de la DFA-SP2 de se présenter au Concours de l’Internat en Pharmacie.

En cas d’admission à ce concours et, seulement s’ils ont validé le DFA-SP, les candidats prennent leurs fonctions d’interne au cours de l’année universitaire suivante et suivent les enseignements des DES. Dans ce cas, l’étudiant n’effectue pas la 6^{ème} année des études pharmaceutiques.

La durée de l’internat en Pharmacie est de quatre années, en général (variable selon les spécialités ou les options précoces/FST).

Diplôme d’Etudes Spécialisées de PHARMACIE HOSPITALIERE

Pour valider le DES de Pharmacie, l’étudiant doit remplir l’ensemble des conditions suivantes.

Formation pratique

- L’étudiant doit avoir réalisé l’intégralité de son internat.

- Les 8 semestres de stage pratique doivent être validés.

* Formation théorique

* Soutenir une thèse d’exercice et un mémoire de fin de DES

Les soutenances doivent s’effectuer devant un jury conforme aux dispositions du décret 2019-1022 du 4 octobre 2019 et de l'arrêté du 4 octobre 2019.

L’étudiant doit avoir validé des Unités d’Enseignement correspondant au DES de Pharmacie, pour un crédit total de 60 ECTS.

4 Unités d’Enseignement sont proposées aux étudiants inscrits en DES de Pharmacie.

Elles portent sur les 4 domaines suivants :

- Pharmacie Clinique & Prise en charge du patient,

- Qualité et gestion des risques,

- Technologies pharmaceutiques hospitalières & contrôle ,

- Stérilisation, Dispositifs Médicaux et Hygiène

Chaque UE est organisée tous les 2 ans.

Chaque UE équivaut à 15 ECTS. Elle se décompose ainsi :

- Enseignements sur la plateforme nationale (SIDES).

- Conférences thématiques, organisées dans les 5 UFR de l'inter-région

- Conduite d’un travail personnel encadré, conclu par t une présentation orale (6 minutes).

Pour valider l’UE (15 ECTS), l’étudiant doit obtenir une note minimale de 20/40, décernée par le jury local (subdivision de Nancy) :

Projet Note sur 20

Présentation orale Note sur 20

Le cas échéant, une équivalence de crédits ECTS peut être accordée par le jury régional (hors DU ou Master).

Diplôme d’Etudes Spécialisées de BIOLOGIE MEDICALE (BM)

A compter du 1^{er} novembre 2017, le DES de biologie médicale répond aux exigences de la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales (Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine)

Le DES est constitué 8 semestres, répartis en 3 phases (*socle, approfondissement, consolidation*), avec possibilité de suivre une formation spécialisée transversale d’une durée additionnelle de 1 an.

La non-validation d’une phase par le directeur de l’unité de formation et de recherche compétent interdit l’accès à la phase suivante.

Phase socle : 4 semestres

Trois spécialités doivent obligatoirement être validées durant ces deux années : bactériologie-virologie, biochimie, hématologie. Lors de la 2^e année d’internat, l’interne effectue un stage « libre ».

A l’issue de la phase socle, l’interne choisit entre 5 options précoces :

Biologie Générale

Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie

Hématologie et Immunologie

Agents Infectieux

Biologie de la Reproduction

Un contrat de formation est conclu à l’issue de la phase socle. Il mentionne le projet professionnel de l’étudiant, les objectifs pédagogiques de la formation à suivre au sein de la spécialité ainsi qu’un tuteur chargé du suivi de celui-ci. Le contrat précise les formations spécialisées transversales et options précoces que l’étudiant souhaite suivre au cours de sa formation de troisième cycle et, le cas échéant, le parcours recherche dans lequel il est engagé.

Il comprend enfin le sujet de thèse.

La validation de la phase socle se fait conformément aux articles 13 et 59 de l’arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études médicales. Elle consiste en la validation des 4 semestres de la phase ainsi qu’une épreuve de mise en situation intégrant les aspects pré-analytiques et analytiques et la prise en charge clinico-biologique de cas, sous forme de QRM et/ou QCM, à laquelle l’interne aura obtenu une note ≥10/20. En cas d’absence justifié à l’examen écrit ou de note <10, l’étudiant peut accéder à la phase suivante et devra repasser valider l’examen lors de la session suivante.

Phase d’approfondissement : 2 semestres

Les 2 stages de la phase d’approfondissement doivent avoir un lien avec l’option précoce choisie.

A l’issue de la phase approfondissement, l’interne doit obligatoirement avoir soutenu sa thèse d’exercice, selon les modalités en vigueur dans la composante

La validation de la phase d’approfondissement est prononcée en cas de validation des 2 semestres de stage ;

Phase de consolidation : 2 semestres

Cette phase se termine par la présentation d’un mémoire de DES. L’interne ayant soutenu sa thèse en fin de 3^e année d’internat, et son mémoire de DES en fin d’internat, obtient ainsi le DES de biologie médicale.

La validation de la phase de consolidation se fait conformément aux articles 13 et 59 de l’arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études médicales. Elle consiste en la validation des 2 semestres de la phase et en la présentation d’un mémoire écrit (mémoire de DES) qui repose notamment sur l’écriture d’un article près à soumettre dans une revue. Le mémoire porte sur une ou plusieurs pathologies pour lesquelles l’étudiant a eu une expérience pratique qui lui a permis de développer un travail de recherche clinico-biologique ou analytique. Il est soutenu devant un jury composé d’au moins 4 membres dont au moins un Professeur de Médecine et un Professeur de Pharmacie (ou Maître de Conférence titulaire de l’habilitation à diriger des recherches), selon les modalités d’organisation en vigueur dans la composante.

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX EXAMENS

Les sessions initiales d'examens sont organisées au cours de chaque semestre.

La session de rattrapage est organisée au plus tôt deux semaines après la publication des résultats de la session initiale et, au plus tard, avant la fin de l'année universitaire.

Le calendrier du contrôle des connaissances est affiché au tableau réservé aux examens. Aucune convocation individuelle n'est adressée aux étudiants. Aucune information concernant les épreuves d'examens n'est communiquée oralement ni par téléphone.

La liste des étudiants non autorisés à se présenter aux examens est affichée avant le début des épreuves.

Les jurys des examens, désignés par le Président de l'Université, sont affichés 15 jours avant le début des épreuves.

En cas d'incident sérieux lors du déroulement d'une épreuve, les étudiants sont susceptibles d'être convoqués pour recommencer l'épreuve. Le cas échéant, les étudiants seront informés de la date par tout moyen (mail, affichage, diffusion).

Déroulement des épreuves et modalités d'évaluation

Chaque Unité d'Enseignement (UE) fait l'objet d'une évaluation. Elle peut prendre différentes formes : examen oral, examen écrit, contrôle continu, travaux pratiques, travail écrit ou présentation orale.

Concernant l'examen écrit, le nombre minimal de questions par UE est de trois et doit couvrir l'ensemble du programme de l'UE évaluée.

Epreuves écrites :

Lors des épreuves écrites, un étudiant ne peut quitter la salle d'examen que 60 minutes après l'ouverture du sujet, pour les épreuves d'une heure trente ou plus, et 30 minutes pour une épreuve d'une heure ou moins.

Seuls les copies ou questionnaires distribués par l'administration, et ne comportant aucun signe distinctif, sont soumis à la correction, à l'exclusion de tout autre document.

L'étudiant veillera à se conformer aux consignes données pour la bonne utilisation des copies fournies par l'administration.

Lors des épreuves écrites, l'étudiant doit obligatoirement rendre autant de copies et/ou de questionnaires qu'indiqués dans les consignes.

Chacun de ces copies et/ou questionnaires comporte au moins l'intitulé de la matière ou de la question et porte la signature de l'étudiant.

A partir du moment où le sujet est distribué et jusqu'à ce qu'ils soient sortis de la salle d'examen, les étudiants ne sont pas autorisés à communiquer entre eux.

Epreuves orales :

Les épreuves orales sont publiques.

- L'étudiant interrogé expose à haute voix et peut faire usage d'un tableau.

- La question principale de l'interrogation doit être tirée au sort par l'étudiant, dans un choix de questions.

- L'étudiant doit disposer d'un temps de préparation au moins égal à 5 minutes.

Le jury d'un examen oral de première session devra obligatoirement être composé de deux examinateurs désignés par le responsable de l'UE.

L'étudiant devra se présenter à l'heure indiquée sur sa convocation.

Contrôle continu (CC) :

Le contrôle continu est constitué d'épreuves (au moins 3 notes pour une UE de 3 ECTS et au moins 4 notes pour une UE de 4 ECTS et plus)

organisées suivant un planning défini ou de manière inopinée selon le choix de l'enseignant. Il peut ne concerner que quelques étudiants du cursus.

Il peut être effectué sous forme d'interrogation écrite ou orale, compte-rendu de TP, devoir à remettre à l'enseignant, exposé.... Le contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation et n'est pas inscrit dans le calendrier des examens. Il peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement. Il ne doit pas comporter d'épreuve au coefficient supérieur à 40 % du total des points du contrôle continu.

Le responsable de l'UE, au cours de la 1^{ère} séance, communique aux étudiants les modalités d'évaluation. Celles-ci seront accessibles sur l'ENT de l'Université de Lorraine.

Travaux Pratiques :

Les responsables de Travaux Pratiques, au cours de la 1^{ère} séance, communiquent aux étudiants les modalités d'évaluation des TP. Celles-ci seront accessibles sur l'ENT de l'Université de Lorraine.

Matériel autorisé :

Pendant les épreuves, tous les matériels et documents de quelque nature que ce soit, en dehors du nécessaire à la composition (stylo, crayon, gomme, règle) sont interdits.

En règle générale, la présence et l'usage du téléphone portable, d'ordinateur, de tout matériel audio et vidéo et de tout objet connecté sont interdits sauf indications contraires.

Les effets personnels (sac, cours, fiches, téléphone portable et tout autre objet non expressément autorisé) sont déposés dans l'espace désigné.

Tous objets connectés doivent être éteints.

Certaines épreuves peuvent cependant se dérouler selon des dispositifs particuliers (par exemple utilisation de documents papier ou électroniques, calculatrices, tablettes ou ordinateurs).

Dans ce cas, les enseignants responsables doivent le signaler aux étudiants concernés durant l'enseignement. Ces modalités figurent obligatoirement sur les sujets d'examen.

Seules les calculatrices mises à disposition par la Faculté seront utilisées par les étudiants lors des examens.

Il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage de la calculatrice est autorisé ou non, ce point étant précisé en tête des sujets.

L'échange des calculatrices entre les candidats pendant les épreuves est interdit, de même que l'usage des notices fournies par les constructeurs.

Les candidats ne peuvent utiliser qu'une seule calculatrice à la fois.

Traitement des incidents liés à un retard

Aucun étudiant n'est autorisé à participer à l'épreuve si son arrivée se fait après la prise de connaissance du sujet par les autres candidats. La mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée.

Une tolérance de 15 minutes peut être acceptée par le surveillant de l'examen sous preuve d'un retard justifié. Aucun temps supplémentaire ne sera

accordé à l'étudiant.

Fraudes et tentatives de fraudes

Application de l'article 22 du décret 92-657 du 13 juillet 1992, modifié, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur :

« En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces matérielles permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

Toutefois en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée ».

La section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de Lorraine est saisie pour statuer sur le cas de l'étudiant concerné (sanction disciplinaire pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion des établissements d'enseignement supérieur).

Résultats

Les résultats sont affichés via l'ent après la délibération du jury. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone. Un étudiant qui le désire peut, après délibération du jury et sur sa demande, prendre connaissance de sa copie auprès de l'enseignant responsable.

Tout échec doit être réparé à la Faculté dans laquelle il a été subi.

Changement d'académie

- En cours de cycle : non autorisé.
- En fin de cycle : les demandes doivent être dûment motivées et ne sont accordées qu'à titre exceptionnel sur avis du Directeur des Etudes, par les Doyens des universités de départ et d'accueil.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABSENCES

La présence aux enseignements théoriques, dirigés et pratiques est obligatoire.

L'étudiant est tenu de suivre les travaux dirigés et les travaux pratiques dans le groupe où il est affecté.

Absences justifiées

Le caractère " justifié " d'une absence (ABJ) s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un évènement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct...).

Toute absence doit être justifiée par un certificat adressé dans un délai de 48 heures (2 jours ouvrés) au Service de la scolarité de la Faculté. Au-delà, l'absence sera considérée comme non justifiée.

En cas d'absence justifiée à un examen, la mention ABJ (Absence Justifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée, ce qui entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre et à l'année de la session concernée.

L'étudiant qui n'a pas validé en session initiale une UE (ABJ à une épreuve), peut être autorisé à conserver pour la session de rattrapage, à titre exceptionnel, le bénéfice des notes supérieures à la moyenne, obtenues aux autres épreuves de cette UE de la session initiale. L'étudiant doit rédiger une demande écrite au Doyen. Celle-ci sera adressée au Directeur des Etudes.

En cas d'absence justifiée à un contrôle de travaux pratiques ou à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant peut demander à l'enseignant responsable de la matière à subir le contrôle dans un autre groupe. Si l'étudiant ne peut subir ce contrôle ou cette épreuve, la note zéro sera affectée à ce contrôle ou à cette épreuve.

Absences injustifiées

En cas d'absence injustifiée à un examen, à un contrôle de travaux pratiques ou à une épreuve de contrôle continu, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de note à l'épreuve concernée, ce qui entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre et à l'année de la session concernée.

L'étudiant est dans l'obligation de subir l'ensemble des épreuves écrites, orales et pratiques de la session de rattrapage du semestre concerné et le cas échéant lors de l'année de redoublement.

Aucune UE ne pourra donc être capitalisée en cas de redoublement.

MODALITES D'EVALUATION

Les Enseignements se déclinent en différentes Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE est créditée d'un nombre total de points proportionnel au nombre d'ECTS qui lui est affecté. Le nombre maximum de points pouvant être acquis pour une année est de 600 (60 ECTS). Ce total est ventilé en fonction des évaluations écrites, orales, pratiques ou relevant du contrôle continu définies dans les pages suivantes.

VALIDATION ET CAPITALISATION DES UE

Validation des UE

Dans le cas de la validation d'une année, l'UE est acquise dès que le nombre de points obtenus par l'étudiant est égal ou supérieur à 50% du total des points de l'UE.

La validation de l'UE permet l'acquisition du nombre d'ECTS attribué à l'UE.

Capitalisation des UE

Dans le cas où un semestre du DFG-SP ou du DFA-SP1 n'est pas validé (AJ au semestre), une UE est toutefois capitalisable dès que le nombre de points obtenus par l'étudiant est égal ou supérieur à 60% du total des points de l'UE.

Dans le cas où l'année du DFA-SP2 ou du 6-SP n'est pas validée (AJ à l'année), une UE est toutefois capitalisable dès que le nombre de points obtenus par l'étudiant est égal ou supérieur à 60% du total des points de l'UE.

VALIDATION DE L'ANNEE

La validation d'une année permet l'acquisition de 60 ECTS.

Une année du DFG-SP est validée (ADM) à la double condition :

- de valider les enseignements théoriques
- soit par l'acquisition de chaque UE qui la compose,
- soit par l'acquisition de chaque semestre qui la compose
- soit par application des modalités de compensation intra-semestrielle énoncées dans les paragraphes suivants.
- de valider le stage d'application en DFG-SP3.
- de valider l'UEO POP2 en DFG-SP3

L'année du DFA-SP1 est validée (ADM) à la triple condition :

- de valider les enseignements théoriques
- soit par l'acquisition de chaque UE qui la compose,
- soit par l'acquisition de chaque semestre qui la compose
- soit par application des modalités de compensation intra-semestrielle énoncées dans les paragraphes suivants.
- de valider le stage d'application
- de valider le choix de filière

L'année du DFA-SP2 est validée (ADM) à la double condition :

- de valider les enseignements théoriques
- soit par l'acquisition de chaque UE qui la compose,
- soit par application des modalités de compensation annuelle sur la base des UE d'orientation professionnelles et les UE librement choisies définies dans chaque filière.
- de valider les différents stages rattachés à chacune des filières.

La non validation du stage hospitalier des 3 filières, du stage d'application industrielle du DFA-SP2-IND ou du projet recherche du DFA-SP2-HOP oblige l'étudiant à redoubler, cependant si la formation théorique est validée, elle reste acquise.

Dispositions particulières pour la filière hospitalière :

En cas d'échec au concours national de l'internat de pharmacie ou si l'étudiant ne prend pas les fonctions d'interne malgré sa réussite au concours, le DFA-SP2 ne peut être validé.

En cas d'échec au concours national de l'internat de pharmacie,

- l'étudiant suit et valide les UEF du DFA-SP1 non suivies et non validées l'année précédente, sauf pour la filière Officine, où l'UEF AVD2 est validée par équivalence du stage hospitalier et de la préparation au concours de l'internat.
 - l'étudiant ne suivra pas l'UEH PFI et l'UEL DIM du DFA-SP2-HOS
 - l'étudiant n'effectuera pas le projet recherche du DFA-SP2-HOS
 - l'étudiant doit effectuer son stage hospitalier.
 - l'étudiant redouble, l'année suivante, dans sa filière de réorientation (filière Hospitalière-réorientation Officine ou réorientation Industrie). L'accès au DFA-SP2 Officine et Industrie n'est possible que si toutes les UEF de la filière correspondante ont été validées.
- L'UEH PCI3 validée est admise en dispense de l'UEO SPB de DFA-SP2-OFF. Les points obtenus à l'UEH PCI3 sont rapportés sur un nombre total de 50 points (5 ECTS).

La 6^{ème} année en Sciences Pharmaceutiques filière officine (6-SP-OFF) est validée (ADM) :

- par la validation des enseignements théoriques (30 ECTS)
- soit par l'acquisition de chaque UE qui la compose,
- soit par application des modalités de compensation annuelle sur la base des UE définies dans la filière
- par la validation du stage de pratique professionnelle (30 ECTS)
- par la validation de l'UEO VAC2

La 6^{ème} année en Sciences Pharmaceutiques filière industrie (6-SP-IND) est validée (ADM) :

- par l'acquisition de l'UEI PRO2 et d'UE de la BEI (30 ECTS)
- par la validation du stage de pratique professionnelle (30 ECTS)

ou

par la validation d'un Master2 en équivalence des 60 ECTS de la 6-SP et du stage professionnel.

La non validation du stage de pratique professionnelle oblige l'étudiant à redoubler, cependant si la formation théorique est validée, elle reste acquise.

Compensation intra-semestrielle

DFG-SP2 et DFG-SP3

Un semestre est validé à la triple condition d'obtenir :

- pour les UE du semestre, un nombre total de points égal ou supérieur à 50% du total des points du semestre
- et
- pour chacune des UE du semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 40% du total de points qui lui est affecté.
 - pour le semestre 6, la validation du stage d'application en DFG-SP3

La validation du semestre entraîne l'acquisition des UE qui composent ce semestre.

DFA-SP1

Un semestre est validé à la quadruple condition d'obtenir :

- pour les UE du semestre, un nombre total de points égal ou supérieur à 50% du total des points du semestre
- et
- pour chacune des UEB et UEL du semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 30% du total de points qui lui est affecté
- et
- pour chacune des UEF du semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 40% du total de points qui lui est affecté
- et
- pour les UEF, un nombre de points égal ou supérieur à 50% du total de points de l'ensemble des UEF
 - pour le semestre 7, la validation du stage d'application

La validation du semestre entraîne l'acquisition des UE qui composent ce semestre.

De DFA SP2 à 6-SP

Un semestre est validé à la double condition d'obtenir :

- pour les UE du semestre, un nombre total de points égal ou supérieur à 50% du total des points du semestre et
 - pour chacune des UE du semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 30% du total de points qui lui est affecté.
- La validation du semestre entraîne l’acquisition des UE qui composent ce semestre.

Compensation inter-semestrielle

DFG-SP2 et DFG SP3

- La compensation inter-semestrielle n’est pas possible en DFG-SP2.
- Une année est validée à la triple condition d’obtenir :
- pour l’année, un total de points égal ou supérieur à 50% du total des points de l’année et
 - pour un semestre, un total de points égal ou supérieur à 50 % du total des points du semestre. et
 - pour chacune des UE d’un semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 40% du total de points qui lui est affecté.

DFA-SP1

- La compensation inter-semestrielle n’est pas possible en DFA-SP1
- Une année est validée aux conditions d’obtenir :
- pour l’année, un total de points égal ou supérieur à 50% du total des points de l’année et
 - pour un semestre, un total de points égal ou supérieur à 50 % du total des points du semestre. et
 - pour chacune des UE d’un semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 30% du total de points qui lui est affecté. et
 - pour les UEF, un nombre de points égal ou supérieur à 50% du total de points de l’ensemble des UEF

De DFA SP2 à 6-SP

- Une année est validée à la triple condition d’obtenir :
- pour l’année, un total de points égal ou supérieur à 50% du total des points de l’année et
 - pour un semestre, un total de points égal ou supérieur à 40 % du total des points du semestre. et
 - pour chacune des UE d’un semestre, un nombre de points égal ou supérieur à 30% du total de points qui lui est affecté.

Mentions

- Une mention à l’année est attribuée aux étudiants déclarés admis à l’issue de la session initiale. Elle est calculée sur les notes obtenues selon le barème suivant :
- Moyenne générale à l'ensemble des épreuves écrites, orales et pratiques :
- | | |
|---|--------------------|
| - égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 | Mention Passable |
| - égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 | Mention Assez Bien |
| - égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 | Mention Bien |
| - égale ou supérieure à 16/20 | Mention Très Bien |

Session de rattrapage

- Les étudiants ayant échoué à la session initiale subissent, lors d’une session de rattrapage, les épreuves des UE non acquises au titre d’une année. A l’issue de la session de rattrapage, l’année se valide dans les conditions identiques à celles de la session initiale.
- Les notes de TP sont conservées pour la session de rattrapage si la note de la session initiale est égale ou supérieure à 60 % du nombre de points affectés à l’épreuve. Toutefois, si l’étudiant souhaite améliorer sa note de TP, il peut demander au responsable des TP de repasser l’épreuve.

L’étudiant qui n’a pas validé l’année dans laquelle il est inscrit, redouble pour valider le (ou les) semestres(s) non validé(s) et/ou les UE non capitalisées.

En cas de redoublement, les notes de travaux pratiques ne peuvent pas être conservées

CHOIX DE FILIERE

- Au cours de la DFA-SP1, l’étudiant émet un vœu de parcours de formation selon une procédure et des modalités définies.
- A l’issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury d’orientation professionnelle examine le vœu émis par chaque étudiant en s’appuyant sur ses motivations et son portfolio.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l’étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi et intègre les UE de filière correspondantes.

- Si le jury l’estime nécessaire, il auditionne l’étudiant sur ses motivations et son projet d’orientation professionnelle. A l’issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d’études dans le parcours de formation choisi par l’étudiant de recommandations pédagogiques.
- Avant l’entrée en DFA-SP2, le jury procède à un dernier examen du projet d’orientation professionnelle et du parcours de formation de l’étudiant dans les cas suivants :
- les étudiants dont la poursuite d’études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
 - les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
 - en cas de désaccord persistant entre le jury et l’étudiant suite à la procédure d’audition.

A l’issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l’étudiant. La non-validation du vœu de parcours de formation de l’étudiant par le jury conduit à une réinscription de l’étudiant en DFA-SP1 (redoublement).

- Pour s’inscrire en DFA-SP2 et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l’étudiant doit avoir :
- validé les semestres 7 et 8 de DFA-SP1 ;
 - obtenu la validation par le jury d’orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi en fin semestre 8.

La réinscription de l’étudiant en DFA-SP1 (redoublement) fait l’objet d’une contrat pédagogique adapté à chaque étudiant et signée par l’étudiant et le Doyen de la composante.

En cas de redoublement au motif de la non validation du choix de filière par le jury, l'ensemble des UE non capitalisées des semestres 7 et 8 devront être suivies et validées par l'étudiant l'année du redoublement.

En cas de demande de changement d'orientation ou de réorientation après la validation de la DFA-SP1, l'étudiant devra soumettre sa demande au jury de choix de filière qui statuera sur son cas au cours d'une des réunions prévues.

CERTIFICAT DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE (CSP)

Le certificat de synthèse pharmaceutique doit être validé afin de pouvoir accéder au 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques. L'examen écrit d'une durée de 3h maximum, se fait sur support numérique.

Première session en DFA-SP1

La note d'oral de l'UEB CIP et la note de l'examen écrit du CSP contribuent à parts égales à la note finale du CSP. Le CSP est validé dès que la note finale du CSP est supérieure ou égale à 10/20.

Sessions suivantes y compris session de rattrapage

En cas de non validation à la première session du DFA-SP1, l'étudiant repasse seulement l'épreuve écrite de synthèse. La note de l'oral de l'UEB CIP n'est plus prise en compte. Le CSP est validé dès que la note de l'examen écrit est supérieure ou égale à 10/20.

Session de rattrapage en cas de redoublement de DFA-SP2 pour cause de CSP non validé

En cas de non validation à la première session en année de redoublement de DFA-SP2 (dû à la non-validation du CSP l'année précédente), l'étudiant repasse une seule épreuve de rattrapage à l'oral. La note de l'oral de l'UEB CIP n'est plus prise en compte. Le CSP est validé dès que la note de l'examen oral est supérieure ou égale à 10/20.

GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2 (AFGSU)

Les dispositions conjointes des arrêtés du 8 avril 2013 et 30 décembre 2014, relatif à la formation aux gestes et soins d'urgence concernant les futurs acteurs du système de santé s'appliquent aux études pharmaceutiques.

Dans le cadre des dispositions réglementaires susvisées, la formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 2) est assurée par le Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence (CESU) et organisée en DFA-SP1 et DFA-SP2.

La validation de la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 doit être effective pour être admis en 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques.

Les modalités de validation, axées notamment sur une présence obligatoire à toutes les séances, sur la réalisation de gestes techniques au cours de toutes les séances pratiques, sur l'approbation d'un comportement adapté lors d'une mise en situation d'urgence vitale sans matériel, relèvent du CESU.

A l'issue, les étudiants se verront remettre l'attestation de niveau 2 valable 4 ans.

La Faculté procédera, pour tous les étudiants, au règlement financier de la 1^{ère} inscription aux actions de formation en vue de l'obtention du niveau 2 de la formation aux gestes et soins d'urgence. En cas d'échec ou d'absence de l'étudiant aux actions de formation, toute inscription supplémentaire sera à la charge financière personnelle de l'étudiant.

FORMATION AU GESTE VACCINAL (UEO VAC2 6-SP)

Cette formation au geste vaccinal, dispensée aux étudiants de 6-SP Officine, est validée selon les modalités définies dans l'arrêté d'application du 23 avril 2019.

L'UEO VAC2 est validée à la double condition :

Validation de la formation théorique par un QCM

Validation de la formation pratique en contrôle continu au cours des séances de travaux pratique

La validation de la partie théorique (QCM) est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20.

En cas de non validation, une session de rattrapage des parties théorique et/ou pratique est organisée selon les mêmes modalités.

SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE (SSES)

La validation du SSES comporte 3 étapes :

L'obtention de 5 ECTS répartis dans les UE du socle commun de la DFG-SP3 et de la DFA-SP1 :

DFG-SP3 : UEB COM, UEB DOC, UEB INF1 et UEB SAP

DFA-SP1 : UEB EDU1, UEB END, UEB INF2 et UEB TID

La validation du module de formation théorique à suivre en ligne avant de débiter la phase de stage sur le terrain (possible dès la DFA-SP1). Cette validation ne permet pas l'acquisition d'ECTS. Vingt QRM seront sélectionnés dans une banque de 150 QRM mis à disposition des étudiants en amont.

La validation de la phase de stage par la composante d'origine de l'étudiant soumise à :

l'évaluation, par le référent pédagogique, d'un projet de prévention primaire rédigé avant mise en œuvre sur le terrain de stage ;

l'évaluation, par le référent de proximité, de la mise en œuvre des actions sur le terrain de stage ;

l'évaluation, par le référent pédagogique, d'un rapport final dans lequel les étudiants auto-évaluent leur projet et leurs actions sur le terrain.

FORMATION PHARMACIEN REFERENT ASSURANCE QUALITE (PRAQ)

Une attestation de formation PRAQ (Pharmacien Référent Assurance Qualité) sera délivrée à la triple condition :

- d'assister à la totalité des enseignements de l'UEB AQO dispensés en DFA-SP2 (2 absences justifiées maximum autorisées, au-delà l'attestation ne pourra être délivrée)

- de valider l'UEB AQO
- de la validation par l'enseignant certifié PRAQ, de deux procédures qualité rédigées et mises en œuvre au cours du stage de pratique officinale de l'année de 6-SP Filière officine.

FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Pour les étudiants ayant suivi la filière officine, une attestation de formation à l'éducation thérapeutique sera délivrée à la double condition :

- d'assister à la totalité des enseignements de l'UEB EDU1 dispensés en DFA-SP1 et de l'UEO EDU2 dispensés en 6-SP officine (1 absence justifiée au maximum est autorisée par UE (TD ou TP), au-delà l'attestation ne pourra être délivrée)
- de valider l'UEB EDU1 et l'UEO EDU2

Pour les étudiants ayant suivi la filière hôpital, une attestation de formation à l'éducation thérapeutique sera délivrée à la double condition :

- d'assister à la totalité des enseignements de l'UEB EDU1 dispensés en DFA-SP1 et du module d'éducation thérapeutique de l'UEH PFI dispensés en DFA-SP2 HOP (1 absence justifiée au maximum est autorisée par UE (TD), au-delà l'attestation ne pourra être délivrée)
- de valider l'UEB EDU1 et l'UEH PFI

PROJET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les arrêtés du 22 mars 2011 et du 8 avril 2013 modifiés par les arrêtés du 25 octobre 2018 et du 26 novembre 2018 respectivement, prévoient la mise en place d'un portfolio, en accompagnement du Projet d'Orientation Professionnelle lors du DFG-SP et en appui du jury d'entrée dans les parcours en DFA-SP1. L'ensemble des compétences acquises par l'étudiant lors des enseignements, des stages, des expériences en milieu professionnel ou dans le cadre de l'engagement étudiant est retranscrit dans un portfolio.

Cette démarche d'orientation professionnelle démarre en DFG-SP2 dans l'UEB POP1 par une initiation au UNESS Portfolio et la présentation des métiers et carrières accessibles au pharmacien. La validation de cette UEB POP1 repose sur la présence obligatoire aux deux séances de travaux pratiques, aux journées de présentation des différents métiers de la pharmacie (hôpital, industrie, officine, recherche, ...) ainsi que la restitution du travail d'engagement de l'étudiant dans cette démarche d'orientation professionnelle (UNESS Portfolio). Le portfolio UNESS est validé par le tuteur enseignant-chercheur de l'étudiant.

La validation de l'UEB POP1 permet d'acquérir 1 ECTS pour la validation du semestre 4.

En cas de non-validation de l'UE POP1 en session initiale, une session de rattrapage est organisée et repose sur un entretien avec le tuteur et/ou le responsable de l'UE et la validation du UNESS Portfolio s'il n'a pas été validé en première session.

Le projet d'orientation professionnelle se poursuit par l'UEB POP2 en DFG-SP3 dont la validation repose sur la présence obligatoire aux séances de TD (2 cafés discussion, TD bilan de compétence et TD rédiger CV et lettre de motivation) et au forum des métiers, ainsi que la poursuite du UNESS Portfolio qui sera visé et validé par le tuteur à l'occasion des 2 entretiens annuels.

La validation de l'UEB POP2 ne permet pas l'acquisition d'ECTS mais est obligatoire pour la validation du semestre 6 de DFG-SP3 et du DFG-SP.

En cas de non-validation de l'UEB POP2 en session initiale, une session de rattrapage est organisée et repose sur un entretien avec le tuteur, ou le responsable de l'UE, avec la validation de l'UNESS Portfolio.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Un maximum de 15 points (B2E et/ou tutorat) peut être ajouté au nombre total de points obtenus par l'étudiant dans les cas ci-dessous.

En aucun cas, les points B2E et Tutorat – Santé Lorraine ne peuvent être cumulés.

Bonus Engagement Etudiant (B2E)

L'université de Lorraine souhaite reconnaître et valoriser l'engagement étudiant, que celui-ci se traduise par une implication dans la vie de l'établissement ou plus généralement dans la vie de la cité.

Dans le cas où l'engagement de l'étudiant a été reconnu par le comité B2E du Conseil de Formation et du Conseil de la Vie Universitaire, des points supplémentaires peuvent être ajoutés au nombre total de points de l'année, sous réserve de l'acceptation du jury de l'année qui reste souverain dans ses décisions.

Ce nombre de points définis par le comité B2E est limité à 5% des points nécessaires à la validation de l'année (soit 15 points au maximum).

Afin de faire reconnaître leur engagement, les étudiants doivent déposer un dossier via le serveur www.b2e.univ-lorraine.fr aux dates qui sont communiquées par l'Université.

Tutorat - Santé lorraine

Le Tutorat-Santé Lorraine est une association mise en place au profit des étudiants inscrits en PACES/PASS.

Les étudiants du DFG-SP ou du DFA-SP peuvent s'investir dans des actions de soutien et d'aide à la préparation du concours PACES/PASS. Dans le cas d'une participation notable de l'étudiant au Tutorat-Santé Lorraine, des points supplémentaires peuvent être ajoutés au nombre total de points qu'il a obtenu aux différentes UE d'un semestre.

- 15 points supplémentaires par semestre aux responsables (président, secrétaire, trésorier)
- 10 points supplémentaires par semestre aux administrateurs
- 5 points supplémentaires par semestre aux tuteurs

Ces points seront accordés sur présentation d'une déclaration, déposée au service de la scolarité de la Faculté 15 jours avant chaque session du concours PACES/PASS. Cette déclaration devra impérativement être signée par l'étudiant, par le président de l'association Tutorat-Santé lorraine et par le référent-enseignant Tutorat-Santé Lorraine.

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Arrêté du 08 avril 2013 modifié : « Les étudiants soutiennent au cours du 3^{ème} cycle court ou, au plus tard dans **un délai de 2 ans** après la validation du 3^{ème} cycle court, une thèse devant un jury désigné par le Président d'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits. »

La thèse consiste en un mémoire dactylographié, rédigé en français.

Le sujet du mémoire doit porter de préférence sur les thèmes afférents à l'activité de l'étudiant pendant son stage de pratique professionnelle et doit être approuvé par le Doyen de la Faculté.

Le jury, désigné par le Président de l'Université, comprend au moins quatre membres

- un enseignant chercheur, titulaire d'une habilitation à diriger les recherches et exerçant à la Faculté de Pharmacie, Président du jury
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée choisie parmi les personnes extérieures à la Faculté de Pharmacie de Nancy. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée
- un quatrième membre, reconnu pour ses compétences dans le domaine concerné

Il faut obligatoirement parmi les quatre membres **2 personnes titulaires du diplôme d'état de Pharmacien ou de Docteur en Pharmacie.**

Si le directeur de thèse n'est pas enseignant-chercheur ou enseignant de la Faculté, il faut obligatoirement désigner un co-directeur enseignant-chercheur ou enseignant de la Faculté.

Le jury peut, soit refuser la thèse, soit l'admettre, éventuellement avec l'une des mentions suivantes : "passable", "assez bien", "bien" ou "très bien".

Le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie est délivré après validation de l'ensemble des enseignements, des stages professionnels et de la formation hospitalière et après la soutenance de la thèse d'exercice.

NB : Pour les étudiants suivant un parcours d'Internat, la soutenance de la thèse d'exercice doit se faire avant la fin de la troisième année d'internat. La thèse d'exercice ne peut tenir lieu de mémoire de fin de DES et inversement. L'étudiant obtient ainsi son Diplôme d'Etudes Spécialisées (D.E.S.) et son Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

DANS LE CADRE D'ERASMUS+ OU D'ACCORDS BILATÉRAUX

Etudiant "Erasmus+ études " de la Faculté, partant à l'étranger

L'étudiant en DFG-SP3 qui signe un contrat dans le cadre d'échanges « Erasmus+ » ou d'accords bilatéraux avec une université étrangère, peut bénéficier d'adaptations particulières pour l'organisation de son cursus :

- Obtention de 55 ECTS dans l'établissement d'accueil européen pour un séjour d'une année,
- Attribution de 5 ECTS au titre de l'acquisition linguistique et de l'enrichissement culturel,

L'étudiant n'effectue pas le stage d'application du DFG-SP3

Etudiant "Erasmus+ études " d'un autre pays, accueilli à la Faculté

L'étudiant d'une université étrangère, accueilli à la Faculté, qui signe un contrat dans le cadre d'échanges "Erasmus+ " ou d'accords bilatéraux avec la Faculté, suit les enseignements définis dans ledit contrat pédagogique.

Les examens écrits, liés à l'évaluation de ses connaissances peuvent relever d'un oral lors de la session de rattrapage.

Exam and transcripts policies and procedures for International students

Exam session

International students, hosted at the Faculty, within the framework of "Erasmus +" exchanges or other international bilateral agreements with the Faculty, follow the teaching program as defined in the pedagogical contract.

Exchange students must present their exams at the official exam dates, in the same manner as local students (a written exam cannot be replaced by an oral exam, etc.). It is therefore not recommended to individually organize one's exams with the professors.

We recommend being in the exam room 10 minutes before the beginning of the exam for the instructions. Exchange students are allowed to bring a language dictionary but in paper format, not electronic, to their exams. For that purpose, students must present their French and their home university student cards.

Results

The exam results will be displayed on the Faculty's notice boards.

An official transcript will be sent only to the coordinator from your home university.

For exams results check exchange students have to contact: pharma-contact-international@univ-lorraine.fr.

Re-take Session / Failed Exam

A failed exam during the winter or summer session can be re-taken a second and last time during the next catch-up session on the dates set by the Faculty.

Applications for an oral or off-site examination may be considered depending on the rules and regulations applied by teaching professor or the home university, respectively. Off-site examination will be performed according to the DIVE IN procedure (Distant Interrogation and Validation of Erasmus students - Inbound).

For more information on the DIVE IN procedure students have to contact the local Erasmus coordinators.

International students, hosted at the Faculty, within the framework of "Erasmus +" exchanges or other international bilateral agreements with the Faculty, follow the teaching program as defined in the pedagogical contract.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX DOUBLES FORMATIONS

Pharma Plus "ENSIC" (Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques)
Pharma Plus "ENSAIA" (Ecole Nationale Supérieure d’Agronomie et des Industries Alimentaires)
Pharma Plus "ENSGSI" (Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation)
Pharma Plus "TELECOM" (Ecole TELECOM - Nancy)

L’obtention du double diplôme Ingénieur-Pharmacien est soumise
- à la soutenance avec succès de la thèse d’exercice (selon les modalités de l’arrêté du 8 avril 2013 modifié) en vue du diplôme d’Etat de Docteur en Pharmacie
- à la validation d’un cursus Pharma Plus définies aux paragraphe 8.1, 8.2 et 8.3.

PHARMA PLUS "ENSIC"

Les étudiants issus de DFA-SP2 filière industrie peuvent intégrer l’Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC) en 2^{ème} année du cursus ingénieur ENSIC.

Les étudiants de DFA-SP2 doivent avoir été sélectionnés en fin de DFA-SP1 pour suivre la Formation Complémentaire en Sciences de l'Ingénieur proposée par l’ENSIC. Ils suivent cette formation par Internet en plus du programme de DFA-SP2 Industrie. Ils doivent valider leur DFA-SP2-Industrie au même titre que les autres étudiants de DFA-SP2-Industrie.
Durant le DFA-SP2, ces étudiants se voient proposer une Unité d'enseignement Libre intitulée UEL PH+, dont la validation est directement liée à la note obtenue à la Formation Complémentaire en Sciences de l'Ingénieur.
La formation complémentaire est sanctionnée par un contrôle continu géré par l’ENSIC qui permet l’intégration en 2^{ème} année de l’ENSIC, après validation par un jury.

La réussite du cursus de 2^{ème} et 3^{ème} année de l’ENSIC conduit au diplôme d’Ingénieur des industries chimiques et valide la 6-SP Industrie Recherche, après analyse par la commission ad’hoc des éléments de validation de la maquette individuelle 6-SP Industrie Recherche (cf 6.2.2.2). Cela nécessitera 2 inscriptions en 6-SP IND, 1 par année ENSIC.

PHARMA PLUS "ENSAIA"

Les étudiants issus de DFA-SP2 filière industrie peuvent intégrer l’Ecole Nationale Supérieure d’Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) en 2^{ème} année du cursus ingénieur ENSAIA.

6^{ème} année d’étude

- Admission sur titres en 2^{ème} année ENSAIA
- deux semaines d’enseignement d’initiation aux sciences de l’ingénieur
- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 2^{ème} année ENSAIA
- Stage d’ouverture aux langues et cultures étrangères (3 mois)

7^{ème} année d’étude

- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 3^{ème} année ENSAIA
- Stage industriel

Le stage industriel et les enseignements suivis à l’ENSAIA sont validés par l’ENSAIA et pourront valider la 6-SP Industrie Recherche, après analyse par la commission ad’hoc des éléments de validation de la maquette individuelle 6-SP Industrie Recherche (cf 6.2.2.2). Cela nécessitera 2 inscriptions en 6-SP IND, 1 par année ENSAIA.

PHARMA PLUS "ENSGSI"

Les étudiants issus de DFA-SP2 filière industrie peuvent intégrer l’Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l’Innovation (ENSGSI) en 2^{ème} année du cursus ingénieur ENSGSI.

6^{ème} année d’étude

- Admission sur titres en 2^{ème} année ENSGSI
- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 2^{ème} année ENSGSI
- Projet industriel

7^{ème} année d’étude

- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 3^{ème} année ENSGSI
 - Mission en milieu industriel (6 mois)
- Le stage industriel et les enseignements suivis à l’ENSGSI sont validés par l’ENSGSI et pourront valider la 6-SP Industrie Recherche, après analyse par la commission ad’hoc des éléments de validation de la maquette individuelle 6-SP Industrie Recherche (cf 6.2.2.2). Cela nécessitera 2 inscriptions en 6-SP IND, 1 par année ENSGSI.

PHARMA PLUS "TELECOM"

Les étudiants issus de DFA-SP2 filière industrie peuvent intégrer l’Ecole TELECOM Nancy en 2^{ème} année du cursus ingénieur TELECOM Nancy Approfondissement « Intelligence Artificielle et Masses de Données » (IAMD).

6^{ème} année d’étude

- Admission sur titres en 2^{ème} année TELECOM Nancy
- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 2^{ème} année TELECOM Nancy Approfondissement IAMD

7^{ème} année d’étude

- Cours communs avec les élèves ingénieurs de 3^{ème} année TELECOM Nancy Approfondissement IAMD
- Stage industriel à l’étranger (10 semaines minimum)

Le stage industriel et les enseignements suivis à TELECOM Nancy sont validés par TELECOM Nancy et pourront valider la 6-SP Industrie Recherche, après analyse par la commission ad’hoc des éléments de validation de la maquette individuelle 6-SP Industrie Recherche (cf 6.2.2.2). Cela nécessitera 2 inscriptions en 6-SP IND, 1 par année TELECOM.

Intitulé du diplôme **DIPLÔME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE - 1ère année**

Composante(s) concernées **FACULTE DE PHARMACIE**

Nombre de redoublements autorisés pour l'année **visée : voir règles particulières au D.E. d'Audioprothésiste**

COLLEGIUM SANTE						Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S1	1JUION01	UE	Mathématiques-Physique	/	3	CT	Ecrit	1	3h par épreuve écrite	3	/	/	/	/	sur 60	non	/	/	non	/	/
S1	1JUION02	UE	Audiologie	/	2	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	2	/	/	/	/	sur 40	non	/	/	non	/	/
S1	1JUION03	UE	Audioprothèse	/	1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	/	/
S1	1JUION04	UE	Sciences Humaines et Sociales	/	1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	/	/
S1	1JUION05	UE	Informatique	/	0,75	CT	TP	1	TP	0,75	/	/	/	/	sur 15	oui	2 ans	7,5	non	non	
S1	1JUION06	UE	Physique - Informatique - Audioprothèse	/	2,25	CT	TP	2	TP	2,25	/	/	/	/	sur 45	oui	2 ans	12,5	non	non	
Semestre 2																					
S2	2JTION01	STG	Stage ORL	/	1	CT	Rapport et évaluation	2			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/
S2	2JTION02	STG	Stage Audioprothèse	/	1	CT	Rapport et évaluation	2			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/
S2	2JTION03	STG	Stage Gériatologique	/	1	CT	Rapport et évaluation	2			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/

Intitulé du diplôme **DIPLÔME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE - 2ème année**

Composante(s) concernées **FACULTE DE PHARMACIE**

Nombre de redoublements autorisés pour l'année *visée : voir règles particulières au D.E. d'Audioprothésiste*

COLLEGIUM SANTE							Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
S3	3JUION01	UE	Physique	/	2	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	2	/	/	/	/	sur 40	non	/	/	non	/	/	
S3	3JUION02	UE	Audiologie-Psychologie	/	1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	/	/	
S3	3JUION03	UE	Audioprothèse	/	2	CT	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	2	/	/	/	/	sur 40	non	/	/	non	/	/	
S3	3JUION04	UE	Phonétique-Linguistique	/	1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	/	/	
S3	3JUION05	UE	TP Physique Audioprothèse Linguistique Phonétique	/	3	CT	TP	3	TP	3	/	/	/	/	sur 60	oui	2 ans	15	non	non	/	
S3	3JUION06	UE	Anglais	/	1	CT	Oral	1	Oral - 15 minutes	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	/	/	
Semestre 2																						
S4	4JTION01	STG	Stage Audioprothèse	/	1	CT	Rapport et évaluation	2			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/	

Intitulé du diplôme			DIPLOME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE - 3ème année																			
Composante(s) concernées			FACULTE DE PHARMACIE																			
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : voir règles particulières du D.E. d'Audioprothésiste																						
N° Semestre	COLLEGIUM SANTE		Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
	Code	Nature Elément				Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
S5	5JTION01	STG	Stage Audioprothèse	/	1	CT	Rapport et évaluation	2			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/	
Semestre 2																						
S6	6JTION01	STG	Stage fabricant	/	1	CT	Evaluation	1			/	/	/	/	sur 20	oui	2 ans	10	non	non	/	
S6	6JUION01	UE	Gestion-Comptabilité	/	0,5	CT	Ecrit	1	30 min par épreuve écrite	0,5	/	/	/	/	sur 10	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION02	UE	Sciences Humaines et Sociales	/	0,5	CT	Ecrit	1	30 min par épreuve écrite	0,5	/	/	/	/	sur 10	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION03	UE	Audiologie	/	0,5	CT	Ecrit	1	30 min par épreuve écrite	0,5	/	/	/	/	sur 10	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION04	UE	Audioprothèse	/	1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION05	UE	Physique	/	0,5	CT	Ecrit	1	30 min par épreuve écrite	0,5	/	/	/	/	sur 10	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION07	UE	Anglais	/	1	CT	Oral	1	Oral - 15 minutes	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION08	UE	TP Audioprothèse-Physique	/	1,5	CT	TP	3	TP	1,5	/	/	/	/	sur 30	oui	/	/	non	non	/	
S6	6JUION09	UE	Mathématiques-Physique	/	1,5	CT	Oral	4	Oral - 20 minutes par épreuve	1,5	/	/	/	/	sur 30	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION10	UE	Audiologie	/	1	CT	Oral	1	Oral - 20 minutes	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION11	UE	Audioprothèse	/	2	CT	Oral	2	Oral - 20 minutes par épreuve	2	/	/	/	/	sur 40	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION12	UE	Linguistique-Phonétique	/	0,5	CT	Oral	2	Oral - 10 minutes par épreuve	0,5	/	/	/	/	sur 10	non	/	/	non	non	/	
S6	6JUION13	UE	Psychologie	/	1	CT	Oral	2	Oral - 10 minutes par épreuve	1	/	/	/	/	sur 20	non	/	/	non	non	/	

Règles particulières D.E. d'Audioprothésiste

- **Chacune des trois années d'études fait l'objet d'un examen terminal portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'année. Une seule session est organisée annuellement.**
- **L'examen mentionné à l'article 5 comprend des épreuves écrites et des travaux pratiques, ainsi que, en troisième année, une épreuve orale**
- **L'obtention d'une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des travaux pratiques et des stages conditionne chaque année l'autorisation de se présenter aux examens.**
- **Toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire, quel que soit la matière ou le stage, dans chacun des groupes d'épreuves.**
- Toute absence à une ou plusieurs épreuves écrites, pratiques ou orales entraîne pour le candidat un redoublement de l'année en cours.
- **Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études sauf autorisation exceptionnelle accordée par la Présidente de l'Université sur proposition du Directeur de l'enseignement.**
- **Assiduité aux enseignements** : La présence aux cours théoriques (cours magistraux et travaux dirigés), travaux pratiques et stages est obligatoire. Un contrôle d'assiduité aux cours, travaux dirigés et pratiques est effectué au cours des première, deuxième et troisième années. Toute absence doit être justifiée. En cas de maladie, toute absence doit être justifiée par un certificat médical adressé dans un délai de 48 heures, et n'excédant pas en tout état de cause 8 jours, au secrétariat de l'Ecole d'Audioprothèse. Le caractère «justifié» d'une absence s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un évènement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct). Au-delà de 3 absences non justifiées à l'ensemble des enseignements, les étudiants ne peuvent se présenter aux examens. La liste des étudiants non autorisés est alors affichée avant le début des épreuves écrites.
- Toutes les informations et décisions concernant les examens en vue du Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste sont affichées sur les panneaux spéciaux réservés à cet usage et envoyées par voie électronique (via messagerie étudiante) à l'ensemble des étudiants.
- **Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.**
- Retard à une épreuve : Aucun étudiant n'est autorisé à participer à l'épreuve si son arrivée se fait après la prise de connaissance du sujet par les autres candidats. Une tolérance de 15 minutes peut être acceptée par le surveillant de l'examen sous preuve d'un retard
- **Matériel utilisé** : pendant les épreuves, tous les matériels et documents de quelque nature que ce soit, en dehors du nécessaire à la composition (stylo, crayon, gomme, règle, rapporteur, compas, équerre) sont interdits – sauf l'emploi d'une calculatrice si son usage est **Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique (à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante) sont permises. L'usage du Application de la circulaire n° 99-018 du 1^{er} février 1999.**
L'échange des calculatrices entre les candidats pendant les épreuves est interdit, de même que l'usage des notices fournies par les constructeurs. Les candidats ne peuvent utiliser qu'une seule calculatrice à la fois.
- Seuls les copies ou questionnaires distribués par l'administration, et ne comportant aucun signe distinctif, sont soumis à la correction, à l'exclusion de tout autre document.
- **Fraudes et tentatives de fraudes** : Application de l'article 22 du décret 92-657 du 13 juillet 1992, modifié, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur :
En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces matérielles permettant Toutefois en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée.
La section disciplinaire du Conseil de l'Université est saisie pour statuer sur le cas de l'étudiant concerné (sanction pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion des établissements d'enseignement supérieur).
- **L'obtention d'une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des travaux pratiques et des stages conditionne chaque année l'autorisation de se présenter aux examens.**
- **Toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire, quel que soit la matière ou le stage, dans chacun des groupes d'épreuves.**
- Toute absence à une ou plusieurs épreuves écrites, pratiques ou orales entraîne pour le candidat un redoublement de l'année en cours.
- **Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'enseignement.**

FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

Les dispositions de l'arrêté 30 décembre 2014, relatif à la formation aux gestes et soins d'urgence concernant les futurs acteurs du système de santé s'appliquent aux études d'audioprothèse.

Dans le cadre des dispositions réglementaires susvisées, la formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 2) est assurée par le Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence (CESU) et organisée en 2^{ème} et 3^{ème} années.

Les modalités de validation, axées notamment sur une présence obligatoire à toutes les séances, sur la réalisation de gestes techniques au cours de toutes les séances pratiques, sur l'approbation d'un comportement adapté lors d'une mise en situation d'urgence vitale sans matériel, relèvent du CESU.

A l'issue, les étudiants se verront remettre l'attestation de niveau 2 valable 4 ans.

Règles particulières Audioprothèse 1ère année

Chaque étudiant devra suivre la formation à distance Ecri+ pour une remise à niveau rédactionnelle en français. Un suivi du profil de chaque étudiant sera effectué au cours de l'année universitaire pour contrôler leur assiduité et leur évolution à cette formation.

Les notes obtenues lors des épreuves de Travaux Pratiques (TP) sont prises en compte à 76,6% dans le procès-verbal d'admission des épreuves écrites.

Sont admis à passer les épreuves écrites d'admission, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves pratiques et des stages une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

Sont admis à passer en deuxième année, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves écrites et pratiques une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire.

Règles particulières Audioprothèse 2ème année

Les notes obtenues lors des épreuves de Travaux Pratiques (TP) sont prises en compte à 50% dans le procès-verbal d'admission des épreuves écrites.

Sont admis à passer les épreuves écrites d'admission, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves pratiques et stages une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **EPREUVE FACULTATIVE d'ANGLAIS**

L'épreuve est notée sur 20. Les points au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des notes obtenues à la session d'examen de l'année en cours.

Les points ainsi obtenus sont ajoutés aux points acquis par l'étudiant pour atteindre le seuil d'admission mais ne peuvent, en aucun cas, supprimer une note éliminatoire.

Sont admis à passer en troisième année, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves écrites et pratiques une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire et qui ont validé le niveau 1 de la formation aux gestes et soins d'urgence.

Règles particulières Audioprothèse 3ème année

Les notes obtenues lors des épreuves de Travaux Pratiques (TP) sont prises en compte à 50% dans le procès-verbal d'admission des épreuves écrites.

Sont admis à passer les épreuves écrites, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves pratiques et des stages une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **EPREUVE FACULTATIVE d'ANGLAIS**

L'épreuve est notée sur 20. Les points au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des notes obtenues à la session d'examen de l'année en cours.

Les points ainsi obtenus sont ajoutés aux points acquis par l'étudiant pour atteindre le seuil d'admission mais ne peuvent, en aucun cas, supprimer une note éliminatoire.

Sont admis à subir l'épreuve orale d'admission, les candidats qui ont obtenu à l'ensemble des épreuves (écrites et pratiques) une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire et validé les deux stages.

Sont définitivement admis à l'examen de fin de troisième année, les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble de ces épreuves orales sans note éliminatoire et qui ont validé le niveau 2 de la formation aux gestes et soins d'urgence.

Règles particulières Mémoire de fin d'études

La soutenance du mémoire ne peut se faire qu'après la validation de la troisième année d'études. Elle est publique.

Les étudiants peuvent s'inscrire pour une année supplémentaire en vue de la soutenance de leur mémoire. Ils ne peuvent le présenter plus de deux fois.

Deux sessions de soutenance sont organisées par année universitaire.

Le Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste est délivré aux étudiants ayant satisfait avec succès aux épreuves des examens de fin de première, de deuxième et de troisième années et ayant soutenu avec succès leur mémoire.

Intitulé du diplôme

D.U EXPERTISER LA PERFORMANCE SPORTIVE PAR L'ANALYSE VIDEO ET LE SPORT DATA SCIENCE 2025-2026

Composante(s) concernées

UFR STAPS NANCY

COLLEGIUM SANTE						Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Paramétrage APOGEE					
N° Semestre	Code	Nature élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	
SEM		ENSEIGNEMENTS													
Année		UE	UE 1 - Bases scientifiques et modélisation des sports individuels et collectifs												
			EC 1-1 : Bases biomécaniques du sport			-	-	-	-						
			EC 1-2 : Bases physiologiques du sport			-	-	-	-						
			EC 1-3 : Modélisation des sports collectifs et individuels			-	-	-	-						
		UE	UE2 - Maîtrise de l'outil d'analyse vidéo												
			EC 2-1 : Fonctionnalités de l'outil d'analyse vidéo			CC	Analyse vidéo sport individuel + sport collectif productions sur logiciel	2	-	quitus				oui	
			EC 2-2 : Paramétrages et création de panneaux												
			EC 2-3 : Tagging sport collectifs et individuels												
		UE	UE 3 - Sport data science												
			EC 3-1 : Généralité sur les data			-	-	-	-						
			EC 3-2 : Choisir les indicateurs liés au sport						-						
			EC 3-3 : Traitement statistique des data						-						
			EC 3-4 : Diagnostic et interprétation						-						
		UE	UE 4 - Situation professionnelle et évaluation												
			EC 4-1 : Démarche méthodologique			ET	SOUTENANCE*	1	30 mn	sur 20					oui
			EC 4-2 : Transformation de l'analyse en action												

Conditions d'Assiduité :

-Présence obligatoire aux classes virtuelles

*La soutenance est conditionnée par le dépôt des 2 productions numériques de l'UE2

Intitulé du diplôme D.U YOGA 2025/2026

Composante(s) concernées UFR STAPS NANCY

COLLEGIUM SANTE			Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral							Paramétrage APOGEE				
N° Semestre	Code	Nature élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
SEM			ENSEIGNEMENTS											
Année		UE	UE1 - Yoga et santé : sécurité, prévention, thérapie, épanouissement			-	-	-	-	quitus				oui
		UE	UE 2 -Yoga et santé : fondements culturels, scientifiques et méthodologiques			CT	Mémoire + soutenance	1	maximum 1h	sur 20				oui

Intitulé du diplôme				LICENCE STAPS - Année universitaire 2025/2026																		
Composante(s) concernées				FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																		
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 0 (doublement sur autorisation du jury)																						
COLLEGIUM SANTE																						
N° Semestre		Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
	Site Nancy	Site Epinal		Semestre 1																		
S1	1JU14N01	1JU14E01	UE	UE 101 Connaissances Théoriques et Pratiques des APS-1	9	9			6							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N01	1JE14E01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JE14N02	1JE14E02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JE14N03	1JE14E03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique C-1		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S1	1JU14N02	1JU14E02	UE	UE 102 Sciences Humaines et Sociales 1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N04	1JE14E04	EC	EC Sociologie du sport et du corps		50%	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N05	1JE14E05	EC	EC Psychologie et sciences cognitives		50%	CT	Ecrit	2	15 à 30 mn par épreuve écrite	écrit *0,3 / écrit *0,7	écrit	1	30'	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JU14N03	1JU14E03	UE	UE 103 Système musculo-squelettique : anatomie et physiologie	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N06	1JE14E06	EC	EC Anatomie descriptive et fonctionnelle du squelette axial		50%	CT	Ecrit	2	20 à 30 mn par épreuve écrite	50% par écrit	écrit	1	30	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N07	1JE14E07	EC	EC Physiologie des grandes fonctions - Contraction musculaire		50%	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JC14N01	1JC14E01	Choix 1 sur 2	Choix de Parours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	1JH14N01	1JH14E01	PAR	Parcours STAPS																		
S1	1JU14N04	1JU14E04	UE	UE 104 Méthodologie du Travail Universitaire, Projet Perso. et Pro.	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N08	1JE14E08	EC	EC Méthodologie du Travail Univ. & Recherche documentaire		1	CC	Ecrit et Oral	3	écrit 1h30 / oral 15 mn max	Fiche Lecture *0.2 / Oral *0.3 / Ecrit * 0.5	écrit	1	1h30	1		NON			non		10
S1	1JU14N05	1JU14E05	UE	UE 105 Bases et mise à niveau en SVS et SHS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N09	1JE14E09	EC	EC Mise à niveau en Maths-Physique pour l'analyse de l'AP		50%	CT	Ecrit	1	30' à 1h par épreuve écrite	1	écrit	1	30' à 1h	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JE14N10	1JE14E10	EC	EC Bases en Sciences Humaines et Sociales		50%	CT	Ecrit	1	15 à 30 mn par épreuve écrite	1	écrit	1	15 à 30 mn	50%	sur 20	NON			non	oui	10
S1	1JU14N06	1JU14E06	UE	UE 106 Culture STAPS 2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JE14N11	1JE14E11	EC	EC Evolution et Organisation des Activités Physiques & Sportives		1	CT	Ecrit	1	1h	nc	Ecrit	1	1h	1					non		10
	1JH14N02	1JH14E02	PAR	Parcours Santé (UEs 104 + 105 + 106)																		
S1	1JU14N07	1JU14E07	UE	UE 107 UE English and human anatomy (pour parcours Staps uniquement)	3	3	CT	Compréhension Orale et Ecrit	1	1h30	nc	CO et Ecrit	1	1h à 1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S1	1JT14N01	1JT14E01	STG	STG Stage d'observation semestre 1 - facultatif													non concerné			non concerné		
	Semestre 2																					
S2	2JU14N01	2JU14E01	UE	UE 201 Connaissances théoriques et pratiques des APS-2	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N01	2JE14E01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JE14N02	2JE14E02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JE14N03	2JE14E03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique C-2		1	CC	Pratique*/écrit**	2	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	écrit	1	1h	Pratique (40%) + Ecrit (60%)	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
S2	2JU14N02	2JU14E02	UE	UE 202 Introduction à l'histoire des APS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N04	2JE14E04	EC	EC Histoire: des jeux traditionnels aux enjeux du sport moderne		1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	nc	écrit	1	1h par épreuve é	nc	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JU14N03	2JU14E03	UE	UE 203 Bases théoriques de la production du mouvement en APS	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N05	2JE14E05	EC	EC Métabolisme et Physiologie de la croissance			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S2	2JE14N06	2JE14E06	EC	EC Intro à l'analyse de déterminants biomécaniques du mouvement			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S2	2JE14N07	2JE14E07	EC	EC Neurophysiologie de la production du mouvement			CT	Ecrit	1	30 min	1		1	30 min	1					non	oui	10
S1	2JC14N01	2JC14E01	Choix 1 sur 2	Choix de Parours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	2JH14N01	2JH14E01	PAR	Parcours STAPS																		
S2	2JU14N04	2JU14E04	UE	UE 204 Méthodologie du Travail Universitaire, Projet Perso. et Pro.	3	3	CC	Ecrit et Oral	3	écrit 1h30 / oral 15 min max	Ecrit (65%) / Oral (30%)	écrit	1	1h30	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N08	2JE14E08	EC	EC MTU - PPP																		
S2	2JU14N05	2JU14E05	EC	UE 205 Dvlpt corporel aux plans sensori-moteur et socioculturel	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N09	2JE14E09	EC	EC Sensibilisation à une approche anthropologique du corps		1	CT	Ecrit	1	30 min	100%	Ecrit	1	30 min	1	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JE14N10	2JE14E10	EC	EC Fondements de la motricité et du développement de l'enfant		1	CT	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	100%	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON			non	oui	10
S2	2JU14N06	2JU14E06	UE	UE 206 Culture STAPS 2	3	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N11	2JE14E11	EC	EC Clinique et Sport																		
	2JH14N02	2JH14E02	PAR	Parcours Santé (UEs 204 + 205 + 206)																		
S2	2JU14N07	2JU14E07	UE	UE 207 Explaining the rules of a sport in English (pour parcours Staps uniquement)	3	3	CC	POC, PE	2	15 minutes POC / 1h PE	50% / 50%	POC	1	15 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S2	2JE14N12	2JE14E12	EC	EC Explaining the rules of a sport in English																		
S2	2JT14N01	2JT14E01	STG	STG Stage d'observation semestre 2 - facultatif													non concerné			non concerné		

* Oral de substitution en cas de dispense justifiée de pratiqu
** chaque épreuve (pratique ou écrit) peut être scindée et se dérouler en plusieurs temps d'évaluation

Intitulé du diplôme																					
LICENCE STAPS - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernées																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S3	3JU14N01	UE	UE 301 APSA 3 et Approfondissement APSA 1	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A3		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3JE14N02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B3		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3JE14N03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique Approfondie 1		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S3	3JU14N02	UE	UE 302 Approches historique et anthropologique en lien avec les APS	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N04	EC	EC Approche historique et anthropologique du sport moderne		1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N05	EC	EC Approche anthropologique du corps et de la santé		1	CT	Ecrit	1	30 minutes	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JU14N03	UE	UE 303 Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N06	EC	EC Analyse biomécanique du mouvement et de la performance		0,4	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N07	EC	EC Neurosciences du contrôle moteur		0,3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N08	EC	EC Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs		0,3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3IC14N01	Choix 1 sur 5	CHOI Choix du parcours	9																	
S3	3JH14N01	PAR	PAR Parcours STAPS																		
S3	3JU14N04	UE	UE 304 Choix filières 1 (choix 1 sur 5)	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N09	EC	314 - EC Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Majeur			CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N01		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé																		
S3	3JM14N02		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Majeur																		
S3	3JM14N03		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée																		
S3	3JM14N04		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé Majeur																		
S3	3JE14N10	EC	324 - EC Filière EM - Education et Motricité - Majeure			CT	Oral et Ecrit	2	Oral 5 à 15', Ecrit 1h	Oral 0,4/Ecrit 0,6	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N05		MATI Filière EM - Education et Motricité																		
S3	3JM14N06		MATI Filière EM - Education et Motricité - Majeure																		
S3	3JE14N11	EC	334 - EC Filière ES - Connaissances du milieu entraînement sportif																		10
S3	3JM14N07		MATI Filière ES - Connaissances institutionnelles : sport fédéral			CT	Ecrit	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5	sur 20	NON				oui	
S3	3JM14N08		MATI Filière ES - Didactique & Dévelop. des qualités physiques			CT	Ecrit	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5	sur 20	NON				oui	
S3	3JT14N02		STG Filière ES - Stage d'observation en milieu associatif			CT	*****														
S3	3JE14N12	EC	344 - EC Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
			MATI Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail																		
S3	3JM14N09		MATI Filière ESPM - Ergonomie du Sport et facteurs de la Performance																		
S3	3JM14N10		MATI Filière ESPM - Principes généraux d'Ergonomie																		
S3	3JE14N13	EC	354 - EC Filière MS - Management du sport - Approfondissement			CT	Ecrit	3	45min par épreuve écrite	Ecrit*0,33/Ecrit*0,33/Ecrit*0,34	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N11		MATI Filière MS - Management du sport																		
S3	3JM14N12		MATI Filière MS - Management du sport - majeure																		
S3	3JU14N05	UE	UE 305 Choix catalogue (1 sur 5)	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N14	EC	315 - EC Catalogue - Nutrition, sommeil et Bien-Etre			CT	Ecrit	3	30min par épreuve	écrit (nutrition) 0,3 / écrit (sommeil) 0,3 / écrit (bien être) 0,4	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N15	EC	325 - EC Catalogue - À la découverte de votre style d'intervention	3	1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON					10
S3	3JE14N16	EC	335 - EC Catalogue - Sport, dev. durable et transformations écologiq			CT	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral **	1	oral 20 min	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N17	EC	345 - EC Catalogue - Techniques d'improvisation & de prise de parole			CT	Pratique	1***	NC	1	ORAL	1	5 à 20 min	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JE14N18	EC	355 - EC Catalogue - Vulgarisation en STAPS			CT	dossier ou oral	1	oral 5 à 15 min	dossier 0,8 / oral 0,2	Dossier	1		1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JU14N06	UE	UE 306 Choix filières 2 (choix 1 sur 5)	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JE14N19	EC	316 - EC Filière APAS -			CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N01		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée - santé																		
S3	3JM14N03		MATI Filière APAS - Activité physique adaptée																		
S3	3JE14N20	EC	326 - EC Filière EM : Education et Motricité - Mineure			CT	Oral et Ecrit	2	Oral 5 à 15', Ecrit 1h	Oral 0,4/Ecrit 0,6	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N05		MATI Filière EM - Education et Motricité																		
S3	3JE14N21	EC	336 - EC Filière ES :												sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N07		MATI Filière ES - Connaissances institutionnelles : sport fédéral			CT	Ecrit	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5							
S3	3JM14N13		MATI Filière ES : Dévelop. des qualités physiques			CT	Ecrit	1	1h	0,5	Ecrit	1	1h	0,5							
S3	3JE14N22	EC	346 - EC Filière ESPM :			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N09		MATI Filière ESPM - Introduction à l'Ergonomie du Sport & Travail																		
			MATI Filière ESPM - Ergonomie du Sport et facteurs de la Performance																		
			MATI Filière ESPM - Principes généraux d'Ergonomie																		
S3	3JE14N23	EC	356 - EC Filière MS : Management du sport - Initiation			CT	Ecrit	2	45min par épreuve écrite	Ecrit*0,5/Ecrit*0,5	Ecrit	1	1h30	1	sur 20	NON				oui	10
S3	3JM14N11		MATI Filière MS - Management du sport																		
S3	3JH14N02	PAR	PAR Parcours Santé (Lies 304 Staps + 305 Santé + 306 Santé)	6																	
S3	3JH14N03	PAR	PAR Parcours ORION (Lies 304 Staps + 305 Staps + 306 orion)	6																	
S3	3JH14N04	PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Lies 304 Staps + 305 Staps + 306 entrepreneariat)	6																	
S3	3JH14N05	PAR	PAR Parcours AgILES (Lies 304 Staps + 305 Staps + 306 AgILES)	6																	
S3	3JU14N07	UE	UE 307 Techniques for summarizing in English	3	1	CT	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	1	Ecrit	1	1h	nc	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S3	3JT14N01	STG	STG Stage d'observation semestre 3 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	

Intitulé du diplôme																					
LICENCE STAPS - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernées																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 2																					
S4	4JU14N01	UE	UE 401 APSA 4 et Approfondissement APSA 2	9	9																nc
S4	4JE14N01	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique A4		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4JE14N02	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique B4		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	NON	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4JE14N03	EC	EC Activité Physique Sportive et Artistique Approfondie 2		1	CC	Pratique/écrit	2*	1h par épreuve écrite	Pratique (60%) + Ecrit (40%)	Ecrit	1	1h par épreuve écrite	60%	sur 20	NON	1 an	10	non	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique ou Dossier
S4	4JU14N02	UE	UE 402 Sciences humaines et sociales 4	6	6																nc
S4	4JE14N04	EC	EC Sciences sociales et sport		1	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	10
S4	4JE14N05	EC	EC Psychologie et apprentissages moteurs		1	CT	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	1	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JU14N03	UE	UE 403 Anatomie - Physiologie	3	3																nc
S4	4JE14N06	EC	EC Anatomie descriptive & fonctionnelle du squelette append.			CT	Ecrit	2	20 à 45' par épreuve écrite	0,5 par écrit	Ecrit	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N07	EC	EC Adaptations physiologiques à l'exercice		1	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JC14N01	Choix 1 sur 5	CHOI Choix du parcours	9																	
S4	4JH14N01	PAR	PAR Parcours STAPS																		
S4	4JU14N04	UE	UE 404 Choix filières 3 (choix 1 sur 5)	3	3																nc
S4	4JE14N08	EC	414 - EC Filière APAS - Méthodologie et suivi de stage			CT	dossier + oral	2	15 mn oral	Dossier 0,5/oral 0,5	dossier/oral	2	15 mn oral	dossier 0,5/ oral 0,5	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	10
S4	4JM14N01		MATI Filière APAS - Méthodologie et suivi de stage																		
S4	4JT14N02		STG Stage d'observation et d'intervention APAS			CT	Attestation*****														
S4	4JE14N09	EC	424 - EC Filière EM - Interventions en milieu scolaire			CT	Ecrit + pratique+ dossier	3	Ecrit 2h	Ecrit 0,5/pratique0,34/dossier0,16	Ecrit + oral	2	Ecrit 1h / oral 15 min	Ecrit 0,5/oral0,5	sur 20	NON				oui	10
S4	4JM14N02		MATI Filière EM - Interventions en milieu scolaire																		
S4	4JT14N03		STG Stage d'observation et intervention en stage en milieu scol																		
S4	4JE14N10	EC	434 - EC Filière ES - Méthodologie de l'interv. en milieu sportif			CT	dossier	1	/	1	dossier	1	/	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JM14N03		MATI Filière ES - Projet tuteuré contextualisé en milieu sportif																		
S4	4JT14N04		STG Filière ES - Stage d'encadrement d'une activité sportive			CT	*****														
S4	4JE14N11	EC	444 - EC Filière ESPM - Etude & Accompagnement de la Performance - 1			CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N12	EC	454 - EC Filière MS - Acteurs du management du sport			CT	Ecrit	3	1h / 30min / 15min	Ecrit*0,5 / Ecrit*0,25 / Ecrit*0,25	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JU14N05	UE	UE 405 Choix filières 4 (choix 1 sur 5)	3																	nc
S4	4JE14N13	UE	415 - EC Filière APAS - Approches et concepts en Santé			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N14	EC	425 - EC Filière EM - Histoire de l'éducation physique en France			CT	ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N15	EC	435 - EC Filière ES - Tests et Psychologie du Sport			/	/	/	/	/	/	/	/	/	sur 20	NON				oui	10
			MATI Filière ES - Tests de terrains			CT	dossier	1		0,7	dossier	1		0,7							
			MATI Filière ES - Psychologie du sport			CT	Ecrit	1	1h	0,3	Ecrit	1	1h	0,3							
S4	4JE14N16	EC	445 - EC Filière ESPM - Méthodologie et Ergonomie de l'Activité			CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N17	EC	455 - EC Filière MS - Comprendre expérimenter les phases d'un projet****			CT	Oraux/TP	3	15' par oral	Oral1: 0,25/ oral2:0,25/ TP-0,5	oral	1	15'	0,5	sur 20	NON				oui	10 pour Oral/ 0 pour TP
S4	4JU14N06	UE	UE 406 Choix filières 5 (choix 1 sur 5)	3																	nc
S4	4JE14N18	EC	416 - EC Filière APAS - Connaissances des APA-Santé			CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	1h		sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N19	EC	426 - EC Filière EM - Sciences de l'intervention			CT	Ecrit	2	1h première épreuve, 2h deuxième épreuve	Ecrit 1: 0,3/ Ecrit 2 : 0,7	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N20	EC	436 - EC Filière ES - Vidéo & Athlétisation			/	/	/	/	/	/	/	/	/	sur 20	NON				oui	10
			MATI Filière ES - Outil Vidéo : caractérisation du public entraîné			CT	Oral	1	5 à 15 min	0,7	oral	1	5 à 15 min	0,7							
			MATI Filière ES - Méthodologies de développement des qualités physiques			CT	Ecrit ou dossier	1	1h si écrit	0,3	crit ou dossie	1	1h si écrit	0,3							
S4	4JE14N21	EC	446 - EC Filière ESPM - Etude et Ergonomie de l'Activité			CT	Ecrit	2	1h	1	Ecrit	2	1h	1	sur 20	NON				oui	10
S4	4JE14N22	EC	456 - EC Filière MS - Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage en événementiel ****			CT	oral/dossier/TP	3	15' oral	dossier-0,33/ oral:0,34/ TP-0,33	oral	1	15'	0,5	sur 20	NON				oui	10 pour Oral/ 0 pour TP
S4	4JH14N02	PAR	PAR Parcours Santé (Ues 404 Staps + 405 Santé + 406 Santé)	6																	
S4	4JH14N03	PAR	PAR Parcours ORION (Ues 404 Staps + 405 staps + 406 orion)	6																	
S4	4JH14N04	PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 404 Staps + 405 staps + 406 entrepreneariat)	6																	
S4	4JH14N05	PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 404 Staps + 405 staps + 406 AgiLES)	6																	
S4	4JU14N07	UE	UE 407 Techniques for a dynamic prepared English speech	3		CT	Ecrit	2	1h par épreuve écrite	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S4	4JT14N01		STG Stage d'observation semestre 3 - facultatif																		

* UE 301 et 401 et concernant les épreuves pratiques et écrites : il y a 1 épreuve pratique et 1 épreuve écrite par EC, mais chaque épreuve peut être découpé en autant d'épreuve que souhaite l'enseignant (par exemple réaliser 2 sous épreuves pratiques et 3 sous épreuves écrites).

** UE 305.3 l'oral est conditionné par le dépôt du dossier de session 1

*** UE 305.4 : la pratique peut être découpé en autant d'épreuves que souhaite l'enseignant.

**** UE 456 : la note de session 1 prend en compte la note du dossier, de l'oral et du TP, la note de session 2 ne prend en compte que la note d'oral et la note de TP

***** UE 414 l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année

***** UE 334 : effectuer au minimum 13 semaines d'observation, avec le même groupe de sportif, séances d'observation durée minimale de 1h30, 1 semaine de stage est comptabilisée si elle comprend 1 séance d'observation, si retard rendu convention 1 semaine par rapport à la date fixée en début d'année universitaire = -2pts, 2 semaines =-4pts, 3 semaines ou plus -5pts; retrait de points identiques si retardpar rapport à la date fixée en début d'année universitaire du rendu de l'attestation de stage

***** UE434 : effectuer au minimum 12 semaines d'animation, avec le même groupe de sportif, séances d'animation durée minimale de 1h30, 1 semaine de stage est comptabilisée si elle comprend 1 séance d'animation, si retard rendu convention 1 semaine par rapport à la date fixée en début d'année universitaire = -2pts, 2 semaines =-4pts, 3 semaines ou plus -5pts; retrait de points identiques si retard par rapport à la date fixée en début d'année universitaire du rendu de l'attestation de stage

Intitulé du diplôme			LICENCE STAPS Parcours Activités Sportives Adaptées - Année universitaire 2025/2026																		
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																		
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1																					
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
		UE	PARCOURS APAS																		
		UE	UE 511 Connaissances et compétences à l'intervention en APA-S -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Pédagogie et didactique de l'intervention		1	CT	Ecrit	1	1h	1	écrit		30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Méthodes d'intervention et stage*		2	CT	Dossier/Oral	2	Oral 15 min	Dossier *0,6/ Oral *0,4	oral		15 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Démarches et outils d'évaluation		1	CT	écrit	1	1h	1	écrit		1h	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	STAGE*				Attestation*														
		UE	UE 512 Connaissances et compétences scientifiques - SHS et APA-S	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Outils et méthodes de recherche		1	CT	dossier/oral	2	Oral 15 min	dossier *0,5/ Oral 0,5	Oral		15 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Savoirs scientifiques en APA-S.		1	CT	écrit	1	1h	1	écrit		30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 513 Pratiques sportives et adaptations	6	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Spécialité sportive		1	CT	Ecrit + pratique	2	1h à 2h (écrit)	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	1	Écrit 1h à 2h, (report de note pratique)	Pratique *0,4(conservation)/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	Pratique 0/écrit 10
		EC	EC Pratiques spécifiques en APA.		1	CT	Pratique/écrit	2	1h (écrit)	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	écrit (report de note pratique)	1	30 min	Pratique *0,4 (conservation)/ écrit *0,6	sur 20	NON				oui	Pratique 0/écrit 10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9																
		PAR	PAR Parcours STAPS	9	9																
		UE	UE 514 Publics APA-S -1 : Situations/handicaps/maladies	3	3						écrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Maladies chroniques et interventions en APA-S		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Vieillessement et interventions en APA-S		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 515 Publics APA-S -2 : situations / handicaps / maladies	3	3						écrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Handicap mental et psychique		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Handicaps moteurs		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 516 Compétences complémentaires en APAS	3	3						écrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC1 à choix: 1/ Evénements/projets en APA ou éducation à la santé/alimentation		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Droit et Réglementation en APA-S		1	CT	écrit	1	1h	1					sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9						écrit	1	1h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 517 Defending your opinion in English	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Semestre 2																					
		UE	PARCOURS APAS																		
		UE	UE 611 Connaissances et compétences à l'intervention en APA-S (2)	6	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Pédagogie et didactique de l'intervention		1	CT	Ecrit	1	1h	1	Oral	1	20 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Méthodes d'intervention et stage*		2	CT	Dossier/Oral	2	Oral 20 min	dossier *0,3/ oral *0,7					sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Analyse des conduites et conceptions		1	CT	Dossier ou écrit	1	2h (écrit)	1	dossier ou écrit	1	2h (écrit)	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	STAGE*				Attestation*														
		UE	UE 612 Connaissances et Compétences scientifiques - SV / APA-S	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Outils et méthodes de recherche		3	CT	Dossier (poster commenté)	1		1	Dossier (poster commenté)	1		1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Savoirs scientifiques en APA-S.		3	CT	rapport	1		1	rapport	1		1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Nouvelles technologies en APA-S.		2	CT									sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 613 Pratiques et expériences en APA-S	6	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Education thérapeutique du patient		1	CT	écrit	1	1h	1	écrit		30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Pratiques adaptées		1	CT	Pratique/écrit	2	1h (écrit)	pratique *0,6/écrit *0,4	ecrit (report de note pratique)		Écrit 1h, report de note pratique	écrit *0,6/pratique *0,4	sur 20	NON				oui	Pratique 0/écrit 10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9																
		PAR	PAR Parcours STAPS APAS	9	9																
		UE	UE 614 Publics APA-S -3 : Situations/handicaps/maladies	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Troubles neurologiques		1	CT	écrit	1	2h	1	écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Handicap sensoriels												sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 615 Publics APA-S -4	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC publics à besoins spécifiques		1	CT	écrit	1	1h	1	écrit	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Publics au choix		1	CT	dossier	1		1	Dossier	1		1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 616 Compétences complémentaires APA-S -2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC1 à choix: 1/ Evénements/projets en APA ou éducation à la santé/alimentation		4	CT	dossier ou écrit	2	1h ou 2h (écrit)	4	dossier ou écrit	1	1h ou 2h (écrit)	4	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC2/ PPP en APA		1	CT	dossier	1		1	dossier	1		1	sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 617 Defending both sides of an argument in a debate in English	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		STG	STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					

*l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année

Intitulé du diplôme																					
LICENCE STAPS Parcours Educatio et Motricité - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernées																					
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1																					
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
S5			PARCOURS EM																		
	UE	UE 501	Concevoir et intervenir en EM -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC Péda/dida	de l'usage des APSA à des fins éducatives -1	/	3	CT	Écrit	1	3h	1	Écrit	1	3h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Analyse	de la conception des projets éducatifs -1	/	1	CT	Écrit	1	1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Analyse	de la mise en oeuvre des projets éducatifs -1	/	1	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min, report note dossier	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	sur 20	NON				oui	dossier 0/ écrit10
	EC	EC Connaitre	et s'initier à l'enseignement d'APSA émergentes -1	/	1	CT	Écrit	1	2h	1	Écrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
	STG	STG Stage	tuteuré dans une structure à vocation éducative -1*				Attestation*								sur 20	NON				oui	10
S6	UE	UE 502	Appr. pluridiscip. des app. moteurs & pédagogies corporelles	6	6	CT	Écrit et/ou Oral	2	2h épreuve écrite et 4h épreuve écrite, oral 15 min à 1h	1	Écrit et/ou Oral	2	2h épreuve écrite et 4h épreuve écrite, oral 15 min à 1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	UE	UE 503	Théorie et pratique des APSA -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC APSA	en approfondissement des compétences -1	/	1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
	EC	EC APSA	en polyvalence 1	/	1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
	EC	EC APSA	en polyvalence 2	/	1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 2h, report de note pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
	Choix 1 sur 5	CHOI	Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours STAPS EM	9	9																
	UE	UE 504	Connaissances sur les étapes du processus de recherche - SHS	3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,7/ Oral * 0,3	Dossier	1	//	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	UE	UE 505	Filière EM - Choix de spécialisation -1	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC Filière EM	- Parcours AP à fin éducative 1	/	1	CT	Écrit	1	1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Filière EM	- Parcours professeur des écoles 1	/	1	CT	Écrit	1	1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	UE	UE 506	Filière EM - Approfondissement des connaissances 1	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10
	EC	EC Adaptation	d'un projet d'AP à la diversité des publics	/	1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Sensibilisation	aux AP à vocation d'une santé durable	/	1	CT	Dossier et Oral	2	Oral 15 à 30 min	Oral*0,7/Dossier*0,3	Écrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC De l'AP	français aux systèmes d'EP étrangers	/	1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	PAR	PAR	Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																
		UE 504 Staps		3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9																
		UE 504 Staps		3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE 505 Staps		3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours Entrepreneariat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneariat)	9	9																
		UE 504 Staps		3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE 505 Staps		3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																
		UE 504 Staps		3	3	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min		Dossier	1	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE 505 Staps		3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	UE	UE 507	Teaching a foreign language and teaching using it	3	3	CT	Écrit/Dossier	2	Écrit 1h	Écrit *0,5/ Dossier *0,5	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou oral 15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	STG	STG	Stage d'observation semestre 5 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	
Semestre 2																					
S6			PARCOURS EM																		
S6	UE	UE 601	Concevoir et intervenir en EM -2	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC Péda/dida	de l'usage des APSA à des fins éducatives -2		3	CT	Écrit/Oral	1	Écrit 3h, Oral 15 min à 1h	1	Écrit	1	3h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Analyse	de la conception des projets éducatifs -2		1	CT	Écrit ou Oral	1	1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Analyse	de la mise en oeuvre des projets éducatifs -2		1	CT	Dossier/Oral	2	Oral 10 à 15 min	Dossier *0,3/ Oral * 0,7	Dossier	1		1	sur 20	NON				oui	10
S6	EC	EC EPS	et innovations numériques		1	CT	Écrit	1	1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	STG	STG	Stage tuteuré dans une structure à vocation éducative -2*				Attestation*								sur 20	NON				oui	10
	UE	UE 602	Appr. pluridiscip. des modes de vie sains, actifs & durables	6	6	CT	Écrit/Dossier	2	Écrit 4h	Écrit *0,8/Dossier *0,2	Écrit/Dossier	2	Écrit 2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6	UE	UE 603	Théorie et pratique des APSA -2	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6	EC	EC APSA	en approfondissement des compétences -2		1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 1h à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
	EC	EC APSA	en polyvalence 3		1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
S6	EC	EC APSA	en polyvalence 4		1	CT	Écrit + pratique	2	Écrit 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	écrit 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	pratique 0/ écrit10
	Choix 1 sur 5	CHOI	Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours STAPS EM																		
	UE	UE 604	Connaissances sur les étapes du processus de recherche - SHS	3	3	CT	Dossier/Écrit ou Oral	2	1h épreuve écrite ou oral 15 min	1	Dossier	1		1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	UE	UE 605	Filière EM - Choix de spécialisation -2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC Filière EM	- Parcours AP à fin éducative 2		1	CT	Écrit	1	Écrit 1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Filière EM	- Parcours professeur des écoles 2		1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	UE	UE 606	Filière EM - Approfondissement des connaissances -2	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	EC	EC Se spécialiser,	se diversifier, se professionnaliser - Droit		1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Initier	l'intervenant en AP aux liens entre dév durable & AP		1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	EC	EC Procédures	de gestion de projet à vocations éducatives		1	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10
	PAR	PAR	Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																
		UE 604 Staps		3	3	CT	Dossier/Écrit ou Oral	2	1h épreuve écrite ou oral 15 min	1	Dossier	1	0	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	PAR	PAR	Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																
		UE 604 Staps		3	3	CT	Écrit	1	Écrit 1h	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON	0	0	0	oui	10
		UE 605 Staps		3	3																
	PAR	PAR	Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9																
		UE 604 Staps		3	3	CT	Écrit ou Dossier ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	Écrit	1	1h	1	sur 20	NON	0	0	0	oui	10
		UE 605 Staps		3	3																
	PAR	PAR	Parcours Entrepreneariat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneariat)	9	9																
		UE 604 Staps		3	3	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		UE 605 Staps		3	3																
	UE	UE 607	How to teach PE using the medium of English	3	3	CT	Écrit ou Oral	1	Écrit 1h à 2h ou Oral 10 à 15 min	1	Écrit ou Oral	1	Écrit 1h ou Oral 15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
	STG	STG	Stage d'observation semestre 6 - facultatif													non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	NC	

*l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année

Intitulé du diplôme			LICENCE STAPS Parcours Entraînement Sportif - Année universitaire 2025/2026																		
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																		
Nombre de redoublements autorisés pour l'année			visée : 1																		
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 1																					
		UE	UE 501 Spécialité sportive & Préparation Physique -1	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Culture, connaissance et intervention dans la discipline -1	/	2	CT	Ecrit + pratique	2	Écrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	EC Développement musculaire - Haltérophilie et ses dérivés	/	2	CT	1 animation & 1 pratique	2	nc	Animation *0,6 / Pratique *0,4	Ecrit	1	1h	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	PRJ Projet d'optimisation de performance ou de prévention	/	2	CT	Ecrit & Attestation (classement compétition)	1	2h par épreuve écrite	1	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 502 Conception et mise en œuvre de l'encadrement sportif -1	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Analyse et bilan de l'intervention en stage -1	/	3	CT	Dossier + Oraux**	3	Oraux entre : 10 et 15 min	Oral1*0,5/ Oral2*0,5	Dossier* + oral	1	Oral : 15 min	2*0,5	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Concepts de planification à des fins de performance	/	1,5	CT	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Connaissance des publics : jeunes sportifs												sur 20	NON					10
		EC	EC Accès à l'expertise et apprentissages sportifs	/	1,5	CT	Ecrit	1	1 ou 2 h par écrit	1	Ecrit	1	1 h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		STG	STG Mise en œuvre des concepts d'entraînement lors d'un stage	/	/	CT	Attestation & Appréciation*	nc	nc	nc	Attestation	nc	nc	nc	sur 20	NON				nc	10
		UE	UE 503 Développement des qualités physiques & Analyse scientifique	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Méthodologie de développement des qualités physiques	/	6	CT	Ecrits	2	1h30 par écrit	Ecrit 1 *0,4 / Ecrit 2 * 0,6	Ecrit	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Physiologie de développement des qualités physiques												sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Analyse biomécanique et développement des qualités physiques												sur 20	NON				oui	10
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours STAPS ES	9	9																
		UE	UE 504 EAPS Mesure de la Performance-1 / EGP Méthodologie de projet	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Outils de mesures des performances -1	/	3	CT	Compte-rendus de TP et Ecrit	2 CR de TP + 1 écrit	1 h par écrit	TP*0,6 (2*0,3) / Ecrit*0,4	Ecrit	1	1h	TP*0,6 (2*0,3) / Ecrit*0,4	sur 20	NON				oui	10 pour écrit / 0 pour TP
		EC	EC Parcours EGP - Contextualisation & Méthodologie de Projet	/		CT	Dossier	1	/	1	Oral (sous condition de dossier déposé)		15 min	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 505 EAPS Psychologie de la performance / EGP Ressources mentales	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Psycho & Dév des ressources mentales	/	3	CT	Ecrits	2	30 à 45 min pour l'écrit 1 / 2h pour l'écrit 2	Coef 0,5 par épreuve	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON	nc			oui	10
		EC	EC Parcours EGP Coaching : Interventions & Insertion profession	/	3	CT	Dossier et/ou Oral	1 ou 2	Oral 5 à 10 min** (sous condition de dossier déposé)	coeff 1 si une épreuve / coeff 0,5 pour chaque épreuve	Oral** (sous condition de dossier déposé)	1	Oral 5 à 15 min	1	sur 20	NON	nc			oui	10
		UE	UE 506 Initiation & Méthdologie de la recherche -1	3	3	CT	Oraux et dossier	3	Oral 1 10 min / Oral 2 15 min	Oral 1*0,1 / Oral 2*0,2 / Dossier*0,7	Dossier	1	/	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneariat)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																
			UE 504 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 505 Staps	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 507 Help athletes communicate with foreign medical staff	3	3	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif																		

Intitulé du diplôme			LICENCE STAPS Parcours Entraînement Sportif - Année universitaire 2025/2026																		
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																		
Nombre de redoublements autorisés pour l'année			visée : 1																		
COLLEGIUM SANTE																					
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 2																					
			PARCOURS ES																		
S6		UE	UE 601 Spécialité sportive & Préparation Physique -2	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Culture, connaissance et intervention dans la discipline -2	/	2	CT	Ecrit + pratique	2	Écrit 1 à 2h	Pratique *0,6/ écrit * 0,4	Écrit/Pratique	2	Écrit 1h à 2h, report de notes pratique	Pratique *0,4/ écrit * 0,6	sur 20	NON				oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		EC	EC Développement musculaire & Haltérophilie performance	/	2	CT	Ecrit & Pratique	2	Ecrit 2h & 1 Pratique (haltérophilie)	Ecrit*0,6 / Pratique*0,4	Ecrit	1	2h par écrit	Ecrit*0,6	sur 20	NON	nc	nc	oui	oui	10 pour Ecrit / 0 pour Pratique
		PRJ	PRJ Projet d'optimisation de performance ou de prévention -2	/	2	CT	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par épreuve écrite	1	Dossier & Attestation (classement compétition)	1	2h par écrit	1	sur 20	NON				oui	10
S6		UE	UE 602 Optimisation et mise en œuvre de l'encadrement sportif	6	6	CT									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Analyse et bilan de l'intervention en stage -2	/	3	CT	Dossier + Oraux**	3	Oraux entre : 10 et 30 min	Oral1*0,5/ Oral2*0,5	Dossier + oral**	2	Oral 30 min	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Programmation et Périodisation de l'entraînement	/	1,5	CT	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	1 ou 2 écrits	1 ou 2	1 ou 2 écrits pour une durée totale d'épreuves de 4h	1 écrit ou Ecrit 1*0,5 + Ecrit 2 *0,5	sur 20	NON	nc	nc	oui	oui	10
		EC	EC Connaissance des publics (féminines, vétérans...)	/	1,5										sur 20	NON					
		STG	STG Mise en œuvre d'une programmation d'entraînement en stage	/	/	/	Attestation & Appréciation*								sur 20	NON				oui	10
S6		UE	UE 603 Risques de blessures : Hygiène du sportif & Réathlétisation	6	6										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
S6		EC	EC Risques de blessures & Hygiène du sportif	/	6	CT	Oral** + Animation + Ecrit	3	1h par écrit Oral de 7 à 10 min	Oral *0,4 / Animation *0,3 / Ecrit *0,3	Oral** + Ecrit	2	1h par écrit Oral de 7 à 10 min	Oral *0,4 / (note Animation de 1ère session) *0,3 / Ecrit *0,3	sur 20	NON	nc	0	oui	oui	10 pour l'oral/10 pour l'écrit/0 pour l'animation
S6		EC	EC Prévention, Réathlétisation & Performance												sur 20	NON				oui	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			PAR Parcours STAPS ES																		
		UE	UE 604 EAPS Cinématique de la performance / EGP Gestuelle sportive	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Déterminants cinématiques de la performance	/	3	CT	Dossiers (compte-rendus de TP et/ou productions informatiques)	3	nc	3*0,33	Ecrit ou Production informatique	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Analyse de la motricité sportive - Vidéo 2D	/	3	CT	1 Vidéo	1	nc	1	Vidéo	1	nc	1	sur 20	NON				oui	10
		UE	UE 605 EAPS : Mesure de la performance-2 / EGP : Conduite de projet	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Outils de mesures des performances -2	/	3	CT	Compte-rendus de TP	3	nc	3*0,33	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON			oui	oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Mise en oeuvre d'un projet sportif associatif	/	3	CT	Dossier	1	nc	1	Oral (sous condition de dossier déposé)	1	15 min	1	sur 20	NON			oui	oui	10
		UE	UE 606 EAPS: Recherche SVS / EGP: Secteurs de professionnalisation	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		EC	EC Parcours EAPS - Méthodologie de la recherche en SVS	/	3	CT	Oraux et dossier	3	Oral 1 10 min / Oral 2 15 min	Oral 1*0,1 / Oral 2 *0,2 / Dossier *0,7	Dossier	1	nc	1	sur 20	NON				oui	10
		EC	EC Parcours EGP - Secteurs professionnels : Contextes et outils	/	3	CT	Ecrits	2	1h30 par écrit	2*0,5	Ecrits	2	1h30 par écrit	2*0,5	sur 20	NON				oui	10
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		PAR	PAR Parcours Entrepreneuriat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneuriat)	9	9																
			UE 604 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			UE 605 Staps	3	3	0	0	0	0		0	0	0		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
		UE	UE 607 Contacting foreign partners who don't speak French	3	3										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc
			STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif													non concerné					
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					
			Bloc fondamental						Blocs devant être validés pour permettre la validation du semestre et de l'année												
			UE 502 & 503																		
			UE 602 & 603																		

*l'attestation est conditionnée par la validation par le tuteur de la structure d'accueil : un avis défavorable entraîne un ajournement à l'année
** oral conditionné par le dépôt du dossier

Intitulé du diplôme			LICENCE STAPS Parcours Ergonomie du Sport et Performance Motrice - Année universitaire 2025/2026																			
Composante(s) concernée(s)			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
Nombre de redoublements autorisés pour l'année			visée : 1																			
COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
			PARCOURS ESPM																			
S5		UE	UE 501 Etude & Accompagnement de la Performance - 2	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Fondements psychologiques des facteurs Motivationnel & Emoti	/	2	CT	Compte-rendu	1	---	1	Compte-rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		EC	EC Fondements de la perception de l'envir. et de l'orga du mvt	/	2	CT	Compte-rendu	1	---	1	Compte-rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		EC	EC Fondements des caractéristiques de Personnalité	/	2	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		UE	UE 502 Performance, Bien-être, Santé	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Bases fondamentales de la Posture et de la Locomotion	/	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		EC	EC Charge physique à l'effort : de la contrainte à l'astreinte	/	3	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		UE	UE 503 Méthodologie de la recherche / outils 1	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Recherche 1	/		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S5		EC	EC Outils 1	/	6	CT	Compte-rendu	3	---	1	Dossier	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9	CT																
		PAR	PAR Parcours STAPS ESPM	9																		
S5		UE	UE 504 Prévention et à l'Accompagnement de la Performance - 1	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Conception d'une intervention et suivi de stage	/		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S5		EC	EC APS et modalités d'intervention	/	3	CT	Compte-rendu / Pratique	2	---	CR *0,5 / Pratique *0,5	Oral	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		UE	UE 505 Méthodologie et Ergonomie de l'Activité - 2	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Outils de l'analyse de l'activité	/	1,5	CT	Compte-rendu	1	---	1	Compte-rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		EC	EC Gestion de projet en Ergonomie	/	1,5	CT	Oral	1	30 min	1	Oral	1	30 min	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		UE	UE 506 Méthodologie de l'Interv. et de l'Accompagnement de la Perf.	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		EC	EC Innovation et bases légales de la protection des données	/	1,5	CT	Ecrit	1	1h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
S5		EC	EC Conception : les bases de la CAO	/	1,5	CT	Oral	2	15 min par épreuve orale	Oral 1 *0,5 / oral 2 *0,5	Oral	2	15 min par épreuve orale	Oral 1 *0,5 / oral 2 *0,5	sur 20	NON				oui	10	
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 504 Staps + 505 Santé + 506 Santé)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 AgiLES)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 Entrepreneariat)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 504 Staps + 505 Staps + 506 ORION)	9	9																	
			UE 504 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 505 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S5		UE	UE 507 Defending your opinion in English	3	1	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		STG	STG Stage d'observation semestre 5 - facultatif																			
Semestre 2																						
			PARCOURS ESPM																			
S6		UE	UE 601 Etude & Accompagnement de la Performance - 3	6	6	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Contrôle moteur, aspects structuraux et neurophysiologiques	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		EC	EC Perception, action et prise de décision	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		UE	UE 602 Prévention, Bien-être, Santé	6	6	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Psychologie et psychodynamique du travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		EC	EC Initiation au Droit du Travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		EC	EC Connaissances des Organisations du Travail	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		UE	UE 603 Méthodologie de la recherche / outils 2	6	6	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Recherche 2	/	2	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	NON				oui	10	
S6		EC	EC Outils 2	/	4	CT	Compte-rendu	3	---	1	Dossier	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
		Choix 1 sur 5	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			PAR Parcours STAPS ESPM																			
S6		UE	UE 604 Prévention et à l'Accompagnement de la Performance - 2	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Conception d'une intervention et suivi de stage	/	1,5	CT	Compte rendu	1	---	1	Compte rendu	1	---	1	sur 20	NON				oui	10	
S6		EC	EC APS et modalités d'intervention	/	1,5	CT	Ecrit / Pratique	2	2 h par épreuve écrite	Ecrit *0,5 / Pratique *0,5	Ecrit	1	2h	1	sur 20	NON				oui	10	
S6		STG	STG 604 Stage d'observation ESPM	/		---	Inclus dans le compte rendu de l'EC 1	---	---	---	---	---	Inclus dans le compte rendu de l'EC 1	---	---							
S6		UE	UE 605 Méthodologie de l'Interv. et de l'Accompagnement de la perf.	3	3	CT	Ecrit	1	2h	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Perspectives & Accompagnement du Sportif Blessé	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		EC	EC Processus de réathlétisation & reprise entraînement/compét.	/	/	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NON				oui	10	
S6		UE	UE 606 Principes de Communication	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		EC	EC Principes de communication verbale et non verbale	/	1,5	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	NON				oui	10	
S6		EC	EC Principes de communication écrite	/	1,5	CT	Ecrit	1	1 h	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	NON				oui	10	
		PAR	PAR Parcours Santé (Ues 604 Staps + 605 Santé + 606 Santé)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours ORION (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 ORION)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours AgiLES (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 AgiLES)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		PAR	PAR Parcours Entrepreneariat (Ues 604 Staps + 605 Staps + 606 Entrepreneariat)	9	9																	
			UE 604 Staps	3	3	CT	---	---	---	---	---	---	---	---	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
			UE 605 Staps	3	3	CT	Ecrit	1	2h		Ecrit	1	2h		sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
S6		UE	UE 607 Defending both sides of an argument in a debate	3	3	CT	Oral	1	15 min	1	Oral	1	15 min	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	
		STG	STG Stage d'observation semestre 6 - facultatif																			
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																						

9/13

Modalités Contrôle des Connaissances et des Compétences M3C- LICENCES

Règles générales - Université de Lorraine

Règles spécifiques aux licences STAPS (en bleu) + Annexe

Références réglementaires : Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence modifié

Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié

I- Inscription Pas de dispositions particulières

L'inscription administrative en Licence est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

II- Crédits européens Pas de dispositions particulières

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d'Enseignement. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens. Il correspond à une charge de travail de 25 à 30h par crédit. Les crédits sont affectés (en nombre entier) aux UE et éventuellement aux EC. Ils sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

La licence est composée de 6 semestres (de 30 crédits chacun) groupés en 3 années (de 60 crédits chacune). Sa validation entraîne l'attribution de 180 crédits. L'échelle des valeurs en crédits est cohérente avec celle des coefficients affectés aux UE. Un aménagement de la durée peut être proposée dans le cadre de parcours aménagés (accélérés ou progressifs). La licence sanctionne toutefois un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

III- Structuration des enseignements

- Les enseignements d'une licence sont organisés en :
- Année : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
 - Semestre : il porte des crédits européens. Il est capitalisable.
 - Blocs de connaissances et de compétences : il ne peut exister qu'au sein d'un semestre. Il porte des crédits, il est capitalisable.
 - Unité d'Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
 - Elément Constitutif (EC) : Les EC constituent l'UE. L'EC peut porter des crédits européens, auquel cas il est capitalisable. Lorsqu'un EC porte des crédits au sein d'une UE, tous les EC de l'UE doivent en porter pour un total égal au nombre de crédits de l'UE.
 - Matière : Les matières composent un EC. La matière ne porte pas de crédits européens. Elle n'est pas capitalisable.

Modalités spécifiques : Les EC en Staps ne portent pas d'ECTS

IV- Report, conservation et capitalisation

Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session quand elle est prévue. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les M3C particulières du diplôme).
Conservation : une note d'EC peut être conservée sans que ce soit obligatoire. Dans ce cas, la conservation ne peut être que d'une année.
Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans la même mention de licence d'un autre établissement, ou dans une autre mention de l'Université de Lorraine dans laquelle les enseignements correspondent. La correspondance des enseignements est appréciée lors de l'examen de la candidature.

Modalités spécifiques : Les EC ne se conservent pas d'une année sur l'autre. L'UE non acquise (par sa note ou par compensation des enseignements qui la composent) devra être repassée intégralement l'année suivante, sauf pratiques mentionnées sur les M3C spécifiques..

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements, un contrat signé par l'étudiant précisera les enseignements concernés.

V- Validation et compensation

Article 15 de l'arrêté Licence

Les établissements organisent l'acquisition des unités d'enseignement qui composent les parcours de formation et des 180 crédits du diplôme de licence selon le principe de capitalisation appliqué dans le cadre du système européen de crédits.

Article 16 de l'arrêté Licence

Les établissements arrêtent également, pour chacune des formations de licence, les modalités d'obtention du diplôme qui font l'objet d'une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s'effectue au sein des unités d'enseignement définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
Pour mettre en œuvre la compensation, les établissements attribuent à chaque unité d'enseignement un coefficient et un nombre de crédits. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement. Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits. En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

V-1- Validation du diplôme :
Le diplôme de licence s'obtient comme suit :
Par validation de chaque année, L1, L2 et L3 composant la licence dans les conditions fixées ci-après, pour les années suivies à l'UL.
Ou par validation de chacun des blocs de connaissances et de compétences.

Certificat SENSE :
Le Certificat SENSE doit être validé en entier pour permettre la délivrance du diplôme. Les étudiants disposent des 3 années de Licence pour valider les 3 modules du certificat ou des années 2 et 3 ou 3 en fonction de leur niveau d'entrée. (voir annexe SENSE)

V-2- Validation des années du diplôme :
Une année peut être validée :
- par compensation entre les semestres, la note obtenue est ainsi supérieure ou égale à 10/20. Si elle est choisie, cette compensation est applicable comme suit :
En première année de licence : entre S1 et S2. En deuxième année de licence : entre S3 et S4. En troisième année de licence : entre S5 et S6.
- ou par capitalisation des UE de l'année, sans compensation entre elles
- ou par validation des blocs de compétences et de connaissances qui composent l'année
- ou par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les semestres avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances caractéristiques (voir V-4- Définition et validation des BCC)

Le résultat calculé peut alors être :
- ADM (avec note >ou = à 10/20 et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue < à 10/20 et/ou conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)
La modalité choisie doit être précisée dans les M3C du diplôme.

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu'une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-3- Validation des semestres :
Un semestre peut être validé :
- **par compensation** entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20 au semestre.
- **sans compensation** entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par validation des blocs de connaissances et de compétences qui composent le semestre
- par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les UE avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances

Le résultat calculé au semestre peut alors être :
- ADM (avec note >ou = à 10/20 et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue < à 10/20 et/ou conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu'une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-4- Validation des blocs de connaissances et de compétences :

Les blocs de connaissances et de compétences sont des ensembles cohérents d'enseignements. Dans le cadre des M3C, ils peuvent être construits et utilisés de manière à garantir l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires au diplôme.

La compensation entre Unités d'Enseignement s'effectue au sein des blocs de connaissances et de compétences sans note éliminatoire et sans note plancher. Les blocs de connaissances et de compétences ne peuvent se compenser entre eux. A l'exception de ceux, sur une année universitaire, qui visent les mêmes compétences.

Des BCC dits « caractéristiques » peuvent être définis au sein de chaque semestre du diplôme. Ainsi, ces BCC caractéristiques devront impérativement être validés dans des conditions précisées dans les M3C spécifiques de chaque diplôme, pour que l'année puisse être validée. En cas d'échec l'étudiant sera ajourné, et selon les modalités prévues, bénéficiera d'une seconde chance ou d'une 2^{ème} session aux UE le composant. A l'issue, un ajournement à l'année est possible.

Un BCC peut comporter des enseignements ou activités qui ne font pas l'objet d'une seconde chance ou d'une 2^{ème} session (par exemple BCC composé d'un stage et d'un projet tutoré).

V-5- Validation des UE et EC :

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20. Le résultat calculé peut alors être :
- **ADM** si la note obtenue est > ou = à 10/20
- **AJ** si la note obtenue est < à 10/20
- **DEF** en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Tous les enseignements n'ont pas vocation à être évalués, l'évaluation peut se situer uniquement au niveau de l'UE.

Renonciation à la compensation au semestre ou à l'année :

La renonciation à la compensation peut être proposée aux étudiants (à spécifier dans les M3C particulières). Le cas échéant, celle-ci concerne les étudiants qui ont validé un semestre ou une année par compensation (et donc qui n'ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à chaque UE du semestre). Dans ce cas, à l'issue de la 1ère session et dans un délai de 48 heures après la publication des résultats, l'étudiant demande à repasser **toutes** les épreuves dont les notes sont inférieures à 10 dans les UE **non validées au sein du ou des semestres faisant l'objet d'une renonciation**. Cette renonciation fait l'objet d'un document écrit, co-signé par l'étudiant et le président de jury. Ce document précise les UE et épreuves concernées. La renonciation à la compensation entraîne l'ajournement au semestre visé, sans note, et donc à l'année. L'admission ne sera éventuellement prononcée qu'en deuxième session. Les notes utilisées pour le calcul de la moyenne annuelle ne pourront être que les notes obtenues en deuxième session, quelles que soient les notes obtenues, y compris si l'étudiant obtient des notes inférieures à celles obtenues en 1ère session.

Si une 2ème session est organisée, ou dans le cadre d'une session unique, un étudiant peut renoncer à la compensation dans les mêmes conditions. Dans ce cas, aucune des notes d'UE inférieure à 10 n'est conservée. Les EC validés sont conservés suivant les règles indiquées dans les modalités propres à chaque diplôme et pour une durée qui ne peut excéder 1 an.

Modalités spécifiques : Un courrier devra être transmis au Responsable d'année ou Directeur des Etudes ou Doyen

VI- Attribution des crédits : Pas de dispositions particulières

- 60 crédits sont attribués lorsque l'année est validée - 30 crédits sont attribués lorsque le semestre est validé - les crédits à l'UE ne sont attribués que si l'UE est validée avec une note supérieure ou égale à 10, il est de même pour les BCC.

Prise en compte d’Unités d’Enseignement validées par ailleurs :

Article 14 de l’arrêté licence :

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

Des Unités d’Enseignement peuvent être obtenues par validation d’acquis professionnels (articles D. 613-38 à D. 613-50 du code de l’éducation), par validation des acquis de l’expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l’éducation), ou par validation d’études supérieures accomplies en France ou à l’étranger (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l’éducation), par exemple en semestre Erasmus ou lors du parcours antérieur de l’étudiant.

Cette validation se fait par UE entière, sous la forme de dispense, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche, ces UE n’entrent pas dans le calcul de la moyenne et des compensations.

Les modalités d’obtention des UE validées par ailleurs sont définies dans les M3C particulières à chaque licence.

VII- Examens :

Natures et types d’épreuves

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de nature différente au sein d’une UE, ou d’un EC :

- examen écrit, examen oral, travaux pratiques, rendus individuels ou collectifs etc.

On peut également décomposer chaque nature d’épreuve selon les types qu’ils peuvent prendre : Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...

Examen oral : soutenance d’un rapport, exposé, interrogation ...

Un examen, portant sur un même enseignement dispensé sur plusieurs sites doit être de même nature, de même type et de même durée.

Modes de contrôle et sessions

Article 10 de l’arrêté Licence :

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent.

Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Article 11 de l’arrêté Licence :

Hors régime spécial d'études mentionné à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

L'évaluation continue doit intervenir à des moments pertinents pour l'orientation de l'étudiant et sa progression par rapport à son projet personnel et à son projet professionnel.

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :

1° Permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ;

2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l'article 12.

Les établissements précisent, dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les unités d'enseignement ou les blocs de connaissances et de compétences qui relèvent de cette modalité d'évaluation. Pour accompagner la progression de l'étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Ces évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre. Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 %.

Article 12 de l’arrêté Licence : (la partie en gras est l’adaptation de l’article pour le cas particulier de l’UL qui ne dispose pas d’une CFVU)

Dans le cadre des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé et des articles 10, 11 et 13 à 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont fixées à l'UL, par dérogation, par décision du conseil du collégium concerné, après avis du conseil de la formation. A cette fin, ces organes prennent en compte les résultats des dispositifs d'évaluation interne mentionnés à l'article 17.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place en application des articles 10 et 11 ci-dessus sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études prévu à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Principe du Contrôle Terminal avec deuxième session :

Le contrôle terminal implique une 2^{ème} session d'évaluation.

Dès lors que l'évaluation d'un enseignement (EC ou UE) ne fait l'objet que d'une seule épreuve, alors celui-ci est appelé **Contrôle Terminal**. Il est toutefois possible d'avoir plusieurs épreuves. Le contrôle terminal se déroule :

- soit pendant ou à la fin des enseignements, en dehors ou dans les heures d'enseignement prévues dans la maquette, il s'agit de l'examen organisé avant, en dehors ou dans la session officielle des examens.

- soit à la fin du semestre, il s'agit de l'examen organisé au sein de la session officielle des examens

Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'évaluation écrite ou orale, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

La date, l'heure, et le lieu de la ou des épreuves en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.

Le choix de la temporalité est défini par chaque formation après avis du collégium concerné.

Deuxième session dans le cadre du contrôle terminal (évaluation organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale) :

Sauf report ou conservation, tous les EC au sein des UE non validées d'un semestre non validé d'une année non validée, font l'objet d'une seconde session. La seconde session peut consister en un regroupement d'épreuves au sein d'une même évaluation de synthèse.

Dans ce cas, cette évaluation devra se situer au niveau de l'UE, ou au niveau du BCC le cas échéant.

Les évaluations suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session et ne pas être incluses dans l'épreuve de synthèse de 2^{ème} session :

- évaluations de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies

- évaluations de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Notes obtenues en deuxième session

Lorsqu'un étudiant est amené à composer en deuxième session (semestres, année non validés en première session), alors les notes obtenues lors de cette deuxième session remplacent dans le calcul de la moyenne finale de la 2^{ème} session des EC, UE, semestres et de l'année, les notes aux EC, UE, semestres et année attribuées en première session.

2- Principe du Contrôle Continu avec deuxième session :

Dès lors qu'une UE fait l'objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu.

Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant, exposés...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC.

La date, l'heure, et le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Régimes spéciaux d'études et modalités associées).

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies

- soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Deuxième session dans le cadre du contrôle continu (évaluation organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale) :

Les modalités d'organisation sont identiques à celles qui prévalent pour la 2^{nde} session du contrôle terminal.

3-Principe du Contrôle Continu intégral avec seconde chance

Les grands principes du contrôle continu sont identiques :

Dès lors qu'une UE fait l'objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu.

Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant, exposés...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC.

La date, l'heure, et le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies

- soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

En sus, pour pouvoir organiser un contrôle continu intégral avec la seconde chance dans la session initiale, les principes suivants devront être respectés :

Un minimum de 2 évaluations au sein d'une UE. Ces évaluations font l'objet d'une moyenne pondérée appelée (note 1). Aucune des évaluations ne pourra peser pour plus de 50% dans la note finale de l'UE.

S'ajoute une évaluation supplémentaire appelée (note 2) qui doit se dérouler dans la continuité des enseignements, après la fin des enseignements de l'UE visée ou à la fin du semestre. Le poids de cette évaluation supplémentaire ne pourra excéder 50% dans le calcul de la note finale à l'UE

Cette évaluation supplémentaire est proposée à l'ensemble des étudiants inscrits à l'UE, y compris en cas d'absence (justifiée ou injustifiée).

La note finale retenue sera le max (note 1 ; (moyenne pondérée de la note 1 et de la note 2)).

Si l'ensemble des principes indiqués ci-dessus ne sont pas respectés, l'évaluation est alors considérée comme du contrôle terminal ou continu avec organisation d'une 2^{ème} session.

Assiduité aux enseignements :

(voir annexe Conditions de mise en œuvre de l'assiduité)

L'assiduité des étudiants peut être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une procédure généralisée à l'ensemble des étudiants de la formation.

Le cas échéant, les M3C précisent le nombre d'absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l'obligation d'assiduité lorsque cette assiduité est obligatoire, ainsi que les conséquences de ce manquement sur l'appréciation des résultats de l'étudiant.

Les justificatifs doivent être présentés dans les 8 jours qui suivent l'absence.

Modalités spécifiques : Un retrait de points (5 maximum) peut s'opérer sur la note finale à partir de 2 ABJ pour un même enseignement, sans que cela n'entraîne une note finale de 0/20 à ce dernier.

Gestion des absences aux évaluations :

Absences aux épreuves :

- **Absence justifiée** : L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

En contrôle terminal : La mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

En contrôle continu : En cas d'absence justifiée, un contrôle de substitution peut être organisé en fonction des contraintes matérielles et organisationnelles. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE, du semestre. La neutralisation intervient si et seulement si le coefficient de cette épreuve est strictement inférieur à celui de l'autre épreuve de contrôle ou à la somme des coefficients des autres épreuves si plusieurs contrôles. Dans le cas contraire, la mention ABJ est portée sur le relevé de notes et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

Dans chacun de ces deux cas, l'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d'un examen terminal, le président du jury peut décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

- **Absence injustifiée** : Quel que soit le mode de contrôle, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année. L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance selon le mode de contrôle. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Anonymat des copies *Pas de dispositions particulières*

Les contrôles terminaux, les 2^{èmes} sessions et secondes chances écrites sont anonymes. Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre du contrôle continu écrit organisé sur le temps de l'enseignement évalué. Toute forme d'anonymat est admise. Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé. L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

Régimes spéciaux d'études et modalités spécifiques

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, et tout autre statut reconnu par l'établissement...) peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier. (Voir Régimes spéciaux d'études).

Modalités spécifiques :
Un contrat pédagogique devra être établi afin de déterminer les adaptations et aménagements des cours mis en place pour chaque semestre. La dispense n'est pas automatique.

Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard huit jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Stage

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les modalités alternatives doivent être prévues dans les M3C.

Modalités spécifiques :

Pour les semestres de licence comportant la réalisation d'un stage, les étudiants ne seront admis que si la note au semestre ou par compensation des semestres est supérieur à 10/20 ET que le stage a été validé par l'étudiant. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme défaillant au semestre présentant le stage. L'étudiant pourra se présenter en seconde session, mais ne pourra pas valider l'année sans la réalisation et la validation du stage avant le Jury final.

L'étudiant n'est autorisé à se présenter en stage que lorsque la convention est signée par toutes les parties.
Le stage peut être potentiellement pénalisé en cas de retard de convention au regard de la grille de dépassement de l'échéancier.
L'attestation de fin de stage conditionne la validation de ce dernier, ce document est obligatoire.
L'équipe pédagogique s'appuiera sur l'avis du maître de stage pour valider ou non les compétences attendues durant le stage, et ainsi déclarer l'étudiant ADM ou AJ à ce dernier

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) ne peuvent pas bénéficier de modalités particulières de validation du stage, mais peuvent bénéficier d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université et/ou des UFR.

VIII- Résultats

Article 18 de l'arrêté Licence
Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'établissement accrédité nomme le président et les membres des jurys. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative. La composition des jurys est publique. Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est également responsable de l'établissement des procès-verbaux. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Dans le cadre de l'évaluation continue, les copies et les notes ainsi que les évaluations de tout autre travail réalisé sont communiquées régulièrement aux étudiants. En tant que de besoin, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec l'étudiant le bilan pédagogique de sa progression. Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Elle est accompagnée du supplément au diplôme mentionné au d) de l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

Article 19 de l'arrêté Licence
Afin de faciliter la reconnaissance des acquis des étudiants, notamment dans le cadre de l'application du dernier alinéa de l'article 16, les établissements peuvent délivrer aux étudiants concernés un diplôme d'établissement ou une certification attestant l'acquisition partielle des connaissances et compétences constitutives de la licence. Il peut s'agir en particulier d'un certificat attestant du niveau en langue. A cette fin, il certifie l'acquisition de crédits européens pour favoriser une réorientation ou une reprise d'études ultérieure dans une formation où ces acquis antérieurs ont vocation à être reconnus.

Jury
Un jury est nommé par mention par la présidente sur proposition du ou des directeurs de collègiums, après consultation des directeurs des composantes concernées et des responsables de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l'équipe de formation. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres, des BCC, et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné). Il se prononce également sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Modalités spécifiques : Se tiendront en 3 temps :
1- Une commission pédagogique (responsables d'années et enseignants)
2- Une commission préparatoire au jury (Directeur des Etudes, responsables d'années)
3- Le jury de diplôme

Le diplôme intermédiaire du DEUG peut être délivré, sur demande de l'étudiant, après validation du L1 et du L2, ou de la L2 en cas d'entrée directe en L2. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l'étudiant. La note au diplôme de DEUG est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : La moyenne générale L2 ou moyenne générale L1+L2, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement.

- Note obtenue au diplôme de Licence

La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : La moyenne générale L3 ou moyenne générale L2+L3 ou moyenne générale L1+L2+L3, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement. En cas d'entrée directe en L2 ou L3 seules les années validées à l'UL entrent dans le calcul.

Les mentions au diplôme sont délivrées comme suit :
- Passable : moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12 sur 20
- Assez bien : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 sur 20
- Bien : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 sur 20
- Très bien : moyenne supérieure ou égale à 16 sur 20

- Communication des résultats

Les notes des épreuves de contrôle continu doivent faire l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, après correction par les enseignants et en fonction des modalités prévues par le jury, et ce afin de leur permettre d'évaluer leur progression tout au long du semestre.
Les notes et résultats aux semestres, à l'année font l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, dans un délai maximum de trois jours ouvrables après le jury. Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l'objet d'un affichage public avec indication du numéro étudiant. Le jury est souverain dans ses décisions, dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées. Les notes ne sont définitives qu'après validation par le jury.

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande à la consultation de leurs copies et à un entretien, au plus tard avant la session suivante dans le cadre d'une évaluation en 2 sessions, et dès la publication de leur note dans le cadre d'une évaluation continue.

Modalités spécifiques :
La demande de consultation de copie doit être effectuée dans les 8 jours qui suivent les délibérations du jury. Aucune photocopie ou prise de photo de la copie n'est autorisée.

IX- Progression

Le passage de L1 à L2 est de droit dès lors que l'année de L1 est validée.

Le passage de L2 à L3 est de droit dès lors que la L1 est validée d'une part et que la L2 est validée d'autre part y compris les BCC le cas échéant. Si la L2 n'est pas validée, l'étudiant ne peut s'inscrire en L3.

Redoublement :
En principe le redoublement n'est pas de droit, s'agissant d'une réponse pédagogique de l'équipe enseignante, destinée à permettre à l'étudiant de combler ses lacunes ayant conduit à un ajournement.

Toutefois chaque diplôme de licence peut spécifier le nombre de redoublements auquel un étudiant a droit sans avis du jury. Le redoublement fait l'objet de l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique validé par l'équipe enseignante et l'étudiant, précisant les modalités de celui-ci.

Dans tous les cas le nombre d'inscriptions annuelles au sein d'une même mention de licence, en vue de sa validation ne peut être supérieur à cinq ; le triplement d'une année reste exceptionnel et est soumis à autorisation du jury.

Les règles applicables doivent être explicitement spécifiées dans les M3C du diplôme.

Modalités spécifiques :
Le doublement en L1 n'est pas de droit mais sur avis du jury. 1 seul doublement de droit est autorisé sur la L2 ainsi que sur la L3.
Un étudiant en réorientation pour le 2nd semestre de la L1 n'est autorisé à accéder en L2 que s'il a validé ou compensé le semestre 1 de sa composante d'origine ET s'il a validé les UEs suivantes de Staps : UE 201 + UE 202 + UE 203 + (UE 205 ou UE 206)

-> **Le statut AJAC « automatique » est supprimé**
Toutefois le jury décide au regard des résultats des étudiants concernés, quels enseignements du niveau supérieur peuvent être suivis par anticipation
Le statut d'AJAC est alors appliqué dans le cadre d'un CPRE précisant les UE à suivre
L'étudiant est inscrit administrativement en AJAC dans les 2 niveaux concernés et pédagogiquement uniquement aux UE précisées dans le CPRE
Pour avoir ce statut AJAC, l'étudiant devra avoir validé 1 des 2 semestres de l'année en cours, avoir obtenu 42 ECTS, ET avoir une moyenne au semestre non validé >= à 9/20

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences particulières, proposées au Conseil de la Formation puis validées en Conseil de Collegium dans le mois qui suit la rentrée. Ces modalités doivent notamment indiquer les M3C alternatives prévues en cas d'évènement particulier et les modalités d'épreuves de substitution (ABJ en CC ou évènement particulier).

Les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu'ils existent doivent être explicitement décrites, ainsi que les modalités de validation de l'année si les BCC sont utilisés. La mise en œuvre des modalités de contrôle des connaissances et compétences par blocs explicitement décrits pour l'ensemble du diplôme permet de ne pas appliquer de compensation entre les blocs de compétences. La compensation s'effectue ainsi entre ue d'un même bloc.

Annexe MCC Licences STAPS

1 - L'étudiant blessé

a - Ponctuellement dans les APS
Chaque APS donne lieu à une note de Pratique comprenant 2 évaluations pratiques : 1 évaluation intermédiaire et 1 évaluation terminale, et à une note d'Ecrit.
2 cas de figure :
1. Si l'étudiant est inapte avec certificat médical à l'évaluation intermédiaire un contrôle pratique de substitution doit lui être proposé.

Si compte tenu de la spécificité de l'APS ce contrôle est impossible à organiser l'étudiant recevra un ABI (Absence Justifiée), son évaluation intermédiaire sera neutralisée et sa note finale sera calculée sur sa seule évaluation terminale (+ note Ecrit).

2. Si l'étudiant a participé à l'évaluation intermédiaire, mais qu'il est inapte avec certificat médical lors de l'évaluation terminale, une évaluation pratique de substitution doit lui être proposée avant la tenue du jury final. Si cette évaluation de substitution est impossible à organiser, l'enseignant devra attribuer à l'étudiant une note sur la base des observations de l'évolution de son apprentissage (+ note Ecrit).

Dans ces deux cas de figure, si l'état de santé de l'étudiant le permet, celui-ci devra être présent lors des enseignements de pratique pour participer par exemple à l'organisation, à l'arbitrage, à la mise en place de situations, etc. pour les Activités Physiques Sportives et Artistique (APSA) le permettant (modalités définies par chaque enseignant dans son APSA si possibilités).

b - A long terme

L'étudiant disposant d'une inaptitude « à long terme » ne lui permettant pas de passer l'évaluation intermédiaire et finale se verra proposer les modalités d'évaluation suivantes :

Les notes relevant de la pratique physique sont remplacées par une épreuve d'analyse de pratique ou par un travail d'exposé témoignant de l'investissement de l'étudiant dans l'APSA.

De plus, si l'état de santé de l'étudiant le permet, celui-ci devra impérativement être présent lors des enseignements de pratique pour participer par exemple à l'organisation, à l'arbitrage, à la mise en place de situations, etc. pour les Activités Physiques Sportives et Artistique (APSA) le permettant (modalités définies par chaque enseignant dans son APSA si possibilités) et pourra donner lieu à une note.

Seul le Doyen peut dispenser un étudiant de suivre des enseignements

2 – L'étudiant Sportif de Haut Niveau

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les sportifs de haut niveau bénéficient d'un statut particulier qui prévoit notamment :

a - L'aménagement des cursus adaptés aux contraintes sportives ;

b - Une dispense d'assiduité pour l'ensemble des enseignements. Dans la mesure où leur activité leur permet, ils ont cependant le choix de suivre normalement tous les cours ou d'aller dans un autre groupe pour suivre un enseignement en fonction du contrat passé avec le responsable pédagogique ;

c – Dans la mesure du possible les APSA proposées au SHN sont adaptées en fonction de leur contrainte d'entraînement et de planification (temps, type de sollicitation physiologique, etc.).

d - Des épreuves de remplacement pourront être proposées aux étudiants sportifs de haut niveau se trouvant dans l'impossibilité de suivre tout ou partie des enseignements évalués en contrôle continu, ou de participer aux épreuves du contrôle terminal. Ces épreuves de remplacement (épreuves reportées, épreuves orales, épreuves de pratique...) pourront se dérouler durant les semaines d'enseignement du semestre en cours. La date du jury d'examen constitue la limite pour la tenue de ces sessions de remplacement. Cette mesure sera étendue aux cas des blessures empêchant l'étudiant d'écrire et lorsqu'un tiers temps pédagogique ne pourra pas être proposé. Un certificat médical justifiant, le cas échéant, la nature des blessures et la durée de l'indisponibilité, ou une attestation justifiant de l'indisponibilité pour les cas ne relevant pas de blessure, devra être fourni.

e – une conservation de note comprise entre 8 et 10/20 peut être accordée pour la session 2, sur demande de l'ESHN auprès du responsable Haut Niveau et service scolarité de la composante.

Si ce statut est accordé par la commission haut niveau, l'étudiant devra ensuite se présenter auprès du correspondant chargé du suivi des sportifs(ives) de haut niveau pour élaborer avec lui son contrat de formation et le signer. En cas d'absence de contrat dans un enseignement, l'étudiant sera considéré comme un étudiant ordinaire.

3 – Etudiants handicapés

Les étudiants relevant d'un régime spécial (étudiants handicapés, étudiants salariés, sportifs de haut niveau, élus avec mandat électif lourd, etc.) bénéficient de modalités particulières de conservation de notes et d'aménagements adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les enseignants relais-étudiants handicapés des UFR mettent en place un contrat pédagogique spécifique pour chaque étudiant handicapé. Ce contrat est négocié à partir des principes suivants :

Les principes d'aménagement des contrats pédagogiques concernent essentiellement la participation et l'évaluation aux cours d'APSA.

Ce contrat doit être validé par la commission handicap, le médecin en charge du dossier de l'université, le directeur des études et le responsable d'année.

4 – Double inscription

Dans le cas d'une double inscription, des dispositions d'aménagement peuvent être mises en place comme par exemple : changement de groupe pour assister aux enseignements, aménagement du cursus sur deux ans au lieu d'un, etc.

Après contact avec le responsable d'année et après vérification de la double inscription, l'étudiant devra élaborer avec le responsable d'année son contrat de formation et le signer. En cas d'absence de contrat dans un enseignement, l'étudiant sera considéré comme un étudiant ordinaire. Il en sera de même, si la double inscription n'est pas constatée.

Intitulé du diplôme			M1-STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique - Année universitaire 2025/2026																			
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE								
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note plancher sur 20
Semestre 1																						
S7	7JU83N01	UE	UE 701 Métrologie en Sciences du Mouvement Humain 1	9	9	CC		6			nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JE83N01	EC	EC Outils de mesure de la cinématique 1		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S7	7JE83N02	EC	EC Outils de mesure de la dépense énergétique		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S7	7JE83N03	EC	EC Outils de mesure de la force 1		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S7	7JU83N02	UE	UE 702 Méthodologie de la Recherche 1	6	6	CT/CC		4							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JE83N04	EC	EC De la Problématisation à l'Opérationnalisation		1	CT	Production Informatique	1	2h par épreuve	1	Production Informatique	1	2h	1	sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S7	7JE83N05	EC	EC Séminaires 1		1	CC	Oral	3	Oral 20 minutes	Oral1*0,4 / Oral2*0,4 / Oral3*0,2	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S7	7JU83N03	UE	UE 703 Conception de matériels	3	3	CC	Oral	3	Oral 15 minutes	Oral1*0,33 / Oral2*0,33 / Oral3*0,33	nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JU83N04	UE	UE 704 Réponses physiologiques à l'Exercice et à l'Entraînement	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JE83N06	EC	EC Réponses hormonales du tissu adipeux à l'exercice												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JE83N07	EC	EC Réponses physiologiques à l'entraînement												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JU83N05	UE	UE 705 Equilibration : du Maintien au Mouvement	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JE83N08	EC	EC Posture & Equilibre												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JE83N09	EC	EC Interactions Posture-Mouvement												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JU83N06	UE	UE 706 Du Traitement du Signal à la Programmation	3	3	CT	Ecrit avec Production Informatique	1	2h par épreuve	1	Ecrit avec Production Informatique	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S7	7JE83N10	EC	EC Des signaux biologiques aux signaux numériques												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JE83N11	EC	EC Initiation à la programmation MATLAB 1												sur 20	non	1 an	10	non			
S7	7JU83N07	UE	UE 707 Internationalisation : scientific articles	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
Semestre 2																						
S8	8JU83N01	UE	UE 801 Métrologie en Sciences du Mouvement Humain 2	9	9	CC		6			nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N01	EC	EC Principes fondamentaux de l'électromyographie		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S8	8JE83N02	EC	EC Mesures objectives de l'hygiène de vie		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S8	8JE83N03	EC	EC Evaluation dynamique de la performance motrice		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S8	8JU83N02	UE	UE 802 Méthodologie de la Recherche 2	6	6	CT		3			CT	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N04	EC	EC Travail d'Etude et de Recherche		2	CT	Mémoire/Oral*	2	Mémoire écrit et oral 30 minutes	Ecrit *0,7 / Oral *0,3	Mémoire/Oral	2	Mémoire écrit et oral 30 minutes	Ecrit *0,7 / Oral *0,3	sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N05	EC	EC Programmation MATLAB - Niveau 2		1	CT	Production Informatique	1	2h par épreuve	1	Production Informatique	1	2h	1	sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N03	UE	UE 803 Déterminants de l'Interface Homme-Objet	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N06	EC	EC Déterminants biomécaniques de l'IHO												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N07	EC	EC Déterminants neurophysiologiques de l'IHO												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JC83N01	UE	CHOI Choix de parcours	9	9										sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
	8JO83N01		ORI Parcours Métrologie Performance Santé	9	9																	
S8	8JU83N04	UE	UE 804 Approche Psychologique de la performance	3	3	CT	Ecrit	1	2h par épreuve	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N08	EC	EC Facteurs émotionnels, motivationnels et Performance												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N09	EC	EC Métrologie appliquée au champ psychologique												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N05	UE	UE 805 Performance & Risques et Prévention des blessures	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N10	EC	EC Risques liés à la performance sportive												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N11	EC	EC Prévention des risques par la pratique physique												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N06	UE	UE 806 Nutrition, sommeil et performance	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N12	EC	EC Nutrition & Performance												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N13	EC	EC Sommeil & Performance												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
	8JO83N02		ORI Parcours Ergonomie Mouvement Prévention	9	9																	
S8	8JU83N07	UE	UE 804 Accompagnement Psychologique de l'Activité	3	3	CT	Ecrit	1	2h par épreuve	1	Ecrit	1	2h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N14	EC	EC Risques PsychoSociaux (RPS)												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N15	EC	EC Métrologie appliquée au champ des RPS												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N08	UE	UE 805 Préparation à l'intervention en ergonomie	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N16	EC	EC Conception des interventions												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N17	EC	EC Evaluation des interventions												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N09	UE	UE 806 Ergonomie et Accompagnement du Projet Sportif	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S8	8JE83N18	EC	EC Analyse des besoins et du contexte sportif												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JE83N19	EC	EC Cellule Performance et Evaluation												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S8	8JU83N10	UE	UE 807 Internationalisation : English seminar	3	3	CC	Oral/Poster	3	Oral 20 minutes et Poster 10 minutes	Oral1*0,3 / Oral2*0,3 / Poster*0,4	nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																						

Intitulé du diplôme			M2-STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique Parcours Type Ergonomie, Mouvement, Prévention - Année universitaire 2025/2026																			
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
COLLEGIUM SANTE																						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Session 1 Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Session 2 si CT / 2nde chance si CC Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note plancher sur 20
Semestre 1																						
S9	9JUAFN01	UE	UE 901 Métrologie en Sciences du Mouvement Humain 3	9	9	CC		4							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN01	EC	EC Analyse des contraintes liées du poste de travail		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S9	9JEA FN02	EC	EC Entretien - Auto confrontation		1	CC	Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S9	9JUA FN02	UE	UE 902 Méthodologie de la Recherche 3	6	6	CC		4							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN03	EC	EC Projet tutoré			CC	Oral	3	Oral 30 minutes	Oral1*0,2 / Oral2*0,2 / Oral3*0,6	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JTAFN01	EC	STG Stage en entreprise				Attestation		Validation par l'entreprise		nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUA FN03	UE	UE 903 Détection, Gestion et Prévention de la fatigue	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN04	EC	EC Fatigue, Epuisement émotionnel et Burnout												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEA FN05	EC	EC Composantes centrale et périphériques de la fatigue												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUA FN04	UE	UE 904 Exploration sensorimotrice de l'action	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN06	EC	EC Sensorimotricité et Performance motrice												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEA FN07	EC	EC Mécanismes comportementaux et Neurophysiologiques												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUA FN05	UE	UE 905 Locomotion : de la Programmation au Mouvement	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN08	EC	EC Approche neurophysiologique de la locomotion												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEA FN09	EC	EC Approche biomécanique de la locomotion												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUA FN06	UE	UE 906 Interactions Humain-Machine	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEA FN10	EC	EC La place des cobots et des exosquelettes dans l'Ergonomie												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEA FN11	EC	EC L'environnement numérique et informatique dans l'Ergonomie												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUA FN07	UE	UE 907 Preparation for employment in the scientific field	3	3	CT	Oral	1	Oral 20 minutes	1	Oral	1	Oral 20 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
Semestre 2																						
S10	0JUA FN01	UE	UE 1001 Preuve de concept - brevet - industrialisation	3	3	CC	Ecrit/Production d'informations	3	Compte-Rendu écrit	CR1*0,33 / CR2*0,33 / CR3*0,33	nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S10	0JTAFN01	STG	STG 1002 Stage de fin de cycle	27	27	CT	Mémoire/Oral*	2	Mémoire écrit et oral 45 minutes	Ecrit *0,75 / Oral *0,25	Mémoire/Oral	2	Mémoire écrit et oral 45 minutes	Ecrit *0,75 / Oral *0,25	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	<10
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																						

Intitulé du diplôme			M2-STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique PT Métrologie, Performance, Santé - Année universitaire 2025/2026																			
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE								
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note plancher sur 20
Semestre 1																						
S9	9JUMLN01	UE	UE 901 Métrologie en Sciences du Mouvement Humain 3	9	9	CC		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEMLN01	EC	EC Analyse en 3D du mouvement		2		Ecrit/Oral	2	Compte-Rendu écrit et oral 15 minutes	Ecrit *0,6 / Oral *0,4	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S9	9JEMLN02	EC	EC Modélisation musculo-squelettique		1		Ecrit	1	Compte-Rendu écrit	1	nc				sur 20	non	1 an	10	non	oui	0	
S9	9JUMLN02	UE	UE 902 Méthodologie de la Recherche 3	6	6	CT		2				2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEMLN03	EC	EC Biostatistiques Avancées		1	CT	Production Informatique	1	2h par épreuve	1	Production Informatique	1	2h	1	sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEMLN04	EC	EC Programmation MATLAB - Niveau 3		1	CT	Production Informatique	1	2h par épreuve	1	Production Informatique	1	2h	1	sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUAFN03	UE	UE 903 Détection, Gestion et Prévention de la fatigue	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9IEAFN04	EC	EC Fatigue, Epuisement émotionnel et Burnout												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9IEAFN05	EC	EC Composantes centrale et périphériques de la fatigue												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUAFN04	UE	UE 904 Exploration sensorimotrice de l'action	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9IEAFN06	EC	EC Sensorimotricité et Performance motrice												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9IEAFN07	EC	EC Mécanismes comportementaux et Neurophysiologiques												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUAFN05	UE	UE 905 Locomotion : de la Programmation au Mouvement	3	3	CT	Ecrit	1	1h par épreuve	1	Ecrit	1	1h	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9IEAFN08	EC	EC Approche neurophysiologique de la locomotion												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9IEAFN09	EC	EC Approche biomécanique de la locomotion												sur 20	non	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUMLN03	UE	UE 906 Biomécanique et mécanique musculaire	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S9	9JEMLN05	EC	EC Dynamique inverse												sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JEMLN06	EC	EC Mécanique musculaire												sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	
S9	9JUAFN07	UE	UE 907 Preparation for employment in the scientific field	3	3	CT	Oral	1	Oral 20 minutes	1	Oral	1	Oral 20 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
Semestre 2																						
S10	0JUAFN01	UE	UE 1001 Preuve de concept - brevet - industrialisation	3	3	CC	Ecrit/Production Informatique	3	Compte-Rendu écrit	CR1*0,33 / CR2*0,33 / CR3*0,33	nc				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6
S10	0JTMLN01	STG	STG 1002 Stage de fin de cycle	27	27	CT	Mémoire/Oral*	2	Mémoire écrit et oral 45 minutes	Ecrit *0,75 / Oral *0,25	Mémoire/Oral	2	noire écrit et oral 45 min	Ecrit *0,75 / Oral *0,25	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	<10
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																						

Intitulé du diplôme			M1-STAPS : Management du sport - Année universitaire 2025/2026																											
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																											
COLLEGIUM SANTE			Session 1							Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE																
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note plancher sur 20								
Semestre 1																														
S7	7JUКТN01	UE	UE 701 Institutions des APS	6	6	CC	Ecrit/Oral	2	15 minutes pour l'écrit et 10 pour l'oral	0,5 par épreuve écrite	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN02	UE	UE 702 Appréhender les méthodes de gestion de soi et d'équipe	3	3	Certification	TP								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc									
S7	7JUКТN03	UE	UE 703 Adopter une posture pro dans l'écosystème des AP	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	1 quizz et 1 oral 10 minutes	0,5 par épreuve	oral	1	30 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN04	UE	UE 704 Entreprendre dans l'écosystème de l'activité phy et spo	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	1 écrit et oral 5 minutes	0,5 par épreuve	oral	1	15 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN05	UE	UE 705 Management de projet	6	6	CC	Ecrit/Oral	2	1 rapport et oral 10 minutes	0,5 par épreuve	oral	1	15 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	10								
	7JCKTN01		CHOI CHOIX DE PARCOURS 706-707	6																										
	7JOKTN01		ORI Parcours MS écosystème de sport	6																										
S7	7JUКТN06	UE	UE 706 Gérer une organisation sportive	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN07	UE	UE 707 (A) Innover dans le secteur sportif	3											sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
	7JOKTN02		ORI Parcours MS écosystème de l'AP	6																										
S7	7JUКТN08	UE	UE 706 (B) Aménager le territoire par les APS	3	3	CC	TP	2	Situations pratiques	0,5 par TP	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN09	UE	UE 707 (B) Développer une approche pluri. du territoire (UE gérée Géo)	3	3	CC	écrit	1	1 h d'écrit						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S7	7JUКТN10	UE	UE 709 Internationalisation - English applied to management	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	1 écrit 30 minutes et 1 oral 15 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	15 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
Semestre 2																														
S8	8JUКТN01	UE	UE 801 Appréhender méthodes de recherche en management du sport	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	poster + 3 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN02	UE	UE 802 Comprendre la gestion du changement organisationnel	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	En groupe 2 heures	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN03	UE	UE 803 Appliquer techniques de marketing à l'écosystème des APS	3	3	CC	Ecrit	2	En groupe et individuel	0,5 par épreuve	Ecrit	1	30 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN04	UE	UE 804 Piloter une organisation sportive	6	6	CC	Ecrits	2	30 minutes par épreuve écrite	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN05	UE	UE 805 Conduire un projet de transformation organisationnelle	6	6	CC	Ecrit/Oral	2	1 rapport et oral 10 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	10								
S8	8JEKTN01	EC	EC Conduire un projet de transformation organisationnelle												sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	10								
S8	8JTKTN01	EC	STG Stage																											
	8JCKTN01		CHOI Choix de Parcours 806-807	6																										
	8JOKTN01		ORI Parcours MS écosystème de sport	6																										
S8	8JUКТN06	UE	UE 806 (A) Appliquer les techniques de communication	3		CC	Ecrits	2	Rapport et quizz	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN07	UE	UE 807 (A) Comprendre le contexte socio-économique du sport	3		CC	Ecrits/Oral	2	Rapport et oral	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
	8JOKTN02		ORI Parcours MS écosystème de l'AP	6																										
S8	8JUКТN08	UE	UE 806 (B) Identifier & promouvoir bénéfices de la pratique d'AP	3	3	CC	écrit/Oral	2	Flyer+synthèse articles	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN09	UE	UE 807 (B) Connaître les principes de promotion de la santé	3	3	CC	écrit	2	1 quizz et 1 rapport	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
S8	8JUКТN10	UE	UE 809 Mise en oeuvre de son projet professionnel	3	3	CC	Ecrit/Oral	2	1 rapport et oral 10 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	nc	nc	6								
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																														
			Bloc fondamental						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année																					
			Bloc 1 : UE705 et UE 805																											
			Bloc 2 : UE703 et 809																											

Intitulé du diplôme			M2-STAPS Management du sport PT Transformation, Projet, Accompagnement dans l'éCosystème de l'activité physique - Année universitaire 2025/2026																					
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																					
COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE									
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note planche sur 20		
Semestre 1																								
S9	9IUQEN01	UE	UE - 901 Maîtriser la gestion de projet	6	6	CC	Oral+rapport	2	10 minutes d'oral+ rapport individuel	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN02	UE	UE - 902 Identifier les facteurs de succès d'écosystèmes sportifs	6	6	CC	Ecrit et rapport	2	30 minutes d'écrit	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN03	UE	UE - 903 Organiser des événements sportifs	3	3	CC	Mise en situation	2	2 mises en situation	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN04	UE	UE - 904 Evaluer les projets dans l'écosystème sportif	3	3	CC	Outil+Rapport	2	individuel à domicile	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN05	UE	UE - 905 Ateliers d'innovation urbaine: INGEXYS	3	3	CC	Oral	2	en groupe interdisciplinaire	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN06	UE	UE - 906 (B) Créer des outils innovants en promotion de l'AP	3	3	CC	Outil+Manuel d'utilisation	2	en groupe de 3 à domicile	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN07	UE	UE - 907 (B)Mettre en place des approches participatives en santé	3	3	CC	Oral/Ecrit	2	30 minutes d'écrit et oral de 10 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	9IUQEN08	UE	UE - 909 Roleplays for event organisation and recruitment	3	3	CC	dossier/Oral	2	1 dossier et 1 oral 10 minutes	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S9	AJLCDN01	MODU	MODU - Certificat de Défense et de Sécurité (M & ING)												sur 20									
Semestre 2																								
S10	0IUQEN01	UE	UE - 1001 Se former par la recherche en management du sport	3	3	CC	Oral+mémoire	2	30 minutes d'oral+mémoire à domicile	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0IUQEN02	UE	UE - 1002 Personnaliser son projet professionnel	3	3	CC	certification	2		0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0IUQEN03	UE	UE - 1003 Appréhender des techniques managériales avancées	3	3	CC	Oral+rapport	2	15 minutes d'oral et travail de groupe	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0IUQEN04	UE	UE - 1004 Favoriser développement durable dans l'écosystème d'APS	3	3	CC	Mise en situation+Ecrit	2	2 heures et 2 heures	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0IUQEN05	UE	UE - 1005 Stage dans l'écosystème des APS	18	18	CC	Ecrit/mise en situation	2	Ecrit de 60minutes/m	0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0IEQEN01	EC	EC - Préparation au stage dans l'écosystème des APS												sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
S10	0ITQEN01	STG	STG - Stage dans l'écosystème des APS			CC		2		0,5 par épreuve	Oral	1	10 minutes	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	6		
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																								

Intitulé du diplôme			M2-STAPS : EOPS PT Méthodologie et ingénierie de la préparation à la performance et expertise - Année universitaire 2025/2026																			
Composante(s) concernées			FACULTE DES SCIENCES DU SPORT - NANCY																			
COLLEGIUM SANTE																						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	Note plancher sur 20
Semestre 9																						
S9	9JUQPN01	UE	UE 911 Anglais	3	1	CT	écrit	1	1h	1	écrit	1	1h	1	sur 20	nc	nc	nc	OUI	nc	nc	6
S9	9JUQPN02	UE	UE 912 Physiologie du sport et approche biomécanique			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN01	EC	EC Approche physiologique de la haute performance sportive																			
S9	9JEQPN02	EC	EC Approche biomécanique de la haute performance sportive																			
S9	9JUQPN03	UE	UE 913 Modélisation de l'activité, évaluation & diagnostic			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN03	EC	EC Modélisation de l'activité																			
S9	9JEQPN04	EC	EC Evaluation & diagnostic																			
S9	9JUQPN04	UE	UE 914 Optimisation des ressources mentales			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN05	EC	EC Conditions de l'entraînement des ressources mentales																			
S9	9JEQPN06	EC	EC Trajectoire dynamique des objectifs de performance																			
S9	9JEQPN07	EC	EC Contexte motivationnel et émotionnel de la haute performance																			
S9	9JUQPN05	UE	UE 915 Utilisation des data en haute performance			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN08	EC	EC Généralités sur les data (data scientist)																			
S9	9JEQPN09	EC	EC Data appliquées à la haute performance sportive																			
S9	9JUQPN06	UE	UE 916 Calibrage de la planification et des séances & nutrition			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN10	EC	EC Conception des séances énergétiques, musculaire et intégrées																			
S9	9JEQPN11	EC	EC Planification de séances																			
S9	9JEQPN12	EC	EC Nutrition																			
S9	9JUQPN07	UE	UE 917 Pilotage des indicateurs de suivi individuel du sportif			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN13	EC	EC Notion de charges d'entraînement et récupération																			
S9	9JEQPN14	EC	EC Choix des indicateurs																			
S9	9JEQPN15	EC	EC Interprétation & utilisation																			
S9	9JUQPN08	UE	UE 918 Création & organisation d'une cellule performance			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S9	9JEQPN16	EC	EC Organisation des cellules performance																			
S9	9JEQPN17	EC	EC Cadre juridique & gouvernance du sport - Ethique																			
		UE	MÉMOIRE METHODOLOGIQUE REGROUPANT L'ENSEMBLE DE CONTENUS DES UE	27	9										sur 20	nc	nc	nc	OUI	nc	nc	
S9		épreuve	Mémoire			ET	Mémoire	1		2	Mémoire	1		2	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	10
S9		épreuve	Soutenance			ET	Oral	1	30 MIN	1	Oral	1	30	1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	10
Semestre 10																						
S10		UE	UE 1001 Analyse de pratique et regard managerial																			
S10		EC	EC Analyse de pratique et regard managerial			ATTESTATION OBLIGATOIRE																
S10		UE	UE 1002 - Stage de fin de cycle	30																		
S10			Stage			ATTESTATION OBLIGATOIRE	Attestation				Attestation											
S10		épreuve	Mémoire			ET	Mémoire	1		1	Mémoire	1		1	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	10
S10		épreuve	Soutenance			ET	Oral	1	45MN	2	Oral	1	45 MN	2	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	10	10

REMARQUE EVENTUELLE SUR LES MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME

- Conditions d'Assiduité :
- Présence obligatoire au rassemblement
 - Présence obligatoire aux classes virtuelle

Modalités de Contrôle des Connaissances – MASTERS hors MEEF
Règles générales - Université de Lorraine
Règles spécifiques en Staps (en bleu)

Références réglementaires : Articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation relatifs à l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master.
Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Inscription
L'inscription administrative en Master est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

Crédits européens
Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d'Enseignement. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens. Les crédits européens sont affectés en nombre entier, aux UE (Unité d'Enseignement) et éventuellement aux EC (Elément Constitutif). Toute affectation de crédits à un élément constitutif rend l'EC capitalisable. Les crédits sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

Le Master est structuré en 4 semestres et deux niveaux M1 et M2. Il est organisé, dans le cadre de domaines, de mentions et de spécialités, en parcours dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. Le Master est validé par l'obtention de 120 crédits européens.

Structure des enseignements
Les enseignements sont organisés en :
- Année : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable
- Semestre : il porte des crédits européens. Il est capitalisable.
- Bloc de connaissances et de compétences : Semestriel ou annuel, il porte des crédits, il est capitalisable
- Unité d'Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
- Elément Constitutif (EC) : Les EC constituent l'UE. L'EC peut porter des crédits européens, auquel cas il est capitalisable. Lorsqu'un EC porte des crédits au sein d'une UE, tous les EC de l'UE doivent en porter pour un total égal au nombre de crédits de l'UE.
- Matière : Les matières composent un EC. La matière ne porte pas de crédits européens. Elle n'est pas capitalisable.

Report, conservation et capitalisation
Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session quand elle est prévue. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les M3C particulières du diplôme).
Conservation : une note d'EC peut être conservée sans que ce soit obligatoire. Dans ce cas, la conservation ne peut être que d'une année.
Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans la même mention de master d'un autre établissement, ou dans une autre mention de l'Université de Lorraine dans laquelle les enseignements correspondent. La correspondance des enseignements est appréciée lors de l'examen de la candidature.

Validation et compensation
Cas général :
La compensation est semestrielle. Dans le cadre du règlement propre à chaque mention, la compensation peut être annuelle. Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.
La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients. Le semestre peut être validé :
- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.
- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par validation des blocs de connaissances et de compétences qui composent le semestre
- par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les UE avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances caractéristiques.

Le résultat calculé peut être :
- **ADM** si la note obtenue est > ou = à 10/20
- **AJ** si la note obtenue est < à 10/20
- **DEF** en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20. Le résultat calculé peut alors être :
- **ADM** si la note obtenue est > ou = à 10/20
- **AJ** si la note obtenue est < à 10/20 : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués
- **DEF** en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Tous les enseignements n'ont pas vocation à être évalués, l'évaluation peut se situer uniquement au niveau de l'UE.

Validation des blocs de connaissances et de compétences :
Les blocs de connaissances et de compétences sont des ensembles cohérents d'enseignements. Dans le cadre des M3C, ils peuvent être construits et utilisés de manière à garantir l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires au diplôme.

La compensation entre Unités d'Enseignement s'effectue au sein des blocs de connaissances et de compétences sans note éliminatoire et sans note plancher. Les blocs de connaissances et de compétences ne peuvent se compenser entre eux. A l'exception de ceux, sur une année universitaire, qui visent les mêmes compétences.

Des BCC dits « caractéristiques » peuvent être définis au sein de chaque semestre du diplôme. Ces BCC caractéristiques devront impérativement être validés dans des conditions précisées dans les M3C spécifiques de chaque diplôme, pour que l'année puisse être validée. En cas d'échec aux BCC caractéristiques l'étudiant sera ajourné. Si cela est prévu dans les M3C du diplôme l'étudiant peut bénéficier d'une 2ème session aux UE le composant. En cas d'échec, un ajournement à l'année est possible.

Un BCC peut comporter des enseignements ou activités qui ne font pas l'objet d'une seconde chance ou d'une 2ème session (par exemple BCC composé d'un stage et d'un projet tutoré).

La compensation est donc appliquée :
- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.
- en cas de compensation annuelle, au sein du niveau, entre les différentes UE de la même année de rattachement (M1 ou M2).
- au sein d'un bloc de connaissances et de compétences

Modalités spécifiques
Pas de compensation annuelle (sauf au sein du même bloc)
Master IEAP : Pas de compensation de l'UE 1002 (Stage) qui devra être validée avec une note >= à 10/20
Master MS : Pas de compensation des UEs 705 et 805(Management de Projet) qui devra être validée avec une note >= à 10/20

VI– Examens
Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.
Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements théoriques, en M1 et en M2 sauf dans le cadre d'un contrôle continu.
La seconde session se déroule soit directement à l'issue du semestre, soit en juin-juillet. Pour les filières à stage obligatoire ou celles à mémoire lourd, le jury peut aussi se réunir en septembre.

Modes de contrôle
1-Principe du contrôle terminal :
Dès lors que l'évaluation d'un enseignement (EC ou UE) ne fait l'objet que d'une seule épreuve, alors celui-ci est appelé Contrôle Terminal. Ce contrôle terminal peut se dérouler :
- soit à la fin des enseignements, en dehors des heures d'enseignement prévues dans la maquette, il s'agit de l'examen anticipé organisé en dehors de la session officielle des examens
- soit à la fin du semestre, il s'agit de l'examen terminal organisé au sein de la session officielle des examens

Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...
La date, l'heure, le lieu de l'épreuve en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.
Le contrôle terminal implique une 2ème session d'évaluation.

2- Principe du Contrôle Continu :
Dès lors que l'évaluation d'une UE fait l'objet d'au moins 2 épreuves, alors celui-ci est appelé contrôle continu.
Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...
Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.
La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.
Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.
L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.
Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).
Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.
Le contrôle continu n'implique pas nécessairement une 2ème session d'évaluation.

3-Deuxième session dans le cadre du contrôle terminal et continu (évaluation organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale) :
Sauf report ou conservation, tous les EC au sein des UE non validées d'un semestre non validé d'une année non validée, font l'objet d'une seconde session. La seconde session peut consister en un regroupement d'épreuves au sein d'une même évaluation de synthèse. Dans ce cas, cette évaluation devra se situer au niveau de l'UE ou au niveau du BCC le cas échéant.
Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session et ne pas être incluses dans l'épreuve de synthèse de 2ème session :
- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies
- épreuve de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Notes obtenues en deuxième session
Lorsqu'un étudiant est amené à composer en deuxième session (semestres et/ou année non validés en première session), alors les notes obtenues lors de cette deuxième session remplacent dans le calcul de la moyenne finale de 2ème session des EC, UE, semestres et de l'année, les notes aux EC, UE, semestres et année attribuées en première session.

Stage
En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc.), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les modalités alternatives doivent être prévues dans les M3C.

Assiduité aux enseignements :
(voir annexe Conditions de mise en œuvre de l'assiduité)
L'assiduité des étudiants peut être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une procédure généralisée à l'ensemble des étudiants de la formation.
Le cas échéant, les M3C précisent le nombre d'absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l'obligation d'assiduité lorsque cette assiduité est obligatoire, ainsi que les conséquences de ce manquement sur l'appréciation des résultats de l'étudiant.
Les justificatifs doivent être présentés dans les 8 jours qui suivent l'absence.
Gestion des absences aux évaluations :
- Absence justifiée : L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la

formation.

En contrôle terminal : La mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l’épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l’UE.

En contrôle continu : En cas d'absence justifiée, un contrôle de substitution peut être organisé en fonction des contraintes matérielles et organisationnelles. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l’épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l’UE, du semestre. La neutralisation intervient si et seulement si le coefficient de cette épreuve est strictement inférieur à celui de l’autre épreuve de contrôle ou à la somme des coefficients des autres épreuves si plusieurs contrôles. Dans le cas contraire, la mention ABJ est portée sur le relevé de notes et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l’UE.

Dans chacun de ces deux cas, l’étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d’un examen terminal, le président du jury peut décider d’un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

- **Absence injustifiée** : Quel que soit le mode de contrôle (continu ou terminal) : la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l’épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l’UE, au semestre, à l’année. L’étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

Modalités spécifiques :
Pour les UEs « séminaires et outils », 2 absences ou plus en TD/TP engendrent soit la perte de points, soit la mention ABI

Anonymat des copies

Les épreuves écrites des contrôles terminaux sont anonymes. Il n’y a pas d’obligation d’anonymat dans le cadre du contrôle continu écrit organisé sur le temps de l’enseignement. Toute forme d’anonymat est admise. Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l’anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé. L’anonymat est exclusivement levé par l’administration.

Régimes spéciaux d’études et modalités associées

(voir annexe Régimes spéciaux d’études)

Les étudiants relevant d’un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, et tout autre statut reconnu par l’établissement...) peuvent bénéficier d’une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier. (Voir Régimes spéciaux d’études). Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L’étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l’épreuve ou, en cas d’événement imprévu, au plus tard huit jours après l’épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l’enseignant responsable de l’épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l’épreuve initiale. A défaut, il n’est pas tenu compte de la note manquante.

Notes planchers

En cas d’existence d’une note plancher, celle-ci doit être explicitement définie par le règlement propre à chaque mention pour chaque UE concernée. Elle ne peut être supérieure ou égale à 10/20 pour une UE. Dans le cas où l’étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, la compensation au sein du semestre ou du niveau ne peut être effectuée. L’étudiant conserve la possibilité de se présenter en 2nde session lorsque celle-ci est prévue.

Modalités spécifiques :
La note plancher est fixée à 06/20 pour chacune des UEs, sauf :
Master IEAP :UE 1002 (Stage) : 10/20
Master MS : UE 705, UE 805 : 10/20

VII– Résultats

Jury

Un jury est nommé par mention par la présidente sur proposition de l’équipe de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l’équipe de formation. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l’issue de chaque session de chaque semestre d’études. Il se prononce sur l’acquisition des UE, la validation des semestres, des BCC, de l’année et du diplôme, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné) et sur l’attribution des crédits européens correspondants.

- Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise peut être délivré, sur demande de l’étudiant, après validation du M1. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l’étudiant.

- Obtention du diplôme final de master

La validation du M1 d’une part et du M2 d’autre part entraîne de droit l’obtention du master. La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l’une de ces moyennes : la moyenne générale du M2 validé ou moyenne générale M1 validé+M2 validé, à condition que ces années M soient obtenues au sein de l’établissement et dans la même mention de l’accréditation en cours.

Les seuils de mention sont les suivants :
Passable : 10=<note <12
Assez Bien : 12=<note <14
Bien : 14=<note <16
Très bien : 16=<note

- Communication des résultats

Les notes des épreuves de contrôle continu doivent faire l’objet d’un affichage personnel dans l’ENT, après correction par les enseignants et en fonction des modalités prévues par le jury, et ce afin de leur permettre d’évaluer leur progression tout au long du semestre.

Les notes et résultats aux semestres, à l’année font l’objet d’un affichage personnel dans l’ENT, dans un délai maximum de trois jours ouvrables après le jury. Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l’objet d’un affichage public avec indication du numéro étudiant. Le jury est souverain dans ses décisions, dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées. Les notes ne sont définitives qu’après validation par le jury.

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande à la consultation de leurs copies et à un entretien, au plus tard avant la session suivante dans le cadre d’une évaluation en 2 sessions, et dès la publication de leur note dans le cadre d’une évaluation continue.

Modalités spécifiques :
L’étudiant peut demander la consultation de sa copie dans un délai de 8 jours après la tenue du jury.

Progression – redoublement

Art. L. 612-6-1. – L’accès en deuxième année d’une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

A titre exceptionnel, l’accès en M2 peut être proposé par la commission à un étudiant ajourné au M1 mais ayant validé au moins 80% des crédits de M1. L’étudiant sera inscrit en M1 d’une part, et en M2 d’autre part, sur proposition du président de jury et après autorisation de la présidente de l’université.

Les redoublements, respectivement du M1 ou du M2, ne sont pas de droit.

Inscription par validation d’acquis (articles D. 613-38 à D. 613-50), validation des acquis de l’expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37) ou validation d’études supérieures accomplies en France ou à l’étranger :

La validation d’enseignement se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche ces UE n’entrent pas dans le calcul de la compensation.

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances particulières, validées en Conseil de Collégium dans le mois qui suit la rentrée. Ces modalités doivent notamment indiquer les M3C alternatives prévues en cas d’évènement particulier ainsi que les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu’ils existent.

Intitulé du diplôme : Licence STAPS Année universitaire 2025/2026

Composante(s) concernées : UFR SciFA (FC0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée E.A = sans anonymat, pendant la période des cours et en dehors de la session d'examens
E.T = avec anonymat et en session d'examens

COLLEGIUM SANTE						Session 1 = Contrôle Terminal					Session 2 / CT anonyme				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
SEMESTRE 1																					
S1	1JU14M01	UE	101 Connaissances théoriques et pratiques des APSA-1	9																	
	1JE14M01	EC	APSA 1A Préparation physique généralisée		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	1JE14M02	EC	APSA 1B Ultimate		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	1JE14M03	EC	APSA 1C Volley		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
S1	1JU14M02	UE	102 Psychologie et sociologie appliquées aux APS	6																	
	1JE14M04	EC	Introduction à la psychologie appliquée aux APS		6	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M05	EC	Introduction à la sociologie appliquée aux APS																		
S1	1JU14M03	UE	103 Système musculo-squelettique : anatomie et physiologie	3																	
	1JE14M06	EC	Anatomie descriptive et fonctionnelle du squelette axial		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M07	EC	Physiologie des grandes fonctions - contraction musculaire																		
S1	1JU14M04	UE	104 Méthodologie du travail univ. & recherche documentaire	3																	
	1JE14M08	EC	Méthodologie du travail univ. & recherche documentaire		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S1	1JU14M05	UE	105 Bases en mathématiques, physique et outils numériques	3																	
	1JE14M09	EC	Bases en mathématiques et en physique		2	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M10	EC	Bases en outils numériques		1	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S1	1JU14M06	UE	106 Introduction au droit & hygiène de vie du sportif	3																	
	1JE14M11	EC	Introduction générale au droit et droit des associations		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M12	EC	Hygiène de vie du sportif & gestion de sa vie physique																		
S1	1JU14M07	UE	107 Internationalisation - 1	3																	
	1JE14M13	EC	LV Anglais		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
SEMESTRE 2																					
S2	2JU14M01	UE	201 Connaissances théoriques et pratiques des APSA-2	9																	
	2JE14M01	EC	APSA 2A Athlétisme		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	2JE14M02	EC	APSA 2B Tennis de table		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	2JE14M03	EC	APSA 2C Acrosport-Gymnastique		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
S2	2JU14M02	UE	202 Introduction à l'histoire des APS	6																	
	2JE14M04	EC	Histoire: des jeux traditionnels aux enjeux du sport moderne		6	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S2	2JU14M03	UE	203 Bases théoriques de la production du mouvement en APS	3																	
	2JE14M05	EC	Métabolisme et physiologie de la croissance		3	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	2JE14M06	EC	Intro à l'analyse de déterminants biomécaniques du mouvement																		
	2JE14M07	EC	Neurophysiologie de la production du mouvement																		
S2	2JU14M04	UE	204 Méthodologie du travail univ. & projet personnel et pro.	3																	
	2JE14M08	EC	Méthodologie du Travail Univ. et Projet Personnel et Pro.		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S2	2JU14M05	UE	205 Sciences affectives & développement de la motricité	3																	
	2JE14M09	EC	Sciences affectives		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	2JE14M10	EC	Fondements développementaux de la motricité humaine																		
S2	2JU14M06	UE	206 Organisation administrative française & Éthique et sport	3																	
	2JE14M11	EC	Organisation administrative française		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	2JE14M12	EC	Éthique du sport																		
S2	2JU14M07	UE	207 Internationalisation - 2	3																	
	2JE14M13	EC	LV Anglais		3	EA + EA	Oral + oral	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							

Intitulé du diplôme : Licence STAPS Année universitaire 2025/2026

Composante(s) concernées : UFR SciFA (FCO)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée E.A = sans anonymat, pendant la période des cours et en dehors de la session d'examens E.T = avec anonymat et en session d'examens

COLLEGIUM SANTE						Session 1 = Contrôle Terminal					Session 2 / CT anonyme				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation ou/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
SEMESTRE 3																					
S3	3JU14M01	UE	301 Connaissances des APSA 3 & Approfondissement 1	9																	
	3JE14M01	EC	APSA 3A Football		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	3JE14M02	EC	APSA 3B Course d'orientation		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	3JE14M03	EC	APSA Approfondie 1 Handisport		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
S3	3JU14M02	UE	302 Approches historiques & anthropo. en lien avec les APS	3																	
	3JE14M04	EC	Approche historique et anthropologique du sport moderne		3	EA + ET	Ecrit + Ecrit	2	1 heure + 2 heures	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	3JE14M05	EC	Approche anthropologique du corps et de la santé																		
S3	3JU14M03	UE	303 Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs	6																	
	3JE14M06	EC	Analyse biomécanique du mouvement et de la performance		6	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	3JE14M07	EC	Neurosciences du contrôle moteur																		
	3JE14M08	EC	Approches de la motricité & comportements sensorimoteurs																		
S3	3JU14M04	UE	304 Choix Filières 1 (1/3)	3																	
	3JE14M09	EC	Filière APAS - Activité Physique Adaptée Santé - Majeure		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	3JE14M10	EC	Filière EM - Education et Motricité - Majeure																		
	3JE14M11	EC	Filière GDOSSL - Org. Services Sportifs et Loisir - Majeure																		
S3	3JU14M05	UE	305 Règlementation générale des APS & Politiques de santé	3																	
	3JE14M12	EC	Règlementation générale des APS		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	3JE14M13	EC	Politiques de santé																		
S3	3JU14M06	UE	306 Choix Filières 2 (1/3 différent de 304)	3																	
	3JE14M14	EC	Filière APAS - Activité Physique Adaptée Santé - Mineure		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	3JE14M15	EC	Filière EM - Education et Motricité - Mineure																		
	3JE14M16	EC	Filière GDOSSL - Org. Services Sportifs et Loisir - Mineure																		
	3JU14M07	UE	307 Internationalisation - 3	3																	
	3JE14M17	EC	Anglais		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
SEMESTRE 4																					
S4	4JU14M01	UE	401 Connaissances des APSA 3 & Approfondissement 1	9																	
	4JE14M01	UE	APSA 4A Natation		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	4JE14M02	EC	APSA 4B Badminton		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	4JE14M03	EC	APSA Approfondie 2 Séminaires pratiques nouvelles/Stage		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
S4	4JU14M02	UE	402 Apprentissages moteurs & Psychologie de la performance	6																	
	4JE14M04	EC	Concept d'apprentissage et Apprentissages moteurs		2	EA + ET	Pratique + Ecrit	2	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JE14M05	EC	Facteurs psychologiques de la performance		2	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JE14M06	EC	Initiation à la conduite de projet		2	EA + EA	Dossier + Ecrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S4	4JU14M03	UE	403 Anatomie - Physiologie	3																	
	4JE14M07	EC	Anatomie descriptive & fonctionnelle du squelette appendi.		1,5	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JE14M08	EC	Adaptations physiologiques à l'exercice		1,5	EA + ET	Dossier + Ecrit	1	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S4	4JU14M04	UE	404 Choix Filières 3	3																	
	4JE14M09	EC	Analyse de l'intervention et de pratique & STAGE APAS																		
	4JM14M01	MATI	Méthodologie de l'intervention en APAS		3	EA + ET	Dossier + Ecrit	2	1 heure + 2 heures	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M02	MATI	Suivi de stage en APAS																		
	4JT14M01	STG	Stage en APA-S (60h)			Stage	Dossier	1	Validation	100%	Report										
	4JE14M10	EC	Analyse de l'intervention et de pratique & STAGE EM																		
	4JM14M03	MATI	Analyse de l'intervention		3	EA + ET	Dossier + Ecrit	2	1 heure + 2 heures	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M04	MATI	Analyse de pratique																		
	4JT14M02	STG	STAGE EPS en école primaire (40h)			Stage	Dossier	1	Validation	100%	Report										
	4JE14M11	EC	Projet sportif et technique d'intervention LPRO																		
	4JM14M05	MATI	Techniques d'intervention et projet d'animation		3	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M06	MATI	Mise en œuvre du projet en lien avec les pratiques d'APS																		
S4	4JU14M05	UE	405 Choix Filières 4	3																	
	4JE14M12	EC	Approches et concepts en Santé APAS																		
	4JM14M07	MATI	Approche situationnelle du handicap et de la maladie		3	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M08	MATI	Le champ de la santé : institutions, acteurs, territoires																		
	4JE14M13	EC	Histoire du sport et de l'éducation physique EM																		
	4JM14M09	MATI	Histoire du sport		3	EA + ET	Ecrit + Ecrit	2	1 heure + 2 heures	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M10	MATI	Histoire de l'Education Physique																		
	4JE14M14	EC	Le mouvement sportif et le mouvement olympique LPRO																		
	4JM14M11	MATI	Le mouvement sportif: l'association sportive		3	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M12	MATI	Le mouvement sportif: les fédérations sportives																		
	4JM14M13	MATI	Le mouvement olympique																		
S4	4JU14M06	UE	406 Choix filières 5	3																	
	4JE14M15	EC	Connaissances des APA-Santé APAS																		
	4JM14M14	MATI	Connaissances des publics en APAS		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M15	MATI	Cultures pédagogiques en APAS																		
	4JE14M16	EC	Science de l'intervention et système éducatif EM																		
	4JM14M16	MATI	Sciences de l'intervention		3	EA + ET	Ecrit + Ecrit	2	1 heure + 2 heures	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M17	MATI	Connaissance du système éducatif																		
	4JE14M17	EC	Sport : relations avec l'Etat et les coll. Territoriales LPRO																		
	4JM14M18	MATI	Etat : ministère des sports et services déconcentrés		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	4JM14M19	MATI	Collectivités territoriales : commune, département et région																		
S4	4JU14M07	UE	407 Internationalisation - 4	3																	
	4JE14M18	EC	Anglais		3	EA + EA	Oral + oral	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							

Intitulé du diplômeLicence STAPS Année universitaire 2025/2026

Composante(s) concernéesUFR SciFA (FCO)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année viséeE.A = sans anonymat, pendant la période des cours et en dehors de la session d'examens
E.T = avec anonymat et en session d'examens

COLLEGIUM SANTE						Session 1 = Contrôle Terminal					Session 2 / CT anonyme				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
SEMESTRE 5																					
S5	5JUFVM01	UE	501 Théorie et contexte au service des APSA	6																	
	5JEFVM01	EC	Pédagogie, didactique des APSA à des fins éducatives		4	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure et 3 heures	25% et 75%	Ecrit	1	3 heures	100%							
	5JEFVM02	EC	Analyse de la conception des projets éducatifs		2	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	5JEFVM03	EC	Analyse de la mise en œuvre des projets éducatifs																		
	5JEFVM04	EC	Connaître et s'initier à l'enseignement d'APSA émergentes																		
	5JTFVM01	STG	Stage L3 EM			Stage	Dossier	1	Validation	100%	Report										
S5	5JUFVM02	UE	502 Approche socio-historique et physio. des modes de vie	6																	
	5JEFVM05	EC	Approche sociologique et historique des modes de vie		4	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure et 3 heures	25% et 75%	Ecrit	1	3 heures	100%							
	5JEFVM06	EC	Approche physiologique des modes de vie		2	EA	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S5	5JUFVM03	UE	503 Théorie et pratique des APSA / polyvalence et approf.	6																	
	5JEFVM07	EC	Théorie et pratique des APSA / approfondissement		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	25% + 75%							
	5JEFVM08	EC	Théorie et pratique des APSA / polyvalence 1		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	25% + 75%							
	5JEFVM09	EC	Théorie et pratique des APSA / polyvalence 2		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	25% + 75%							
S5	5JUFVM04	UE	504 Connaissances fondamentales et appliquées en recherche SHS	3																	
	5JEFVM10	EC	Connaissances fondamentales et app. à la recherche en SHS		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S5	5JUFVM05	UE	505 Cadre professionnel des prof. des écoles / AP éducatives	3																	
	5JEFVM11	EC	Missions professeurs des écoles		3	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	5JEFVM12	EC	APS à des fins éducatives																		
S5	5JUFVM06	UE	506 Cadre institutionnel de l'EPS 1	3																	
	5JEFVM13	EC	Diversité des publics et gestion de projet		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S5	5JUFVM07	UE	507 Internationalisation - 5	3																	
	5JEFVM14	EC	Anglais		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
SEMESTRE 6																					
S6	6JUFVM01	UE	601 Théorie et contexte au service des APSA	6																	
	6JEFVM01	EC	Pédagogie, didactique des APSA à des fins éducatives		4	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure et 3 heures	25% et 75%	Ecrit	1	3 heures	100%							
	6JEFVM02	EC	Analyse de la conception des projets éducatifs		2	EA	Oral	1	15 minutes	100%	Oral	1	15 minutes	100%							
	6JEFVM03	EC	Analyse de la mise en œuvre des projets éducatifs																		
	6JEFVM04	EC	Connaître et s'initier à l'enseignement d'APSA émergentes																		
	6JTFVM01	STG	Stage L3 EM			Stage	Dossier	1	Validation	100%	Report										
S6	6JUFVM02	UE	602 Approche socio-historique / app. moteur et péda. corporelles	6																	
	6JEFVM05	EC	Approche socio-historique des pédagogies corporelles		4	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure et 4 heures	25% et 75%	Ecrit	1	4 heures	100%							
	6JEFVM06	EC	Approche socio-historique des apprentissages moteurs		2	EA + ET	Pratique + Ecrit	2	1 heure + 1 heure	25% + 75%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S6	6JUFVM03	UE	603 Théorie et pratique des APSA / polyvalence et approf.	6																	
	6JEFVM07	EC	Théorie et pratique des APSA / approfondissement		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + ET	1	1 heure	25% + 75%							
	6JEFVM08	EC	Théorie et pratique des APSA / polyvalence 1		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + ET	1	1 heure	25% + 75%							
	6JEFVM09	EC	Théorie et pratique des APSA / polyvalence 2		2	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	25% et 75%	Report pratique + ET	1	1 heure	25% + 75%							
S6	6JUFVM04	UE	604 Connaissances fondamentales et app. recherche SVS	3																	
	6JEFVM10	EC	Connaissances fondamentales et appliquées en recherche SVS		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S6	6JUFVM05	UE	605 Cadre professionnel des prof. des écoles / AP éducatives	3																	
	6JEFVM11	EC	Prof. Écoles / contexte et ouverture		3	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	6JEFVM12	EC	AP à des fins éducatives / contexte et ouverture																		
S6	6JUFVM06	UE	606 Cadre institutionnel de l'EPS 2 & responsabilité	3																	
	6JEFVM13	EC	Cadre règlementaire et responsabilité du professeur		3	EA	Oral	1	10 minutes	100%	Oral	1	10 minutes	100%							
	6JUFVM07	UE	607 Internationalisation - 6	3																	
	6JEFVM14	EC	Anglais		3	EA + EA	Oral + oral	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							

Intitulé du diplômeLicence STAPS Année universitaire 2025/2026

Composante(s) concernéesUFR SciFA (FCO)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année viséeE.A = sans anonymat, pendant la période des cours et en dehors de la session d'examens
E.T = avec anonymat et en session d'examens

COLLEGIUM SANTE						Session 1 = Contrôle Terminal					Session 2 / CT anonyme				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
SEMESTRE 5																					
S5	5JUVIM01	UE	501 Connaissances et compétences à l'intervention 1	6																	
	5JEVIM01	EC	Pédagogie et didactique de l'intervention 1		4	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	5JEVIM02	EC	Méthodes d'intervention et suivi de stage 1		2	EA + EA	Pratique + Dossier	2	1 heure + validation	50% + 50%	Oral	1	15 minutes	100%							
	5JEVIM03	EC	Evaluation de la personne et des dispositifs																		
	5JTVIM01	STG	Stage en APAS semestre 1			Stage		1	Validation	100%	Report										
S5	5JUVIM02	UE	502 Connaissances et compétences scientifiques en APAS 1	6																	
	5JEVIM04	EC	Outils et méthodes de recherche 1		6	EA + ET	Oral + écrit	2	10 minutes + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	5JEVIM05	EC	Savoirs scientifiques en APAS 1																		
S5	5JUVIM03	UE	503 Pratiques en APAS / Education thérapeutique du patient	6																	
	5JEVIM06	EC	Pratiques spécifiques en APAS 1		3	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	5JEVIM07	EC	Éducation thérapeutique du patient		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S5	5JUVIM04	UE	504 Publics 1 : Maladies Chroniques & ALD / Obésité	3																	
	5JEVIM08	EC	Maladies chroniques & ALD et intervention en APAS		3	EA + ET	Oral + écrit	2	10 minutes + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	5JEVIM09	EC	Obésité, troubles alimentaires et intervention en APAS																		
S5	5JUVIM05	UE	505 Publics 2 : Handicap Mental / Handicap Moteur	3																	
	5JEVIM10	EC	Handicap Mental et intervention en APAS		3	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	5JEVIM11	EC	Handicap Moteur et intervention en APAS																		
S5	5JUVIM06	UE	506 Compétences transverses en APAS 1	3																	
	5JEVIM12	EC	Conception et organisation de projets/événements en APAS 1		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	5JEVIM13	EC	Droit et Réglementation en APAS		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S5	5JUVIM07	UE	507 Internationalisation - 5	3																	
	5JEVIM14	EC	Anglais		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
SEMESTRE 6																					
S6	6JUVIM01	UE	601 Connaissances et compétences à l'intervention en APAS 2	6																	
	6JEVIM01	EC	Pédagogie et didactique de l'intervention 2		4	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	6JEVIM02	EC	Méthodes d'intervention et stage 2		2	EA + EA	Pratique + Dossier	2	1 heure	50% + 50%	Oral	1	15 minutes	100%							
	6JEVIM03	EC	Outils d'analyse, d'évaluation et de réadaptation en APAS																		
	6JTVIM01	STG	Stage en APAS semestre 2			Stage		1	Validation	100%	Report										
S6	6JUVIM02	UE	602 Connaissances et compétences scientifiques en APAS 2	6																	
	6JEVIM04	EC	Outils et méthodes de recherche 2		6	EA + ET	Dossier + écrit	2	Validation + 1 heure	30% + 70%	Oral	1	15 minutes	100%							
	6JEVIM05	EC	Savoirs scientifiques en APAS 2																		
	6JEVIM06	EC	Nouvelles technologies en APAS																		
S6	6JUVIM03	UE	603 Pratiques en APAS / Pratiques d'intervention en APAS	6																	
	6JEVIM07	EC	Pratiques spécifiques en APAS 2		3	EA	Pratique	1	1 heure	100%	Report										
	6JEVIM08	EC	Pratiques d'intervention et programmes APAS		3	EA + ET	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S6	6JUVIM04	UE	604 Publics 3 : Troubles neurologiques / Vieillesissement	3																	
	6JEVIM09	EC	Troubles neurologiques et intervention en APAS		3	EA + ET	Oral + écrit	2	10 minutes + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	6JEVIM10	EC	Vieillesissement et intervention en APAS																		
S6	6JUVIM05	UE	605 Publics 4 : Trouble Psychique / Problématiques sociales	3																	
	6JEVIM11	EC	Troubles Psychiques et intervention en APAS		3	EA + ET	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	30% + 70%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	6JEVIM12	EC	Problématiques sociales, besoins spécifiques et interv. APAS																		
S6	6JUVIM06	UE	606 Compétences transverses en APAS 2	3																	
	6JEVIM13	EC	Conception et organisation de projets/événements en APAS 2		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	6JEVIM14	EC	Projet Professionnel Personnalisé en APAS		3	EA	Dossier	1		100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S6	6JUVIM07	UE	607 Internationalisation - 6	3																	
	6JEVIM15	EC	Anglais		3	EA + EA	Oral + oral	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

année universitaire 2025-2026

Intitulé du diplôme :

Licence STAPS - LAS Année universitaire 2025/2026

Composante(s) concernée UFR SciFA (FC0)

E.A = sans anonymat, pendant la période des cours et en dehors de la session d'examens

E.T = avec anonymat et en session d'examens

COLLEGIUM SANTE

COLLEGIUM SANTE						Session 1 = Contrôle Terminal					Session 2 / CT anonyme				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
SEMESTRE 1																					
S1	1JU14M01	UE	101 Connaissances théoriques et pratiques des APSA-1	9																	
	1JE14M01	EC	APSA 1A Préparation physique généralisée	2,5		EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	Pratique+Ecrit	40% + 60%							
	1JE14M02	EC	APSA 1B Ultimate	2,5		EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	Pratique+Ecrit	40% + 60%							
	1JE14M03	EC	APSA 1C Volley	2,5		EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	Pratique+Ecrit	40% + 60%							
	1JE14M10	EC	Bases en outils numériques	1,5		EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	50%+50%	Pratique+Ecrit	1	Pratique+Ecrit	50%+50%							
S1	1JU14M02	UE	102 Psychologie et sociologie appliquées aux APS	6																	
	1JE14M04	EC	Introduction à la psychologie appliquée aux APS		6	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M05	EC	Introduction à la sociologie appliquée aux APS																		
S1	1JU14M03	UE	103 Système musculo-squelettique : anatomie et physiologie	3																	
	1JE14M06	EC	Anatomie descriptive et fonctionnelle du squelette axial		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M07	EC	Physiologie des grandes fonctions – contraction musculaire																		
	1JE14M11	EC	Introduction générale au droit et droit des associations		3	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JE14M12	EC	Hygiène de vie du sportif & gestion de sa vie physique																		
S1	1JU14M07	UE	107 Internationalisation - 1	3																	
	1JE14M13	EC	LV Anglais		3	EA + EA	Ecrit + écrit	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
	1JUZGM01	UE	UE 104 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											
	1JUZGM02	UE	UE 105 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											
	1JUZGM03	UE	UE 106 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											
SEMESTRE 2																					
S2	2JU14M01	UE	201 Connaissances théoriques et pratiques des APSA-2	9																	
	2JE14M01	EC	APSA 2A Athlétisme		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	2JE14M02	EC	APSA 2B Tennis de table		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
	2JE14M03	EC	APSA 2C Acrosport-Gymnastique		3	EA + EA	Pratique + écrit	2	1 heure + 1 heure	60% + 40%	Report pratique + Ecrit	1	1 heure	40% + 60%							
S2	2JU14M02	UE	202 Introduction à l'histoire des APS	6																	
	2JE14M04	EC	Histoire: des jeux traditionnels aux enjeux du sport moderne		6	ET	Ecrit	1	1 heure	100%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S2	2JU14M03	UE	203 Bases théoriques de la production du mouvement en APS	3																	
	2JE14M05	EC	Métabolisme et physiologie de la croissance		3	ET	Ecrit	1	2 heures	100%	Ecrit	1	2 heures	100%							
	2JE14M06	EC	Intro à l'analyse de déterminants biomécaniques du mouvement																		
	2JE14M07	EC	Neurophysiologie de la production du mouvement																		
S2	2JU14M07	UE	207 Internationalisation - 2	3																	
	2JE14M13	EC	LV Anglais		3	EA + EA	Oral + oral	2	1 heure + 1 heure	50% + 50%	Ecrit	1	1 heure	100%							
S2	2JUZGM01	UE	UE 204 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											
S2	2JUZGM02	UE	UE 205 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											
S2	2JUZGM03	UE	UE 206 - Unité d'accès aux Etudes de Santé S1	3						voir MCC LAS											

LP - Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs - APP

UFR ScifA (Fc0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

COLLEGIUM SANTE			Session 1								Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE							
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
Semestre 1																						
Non-concerné	SJBVHM01	BCC	Bloc 1 Outil de communication et développement personnel	6	2										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJUVHM01	UE	5.01 Outils de communication et développement personnel	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM01	EC	Langues vivantes		0,5	CC	Écrit	1	2h00	1	Écrit	1	2h00	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJEVHM02	EC	Outils informatiques, internet et multimédia liés aux A.P.S		0,5	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJUVHM02	UE	6.01 Outils de communication et développement personnel	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM03	EC	Techniques de communication liées à l'évènement sportif		0,33	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJEVHM04	EC	Technique de communication liées aux A.P.S		0,34	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJEVHM05	EC	Langues vivantes		0,33	CC	Oral	1	15 minutes	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJBVHM02	BCC	Bloc 2 Org. des événements sportifs et dév. des structures	15	5										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJUVHM03	UE	5.02 Conception et organisation d'événements sportifs	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM06	EC	Méthodologie et organisation d'évènements sportifs			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE			Évaluation à l'UE								
Non-concerné	SJEVHM07	EC	Approche économique et juridique des évènements sportifs																			
Non-concerné	SJEVHM08	EC	Formation approfondie à l'évènement sportif																			
Non-concerné	SJUVHM04	UE	5.03 Développement du projet associatif et sportif	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM09	EC	Projet politique du club			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE			Évaluation à l'UE								
Non-concerné	SJEVHM10	EC	Sport et développement durable																			
Non-concerné	SJEVHM11	EC	Sport et actions citoyennes																			
Non-concerné	SJEVHM12	EC	Sport et entreprise																			
Non-concerné	SJEVHM13	EC	Sport et nouveaux publics																			
Non-concerné	SJUVHM05	UE	5.04 Gestion et pratique des loisirs sportifs	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM14	EC	Connaissance des milieux, des publics et org. de nouv. prat.		0,4	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	0,4	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJEVHM15	EC	Pratique activités physiques nouvelles		0,6	CC	Pratique	1	NC	1	Pas de session 2, report à 0 (report CC)				/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	0	
Non-concerné	SJBVHM03	BCC	Bloc 3 Fonc. gén. struc. & réglementation générale	18	6										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJUVHM06	UE	6.02 Connaissance juridique et réglementaire	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM16	EC	Droit du travail			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE			Évaluation à l'UE								
Non-concerné	SJEVHM17	EC	Droit des sociétés																			
Non-concerné	SJEVHM18	EC	Administration des services sportifs et politique																			
Non-concerné	SJEVHM19	EC	Gouvernance européenne et internationale																			
Non-concerné	SJUVHM07	UE	6.03 Fonctionnement des structures et dév. des services	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM20	EC	Marketing des services sportifs			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE			Évaluation à l'UE								
Non-concerné	SJEVHM21	EC	Management et gestion des structures et des services																			
Non-concerné	SJEVHM22	EC	Partenariats privés et publics avec les structures																			
Non-concerné	SJUVHM08	UE	6.04 Aspects financiers et éco. des structures sportives	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM23	EC	Comptabilité générale et fiscalité		0,67	CC	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJEVHM24	EC	Economie privée et publique avec les structures		0,33	CC	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10	
Non-concerné	SJUVHM09	UE	6.05 Ressources humaines au sein des structures sportives	3	1	CT	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC	
Non-concerné	SJEVHM25	EC	Organisation du travail			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE			Évaluation à l'UE								
Non-concerné	SJEVHM26	EC	Gestion Ressources Humaines & Tech. Recherche Emploi																			
Non-concerné	SJEVHM27	EC	Gestion des conflits et des risques																			

Intitulé du diplômeLP - Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs - APP

Composante(s) concernéesUFR Scifa (Fc0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

COLLEGIUM SANTE						Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Non-concerné	5JBVHM05	BCC	Bloc 4 Mise en situation professionnelle	21	8										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JUVHM10	UE	5.05 Conduite de projets au sein des structures	3	2	CC	Écrit et oral	2	Écrit d'1h00	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM28	EC	Sensibilisation à la méthodologie de la conduite de projet			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JEVHM29	EC	Formation approfondie à la conduite de projet																		
Non-concerné	5JUVHM22	UE	5.06 Mise en situation professionnelle	9	3	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Pas de sессoin 2, report à 0 (report CC)				/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM33	EC	Préparation du projet tutoré en entreprise			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	0
Non-concerné	5JUVHM12	UE	6.06 Mise en situation professionnelle	9	3	S	Rapport/dossier	1	NC	1	Pas de sессoin 2, report à 0 (report CC)				/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JTVHM02	STG	6.06 Mise en situation professionnelle			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	0

Les étudiants ajournés à la première session peuvent demander à subir les épreuves de rattrapage dans tout ou partie des éléments constitutifs des UE où leur moyenne est inférieure à 10/20 (hormis les UE constituées par le stage et le projet tutoré) **À CONDITION** que la moyenne de l'ensemble constitué de la préparation du projet tutoré en entreprise (EC de l'UE 5.06 / coeff.3) et de la mise en situation professionnelle 14 semaines cumulées (UE 6.06 / coeff. 3) affectés de leur coefficient soit supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc 4 est un BCC "caractéristique"

Intitulé du diplôme					LP - Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs																
Composante(s) concernées					UFR SciFA (FC0)																
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée																					
COLLEGIUM SANTE					Session 1					Session 2 si CT / 2de chance si CC				Paramétrage Apogée							
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																					
Non-concerné	5JBVHM01	BCC	Bloc 1 Outil de communication et développement personnel	6	2										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JUVHM01	UE	5.01 Outils de communication et développement personnel	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM01	EC	Langues vivantes		0,5	CC	Écrit	1	2h00	1	Écrit	1	2h00	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JEVHM02	EC	Outils informatiques, internet et multimédia liés aux A.P.S		0,5	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JUVHM02	UE	6.01 Outils de communication et développement personnel	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM03	EC	Techniques de communication liées à l'évènement sportif		0,33	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JEVHM04	EC	Technique de communication liées aux A.P.S		0,34	CC	Rapport/dossier	1	NC	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JEVHM05	EC	Langues vivantes		0,33	CC	Oral	1	15 minutes	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JBVHM02	BCC	Bloc 2 Org. des événements sportifs et dév. des structures	15	5										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JUVHM03	UE	5.02 Conception et organisation d'événements sportifs	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM06	EC	Méthodologie et organisation d'évènements sportifs			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JEVHM07	EC	Approche économique et juridique des événements sportifs																		
Non-concerné	5JEVHM08	EC	Formation approfondie à l'évènement sportif			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JUVHM04	UE	5.03 Développement du projet associatif et sportif	6	2																
Non-concerné	5JEVHM09	EC	Projet politique du club																		
Non-concerné	5JEVHM10	EC	Sport et développement durable																		
Non-concerné	5JEVHM11	EC	Sport et actions citoyennes																		
Non-concerné	5JEVHM12	EC	Sport et entreprise																		
Non-concerné	5JEVHM13	EC	Sport et nouveaux publics			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JUVHM05	UE	5.04 Gestion et pratique des loisirs sportifs	3	1																
Non-concerné	5JEVHM14	EC	Connaissance des milieux, des publics et org. de nouv. prat.		0,4																
Non-concerné	5JEVHM15	EC	Pratique activités physiques nouvelles		0,6																
Non-concerné	5JBVHM03	BCC	Bloc 3 Fonc. gén. struc. & réglementation générale	18	6										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JUVHM06	UE	6.02 Connaissance juridique et réglementaire	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM16	EC	Droit du travail			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JEVHM17	EC	Droit des sociétés																		
Non-concerné	5JEVHM18	EC	Administration des services sportifs et politique																		
Non-concerné	5JEVHM19	EC	Gouvernance européenne et internationale																		
Non-concerné	5JUVHM07	UE	6.03 Fonctionnement des structures et dév. des services	6	2	CT	Écrit	1	2h00	1	Oral	1	30 minutes	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM20	EC	Marketing des services sportifs			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JEVHM21	EC	Management et gestion des structures et des services																		
Non-concerné	5JEVHM22	EC	Partenariats privés et publics avec les structures																		
Non-concerné	5JUVHM08	UE	6.04 Aspects financiers et éco. des structures sportives	3	1										/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM23	EC	Comptabilité générale et fiscalité		0,67	CC	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JEVHM24	EC	Economie privée et publique avec les structures		0,33	CC	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15 minutes	1	/20	Oui	1 an	10	Non	Oui	10
Non-concerné	5JUVHM09	UE	6.05 Ressources humaines au sein des structures sportives	3	1	CT	Écrit	1	1h00	1	Oral	1	15	1	/20	Non	NC	NC	Oui	Non	NC
Non-concerné	5JEVHM25	EC	Organisation du travail			Évaluation à l'UE					Évaluation à l'UE				Évaluation à l'UE						
Non-concerné	5JEVHM26	EC	Gestion Ressources Humaines & Tech. Recherche Emploi																		
Non-concerné	5JEVHM27	EC	Gestion des conflits et des risques																		

Les étudiants ajournés à la première session peuvent demander à subir les épreuves de rattrapage dans tout ou partie des éléments constitutifs des UE où leur moyenne est inférieure à 10/20 (hormis les UE constituées par le stage et le projet tutoré)
À CONDITION que la moyenne de l'ensemble constitué de la préparation du projet tutoré en entreprise (EC de l'UE 5.06 / coeff.3) et de la mise en situation professionnelle 14 semaines cumulées (UE 6.06 / coeff. 3) affectés de leur coefficient soit supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc 4 est un BCC "caractéristique"

Composante rattachement	Effectif	Credit ECTS	Sem UE	Libellé de l'UE ou de la matière	CM	T.D.		T.P.		EI		PRJ	COEFF	Session 1			Session 2				
					maq.	maq.	Nbgr	H TD	maq.					Nbgr	H TP	NATURE EXAM.		DUREE	NATURE EXAM.	DUREE	
SEMESTRE 7																					
FC0	TC1	3	S7	UE 701 Maîtriser une langue étrangère 1							24	1		24		Note Plancher					
				EC1 Langues												1	1 CC écrit ou oral 1 CC écrit ou oral	0,5 0,5	ou 15 n	1 oral	15 min
				Anglais							24	1		24							
FC0	CO-APAS	4	S7	UE 702 Planifier l'Activité Physique Adaptée	20	6	1	6	4	1	4					Note Plancher					
				EC1 Planifier l'APA	20	6		6	4		4					1	1 CT écrit	1	1H	1 écrit ou 1 oral	1H ou 20 min
FC0	CO-APAS	6	S7	UE 703 Troubles sensoriels et moteurs	27	26	1	26								Note Plancher					
				EC1 Troubles sensoriels	8	8	1	8								4	1 CC + 1 CT ecrit	2	2h	1 écrit ou 1 oral	2H ou 20 min
				EC2 Troubles moteurs	8	6	1	6							1 CT ecrit		1	1 h	1 écrit ou 1 oral		
				EC3 Sociologie du handicap moteur	8												1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
				EC4 Programmes APA	4	12		12													
FC0	CO-APAS	6	S7	UE 704 Troubles neurologiques et plasticité	22	28	1	28								Note Plancher					
				EC1 Troubles neurologiques	8	8	1	8								4	1 CT écrit	2	2h	1 écrit ou 1 oral	2H ou 20 min
				EC2 Neuroplasticité					3	1	3	10					1 CT ecrit	1	1 h		
				EC3 SHS liées aux troubles neurologiques	7												1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
				EC4 Programmes APA		14	1	14													
FC0	CO-APAS	4	S7	UE 705 Culture scientifique	5	25	1	25								Note Plancher					
				EC1 Méthodologie de la recherche en SVS	5	15	1	15								1	1 CC écrit	0,6 0,4		1 écrit ou 1 oral	1H ou 20 min
				EC2 Méthodologie de la recherche en SHS		10	1	10							1 CC écrit (dossier)						
FC0	CO-APAS	4	S7	UE 706 Droit et Conduite de projets	12	28	1	28								Note Plancher					
				EC1 Droit	8	10	1	10								2	1 CT ecrit	1	1 h	1 écrit ou 1 oral Report	1h ou 20 min
				EC2 Conduite de projet	4	18	1	18							1 CC écrit (dossier)		1				
				Projet tuteuré en formation initiale											Quitus						
FC0	CO-APAS	3	S7	UE 707 Connaissances des secteurs et Ethique de la Santé	28	12	1	12													
				EC1 Connaissances des secteurs APAS	20											2	1 CT ecrit 1 CC oral	1 1	1 h	1 écrit ou 1 oral Report	1h ou 20 min
				EC2 Éthique de la santé	8	12	1	12													



Ajout d'un CC

Composante rattachement	Effectif	Credit ECTS	Sem UE	Libellé de l'UE ou de la matière	CM	T.D.			T.P.			EI		PRJ	COEFF	Session 1			Session 2		
					maq.	maq.	Nbgr	H TD	maq.	Nbgr	H TP					NATURE EXAM.		DUREE	NATURE EXAM.	DUREE	
SEMESTRE 8																					
FC0	CO-APAS	3	S8	UE 801 Sciences Humaines et Sociales liées aux APAS	40	1	40														
				EC1 Histoire du handicap et inclusion scolaire	10											4	1 CT ecrit	1	3h	1 ecrit ou 1 oral	2h ou 40 min
				EC2 Anthropologie de la maladie et handicap	10										1						
				EC3 Sociologie des APA et du vieillissement	10										1						
				EC4 Communication et prévention en santé	10										1						
FC0	CO-APAS	6	S8	UE 802 Troubles métaboliques	16	12	1	12													
				EC1 Pathologies et troubles métaboliques	12	8	1	8								3	1 CC ecrit et/ou oral + 1 CT ecrit	0,4 +0,6	30+1h	1 écrit	1
				EC2 Prise en charge et prévention	8	10	1	10									1 CC ecrit et/ou oral + 1 CT ecrit	0,4 +0,6	30+1h	1 écrit	
				EC3 Programmes APA		6	1	6	6	1	6						1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
FC0	CO-APAS	6	S8	UE 803 Troubles fonctionnels : Douleurs et fatigue	19	26	1	26													
				EC1 Psychophysiologie de la fatigue	4	8	1	8								4	1 CT ecrit	1	1h	1 écrit	1
				EC2 Douleur et APAS	10	9	1	9									1 CT ecrit		1h	1 écrit	
				EC3 Conceptions de la notion de fatigue et enjeux de prise en charge	7												1 CT ecrit		1h	1 écrit	
				EC4 Programmes APA		12	1	12									1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
FC0	CO-APAS	3	S8	UE 804 Outils de mesure et d'analyse	4	10		10	16		16										
				EC1 Outils pour l'évaluation	2	5	1	5	8	1	8					2	1 CC écrit et/ou oral	1		1 dossier	
				EC2 Outils pour la réadaptation	2	5	1	5	8	1	8						1 CC écrit et/ou oral	1		1 dossier	
FC0	CO-APAS	3	S8	UE 805 Santé public et réseaux de santé	18	22	1	22													
				EC1 Santé Publique	10	17	1	17								2	1 CC écrit et/ou oral	1		1 dossier	
				EC2 Mise en œuvre en APA des réseaux professionnels	8	5	1	5									1 CT ecrit	1	1h	1 écrit	1h
FC0	CO-APAS	3	S8	UE 806 Pratique adaptée (innovation, bien être etc.)		10	1	10	20	1	20										
				EC1 Pratique innovante		5	1	5	10	1	10					2	1 CC Rapport TP	1		Report	
				EC2 Pratique de bien-être		5	1	5	10	1	10						1CC Rapport TP	1		Report	
FC0	CO-APAS	3	S8	Mise en situation professionnelle /Stage		30	1	30													
				EC 1 Suivi de stage		30	1	30								2	1 CC écrit (rapport) + 1 cc oral	1 + 1		1 oral + 1 rapport	
				EC2 Stage / Alternance										160							

plus de CC

Collegium Sante

Composante rattachement		Credit ECTS	Sem UE	Libellé de l'UE ou de la matière	CM	T.D.				T.P.			EI	PRJ	COEFF	Session 1			Session 2	
					maq.	maq.	Nbgr	H	TD	maq.	Nbgr	H	TP			NATURE EXAM.		DUREE	NATURE EXAM.	DUREE
SEMESTRE 9																				
FC0	TC1	3	S9	UE 901 Maitriser une langue étrangère		24		24								Note Plancher				
				EC Anglais		24	1	24							1	1 CC écrit ou oral 1 CC écrit ou oral	0,5 0,5	1h ou 1	1 oral	1h ou 15 min
FC0	TC1	3	S9	UE 902 Être acteur de son projet	12	18	1	18								Note Plancher				
				EC1 Construire son projet professionnel	6	10	1	10							2	1 CC dossier et/ou oral	1		1 oral	
				EC2 Animer une équipe	6	8	1	8								1 CC dossier et/ou oral	1		1 oral	
FC0	TC1	3	S9	UE 903 S'initier à la santé connectée	10	15	1	15								Note Plancher				
				EC1 Enjeux de l'usage des objets connectés	5	5	1	5							1	1CC ecrit (M.C) 1 CT écrit	0,4 0,6	1h00	1 écrit ou 1 oral	1h00 ou 20 min
				EC2 Usages des dispositifs de la santé connectée	5	5	1	5	5	1	5									
FC0	CO-APAS	6	S9	UE 904 Troubles émotionnels et personnalité	24	26	1	26								Note Plancher				
				EC1 Pathologies et troubles émotionnels et du comportement	8	6	1	6							4	1 CT ecrit	2	2h	1 écrit ou 1 oral	2h ou 20 min
				EC2 Troubles de la personnalité	8	6	1	6								1 CT ecrit	1	1 h	1 écrit ou 1 oral	1h ou 20 min
				EC3 Accordage émotionnel	8											1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
				EC4 Programmes APA		14	1	14												
FC0	CO-APAS	6	S9	UE 905 Troubles cognitifs	22	28	1	28								Note Plancher				
				EC1 Pathologies et troubles cognitifs	12	8	1	8							4	1 CT ecrit	3	2h	1 écrit ou 1 oral	2h ou 20 min
				EC2 Vieillissement	10	6	1	6								1 CC écrit et/ou oral	1		Report	
				EC3 Programmes APA		6	1	6	8	1	8									
FC0	CO-APAS	3	S9	UE 906 (Metz) Pratiques adaptées	10	10			20								Note Plancher			
				EC1 Pratique Bien être	5	5	1	5	10		10					1 CC écrit et/ou oral			1 écrit ou 1 oral	1h00 ou 20 min
				EC2 Pratique adaptée	5	5	1	5	10	1	10					1 CC écrit et/ou oral			1 écrit ou 1 oral	1h00 ou 20 min
EE0	Nancy	3	S9	UE 906 (Nancy) De la pratique et son analyse critique aux enjeux i	24	16		16												
				EC1 Paralympisme et parasport : évolution et médiatisation	12											1 CT ecrit	1	1 h	1 écrit ou 1 oral	1h ou 20 min
				EC2 Ateliers pratiques réflexifs en APA	6	8	1	8								1 CT ecrit	1	1 h	1 écrit ou 1 oral	1h ou 20 min
				EC3 Ateliers pratiques en APA/analyse critique de la notion de bien être	6	8	1	8								1 CT ecrit	1	1 h	1 écrit ou 1 oral	1h ou 20 min
FC0	CO-APAS	3	S9	UE 907 Projet de développement		30	1	30								Note Plancher				
				EC1 Projet de développement		30	1	30							1	1 CC dossier et 1 CC oral (présentat°)	1	15 min	Dossier+ oral	15 min
				EC 2 Projet tuteuré en FI												Quitus				
SEMESTRE 10																				
FC0	TC	24	S10	UE 1001 Mise en situation et perspectives professionnelles		30	1	30								Note Plancher (10)				
				EC 1 Suivi de stage		20	1	20							7	1 CT dossier (mémoire) et/ou 1 CT oral (soutenance)	0,6 0,4		1 dossier (mémoire) et/ou 1 oral (soutenance)	
				EC2 Suivi du projet de développement		10	1	10								1 CC écrit (dossier)	1		1 écrit (dossier)	
				EC3 Stage									500 m							
FC0		6	S10	UE 1002 (Metz) Démarche professionnelle et scientifique	4	24	1	24	12	1	12					Note Plancher				
				EC1 Motivation et Estime de soi en APA-S	2	12	1	12	6	1	6				3	1 CT ecrit		2h	1 écrit ou 1 oral	1h ou 20 min
				EC2 EBP et séminaires en APA	2	12	1	12	6	1	6									
EE0		6	S10	UE 1002 (Nancy) Méthodo qualitative et recherche action en APA	16	24	1	24							Nancy	Note Plancher				
				EC1 Médiation scientifique	4	6	1	6							3	1 CC écrit (dossier)	2		1 dossier	
				EC2 Exploitation qualitative des ressources et séminaire	8	12	1	12												
				EC3 Méthodes mixtes	4	6	1	6								1 CC écrit et/ou oral	1		1 oral	15 min

prob coeff entre les 2 sites

changement de titre

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

année universitaire 2025-2026

MCC 2024-2025 : MASTER STAPS UFR SCiFA

M1

La non validation des 160h de stage ou la non-validation du stage par le tuteur est éliminatoire pour l'UE dans laquelle s'inscrit le stage et ne permet donc pas la validation de l'année de M1

M2

La non validation des 500 minimum de stage ou la non-validation du stage par le tuteur est éliminatoire pour l'UE dans laquelle s'inscrit le stage et ne permet donc pas la validation de l'année de M2.

M1 et M2

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en établissement, projets tutorés, conférences, films, visites d'établissements, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études.

En cas d'absences injustifiées aux activités pédagogiques (> 5 absences injustifiées sur l'année), le jury prendra en compte cet élément dans la validation des semestres 1 et 2 du Master 1 ou de l'année du Master 2

Notes plancher de toutes les UE de ce Master : 06/20